



HAL
open science

Contribution à l'étude des systèmes bureaucratico-lignagers en Afrique : Le cas du Congo : la gestion des cadres dans les entreprises d'Etat

Jean-Pierre Missie

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Missie. Contribution à l'étude des systèmes bureaucratco-lignagers en Afrique : Le cas du Congo : la gestion des cadres dans les entreprises d'Etat. Sociologie. Université Nancy 2, 1986. Français. NNT : 1986NAN21022 . tel-01776592

HAL Id: tel-01776592

<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01776592>

Submitted on 24 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE de NANCY II
U.F.R. Connaissance de l'Homme
INSTITUT de SOCIOLOGIE

CONTRIBUTION A L'ETUDE DES Systèmes Bureaucratico-Lignagers en Afrique

Le cas du CONGO : La gestion des cadres dans les entreprises d'Etat

THESE
pour le
DOCTORAT



Présentée et soutenue publiquement par

MISSIE Jean-Pierre

sous la direction de

Monsieur le Professeur Francis de CHASSEY

Membres du Jury

: François BORELLA	Professeur de droit public	NANCY II
: Henri HATZFELD	Professeur de Sociologie	NANCY II
: Francis de CHASSEY	Professeur de Sociologie	NANCY II
: Jacques LOMBARD	Professeur de Sociologie	LILLE I

E R R A T A .

- p.5 dernière ligne:ajouter:Aussi comptons nous faire un détour sur l'analyse de la société globale (dans ses aspects politiques, socio-économiques et historico-culturels).Celle-ci constitue " un environnement sans lequel on ne saurait comprendre la gestion des entreprises d'Etat(recrutements et affectations).
- p.11 3ème paragraphe 7ème ligne,lire:Elle a lieu(et non...se passe)
"dernier paragraphe dernière ligne:La conséquence en est un investissement limité,une précarité d'emplois et de conditions de vie d'une manière générale.
- p.14 notes :REY (et non Rey)
- p.15 notes:Hugues(et non HUGUES)
- p.16 dernière ligne,lire:par une formation scolaire de bas niveau voire absente et se...
- p.17 2èmes dernière ligne:...qui concernent aussi bien...
" dernier § 2ème ligne: se fonde (et non se base)
- p.20 2ème § 4ème ligne:...autres traits.
- p.21 1er § 3ème ligne,ajouter:...et suscite attraction ou répulsion
- p.26 2ème § 2ème ligne,lire:...pas toujours surtout parmi les jeunes
- p.27 3ème § 5ème ligne,lire:Malgré tout(et non Il n'empêche que)
- p.28 4ème& 3ème ligne,lire:...élargi:dans la lignée...
- p.30 2ème§ 1ère ligne,lire:...Et égoïstes et(et non radins...)
- p.31 1er § 2ème ligne,lire:...une
- p.35 dernier § 3ème ligne,lire:buala (et non bula)
- p.37 " " § lire:I.2.4.1. (et non I.2.5.)
- p.39 1er " " 2ème " ,lire:ils sont(et non c,est sa...)
- p.51 2ème paragraphe 4ème ligne:...soient francophones pour qu'
ils se disent français.
- p.60 2ème paragraphe 1ère ligne:Autrefois ces...méconnaissaient

p.62 Titre: lire ZONALISME

p.63 3ème paragraphe dernière ligne: à travers le monde.

p.66 3ème " " 2ème ligne: Mboumbou

p.67 1er " " " " : tel qu'il le...

p.73 3ème " " 5/6ème " : dont on exige qu'elles vivent...

p.84 3ème " " 1ère " : Britanniques

p.85 1er " " " " : " "

p.90 " " " 3ème " : " "

" note Mustapha

p.150 NOTE 134 RIVIERE

p.153 " 144 "

p.159 3ème paragraphe 10ème ligne: ...ont remplacé (et non remplaceront)

p.213 1er paragraphe 1ère ligne: certains pays

" " " 2ème " : au lieu de Elles ont été officiali-
sées, lire: Celles-ci ont été soumises au principe de l'uti-
possidetis au sommet de l'O.U.A. en 1964

p.218 notes 30 31 BALANDIER

p.285 1er paragraphe 3ème ligne: déterminait

p.367 avant dernière ligne: (téléviseur etc) et non (voiture etc)

p.381 dernière ligne: De nombreux...

p.382 note 95 Nice éditeur DESCLES DE BROWER p.12

p.393 2ème paragraphe 2ème ligne: faite par le

p.425 DERNIÈRE LIGNE: la sélection

p.429 citation dernier mot: terminale.

p.439 1er paragraphe 4ème ligne: ...que celui-ci utilise...

p.480t Tableau XXXVI %total (et non non déterminé)

p.497 note 51 GOFFMAN (Erving)

p.498 1er paragraphe 7ème ligne, lire: à conquérir (et non à avoir)

p.572 5ème livre, ajouter DESCLES DE BROWER

p.578 3ème auteur PAMBOUËTCHIVO^UND^A

Remerciements

Nos remerciements vont à l'endroit de **Monsieur Francis de CHASSEY**, notre guide. La rigueur de ses appréciations nous a permis d'édifier ce travail.

Nous remercions également

Monsieur Henri HATZEFELD, notre Professeur de Protection sociale.

Monsieur François BORELLA, Professeur de Droit Public à Nancy II.

Monsieur Jacques LOMBARD Professeur de Sociologie à Lille I.

Pour avoir accepté de juger ce travail.

A mes lignages paternel et maternel

A ma mère MANKOUSSOU Marguerite. Les tribulations de la vie de cultivatrice, les sacrifices consentis pour faire de moi un homme restent et resteront gravés dans ma mémoire.

A ma "mère-ainée" KIDILOU-TSONA. Tu as su jouer ton rôle.

A ma fille MISSIE-SAFOU Les interminables années d'études à l'étranger t'auront longtemps privée de la présence paternelle indispensable.

A mon père

A mes frères et soeurs

A tous, je vous remercie pour votre patience.

À mes amis qui me sont chers

À tous ceux qui nous ont aidés de près ou de loin
matériellement ou moralement et qui ont su être
là lorsqu'il le fallait.

AVANT PROPOS

L'étude du "tribalisme" suscite de plus en plus l'intérêt des chercheurs africanistes. Mais ce concept constitue une commodité. On l'emploie pour parler de favoritisme, népotisme, relations préférentielles, endogamie ethnique, tendance centrifuge des entités ethniques et/ou régionales que l'on oblige à former une nation. On l'utilise pour qualifier le dosage ethnique ou régional des gouvernements, la politique inégalitaire d'investissements régionaux... L'analyse de ce phénomène, dans le cas du Congo est encore timide et reste souvent théorique.

A cause de la répression politique (emprisonnements, exécutions), les congolais ont accumulé une telle peur que la simple évocation d'une étude objective de la société -du fait des résultats auxquels on s'attend- provoque un frisson tant chez les enquêteurs que chez les enquêtés. Ce qui pose des problèmes de collectes de documents et d'une certaine orientation des analyses.

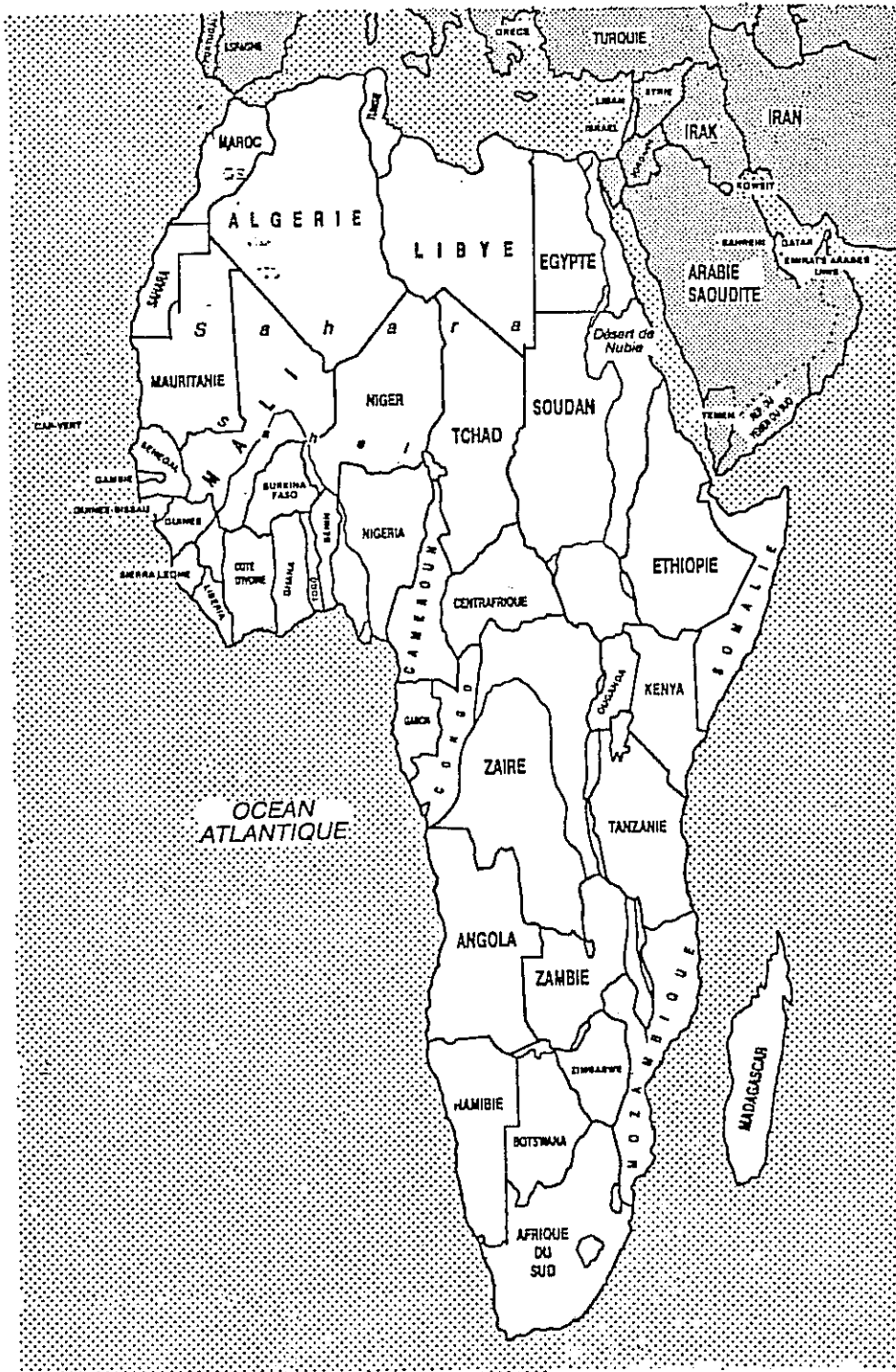
Nous comptons malgré tout dépasser les méandres de la sociologie officielle des écoles du Parti ou de la jeunesse... Le rôle du sociologue n'est ni l'adhésion aveugle à l'idéologie dominante, ni même la remise en cause systématique du régime politique en place. Le sociologue cherche avant tout à comprendre et à expliquer (à partir d'un travail sur le terrain), les phénomènes sociaux.

Ce que l'on désigne encore par "tribalisme" apparaît à certains égards comme de la "magouille". Aussi suscite-t-il plus de réactions morales. Mais il n'en demeure pas moins un fait social, c'est-à-dire interprétable par le sociologue. Il y a des "magouilles" spécifiques à chaque société.

Par ailleurs, l'imprécision du concept, la péjoration qu'il a subie ne permettent pas de distinguer la logique sociale précoloniale et encore en vigueur dans les villages -celles des relations de parenté (entre segments lignagers, entre membres du clan)- des conflits entre hiérarques bureaucratiques de telle ou telle ethnie, de telle ou telle région et même de telle ou telle "zone" (Nord ou Sud) autour du pouvoir.

Notre but est d'une part de montrer que le vocable "tribalisme" doit être explicité, actualisé sinon disparaître du lexique sociologique (notamment dans le cas du Congo) et d'autre part, de mettre en lumière l'importance de la logique lignagère : droits et obligations, solidarité clanique. Celle-ci devient dans le contexte urbain, celui du "modernisme" ou de la bureaucratie (avec ses caractères d'impersonnalité, d'impartialité, de laïcité, d'universalité, de centralisation...) une logique ethnolignagère. L'articulation entre la logique bureaucratique et la logique ethnolignagère, c'est ce que nous appelons le système bureaucratico-ethnolignager. C'est une logique qui oriente le fonctionnement de l'Etat et de toutes les organisations relevant de lui.

INTRODUCTION



Source: KODJO (Edem) . Et demain l'Afrique STOCK 1985

L'orientation que nous comptons donner à ce travail est celle d'une sociologie du sous-développement. Ceci, est un cadre général dans lequel pourront s'inscrire diverses branches de la sociologie, des pays dits "sous-développés" ou "en voie de développement". Il s'agira des paramètres concourant à la compréhension du phénomène. Mais ce concept de sous-développement sous-entend une antinomie trop simple : développement / sous-développement.

La critique de cette approche manichéiste a défrayé la chronique sociologique de ces dix ou quinze dernières années. Aussi nous n'allons pas nous attarder longuement à ce que d'autres ont fait de manière plus exhaustive. Nous devons toutefois signaler les grandes lignes de ces analyses.

C'est la théorie des étapes de la croissance économique de W. ROSTOW qui constitue le point de départ de cette vision évolutionniste, idéologique du développement. Cette théorie consiste à dire que tous les pays doivent franchir certaines étapes avant d'arriver au développement. Dans ce sens les pays sous-développés ne seraient qu'en retard sur une ligne continue... Et le développement consisterait à rattraper ce retard.

Cette approche uniformise les processus de développement et méconnaît la spécificité ou la diversité des types de sociétés. En posant que tous les pays partiraient de la "société traditionnelle" à la maturité et à l'ère de la consommation en passant par les conditions préalables du démarrage, le démarrage, le progrès, ROSTOW occulte le fait que les pays dits sous-développés sont passés par la colonisation ou "le processus de l'édification du système capitaliste mondial"¹. Il dévoile aussi une lecture européocentriste de l'histoire de ces pays "en voie de développement".

André GUNDER FRANK –comme bien d'autres– se place dans ce courant qui consiste à ne plus voir le sous-développement comme un phénomène pérennisé seulement par la survivance

¹ SINE (Babakar) .- Impérialisme et théories sociologiques du développement, Edition ANTHROPOS 1975 P.66

des institutions archaïques mais plutôt engendré par le processus historique qui continue de nos jours sous d'autres formes : le néo-colonialisme². MAHMOUD Marchacha ajoute que :

"Le sous-développement n'est pas un phénomène conjoncturel, un retard mais un phénomène structurel, un "blocage de croissance". Le sous-développement est le produit de la domination qui a entraîné la destruction de l'ancien équilibre des économies des pays sous-développés et s'y traduit par un phénomène de désarticulation des structures"³.

Il ne s'agit donc plus de poser le dualisme société traditionnelle / société moderne ou tradition-modernité. La tradition a elle-même subi une atteinte du fait de l'ouverture vers "la modernité" dont les prémisses ont été introduites par la colonisation. Laquelle colonisation se prolonge par son retentissement sur les consciences, les comportements, la culture...

Dès lors, la sociologie du sous-développement analyse les phénomènes sociaux en les considérant comme le résultat de l'articulation entre le mode de production capitaliste, dominant et le mode de production lignager, dominé.

Pierre Philippe REY dans "colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme" présente justement la formation sociale congolaise, comme celle où trois modes de production s'articulent : le mode de production lignager où la circulation des biens des personnes et de la production est contrôlée par ce qu'il appelle les "ainés", les chefs de lignage. Ceux-ci assurent la redistribution ; le mode de production colonial pose, grâce au travail et au commerce forcés et à l'impôt de capitation, les bases du mode de production capitaliste : introduction du salariat et des échanges commerciaux de la production agricole et artisanale. C'est ce dernier mode qui s'articule de nos jours avec le premier qu'il domine.

Dans le mode de production lignager, prévaut une économie d'autosubsistance et un échange non marchand. Les chefs de lignages jouent un rôle juridico-politique. Mais les premiers

² Voir GUNDER FRANK (André).- Le développement du sous développement. voir aussi capitalisme et sous développement F. MASPERO

³ MAMHOUD MARCHACHA.- contribution à la notion de droit international public du développement, thèse NICE 1976 P. 67-68 cité par MOHAMED BEDJAQUI UNESCO 1978 P.78

échanges des sociétés lignagères avec les compagnies concessionnaires se font dans la sphère improductive du mode de production lignager. La tentative des compagnies concessionnaires de transformer le mode de production anti-capitaliste échouera. C'est l'administration coloniale qui aboutira. Ceci grâce aux travaux de construction d'infrastructures (1910-1934) et à la subordination des chefs traditionnels qu'elle a mis en place. Ces travaux à la longue obligeront le congolais à "libérer" sa force de travail et à commercialiser sa production. La monnaie prendra de l'importance. L'argent ne servira plus seulement à payer l'impôt mais à réaliser plusieurs échanges, à payer la dot.

Et le gouverneur général dira :

"Commencé avec le recrutement forcé, le chemin de fer s'achèvera uniquement avec les travailleurs volontaires"⁴

Cette transformation entraînera surtout après la crise de 1929 et la guerre, une croissance urbaine accélérée.

Dans les travaux ultérieurs, P.P. REY développera cette analyse. Dans le "capitalisme négrier", il affirme (se référant à Marx) que l'histoire du capitalisme est celle de la prolétarianisation des paysans abandonnant leurs terres et leurs systèmes de production.

Pour lui, qu'il s'agisse des masses paysannes africaines qui vont échanger leur force de travail contre des salaires dérisoires dans les industries des villes ou qu'ils s'agisse de celles qui émigrent vers d'autres pays, elles sont toutes victimes de l'impérialisme, en l'occurrence l'impérialisme français. Celui-ci a brisé la résistance des ruraux qui vivaient en autarcie (complémentarité entre paysans et artisans, circulation monétaire nulle : les prix n'existent pas ou existent en circuit fermé).⁵] Les a contraints à entrer dans la circulation capitaliste. Ainsi ne

⁴ Passim REY (Pierre Philippe) à colonialisme, néo colonialisme et transition au capitalisme. L'exemple de la COMILOG au Congo Brazzaville MASPERO PARIS 1971 P. 342

⁵ REY (P.P.)- Le capitalisme négrier. La marche des paysans vers le prolétariat. études présentées par REY (P.P. MASPERO textes à l'appui/économie 1976 P. 55

pouvant supporter la difficile condition paysanne (bas prix des produits contre prix élevés des objets manufacturés, caractère rudimentaire des outils) ces paysans fuient vers ce même capitalisme.

La période néocoloniale est celle des migrations perpétuelles représentées désormais comme solution d'accès au "modernisme" (qui s'assimile à réussite sociale ou simplement à survie). Il paraît aux yeux de tous "naturel" d'aller vendre sa force de travail au capital. REY parle dans ce cas de l'auto-entretien du phénomène migratoire qui se poursuit même si les causes premières ont disparu.⁶

C'est de cela qu'il traite en abordant, après une redéfinition des concepts de l'anthropologie économique marxiste, les cas des régions entourant la zone de développement capitaliste du GHANA et de la Côte-d'Ivoire.

Comme dans la formation sociale congolaise, il s'agit de la destruction des systèmes économiques anté-capitalistes, et de la pénétration grâce à la violence coloniale du système capitaliste qui se soumet ces systèmes antérieurs. Dès lors les modes de production dominés fonctionnent comme des pourvoyeurs de force de travail à bon marché et de marchandise car le capitalisme "a pris racine"⁷

Bien d'autres auteurs illustrent, à partir des études d'autres sociétés, ces conclusions.

Citons par exemple Dominique DESJEUX qui montre que la fonction de la bureaucratie coloniale puis néocoloniale à Madagascar, est de créer les conditions d'un développement des rapports marchands dans les formations pré-capitalistes. Ceci passe par l'introduction du

⁶ Passim REY P.P.- Le capitalisme négrier. La marche des paysans vers le prolétariat. études présentées par REY (P.P.) MASPERO textes à l'appui économie 1976.

⁷ Passim REY (P.P.) Les concepts de l'anthropologie économique marxiste. Critique et mise à l'épreuve. Doctorat es lettres PARIS université RENE DESCARTES

système monétaire (impôt) par la violence et par l'introduction d'une innovation technique (agricole)⁸

Mais le mode de production capitaliste ne signifie pas en ce qui concerne le Congo, apport de capital ou de techniques nouvelles. Il se traduit avant tout par l'apparition des rapports sociaux de type nouveaux⁹

L'installation de ce mode de production s'est donc faite par la transformation de tous les biens en marchandises y compris le travail. Mais la structure d'encadrement de ce mode à l'origine, c'est-à-dire l'administration coloniale, avait aussi formé des auxiliaires. Ceux-ci devaient servir d'intermédiaires entre cette administration et les hiérarchies lignagères, notamment dans la fourniture de la main d'œuvre. Ce système de formation s'est poursuivi et s'est généralisé. Il s'est généralisé parce que la reproduction du mode de production lignager ne se limite plus au travail de la terre, à l'autoconsommation. Elle se passe désormais dans la sphère capitaliste : par l'école, le travail salarié, par l'échange marchand.

Ainsi, l'école, moyen privilégié de réussite et d'ascension sociale, entraîne une classification des groupes sociaux par rapport au capital (les classes sociales). Un capital qui se fait rare car :

"l'économie (est) désarticulée et en grande partie stagnante parce que dominée et excentrée"¹⁰

En effet tous les leviers de commande sont régis par les grandes puissances. Le pouvoir est entièrement dépendant de l'ancienne métropole (financement et élaboration des plans d'équipement...) à qui il doit sa survie. D'où investissement limité, précarité d'emplois et de conditions de vie d'une manière générale.

⁸ DESJEUX (Dominique).- Despotisme bureaucratique et développement des rapports marchands à Madagascar (Le cas du Groupement Opération Production Rizicole, Le C.O.P.R.) thèse de 3ème cycle sociologie PARIS 1975

⁹ BERTRAND (Hugues).- Le CONGO. Formation sociale et mode de développement économique. Edition F; MASPERO 1975 P.52

¹⁰ CHASSEY (Francis de) contribution à une sociologie du sous-développement. L'exemple de la R.I.M. thèse PARIS V mai 1972 P. 740

L'on comprend dès lors la persistance des rapports sociaux lignagers (existence de particularismes) qui dictent une manière subjective de se représenter ces rapports au capital, cette précarité, et offre des solutions "adéquates". Autrement dit la référence aux catégories traditionnelles prédomine : le lignage, le clan, l'éthnie. Lesquelles catégories déterminent des solidarités primaires.

On parle alors de "tribalisme" (qui reste à définir), phénomène que l'on rencontre dans les sociétés pluriethniques, héritage du partage colonial. Il consiste en antagonismes et luttes manifestes ou latentes entre ethnies. Il implique favoritisme^{et} népotisme au sein de l'Etat.

Depuis que le Congo a accédé à l'indépendance, les autorités ne cessent de dénoncer le "tribalisme", notamment les recrutements ou affectations sur des bases ethniques ou régionales. L'Etat lutte contre la "corruption". On parle d'unité nationale. Les constitutions de 1961-1963 - 1979 - 1973 et 1969 et l'acte fondamental de 1977 s'en font l'écho.

La constitution de la République du Congo de 1963, par exemple, rejette :

"toute corruption, tout tribalisme, tout népotisme comme méthode de gouvernement et de consolidation de la dictature et du pouvoir personnel"¹¹ et

"tout acte de discrimination raciale ethnique ou religieuse, toute propagande régionaliste pouvant porter atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, à l'unité nationale ou à l'intégrité du territoire"¹¹

En décembre 1969, la république du Congo devient République Populaire du Congo.

On condamne alors, sachant que :

"tous les citoyens congolais sont égaux en droit, tout acte qui accorde le privilège à des nationaux ou limite leurs droits en raison de différence d'éthnie de région ou de religion"¹³

¹¹ Constitution de 1963 article 1er Ministère de l'information service de Presse 1966

¹³ Journal officiel du Congo 1969

Mais une loi n'est pas prise au hasard. Elle intervient pour suspendre ou enrayer un état de fait, une pratique. La reprise de ces articles dans les constitutions et actes fondamentaux ultérieurs dénote de la persistance des faits.

En 1975 par exemple, la déclaration historique dénommée "déclaration du 12.12.75" analysait la "pathologie bureaucratique" congolaise. Elle mettait en lumière les "agents pathogènes" de la morbidité des entreprises (sic) et services publics : l'absentéisme, le laisser-aller, les détournements des deniers publics (c'est-à-dire la confusion entre bien public et bien de la famille), la pléthore du personnel due à des embauches sur des bases ethniques ou claniques. Des "remèdes" avaient été proposés, mais la situation aggravante du secteur d'Etat avait amené le gouvernement à convoquer en 1980 la conférence des entreprises d'Etat : elles restaient toujours caractérisées par les mêmes "maux". Il y avait toujours en filigrane des comportements d'essence traditionnelle, la solidarité ethnolignagère.

Ce phénomène "de tribalisme" en général et des recrutements sur des bases ethniques sont abordés depuis l'époque coloniale.

Dans sa "sociologie des Brazzavilles noires"¹⁴ (1955) Georges Balandier analyse les attitudes et comportements des anciens ruraux-éduqués dans un univers où la parenté et l'ethnie priment - devenus citoyens salariés chez les "Blancs". Il observe une répartition de Brazzaville en quartier européen et en quartiers congolais.

Dans ces derniers l'occupation de l'espace se fait dans un souci d'homogénéité ethnique : quartier Bas congo* d'une part, et Poto-Poto peuplé en majorité de mbochi* d'autre part (rivalité qui remonterait à l'époque précoloniale)

Par ailleurs, ces nouveaux citoyens ne manquent pas de remplir leurs obligations lignagères (envoi de cadeaux aux oncles et autres parents restés au village et même à des notables).

¹⁴ BALANDIER (georges).- sociologie des Brazzavilles noires Librairie Armand Colin 1955

* bacongo et mbochi sont des groupes ethniques du Congo

Le choix des camarades, l'adhésion à des groupements divers (associations par exemple) se font sur la base de la parenté ethnique. Ainsi des éléments de catégories défavorisées et de catégories favorisées s'y retrouvent. Il y règne une solidarité et une réciprocité entre les membres. La solidarité ethnique joue dans la recherche professionnelle, dans la promotion sociale...

Mais cette solidarité devient oppositionnelle. Elle se transforme en rivalités inter ethniques qui animent la compétition autour des "positions avantageuses" ou les campagnes électorales.

Roland DEVAUGES qui étudiera le chômage quatre ans plus tard (1959) constatera ces mêmes "rivalités raciales" (c'est-à-dire ethniques).

Pierre Philippe Rey quant à lui (1971) analysera entre autres le système politico-administratif post-colonial. Il notera une cristallisation des groupes ethniques c'est-à-dire une conscience d'appartenance ethnique (une identité) beaucoup plus forte qu'avant la colonisation. Avec la conversion à partir de 1963 des chefs de lignage ou de chefs coloniaux, dit-il, les nouveaux chefs de lignage étaient portés à choisir l'appartenance politique de l'ethnie et son représentant.

"(...) le député, le ministre(..) désigné(...) reste totalement dépendant des chefs traditionnels. Il a pour mission essentielle de promouvoir les intérêts de l'ethnie. C'est à dire de trouver le plus de places possibles et parmi les plus lucratives dans l'administration pour les représentants de l'ethnie. Il s'instaure un véritable partage de la fonction publique entre les groupes ethniques, chacun des plus importants s'attribuant un ou plusieurs grands ministères, les ministères attribués à chaque ethnie étant entièrement colonisés par les représentants de l'ethnie. Les secousses politiques ont alors essentiellement pour fonction de procéder à de nouvelles répartitions et leur issue est toujours l'instauration d'un nouveau rapport de forces entre ethnies"¹⁶

¹⁶ Rey (P.P.) colonialisme, néocolonialisme et transition au capitalisme l'exemple de la comilog au Congo Brazzaville F. MASPERO 1971 P. 456

Le type de démarche de Rey a été repris par Hugues Bertrand¹⁷. Après avoir rappelé l'histoire de la pénétration du mode de production capitaliste, il analyse la domination impérialiste, et les contradictions qui en découlent.

Le contrôle de l'économie (et même de la politique) par les "centres nerveux du système capitaliste" mondial (les grands groupes financiers ou transnationaux) et les "centres de décision secondaires ou tertiaires", entraîne une faiblesse des investissements (les profits sont renvoyés vers le "centre"), un chômage et une précarité des conditions de vie.

Hugues Bertrand observe une stratification sociale qui fait de la bourgeoisie bureaucratique le véritable complice le "fondé de pouvoir" de l'impérialisme. Cette classe, par une exploitation des relations de type lignager, brouille la conscience de classe des paysans (déjà pénétrés par les rapports marchands), des éléments prolétarisables (jeunes ruraux dévalorisant le travail de la terre), des couches salariées et du prolétariat. L'artisanat et le petit commerce, et le petit capital Congolais restent dérisoires.

Ce qui intéresse notre travail, est l'analyse qu'il fait de l'appareil d'Etat qu'il considère comme la superstructure essentielle de l'articulation entre le mode de production lignager et le mode de production capitaliste dominant. Nous pensons toutefois qu'il paraît anachronique de parler en termes d'alliance comme il le fait : la bourgeoisie bureaucratique ne tiendrait debout qu'avec l'aide de ses alliés : l'impérialisme (ce qui demeure incontestable) et "les chefferies lignagères ou tribales", moyennant partage. Nous reviendrons sur cette critique : les chefferies tribales n'existent plus.

Hugues Bertrand montre par ailleurs, que la fonction Publique se caractérise par une progression extrêmement rapide des effectifs. Laquelle progression se fait non pas selon les besoins des services mais guidée par une logique sociale indépendante de ces mêmes besoins. Ce qui entraîne des dépenses considérables et une paralysie de l'appareil d'Etat.

¹⁷ BERTRAND (HUGUES) : Formation sociale et mode de développement économique MASPERO 1975 critique de l'économie politique.

Le secteur d'Etat n'échappe pas à cette caractéristique. Mais, considérant ce secteur comme le prolongement direct de l'appareil d'Etat qui "permet à la pseudo -bourgeoisie bureaucratique d'élargir son champ d'intervention et ses pratiques,"¹⁸ il distingue deux catégories d'entreprises d'Etat. La première susciterait plus l'intérêt du capital étranger et serait mieux gérée. La deuxième serait un "secteur bureaucratico-tribal d'Etat(...) prolongement de la sphère productive de l'articulation particulière entre hiérarchies bureaucratiques et hiérarchies tribalo-lignagères"¹⁹. Cela peut-il encore se vérifier de nos jours ?

Il existerait par ailleurs un triple marché du travail :

- le marché capitaliste qui concernerait les entreprises privées européennes. Seule y compterait la force de travail
- le marché capitaliste lignager. Il s'agirait des bureaucrates qui feraient du commerce et qui n'embaucheraient que les éléments de leur famille. Les traitements y seraient "lignagers" (très bas)
- le troisième est ce qu'il appelle le marché bureaucratico tribal ("embauche tribale" dans l'appareil d'Etat). Les bureaucrates soucieux de suivre une carrière administrative ou politique seraient obligés de tenir compte de cette donne.

Mais n'y a-t-il que le marché du travail qui est bureaucratico-tribal ? (nous dirons brueaucratico-lignager)

Toutefois, pour Hugues Bertrand ce mode de recrutement illustrerait "l'extension de la sphère marchande des rapports lignagers qui donne lieu à un échange : soutien politique contre rémunération. Mais ne s'agit-il que de cela ? Faut-il absolument soutenir un "frère" pour être embauché ?

Les trois marchés du travail (en fait trois formes d'allocation d'emploi, notamment pour les deux derniers cas) de Hugues Bertrand concernent surtout ce qu'il appelle "les préprolétaires". Ceux-ci se caractérisent par une absence ou une formation scolaire de bas

¹⁸ Bertrand H Op cit P. 257

¹⁹ Bertrand H op cit p. 275

niveau et se trouvent confrontés à la précarité de l'emploi. Or le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur n'existe pas encore en tant que tel. Comment se font alors leur embauche et leur affectation dans la mesure où il y a disparité de salaire entre entreprises et où les postes de direction sont comme partout mieux rémunérés ?

De tout ce que nous venons de dire, on note une imprécision du concept de "tribalisme" : confusion entre observance des obligations lignagères, solidarité ethnique, conflits inter ethniques. Mais ceci se passe surtout dans la sphère bureaucratique. Aussi, conviendrait-il de porter l'analyse sur l'articulation entre la logique lignagère -qui implique obligations d'entraide entre membres du lignage, du clan, solidarité - tant de la période pré-coloniale que néo-coloniale (dans les villages) et la logique bureaucratique d'optique Weberienne. Celle-ci valorise l'impersonnalité l'impartialité, la hiérarchisation, l'écrit... la laïcité... L'étude de cette articulation, de ce système bureaucratique-lignager nous permettrait de mieux comprendre le fonctionnement bureaucratique congolais, et de voir la véritable nature des solidarités et conflits inter ethniques qui concerne aussi bien les gouvernés que les gouvernants.

Nous ne saurons le faire sans une redéfinition préalable des concepts de lignage, de clan, de "tribu" et d'ethnie, de "bureaucratie" et de classe. Nous nous inspirerons certes du travail de Hugues Bertrand, mais il ne s'agira pas pour nous de le cautionner par une attitude scolastique. Nous en ferons plutôt une relecture de la problématique dix ans après afin de la critiquer ou de l'actualiser.

Il ne suffira pas d'expliquer la logique bureaucratique-lignagère (ou bureaucratique-ethno-lignagère). Nous analyserons les cas de l'appareil d'Etat et du secteur d'Etat.

Les entreprises d'Etat sont gérées par une instance tripartite : la trilogie déterminante qui regroupe le Parti, le syndicat et la Direction . Cette cogestion se base sur le principe dit des "trois co" : co-détermination, co-décision et co-responsabilité. Cela veut dire qu'il doit y avoir collégialité dans la définition des problèmes, la prise de décision. La responsabilité de la réussite ou de l'échec doit être collective.

Mais derrière cette façade bureaucratique, comment se manifeste le système bureaucratico-ethno-lignager c'est-à-dire la transposition de la logique lignagère (devenue ethno-lignagère dans le contexte urbain) dans la structure bureaucratique. Pourquoi ce système résiste-t-il à tous les changements politiques ? Quelles sont ses finalités ?

Une telle démarche nous permettra, espérons nous, d'analyser le sous-développement de l'intérieur. Au lieu de considérer toujours le bouc émissaire impérialiste nous verrons quels sont les mécanismes internes qui expliquent, entretiennent voire perpétuent le "sous-développement".

Dans le souci de généraliser nos théories à tous les pays africains, nous définirons d'abord quelques concepts. Ce qui nous permettra de construire notre problématique du système bureaucratico-lignager. Mais nous examinerons brièvement la situation des autres pays africains avant d'analyser le cas du Congo.

PREMIERE PARTIE

**Vers la construction d'une problématique
du système bureaucratique-lignager**

CHAPITRE I : Définition des concepts

L'analyse du système bureaucratique-lignager nécessite une connaissance relative du système lignager pré-colonial et de ses transformations actuelles, et de la bureaucratie congolaise. De nos jours on observe plusieurs appartenances groupales qui s'interfèrent : des lignages, des ethnies, des classes. Aussi convendrait-il de commencer la définition des concepts par celle de l'identité collective

1.1 – Le concept d'identité collective

Les exégètes de l'identité collective en distinguent deux aspects :

- l'identité objective : un groupe est défini par ses composantes économiques, sociales et aussi le territoire, la langue (dans le cas d'un groupe ethnique ou d'une nation) et autres traits.
- l'identité subjective c'est la représentation que le groupe a de cette existence objective. L'on suppose que les individus membres de ce groupe doivent reconnaître ses valeurs. Ils doivent partager ces valeurs car ils ont un **sentiment d'appartenance.**

Mais ce sentiment d'appartenance est selon Harold :

"l'interaction de facteurs objectifs /.../et de facteurs subjectifs résultant d'une part, des représentations que le groupe a de lui-même (Nous) et des autres (Eux) d'autre part, des images que les autres véhiculent sur lui"²⁰

²⁰ Harold (Isaac) "Basic group identity : the idol of the tribe, in blazer et moynihan Ethnicity, theory and expérience Harvard 1975 P.P. 23-92 cité par morin (F) et Pouget (G) - langue et identité ethnique, le cas occitan. Université de Toulouse le Mirail 1979 p. 24

Cette analyse implique une approche psycho-sociologique et suppose l'existence d'au moins deux groupes. Entre ceux-ci s'établit un processus de comparaison sociale²¹. La présence de l'un fait donc prendre conscience à l'autre (de ses différences...) et suscite attraction ou répulsion.

Une identité collective est donc la conscience d'une appartenance collective. Mais les identités collectives peuvent être nombreuses. Elles peuvent coexister au point qu'une personne peut participer à plusieurs identités collectives du fait de ses appartenances multiples (ethniques, nationales, sexuelles de classe...). On ne se réfère pas à toutes ces identités au même moment. Il y a certaines situations qui suscitent la référence à tel ou tel type d'appartenance groupale.

Transposée au champ congolais cette théorie appelle une définition préalable des identités collectives concernées : lignages, clans, groupes ethniques, classes. Ensuite il faudra répondre à la question comment passe-t-on d'une identification lignagère ou clanique à une identification ethnique.

1.2 – Le système lignager

Lorsqu'on parle de parenté, on se réfère généralement à la consanguinité. Mais comme le pense Françoise Héritier²², cette définition apparemment biologique ne convient pas aux sociétés humaines. Chaque société opère un choix. Elle met en valeur tel ou tel type de filiation: patrilineaire, matrilineaire, bilinéaire, indifférenciée ou cognatique. Si la consanguinité est "l'ensemble des individus reliés à Ego par l'intermédiaire d'hommes et de femmes indifféremment en ligne directe ou en ligne collatérale selon des chaînes généalogiques précises, toutes

²¹ concept utilisé par TAJFEL Henry : social identity and intergroup behaviour notes on the social psychology of intergroup relations. Revue internationale de sciences sociales

²² HERITIER (Françoise) l'exercice de la parenté Hautes études. Gallimard. Le Seuil 1981 P.18

équivalentes", on y inclut dans certaines sociétés des individus sans aucun lien biologique : esclaves, parents par alliance.

Le recours au système lignager va nous permettre de restituer aussi bien les droits et obligations, la solidarité et la réciprocité entre membres, propres à la "morale lignagère", que la hiérarchie de prédilection entre membres du lignage, du clan, du village, de l'ethnie. Le tout constitue un capital d'où les citadins viennent se ressourcer. Il fait en outre partie de leur inconscient collectif, grâce à l'éducation.

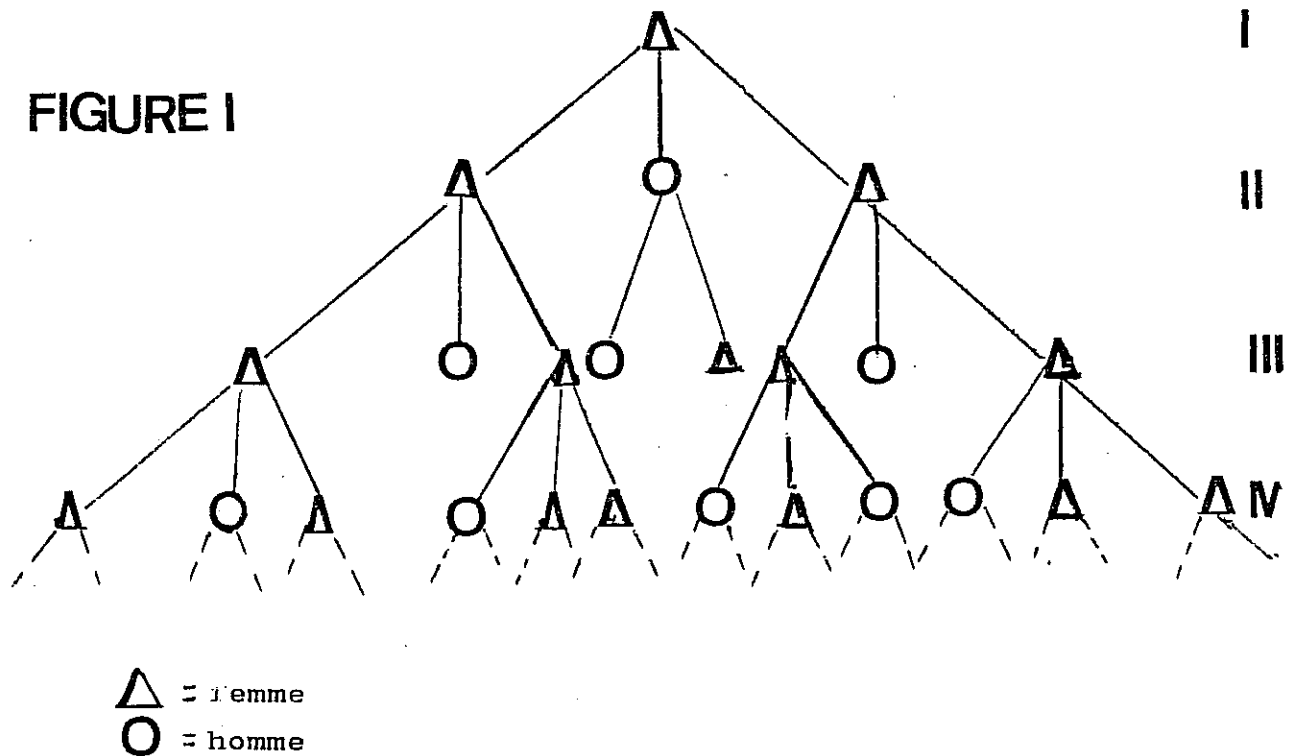
1.2.1 - Qu'est ce qu'un lignage ?

Le lignage est un ensemble d'individus qui descendent d'un ancêtre commun réel. Selon la règle propre à chaque société cette filiation peut se faire par voie utérine (le système matrilineaire) ou par le père (le système patrilineaire). Elle peut aussi être indifférenciée. (les lignages indifférenciés comprennent des personnes qui remontent par une ligne généalogique quelconque à un ancêtre commun).

Au Congo la filiation se fait par voie utérine*. Mais chaque lignage se subdivise en lignées. Le chef de lignage est la personne mâle, de la génération la plus âgée. Les lignages congolais ne portent pas de nom. Pour les désigner on se réfère à leur chef (l'oncle ou le grand-oncle maternel). Mais le lignage se dit Kanda chez les Kongo, ou dikanda chez les kugni, ou mbwakha

* Pendant longtemps on considérait que le Congo était patrilineaire au Nord et matrilineaire au Sud. En effet, lorsque l'on examine les règles de succession dans la société M'bosé (Nord Congo) l'on se rend compte que le fils y hérite de son père biens, épouses (sauf sa mère)... Mais au cours d'une émission télévisée août 1983, le juriste Alexis GABOU avait exposé ses recherches. Il montrait que le système de parenté au Nord n'est qu'une variante du système matrilineaire. Nous n'avons malheureusement pas pu trouver cette publication. Toutefois, la thèse de DAHO sur le mariage M'bosé soutenue à CAEN 1983 confirme la filiation matrilineaire des m'bosé.

chez lesnzabi²⁵ (c'est-à-dire feu dans le sens de foyer), "ingoo" chez les mbochi du Nord-Congo qui veut dire lignage maternel par opposition à itaa : lignage paternel.



Dans cette structure parentale, le chef n'est pas l'ancêtre I, (généralement morte) qui est une femme, mais l'homme le plus âgé du rang II. En cas de décès son neveu le plus âgé du rang III le remplace.

En effet, toutes les personnes du rang II se disent frères et sœurs de même que ceux du III entre eux ou ceux du IV. Les descendants du groupe II, par les femmes, forment des lignées (ou moyo chez les kongo et moni chez les kugni)

²⁵ DUPRE (Georges). - Un ordre et sa destruction ORSTOM Paris 1982

- tous les hommes du groupe II sont pour tout le groupe III des "mères-hommes" (ma mbakala chez les kugni ou ngubala chez les nzabi, ngolomi en mbochi) c'est-à-dire des oncles maternels. Mais les enfants de ces "mères-hommes" ne font pas partie du lignage. Il ne s'agit que des enfants utérins ou adultérins. La même règle s'applique pour les membres du groupe IV par rapport au groupe III
- toutes les femmes du groupe II sont pour les personnes (hommes comme femmes) du groupe III des "mama" (mère). Pour les distinguer, on se fie à l'âge. Et l'on dit "mama Khèkhè" (mère cadette) ou mam'nènè (mère-ainée) chez le Kugni.

Ainsi les personnes de chaque rang entre eux (II,III,IV) se désignent par frères et soeurs de même-mère.

L'enfant d'une femme est le "mwana" (fils, dans tous les dialectes du sud et une bonne partie de celles du Nord) de toutes les personnes de son rang, c'est-à-dire ses frères et soeurs. Toutefois il existe un terme pour désigner le neveu. Il n'est utilisé que dans le rapport oncle maternel/neveu et non tante-neveu. Les kugni disent mwa-khatsi. Mais pour marquer son affection l'oncle peut désigner son neveu par "ma'mbakala" (oncle).

Le petit-fils d'une des femmes de même rang (des soeurs), c'est-à-dire en français soeurs et cousines parallèles, est le petit fils de tous, hommes comme femmes.

Si les descendants des hommes ne font pas partie du lignage, la compensation réside dans le fait que l'autorité revient aux seuls mâles.

Par ailleurs, la non-appartenance du fils à la lignée de son père n'est qu'une affaire de degré. Chaque individu est, comme le montre Georges DUPRE à propos des nzabi du niari (Sud-Congo), "à la croisée de deux matrilignages, celui auquel il appartient et dont le frère de sa mère est le chef, et celui de son père, tout comme il se trouve à la rencontre des clans de ses quatre grands-parents"²⁶ le père et la mère de son père, le père et la mère de sa mère.

²⁶ DUPRE G; Op citato P. 157

D'ailleurs, les frères ou cousins maternels de son père sont des "père-cadets" (tata moké en lingala) ou "pères-ainés" (tatakulutu) et les tantes paternelles, des "pères-femmes" (tata ya mwasi en lingala ou tata-mukasa chez le nzabi).

Dans la plupart des ethnies, les enfants des "pères-hommes" sont aussi des "tata" (pères).

Ainsi le mu-kongo* tout comme le mbosi (ou mbochi) bien qu'appartenant au lignage maternel accorde de l'importance au lignage paternel.

* Le kongo est l'ethnie. Mais dans les langues bantoues l'ethnie est précédée de mu ou mo selon les régions pour désigner un individu de telle ou telle ethnie. on dira par exemple mu kugui, mu-vili. Le pluriel de mu est ba: ba-kongo, bapunu, ba-nzabi...

1.2.2. Le clan

Le clan est un ensemble de lignages qui descendent d'un ancêtre commun réel ou mythique. Chez les nzabi le clan se dit "nzo" (maison). Il se subdivise en sous-clans (appelés aussi nzo), ceux-ci se divisent à leur tour en unités. Le clan se traduit par "mvila" chez le Kongo-lari, et Kifumba chez les Kugni.

L'appartenance au clan se transmet au Congo en ligne maternelle. Chaque clan porte un nom. Mais les membres du clan ne le savent toujours pas surtout les jeunes générations de citadins. Toutefois des repères comme des villages ou des plantes ou des animaux (chez les nzabi²⁸) avec lesquels les héros du clan entretenaient des relations leur rappellent leurs origines. De nos jours nombreux n'apprennent l'appartenance à tel ou tel clan qu'au moment où ils présentent leur amie aux parents afin que ceux-ci aillent demander sa main. Deux individus étant classifiés comme frère et sœur ne peuvent se marier.

Par ailleurs, les sociétés lignagères congolaises sont dysharmoniques²⁹ (matrilinéaires et patrilocales). Le fils ou la fille vivent dans le village de itaa (lignager paternel chez les mbochi)

1.2.3. Parenté lignagère, parenté clanique

Si les membres d'un lignage se connaissent tous, les éléments des sous-clans et du clan n'en demeurent pas moins leurs frères, sœurs, mères, oncles... Ce que le clan et le lignage ont

²⁸ DUPRE G. op cit P. 152

²⁹ Voir DUPRE G. op cit et P.P. REY : Colonialisme, néocolonialisme et transition au capitalisme op. cit

en commun, dit Georges Dupré³⁰ c'est l'absence de la représentation territoriale résultant d'une combinaison d'une filiation matrilineaire et d'une résidence essentiellement patrilocale".

Au gré des mariages en effet, le lignage se disperse. La fille quitte sa mère pour rejoindre son mari dans le village voisin. Là, elle a des enfants. Et ses filles une fois mariées vont habiter dans le village de leurs époux respectifs. Mais les membres du clan se retrouvent occasionnellement (pas tous) lors des cérémonies de mariage ou lors du décès d'un des membres.

La dispersion des membres du lignage et l'obligation d'utiliser indistinctement la terminologie lignagère (oncle pour tous les frères et cousins à des degrés divers, de sa mère, frère ou soeur pour tous les enfants des soeurs ou cousines de sa mère... avec les droits et devoirs qui s'y rapportent) entraînent une confusion fréquente entre membres de la lignée du lignage, du sous-clan et du clan. Il n'empêche que "l'appartenance à un clan donné confère son identité au lignage" qui apparaît de ce fait "comme l'expression relativement localisée du clan".

DUPRE ajoute que :

"Le clan constitue une extension de la parenté lignagère. Il permet de donner la forme de la parenté lignagère à toutes les relations sociales aussi bien chez les nzabi eux-mêmes qu'avec les peuples avec lesquels ils furent ou sont en relation. Le clan en tant que référence de toutes les relations sociales est un système d'extension indéfini".³¹

La même logique prévaut dans les sociétés lignagères congolaises autres que nzabi. Ainsi, dans un espace très large, tout Kugni, tout Kongo, se sent chez lui. Dupré cite l'exemple d'un homme en voyage. Il suffira à celui-ci de décliner les noms de ses quatre grands-parents chacun d'eux correspondant à leurs clans respectifs pour que commence à apparaître son identité. On lui indiquera alors, qui dans ce village qui n'est pas le sien, a rang de frère, oncle, "tata" (père et cousines et tantes paternelles), Khaya (chez les Kugni) ou Koko en Kikongo, c'est-à-dire grand-père ou grand-mère.

³⁰ DUPRE op cit P. 159

³¹ DUPRE (G) op cit p. 160

"Il recevra assistance des gens de son clan qui lui désignera une mère qui pourra le nourrir, une petite-fille qui rendra ses nuits moins solitaires(...) S'il s'installe définitivement dans le village, l'homme trouvera par le biais de la parenté clanique à s'intégrer lui et sa famille à un quartier, il aura aussi par ce moyen la possibilité d'avoir des terrains de culture".³²

Balandier illustre l'importance du clan chez les Kongo par un proverbe: "le mukongo qui a quitté son clan est comme une sauterelle qui a perdu ses ailes" ; il a franchi les frontières hors desquelles la sécurité, la solidarité, l'affection ne lui sont plus garanties en toutes circonstances.³³

La "morale lignagère" privilégie l'entraide entre membres du clan et même entre habitants du même village. En fait tout se passe comme si le clan ou le lignage constituaient la cellule familiale que l'on appelle le ménage ou la famille "triangulaire"

Dans cette petite structure, le père et la mère doivent aide et assistance à leurs enfants. Ils les protègent et assurent leur éducation. C'est en quelque sorte la même chose qui se passe mais sur un plan élargi : la lignée, le lignage, le sous-clan, le clan. De même que les frères et sœurs d'une structure triangulaire se sentent responsables et solidaires les uns des autres, de même, tous les membres du clan ayant rang de frères et sœurs sympathisent dès qu'on les présente, et s'entraident.

La volonté d'inséparabilité ou d'indistinction entre membres du lignage ou même membres du clan, lorsqu'ils se reconnaissent, est telle que ne se pose pas le problème de famine chez l'enfant. Il peut manger chez son père et sa mère tout comme chez n'importe quelle "mère-cadette" ou "mère-aînée" ou chez n'importe quel "mère-homme" (oncle maternel). Les sœurs (ou cousines) respectent beaucoup leurs frères. Ceux-ci sont les chefs potentiels de la lignée ou du lignage.

³² DUPRE G. op cit P. 161

³³ BALANDIER Georges : La vie quotidienne au royaume de Kongo du XVIème au XVIIIème siècle HACHETTE 1965 P. 178

On peut donc avoir un "frère" ou une "soeur" au moins dans chaque village de l'aire ethnique. mais les règles de mariages intra ethniques et interclaniques sont telles que ces villages de dimensions souvent réduites ne comprennent parfois que certains membres d'un deux ou trois clans. Toutes les personnes mâles, hommes et enfants mangent en général sous le "mwandza" (chez le Kugni) ou "mbongui" (chez les kongo) : le hangar. Les femmes y apportent à manger pour le compte de leurs frères ou de leur époux qui doivent le consommer ensemble . Ainsi les hommes jeunes y apprennent à vivre en communauté. Les adultes leur transmettent le savoir proverbial, les éduquent. On s'y retrouve aussi pour se reposer, se raconter les prouesses lors de la dernière chasse collective ou pour régler des litiges. Le hangar est aussi la première construction d'un village et sert de lieu de réunion de la palabre...

Ainsi, toutes ces habitudes de vivre ensemble, de coopérer, à travers les parties de pêche collectives par les femmes et les enfants, ou l'organisation de pièges à rats ou à oiseaux par les enfants mâles, développent un "esprit communautaire" que l'on retrouve dans la quasi totalité des sociétés lignagères africaines.

"chacun s'intéresse à tout le monde et chacun est prêt à prendre les autres en charge en cas de besoin"³⁴

Car

"La culture africaine accorde au collectif une primauté sur l'individuel(...) la personne humaine se conçoit essentiellement dans son être et son agir, comme partie intégrante d'un groupe ou d'un ensemble dont il doit sauvegarder l'harmonie et l'équilibre vital"³⁵

Ainsi, même si la propriété des objets reste privée son usufruit est essentiellement communautaire. C'est-à-dire qu'un individu peut user et abuser des biens de son frère, de son oncle (vêtements, nourriture...) les faire siens. L'avoir de chaque individu doit servir à

³⁴ Monseigneur MONSENGWO PASINYA : L'esprit communautaire africain Editions SAINT-PAUL AFRIQUE KINSHASA Zaïre 1982 P.8.

³⁵ Monseigneur MONSENGWO PASINYA : L'esprit communautaire africain Editions SAINT-PAUL AFRIQUE KINSHASA Zaïre 1982 P.8.

l'entretien et à la promotion du clan. Le produit de la chasse, de la pêche ou de la cueillette est réparti entre les différentes branches du clan.

Dans ces sociétés, l'hospitalité demeure la règle. Et radins et avarés (très rares) font partie des marginaux. Des sanctions diffuses - railleries à travers des chansons - les ramènent à l'"ordre".

Dans la société traditionnelle, ajoute Ould-Daddah

"l'homme est comme imbibé de ce que l'Etat moderne appelle "la solidarité nationale" ou "le sens de l'intérêt général"³⁶

En définitive, la possession collective des moyens de production, la coopération, en un mot, tout le système de production, de redistribution et de jouissance commune des biens, renforce la solidarité entre membres. Aussi ne rencontre-t-on pas des disparités considérables. Le bétail de l'oncle, ses champs appartiennent à tout son lignage. Les produits de ces biens sont consommés collectivement. Pauvres et riches cohabitent.

"on reçoit des uns pour distribuer aux autres et il existe entre la "concession" riche et le pauvre ou même le parasite, des liens et des devoirs d'assistance mutuelle très étroits"³⁷

L'assistance considérée en occident comme indigne est un devoir lignager. On doit aider celui qui est dans le besoin parce qu'il est oncle (à divers degré), "père-femme", frère, soeur et même petit-fils du beau-frère... Cette chaîne de solidarité fait que le parasitisme, ou ce qui apparait comme l'indignité en occident n'a pas de sens. La solidarité-réciprocité fonctionne

³⁶ OULD DADDAH (Turdia) .- "valeurs socio-économiques et administration publique" dans Afrique contemporaine la documentation française n° 125 jan. fev.mars 1983.

³⁷ OULD DADDAH Turdia : "valeurs socio-économiques et administration publique" dans Afrique contemporaine La documentation française n° 125 janvier février mars 1983

sous forme de ristourne symbolique. Aujourd'hui telle personne a besoin d'assistance, on l'aide, le lendemain, un autre sera malade, toutes les autres l'aideront.

De nos jours, cette ristourne symbolique fait que le neveu qui va étudier en ville est aidé par tout le lignage ou le clan. Plus tard, lorsqu'il deviendra cadre ou employé, il prendra quelques neveux ou frères à qui il donnera une éducation. Il les nourrira, leur permettra de réussir afin qu'ils s'occupent à leur tour des autres jeunes neveux ou frères. Ainsi se passe la reproduction du lignage. On n'aide pas seulement par calcul. C'est avant tout un devoir lignager. La réussite d'un membre fait la fierté de tout le clan. D'où solidarité pour devenir des lignages puissants c'est-à-dire ayant plusieurs membres qui ont réussi socialement.

1.2.4. le pouvoir lignager

Les rapports de parenté dans les sociétés lignagères jouent le rôle de rapports de production et de rapports politiques. Le regroupement des hommes pour la production se trouve contrôlé par ce que REY appelle les "ainés" (les chefs de lignages), ceux-ci reçoivent le produit issu du travail des jeunes, des esclaves et des femmes. Ils contrôlent la circulation des hommes (les esclaves). Mais le système matrimonial est l'appareil dominant qui permet la constitution des unités de production (du fait de la patrilocalité). Les ainés assurent aussi une redistribution des biens aux cadets* L'utilisation du surtravail reste donc consacré au bien-être de la famille.

Dans ces rapports de production on note en lisant DUPRE la compétition entre l'oncle et le père. La virilocalité et la patrilocalité font que la femme et ses enfants travaillent chez le mari. Mais l'oncle reçoit des prestations de ses neveux et nièces.

Ainsi :

* Pour Rey cette redistribution reste illusoire "l'échange entre ainés et cadets camoufle simplement une prestation des cadets aux ainés sans redistribution. Voir colonialisme néo-colonialisme op cit P. 331

"le père et l'oncle s'approprient, en tant que donneurs de femmes, un surplus produit par leur fils et neveu"³⁹. Le fils travaille chez son père et lui verse de multiples prestations.

"le surplus produit par un fils n'est qu'un élément de surplus global dégagé par le groupe de production et transformé par celui qui en est à la tête en biens spécifiques c'est-à-dire en moyens d'actions matrimoniales(...) le surplus fourni par le fils au père n'atteint son maximum qu'après qu'il soit devenu par le mariage producteur à part entière"⁴⁰

Dans les villages on se marie d'ailleurs très jeunes (17-20 ans pour les hommes 13-15 ans pour les filles).

Ainsi le père s'empresse de marier son fils, et l'oncle même s'il n'a pas reçu une prestation considérable, entre en compétition avec le père d'autant plus que le mariage rend possible l'accroissement du surplus produit par le fils, en fait par sa ou ses femmes. Ce fils, devenu mari envoie des prestations au père de la femme et à ses oncles afin que ceux-ci ne rendent pas stérile son épouse, n'attaquent pas par la sorcellerie ses enfants.

Le chef du lignage, l'oncle maternel joue un rôle juridico-politique et même magico-religieux. Il n'intervient pas seulement pour donner les autorisations de pêcher dans la rivière du clan ou d'occuper un terrain pour la culture, sanctionner les contrevenants. Il apporte sa bénédiction en invoquant les ancêtres, à ceux qui vont chasser, cultiver afin que les parties soient fructueuses⁴¹, Signalons que les sanctions du chef de lignage se traduisent par des imprécations, des actes de sorcellerie.

Mais l'indistinction dans la désignation des membres du clan comme "frère" "oncle" etc... n'exclue pas une hiérarchie de prédilection dans la solidarité.

³⁹ DUPRE (G) op cit P.P. 221-224

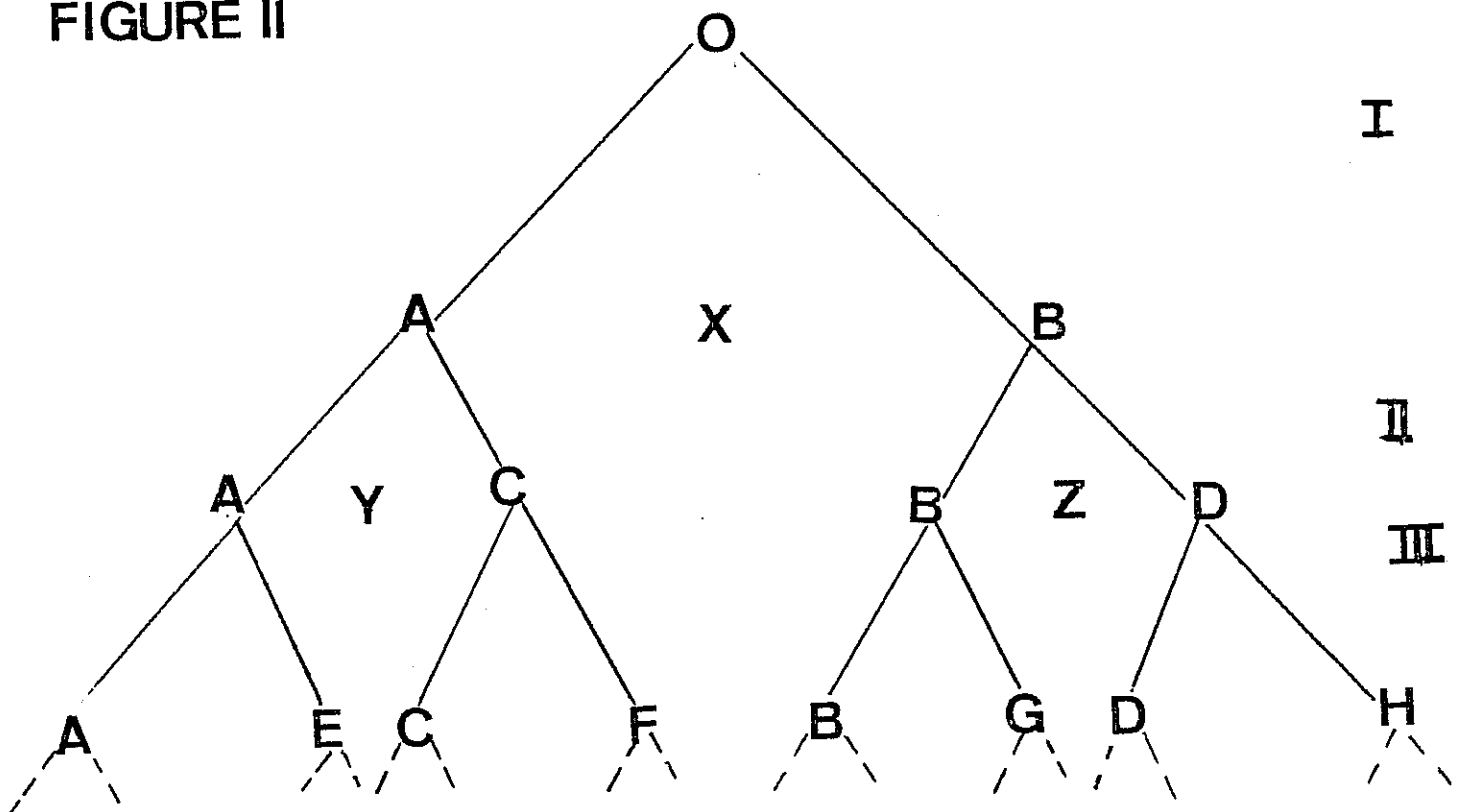
⁴⁰ DUPRE (G) op cit P. 222

⁴¹ REY P.P. op cit Colonialisme P. 78

Au fil du temps, après des générations un lignage se subdivise en lignées qui deviendront plus tard des lignages, des sous-clans. Mais il existe aussi des scissions entre lignées. Elles sont provoquées par le non respect des devoirs ou par des actes de sorcellerie. Actuellement telle lignée peut envier telle autre dont les éléments rayonnent de santé, réussissent dans les études ou la vie professionnelle. On les accusera de freiner par la sorcellerie la première lignée. On peut par exemple reprocher à des "frères" (ou à des cousins maternels) de privilégier leur propre segment, donc d'avoir des tendances sectaires, de ne pas prendre en charge les orphelins du lignage, d'être égoïstes plutôt que solidaires...

Considérons ce schéma que nous empruntons à De CHASSEY mais en changeant de termes (il parle de patrilinearité et non de matrilinearité)⁴²

FIGURE II



Soit O, l'ancêtre du lignage et X, le frère des grands-mères A et B et donc le chef du lignage. Si la paix règne dans le clan, c'est X le chef. Mais en cas d'un conflit opposant A et F, E sera automatiquement solidaire de A et C de F au niveau III. Le conflit remontera à A et C au niveau II. Par contre si F et H en viennent à leur tour à se disputer, ce premier conflit sera réglé car A, E et C se retrouveront avec le premier B G et D avec le second. Le chef X fera son possible. Mais il y a des moments où la division entre A avec ses descendants et B avec les siens finit par triompher.

P.S. Les oxyg n'existent pas dans son schéma. A la place du O il a mis A, X Y et Z sont des mâles

⁴² CHASSEY (Francis de) *L'étrier la houe et le livre : Sociétés traditionnelles au sahara et au sahel occidental*. Anthropos 1977 P.92

Ainsi le réflexe de solidarité est fonction non pas du délit commis par l'un ou l'autre mais de la proximité parentale. Un chef de lignée Y (lignée A) accusé de sorcier par B et D (lignée B) dont le chef est Z, sera défendu par toute la descendance de A.

C'est ce même schéma qui fonctionne au niveau plus large du sous-clan ou du clan.

Y fils de A et Z fils de B se disent "frères" (cousins parallèles en français) mais Y cherche avant tout, en complicité avec sa mère A à protéger les siens, c'est-à-dire tous les descendants de A, contre les "forces du mal". Il "mangera" (anthropophagie symbolique: Tuer par la sorcellerie se dit manger) avant tout les descendants de B. D'où la nécessité pour un oncle en général ou pour Y d'un côté, Z de l'autre de savoir "ouvrir" "sortir les yeux" (être vigilant, ne pas se laisser faire, avoir un pouvoir surnaturel). Mais X le chef du lignage peut ensorceler les descendants de A ou de B.

Toutefois, il existe des alliances entre lignées pour s'opposer à une autre. Mais la solidarité clanique triomphe en cas de conflit avec un autre clan.

Il y a par ailleurs, une imbrication entre le pouvoir lignager et l'autorité villageoise. Catherine COCQUERY VIDROVITCH⁴³ observe qu'il existe en Afrique trois types de relations de la communauté villageoise avec l'extérieur. On retrouve la même chose au Congo.

1. les relations lignagères sur les liens familiaux. Les limites du territoires nous l'avons dit plus haut sont floues et changent au gré des déplacements ou des fluctuations démographiques, les habitants d'un village S dépendent de leur chef du lignage résidant dans un autre village V.
2. Les relations politiques proprement dites, ou reconnaissance d'une autorité "étatique" territoriale hiérarchisée. Chez les nzabi un "nga bu'a" et "mfumu-bu'a" chez les Kougni : chef du village, protège le village. Il assure la paix, règle les litiges entre éléments de différents clans. Il est secondé par les chefs de chacun des groupes qui habitent le village.

⁴³ COCQUERY VIDROVITCH Catherine. L'AFRIQUE NOIRE Perennance et Rupture PAYOT PARIS 1985 p. 72-73

3. "Les relations de dépendance personnelle qui recouvrent ou contrarient les deux précédentes par un réseau d'échanges et d'obligation, soit horizontal - de lignage à lignage, ou de village à village -, soit vertical depuis le village jusqu'à l'autorité supérieure..."

Toutefois, les rapports entre villages notamment dans le royaume de Kongo n'étaient pas toujours amènes. Il existait des conflits suscitant la guerre entre deux villages. Mais la guerre avait une fonction essentielle dans ce royaume. Elle était :

"imposée par des voisins turbulents et ambitieux notamment les Yaka dont les portugais se firent des alliés occasionnels lors de leurs démêlés avec les rois de San Salvador"⁴⁴

On faisait la guerre pour attraper des esclaves.

Dans les temps très anciens, il y avait une hiérarchisation de lignages en lignage aîné/lignage cadet, lignage Patron-client ou lignage maître / lignage - esclave.

Se référant à Marc Augé, Coquery Vidrovitch cite l'exemple des Punu (Bantu) et des pygmées du Congo au sein d'une société lignagère, c'est-à-dire sans Etat. Il note que les villages pygmées étaient la propriété des lignages bapunu. Autrement dit, chaque pygmée doit respect à tous les éléments de son lignage-patron (femmes enfants et jeunes hommes compris).

Il leur apporte de la viande de chasse essentiellement, puisque c'est leur activité principale, participe au défrichage et autres travaux. En retour le lignage-patron fournit à ses pygmées (Babongo) du sel, des tissus.... Ces relations se vérifient encore de nos jours dans les villages téké de la le'koumou ou du Niari (Sud) et chez les Kwele et Djem du Nord-Congo. Tel citadin dont le gendre voudrait bâtir une maison fera venir son ou ses pygmées afin qu'ils l'aident

⁴⁴ BALANDER(G) La vie quotidienne au Royaume de Kongo du XVI au XVIII ème siècle HACHETTE 1965 P.119

à fabriquer les briques, à les cuire... En échange il lui donnera, selon le travail fourni ou selon son degré de gentillesse (ou d'humanisme) vêtements et autres petits produits manufacturés. Ce citadin et son lignage maintiennent ainsi les pygmées dans la dépendance économique et politique propre au village.

Mais les relations de dépendance existaient aussi entre lignages bantou. Elles étaient fonction de la possession de pygmées. Plus le capital pygmées + esclaves était élevé, plus le lignage était puissant.⁴⁵ Les lignages bavili et banzabi auraient été dépendants des Pumu (dans le royaume de Ipango) dont ils recevaient la jouissance de terres qui continuaient toutefois d'appartenir aux lignages dominants⁴⁶ Ces lignages forts se seraient d'ailleurs alliés au moment de la traite, et aux dépens des autres, aux capitaines négriers.

Mais le nombre de femmes et d'enfants ou de neveux font aussi la puissance du père ou de l'oncle. Nous verrons au cours de nos développements... ce qui de nos jours fait la puissance des lignages, l'esclavage n'existant plus.

1.2.5. Les relations père-fils

Le père géniteur au Congo joue aussi le rôle socialisateur. Il apprend à son fils à supporter les rites d'initiation. Il encourage comme chez les nzabi⁴⁷ les démarches matrimoniales de son fils et lui fournit les biens donnés au premier "mbwakha" (présentation à la famille de la future épouse). Le père invite le lignage de son fils (oncles maternels frères et grands-pères maternels) à contribuer à la dot. Mais il multiplie à travers les mariages de ses

⁴⁵ Voir aussi BONNAFE Pierre, *Age et sexe matériels et sociaux, un exemple congolais* in Marc Abeles et Chantal Collard, *Age et Pouvoir en Afrique Noire* KHARTALA 1985 BONNAFE parle de lignages pauvres ou moyens et de lignages riches. En d'autres termes il fait référence à une aristocratie lignagère chez le Kukuya (Régions des plateaux, centre du Congo)

⁴⁶ COQUERY VIDROVITCH op cit P. 81

⁴⁷ DUPRE G. op cit P. 271

fiels le nombre des producteurs et donc de ceux qui lui verseront des prestations. Lesquelles prestations lui serviront à marier d'autres fiels, à payer une partie de la dot de ses neveux .

Mais les pouvoirs du père sur son fiel restent limités car l'enfant "appartient" avant tout à l'oncle, très souvent les fiels vont résider et travailler chez l'oncle. Ce qui restreint les capacités d'accumulation en producteurs (femmes et petits-fiels) pour le père.

Actuellement, avec l'assimilation coloniale qui s'identifie maintenant au modernisme, le père tend de plus en plus à imposer sa loi sur ses enfants et ses petits-fiels. Il leur donne son nom qui se transmet désormais par les hommes. Il peut les "manger". Mais ce conflit patrilignage/matrilignage se solde par l'émergence permanente du second.

Ainsi, un père qui se vante de contrôler ses enfants de se passer de leurs oncles ou de déconsidérer ceux-ci, se met toujours en question. Cadre supérieur ou ouvrier, le congolais dont les enfants ou les petits enfants tombent souvent malades, dont les diagnostics des médecins n'arrivent à déterminer l'origine, ou simplement face aux maladies incurables (par la science moderne locale), ce Congolais disons-nous, réunit comme au village, la famille de ses enfants (oncles maternels, grand-mères...) Il les insulte, les menace afin que ceux-ci "libèrent" ses enfants qu'ils ne cessent d'envoûter. C'est pour éviter les actions maléfiques que le père protège sa progéniture par la sorcellerie, les migrations...

Le père doit donc respecter le lignage de son fiel, sa propre belle-famille. Il leur assure hospitalité pour les empêcher d'ensorceler ses enfants qui grâce au mariage agrandissent son groupe de production.

Par ailleurs, l'enfant entretient de bonnes relations avec ses autres "pères-cadets", "pères-aînés" ou "père-femmes". Dans certaines sociétés lignagères du Niari (Sud Congo) c'est d'ailleurs la tante paternelle qui assure l'éducation sexuelle de la nièce. Elle lui apprend toutes les techniques pour combler son futur époux. Les autres grands parents paternels ne sont pas ignorés.

Les rapports oncle-neveu

Dans la logique lignagère, les véritables enfants d'un homme sont ceux de ses soeurs. Cette logique est peut-être tirée du fait qu'un homme n'est pas toujours le père de ses enfants (infidélité d'une femme...). Et un homme et une femme qui ont la même mère sont naturellement frères et soeurs. Le pouvoir étant mâle, l'homme contrôle toute la descendance de sa soeur.

Il peut ainsi vendre son neveu (esclavage), l'ensorceller (la sorcellerie est clanique), le sanctionner positivement ou négativement.

Mais c'est le neveu qui remplacera l'oncle à la tête du lignage. Il s'agit du garçon le plus âgé. En outre le neveu hérite de l'oncle. Cet héritage va des objets matériels, au pouvoir surnaturel (la sorcellerie), en passant par les épouses et les enfants de l'oncle. Il existe des cas où l'oncle polygame lègue ses femmes (on épouse souvent des filles de quatorze ans) à son neveu. Celui-ci meurt et son neveu à lui (troisième génération) se retrouve avec plusieurs femmes et enfants (en français cousins croisés) sans avoir à célébrer de cérémonie de mariage. Toutefois ce neveu peut se permettre plus tard d'épouser une cinquième ou une septième femme.

C'est en principe le neveu direct qui hérite ou tout au moins prend le gros de l'héritage. Ce qui accrédite l'idée de la hiérarchie de prédilection en fonction des degrés de parenté. Mais les autres membres du clan reçoivent une partie de l'héritage. Cela montre par ailleurs le caractère large de la famille.

Dans la relation oncle neveu, le second doit beaucoup de respect au premier. Il lui fournit sans qu'il le demande des cadeaux, une partie de son produit de chasse des prestations (ou de nos jours une partie du premier salaire que celui-ci partage avec son lignage, et l'autre au père qui en fait autant).

Et le neveu qui va résider chez l'oncle et l'aider dans ses travaux quotidiens, augmente son capital d'affection, de considération donc de faveurs et par conséquent la protection contre les "forces du mal". L'oncle pourra lui transmettre "son savoir", sa "sorcellerie" qui lui permettront à son tour de protéger les membres du lignage.

Mais le neveu peut se montrer moins docile et chercher à s'échapper de l'autorité avunculaire. La sanction de l'oncle se manifeste par des maladies fréquentes, des parties de chasse moins fructueuses qu'à l'accoutumée.... De nos jours on interprète les échecs scolaires, les difficultés pour une fille de trouver un prétendant, les problèmes de chômage... comme sanction des oncles..

Il n'est pas de procès dans les tribunaux coutumiers où la recherche de "coupable" chez les devins et autres charlatans où la responsabilité de l'oncle ne soit affirmée.

Dupré montre que la magie et la sorcellerie sont les deux faces d'un même univers⁴⁸. Dans ce sens tout serait réglé par une comptabilité minutieuse où tout se paie et où chaque action positive devra être compensée par sa contrepartie négative. En résumé, la réussite dans tous les domaines (chasse, commerce), la richesse, exigerait dans l'ombre leur paiement en hommes : des offrandes "nocturnes" qui se manifestent par la mort des éléments choisis, les neveux.

"Théoriquement le succès des actions magiques entreprises par un homme nécessite qu'il se donne lui-même en nourriture aux esprits qui lui sont favorables ou qu'il donne quelqu'un qui puisse lui remplacer, c'est-à-dire quelqu'un qui soit de même nature, qui soit identique à lui-même ; cet autre soi-même tout désigné par l'idéologie lignagère est le neveu(...)"⁴⁹

Mais à travers les règlements de litige intra-claniques ou lignagers actuels que l'on observe dans les villes, il apparaît que la mère peut être "donnée" comme nourriture aux invisibles en guise "d'acquittement des dettes".

La sorcellerie est clanique ou plutôt lignagère. Le lignage du père ne peut attaquer ou "atteindre" le fils. En général chaque lignée cherche avant tout à protéger les membres directs. Exemple une grand-mère, en complicité avec son fils "mangera" plutôt les petits-fils de sa soeur.

⁴⁸ DUPRE G; op cit P. 219

⁴⁹ id. ibid

Ces interdits sont outrepassés par l'existence d'une société secrète regroupant les oncles, chef de chaque lignage, de chaque lignée ou de clans différents. On procède par ristourne symbolique : un jour on "mange" la nièce ou le neveu de A, un autre jour le neveu de B et ainsi de suite. Chaque membre de la société secrète est tenu de "contribuer" en donnant un des siens.

Ainsi l'oncle est à la fois redouté et recherché. Le neveu, le fils cherchent à se protéger contre la sorcellerie soit en suscitant la bénédiction de la parenté par des cadeaux, soit en consultant des "faiseurs de miracles".

1.2.43 La parenté par alliance

Un proverbe congolais dit : le mariage peut être rompu, mais les relations entre belles-familles subsistent "Makwela Ke Kufwaka, kasi bundzadi ke kufwaka vé"

En effet, le mariage est avant tout une alliance entre deux clans. Pendant toute la durée de l'union entre un homme et son épouse, il y a des échanges de biens entre cet homme et le clan de sa femme. Toutes les belles-soeurs, c'est-à-dire toutes les soeurs et cousines parallèles sont considérées comme ses épouses. Même les "mundzadi" hommes (beaux-frères) ont aussi rang d'épouses. Cela ne signifie en rien qu'il se permettra d'assouvir ses besoins avec ces belles-soeurs. Cela indique simplement le rang et les obligations qui en découlent : respect, hospitalité, entraide. Mais c'est l'époux qui donne plus. Et ce, en guise de compensation ou de redistribution du surplus produit par une femme dès qu'elle est mariée⁵⁰. Ces échanges ne sont pas forcément étendus à tout le lignage. Leur absence ne peut en aucun cas causer la rupture.

Emmanuel DAHO qui note que le mariage mbosei (ou mbochi) est moins la constitution d'un couple que l'alliance de deux lignages, affirme que celle-ci se perpétue grâce à la pratique du

⁵⁰ voir DUPRE G. p. 229 A l'heure actuelle l'épouse citadine n'a plus de surplus à donner au mari ou au beau-père. Mais le mari dépense pour la dot une somme dont le montant varie en fonction de la catégorie socio-professionnelle de l'épouse, de son niveau scolaire. Pendant la durée de l'union, le mari ne cesse d'apporter des cadeaux, de l'aide à la belle famille.

lévirat (mariage d'un homme avec la veuve de son frère défunt) et celle du sororat (mariage d'une femme avec l'époux de sa soeur décédée)⁵¹.

Mais la pratique du sororat semble inexistante dans le sud-congo.

Toutefois la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec sa belle famille s'explique par le fait que le mariage constitue la perpétuation d'une alliance antérieure. Chaque clan a ses "batsika" (singulier mutsika en kugni, mutsiga en nzabi), des clans avec qui il s'est allié depuis des générations. Ces relations se trouvent tellement imbriquées qu'une personne peut à la fois être votre grand-mère du côté maternel et votre cousine (soeur) du côté paternel...

Le père pour qui les enfants appartiennent au lignage de sa femme comme nous l'avons montré, trouve sa compensation dans le mariage de ses filles avec ses neveux (les enfants de ses cousines parallèles).

Chez les nzabi, on épouse aussi les filles ayant rang de petite-filles : "toutes les femmes situées à partir de la deuxième génération descendante aussi bien dans la parenté directe que collatérale et dans tout le clan". Mais on évite celles qui descendent directement d'Ego. Le plus souvent on choisit les petites-filles dans le clan du père.

La famille ainsi décrite est un groupe social de base mais aussi un groupe économique de base dans l'exploitation de la faune et de la flore collectives. Aussi remplit-elle certaines fonctions :

- l'intégration sociale des ses membres; cela concerne aussi bien l'éducation de l'enfant (à laquelle participe^{nt} tous les adultes car toute la généalogie s'incarne dans le nouveau-né) que le don d'un terrain à cultiver ou le choix d'une conjointe. Lequel choix se fait hors du clan. Mais on recherche une fille "digne" dans le village même, ou dans les villages voisins. Elle doit descendre d'un clan que l'on connaît car il faut "jauger" le clan avec lequel on va s'allier (et donc sa fille), est-il travailleur, sorcier.

⁵¹ DAHO Emmanuel : le mariage mbosi : tradition et évolution thèse de 3ème cycle sociologie CAEN Mai 1983 P. 5

La belle famille s'étend au-delà du père et de la mère du conjoint ou de la conjointe. Les membres des deux clans ont des uns et des autres des devoirs.

- L'organisation de la production et de la redistribution. Les moyens de production, tout le patrimoine (rivières, forêts...) sont gérés par le chef du lignage. Il assure une redistribution des terres et de la production à tous les membres. Si richesse il y a, ce n'est pas l'individu qui l'a. C'est toute la famille qui est riche. Il y a une assistance réciproque entre les membres.

Le lignage reste donc le médium par lequel l'individu satisfait ses besoins (acquisition de terrains de culture...) réalise ses projets (mariage...) Il le sécurise tant sur le plan psycho-affectif que social (assistance en cas de maladie ou autre forme d'invalidité telle que la vieillesse) et économique.

Le tout baigne dans une atmosphère magico-religieuse. Il concerne à la fois l'explication de l'environnement cosmique où cohabitent le visible et l'invisible, les vivants et les morts, que la manière d'agir sur lui : comment arrêter les pluies, soigner telle maladie exorciser tel démon...

Le rural a donc une conscience clanique. Mais la solidarité familiale s'élargit également aux autres villageois. Et la proximité des villages voisins, du fait qu'elle favorise les mariages interclaniques, renforce le sentiment d'appartenance à un même groupe : l'ethnie.

Dans la conception mbochi, des liens matrimoniaux dit E. DAHO :

"un mariage n'est concevable qu'à l'intérieur de l'ethnie. Aussi, d'une manière générale, tant pour le jeune homme que pour la jeune fille l'ethnie est perçue comme étant le champ à l'intérieur duquel doit s'opérer le choix du conjoint"⁵²

Et l'individu se préoccupe d'augmenter le nombre d'épouses et donc sa progéniture.

⁵²DAHO (E.) op cit P. 4

"la capitalisation des biens matrimoniaux permet à l'homme d'étendre le réseau de ses alliances, d'acquérir un prestige et une influence sociale"⁵³

Certes le Congo actuel regroupe des ethnies de l'ancien Royaume du Kongo, le Luango, d'Anzico (ou batéké) et des chefferies (Nord Congo)* . Mais la réalité lignagère demeure sensiblement la même.

Balandier montre que le Roi Kongo symbolise le Kongo bien que son pouvoir réel s'estompe hors des limites de la région centrale⁵⁵ Mais le pouvoir des chefs locaux demeure vivace. Il augmente à mesure que le pouvoir central se dégrade. Ces chefs, couronnés certainement par les portugais (on les appelait des mfumu-mpu à cause du port du chapeau), étaient étroitement liés à l'ordre clanique.

D'ailleurs, "l'établissement de l'Etat n'a pas réduit l'autorité des doyens agissant au sein des clans et des lignages."⁵⁶ Le Roi était entouré de douze notables représentant les douze clans primordiaux. Et le pouvoir clanique demeure toujours présent.

"A tous les niveaux, cette coexistence de deux organisations, - l'une étatique, l'autre clanique - se repère, depuis la capitale jusqu'aux chefs-lieux des districts. A la hiérarchie émanant des souverains répond, et s'oppose d'une certaine manière, la hiérarchie émanant des ancêtres"⁵⁷

A Mbata, une des provinces du Royaume (XVIème siècle), le Roi n'avait aucun pouvoir de désignation du gouverneur "le pouvoir appartenait au lignage Nsakulau". Les titres affublés à des

⁵³ DAHO (E) op cit P. 5

* Infra : IIème partie chapitre I, sect I

⁵⁵ Balandier G La vie quotidienne au Royaume de Kongo OP cit P.P. 171 - 175

⁵⁶ BALANDIER G. La vie quotidienne au Royaume de Kongo op cit P. 206

⁵⁷ BALANDIER G. La vie quotidienne au Royaume de Kongo op cit P. 206

membres du lignage : duc , comte, marquis par les Portugais donnent l'illusion que Kongo est un Etat fortement centralisé alors que c'est un Etat diffus⁵⁸

En définitive, le système lignager se caractérise par l'importance des relations personnelles. Un individu a une identité lignagère, une identité clanique. Il doit aider les siens, assurer la promotion du clan, entretenir de bonnes relations avec la belle-famille, avec les habitants du village ou des villages voisins avec qui il y a des échanges de produits, des échanges politiques et des échanges sociaux⁵⁹.

Le Mbochi dit encore Daho

"pense avec conviction qu'on ne peut porter atteinte à la vie d'un individu que dans la mesure où on peut indiquer, avec précision, l'endroit où a été enterré son cordon ombilical"⁶⁰

Or cet endroit se trouve dans le village d'origine. Aussi l'individu y recourt-il en cas de maladies ou autres problèmes. Il y est né et y sera aussi enterré afin qu'il participe à l'agrandissement de la communauté des morts qui veillent sur les vivants, les sécurisent.

Et les membres ou les originaires d'un même village se considèrent tous comme frères. En ville cette fraternité devient plus forte car elle sécurise, atténue la perte des repères.

Par ailleurs le système lignager se caractérise aussi par une hiérarchie des identités : la lignée, le lignage, le sous-clan, le clan, le village.

Jacques Maquet conclut à la lecture des monographies consacrées à des sociétés africaines, à l'existence de trois degrés bien distincts de consanguinité : la parenté lignagère, la parenté clanique et la parenté tribale (nous dirons plutôt ethnique).

⁵⁸BALANDIER G. La vie quotidienne au Royaume de Kongo op cit P. 208

⁵⁹ GOQUERY-VDROVITCH (C) op cit P 70

⁶⁰ DAHO (E) le mariage mbozi op cit P. 20

Ces trois formes constituent des groupes de solidarité. Cette solidarité s'avère moins agissante dans le clan que dans le lignage.

"le clan est l'ombre portée du lignage : plus vaste mais aux contours moins nets, à la réalité moins solide. Ce qui revient à dire que dans une société, il n'y a qu'un seul réseau de fortes relations de consanguinité et que c'est le lignage"⁶¹

Notons que selon les sociétés il ne s'agit que d'une affaire de degré. La présence de certains éléments des différents lignages appartenant à un même clan dans un même village, les rapproche beaucoup plus.

Pour Maquet, "les relations tribales", "apparaissent comme une extension à tous les membres d'une société globale (traditionnelle) du principe de parenté", les membres croient avoir une descendance commune très ancienne.

Mais le concept de tribu prête à équivoque.

⁶¹ MAQUET Jacques Pouvoir et société en Afrique Univers de la connaissance HACHETTE 1970 P.46

1.3. La "tribu" au Congo, une contre-vérité historique

Le terme "tribu" désigne tantôt un mode d'organisation sociale spécifique (par opposition à "bandes") tantôt un stade de l'évolution de la Société⁶². Mais toutes ces déterminations ont changé au cours de l'histoire. Morgan y verra une "société complètement organisée" mais pas encore étatique. La tribu gentilice par exemple serait alors un assemblage de clans. Elle se caractériserait par un nom qui l'individualiserait, par un dialecte, par un "gouvernement suprême (c'est-à-dire "un conseil de sachems et de chefs élus par les gentes et un chef suprême) et par un territoire propre et même une foi religieuse⁶³. Ces différentes tribus se seraient fait la guerre.

La définition de l'UNESCO (1964) pose la communauté de descendance, de langage, de culture de nom et de territoire⁶⁴.

Plus généralement on a défini les "sociétés tribales" comme celles qui comprendraient des "unités sociales élémentaires, de segments primaires" ayant "la forme de groupes locaux multi familiaux. Il y existerait aussi des rapports de parenté remplissant plusieurs fonctions dans l'organisation des groupes familiaux⁶⁵

Toutes ces tentatives d'accomodement de la notion de tribu, ne restituent guère la réalité historique des sociétés lignagères congolaises.

En fait les "tribus" congolaises datent de la colonisation.

Comme nous venons de le voir, les sociétés lignagères étaient organisées sur la base d'un pouvoir lignager extra-villageois (les membres du lignage ou du clan sont dispersés dans plusieurs villages du fait des migrations et des mariages. Ils dépendent tous de leur chef) et d'une

⁶² Encyclopaedia Universalis : TRIBU p. 250

⁶³ Encyclopaedia Universalis : TRIBU p. 251

⁶⁴ Encyclopaedia Universalis : TRIBU p. 252

⁶⁵ Encyclopaedia Universalis : TRIBU p. 253

autorité villageoise, souvent le premier occupant du territoire. Mais le pouvoir du chef du village était faiblement ancré dans le terroir. De plus ce chef était secondé par les chefs de sous-groupes. Les limites du territoire restent floues, transitoires et souvent liées au système de production. Il s'agit à la fois du village stricto sensu, et de la faune et la flore qui l'entourent, et que se partagent les différents groupes de production.

C'est ce chef qui servit de repère à la colonisation pour la nomination du chef du village. Le colonisateur délimita le territoire. Il créa une hiérarchie avec au sommet le "chef de tribu", responsable de "toute la famille ethnique ou tout le groupement solidaire constitué par plusieurs terres ou villages"⁶⁶. Ces villages pouvaient d'ailleurs indifféremment être d'appartenances ethniques ou tout au moins linguistiques diverses.

Les villages nzabi, Teké et Tsaangui faisaient partie des mêmes terres. Au sein d'une "tribu" il eût des cantons, une autre création artificielle de l'administration coloniale. Le canton se composait de plusieurs terres⁶⁷. Et chaque terre, comportait plusieurs villages.

Ainsi de l'autorité coutumière, "naguère le centre et le symbole de la diffusion de réseaux complexes de pouvoirs lignagers, territoriaux (le village) et interpersonnels"⁶⁸, l'administration coloniale implanta des structures nouvelles acquises à ses intérêts politiques et économiques : les chefferies tribales.

Mais ces réalités coloniales n'existent plus. Le pouvoir post-colonial a instauré une division du territoire en régions administratives. Celles-ci se subdivisent en districts, postes de contrôle administratif (P.C.A.) et en chefferies villageoises (ou plutôt en comité du Parti du village).

Il ne convient donc pas de parler de tribalisme puisque les tribus n'existent pas au Congo. Une approche qui partirait des ethnies nous paraît plus opératoire.

⁶⁶ DUPRE F op cit P. 293

⁶⁷ MASSAIBA André : l'évolution administrative en Afrique Centrale jusqu'au moment de l'Indépendance. Le cas du Congo Brazzaville. Thèse PARIS I 1977 p. 77

⁶⁸ COQUERY VIDROVITCH op cit P. 115

Cependant, le concept de tribu semble encore opératoire dans certains Etats africains. Dans la formation sociale mauritanienne, il existerait (chez les Maures) des tentes (foyers) dont les chefs seraient les fils ou neveux d'un même ancêtre vivant. Ces tentes formeraient des aïal. Ceux-ci se rattacheraient par des ascendances de leurs chefs à une commune fraction. Et plusieurs fractions se rattacheraient à une tribu par un ancêtre commun. L'ancêtre fondateur de la tribu situé à plusieurs générations est vénéré.⁶⁹ Le groupe tribo-familial possède "l'assabiya" qui peut se traduire par sentiment très fort de solidarité, sentiment d'appartenance au groupe tribo-familial.

Jean-Loup Amselle dans une récente publication critique les anthropologues marxistes qui parfois assimilent l'histoire à la seule évolution des forces productives et s'intéressent à repérer un ou plusieurs modes de production se combinant à l'intérieur d'une formation sociale, délaissant ainsi l'analyse de la "production de formes". Dans ce sens leur définition de l'ethnie relèverait d'un empirisme : ils ont adopté des cadres définis par les administrateurs coloniaux.

Pour lui, les termes d'ethnie (du grec ethnos : peuple nation, apparu dans la langue française en 1896) et de "tribu" (Pour lequel Mercier trouve une équivalence avec le terme nation) sont privilégiés au détriment des mots comme celui de nation parce que créés par la colonisation dans le but de "classer à part certaines sociétés en leur déniaient une qualité spécifique".⁷⁰

⁶⁹ CHASSEY (Francis de) : l'étrier, la houe et le livre "Sociétés traditionnelles" au Sahara et au Sahel occidental. *Anthropos* 1977 P. 64

⁷⁰ AMSELLE Jean-Loup ethnies et espaces in Au coeur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique sous la direction de J.L. Amselle et Elikia Mbokolo éditions d-la découverte (textes à l'appui PARIS 1985 p.p. 13-14

1.4. L'Ethnie

Pour l'historienne Vidrovitch Coquery, l'ethnie serait un ensemble de lignages qui descendraient d'un ancêtre commun mythique. Ce qui expliquerait la "forte communauté linguistique"⁷¹ En somme, l'ethnie serait "un produit de l'histoire résultant de processus complexes de peuplement, généralement fort étalés dans le temps". Les mythes d'origine joueraient un rôle unificateur en favorisant les alliances entre couches successives de peuplement donnant ainsi au groupe son identité⁷², c'est à dire à la fois un patrimoine commun, et un sentiment d'interdépendance. Cette définition par l'historienne rappelle en Sociologie celle de Clau

Faisant la synthèse des différentes définitions de l'ethnie par les Anthropologues, Amselle note comme critères communs chez ceux-ci, la langue, l'espace, les coutumes, les valeurs, un nom, une même descendance et la conscience d'appartenance.

Pour lui ces éléments dévoilent un ethnocentrisme qui montre que cette définition a été élaborée en Europe.

"le dénominateur commun de toutes (les) définitions correspond en définitive à un Etat-nation à caractère territorial au rabais. Distinguer en abaissant était bien la préoccupation de la pensée coloniale et de même qu'il était nécessaire de "trouver le chef" de même fallait-il trouver au sein du magma de populations résidents dans les pays conquis des entités spécifiques"⁷³

⁷¹ COQUERY--VITROVITCH op ci P. 74

⁷² COQUERY--VITROVITCH op ci P. 128

⁷³ AMSELLE J.L. op cit P. 19

Amselle conteste en outre l'existence d'ethnies précoloniales. Cela ne nous paraît pas généralisable. Si les *beté* de la Côte d'Ivoire, par exemple, sont une création coloniale⁷⁴ ce n'est pas le cas du Congo. Certes les entités ethniques étaient diffuses, les aires linguistiques floues, instables, mais l'élément linguistique permettait dans le royaume de Kongo, de Luango et d'Anzico de distinguer le *mu-sundi*, du *mu-teké*... L'ethnie en Kongo se traduit par " *ndinga*" : (la voie, la langue parlée d'un groupe) ou *monoko* : (la bouche) Ainsi les *yaka* pouvaient mener la guerre contre les Kongo, l'ensemble des lignages *vili* (c'est-à-dire les ethnies selon la définition de Coquery-Vidrovitch) se subordonner l'ensemble des lignages *punu*.

Roland Breton⁷⁵ donne une définition plus actuelle de l'ethnie. Il y voit deux sens.

- le premier (sens strict) évoque l'ensemble d'individus partageant la même langue maternelle. Ce qu'il relativise lui-même car il ne suffit pas que des africains (francophones) par exemple parlent français pour s'en réclamer.
- Dans un sens plus large, Breton ajoute au critère linguistique, des caractères anthropologiques et politico-historiques dont l'association constituerait une culture. Mais, dit-il, on peut perdre un des caractères sans pour autant cesser d'appartenir à une ethnie.

"c'est l'examen de chaque groupe ethnique qui seul permet d'établir quels sont les critères d'identification les plus valables dans chaque cas : origine anthropologique, communauté de territoire, usage linguistique, coutumes et mode d'existence, appartenance religieuse ou politique(...) tant objectivement aux yeux de l'observateur que subjectivement, dans la conscience des intéressés"⁷⁶

A l'époque coloniale, on utilisait "race" pour désigner les ethnies. Certes des indicateurs biologiques ou physiques innés ou acquis permettent dans une moindre mesure de

⁷⁴ DOZON Jean Pierre : Les *beté* : une création coloniale in J.L.Amselle et Elikia Mbokolo op cit P.P.49 - 86

⁷⁵ BRETON (Roland J.L.) Les ethnies PUF que sais je 1924 PARIS 1981 PP 7-9

⁷⁶ BRETON R J.L. op cit P. 9

distinguer les groupes⁷⁷ (en général les originaires du Sud Kongo sont petits ; les tékés du centre se font des scarifications en forme de sillons couvrant tout le visage). Mais l'usage du mot race ferait penser à l'assimilation de l'homme à l'animal. C'est en élevage que ce terme trouve encore son application. En plus le brassage des populations atténue cet indicateur.

Une pratique religieuse ne peut non plus permettre de définir les ethnies. On trouve au Sénégal des Ouolofs et des serers musulmans, des Ouolofs et des serers chrétiens. Toutefois, l'expansion de l'Islam, du christianisme ou autres religions et sectes s'est réalisée dans des aires ethniques de culture animiste délimitées. Ainsi au Congo, la secte "bougiste" intéressait beaucoup plus l'ethnie de son fondateur Lassi Zéphyrin : les vilis (de la côte atlantique), de même le matswanisme (du nom de Matswa, amicaliste exécuté secrètement par le colon à l'insu de ses fanatiques pour qui celui-ci se serait envolé dans les cieux et reviendrait sauver le peuple Lari) était avant tout une secte lari-Kongo.

De plus en plus, le territoire comme critère perd sa pertinence. On trouve des bambara au Mali, au Burkina Faso... Les tékés peuplent le haut Ogoué gabonais, le centre du Congo. Zanaga dans la région de la Lékoumou (Sud-Congo) est le pays téké-sud par excellence. Mais on retrouve d'autres variantes téké au Niari (Sud-Congo).

Ces différents groupes se disent tous téké. Ils se reconnaissent par leur langue qui du reste varie d'une région à l'autre. Ils se distinguent entre eux par les modes d'activités et de culture liés à l'écologie et au contact des groupes avoisinants. Mais les différents parlers ou (parlures) téké Kugni ou autres au Congo demeurent inséparables du territoire issu du figement colonial. Les tékés dits du Nord (en fait du centre, dans la région des plateaux) ont un parler qui les distingue de ceux de Zanaga, ou de Mossendjo (régions de la Lékoumou et du Niari) De même chez les Kugni il y a des bisi mongo (les gens du haut) et des bisi banda (les gens ou les originaires du bas)

⁷⁷ Voir SAUTTER Gilles De l'Atlantique au fleuve Congo Géographie du sous-peuplement République du Congo République Gabonaise. Thèse de Doctorat ès lettres Université de PARIS I Fac des lettres et Sciences Humaines. imprimerie nationale MCMLXVI

Cette dispersion des groupes ethniques sur le territoire congolais, relève des processus migratoires historiques.

En effet, ces ensembles de lignages qui formaient une communauté de langue et de culture disséminés dans des villages interdépendants (par les échanges sociaux ou l'extension du pouvoir lignager) entretenaient des relations avec des groupes voisins. Celles-ci pouvaient être simplement commerciales (à l'époque de la traite) et amènes ou alors antagonistes.

C'est le cas des teké qui achetaient des esclaves chez les mbochi (Nord Congo) pour aller les vendre sur la côte atlantique. Les nzabi venus du Nord se sont heurtés à la résistance des téké punu et Tsaangui, ⁷⁸ et surtout des Massango avec qui ils se disputaient les forêts (les nzabi utilisent des forêts pour la chasse et l'agriculture, les Massango pour la chasse). On peut également signaler l'invasion du pays téké par le sundi comme cause de la dispersion de ce groupe dans les territoires congolais gabonais et zaïrois actuels.

Mais comme le note Breton, "un double processus d'ouverture ou de fermeture internes (entre groupes sociaux) et externes (vis-à-vis des étrangers), modèle au cours des siècles la physionomie des ethnies, tantôt vers l'homogénéisation interne, et la constitution de types ethniques propres (ouverture interne et fermeture externe), tantôt vers la diversification et le polymorphisme (ouverture externe et interne), tantôt vers le cloisonnement interracial (fermeture interne)"⁷⁹

Il y a en effet des groupes ethniques qui au cours des siècles se sont subdivisés en sous-groupes, devenus autonomes. Les sundis du Niari ont un parler qui les différencie du groupe sundi-kongo (région du Pool) dont il sont historiquement issus. Ils auraient certainement poursuivi leur processus de développement émergence et croissance (c'est à dire l'ethnogenèse) par cristallisation de la physionomie collective autour des traits nouveaux (ethnolyse), puis

⁷⁸ DUPRE G. op cit P. 25-39

⁷⁹ BRETON R.J.L. OP CIT P.P. 21 -22

affermissement et expansion", se terminant par la constitution d'un Etat ethnique, avant de se morceler ou pas⁸⁰, si le colonisateur n'avait pas fixé le cadre territorial.

La colonisation en figeant les groupes, en les forçant à cohabiter, a favorisé la naissance ou la disparition de certains groupes. Les Apfourous des Marais sont devenus des Likouba. Par contre les babouendé qui occupaient la vallée du Niari au XIXème siècle ont cessé d'exister sous ce nom⁸¹. La scission des ethnies par le fait du partage colonial se trouve relativement consommé. On a pu le constater en 1962 lorsque, à cause d'un but refusé au cours d'un match de football, congolais et gabonais se sont fait la guerre. Consummée l'est aussi la circonscription coloniale et même post-coloniale. Dans ce sens, des groupes comme les mbétis se sentent avant tout mbétis du Nord pour les uns et proches des mbochis, et mbétis du Sud apparentés au Kuta, nzabi et même teke avec qui ils cohabitent, pour les autres.

Il convient de rappeler que l'ethnie est une identité collective. Comme telle, elle correspond actuellement à un espace géographique donné, à un langage, ou un parler, à des caractères objectifs qui s'articulent avec la représentation de ces caractères, au sentiment d'appartenance.

Il est important d'insister sur cette articulation qui dans le cas du Congo confère à l'identité ethno-géographique toute sa pertinence. Nous développerons ces analyses dans les prochains chapitres (2ème partie). Pour l'instant, notons que :

- il existe des groupes linguistiquement isolés qui occupent une ou deux régions avoisinantes : la plupart des ethnies du Nord Congo. Les kongo stricto-sensu n'occupent que la région du Pool.
- les groupes ethniques qui se sont trouvés dispersés et séparés par une flore peu accueillante par l'inexistence des voies de communication ou par une longue distance - bien que se sentant proches les uns des autres, ces différentes branches sont plus solidaires des groupes avec lesquels ils cohabitent depuis un certain

⁸⁰ BRETON R.J.L. OP CIT P.P. 99

⁸¹ Voir SAUTTER Gilles op cit P. 166

temps. A Zanaga, pays téké-sud, on trouve des kota, ndasa, bambamba. Dans le cadre plus large de la lekoumou (une des neuf régions administratives) c'est à dire sibiti komono-bambama-zanaga (sikozaba) on retrouve les mêmes groupes qui cohabitent avec les yaka, sans oublier les pygmées babongo. ▲

Dans le Niari-forestier - région voisine de la LeKoumou, les nzabi vivent à côté ou avec les téké, les Pu nu, les Kugni.

Cette multiplicité de groupes partage depuis plusieurs générations une histoire commune qui sédimente un sentiment d'appartenance d'autant plus que la cohabitation secrète une certaine identité culturelle. Un yaka et un téké peuvent se parler sans interprète. Ils ont parfois les mêmes noms...

Ainsi, la langue permet de distinguer une ethnie d'une autre, mais le parler (la variante linguistique, dialectale) coïncide avec l'espace et confère une identité au groupe.

Il ne suffit pas qu'il y ait un espace géographique et une langue parlée dans cet espace. Encore faut-il que les individus habitant (ou les citoyens originaires de) cet espace et parlant cette langue (variante dialectale ou autre) se représentent ces éléments, aient un sentiment d'appartenance, se sentent "Nous" par rapport à "Eux". Bourdieu note à juste titre que la communauté est le support du sentiment d'appartenance.

"l'on ne peut comprendre l'un sans l'autre. La communauté ethnique inclut le sentiment, le sentiment renvoie à la communauté qui en constitue le support, la base..."⁸²

Le Congo est un regroupement des sociétés lignagères descendant du royaume de Kongo (Sud Congo-Nord de l'Angola, Sud-Ouest du Zaïre) et des chefferies. Mais les pouvoirs du roi (du reste considéré comme le Dieu) n'influençaient guère l'organisation lignagère. Les clans se développaient, devenaient des ethnies, se disloquaient en sous-ethnies.

Ce processus ayant été figé par la colonisation, nous avons une multiplicité de sous-groupes qui se sentent différents, dans le cadre d'un Etat Nation.

⁸²BOURDIEU (Pierre).- "L'identité et la représentation Actes de la recherche en sciences sociales 1978.

1.5. La Nation

Georges Burdeau commence sa définition de la nation en affirmant que celle-ci n'est pas une réalité concrète, mais une idée. Elle se manifeste par différentes attitudes et comportements, par des sacrifices qu'elle exige à ses membres, lesquels consentent à les lui rendre.

"Dans ces conditions puisque la nation n'est pas un phénomène directement observable, puisqu'elle ne se révèle que par le sentiment qu'on lui porte et les attitudes qu'elle suscite, force est de voir en elle une idée, une représentation que les individus se font de l'être collectif que tous ensemble ils constituent, c'est-à-dire en définitive, un mythe"⁸³

Cette représentation remplit tout de même deux fonctions : l'intégration des membres dans un tout transcendant ou minimisant les tendances centrifuges (les rivalités d'intérêt) ; une fonction disciplinaire, incarnée par le pouvoir.

Mais la nation en tant que représentation suppose une base, une identité objective, telle la communauté de rêve. De nos jours, la nation s'assimile au cadre étatique territorial. Toutefois le mot "nation" au moyen-âge signifiait un groupe d'hommes qui ont ou à qui on attribue une origine commune, en fait un groupe ethnique. Le mot nation signifiait d'ailleurs en latin groupe ethnique avant de subir au XVIII^{ème} siècle cette extension.

Cette communauté en cohabitant avec d'autres sur une même terre développe "des solidarités de voisinage qui déterminent le lien social essentiel"⁸⁴

Renan a révélé au siècle dernier les différents éléments de cohésion de la nation : l'espace, la langue, la race, l'affinité religieuse, les intérêts économiques, les nécessités militaires. En

⁸³ Encyclopaedia Universalis P. 565 vol II

⁸⁴ Encyclopaedia Universalis Vol II P.566

somme il s'agit des composantes objectives auxquelles il a ajouté l'aspect subjectif. Le fondement d'une nation "est essentiellement d'ordre intellectuel et affectif". Aussi, dit-il qu'

"une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui a vrai dire n'en font qu'un constituent cette âme, ce principe spirituel. L'un est dans le passé, l'autre dans le présent. L'un est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis"⁸⁵

L'unité nationale peut être entravée par l'inexistence d'une langue commune. C'est le cas du Royaume de France où la lingua occitana-correspondant à la partie où l'on appliquait le droit écrit fortement marqué par le droit romain – qui s'opposait à l'autre partie "pays de coutumes où l'on s'exprimait en langue d'oïl"⁸⁶. Mais le sentiment national peut également naître d'un événement suscitant une longue solidarité des membres face aux éléments allogènes. La guerre de cent ans au XV^{ème} siècle que connut le royaume de France et l'épopée de Jeanne d'Arc firent cet effet.

Les critères objectifs et subjectifs, dégagés par Renan ne constituent actuellement qu'un idéal-type. Il y a des Etats multiraciaux et des Etats pluriethniques. Nous disons Etat car les deux notions se complètent. L'Etat marque la délimitation territoriale et les fonctions bureaucratiques afférentes. Il fixe ainsi le cadre internationalement reconnu dans lequel doit se réaliser l'unité des membres, le sentiment d'appartenance à ce cadre, le "vouloir vivre collectif" au-delà des différences de classe, de race ou d'ethnie. C'est ce qui ressort des propos de Staline pour qui la nation :

"c'est une communauté humaine stable historiquement constituée, née sur la base d'une communauté de langue, de

⁸⁵ RENAN (Ernest). – Qu'est-ce qu'une nation ? Conférence faite en Sorbonne le 11 mars 1882 2^{ème} édition CALMAN LEVY p.p. 25-26 cité par WOTO Jean Hilaire : identité ethnique, identité nationale formation de la conscience nationale au Cameroun thèse 3^{ème} cycle Sociologie Toulouse 1982 p. 23

⁸⁶ Encyclopaedia OP CIT P.567

territoire, de vie économique et de formation psychique qui se traduit dans une communauté de culture"⁸⁷

Ce qui distingue l'ethnie congolaise pré coloniale de la nation, à travers cette définition, c'est la notion de territoire. Mais l'ensemble des clans parlant la même langue partageant la même vie économique savait tout de même repérer une aire ethnique durable. Laquelle aire se trouve de nos jours compartimentée. Chaque partie reste confinée dans un Etat.

L'Etat existe déjà au XVII^{ème} siècle avec Locke. Mais c'est sous la monarchie que les éléments du pouvoir de la bourgeoisie seront constitués. L'apparition du capitalisme donnera un sens nouveau à la nation. Celle-ci signifiera la société civile correspondant à l'Etat. L'Etat-nation demeure avant tout la forme politique du mode de production capitaliste⁸⁸ et le nationalisme, l'idéologie afférente. La nation se présente donc comme un processus historique. Mais il est aussi et surtout :

"la preuve à posteriori de la légitimité de l'Etat tel qu'il se présente"⁸⁹

Les Etats africains sont issus du partage colonial. C'est par les accords de Berlin (1885) que les grandes puissances – l'Angleterre, l'Allemagne, la France, la Belgique, l'Espagne le Portugal et l'Italie se partagent l'Afrique. Elles tracent des frontières artificielles en fonction des parts revenant à chacune, nonobstant les aires antérieures : royaumes, chefferies, "nations"

La "chirurgie coloniale" a donc consisté à fusionner des groupes qui n'avaient pas forcément des rapports amènes. Elle a aussi séparé des clans ou des groupes ethniques et les a dispersés dans plusieurs territoires.

⁸⁷ STALINE (J.) Le marxisme et la question nationale cité par WOTO Hilaire op cit P. 23

⁸⁸ SISOKO (Alain) Aspects sociologiques de l'intégration en Afrique occidentale : Espace politico-Administratif et intégration à l'Etat : le cas de la Côte d'Ivoire Thèse Lettres NICE juillet 1982 p. 78

⁸⁹ SISSOKO (A) op cit P. 81

De nos jours, chaque assemblage de groupes hétéroclites possède un territoire, une constitution, un hymne, un drapeau. Un pouvoir politique (l'équipe dirigeante) contrôle le système administratif. Il possède ses forces de sécurité, la douane. Cet Etat représenté à l'extérieur par les ambassadeurs tente de se constituer en Etat-nation.

Naguère sociétés lignagères voisines ou non, méconnaissant le pouvoir unifié et la production marchande (tout au moins de façon dominante), aujourd'hui elles forment une société étatique connaissant des "rapports sociaux fondés sur le capital et le travail salarié"⁹⁰ Mais la formation de cet Etat, en d'autres termes sa formation en tant que nation se heurte, au-delà des problèmes économiques d'option politique ou autres liés au développement⁹¹, à l'érection des ethnies anciennement autonomes.

Sissoko analyse les problèmes de l'Etat nation en Afrique occidentale en abordant l'intégration nationale horizontale et l'intégration nationale verticale. Dans le premier cas il montre que l'assise nationale demeure entravée par la persistance "des particularismes outranciers et du tribalisme anachronique"⁹². Mais l'Etat cherche en exaltant le passé anticolonial sous forme de procès, à "transformer de vagues compatriotes-d'origines culturelles et ethniques diverses-en "frères" en concitoyens "solidaires au sein d'un corps "politique et culturel" cohérent, (l'Etat-nation).

L'Etat se préoccupe aussi de faire que les individus ou groupes ethniques se représentent et se réapproprient les institutions étatiques tel qu'il le conçoit. Mais la réalité est que le vécu et la représentation de ces institutions étatiques ne correspondent pas aux prévisions de l'Etat. Tout ceci parce que la colonisation a arrêté le processus de l'ethnie qui se fait et se défait.

"(...) C'est pour avoir condensé et "concentré" depuis des décennies les investissements affectifs et matériels des sociétés que les Etats se trouvent être un lieu privilégié

⁹⁰ CHASSEY (Francis de) Introduction à la Mauritanie l'Evolution des structures sociales en Mauritanie de la Colonisation à nos jours C.E.A.N. C.N.R.S. 1977 P.235

⁹¹ SISSOKO (A) op cit P. 82

⁹² SISSOKO (A) citation du Président Houphouët-Boigny

où les phénomènes de résistance (active ou passive) et des déplacements symboliques viennent situer les conflits"⁹³

La république Populaire du Congo, comme la plupart des Etats africains n'est pas encore une nation. Certes tout le monde (les gouvernants) souhaite la construire ou plutôt la reconstruire à partir du reliquat colonial, mais l'identité nationale (la conscience d'appartenir à un pays comprenant telles ou telles ethnies, telles ou telles classes) reste faible et occasionnellement mis en état d'éveil par des rencontres sportives internationales. L'observation révèle plutôt une coexistence des "micro-nations" pré coloniales (ou ce qu'il en reste, les ethnies ayant été divisées entre plusieurs Etats) ou coloniales (les entités créées ou fixées par la colonisation). L'intangibilité des frontières n'a d'ailleurs jamais été mise en cause. C'est en leur sein que l'on observe des antagonismes entre groupes.

⁹³ SISSOKO (A) op cit P.98

1.6. Ethnicité, régionalisme, zonalisme ou ce que l'on appelle encore "tribalisme".

Le concept de "tribalisme" évoque dans les études africanistes, les conflits inter-ethniques ou les luttes entre régions, dans le cadre étatique moderne. On parle de séparatisme, de revendication culturelle, de favoritisme à base "tribale", de répartition inégale (ou du dosage) de postes ministériels entre "nordistes" et "sudistes"... Ce concept est même usité pour décrire l'endogamie ethnique. En réalité ce qui prédomine c'est l'aspect "dysfonctionnel" par rapport à la logique de l'Etat-nation et de toute sa bureaucratie. △

Or, dans la plupart des cas (sauf peut-être au Sahara) les "tribus" précoloniales et coloniales n'existent plus. L'analyse exige que l'on se rappelle de la logique lignagère, celle de devoirs et obligations entre membres du clan, -qui détermine encore les attitudes et comportements des citoyens-, et celle de la hiérarchie de prédilection entre membres de la lignée, du lignage, du clan, du village ou des villages voisins, des alliances claniques (mariages...). Dans le nouveau cadre où des ethnies différentes, figées, que l'on oblige à vivre ensemble, à se définir comme une nation selon une rationalité bureaucratique, comment cette logique fonctionne-t-elle, et pourquoi persiste-t-elle ? Pourquoi cette transformation. Comment le référent ethnique érigé par les circonstances en identité prédominante devient donc oppositionnel... et quelles sont les manifestations de ce conflit.

Certains sociologues orientent leurs recherches sur le phénomène strictement ethnique, d'autres reconnaissant pourtant la nécessité de l'analyse de ce phénomène ethnique l'abordent dans le cadre de ce qu'ils appellent le "tribalisme".

Sylla Lanciné qui traite du "tribalisme" et du parti unique, observe le "paradoxe des sociétés polyethniques face au problème de l'intégration nationale dont le parti unique se veut le

principal facteur dans l'Afrique noire actuelle"⁹⁴. Au lieu de parler de sociétés lignagères précoloniales, Sylla les considère comme des "sociétés tribales", celles de la croyance aux forces surnaturelles qui règlent l'avenir, celles de la reproduction à l'identique du mode de vie, de la solidarité "tribale", celles enfin qui se mènent la guerre entre elles. Dans le cadre "moderne" "l'éthique traditionaliste fondée sur un conservatisme qui impose aux vivants sous la tutelle des ancêtres de rigoureuses servitudes" se trouve en contradiction avec l'éthique de la société occidentale. Ce qui crée un paradoxe générateur d'une multiplicité de problèmes dans ces "sociétés plures".⁹⁵

En outre Sylla Lanciné traite le "tribalisme" dans le sens de "rapports (ou système de rapports) antagoniques entre différentes tribus au sein d'une même société nationale". Il s'agit pour lui de la persistance des rivalités et des oppositions tribales anciennes" et des antagonismes entre des "coalitions de tribus apparentées"⁹⁶

Comme on le voit, ce qu'il appelle "tribus" coïncide avec "ethnies". Certes ce concept permet peut-être une extension à tous les pays africains (sahara...), Mais il fausse en revanche, l'approche des autres sociétés qui n'ont pas connu des tribus et qui constituaient des clans évoluant sous forme d'ethnies et disparaissant, ou plutôt des sociétés qui ont été figées sous la colonisation comme des tribus, mais qui aujourd'hui fonctionnent sociologiquement par ethnies. La confusion est d'autant plus grande, lorsque Sylla classe dans le tribalisme tous les phénomènes ethniques qui surgissent de par le monde.

"(...)même de nos jours, dit-il dans les sociétés politiques les plus "avancées", il se produit toujours comme une résurrection des formes de la pensée, de la politique et de la dynamique tribales. Les problèmes ethniques sont une réalité qui se pose au sein de toutes les nations du monde actuel. Il se produit comme une résurgence du tribalisme

⁹⁴ SYLLA (Lanciné) : TRIBALISME ET PARTI UNIQUE EN AFRIQUE. Esquisse d'une théorie générale de l'intégration nationale PARIS Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques 1977 Université nationale de Côte d'Ivoire P. 13

⁹⁵ id. P. 13

⁹⁶ SYLLA op cit P. 17

à l'échelle mondiale. Pensons au problème ethnolinguistique de la Belgique, au problème breton français, à l'Ulster en Grande-Bretagne, au Québec, au problème noir des Etats-Unis, à la situation des juifs ou des Tartares en Union Soviétique(...)"⁹⁷

Avec Sylla, le concept de tribalisme prend vraiment son caractère de "fourre-tout" mêlant identités ethniques, problèmes raciaux ou religieux. Certes les idéologies d'autochtonie, l'irréductibilisme et les mouvements séparatistes, la revendication d'identité ethnique et/ou culturelle, sont universelles. S'agit-il toujours de "tribalisme" ?

Par ailleurs, ce qu'il appelle les "tribus" c'est-à-dire en fait les ethnies ne se connaissaient pas toutes et donc ne se faisaient pas la guerre avant de cohabiter.

Nous proposons plus haut l'usage du concept d'identité collective quant à l'analyse de ces différents faits qui marquent souvent des formes d'antagonisme.

Toutefois cette autre définition du "tribalisme" que Sylla donne revêt une pertinence sociologique.

"Le tribalisme est un comportement, une attitude positive ou négative qui crée, dans un milieu social donné, un réseau d'attractions et de répulsions entre les membres de deux ou plusieurs groupes composant ce milieu social. Les membres de chacun de ces groupes se disent liés par le sang mais ils le sont beaucoup plus par l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes par rapport aux autres. En sorte que le tribalisme est une mentalité de groupe, une illusion grégaire ou une disposition d'esprit qui détermine la conduite des individus appartenant à un même groupe et qui règle leurs relations souvent agressives avec les membres de groupes similaires. Ce groupe qui se pose en s'opposant aux autres et dont les membres se croient liés par le sang est la tribu"⁹⁸

Sylla semble s'intéresser beaucoup plus à l'aspect conflictuel des relations intergroupales. En fait il suffit de remplacer "tribalisme" par "ethnisme" ou "tribu" par "ethnie"

⁹⁷ SYLLA : op cit P. 20

⁹⁸ Sylla L; op cit P. 23 souligné par nous

pour restituer au travail de Sylla toute sa pertinence comme on peut s'en convaincre dans la distinction qu'il fait entre le "nationalisme ethnique... forme suprême du tribalisme" (suivant les circonstances dit-il, on l'appellera aussi "régionalisme", "séparatisme", "sécessionnisme" ou "irrédentisme") et "nationalisme territorial ayant pour cadre géographique l'ancien territoire colonial.⁹⁹ On comprendra alors ce qu'il appelle la crise de conscience nationalitaire. Il montre en effet, que les formations politiques (nous dirons plutôt formations économiques et sociales) anciennes constituaient des nations en puissance. Mais il leur manquait la durée et la stabilité. Elles "n'avaient qu'un vague sentiment d'elles-mêmes". Mais ce processus de constitution de nation a été perturbé par l'instauration des frontières artificielles et la création d'Etats multiethniques et centralisateurs qui tentent de se donner une légitimation. (constitution des nations modernes). La crise de conscience nationalitaire serait en quelque sorte cette ambivalence entre l'identité nationale pré-coloniale (ou plutôt le processus nationalitaire pré coloniale) et le processus nationalitaire nouveau. Le premier processus apparaît désormais comme "anormal", désintégrateur...¹⁰⁰ C'est la persistance de ce premier processus que Sylla appelle tribalisme.

Il convient de relativiser cette analyse en disant que toutes les sociétés n'allaient pas vers la création d'une nation. Phénomène de diastole et de systole oblige.

Gaston Noël Mboumbou-Ngoma quant à lui définit le "tribalisme" comme une :

"Solidarité, un antagonisme, une lutte qui met en mouvement non pas des ethnies définies comme totalités territoriales, économiques, linguistiques et culturelles mais des composantes ethno-linguistiques et ethno-culturelles des nations pluri-ethniques issues des découpages et partages coloniaux(...) mais politiquement, économiquement et culturellement dominées exploitées, sous-développées, dépendantes"¹⁰¹

⁹⁹ Sylla L; op cit P. 27

¹⁰⁰ SYLLA op cit P. 9

¹⁰¹ MBOUMBOU - NGOMA (Gaston-Noël) .- tribalisme, Etat et développement en Afrique noir. Le tribalisme : survivance ou mode d'hégémonie du capital ? thèse de 3ème cycle. Développement économique et social PARIS I 1980 P.7

Dans cette définition il ressort que la logique lignagère élargie à l'ethnie (la logique ethno-lignagère) se trouve mêlée à l'aspect oppositionnel des identités ethniques différentielles. C'est ce qu'il dit en substance en affirmant :

"Même s'il a des ethnies, des régions pour support, et la tradition pour forme de manifestation, il (le tribalisme) ne peut être analysé en partant des régions, des ethnies, des lignages etc, ni de la tradition pour ensuite étudier l'articulation et les formes d'articulation avec le mode de production capitaliste (...). Mais du mode de production capitaliste lui-même tel qu'il se développe dans ces formations de son mouvement contradictoire, de ses lois de développement"¹⁰².

Signalons en passant que le développement du mode de production capitaliste comme semble le nier Mbombou se fait en dominant le mode de production lignager, en s'articulant sous un rapport qui lui est favorable, avec ce mode. Ce dernier existe encore dans maintes sociétés africaines mais il se trouve pénétré par le premier. Les rapports marchands ont pénétré la société lignagère. Celle-ci se subordonne au capital. Dans les villages, l'organisation de la production reste marquée par les rapports de parenté, même si la production est désormais destinée à l'échange marchand.

Si, comme il le dit, le sous-développement politico-économico-social détermine "un système de solidarités secondaires" (Solidarité Africaine", "Solidarité ethnique" ou "communisme" socialisme Africains"), moyens de suppléer au sous-développement, lesquelles solidarités pourront dans certaines conditions se transformer en antagonismes, en violence... il n'en demeure pas moins que la solidarité reste une logique du système lignager encore en vigueur en zone rurale et dans une certaine mesure en ville.

¹⁰² MBOUMBOU N. op cit P. 10

Mboumbou-Ngoma critique Fougeyrollas et Diarra¹⁰³ qui nient l'existence du tribalisme tel qu'il définit. Ces deux auteurs montrent que le tribalisme n'existe pas au Sénégal et en Tanzanie parce qu'il n'y a pas de tribus mais plutôt des ethnies ("communauté linguistique... communauté des activités techniques et économiques... culturelle qui s'est exprimée autrefois dans la religion traditionnelle de chaque société particulière...")¹⁰⁴

Mboumbou-ngoma reproche donc à ces deux auteurs le fait de rejeter le terme "tribu" parce que ne correspondant plus à la réalité actuelle - et de tribalisme. "La guerre entre les tribus (disent-ils) composant une même ethnie a fait partie des activités des anciennes sociétés traditionnelles. Les conflits mettant aux prises les Africains d'aujourd'hui n'ont rien de tribal ; ce sont des conflits inter ethniques, voire internationaux(...)"¹⁰⁵

Diarra et fougeyrollas préfèrent parler d'"ethnocentrisme" entendu "comme expression affirmation de la différence, c'est-à-dire de ce qui appartient en propre à chaque groupe ethnique et n'appartient pas aux autres, autrement dit de sa langue, de sa culture, de son histoire, de ses traditions, etc"¹⁰⁶ Pour Mboumbou. Tribalisme et ethnocentrisme expriment une seule et même réalité.

Cette critique pose le problème de la confusion, de la conservation ou non du concept de "tribalisme" propre à la société dite traditionnelle. Sylla distingue d'ailleurs deux niveaux de tribalisme: celui "normal" signifiant la "-solidarité "traditionnelle" (théorie de l'ordre politique des sociétés traditionnelles) et celui "pathologique" se manifestant par toute forme d'antagonisme

¹⁰³ Diarra (F.A.) Fougeyrollas S. les relations entre groupes ethniques au Sénégal in Deux études sur les relations entre -groupes ethniques en Afrique Sénégal. Rep. Unie de Tanzanie. Paris UNESCO 1973 pp 11.111)

¹⁰⁴ Diarra (F.A.) Fougeyrollas S. les relations entre groupes ethniques au Sénégal in Deux études sur les relations entre -groupes ethniques en Afrique Sénégal. Rep. Unie de Tanzanie. Paris UNESCO 1973 pp 11.111) cité par MBOUMBOU-NGOMA op cit p. 16

¹⁰⁵ Diarra (F.A.) Fougeyrollas (S.) les relations entre groupes ethniques au Sénégal in Deux études sur les relations entre -groupes ethniques en Afrique Sénégal. Rep. Unie de Tanzanie. Paris UNESCO 1973 pp 13 cité par Mboumbou-ngoma op cit P. 23 - 24

¹⁰⁶ Mboumbou Ngoma op cit p. 53

au sein de la structure moderne. C'est ce qui ressort lorsque Mboumbou affirme que "ces solidarités antagonistes et luttes caractéristiques des sociétés ethniques ou tribales traditionnelles autonomes et indépendantes, se transforment en solidarités antagonistes et luttes internes à la formation sociale, à la société pluriethnique, nationale, contemporaine en développement"¹⁰⁷

Mboumbou reprend la même critique à l'encontre de Guy Landry HAZOUME* qui, ne niant pas le "tribalisme n'en distingue pas moins ce terme avec "l'ethnocentrisme". "Ainsi le "tribalisme" désigne dans l'usage courant la solidarité de groupe ethnique ou linguistique. Dans l'univers mental des tenants du colonialisme et du racisme ouverts ou déguisés, l'Afrique ne comprendrait qu'une infinité de petites tribus, dont on ne voudrait pas dire qu'elles constituent des groupes ethniques ou des nationalités. L'on utilise le tribalisme en lieu et place de l'ethnocentrisme qui, sous certaines formes extrêmes et brutales peut considérer que l'humanité cesse aux frontières de la tribu, du groupe ethnolinguistique parfois même du village"¹⁰⁹

Nous ne souscrivons pas à la critique que Mboumbou Ngoma adresse à Diarra et Fougeyrollas lorsque ceux-ci refusent de parler de tribalisme sans tribu. Continuer à utiliser ce concept dénote d'une pauvreté de vocabulaire. La réalité sociologique actuelle exige que soit trouvé un concept pouvant mieux l'exprimer. Toutefois nous approuvons le fait de dire que "l'ethnocentrisme et le "tribalisme" sont une seule et même réalité, encore faut-il savoir laquelle.

De nos jours les groupes ethniques, tout au moins au Congo ne revendiquent pas une sécession, une reconnaissance, un rejet de l'Etat en tant qu'organe suprême de contrôle des membres vivant dans un territoire. Ils exigent plutôt la primauté au sein de l'Etat. Ils posent le problème du conflit de prééminence entre l'identité ethnique avec sa logique lignagère (Propre au système lignager) et l'identité nationale en tant que dépassement minimisation des identités micro-nationales. Le vécu quotidien social, économique révèle une transposition des attitudes et

¹⁰⁷ id P. 29

* HAZOUME Guy Landry

¹⁰⁹ HAZOUME P. 26 - 27 cité par Mboumbou - N Goma op cit p. 62.

comportements et comportements propres au système lignager dans les structures nouvelles, celles de l'Etat et de ses organisations, de la ville et sa morphologie différente du village, celle enfin de la nation en tant que projet, leit motiv gouvernemental.

C'est ainsi que le villageois habitué à observer des règles de mariage : selon des alliances claniques intervillageoises (et donc intra ethniques) cherchera à appliquer le même principe, ou alors se résoudra au cas il ne trouvait pas la partenaire répondant à ses critères tant anciens (appartenance à un lignage puissant et pas sorcier...) que modernes (justifier d'un certain niveau scolaire ou d'une source de revenu...) à s'orienter vers l'ethnie, la région voire la zone.

C'est pour la même raison que le nouveau citoyen cherchera d'abord des personnes avec qui il a des liens de sang ou à défaut des voisins du village, des gens parlant le même dialecte ou un dialecte apparenté... des relations de type primaire.

Une constance apparaît toujours : la hiérarchie de prédilection -lignée -lignage - clans - village - région-zone-pays (les gabonnais et les congolais, ou les zaïrois et les congolais à l'étranger se sentent plus proches que les maliens et les sénégalais : différence culturelle et distance ou proximité géographique ou historique selon les cas)-race (les noirs à l'étranger ont tendance à s'allier de préférence à d'autres noirs)... Chacune de ces identités est mise en exergue selon les circonstances. En Afrique, les circonstances historiques, politiques et économiques ont fait de l'ethnie le référent permanent, dont les manifestations qu'elle implique varient d'un groupe à l'autre.

Il conviendrait donc de remplacer le concept "tribalisme" par un autre susceptible de restituer la réalité ethnique actuelle. Le terme identité collective que nous avons défini plus haut se révèle très large. Il évoque à la fois les composantes objectives d'un groupe et la représentation subjective, ou subjective objectivée, le sentiment d'appartenance des membres à un même groupe, une même collectivité. Une telle approche permettrait de traiter aussi bien des relations conflictuelles (ou pas) interconfessionnelles entre arabes libanais que le problème de l'I.R.A. en Irlande du Nord.

Mais dans le cadre spécifique africain ou plutôt congolais, il faut prendre dans cette globalité ce qui concerne strictement les relations inter ethniques (non plus, ou non pas "tribales") Nous proposons le phénomène ethno-lignager.

1.6.1. Le phénomène ethno-lignager

Le phénomène ethno-lignager exprime tant l'observance de la "morale lignagère" (entraide solidarité réciprocité entre membres de la famille élargie : le clan) ou la solidarité que l'on étend beaucoup plus qu'avant, aux membres de l'ethnie (ou des ethnies apparentées) que l'aspect "ethno centrisme" ou les antagonismes. Lorsqu'un Directeur embauche en priorité son neveu, aux yeux de sa famille, il ne fait que remplir ses obligations lignagères. En étendant cette faveur aux membres de son ethnie, il poursuit la logique de la hiérarchie de prédilection. On recherche à s'entourer de, (ou à satisfaire les) membres les plus proches par le sang ou par la langue. Que des ethnies aient eu des rapports antagoniques avant la colonisation ou pas, celle-ci a suscité des rapports ethniques perpétués et cristallisés par l'histoire des Indépendances et par la situation économique. Les faveurs de notre directeur s'étendront aux membres de la région et à la "zone" Nord ou Sud. (Au Congo le Nord peuplé de plusieurs ethnies se dit "pays mbochi ; le Sud comprenant également plusieurs ethnies se dit "mboka ba kongo "pays des Kongo). Ces deux "zones" vivent une sorte de "coexistence pacifique". Au-delà des petits problèmes entre les groupes du Nord d'un côté et des rapports d'infériorité – supériorité entre ethnies du sud de l'autre, il y a une solidarité permanente des ethnies du Nord entre elles face à une solidarité des ethnies du Sud entre elles. Le principe étatique n'est plus de nos jours rejeté. C'est dans ce cadre reconnu et accepté par la plupart que chaque groupe cherche à affirmer sa différence (à travers une logique traditionnelle), à occuper le premier rang sur tous les plans. Cela se traduit par des comportements discriminatoires. Lesquels comportements marquent une hiérarchie de préférence

pour les membres de son clan, de son sous-groupe ethnique, de son ethnie, de sa région, de sa zone (Nord ou Sud). Ce sont là des conflits latents.

Certains auteurs désignent ce phénomène par ethnicité. C'est le cas de François RAVEAU qui entreprend de l'étudier à travers les mécanismes de défense.

Il définit "l'ethnicité comme un sentiment (vécu ou non) d'appartenance collective en relation avec un passé historique ou mythique et pouvant être projeté dans un devenir commun, possible ou utopique". Mais il l'aborde dans une démarche freudienne. Ce qui lui permet de faire entrer la dynamique des choix de l'ethnicité (au-delà des sentiments d'appartenance déterminés par divers canaux de participation : territoriaux, biogénétiques, linguistiques économiques, religieux, culturels et politiques) dans la notion de mécanisme de défense.

Raveau montre qu'il y a au départ une situation conflictuelle. Ce qu'il appelle Déplaisir, qui menace le Moi. Il s'instaure alors un "processus défensif". Celui-ci trouve comme support l'ethnicité qui va chercher à "liquider les perturbations".¹¹⁰

Dans notre cas, les ethnies, parce qu'elles possèdent un sentiment nationalitaire, c'est-à-dire la conscience immédiate d'une identité collective vécue¹¹¹ et dans le contexte de compétition politico-économique urbain, entrent en conflit latent avec les autres.

Dès lors, les individus appelés à gérer ensemble l'Etat se livrent une lutte (officiellement inavouée) pour des biens rares matériels et immatériels. Le plus important de ce point demeure le pouvoir politique. Dans cette conjoncture où l'aménagement du territoire (emplacement des infrastructures modernes), les embauches sont d'abord interprétés sous l'angle du favoritisme ou de l'injustice, le pouvoir procure des privilèges : la possibilité des choix de lieu d'investissements et autres. C'est pourquoi les appartenances collectives de type traditionnel, -les clans, -et nouveau -les régions- se fondent dans des ensembles plus vastes. Elles deviennent alors

¹¹⁰ RAVEAU (François) : Ethnicité et mécanisme de défense L'AUTRE ET L'AILLEURS Hommage Roger Bastide Edition Berger Levrault 1976 pp. 475-478

¹¹¹ CHASSEY (Francis de) contribution op cit p. 619

une forme de coalition politique entre régions à la limite du conscient : ou l'on est du Nord, ou l'on vient du Sud.

La référence à l'ethnie stricto sensu d'une part et à Nord ou Sud d'autre part, est donc circonstancielle. Il y a des conditions d'élaboration d'une conscience de groupe, d'une conscience ethnique, régionale ou "zonale". Et cette conscience s'articule autour d'une idéologie c'est-à-dire un ensemble de représentations collectives par lequel un groupe social affirme sa particularité, par rapport aux autres ou s'oppose à eux : la solidarité en vue de la promotion du lignage, de l'ethnie, de la zone.

Certes, il existe des antagonismes ethniques dans des pays dits développés. Mais la spécificité de l'Afrique réside en ce que ces faits se fondent sur une logique précoloniale : solidarité-réciprocité entre membres du lignage, du clan, cette logique tend à commander les relations inter ethniques. Un individu d'une même ethnie que soi est considéré comme un frère.

"Ethnicité" part de l'ethnie, de même que racisme part de la différence des couleurs. Or en Afrique, les phénomènes à base ethnique se fondent non seulement sur la différence entre ethnies, mais l'ethnie évoque aussi chez les membres origine commune, donc des liens de sang, donc parenté. Ce qui ramène au système lignager. C'est pourquoi, en Afrique, il conviendrait d'englober tous les faits qui touchent à l'ethnie dans le concept plus large et plus opératoire de "phénomène ethno-lignager". Il restitue au lignage (et à sa logique) sa pertinence dans cette Afrique "moderne" où les ethnies tentent de fonctionner comme des clans, des lignages.

Le suffixe "isme" ajouté à région exprimera les faits ethniques qui partiront des coalitions tacites ou pas (entre ethnies identiques disséminées dans plusieurs régions administratives, ou des ethnies apparentées ou se croyant comme telles et occupant une ou plusieurs régions) entre régions.

Quant au "zonalisme" il traduira des comportements et attitudes découlant de la cristallisation des ethnies se disant du Sud d'une part et des ethnies se définissant comme du Nord et vivant une parenté ethnique illusoire ou réelle.

Selon les pays le "zonalisme" sera soit bipolaire soit une opposition entre trois ou quatre zones... (Nord Sud Est - Ouest).

Le "phénomène ethno-lignager" n'est rien d'autre que ce que l'on appelle le "tribalisme", terme qui ne rend pas compte de la réalité. Le phénomène ethno-lignager c'est la solidarité lignagère étendue à l'ethnie ou selon les circonstances à une coalition de régions sur fond ethnique ou ethno-linguistique. Il traduit les rapports amènes (coalition, solidarité entre ethnies au détriment des autres) ou antagoniques entre groupe ethniques dans le cadre du territoire national Il implique des attitudes et comportements se basant sur cette solidarité et ces rapports. Le phénomène ethno-lignager peut se manifester sous forme de guerre civile ou de "guerre froide" entre groupes ethno-linguistiques au sein de la société nationale.

En définitive, parler de "tribalisme" au Congo devient anachronique. Il s'agit plutôt d'ethnies se comportant dans certaines circonstances comme des clans. Dans la société lignagère c'est la référence à la lignée et au lignage qui prime par rapport à l'ethnie. Les dures conditions d'existence imposeraient la solidarité des membres et la vie en communauté. Mais le Cadre urbain ne favorise guère ce mode de vie. Dans la nouvelle société, il y a une multiplicité d'ethnies à qui l'on exige à vivre non plus selon la logique lignagère mais selon la logique de l'Etat-nation. Ce qui renforce la conscience ethnique. Si les conditions de vie imposent la solidarité au village, en ville, nous le verons, la présence des "Autres" et les conditions de vie font que la solidarité lignagère monte vers l'ethnie, la région la zone. Les solidarités que l'on recherche avant tout, ce sont celles qui s'avèrent les plus payantes.

Le phénomène ethno-lignager concerne donc autant la solidarité que l'aspect conflictuel. Deux ethnies peuvent avoir de petits conflits. Mais face à une troisième ethnie, les deux premières seront solidaires pour se protéger contre -ou pour s'opposer- à la troisième.

L'aspect dominant du phénomène ethno-lignager au Congo, -c'est la solidarité entre ethnies du Sud pour se protéger contre -ou pour s'opposer à- la solidarité entre ethnies du Nord : les Kongo contre les Mbochi.

Pourtant les responsables politiques et la plupart des chercheurs continuent à parler de tribalisme, terme hérité de l'époque coloniale¹¹². Les politiciens n'y voient que l'aspect "PATHOLOGIQUE" des pratiques et comportements des uns et des autres : les opposants ou selon la formule consacrée, les réactionnaires.

Dans la littérature sociologique sur la question ; il ressort que les facteurs de rémanence ou de déclenchement de la solidarité ethnique ou de son aspect-confliktuel sont historiques (de l'esclavage au colonialisme), politiques et socio-économiques. Le tout peut se résumer par le processus du "sous développement" : introduction par la colonisation des rapports capitalistes, dépendance politico-militaro-économico-culturelle, faiblesse des investissements, précarité d'emplois et de conditions d'existence, sous-information ou analphabétisme des masses rurales (et même urbaines) essayant de survivre tant bien que mal selon "l'ordre ancien" détruit, et exploitées par le capitalisme international par bourgeoisie bureaucratique interposée.

L'historienne Coquery Vidrovitch qui essaie d'expliquer les mécanismes par lesquels les sociétés africaines pré coloniales "se sont trouvées dérèglées parce que confrontées à des situations et à des problèmes qu'elles étaient hors d'état de résoudre : (d'où un profond désarroi, dû à l'effondrement quasi total de tout ce qui paraissait fonder il y a encore un siècle, leur existence)", distingue trois étapes du phénomène ethnique. Le titre d'un de ses chapitres - "De l'ethnicité pré-coloniale au tribalisme contemporain" est très révélateur. Pour elle, le "tribalisme" est le "dernier avatar abâtardi par l'épisode colonial, de l'évolution du "sentiment ethnique" pré colonial"¹¹³

La première étape correspond à celle que nous avons définie plus haut : les sociétés lignagères. "L'organisation sociale (et politique) correspondait à un certain niveau de force productive regroupant une série d'unités familiales (noyaux de production) en un ensemble culturel historiquement situé et rassemblé, qui se reconnaissait comme tel" : l'ethnie.

¹¹² SUPRA 1.3. la tribu au Congo, une contre-vérité historique

¹¹³ COQUERY VIDROVITCH (C.) op cit P. 127

La deuxième étape sera marquée par la fixation et donc la cristallisation du référent ethnique. Les mouvements migratoires seront interrompus par la territorialisation pour des besoins religieux ou de contrôle administratif et politique. Ces cadres ainsi délimités seront ré-appropriés par les africains. La revendication ethnique partira d'eux, d'autant plus que les chefferies artificielles chargées de diffuser les ordres de colons et d'entamer la résistance africaine favoriseront cette situation.

Coquery-Vidrovitch situe l'apparition de la revendication ethnique en Afrique vers la première guerre mondiale et dans l'entre deux guerres :

"Elle (la revendication) signifiait le rejet de l'aliénation culturelle au nom d'un passé autochtone valorisé, voire idéalisé, exprimant le refus global du nouveau pouvoir par le recours à une sorte d'"âge d'or" révolu et impossible. C'était le refuge dans l'imaginaire courant exprimé à merveille par les mouvements religieux de type messianique(...)"¹¹⁴

L'étape néo coloniale est celle de "la manipulation du sentiment ethnique déjà renforcé et déformé par un demi-siècle de colonisation". Elle est illustrée par le partisanisme ethnique lors des élections où les leaders, les candidats suscitaient le soutien des membres de leur ethnie.

Les manifestations du fait ethnique sont multiples. Elles vont de la simple endogamie ethnique à la guerre civile. Ce qui apparaît souvent dans la littérature sur la question ethnique ou sur les problèmes de l'Etat-nation, c'est l'aspect conflictuel qui marque la lutte pour le pouvoir par différents groupes ethniques (en fait les hiérarques de différents groupes ethniques). Mais (on le sait), la victoire d'une ethnie, la confiscation du pouvoir par un individu s'accompagne de la satisfaction prioritaire des besoins de sa famille, son ethnie, sa zone.

¹¹⁴ COQUERY VIDROVITCH op cit P. 130-131

Dans la plupart des cas on note une "responsabilité" coloniale. Avant d'examiner les cas des autres pays d'Afrique Noire, du Maghreb et de la Mauritanie, il conviendrait de rappeler la situation de dépendance dans laquelle ils se trouvent.

Notons que c'est après la deuxième guerre mondiale que ces nouvelles entités territoriales vont subir la bipolarisation du monde, sorte d'effet pervers de la conférence de Yalta : monde capitaliste ou libre d'un côté et monde socialiste de l'autre . Ceci est symbolisé par l'OTAN pour le premier et par le Pacte de Varsovie pour le second.

Cette affiliation des pays africains à l'un ou l'autre de ces blocs génère bien des problèmes à l'organisation de l'unité africaine (O.U.A.) En fait, derrière ces difficultés on soupçonne les intérêts des grandes puissances.

A l'indépendance, les Etats africains polyethniques héritent des modèles des pays colonisateurs : Ils héritent également du partage religieux : catholiques / protestants ou chrétiens / musulmans. Autant de sources de conflit dont on voit les manifestations outre mer : en Irlande, au Liban...

Ces pays africains demeurent en réalité militairement, économiquement, politiquement et même culturellement dépendants des pays dits développés."

PS : Nous serons obligés de parler encore de "tribus à la place d'ethnie" pour rester fidèles aux auteurs que nous citerons.

CHAPITRE II ESSAI D'ANALYSE DU PHENOMENE EN AFRIQUE DE FACON GENERALE

L'analyse du phénomène ethno lignager à partir des cas de quelques pays africains ne saurait négliger la situation de dépendance politico-économico-culturelle.

2.1. LA DEPENDANCE DE L'AFRIQUE

En Afrique francophone, la France est souvent accusée implicitement de participer à des coups d'Etat. Ce sont les parachutistes français qui rétablirent par exemple le Président Léon Mba du Gabon, déposé quelques jours avant par des militaires Gabonais en février 1964 ¹. C'est de cette même assistance que bénéficia cinq ans plus tôt (1959) le Président Amadou Ahidjo du Cameroun aux prises avec l'union du peuple camerounais (U.P.C.).

Récemment encore (1977 et 1978) le régime Mobutu du Zaïre, enlisé dans la corruption n'a pu venir à bout de Natanahel Mboumba et autres "gendarmes Katangais" (actuel Shaba) que grâce à une aide occidentale

"Quelques mille cinq cent soldats belges et français principalement des parachutistes furent envoyés au shaba avec une aide logistique des Britanniques et des américains qui fournirent 18 C - 141 (avions transporteurs de troupes et de matériels militaires) dans ce qui était nettement perçu comme une dramatique démonstration de l'alacrité des américains de répondre aux mouvements soviéto-cubains en Afrique"²

¹ PEAN (Pierre).- Affaires africaines ED. Fayard 1983 ou DUHAMMEL Olivier Le Parti démocratique Gabonais dans le Mois en Afrique Mais 1972.

² LHONI (Benoit).- L'Afrique des blocs et l'Indépendance des Etats africains Mythes et réalités (1974-1981) thèse 3ème cycle sociologie politique Paris Nanterre 1983.

La région du Sahaba tant défendue est l'un des points "du scandale géologique" (le Zaïre) où les intérêts étrangers sont le plus en jeu. Le rapport du capital investi y est le plus élevé.

L'armée française encore, après avoir longtemps soutenu le Maréchal J. B. Bokassa jusqu'à son sacre comme empereur de Centrafrique, serait intervenue dans sa chute.* Le nouveau "protégé" de la France qui fut placé n'était autre que son cousin David DACKO. Celui-ci lui aurait d'ailleurs cédé le pouvoir sans combat le 31 décembre 1965 ⁴

Un autre "protégé" OMAR BONGO devrait sa longévité présidentielle à une garde composée de généraux français⁵.

Les grandes puissances signent des accords militaires avec les pays du tiers-monde. Cette couverture juridique leur permet de faire et défaire les dictatures. Ils protègent ainsi leurs intérêts.

Ainsi, voulant se passer de l'assistance française en diminuant les effectifs militaires et pour avoir confié la prospection et l'exploitation pétrolière par une compagnie américaine, Tombalbaye du Tchad aurait payé de sa vie.⁶

Parfois ces actions se réalisent grâce à la collaboration de certains chefs d'Etat africains.

Houphouët Boigny de Côte d'Ivoire et OMAR BONGO du Gabon auraient participé à la déstabilisation de bon nombres de pays. Ils auraient par exemple soutenu les sécessionnistes biafrais du Nigeria. Ceci grâce à une assistance de l'Espagne, de la France et du Portugal.

* Le Président Giscard d'Estaing l'a reconnu au cours d'un débat pour les élections présidentielles de 1981

⁴ Dumont René et Motin Maire France : L'Afrique étranglée. Zambie Tanzanie Sénégal, Côte d'Ivoire Guinée Bissau-cap vert. Paris, Seuil, 1980 p. 169

⁵ PEAN Pierre op cit pp 11 - 20

⁶ Le Monde diplomatique du 7 Mai 1975

Le Bloc socialiste représenté par l'URSS fait la même chose. Les livraisons d'armes de l'URSS vers l'Afrique sont passées de 4 % en 1975 au quadruple en 1981⁸. Partout elle cherche à installer des bases militaires, à occuper des points stratégiques (sur le plan militaire).

Ainsi, dans le contexte actuel du rapport de force (avancée technologique des pays industrialisés et sous-équipement des autres, réduits en consommateurs privilégiés de la production occidentale ou orientale), de démocratie au centre (pays occidentaux) et de dictature à la périphérie (pays du Tiers-Monde), des opérations "Manta", "baracuda" invasion de l'île de Grenade... ne pourront que perdurer. L'on ne peut à moyen terme envisager une aide militaire de quelque pays africain envers un pays européen, justifiée par une instabilité politique. C'est pourquoi la coopération militaire ne servira pendant longtemps encore qu'à protéger ou placer des dictatures "dociles". Car les grandes puissances

"tiennent en respect des peuples, des nations, des gouvernements qui ont subi leur volonté accepté leurs idéologies et adopté leur civilisation"⁹

Cette citation de Edem Kodjo, ancien Secrétaire Général de l'organisation de l'Unité africaine (O.U.A.) illustre la situation de dépendance dans laquelle se trouve l'Afrique. Lui-même cite par ailleurs Harold Brown, Secrétaire à la Défense de Jimmy Carter qui justifie la création d'une force américaine d'intervention rapide :

"La façon particulière dont notre économie s'est développée signifie que maintenant nous nous trouvons dépendre, et pas dans une faible mesure, des importations des exportations et des revenus des investissements à l'étranger pour assurer notre bien-être matériel"¹⁰

⁸ LHONI B. op cit P. 236

⁹ KODJO Edem ... Et demain l'Afrique Stock 1985 p132

¹⁰ KODJO (E) op cit P. 132

Et il ajoute qu'il faut être capable

"d'envoyer rapidement et à grande distance des forces de dimensions appropriées pour dissuader les menaces pesant sur nos intérêts vitaux ou si nécessaire, les réduire"¹¹

Sur le plan économique d'ailleurs, l'image classique est que les pays dits "sous-développés" exportent des matières premières agricoles et minérales-dont ils constituent des réservoirs-à bas prix. Ils importent des produits finis et des biens d'équipement à des prix sans cesse exorbitants. Les frets de courtage d'assurance, de banques, les commissions commerciales les transferts de technologies contribueraient à renouveler ce que Dumont et Motin appellent des formes d'exploitation¹²

Les pays industrialisés du bloc occidental sont donc tenus de défendre ces réservoirs contre ceux du bloc socialiste, et vice-versa : interventions militaires, activation des sources de conflits intérieurs...

Albert Bougi interprète les liens privilégiés de la France avec les Etats africains et malgache comme une double stratégie :

- s'assurer une part majoritaire dans le commerce de l'Afrique
- maintenir la cohésion de la zone franc¹³

Au demeurant, la véritable planification des Etats africains est celle des investisseurs étrangers des multinationales. Mais ceux-ci transfèrent parfois des technologies déjà amorties vers les pays "sous-développés" même lorsqu'elles ne s'avèrent pas adéquates.

¹¹ KODJO (E) op cit P. 132

¹² DUMONT R MOTIN M.F. op cit P. 21

¹³ Cité par Decraene (Pilippe) : Vielle Afrique Jeune nations Puf 1982 p. 210

"On pousse ces jeunes nations faciles à convaincre vers l'achat d'équipements sophistiqués, qui les obligent aussi à importer des techniciens blancs (ou jaunes) dits qualifiés. Technologie qui ruine les artisans sans être capable de les remplacer utilement"¹⁴

L'économie est "vouée à l'inessentiel qui produit ce qu'elle ne consomme pas et consomme ce qu'elle ne produit pas"¹⁵

La dépendance économique—caractérisée par l'aide publique, la réalisation des travaux d'infrastructure, et d'une manière générale, l'exploitation des richesses minières et même agricole—engendre une fragilité de cette même économie. Ce qui entraîne une faiblesse des investissements (qui du reste ne se réalisent que lorsqu'ils correspondent aux intérêts des financiers), une précarité de l'emploi et des conditions de vie. Une telle situation explique le besoin d'aide et d'assistance permanent.

Un sénateur américain Robert Kasten demandait au congrès de faire passer une loi qui imposerait un "réexamen de l'aide à un pays étranger en cas d'un certain pourcentage de vote contre les propositions américaines à l'ONU"¹⁶

L'assistance se manifeste parfois sous forme de "parapluie", formule à la mode pour décrire les pays protecteurs d'autres pays ou tout au moins, les protecteurs des régimes en place.

La protection militaire, les aides financières et techniques expliquent en partie la "docilité" de certains régimes africains. Ceux-ci sont obligés d'être favorables aux intérêts des grandes puissances. Leur durabilité en dépend. Ils épousent les idéologies de leurs "protecteurs".

On a vu les délégations se diviser en 1982, lorsque Edem Kodjo, alors secrétaire général de l'O.U.A., a proclamé la République Arabe Saharaine (RASD) comme Etat souverain et comme membre à part entière de l'organisation. Seuls les pays à orientation socialiste le

¹⁴ Cité par DECRAENE (Philippe) : Vieille Afrique Jeune nations Puf 1982 p. 210

¹⁵ KODJO E. Et demain l'Afrique stock 1985 p. 15-16

¹⁶ Jeune Afrique n° 126 10 avril 1985 article : auto défense de l'impérialisme" p. 9

soutenaient. Les pays pro-occidentaux quant à eux souhaitaient l'intégration de ce pays au Maroc (qui du reste mène une guerre pour cela).

L'Afrique reste donc l'enjeu des grandes puissances. Les américains-ou d'une façon générale le bloc capitaliste-cherchent à repousser le communisme et donc la présence soviéto-cubaine.

Les événements de janvier-février dernier illustrent nos analyses. Après avoir longtemps soutenu les dictateurs haïtien et philippin (J.C. DUVALLIER et MARCOS) les Etats-Unis, ont été obligés de les forcer à abandonner le pouvoir. Ceci à cause des mouvements populaires et de l'influence de l'église. On peut penser que cet acte constitue une manière pour les américains de devancer d'éventuels coups d'Etat d'obédience communiste (aide de Cuba ou de l'URSS).

L'URSS de son côté tente d'étendre son influence afin de contrer les politiques chinoises et américaines et donc de mondialiser le communisme. L'Afrique se trouve "ballotée entre l'Est et l'Ouest, convoitée par les nations qui se partagent le commandement de la planète et en voie d'exclusion de l'économie mondiale".¹⁷

De tout cela, il ressort que la stratégie de chacun vise en définitive à

"assurer des débouchés très larges en même temps que des sources d'approvisionnements importantes et régulières..."¹⁸

Sur le plan culturel, depuis la traite négrière qui a désagrégé les anciens empires et royaumes jusqu'à la colonisation qui a parachevé cette dislocation, il y a une constante : la réduction du référent culturel. La conscience ethnique remplace la conscience d'appartenir à une communauté plus vaste.

La colonisation a en outre inférieurisé l'africain. Aussi, a-t-il voulu remplacer cette culture "sauvage" par la "civilisation".

¹⁷ KODJO (E). op citi PP 12-13

¹⁸ Décræne (ph) op cit P. 212

Le colon parti, l'africain choisit inconsciemment comme mécanisme de défense, la ressemblance, l'identification à l'"homme blanc". Il importe des savoir-faire et des savoir-être (mode de vie à travers la publicité, le cinéma...). Dans plusieurs écoles, on enseigne des programmes conçus pour une autre culture, par et pour les français, les anglais les belges... Militaires, politiciens, bureaucrates sont formés dans les pays industrialisés, il y intériorisent une autre logique.

La langue du colonisateur demeure dans bien des cas, langue officielle.

Le modèle étatique copié, tente de renforcer sa logique de constitution de l'Etat-Nation. On cherche à réduire et à uniformiser l'ensemble des consciences sociales (claniques, ethniques...) dans ce même système d'identification. Mais la réalité quotidienne défie cet objectif.

L'analyse est-elle applicable aussi bien en Afrique Noire qu'au Maghreb ?

2.2. LE PHENOMENE ETHNOLIGNAGER EN AFRIQUE

2.2.1. L'AFRIQUE NOIRE

L'analyse de l'impérialisme permet de comprendre le sous-développement (les grandes puissances comme facteurs). Ce sont les pays avancés qui contrôlent les régimes qualifiés de "tribalistes" par les uns, de "dictatoriaux" par les autres. Ce sont encore eux qui exacerbent les conflits entre groupes et mettent en place ou protègent des régimes "dociles". De l'ancienne forme de colonisation à la nouvelle (le néo-colonialisme), le rôle de l'impérialisme demeure non négligeable.

On a souvent dit que les français appliquèrent dans les colonies, l'administration directe et les Britanniques l'administration indirecte (Indirect rule) Dans les faits les uns et les autres passaient d'un système à l'autre. Ils contribuèrent ainsi à renforcer les particularismes ethniques grâce à une collaboration (forcée ou non) des chefs locaux¹⁹.

En Ouganda, "indirectement" administré par les Britanniques, les "tribus" gardèrent leur autonomie. Mais leurs chefs furent transformés en agents de l'administration coloniale. Les grandes "tribus" formèrent des provinces et les petites se regroupèrent en provinces ou en districts composés de paroisses ou comtés²⁰ Il y eut ainsi en Ouganda des districts qui correspondaient aux anciens royaumes de bouganda Bunyoro, l'Askolé ou le Toro. D'autres coïncidèrent avec les grandes "tribus" qui n'eurent pas connu "un système étatique centralisé" tels les Iteso D'autres enfin rassemblèrent des petites "tribus" qualifiées d'anarchiques²¹

¹⁹ Voir Sylla Lanciné op cit et Lombard Jacques : Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique Armand Colin 1967

²⁰ Sylla Lanciné op cit pp 66-73

²¹ Sylla Lanciné op cit pp 66-73

Les chefs de "tribu" nommés par les Britanniques pouvaient appartenir à une "tribu" différente. Les colonisateurs favorisaient aussi certaines au détriment des autres. Il naquit alors des sentiments de supériorité chez les premiers.

Toute cette politique engendra des rivalités entre "tribus", des sentiments d'animosité. Ceci était accentué par le fait que "le découpage interne à la colonie arrachait des territoires et des "tribus" vassales d'un royaume pour les rattacher à un autre royaume, en guise de récompense pour les uns et de punition pour les autres.

Dans les colonies françaises, on assista aussi au favoritisme à l'égard de certaines "tribus". C'est le cas des populations côtières : l'ethnie vili du Congo, miené du Gabon. Ceux-ci, pour avoir longtemps côtoyé "l'homme civilisé", le "blanc", se sentent supérieurs aux autres groupes.

Le système britannique et la conservation consécutive des organisations "tribales", et le système français qui renforça les particularismes ethniques sont à l'origine des conflits actuels. A travers la collaboration avec les chefs locaux le colonisateur :

"visait à briser l'esprit de groupe des communautés locales en jetant les bases d'un esprit individualiste encouragé par l'usage judicieux de récompenses²²"

Ainsi, à l'Indépendance, certaines ethnies revendiquaient l'autonomie, d'autres un partage équitable du pouvoir d'Etat.

L'ethnie Akan du Ghana a incarné un mouvement politique (à travers les Ashanti, un de ses éléments) peu de temps avant l'Indépendance. Celui-ci prônait le séparatisme. Les conquêtes réalisées au cours de l'histoire avaient consolidé leur identité ethnique. Et ils voulaient une large autonomie dans un Etat à structure fédérale.

Dans d'autres anciennes colonies on aboutit à des solutions originales. Au Bénin (ex Dahomey) les habitants du Nord désignent ceux du Sud par "les Dahoméens". Historiquement,

²² COQUERY - Vidrovitch (catherine) : Chefferie et tribalisme dans Pouvoirs n° 25 1983 P. 52

ceux-ci sont en effet les "vrais" Dahoméens, c'est-à-dire descendants du royaume Dan homè d'Abomey. Leurs ancêtres furent sujets de Behanzin ou de Ghezo²³

A l'issue des tensions coloniales (élections législatives) puis post-coloniales, le Bénin connut un moment une direction triumvirale. Ceci visait à assurer un équilibre entre différentes régions. Chacune des personnalités représentait sa région et essayait de susciter les faveurs de la France. M. MAGA était du Nord, AHOMADEGBE du Centre Ouest et APITHY du Sud-est. Ces trois leaders décidèrent de faire taire les querelles inter régionales en favorisant la création d'un gouvernement présidé par M. Maga. Les deux autres le seconderaient. Ces résolutions à la longue ne satisfirent guère les populations de leurs régions respectives. Il s'ensuivit des troubles.

Il conviendrait de signaler que la colonisation a profité aux gens du Sud. A l'indépendance ceux-ci comptaient plus de cadres administratifs et d'intellectuels.

L'instabilité politique béninoise actuelle résulterait donc de la division du pays en trois parties correspondant historiquement aux trois anciens royaumes précoloniaux, division effectuée sous les trois leaders. Les troubles engendrant la prise du pouvoir en 1975 par Mathieu KEREKOU, un Somba du Nord n'en avaient pas moins une coloration "ethnique".

De nos jours, chacune des parties revendique la représentation dans le cadre hérité de la colonisation. Et l'on se préoccupe des intérêts de la famille ou de la région. C'est dans cette optique qu'au Cameroun

"on se forge un type idéal de "démocratie" à la comerounaise où chaque groupe doit résoudre ses problèmes à travers ses propres représentants"²⁴

Ewongo bengono observe justement l'influence prédominante de l'ethnie dans le choix des gouvernants celle-ci transcende les convictions idéologiques au point que le groupe ethnique

²³KUASSI Just Victorien : Les partis politiques et le tribalisme, source d'instabilité politique en Afrique. Le cas du Bénin Thèse 3ème cycle sociologie Politique. Nanterre 1982 p. 190.

²⁴WOTO Jean Hilaire : Identité ethnique identité nationale. formation de la conscience nationale au Cameroun thèse 3ème cycle Toulouse 1982 p. 99

joue le rôle de parti politique... des pays industrialisés.²⁵ Depuis la révolte anticoloniale des Douala et autres régions du Sud sous la direction de l'Union des peuples du Cameroun (révolte détournée par le colonisateur en conflit Nord-Sud) jusqu'à la lutte pour la représentation actuelle, l'ethnie reste déterminante. L'unité nationale souffre des disparités entre les parties anglophones et francophones et surtout de l'antagonisme durable entre les régions septentrionales fortement islamisées, rurales, conservatrices, et le Sud intégré à l'économie capitaliste plus urbain et plus ouvert aux idéologies modernes. Les partis politiques africains, avant l'Indépendance, se basaient d'ailleurs sur les ethnies ou les régions. Un homme d'Etat sans fief régional, aussi doué ~~est~~-il amenuisait ses chances d'être élu²⁶ ou de gravir des échelons.

Sur la dimension historique du phénomène, l'exemple souvent cité est celui du Rwanda et du Burundi. Ces pays se composeraient chacun de deux mêmes ethnies : les Tutsi et les Hutu. En réalité ils sont homogènes. Pour J. P. Chrétien ces "ethnies" ont été forgées par l'anthropologie coloniale. Celle-ci persuadait les observateurs, de l'existence de deux langues : Hutu et Tutsi, des royaumes distincts. Ainsi pendant la colonisation, Hutu et Tutsi se sont menés la guerre. A l'Indépendance (1960), au Rwanda "une révolution politique et sociale" se traduit par la persécution des tutsi. Vers les années 1970 au Burundi, cette fois, les tutsi guerroyaient les Hutu. L'idéologie hamitique inlassablement distillée durant un siècle par les spécialistes et les autres missionnaires en serait le fondement. Les Tutsi proviendraient d'Ethiopie et les Hutu du Cameroun. Aussi les derniers invitaient ils les autres à retourner "chez eux"²⁷

L'adhésion à une association, un mouvement de lutte ou à un Parti en fonction des appartenances ethniques n'exempte pas les pays nouvellement indépendants, les pays se proclamant révolutionnaires.

²⁵ BENGONO EWONGO Place de l'ethnie dans les influences politiques thèse 3ème cycle Université René DESCARTES PARIS 1974

²⁶ CHRETIEN Jean Pierre : l'alibi ethnique dans les politiques africaines Chroniques Esprit, juillet - Août 1981 - p. 112

²⁷ CHRETIEN (J.P.) *ibid*

En Angola en effet, le mouvement Populaire de libération de l'Angola (MPLA) est dominé par des mbundu tandis que l'UNITA s'appuie sur les OVIMBUNDU et le FNLA sur les bacongo²⁸

Quant à la Namibie, les Herero Damana et autres ethnies ont longtemps craint "la Phagocytose" des ovambo avant d'adhérer à la S.W.A.P.O. dont les rôles revenaient à ce dernier groupe²⁹

Parmi les principales victimes du régime militaire d'Idi Amin Dada en Ouganda, on trouve les Acholis et les longos dont l'ancien président destitué, Milton Oboté est originaire. Amin Dada commença d'abord par restaurer la position des baganda face aux autres groupes de langue bantu et de langue nilotique. Au fil du temps il instaura une hégémonie baganda tant dans l'armée qu'au sein de l'administration. Il fût alors entouré de ses "frères" de la petite ethnie kwakwa et des militaires étrangers (Palestiniens, anciens rebelles soudanais³⁰ . Amin Dada fut remplacé par Milton Oboté son prédécesseur. En été 1985 une autre ethnie, par des généraux interposés, a repris la domination.

La Côte d'Ivoire un moment considéré comme le pays d'Afrique noire à l'orée du "développement", un Etat se fondant sur l'idéologie unitariste à la française - n'échappe pas au phénomène ethno-lignager et au régionalisme. En ce qui concerne les instances dirigeantes on observe.

"une négociation constante entre les différentes ethnies qui composent la Nation"³¹

²⁸ DECRAENE (Phil.) les partis politiques africains pouvoirs n° 25 1983 p. 84

²⁹ LANCINE SYLLA Pluralisme culturel et droit des minorités Annales de l'université d'Abidjan série D. Lettres 1979 - pp 78-79

³⁰ PERSON (Yves). L'Etat contre l'identité. Les espaces du prince PUF PARIS cahiers de l'UED Genève 1977

³¹ CHRETIEN (J.) op cit p. 113

On perçoit là un dosage ethnique. Mais dans les régimes comme ceux de la Guinée équatoriale, les ethnies ne cachent pas leurs tendances hégémoniques. Sous Macias NGUEMA les Fang étaient majoritaires dans les postes de responsabilité politico-administratives. 'Nguema a même établi la domination de son clan Essingui de Mongono sur les autres clans Fangs. Et c'est à partir du moment où il aurait commencé à menacer physiquement les membres de sa famille qu'il aurait été renversé et remplacé par un cousin ³²

Au Gabon, voisin de la Guinée Equatoriale, c'est par peur des mêmes Fangs que le Président OMAR BONGO aurait recouru à un système basé sur la hiérarchie et préféré instaurer l'équilibre régional tout en accordant la priorité aux originaires du Haut ogooué, sa région ³³.

Cette tendance monopolisatrice en Afrique entraîne la frustration des autres groupes. Celle-ci se traduit parfois par des oppositions violentes. C'est le cas du Kenya où les tensions entre groupes ethniques sont aiguës.

"pionniers de la lutte nationaliste, les KIKUYUS ont tendance à contrôler la plupart des postes administratifs ; et il faut toute l'adresse du Président Kenyatta pour éviter que son pays ne devienne un véritable Etat Kikuyu" ³⁴

Le coup d'Etat du sergent Samuel K. Doe au Liberia peut être également interprété comme une révolte consécutive à une situation de frustration.

Les créoles (Noirs rapatriés des Etats Unis) libériens se sont longtemps considérés comme les seuls maîtres du pays. Ainsi les autochtones (ou natives) se sont trouvés défavorisés par le gouvernement des "Free men". Lequel gouvernement les avait "refoulés dans les régions délaissées du pays" ³⁵

³² MEDARD (Jean-François) : La spécificité des pouvoirs africains pouvoir n° 25 1983

³³ PEAN (Pierre) Affaires africaines FAYARD 1983 p. 191

³⁴ ROY (Maurice Pierre) Les Régimes politiques du Tiers Monde LGDJ 1977 p.148

³⁵ ROY (Maurice Pierre) Les Régimes politiques du Tiers Monde LGDJ 1977 p.148

Mais derrière les différences de langue, de couleur, il y a en fait le sous-développement économique. D'ailleurs la Somalie par exemple pays ethniquement homogène connaît les différences d'ordre régional. (Ce pays fût colonisé au Nord par les Britanniques et au Sud par les Italiens).

Mustapha BENCHENENE ne dit pas autre chose lorsqu'il propose une analyse intégrant les interférences entre les luttes de classes des luttes "tribales" et des interventions étrangères³⁶.

Dans ce sens, les créoles sierra-léonais qui "vivent du capitalisme" s'opposent aux autres ethnies qui, elles, "vivent de l'économie traditionnelle"³⁷.

Les solutions pour pallier les inconnus du développement dans un système non démocratique demeurent donc le repli sur-et la revalorisation-des appartenances ethniques et régionales. Celles-ci permettent la conservation des privilèges acquis au sein de l'Etat. Elles constituent pour les autres, les ethnies défavorisées, les causes des coups d'Etat. Telle faction de hiérarques civiles ou de plus en plus militaires accuse le gouvernement de mal gérer. Partout un comité militaire de redressement remplace un autre comité militaire de rédemption ou de salut. Chacun promet toujours de faire mieux. Pourtant les masses rurales, les chômeurs et les ouvriers ne mangent pas toujours à leur faim, mais perdure la ronde des généraux. Chacun provient de telle ou telle ethnie de telle ou telle région et est sous la protection de telle ou telle puissance.

Ce sont là les effets de la dépendance politico-économique, du sous-développement. Car au-delà de cette énumération des faits, le vécu quotidien du "sous-développement" par les gouvernés, la gestion de ce sous-développement par les "fondés de pouvoirs" de l'impérialisme (la bourgeoisie militaro-bureaucratique) font de la variable ethno lignagère à la fois la stratégie de loin la plus payante et le facteur de perpétuation du sous-développement.

³⁶ BENCHENENE MUSTAPHA Les coups d'Etat en Afrique Publi Sud 1983 p. 57-58

³⁷ id ibid.

Il apparaît qu'en Afrique Noire la logique lignagère tend à fonctionner dans la structure "moderne", l'Etat-nation et sa bureaucratie. Les rapports sociaux capitalistes n'ont donc pas totalement détruit les rapports sociaux lignagers. Ceux-ci se présentent non plus sous la forme traditionnelle mais comme, à la fois refus et adaptation à la situation nouvelle.

Toutefois le phénomène ethno-lignager reste entretenu ou suscité par l'exhumation des faits historiques et par le contexte politico-économique. (besoin de se protéger contre les inconnus du développement en ressuscitant des liens de sang réels ou mythiques et des souvenirs des guerres interethniques précoloniales et coloniales ; inégalité économique régionale et donc ethnique, précarité des conditions de vie ; "exploitation" des disponibilités ethniques par les gouvernants...) Il amène à considérer tous les problèmes, à interpréter les événements, les dures conditions de la vie sous l'angle ethno-lignager. Il masque ainsi les rapports de classes bien présentes.

La situation est-elle différente en Afrique du Nord ?

2.2.2. Le phénomène ethno-lignager en Mauritanie

La Mauritanie, pont entre l'Afrique noire et le Maghreb, est un cas spécifique car elle comprend des ethnies négro-africaines sédentaires et des nomades maures. Historiquement, ils se

distinguent aussi par leurs modes de production respectifs : basé sur l'agriculture pour les uns et sur l'élevage pour les autres.³⁸

Les Maures faisaient partie de la formation sociale saharienne précapitaliste. Celle-ci se caractérise par un système de deux ordres nobles guerriers et clercs et de castes, et par l'usage du dialecte Hassanyia, proche de l'arabe littéraire qu'ils apprennent et maîtrisent. Cette société est dite sans Etat parce qu'elle ne connaît pas de pouvoir unifié. Mais les rapports sociaux y sont basés sur la parenté étendue à la fraction ou à la "tribu" (ensemble de fractions). La production marchande n'y est pas dominante.

Dans cette société le sentiment d'appartenance collective est d'abord celui qui "rattache l'individu dans une solidarité absolue et vitale à son groupe tribo-familial et le lie à son destin : l'Assabiya."³⁹ Ensuite il se réfère à l'umma, la communauté arabo-islamique toute entière.

"Ces deux sentiments extrêmes sont vécus sans solution de continuité ni contradiction logique et s'expriment dans un même langage de parenté. C'est en effet la chaîne généalogique de chaque "aïal" ou clan qui se respecte qui le relie aux sources et donc à l'ensemble de l'arabité"⁴⁰

Faisant donc partie de l'ensemble arabo-islamique les "tribus" maures entretenaient des rapports avec le pouvoir chérifien : - le "bled el Maghzen" qui régnait sur une aire très étendue. Elles formaient le "bled el sibā". Représenté comme rival, le Maghzen, le sultan est tantôt

³⁸ Voir CHASSEY (Francis de) : Les multiples devenir étatiques d'une "société sans Etat" saharienne. Considérations inactuelles sur "l'unité des pays MAURES" in Enjeux sahariens (table ronde du CREM) novembre 1981

³⁹ CHASSEY (Francis de) L'évolution des structures sociales en Mauritanie de la colonisation à nos jours extrait de introduction à la Mauritanie. Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes CEAN CNRS 1977 (décembre) pp. 235 - 277

⁴⁰ CHASSEY (Francis de) Les multiples devenir étatiques op cit p. 203

méprisé tantôt sollicité⁴¹. Mais la communication des Maures avec les autres groupes se basait sur le commerce, la guerre, les alliances et les jeux du corps et de l'esprit⁴².

Quant aux agriculteurs sédentaires négro-africains ils se reproduisaient aussi à partir des rapports sociaux fondés sur les liens de sang, la parenté. Il existait une coopération étroite entre les membres dans la production, la redistribution et le partage de la consommation. Ce qui développait une forte solidarité. Parmi les Noirs on compte les ouloofs, toucouleurs et sarakolés.

Les Toucouleurs qui représentent les populations noires du fleuve constituaient l'ethnie majoritaire. "L'attachement à la terre était la source de l'unité territoriale, linguistique et historico-sociale⁴³" de cette ethnie. Mais l'arrivée des arabes et les ajustements consécutifs modifièrent la composition de cet espace. L'évolution de la société Toucouleur se fera alors par l'assimilation d'apports ethniques et idéologiques, notamment la religion musulmane, religion qui articulera davantage les populations noires les plus proches de la société maure. Religion encore qui deviendra partie intégrante de l'identité spécifique de ces populations sédentaires. Le résultat en est la double référence. Ils refusent les coordonnées négro-peuls dépréciées parce que très peu islamisées.

Le Noir

"Va se définir d'abord comme musulman, mais il a fait profondément sien, dans leur simplicité, les rites et les dogmes de l'Islam, il n'en sent pas moins le contexte culturel arabe qui porte et exprime cette foi comme différent du sien. C'est par là qu'il se distingue de son voisin maure qui lui, quelle que soit son origine ethnique a gardé ou retrouvé de manière étrangement pure la langue et les coutumes de la vie bedouine dont l'Islam est issu"⁴⁴

41 CHASSEY (Francis de) Les multiples devenirs étatiques op cit p. 206

42 CHASSEY (Francis de) Les multiples devenirs étatiques op cit p. 204

43 CHASSEY (Francis de) Contribution à une Sociologie du sous-développement, l'exemple de la R.I.M. thèse PARIS V 1972 p. 288

44 Idem ibi dem

Cette assimilation par les populations noires des apports arabes traduit historiquement l'hégémonie des Maures ou disons des sociétés arabo-berbères sur les sociétés négro-africaines. Dans leurs rapports ils avaient les uns et les autres des préjugés et stéréotypes défavorables. Mais ces sociétés vivaient d'après Jean Louis Balans⁴⁵ des rapports d'opposition - complémentarité. A la complémentarité économique s'ajoutait la concurrence pour la maîtrise de la production et la circulation des biens et pour l'appropriation des terres limitrophes. L'intégration ("forcée au départ, conquise ensuite") dans l'ordre économique et politique mondial de ces deux populations traduit l'artificialité du découpage territorial. Les Maures se trouvent désormais partagés entre le Mali, l'Algérie et le Maroc et dans l'actuel R.A.S.D. Les communautés négro-africaines ont été dispersées ou séparées et font partie des populations maliennes et sénégalaises. Les maures ont opposé une résistance farouche, avant de céder, grâce à la collaboration des chefs, à la colonisation. Mais ils conservent leur identité socio-culturelle ou ethnique et leurs structures socio-économiques bien qu'adaptées aux changements. Ceci parce qu'à la résistance armée a succédé une résistance civile et culturelle tirant son fondement sur les valeurs arabo-islamiques. Il gardent aussi les structures tribo-familiales et donc l'Assabiya que celles-ci impliquent⁴⁶

La colonisation sera plus destructurante chez les noirs. Les structures d'ordre et de castes resteront fixes. Mais les hiérarchies changeront. Les marabouts deviendront supérieurs aux paysans - marabouts - guerriers. Le réseau administratif sera plus dense et l'impôt et la corvée plus marqués.

En somme les ethnies négro-africaines connaîtront une désagrégation du droit foncier et du mode de travail et de vie collectif.⁴⁷ L'individualisation et la monétarisation des

⁴⁵ BALANS Jean Louis : Le développement du pouvoir en Mauritanie thèse d'Etat en sciences politiques Bordeaux II 1980

CHASSEY (Francis de) Enjeux Sahariens op cit p. 206

⁴⁶ CHASSEY (Francis de) Introduction à la Mauritanie op cit pp 242 - 244

⁴⁷ CHASSEY (Francis de) Introduction à la Mauritanie op cit pp 247

impôts et des biens exacerberont la rivalité toujours latente entre frères et alliés. Toutefois ils conserveront la solidarité entre parents directs et enfants.

Cependant, la situation coloniale sera bénéfique au départ, pour les noirs. Pendant que les Maures nobles refuseront l'école occidentale, les Noirs et autres esclaves seront beaucoup plus concernés par la scolarisation.

Ainsi dès 1946 (fin de l'indigénat et représentation des départements et territoires d'Outre-Mer) les Noirs occuperont les secteurs déterminants pour la future modernisation constituant l'armature administrative du territoire. Ils formeront la majorité dans les premiers corps électoraux. Toutefois, les Maures chercheront à préserver leur suprématie politique, aidés en cela par le colonisateur.

Dès lors, des formations sociales qui depuis des siècles voisinaient sans se fusionner seront amenées à se compénétrer. La société toucouleur se trouvera économiquement délaissée par les intérêts européens.

La Mauritanie post-coloniale composée de maures, peuple arabo-berbère dont les traditions orientent vers l'Afrique du Nord, et des peuples négro-africains (Toucouleurs Wolof sarakolé) plus proches du Sénégal du Mali, va être traversée par des conflits internes.

Considérée comme "l'espoir d'un nouvel épanouissement culturel économique et politique"⁴⁸ par les Maures, l'indépendance inquiète les Noirs. Officiellement, les identités différentielles sont occultées. Mais le contexte de compétition économique et politique exhume les sentiments nationalitaires.

"la course à l'enrichissement facile, ou (la) fuite de la misère croissante, sur quoi reposent l'économie et la politique coloniale et post coloniale sont responsables de la rivalité ethnique et partant du jeu réciproque de sentiments d'infériorité et de complexes de supériorité s'enchaînant les uns les autres depuis la colonisation"⁴⁹

⁴⁸ BALANS J.L. op cit p. 515

⁴⁹ CHASSEY (Francis de) contribution à une sociologie...op cit p. 627

Dans ce contexte, les Noirs, revendiquent leur identité culturelle spécifique. Bien que parlant la langue de la "révélation", ils revendiquent leurs langues comme langue nationale à côté de l'Arabe. L'instauration de la langue Arabe comme langue de l'enseignement entraîna des conflits en 1966. Les Noirs refusaient l'assimilation consécutive. Ceci d'autant plus que l'enfant Noir rencontrerait des difficultés à apprendre deux langues : l'Arabe et le Français.⁵⁰

L'arabe est par contre, pour les Maures "aussi bien la forme sacrée qu'a revêtue la révélation divine que l'expression de leurs sentiments intimes et de leur vision du monde spontanée⁵¹. L'ethnie Maure a donc le sentiment tribo-familial et la conscience d'appartenir à la communauté arabo-musulmane Aussi affirme-t-elle avec passion son arabité.

L'étude de F. de CHASSEY montre par ailleurs que dans le secteur moderne, les postes de commandement reviennent en majorité aux Maures tandis que les tâches d'exécution (avec ou sans qualification) sont faites par les Noirs. Ceci concerne également les instances politiques⁵²

Dans les années 1970, l'ethnie Maure fournissait cent vingt et neuf (129) dirigeants sur un total de cent soixante – quinze (175) soit 80 % environ. Ils étaient secondés par les Toucouleurs 31/175 puis les Sarakolé 9/175. Le point commun de ces dirigeants Maures ou Toucouleurs, marabouts ou guerriers est qu'ils sont issus des ordres traditionnels nobles : 162/175 contre 10 originaires des groupements tributaires ou artisanaux et 6 des classes serviles⁵³

Il y a donc eu translation des couches dirigeantes traditionnelles dans la structure moderne

"Dans ces deux traits essentiels, on reconnaît les fruits de la politique coloniale : maintien et "respect" des structures sociales traditionnelles et de leurs valeurs d'une part ; "apprivoisement" d'autre part par les élites de ces sociétés par un recrutement préférentiel dans les écoles primaires et exclusif dans les medersa, et par une

⁵⁰ CHASSEY (Francis de) op cit p. 623

⁵¹ CHASSEY (Francis de) op cit p. 623

⁵² BALANS p. 525 - 526

⁵³ CHASSEY (Francis de) op cit p. 594

ouverture de faveur aux fonctions administratives
subalternes non manuelles ou techniques"⁵⁴

Les Maures ont donc renversé la tendance qu'on observait pendant la colonisation. Ils n'occupent plus de fonctions subalternes et techniques. Ils sont hégémoniques. Mais l'on peut observer comme partout en Afrique l'existence de classes. Et Jean Louis Balans affirme même que dans la nation Mauritanienne en voie de se faire ("marché économique unifié, administration commune, pouvoir centralisé, système d'enseignement identique) le citoyen tend plus à se définir d'après ses appartenances de classes et de génération que d'après ses origines ethniques. Cette affirmation nous laisse sceptique...

⁵⁴ id ibid

2.2.3. Le MAROC

La littérature sociologique sur le "tribalisme" au Maghreb en général et au Maroc en particulier fait état d'une époque historique lointaine. Doit-on conclure à l'inexistence du phénomène ethno-lignager actuellement ?

Les états maghrébins du 19ème siècle se caractérisaient plus par leur fonction commerciale que par leurs frontières. Lesquelles pouvaient fluctuer avec le déplacement des circuits commerciaux.¹

On lie d'ailleurs l'islamisation du Maghreb par les conquérants arabes au commerce. Dans ces pays (Maroc, Algérie, Tunisie), l'on se réfère à une dichotomie Arabe/berbère. Ce que certains contestent.

Avant la pénétration coloniale, il y avait le bled es Makhzen. Mais avec l'avènement des protectorat et l'assujettissement de la population à l'autorité du pouvoir Makhzen des forces centrifuges naquirent. A cause de l'impôt qu'il fallait payer au Makhzen (ce qui était considéré comme un devoir religieux pour lui et comme un pillage pour les "tribus" vue la paupérisation consécutive) les tribus refusèrent l'institution centralisatrice du Makhzen. C'est le phénomène siba que d'aucuns ont considéré comme l'anarchie.

Le bled es Siba était donc constitué par "une mosaïque de petites "républiques"²

Mais ce "tribalisme" précolonial est une "forme d'organisation socio-économique qui se fonde sur l'articulation entre les différentes unités d'exploitation familiales. Des groupements communautaires... existent en effet sous formes de douars fixes et de villages, de groupements pastoraux."³

¹ BENABDELLIL (Zakia) Tribalisme et vie Politique au Maroc 3ème cycle science politique Paris I 1983 p.14

² Montagne (R) les berbères et le Makhzen dans le Sud. cité par KHAROUFI MOSTAPHA Pouvoirs et tribus au Maroc à l'avenement du Protectorat 3ème cycle Sociologie Toulouse le Mirail 1983 p. 158

³ ZAKIA BENABDEWALIL op cit pp 43-44

Au fil du temps ces groupes "tribaux" subissent des transformations tant sur le plan de la composition que de la langue et même du nom.

L'histoire coloniale assimile Arabes à nomades et Berbères à sédentaires. Elle réduit l'histoire du Maghreb à l'opposition entre les deux groupes. Or l'Etat Makhzen remis en cause parce que prélevant des sommes importantes afin de tenter de résister à la pénétration coloniale composait avec les "chefferies tribales" arabes et berbères confondues.

D'ailleurs, pense KHAROUFI

"les groupes ethniques existants au Maroc pris dans le sens linguistico-culturel, à savoir Arabophones et Berbérophones, ne peuvent former séparément deux tribus distinctes"⁴

La notion même de tribu est "plus fragile et plus vague". La tribu pour P. Bourdieu

"est une confédération de villages qui n'a d'autres substances que le nom et qui est dépourvue de tradition sensible : elle n'a d'existence que circonstancielle et fonctionnelle en sorte qu'elle se définit essentiellement par l'opposition à l'égard des groupes homologues"⁵

Le Maroc précolonial et colonial a donc un Sultan entouré d'un Makhzen. Il se base essentiellement sur l'armée et la bureaucratie. Le Makhzen constitue le groupe qui choisit et qui exécute. Au sens large le Makhzen est "islamisé et arabe ou arabisé"⁶ Pour contrer la résistance du reste du pays il s'appuie sur les forces locales : Zaouias et chefferies⁷

Mais le Maghreb dans son ensemble serait un tissu continu⁸. Il n'existerait pas d'opposition berbères sédentaires/Arabes nomades. De même la "Siba" serait uniforme bien que sa

⁴ KHAROUFI Mostapha Pouvoirs et Tribus au Maroc p. 144

⁵ BOURDIEU, Sociologie de l'Algérie Puf 1963 p. 19 cité par KHAROUFI MOSTAPHA; op cit p. 152

⁶ LAROUJ Abdalah : les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912) F. MASPERO/textes à l'appui 1977 p. 120

⁷ LAROUJ Abdalah : les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912) F. MASPERO/textes à l'appui 1977 p. 120

⁸ LAROUJ Abdalah : op cit p. 166

cause générale, la restriction de la capacité d'intégration du Makhzen soit la même. Arabes et berbères se seraient tellement compénétrés (9ème - 14ème siècle) qu'il y aurait des berbères arabisés et des arabes berbérisés.

Dès lors la dichotomisation coloniale de la société sur des bases linguistiques (arabophone-berbérophone) viserait à reconverter les berbères jugés superficiellement islamisés à une autre religion ou idéologie⁹. La tentative d'arrêter le "processus d'arabisation et d'assimilation procurerait de gros bénéfices à la France.

Au delà de la controverse historico-ethnologique le Maroc du Roi HASSAN II semble exempt de "tribalisme" des temps modernes, c'est-à-dire du phénomène ethno-lignager, tout au moins dans son caractère conflictuel. Le regroupement autour du sultan passé et de la royauté présente, explique peut-être cette stabilité.

Mais le mutisme dont fait montre la littérature sociologique sur la question peut-il être interprété seulement comme inexistence de la transposition de la logique lignagère dans la sphère bureaucratique ? Il se peut que le phénomène soit tellement intériorisé, comme l'est la royauté - que cela leur semble "normal", aller de soi.

D'autre part, l'Islam en tant que référent identitaire commun'exerce-t-il pas un effet édulcorant des identités différentielles ?

2.2.4. L'Algérie

A l'origine il y avait en Algérie le Bled el Turc et le Bled el Baroud ou "terre des Turcs" et "Terre de la poutre" ou encore pour cette dernière, "terre de l'abandon" (Bled el-khla)¹⁰. Plus tard Abd-el-Kader organisa la défense de sa patrie et instaura un Etat. Celui-ci devait sa puissance à une fédération des autorités locales : élite religieuse, aristocratie, le

⁹ KHAROUFI MOSTAPHO op cit. p. 214

¹⁰ ELBAKI Hermassi Etat et société au Magreb ed. Anthropos 1975 p. 55

commandement militaire, un moment unis ¹¹. Après 1847, les militaires français essayèrent de conserver la structure en l'appriivoisant. La France par une politique de cantonnement et de suppression des juridictions islamiques fût la cause des révoltes successives. Ainsi :

"toutes les traditions politiques nationales furent liquidées et cela au cours d'un vaste mouvement d'unification et de décentralisation. Les élites politiques à venir n'allaient trouver aucun résidu organisationnel pour servir de base au sentiment d'identité nationale".¹²

On note à l'époque coloniale l'opposition Arabes/Kabyles. Dans les années 1945 par exemple les nationalistes Kabyles s'opposèrent à une définition exclusivement arabo-islamique de la nation algérienne. Ils revendiquaient la berbèrité. Mais vu le contexte et l'urgence de la lutte anticoloniale, le berbérisme ne put s'imposer.

"La proximité de l'Indépendance, la fragilité de l'Etat naissant, les menaces extérieures, la confusion générale des enjeux politiques, faisaient qu'il n'était certainement pas possible que la revendication berbère s'exprime ouvertement à l'époque"¹³

Mais après l'indépendance une dissidence armée sous la direction d'Ait Ahmed s'organisera en Kabylie de septembre 1963 à juin 1965. Pourtant l'objectif du pouvoir reste l'unification autour de l'Etat-Nation (contre l'impérialisme)". Une façade d'unanimité fonctionne depuis 1962 sur le principe du monopole politique idéologique et culturel"¹⁴. Façade parce qu'au printemps 1980, une revendication culturelle berbère se manifeste. A travers ces événements les Kabyles rejettent donc la politique d'arabisation (système socio-éducatif algérien). Cette lutte

¹¹ LAROUÏ Abdallah op cit p. 283

¹² ELBAKI H. OP CIT P. 56

¹³ CHAKER Salem L'émergence du fait berbère en Algérie Annuaire de l'Afrique du Nord Editions du CNRS 1980 p. 482.

¹⁴ CHAKER (S) la revendication culturelle berbère Temps modernes n° 432-434

pour la reconnaissance de la langue et de la culture berbère aspirerait à l'instauration d'une "liberté d'expression et de création pour le respect de la différence et du pluralisme"¹⁵

La distinction Arabe/Kabyle fait donc partie du vécu quotidien quoique de façon latente. On ne signale pas encore l'imprégnation de ce conflit dans la structure bureaucratique. Cependant, les écrits récents font allusion à la logique bureaucratique-ethno-lignagère.

Jean-Leca et Jean Claude Vatin signalent le "Népostisme" et les relations personnelles qui président au recrutement dans l'administration¹⁶

C'est par le jeu des blocs régionaux ou personnels que certains fonctionnaires (incompétents) accèderaient au pouvoir.

Le recours aux relations dans les recrutements était déjà observé par P. BOURDIEU tout juste aux alentours de l'Indépendance. Les relations de camaraderie, de voisinage servaient de "coup d'épaule". Elles remplissaient les fonctions dévolues à la bureaucratie.

ce

"Recours aux relations personnelles est favorisé par toute la tradition culturelle qui encourage et impose la solidarité et l'entraide. Celui qui a réussi doit se servir de sa propre réussite pour aider les autres, à commencer par les membres de sa propre famille ; chaque individu qui se respecte se saisit comme responsable de plusieurs parents, plus ou moins proches à qui il se doit entre autres choses, de trouver du travail en usant de sa position ou de ses relations personnelles"¹⁷

La résurgence ou la rémanance des loyalismes ethniques de ces dernières années constituent donc une réponse à une situation de frustration (tout le monde, notamment les masses rurales ne profiteraient pas de l'industrialisation) entretenue par l'"Etat désincarné".¹⁸

¹⁵ CHAKER (S) op cit p. 440

¹⁶ LECA (Jean) et VATIN (Jean-Claude) L'Algérie Politique. Institutions et Régimes Presse de la Fondation Nationale de Sciences Politiques 1978

¹⁷ BOURDIEU (Pierre) Travail et travailleurs en Algérie ED. Mouton 1963 p. 274

¹⁸ LECA (J) VATIN (J.C.) op. cit.

C'est pourquoi les jeunes contestent les "critères familiaux, "tribaux", régionaux", le pistonnage dans le processus d'accès aux postes de responsabilité. Pour eux une telle méthode hisse les "médiocres" au sommet et relèguent les "bons éléments" à des postes de subordination .

Les sentiments "tribaux" sont en outre utilisés pour se maintenir au poste. D'où "affrontement de clans pour des intérêts particuliers au détriment des intérêts généraux"¹⁹

En conclusion, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest l'Afrique semble avoir connu des sociétés lignagères autonomes et indépendantes : les rapports de parenté constituaient à la fois les rapports politico - idéologiques et économiques. On y privilégiait les liens de sang ou supposés tels. L'individu faisait partie d'une famille élargie où l'on valorisait des conduites d'entraide, de solidarité et de réciprocité. La conscience d'appartenance collective était d'abord celle qui rattachait l'individu au lignage ou au clan et de façon secondaire le sentiment d'appartenance à l'ethnie pour les négro-africains, la conscience tribo-familiale (Assabiya) et l'identification à l'Umma, la communauté arabo-islamique pour les autres (les arabo-berbères).

La colonisation a imposé des rapports sociaux fondés sur le capital et le travail salarié aujourd'hui intériorisés. Elle a délimité des territoires en ne considérant pas les normes et les aires traditionnelles des différentes communautés qui sont obligées de vivre ensemble sous un pouvoir formellement unifié, central.

Aujourd'hui, les masses rurales ayant adapté leur mode de production au système capitaliste (monétarisation des biens, échange marchand) apparaissent comme les victimes les plus touchées du système : augmentation de la production correspondant à un surtravail, faible prix des produits ruraux, contre prix de plus en plus élevés des objets manufacturés, outils de travail... De plus en plus ces ruraux se ruent vers les portes du capital pour y vendre leur force de travail. A cette paupérisation des uns correspond un enrichissement d'une minorité.

Mais ces masses vivent encore selon les normes du système lignager. Les ethnies changeantes et fluctuantes, évoluant ou disparaissant du passé ont été érigées, cristallisées. Le

¹⁹ SAID-AMER (TAYEB) : L'impérialisation en Algérie. L'entreprise algérienne dans le développement.. Editions Anthropos 1978. P. 60

sentiment ethnique secondaire en Afrique Noire précoloniale devient déterminant. Les règles d'entraide de solidarité et de réciprocité primordiales entre membres du clan et secondaires entre membres de l'ethnie se transforment en une chaîne, une hiérarchie qui va de la lignée à l'ethnie, au vu des circonstances politico-économiques de l'Etat-nation. Les ethnies vivent mal le nouveau processus nationalitaire et manifestent le refus par des tendances centrifuges ou alors, revendiquent la primauté au sein de la nouvelle structure.

Il s'agit là de la traduction des logiques ancestrales et la conséquence des rapports précoloniaux et coloniaux, dans un contexte de sous-développement socio-économico-politique entretenu par l'impérialisme et exploité à leur profit par les "bourgeoisies locales" bureaucratiques et privées.

CHAPITRE III : LE PROBLEME

La transposition de la logique lignagère basée sur les devoirs d'entraide de solidarité et de réciprocité et sur les relations personnelles au sein de la structure bureaucratique—qui privilégie au contraire les relations impersonnelles, la règle écrite, les compétences, l'efficacité. "c'est C'est ce que nous appelons le système bureaucratico—lignager (ou bureaucratico—ethno—lignager : S.B.E.L.). Nous y reviendrons.

Hugues Bertrand dans son analyse de l'appareil d'Etat parle d'articulation entre hiérarchies bureaucratiques et hiérarchies tribalo—lignagères. Le secteur capitaliste d'Etat se distinguerait du secteur "bureaucratico—tribal".

D'emblée, disons que nous recusons le concept de "tribu" pour des raisons évoquées plus haut. Mais le travail de Hugues Bertrand concerne aussi bien l'analyse de la formation sociale (les classes sociales spécifiques) que l'activité économique et la reproduction économique et sociale actuelle (école...).

Nous reviendrons sur ces points au cours de nos développements. Hugues Bertrand distingue plusieurs couches sociales mais n'insiste pas beaucoup sur les mécanismes internes d'exploitation de classe. Nous essayerons de revoir comment cela se passe. L'examen de ces mécanismes de fonctionnement loin de minimiser le rôle de l'impérialisme l'affirmera. Mais l'accent sera surtout mis sur les "facteurs internes", la classe dirigeante ou la "pseudo—bourgeoisie bureaucratique".

L'école, voie d'accès aux fonctions bureaucratiques et génératrice de la stratification sociale est traitée chez H. BERTRAND dans son caractère extraverti (programmes conçus par et pour la métropole). Laquelle extraversion favoriserait la reproduction des classes telle que l'a analysée Bourdieu. Certes l'inadaptation de l'école demeure un fait. Mais restant dans le cadre de notre travail nous essaierons de vérifier si la reproduction sociale ne relève pas aussi du système bureaucratico—ethno—lignager.

Pour l'heure, revenons à la critique de la théorie des alliances.

A l'instar de Francis de Chassey pour la Mauritanie²⁰ H. BERTRAND analyse la formation sociale congolaise dans le cadre de l'articulation entre le mode de production capitaliste dominant et le mode de production lignager dominé. Parlant de la bourgeoisie bureaucratique (gouvernants, Personnel congolais d'encadrement du secteur public et du secteur privé), il affirme que celle-ci se maintient au pouvoir grâce à une double alliance : d'une part, avec l'impérialisme et d'autre part avec les "chefferies tribales". Et le "marché bureaucratico-tribal" serait l'incarnation de ce dernier terme.²¹

Si la "béquille" (sic) impérialiste paraît incontestable, celle des "chefferies tribales" se révèle en revanche très floue. H. Bertrand utilise d'ailleurs indifféremment les termes chefferies traditionnelles, chefferies tribales et lignagères, ou encore "hiérarchies lignagères". Cette allusion à une structure de l'anté-Indépendance tend à réfuter la distinction entre pays africains. Certains (comme le Niger) conservent ces chefferies. Pour d'autres, cela fait désormais partie de l'Histoire. C'est le cas du Congo.

De nos jours, cette analyse révèle un double anachronisme juridique et sociologique. La notion de "chefferie tribale" ne renvoie plus à aucune réalité.

²⁰ Passim CHASSEY (Francis de) contribution à une sociologie du sous-développement op cit

²¹ Passim BERTRAND (H) : formation sociale... op cit

SECTION I ANACHRONISME JURIDICO-SOCIOLOGIQUE DE LA NOTION DE CHEFFERIES TRADITIONNELLES. DU NGA BULA* AU RESPONSABLE POLITICO- ADMINISTRATIF ACTUEL.

Nous avons montré plus haut la complexité de l'autorité villageoise. Le village regroupe des individus appartenant à divers clans ou sous-clans dont les chefs peuvent habiter des villages voisins, proches ou lointains. La notion de territoire y demeure artificielle, secondaire. Le village c'est "une réalité géographique dont la nature transitoire est liée au système de production".² Aussi l'autorité coutumière n'est-elle que

"le centre et le symbole de la rencontre de la diffusion de réseaux complexes de pouvoirs lignagers, territoriaux et interpersonnels"³

Le pouvoir ne peut faire l'objet de compétition.

Le nga bula (chez les nzabi) ou ngaa ntsié (chez les teké) se partageait le pouvoir avec les représentants de sous groupes vivant dans cet espace techniquement approprié et politiquement repéré⁴. Ces représentants sont ce que l'on pourrait appeler les sages, les plus vieux. Le pouvoir y est gérontocratique.

Le cas des nzabi étudié par Dupré peut-être généralisé à toutes les micro-sociétés lignagères congolaises.

En fait "nga bula" pourrait se traduire par "propriétaire du village", autochtone, premier occupant. Mais il veut dire chef du village.

* nga bula est l'équivalent du chef du village en pays nzabi (groupe ethnique du Sud Congo) pré colonial.

² DUPRE G op cit p. 304

³ COQUERY VIDROVITCH (C.) Afrique Noire. Permanence et rupture PAYOT 1985 p. 115

⁴ DUPRE op cit P. 305

Le nga bula s'occupe de la paix diurne et "nocturne" Il chasse les mauvais esprits. Il protège le village et ses habitants. Il décide du choix du déplacement car il est censé mieux connaître la forêt (sites...) en accord avec les chefs de groupes de production. Les pouvoirs surnaturels ne peuvent s'étendre sur les terres du village*. Celles-ci relèvent des chefs respectifs de ces terrains cultivables, de ces lieux de pêche et de chasse qui eux peuvent favoriser ou empêcher la production.

La paix caractéristique du village est due au fait qu'en cas de conflit grave non résolu, ceux qui se sentent lésés se désolidarisent et vont constituer un autre village, échappant ainsi au pouvoir du nga bula.

Par ailleurs, le Congo actuel était aussi organisé en Royaumes (au Sud) et chefferies (au Nord)

Le Roi assurait sa prospérité grâce à la guerre et au commerce, notamment des esclaves qu'on allait rechercher au delà des quasi-frontières à travers des razzias. Il avait ses propres terres cultivées par ses femmes et ses esclaves. Mais cet appareil d'Etat" était relativement indépendant de la vie villageoise.²⁷

Jusqu'en 1915, les tentatives de transformation du système politico-idéologique lignager sont restées vaines. C'est à partir de 1920 qu'on constate le changement. La fixation de villages se fait par regroupement de ceux-ci le long des routes. Les "guerres" lignagères n'existent plus car la circulation des hommes est interrompue. Les conflits liés aux échanges de la traite disparaissent puisque tous les échanges sont contrôlés par l'administration coloniale²⁸

Cette administration va essayer de se faire des alliés en utilisant les rapports sociaux en place issus de la traite. Par exemple les Kugni-nzanda qui étaient porteurs pendant la traite seront utilisés pour la même mission par les administrateurs. Ils seront considérés par les autres

* Le terrain villageois comprend aussi bien les maisons que la flore alentour répartie entre différents groupes de production

²⁷COQUERY-VIDROVITCH op cit - p. 77

²⁸REY P.P. Colonialisme néocolonialisme... op cit P. 450

ethnies de la région (Tsa ngui, nzabi, téké kota...) comme les responsables de l'installation administrative. Ils deviendront aussi des interprètes²⁹

Toutefois, le regroupement de villages hétéroclites, la nomination d'un chef pour toutes les ethnies se heurta à la résistance des autochtones. En 1927 par exemple un chef mou-Kougni fut nommé à la tête des kota, teké, pounou, tsangui et kougni dans la région de Mossendjo (Sud Congo)³⁰ mais il fût jugé illégitime. Et les kougni pretextant qu'il n'était qu'un fils d'esclave, sortirent de son autorité.

En outre l'autorité coloniale cherchait avant tout à profiter des pouvoirs des chefs de village et des chefs lignagers. Le gouverneur Général Merlin constatait d'ailleurs au Congo que :

"Il est impossible de pratiquer aux colonies l'administration directe, c'est-à-dire celle qui ne connaît aucun intermédiaire indigène(...) C'est donc partout une politique de concours et de collaboration avec les chefs indigènes qu'il faut constituer"³¹

Vingt six ans plus tard, en Mars 1935, le chef du département du Niari ogooué fera la même recommandation dans une circulaire envoyée aux chefs de division. Citant le gouverneur général il notera

"Notre action pour être efficace doit utiliser les cadres traditionnels de la société indigène, en les rapprochant de nous sur le plan intellectuel et moral."

Puis il ajoutera.

"Je ne saurais trop vous recommander d'utiliser autant que possible en politique indigène l'influence des chefs de famille et de les ajouter pratiquement à la hiérarchie des chefs déjà constituée : tribu, terre, village. Vous ne devez

²⁹ REY P.P. op cit p. 450

³⁰ REY P.P. op cit p. 452

³¹ Circulaire relative à l'occupation de la colonie, Journal Officiel de l'AEF 1er Août 1909) cité par COQUERY-VIDROVITCH. op cit P. 119

considérer comme toute les chefs de village que comme des intermédiaires entre vous et les chefs de famille"³²

Ce sont donc les chefs de lignage et les nga bula qui furent nommés dans les instances administratives coloniales. Il y eût une hiérarchie commençant par le chef du village, le chef de terre, le chef de canton et de tribu* Dans la tribu, on classe toute sa famille ethnique et même d'autres groupements. Comme ces différentes chefferies supérieures étaient inconnues dans les sociétés lignagères, la compétition autour de la nomination à ces postes fut très vive.

Parmi ces chefferies, seule l'instance supérieure, le chef de tribu percevait un salaire. Le chef de village touchait une indemnité proportionnelle au nombre des imposables.

Si le ngabula (ou le ngaa-ntsiè) était juridiquement confirmé chef du village (encore que dans certains cas son fils le plus âgé prenait sa place lorsque lui, était jugé invalide), nombreux anciens esclaves, anciens combattants de la guerre 1914-1918, furent nommés aux autres postes : "capitas" de hameaux (dépendant du chef de village)... Chef de terre-de canton...

Le chef de tribu transmet les ordres des hiérarchies supérieures et en contrôle l'application. Le chef de terre bénéficie d'une remise sur les recouvrements d'impôts collectés par les chefs de village. IL peut s'il le veut, leur donner des pourboires. Les chefs de terre étaient entre autres chargés de surveiller les marchés et les cultures³⁴ dont l'exécution locale des tâches de la colonisation revenait au chef du village. Ce dernier se devait également de fournir des vivres aux miliciens en transit ou, dans le cas des populations de Mossendjo, "des hommes et de la nourriture pour les chantiers de construction et son succès est la mesure directe de son autorité et la condition de son maintien à la chefferie"³⁵

Ainsi l'on note des exactions multiples commises par ces chefs pour appliquer la loi française d'autant plus que les différents revenus (salaires ou ristournes sur les impôts)

³² Cité par REY P.P. op cit P. 455

* Voir Supra tribu... C'est un arrêté de 1936 qui instaura les différentes chefferies

³⁴ COQUERY-VIDROVITCH op cit p. 119

³⁵ DUPREY G. op cit P. 306

s'avéraient dérisoires. Ce qui ne leur permettait pas de satisfaire leur clientèle depuis les administrateurs en tournée qu'il fallait loger, jusqu'aux petits miliciens. Ce sont ces derniers, naguère anciens combattants ou esclaves... qui mataient les populations villageoises. La plupart des citadins ayant atteint la soixantaine conservent encore, bien que leur exode remonte parfois à quarante cinq ans, le souvenir des miliciens qui les fouettaient, prenaient leur bétail...

C'était en général l'oeuvre des hommes de main du chef de canton, ceux-ci,

"connaissant bien le pays, n'hésitaient pas à rançonner les villageois pour leur propre compte" "il (le chef de canton) continua d'exiger des dons plus ou moins forcés, aidé en ceci par la protection coloniale même si la moindre dénonciation d'un commis ou d'agents de commerce besogneux pouvait lui coûter son poste, voire la prison ou la déportation dans un contexte où les malversations, détournements d'impôts ou de récoltes-étaient monnaie courante"³⁶

Pour Georges Dupré, ces esclaves, hommes de maisons dépendantes, ou d'origine incertaine voulaient utiliser leurs nouvelles fonctions dans la chefferie indigène pour se faire une identité. Dominés infériorisés hier, ils cherchaient à faire oublier cette tare de personnes ignorant leurs origines claniques. D'où les tendances à une sorte de vengeance (violence dans la collecte d'impôt) et à l'ostentation : possession d'un important cheptel, multiplication du nombre d'épouses (qu'ils prenaient parfois sans dot).

"Il est significatif que les modalités de cette extorsion ne soient que l'exagération caricaturale de celle qui prévalait dans les relations de dépendance. Les villageois travaillent pour les chefs comme l'esclave célibataire travaillait pour son maître et la plupart de leurs femmes sont épousées sans dot comme l'étaient les femmes esclaves"³⁷

³⁶ COQUERY op cit p. 119

³⁷ DUPRE op cit p. 309

Anciens ngaa'ntsièe, ou chefs de lignages anciens esclaves ou combattants de la guerre 1914-1918, ces chefferies traditionnelles étaient pour le moins en contradiction avec le pouvoir lignager et l'autorité villageoise.

Dans sa tentative de s'articuler directement avec le pouvoir lignager, le pouvoir colonial se brancha sur la chefferie lignagère. Le nga bula qui tenait son pouvoir de l'ordre clanique devint collecteur d'impôt, recruteur. Dans ces conditions il perdit une partie de son caractère sacré, de sa légitimité. Aussi pour recouvrer ce caractère - (leurs nouvelles fonctions leur valait l'hostilité des sorciers), il exerça des pouvoirs magiques. Le fait de nommer des esclaves à la tête des villages ou des cantons aussi contribua à cette désacralisation et réduisit le prestige des puissants lignages.

Ainsi, alliance forcée (l'absence de coopération pouvait entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exécution) ou provoquée, la chefferie "traditionnelle" fut un rouage administratif à la position ambiguë : d'un côté on l'exaltait - au nom du respect envers les "coutumes"... mais de l'autre, il n'existait que par la volonté du colonisateur³⁸ auquel il était subordonné. Et cette subordination par fonctionnarisation affecta justement son prestige et sa légitimité. En fait jusqu'en 1946 c'est l'administrateur européen qui incarnait en quelque sorte le pouvoir absolu. Il avait "tendance à faire de son cercle son fief, peuplé de "ses" indigènes, "ses" gardes "son agent de culture"³⁹

Coquery Vidrovitch montre par ailleurs que "le respect que l'on doit au chef d'Etat actuel, la passivité face à ses exactions ne saurait s'expliquer par le "respect absolu d'ordre charismatique envers le "chef" précolonial". C'est plutôt la perpétuation sur la version moderne des pratiques coloniales du "tout puissant "commandant" blanc". Celui-ci régnait en maître. Il était".

"à la fois chef administratif, percepteur, recruteur de main-d'oeuvre, commandant de la force publique, mais

³⁸ COQUERY *op cit* P. 120

³⁹ *Id ibid* P. 126 citant Delariquette, *les vrais chefs de l'Empire* Paris 1939 p. 35

aussi juge et président de tribunal, agent spécial, régisseur des prisons, observateur météo et chef des douanes (...)"⁴⁰

Au Congo jusqu'en 1968, huit ans après l'indépendance, cet administrateur était le "chef d'entreprise seul responsable de la production et du commerce" Le code de l'Indigénat (1909 en AEF) lui permettait d'infliger des sanctions disciplinaires aux indigènes.

L'autorité moderne n'a rien du chef précolonial qui symbolisait la force et l'équilibre du groupe.

Toutefois à la veille de l'indépendance l'influence des chefs de terre et chefs de tribu était considérable. De leur soutien dépendait la réussite électorale du candidat. Leur poids aurait commencé cependant à diminuer avec la fin du régime colonial. La perte de leur influence se fit au profit des personnalités politiques locales, des fonctionnaires ou commerçants. Avec le développement de l'instruction et tout le contenu assimilationniste de l'enseignement, la diffusion des idéologies de tendance égalitaire et la naissance d'une bourgeoisie nationale basée sur l'argent et l'éducation⁴¹ des changements s'opèrent. L'urbanisation et son corollaire la "détritorialisation" se développent. Tous ces facteurs rendent exigeante la nouvelle élite. Elle

"accepte difficilement de se placer sous l'autorité des chefs traditionnels à tort ou à raison rétrogrades et qui lui paraissent insensibles à tout progrès social"⁴²

Mais le contexte politique de l'indépendance qui met aux prises des partis politiques P.P.C. puis plus tard U.D.D.I.A./M.S.A. redonnera du poids à ces chefs. Comme nous le verrons plus loin, le candidat mbochi obtenait en majorité des voix de son ethnie. Il en était de même pour les

⁴⁰ COQUEY op cit P. 125

⁴¹ NGAKA Pierre La Chefferie traditionnelle en Afrique Centrale Thèse d'Etat Droit PARIS I Sorbonne 1972 p. 214

⁴² NGAKA Pierre La Chefferie traditionnelle en Afrique Centrale. Thèse d'Etat Droit PARIS I Sorbonne 1972 p. 214

autres candidats. C'est ainsi que le Président abbé Youlou, militant U.D.D.I.A. fera venir à Brazzaville des chefs "traditionnels". Il oeuvrera à leur "mise en condition" : logement dans des hôtels de luxe, audience, dons de pécule. Ce qui fera d'eux "d'ardents propagandistes"⁴³

Ce tremplin que constituaient les "chefferies tribales" ne joue plus actuellement. Depuis la circulaire du 30 juin 1961 envoyée aux préfets, on tendait à supprimer cette institution. Mais elle subsistera encore longtemps.

En 1964, après la "révolution" on créa le mouvement national de la révolution (M.N.R.) et la jeunesse du mouvement national de la révolution (J.M.N.R.). Ces jeunes s'activeront à saper l'autorité des "chefs traditionnels". Mais par manque d'aide efficace du pouvoir de Brazzaville, pour ces jeunes, ces chefferies résisteront intégrant parfois le M.N.R. Leur contre-offensive envers les jeunes serait faite par le biais de la sorcellerie⁴⁴

Malgré la suppression officielle en 1967 de ces chefferies, elles assuraient encore la communication entre l'administration centrale et les villageois. Toutefois, depuis le regroupement de villages commencé en 1970 et la participation de Jeunes dynamiques aux "conseils révolutionnaires", les chefs traditionnels ne représentent plus rien actuellement.

Le décret de 1967⁴⁵ considérant le village comme "l'unité primaire de l'organisation administrative" stipule la conservation des chefferies de village. Mais les chefs de canton et de terre sont supprimés.

De nos jours, existent l'Assemblée Nationale Populaire, les Conseils populaires de région, de district et de commune. Le commissaire politique constitue une sorte de Président de région, nommé et affecté en fait par le Président de la République. Le chef de quartier (en ville) n'existe plus. Celui du village se fait désormais élire par la cellule du village, du Parti unique marxiste-léniniste. Il dépend alors du chef de district.

⁴³ DUPRE (Georges).- L'ordre et sa destruction op cit. . 311

⁴⁴ DUPRE G. P. 316

⁴⁵ Décret 67 - 243 cité par MGAKA P. op cit P. 174

Mais ce chef de village, Président du comité du village ne joue qu'un simple rôle d'exécutant. Cependant "le chef reste et restera longtemps pour son village (pense Pierre NGAKA) le vrai représentant, la véritable autorité de celui-ci comme il l'était à l'époque de la colonisation, même lorsqu'il se tenait dans l'ombre et qu'une autre était porteur des insignes de commandement de l'investiture officielle"⁴⁶

Cette assertions'infirme de plus en plus. Et même dans ces conditions l'on ne saurait affirmer que le chef ait conservé une influence considérable face au pouvoir politico-administratif.

"les villageois (dit G. Dupré) ne sont plus en mesure de communiquer avec le pouvoir central. L'information venant de la brousse tend de plus en plus à court circuiter l'administration pour passer par les canaux occultes de l'ethnie et de la parenté"⁴⁷

Si certains chefs du village ont malgré tout conservé une parcelle de pouvoir ou une influence auprès des leurs et face au pouvoir politique dans les années 1970, nombreux sont morts. Leurs fils ne les ont pas succédés. Au contraire, ils sont devenus de bureaucrates, des ouvriers... A la place des "sages" (les vieux), des chefs de lignage, représentants de la norme traditionnelle, dans le cadre lignager, on trouve des policiers des militaires, magistrats, en un mot les représentants de l'Etat c'est-à-dire de la loi moderne.

Par ailleurs, les chefs de village actuels en général analphabètes comme la plupart des ruraux, vivent comme les paysans parcellaires de Marx^{*}. Ils forment une catégorie objective. Mais les uns ignorent l'existence des autres. Leur rôle de pourvoyeur de main-d'oeuvre à bon marché est à jamais révolu. Ils dépendent de l'Etat dont ils constituent l'échelon le plus bas. Les chefs de village ne contrôlent plus les entrées et les sorties de leurs "compatriotes" dans le sens ville-campagne et vice et versa. L'organisation politico-économico-culturelle entretient

⁴⁶ NGAKA op cit p. 176

⁴⁷ DUPRE (G) op cit p. 317 souligné par nous

* Voir infra chapitre les classes sociales

plutôt la relégation au second plan du monde rural : les sources du capital se trouvent en ville qui présente les meilleures conditions de vie ou de survie : travail salarié ou petits métiers du secteur informel, école (moyen privilégié d'ascension sociale), hôpitaux...

Les chefs de village ne doivent souvent leur survie non plus à des pécules que leur fournissaient de temps en temps les chefs de terre, mais à leur effort personnel (avec leurs épouses) dans les travaux des champs. Ils n'ont pas de salaire. Certains font du petit commerce ville-campagne. Ils comptent également sur l'assistance de leur progéniture, leurs neveux salariés en ville. Car au Congo, l'enfant le neveu qui naguère envoyait des prestations à ses aînés (père, oncle) devient en quelque sorte le tuteur de ces parents, leur sécurité sociale. Dans la tradition, le fils le neveu ou le petit frère, jeune ou adulte devait soigner son père, son oncle ou son frère malade. Aussi de nos jours, les congolais conçoivent mal que leurs parents vieillissent ou malades vivent dans des hospices comme en occident. D'ailleurs, même lorsqu'ils sont en bonne santé, ces vieux parents vivent souvent chez leur enfant devenu salarié..

Enfin, le chef du village occupe dans une certaine mesure une position marginale. Le pouvoir de décision appartient aux hautes instances politico-administratives. Ceux-ci édictent des lois et en contrôlent l'exécution.

Néanmoins, les "sages" (vieillards chefs ou pas, considérés comme détenteurs de pouvoirs magiques) ne pourraient inquiéter, faire pression que sur le "fils du village" (au village, le jeune surtout celui qui a réussi fait la fierté du village. Il devient le vrai "fils du pays". L'enfant bien qu'appartenant à son lignage est aussi considéré comme le fils de tous les villageois adultes le frère de tous les villageois jeunes) devenu dignitaire (Ministre, haut responsable politique...). Mais cette pression demeure souvent lâche lorsque le dignitaire a plutôt un passé de citadin, et qu'il n'a plus tellement de proches parents au village. En fait la personnalité qui jouit d'un aura sera consulté par les membres de son lignage, de sonethnie ou de sa région ethnique afin qu'il émette son avis par exemple sur la proposition de nomination par le Président de la République, homme du Nord, ennemi en puissance à un poste de responsabilité qui est faite à undes siens.

"le chef" d'aujourd'hui (dit COQUERY), qu'il s'agisse aussi bien du chef dit encore "traditionnel" que du fonctionnaire moderne, apparaît à proprement parlé, comme un "monstre" c'est-à-dire comme la combinaison encore mal effectuée et mal comprise, de deux systèmes de pouvoir qui n'avaient pourtant à l'origine aucun point commun".⁴⁹

En somme, le fonctionnaire ou d'une manière générale, le salarié se trouve partagé entre plusieurs rôles sociaux. Administrateur il doit respecter les règles bureaucratiques. Comme il est aussi, neveu oncle, frère... il cherchera à remplir ses obligations lignagères. Le neveu doit satisfaire les demandes de l'oncle : embauche de ses fils ou leur prise en charge, recommandation auprès des jurys d'examen... L'oncle agite souvent le spectre de la sorcellerie en cas d'indifférence du neveu ou même du fils. Le petit frère est tenu d'aider son aîné. En outre les "aînés" grand frère, père, oncle, mère, grands parents, conservent encore une parcelle de pouvoir vis à vis de leur fils neveu ou petit fils devenu directeur, Ministre... Mais non seulement ils ne s'organisent pas pour l'influencer ils sont tenus par ailleurs, de le ménager. Il ne peut satisfaire toutes les demandes. Les oncles ou pères imposent de moins en moins. Ils traitent le "fils" avec des égards. Leur survie en dépend. C'est autour du haut responsable que se reconstitue le clan.

Il ne s'agit donc plus de "chefs tribaux" influençant les pouvoirs de Brazzaville. C'est plutôt par lignage que cela se passe. Mais un lignage ne peut avoir un droit de regard que sur ses membres fonctionnaires ou pas, et non sur tous les responsables politico-administratifs. Relegué au second plan le chef du village, parfois jeune et donc moins dangereux sur le plan de la sorcellerie (selon les représentations collectives) n'est plus du tout "corrompu" par les candidats uniques à la présidence. Le commissaire politique doit son pouvoir au Comité Central c'est-à-dire en réalité, à son Président qui est en même temps Président de la République.

Cependant, tout individu détenant une parcelle de pouvoir moderne, c'est-à-dire politico-administratif constitue pour son village son ethnie, sa région, voire sa zone- ce sur le

⁴⁹ COQUERY op cit p. 126

plan de l'imaginaire social-un représentant. Il se doit de faire retomber sur ses proches (membres du clan ou du village d'origine), une partie de son avoir et de son pouvoir : avantages matériels, priorité devant les guichets, inscription dans une école même lorsqu'on ne remplit pas les critères en vigueur. Par transposition de la logique lignagère, le congolais demandeur ne conçoit pas que ce "frère du village" préfère retenir la candidature d'un demandeur d'une autre ethnie sous prétexte que le dossier de celui-ci est plus conforme. Un tel "ostracisme" soulève l'indignation du clan ou des originaires du village.

Nous pensons donc que les véritables chefs actuels ce sont les responsables politico-administratifs. C'est parmi eux que le Président de la République opère le choix des Ministres c'est-à-dire selon les représentations collectives actuelles les représentants des ethnies ou coalition d'ethnies, ou des régions*. Cela ne concerne en fait que la classe dirigeante congolaise elle-même et les couches favorisées. Cadres militaro-bureaucratique Kongo ou mbochi, Ministres originaires du Nord ou du Sud, ils partagent les mêmes intérêts. Tout membre de l'Instance supérieure du Parti et tout cadre est un chef potentiel. Ce ne sont pas des ouvriers ou des agriculteurs que l'on nomme Directeurs, Ministres...La conception selon laquelle il y aurait une alliance de cette bourgeoisie avec les "chefferies tribales" ou lignagères doit être dépassée.

Il conviendrait alors de poser le problème en terme de logique ou de rationalités contradictoires. Il y a une articulation entre la "Rationalité" moderne étatique d'optique weberienne - caractérisée par les règlements, l'impartialité, l'impersonnalité l'efficacité, la laïcité-et la "rationalité" lignagère. Celle-ci se base sur la parenté, "l'esprit communautaire" ou les relations personnelles, la sorcellerie. Elle implique, entraide, solidarité réciprocité.

Cette articulation que nous appelons système bureaucratico-ethno-lignager consiste à assumer les fonctions traditionnelles (tout en essayant de les adapter) dans la structure bureaucratique : administration, entreprises, écoles...

* Infra chap. Le phénomène ethno-lignager au Congo - Sous titre la représentation du responsable politico-administratif par les congolais

Section II LA BUREAUCRATIE

2.1. La Théorie

Max Weber a contribué à introduire dans le vocabulaire sociologique le terme bureaucratie. Sa conception part de la politique. Il fait une sociologie de la domination. D'après lui, on peut distinguer trois grands types de domination légitime.

- la domination traditionnelle
- la domination charismatique
- et la domination légale de caractère rationnel

La première correspond à un système politique où l'autorité n'est pas élue par les habitants mais investie en fonction des coutumes. Il peut être assisté par des "sages" (cas de la gérontocratie). Mais les habitants de son pays sont sous sa domination. Ils le respectent, se vouent à lui car son pouvoir leur paraît légitime. La domination traditionnelle.

"s'exprime souvent par la puissance patrimoniale du seigneur qui contrôle son administration, en entretenant à sa table ses serviteurs, en les rémunérant en nature ou en leur attribuant un fief"⁵¹

Cette domination se fonde sur la croyance en la sainteté des traditions⁵² sur la piété.

La domination charismatique est comparable au pouvoir que l'on détient d'un demiurge et relève du surnaturel. Ce type reste dépourvu de toute direction administrative. Les habitants s'abandonnent à la valeur personnelle d'un homme soit parce qu'il jouit d'un aura à caractère providentiel soit parce qu'il brille par l'exemplarité. On lui porte une confiance et une foi

⁵¹ BADIE (Bertrand) BIRBAUM (Pierre) Sociologie de l'Etat Grasset et Fasquelle 1979 p. 42

⁵² FREUND Julien Sociologie de MAX WEBER Coll Sup PUF Paris 1968 p. 200

foi illimitées.⁵³ Le cas de l'Ayatollah Khomeini, vénéré par ses ouailles qui au nom d'Allah vont commettre des crimes en est une illustration éloquente.

Mais le monde "moderne" appelle par la construction de l'Etat une forme "légale" de domination, celle de l'administration bureaucratique. L'Etat s'institutionnalise. Il assume ses fonctions à travers ses fonctionnaires. Ceux-ci doivent le faire à partir d'une rationalité.

Le concept de rationalité en économie signifie adaptation des moyens aux fins, ou le choix que l'on opère pour arriver à une fin, dans un champ de possibilités multiples. Crozier dirait la rationalité est contingente. Dans une situation donnée, on cherche à minimiser les pertes et à maximiser ses gains. Pour ce faire, on choisit sa rationalité suivant le rapport de force, le contexte, la position sociale, la culture... On peut opter pour le compromis. Mais la rationalité chez Max Weber évoque une action adaptée non pas à des fins mais à des valeurs. La rationalisation est chez lui "le résultat de la spécialisation scientifique et de la différenciation propre à la civilisation occidentale". Elle implique une organisation de la vie orientée vers la meilleure productivité, la plus grande efficacité. D'où division du travail, coordination des activités sur la base d'une étude des rapports des hommes avec leurs moyens de travail⁵⁴

Max Weber propose donc une réflexion sur la bureaucratie comme modèle d'organisation. La bureaucratie est pour lui un système d'organisation qui tend à établir la rationalité. Que l'Etat soit capitaliste ou socialite, là n'est pas le problème. Il s'agit toujours d'une rationalisation de la vie politique qui peut englober l'éducation, la culture, l'économie...

Le type bureaucratique comporte des traits systématiquement agencés qui privilégient la règle de droit.

Les attributions des fonctionnaires restent officiellement fixées en vertu des lois, des règles ou de dispositions administratives. Le poste occupé est fonction des compétences techniques du fonctionnaire. Par rapport à sa place dans l'organisation, il sait ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter ou ce que ses supérieurs attendent de lui. Il y a le principe de la hiérarchie de

⁵³ FREUND Julien Sociologie de MAX WEBER Coll Sup PUF Paris 1968 p. 203

⁵⁴ FREUND Julien op cit p. 16

l'autorité. Tout poste reste soumis au contrôle du poste supérieur. Des sanctions (positives ou négatives) sont définies à l'avance. Le recrutement du fonctionnaire doit se faire selon des critères universalistes et non selon la parenté, l'amitié : concours, recrutement sur titre. D'où l'importance du diplôme. Les fonctions occupées dépendent donc d'un apprentissage professionnel. Ce qui rend considérable l'école. Et la stabilité de l'emploi demeure garantie par le système de la carrière. La promotion se trouve soumise à des règles contraignantes afin d'éviter le favoritisme. La structure hiérarchique distribue des positions c'est-à-dire définit des statuts. A chaque niveau de la hiérarchie correspond un traitement. Le statut totalement protégé garantit l'indépendance par rapport aux pressions de toutes sortes.

En outre, le travail du fonctionnaire requiert un dévouement entier à la charge occupée. Des textes le garantissent contre un éventuel arbitraire de ses supérieurs. Il y a donc l'importance de l'écrit, d'où respect de la procédure pour toutes les décisions, dans la communication intrabureaucratique.

Mais le fonctionnaire doit aussi établir une différence entre activité officielle et obligations personnelles, entre la vie professionnelle et la vie privée⁵⁵ Car l'organisation bureaucratique exige tant des administrateurs que des administrés, d'abandonner des relations traditionnelles de type personnel et particulariste pour adopter des attitudes et comportements à la fois neutres et plus universalistes⁵⁶

L'écrit reste donc la forme typique de la domination légale. C'est la bureaucratie⁵⁷. Elle confère le droit de diriger à ceux qui exercent la domination : les supérieurs.

Tous ces types constituent des idéal-types. On ne peut retrouver exactement les mêmes caractères dans toutes les dominations répondant à tel ou tel type.

⁵⁵ Voir LEFORT (Claude) : éléments d'une critique de la Bureaucratie Genève (Librairie Drot P. 279 1971)

⁵⁶ SCHWARTZ AIF. Mythe et réalité des bureaucraties africaines Revue canadienne des études africaines Canadian Journal of african Studies Volume VIII n° 2 1974 pp 255-254 p.257

⁵⁷ FREUD(J.)P. 200

La bureaucratie concentre donc l'impersonnalité, l'impartialité, la laïcité mais aussi la centralisation des décisions. Ce sont les détenteurs du savoir ou plutôt les dirigeants qui prennent toutes les décisions concernant la vie de l'organisation bureaucratique.

2.2. – Le Système d'organisation bureaucratique Français

En Afrique en général et en République Populaire du Congo en particulier, on note un mimétisme politico-administratif. Il s'agit soit des modes de gouvernement hérités (ou importés) des anciennes puissances colonisatrices, soit des modèles copiés chez des "nouveaux amis" (U.R.S.S.)

Or le système d'organisation bureaucratique français (dont le Congo a hérité) a été critiqué par Michel Crozier⁵⁸

Cet auteur étudie le fonctionnement de la bureaucratie française. Ce terme évoque selon lui trois sens

- 1) le gouvernement de l'appareil d'Etat auquel le citoyen ne participe pas
- 2) la rationalisation de toutes les activités collectives telle que l'a définie Weber :
concentration démesurée des unités de production et multiplicité de la règle écrite pour tout
- 3) la lenteur, la léthargie et la complication administratives qui suscitent des frustrations.

⁵⁸ Passim CROZIER (Michel) – Le phénomène bureaucratique éditions du Seuil 1963

Crozier qui signale l'interdépendance de ces trois sens s'intéresse au troisième, celui de la "pathologie". Il dégage quatre traits spécifiques de l'organisation bureaucratique française qui remettent en cause la conception mécanique de type Weberien

- l'impersonnalité des règles
- la centralisation des décisions
- l'isolement des catégories hiérarchiques
- et le développement des pouvoirs parallèles

La fixation des règles pour toutes les activités ne saurait garantir l'efficacité de l'organisation. L'homme n'est pas un robot. Il réfléchit. Il a des sentiments qui dépendent de ses appartenances collectives multiples, de ses intérêts.

En effet, l'ensemble des procédures qui constituent le règlement intérieur des organisations administratives (recrutement, avancement) et qui fixent les liens entre l'individu et l'organisation marquent une crainte de l'arbitraire et du favoritisme de la part des supérieurs. Alors les inférieurs demandent des règlements plus raffinés pour éviter justement cet arbitraire et ce favoritisme.

- la centralisation des décisions dont la règle met ceux qui en sont chargés à l'abri des pressions, les éloigne en revanche des cellules d'exécution

- la hiérarchisation, l'impersonnalité des règles et la centralisation des décisions isolent chaque catégorie hiérarchique. Ces strates communiquent très peu entre elles. Il s'y développe un "esprit de corps" à telle enseigne que l'individu membre de la strate subit la pression du groupe des pairs. A moins qu'apparaissent des groupes informels réunissant des éléments de diverses strates. L'"esprit de corps" s'accompagne d'un "ritualisme". La constitution du groupe des pairs est donc une forme de protection contre les autres groupes et contre

l'organisation.⁵⁹ Chaque strate contrôle ou cherche à contrôler totalement ce qui ressort de son domaine, ignorant parfois les buts généraux de l'organisation dans laquelle elle se trouve. Les rapports de strate à strate demeurent souvent formelles. Cette stratification renforce l'impersonnalité des règlements.

- Mais l'impersonnalité de la règle, la centralisation n'éliminent pas toutes les sources d'incertitude. Au contraire il en subsiste. Et des pouvoirs parallèles se développent autour de ces zones. Le rapport de force entre les groupes sera fonction du pouvoir de contrôler ces sources d'incertitude et de rendre dépendants les autres groupes.

Dans une organisation se joue en effet une lutte pour le pouvoir. Chacun cherche à rendre son comportement imprévisible, à maîtriser une source d'incertitude. Par exemple l'expert détient un pouvoir dans la mesure où il est capable de contrôler une source d'incertitude affectant le fonctionnement d'une organisation. Le chef supérieur aura le pouvoir (prévu par les statuts) de contrôler le travail de l'expert. On peut également disposer d'un pouvoir lié aux relations de l'organisation avec son environnement ; et le pouvoir que l'on détient grâce à la maîtrise de la communication et des informations et qui permet de garder le comportement incertain.

"Chaque membre de l'organisation même le plus humble, dispose d'une certaine manière et dans une quantité il est vrai, extrêmement variable, mais jamais nulle d'un minimum de pouvoir sur les personnes dont le succès dépend partiellement au moins de son zèle"⁶⁰

Ce pouvoir peut être formel ou informel. Et l'individu cherche à combiner les deux sources en vue d'arriver à ses fins en tenant compte des objectifs de l'organisation et de l'intérêt des autres membres.

⁵⁹ CROZIER M. op cit p. 251 - 253

⁶⁰ Crozie op cit P. 219

La formalisation de toutes les activités, l'extension des règles impersonnelles n'exclut pas toujours l'exception. La conjonction de tous ces contrôles qui s'alourdissent, des frustrations qu'ils provoquent engendrent d'autres pressions qui renforcent encore l'impersonnalité et la centralisation, la formation de zones de pouvoirs parallèles. C'est un cercle vicieux.

"un système d'organisation bureaucratique est un système d'organisation dont l'équilibre repose sur l'existence d'une série de cercles vicieux relativement stables qui se développent à partir du climat d'impersonnalité et de centralisation"⁶¹

La rigidité qui découle des règles impersonnelles éliminant arbitrairement les difficultés, l'impossibilité d'une meilleure connaissance des faits à cause de la centralisation constituent des moyens que l'organisation met en oeuvre pour finalement éviter des adaptations et des changements. L'organisation bureaucratique est alors une organisation incapable de se corriger en fonction de ses erreurs. Les difficultés dues à l'impersonnalité de la règle, à la stratégie de protection des strates et au développement des pouvoirs parallèles à partir des sources d'incertitude de la réglementation ne provoquent pas une "refonte du modèle. Elles sont au contraire "utilisées par les individus et les groupes pour améliorer leur position dans la lutte pour le pouvoir au sein de l'organisation"⁶² Et elles permettent à l'organisation de fonctionner.

Par ailleurs, Crozier montre qu'il y a un lien entre le système bureaucratique et le système culturel. Finalement le modèle bureaucratique remplit des fonctions latentes puisqu'elle correspond à des traits culturels français.

"Le modèle d'arrangement rationnel des capacités humaines autour d'un objectif qui définit toute organisation, est culturellement déterminé (...)"⁶³

⁶¹ Crozier M. op cit p. 255

⁶² Crozier P. 256

⁶³ Crozier p. 278

Et les "dysfonctions organisationnelles" peuvent manifester une "fonctionnalité culturelle" voilée⁶⁴

Gremion qui cite Crozier sur l'articulation des fonctions latentes du phénomène bureaucratique sur les individus et les groupes, note quatre traits culturels : l'autorité, le pouvoir, l'intérêt général, le mode de changement. Chacun des traits est à la fois manifestation des traits culturels français et moyen d'échapper à leurs contradictions⁶⁵

La société française se caractériserait par une certaine répugnance des relations de face à face. Les conflits ouverts ne naîtraient qu'entre individus ou groupes distants. D'où distance de l'autorité, universalité et absolutisme. Aussi l'autorité serait-elle à la fois rejetée (pour son arbitraire) et recherchée pour arbitrer les conflits entre individus ou groupes.⁶⁶

"C'est pour se protéger de l'altération de soi dans la relation de pouvoir dont est porteuse toute communication que les français ont développé leur système bureaucratique. L'excroissance permanente des pouvoirs parallèles dans les organisations est la conséquence indirecte de la volonté passionnée d'éliminer tout phénomène de pouvoir des relations humaines"⁶⁷

Sur le dernier point-le changement,-GREMION note que "l'interprétation, moyen culturel du changement repose sur l'explicitation de l'ambivalence des Français à l'égard du changement"⁶⁸. Cette ambivalence découle du rapport entre l'individu et le groupe. L'individu protégé par sa strate ne souhaite le changement que chez les "autres". La strate est conservatrice. Le blocage consécutif peut entraîner une crise, celle-ci désorganise les stratégies habituelles, et

⁶⁴ Voir GREMION op cit P. 281

⁶⁵ GREMION (Pierre) pouvoir local Pouvoir central Essai sur l'Administration républicaine Thèse PARIS V 1975 Service de reproduction des thèses Lille 1978 p. 362-371

⁶⁶ GREMION Pierre op cit p. 368

⁶⁷ GREMION (Pierre) op cit P. 369

⁶⁸ GREMION (Pierre) Le pouvoir périphérique p. 284

détruit les protections. C'est à ce moment que le "reformateur" intervient pour "opérer des réarrangements impossibles à décider ou à faire passer pendant la période de routine"⁶⁹

En définitive la centralisation dans le système bureaucratique français d'organisation "constitue la meilleure solution possible des contradictions dont souffrent les français en matière d'autorité"⁷⁰

"S'ils ne peuvent pas supporter le montant d'autorité universelle et absolue qu'ils jugent par ailleurs indispensable au succès de toute action coopérative, il leur faut bien s'en remettre à un système d'organisation impersonnel et centralisé"⁷¹

Cependant, le pouvoir central, du fait que la protection individuelle est assurée par les groupes de pairs, reste faible. Chaque catégorie détient "dans sa sphère une parcelle d'autorité souveraine et absolue". Les dirigeants au sommet, dont on pense qu'ils ont beaucoup de pouvoirs ne peuvent en réalité agir que de manière impersonnelle "et ils n'ont pas de possibilité d'intervention directe auprès des groupes qui leur sont subordonnés"⁷²

Toutefois, la centralisation et la stratification marquent une séparation organisationnelle rigoureuse entre les décideurs, les concepteurs et les exécuteurs. Entre les deux existe un "écran protecteur"⁷³. Les uns et les autres sont d'accord pour que soit maintenu ce modèle qui assure à chacun une protection.

La thèse de Grémion porte sur une critique de Crozier et un dépassement de ses analyses. Il lui reproche de n'avoir pas vraiment exploré la dimension proprement politique qui apparaît dans les rapports entre l'administration et son environnement"⁷⁴

⁶⁹ GREMION (Pierre) Le pouvoir local Pouvoir Central op cit P. 370

⁷⁰ CROZIER (Michel) : "Pour une théorie sociologique de l'action administrative in Traité de Science administratives Paris Mouton 1966 cité par Grémion (P) Pouvoir local, pouvoir Central op cit P. 371

⁷¹ Crozier Michel : "Pour une théorie sociologique de l'action administrative in traité de science administratives Paris mouton 1966 cité par Grémion (P) Pouvoir local, Pouvoir Central op cit P. 371

⁷² Ibidem p. 775 cité par GREMION ibidem p. 371

⁷³ ibidem p. 775 cité par GREMION ibidem p. 371

⁷⁴ GREMION Pierre Pouvoir Local Pouvoir Central op cit p. 3

GREMION distingue dans l'étude de la centralisation, la théorie juridique de l'analyse sociologique qu'il propose. Généralement l'on dit que l'administration française est centralisée "L'Etat s'incarne dans une bureaucratie dont les centres de décision et d'impulsion se trouvent à Paris". Les unités dépendantes ne font qu'exécuter les lois venues d'en haut. Or cette centralisation ne supprime pas, dans le cadre de l'administration territoriale, les pouvoirs locaux. Ceux-ci développent à cause de cette centralisation "des formes spécifiques, obscures sans doute, parallèles souvent, suffisamment affirmées cependant pour contrebalancer le pouvoir du sommet"⁷⁵

Il existe donc des "circuits d'influence", des capacités de mobilisation des groupes d'intérêts, des intercontrôles entre l'administration et son environnement⁷⁶. Le pouvoir doit être saisi dans la relation entre le centre (l'administration centrale) et la périphérie. Dans ce sens la sociologie des organisations administratives débouche sur une sociologie politique de l'Etat.

La relation Centre-Périphérie est une relation de Pouvoir qui fait que "l'organisation est à la fois dépendante des instances du pouvoir qui lui sont extérieures pour agir, et elle contribue peu ou prou, à modeler, remodeler les instances de pouvoir qu'elle rencontre dans l'environnement où elle agit" : D'où la nécessité de l'établissement d'un certain nombre de réseaux structurés autour des relais privilégiés indispensables à son action.

Ces relais réduisent l'incertitude de l'organisation. D'une part elle informe l'organisation sur les exigences de l'extérieur, et d'autre part elle règle les relations entre l'extérieur et les représentants de l'organisation⁷⁷

L'observation de l'application des règles édictées par le Centre révèle donc à Grémion que celle-ci n'est pas mécanique. Elle est le lieu d'une intense négociation.

⁷⁵ GREMION (P) Le pouvoir périphérique bureaucrates et notables dans le système politique français ed Seuil PARIS 1976 P. 12

⁷⁶ Grémion-Pouvoir local... op cit p. 6

⁷⁷ GREMION (P) Pouvoir local, Pouvoir Central op cit P. 229-230

Et les échelons locaux du fait qu'ils constituent des exécutants du Pouvoir central et qu'ils subissent les pressions des représentants de la société locale qu'ils administrent, se situent à un point stratégique du système administratif.

Il n'est pas de notre propos de nous étendre sur ces analyses de Grémion. Signalons tout de même que celles-ci montrent que le modèle bureaucratique ne correspond pas fondamentalement au cercle vicieux. Il se caractérise par une structuration des rapports entre les organisations administratives et leur environnement,⁷⁸ tout au moins dans le cas du système politico-administratif local qu'il a étudié.

L'articulation entre le système organisationnel et le système culturel étant acquis il convient, pense GREMION de le compléter ou plutôt de mieux démontrer le passage à l'institutionnel.

L'analyse culturaliste de Crozier privilégie la rationalité des acteurs pour qui le développement des règlements remplit une certaine fonctionnalité latente pour la protection des groupes⁷⁹. Mais ce modèle culturaliste ne s'applique vraiment qu'aux relations internes aux organisations administratives. L'exemple de l'analyse du système politico-administratif montre que le modèle est vague. Aussi Grémion propose-t-il dans l'étude de la centralisation, de considérer deux circuits : celui des règlements intérieurs (recrutement, promotion et autres) qui met en action les syndicats, et le circuit qui porte sur les règles initiées par l'Etat en vue de contrôler l'activité sociale. Là interviennent surtout des "institutions de représentation et leurs notables"⁸⁰

Dans le premier cas les recrutements ou autres, marquent une certaine autonomie de l'établissement : fixation des filières de formation avant l'embauche etc...

Le syndicalisme mène ses revendications dans le cadre de ces règlements qu'il ne remet pas en cause.

⁷⁸ idem p. 373

⁷⁹ ibidem p. 376

⁸⁰ ibidem p. 380

"Dans de nombreuses administrations les syndicats jouent une fonction de suppléance de formation et d'information essentielle (...) Le canal syndical assure aussi la formation permanente des personnels après les concours"⁸¹

Ils défendent en outre le personnel et jouent finalement le rôle d'intégrateur des bureaucraties publiques et concernent la nation.

"La stratégie syndicale vise à faire coïncider en permanence centralisation organisationnelle et centralisation juridique. La hiérarchie parallèle permet aux syndicats d'être saisis des cas particuliers et de les porter à l'échelon national et d'obtenir, à travers les commissions paritaires, une nationalisation permanente des solutions réglementaires assurant le fonctionnement interne des différentes administrations"⁸²

Par contre le recours au Centre par le notable en constitue le dernier. Le notable commence d'abord par utiliser les possibilités de compromis périphériques avant de s'adresser pour son propre compte, au Centre. Alors que les syndicats "cherchent à échapper à l'inter-action périphérique avec les directions départementales", les notables eux cherchent à la provoquer.

"Le syndicalisme à travers des modes d'action vise à isoler progressivement l'administration de son environnement au point de l'enfermer dans une nouvelle cléricature. Les notables à l'inverse, cherchent à séduire l'Etat, à trouver des compromis raisonnables, à éroder ses capacités intégratrices centrales pour réaliser une intégration locale au profit des institutions qu'ils représentent"⁸³

⁸¹ ibidem p. 383-384

⁸² ibidem p. 83-384

⁸³ Gremon op cit p. 384-385

En définitive, si les syndicats et les notables recherchent la protection du centre, celle-ci est en revanche stratégique pour les uns, aveu de faiblesse pour les autres¹

2.3. le système soviétique

Crozier distingue le système français—où il existe justement le droit de résistance individuel au Pouvoir, où la base dispose d'un pouvoir pour bloquer les décisions du sommet,—du système soviétique. Celui-ci se caractérise par une hiérarchie autoritaire relativement oppressif.

Dans le système français disons nous, les subordonnés peuvent souvent faire pression. On assiste presque tous les mois à des marches syndicales. Par contre en Union Soviétique, le pouvoir s'arroge de tous les droits et jouit d'un pouvoir discrétionnaire. Crozier pense que les subordonnés en U.R.S.S. ont tellement intériorisé la règle autocratique qu'ils acceptent les faveurs et l'arbitraire comme des données que l'on ne discute pas. Notons tout de même que les reportages sur l'alcoolisme, l'absentéisme montrent qu'il existe d'autres formes de substitution à la contestation ouverte.

Toutefois, Crozier affirme que pour répondre à cette autocratie, les subordonnés soviétiques se protègent par la passivité et le refus de participation, et par le renforcement du groupe primaire informel dont ils font partie. Il se développe donc des réseaux de solidarité traditionnels et des relations informelles qui leur procurent la chaleur dont ils ont besoin. C'est à travers ces groupes primaires que l'on peut désobéir aux ordres. Aussi le pouvoir est-il obligé "d'exercer des pressions toujours plus fortes et toujours plus disproportionnelles à l'objectif recherché².

On pense en priorité à la satisfaction des besoins de son groupe primaire.

¹ GREMON op cit p. 386

² GROZIER (M), op cit p. 298

Le cercle vicieux bureaucratique en U.R.S.S., conséquence de la centralisation est plus rigide : Pour faire face aux ordres du sommet, de la hiérarchie supérieure, les membres de l'organisation, développent des activités illicites. Mais ils sont en fin de compte "vulnérables et très dépendants aussi bien légalement que moralement"⁸⁶. Le rapport de force est alors favorable aux dirigeants. Ce sont eux qui décident du sort des subordonnés. D'où suspicion, manque de confiance car ils (les membres) ne peuvent atteindre leurs objectifs qu'en détournant les ordres.

"ils (les autorités) vont donc avoir recours à un système sans fin de contrôles et de contre-contrôles et cette pression va renforcer l'attachement des membres de l'organisation pour leurs groupes primaires dont la protection leur sera indispensable (...)"⁸⁷

L'importance accordée au groupe primaire et aux relations personnelles qui en découlent, et la "soumission passive au pouvoir le plus arbitraire font donc le système bureaucratique de l'union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Dans la mesure où le système lignager qui privilégie justement les relations personnelles persiste en Afrique, quelle est alors la nature du système bureaucratique ?

2.4. Esquisse du système bureaucratique en Afrique

La constitution de la bureaucratie dans les pays africains en général coïncide avec l'histoire qui va de la colonisation à nos jours, en passant par la phase des Indépendances.

Pendant la colonisation, le système administratif faisait des concepteurs, les véritables décideurs : les puissances colonisatrices représentées sur place par des gouverneurs et autres commandants de cercle.

⁸⁶ idem ibidem

⁸⁷ idem ibidem

La dernière décennie de la colonisation, celle qui va de 1946 (fin de l'indigénat et représentation des départements et territoires d'outre-mer) à 1956 (la loi-cadre qui stipule l'autonomie), confère une parcelle de pouvoir aux "évolués", l'élite autochtone de l'époque. Celle-ci constituera la classe moyenne qui deviendra dirigeante à l'Indépendance (aux alentours de 1960).

Cette classe ne modifiera la constitution et tout le système administratif que très partiellement. La plupart des systèmes administratifs africains sont inspirés du modèle de l'ancienne puissance colonisatrice. Mais d'autres pays qui ont opté pour la voie du socialisme, tentent d'adapter leur système administratif au modèle des démocraties populaires de l'Europe de l'Est.

Cependant, cette "rationalité" bureaucratique héritée ou importée se trouve en porte-à-faux par rapport à la "rationalité" lignagère, aux normes précoloniales, à la civilisation de l'oralité, de la palabre...

Partout l'on dénonce en effet, la quasi inapplicabilité de la règle de droit, le dosage ethnique au sein des gouvernements, les recrutements à base ethnique ou régionale nonobstant les besoins des divers établissements. Cette dénonciation constante coïncide rarement avec des propositions de solutions radicales. Lorsque celles-ci sont trouvées, l'application se heurte à des résistances.

Au-delà des divergences d'option idéologique, les pays africains se ressemblent : la hiérarchie administrative fait du Président de la République le chef suprême qui règne ou régent une population. Il n'existe pas de contre-pouvoirs.

L'autocratie, l'extrême concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul homme et l'inexistence des contre-pouvoirs⁸⁸, ce que E. Kodjo appelle le "despotisme obscur" ne puise pas sa source dans les traditions africaines. Dans la plupart des cas, le souverain est entouré d'une assemblée ou d'un conseil de sages. Collectivement, ils se préoccupent des intérêts de la

⁸⁸ KODJO (Edem) : Et demain l'Afrique Stock 1985 P. 153-154 citant Cheik Anta Diop, Joseph KI-ZERBO et Amadou Hampâté-Bâ

communauté.⁸⁹ Le despotisme obscur apparaît donc avec la traite esclavagiste et la colonisation notamment avec l'apport des armes à feu. D'où "destruction des Etats constitués, liquidation des pouvoirs politiques traditionnellement établis au profit de nouveaux Etats dont la nature et les structures politiques n'auront plus rien de commun avec les pouvoirs traditionnels africains"⁹⁰ Le "Roitelet" fort de la puissance en armes à feu se transforme alors en véritable tyran. Il "s'entoure d'une coterie d'amis et de parents qui l'assistent dans sa tâche d'oppression de ses "sujets"⁹¹. Mais il tient son pouvoir du représentant local du gouvernement métropolitain.

Le pouvoir africain post colonial s'inspirera donc de cette forme de gouvernement.

"dès lors, le pouvoir est loin d'être l'émanation de la souveraineté populaire, le peuple étant plus sujet que source de pouvoir. Détenant l'autorité entre ses mains, le despote obscur viole délibérément les lois qu'il a lui-même promulguées, puisque sa volonté est source de droit et que son vouloir du moment supplée la loi"⁹²

Nous ne nous engagerons pas dans ces critiques moralisatrices d'Edem Kokjo. Toutefois, les faits traduisent bien une réalité africaine : la tendance à l'omnipotence des Présidents africains.

Le parti unique conçu et présenté comme une nécessité, comme un idéal visant à atténuer, en tout cas à faire disparaître les tendances centrifuges des entités ethno-régionales et donc à édifier l'Etat-nation devient la "pierre de touche et (la) base du despotisme obscur". Les structures du Parti sont utilisées pour assurer la permanence du système totalitaire.⁹³

⁸⁹KODJO (Edem) : Et demain l'Afrique Stock 1985 P. 153-154 citant Cheik Anta Diop, Joseph KI-ZERBO et Amadou Hampâlé-Bâ

⁹⁰ KODJO (Edem) : Et demain l'Afrique Stock 1985 P. 156 citant Cheik Anta Diop, Joseph KI-ZERBO et Amadou Hampâlé-Bâ p. 156

⁹¹KODJO (Edem) : Et demain l'Afrique Stock 1985 P. 157 citant Cheik Anta Diop, Joseph KI-ZERBO et Amadou Hampâlé-Bâ p. 157

⁹² KODJO op cit p. 159

⁹³ KODJO op cit p. 260

"Le parti unique dévoyé n'est qu'un mouvement de regroupement de population au service du détenteur du pouvoir. Généralement organisé sur le modèle monolithique des systèmes totalitaires, le parti unique dévoyé ne souffre aucune discussion, étouffe toute capacité créatrice, considérant le chef du Parti comme le détenteur par la grâce de Dieu, de la vérité universelle"⁹⁴

Cette critique acerbe par Edem Kodjo, ancien secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) est partagée par la plupart des auteurs et observateurs.

Gérard Conac observe trois traits communs à la plupart des régimes politiques africains qui confèrent à l'administration publique un grand rôle dans le processus d'élaboration des politiques nationales.⁹⁵

1. La suprématie présidentielle et la concentration du pouvoir politique

Dans les pays se proclamant capitalistes, nationalistes comme dans ceux qui se disent socialistes, le Président de la République concentre tous les pouvoirs. Le parlement fait rarement le conte poids.

"La plupart des Présidents se comportent en Chefs effectifs de l'Administration. Les emplois publics, les avantages divers, octrois de subventions, de bourses, missions à l'étranger, sont des moyens pour eux de faire sentir leur puissance et d'étendre leur influence"⁹⁶

D'où une forme de dépendance des fonctionnaires et une constitution de clientèle. Le caractère plural amène toujours le Président à tenir compte, dans la prise des décisions, de la réalité ethnique. La longévité du régime en dépend en partie. C'est pourquoi il procède à des dosages

⁹⁴ KODJO op cit p. 260

⁹⁵ CONAC (Gérard) Le développement administratif des Etats d'Afrique Noire Economica 1979 p. XXV

⁹⁶ CONAC (Gérard) Le développement administratif des Etats d'Afrique Noire Economica 1979 p. XXVI

ethniques. La finalité d'une décision doit concilier ce qui est juridiquement appréciable sur le plan de la gestion avec les contraintes politiques. Logique administrative et logique politique interfèrent.

Mais le Président de la République ne pouvant seul contrôler toute la structure administrative délègue une partie des pouvoirs à ses ministres. Il s'entoure de conseillers souvent plus puissants que les ministres. Ce qui engendre "une superstructure bureaucratique".

"Les secrétaires généraux de la Présidence de la République sont amenés à coordonner et à superviser les activités de toutes les administrations qu'ils dominent et écrasent sous leur poids. Les services des secrétariats filtrent les projets préparés par les ministères, approuvent ou rejettent les textes à portée juridique, exercent un contrôle préalable sur les engagements financiers, surveillent l'activité des fonctionnaires. Autour du Président est ainsi tissé un cocon qui l'isole des services publics les plus directement en contact avec la population(...)"⁹⁷

2. La centralisation de l'appareil politico-administratif

Il s'agit des mécanismes visant à l'intégration nationale des entités ethniques naguère autonomes.

3. L'imbrication des structures administratives et des structures partisans.

Le parti se confond avec le régime et le Pouvoir s'identifie à ses détenteurs

"Officiellement rejetées, les conceptions patrimoniales du pouvoir résurgissent dans les motivations profondes. Les chefs d'Etat sentent le besoin d'avoir la confiance et le soutien inconditionnel des agents rémunérés sur les fonds publics. Les fonctionnaires sont leurs fonctionnaires. Ils doivent allégeance à celui qui, étant au sommet de la

⁹⁷ CONAC op cit P. XXVII Souligné par nous

hiérarchie politique, personnifie l'Etat. En contre partie de leur fidélité, ils se voient garantir des avantages, des faveurs, voire des immunités. C'est avant tout le chef de ceux qu'elle emploie, leur patron. On comprendrait mal que les fonctionnaires puissent refuser de servir ses intérêts et partager ses vues"⁹⁸

Et la centralisation de toutes les façons ne permet pas la réalisation, l'aboutissement des revendications.

Alain Plantey qui reprend la même analyse sur l'administration de l'Etat Africain⁹⁹ relève la concentration du Pouvoir politico-administratif par le Président de la République et l'inexistence des contre-pouvoirs : parlement syndicats...

"l'appareil administratif tout entier attend du sommet l'impulsion, la censure, la récompense."

Par contre lorsque Plantey se limite à ne voir le contrepoids que dans le paternalisme, son analyse se révèle incomplète. Il note qu'

"il faut plutôt rechercher les contrepoids dans l'exercice et le contexte typiquement africains de l'autorité : l'arbitraire est limité par le droit pour chacun d'en appeler directement au supérieur, par un sens inné et profond de la justice, par le goût et l'acceptation du paternalisme, par la recherche de l'unanimité à travers la discussion et aussi souvent, par la distance et le désordre"¹⁰⁰.

Certes, les administrateurs (surtout la catégorie inférieure) et les administrés recourent au paternalisme. Mais si les gouvernés recherchent toujours des "protecteurs", cela se passe dans le contexte ethno-lignager. Les protecteurs les plus sûrs sont souvent les bureaucrates

⁹⁸ Id. P. XXXV

⁹⁹ CONAC (Gérard) Le développement administratif des Etats d'Afrique Noire Economica 1979 p.p. 1 - 14

¹⁰⁰ CONAC (Gérard) Le développement administratif des Etats d'Afrique Noire Economica 1979 p. 4

membres du lignage ou de l'ethnie. Le Ministre, le Directeur, le responsable politico-administratif, sont avant tout considérés comme "frère" ou oncle. La multiplication des postes ministériels ou la création des services relevant de certains ministères obéissent parfois à la logique ethno-lignagère.

Dans les systèmes régis par le centralisme démocratique, l'inexistence des contre-pouvoirs se trouve justifié. Les syndicats, l'Assemblée sont confisqués par une clientèle bureaucratique-ethno-lignagère. Il règne une suspicion entre bureaucrates d'origine ethniques différentes et un recours, une solidarité et une confiance quasi-spontanée entre administrateurs ou administrés de même ethnie ou de même zone.

C'est avant tout par le biais du clan ou de l'ethnie que administrateurs moyens ou administrés contourneront la hiérarchie, se protégeront contre l'arbitraire. La considération des liens de parenté et des devoirs que cela implique atténue le caractère indigne que pourrait comporter un paternalisme. On recherchera la "protection" d'un Ministre parce que c'est "son petit" (par rapport à l'âge du protégé) c'est-à-dire quelqu'un que l'on connaît depuis le village ou un membre du clan : soumission du cadet à l'ainé. En réalité, dans la plupart des pays africains même là où le libéralisme est affirmé (le Gabon par exemple), c'est aussi par le canal de l'ethnie ou de la région que l'on "s'abaissera" devant le ministre corégionnaire", même lorsqu'il possède le porte-feuille des affaires étrangères, pour lui demander d'aider la région : construction des écoles, des routes, hôpitaux ou autres infrastructures. embauches, recommandations diverses.

La centralisation bureaucratique dans le cadre de la dépendance c'est aussi la prise des décisions par des organismes internationaux. Ceux ci proposent (ou imposent) des solutions qui tiennent rarement compte des besoins réels des masses, de leur logique intrinsèque.

C'est par exemple le cas du fonds monétaire international (F.M.I.). Cet organisme est contrôlé par les grandes puissances. Or ce sont ces mêmes grandes puissances qui entretiennent le sous-développement dans leur intérêt. Ainsi pour pallier la famine ou plutôt pour "assainir" la gestion des pays dépendants, ils proposent des programmes drastiques : hausse des prix de denrées de première nécessité, réduction des embauches... Finalement les responsables locaux de la

pénurie, la bourgeoisie-bureaucratique sont épargnés. Seuls subissent, ceux qui connaissent déjà la misère : les ruraux, les ouvriers ou les couches moyennes.

Ces solutions considérées comme les meilleures par ces bureaucraties suscitent dans la plupart des cas des révoltes et une situation d'instabilité politique. C'est le cas de la Tunisie en 1984. Ce qui confère de l'importance aux protecteurs des régimes en place.

En définitive, en Afrique en général, il existe une hiérarchisation, une impersonnalité des règles et une centralisation qui fait des gouvernants, des décideurs au pouvoir quasi absolu. Les populations sont rarement consultées pour des décisions qui touchent à leur vie. En régime socialiste, on assimile peuple à "son avant garde", le Parti. Les mesures prises par le Parti ne seraient que la matérialisation de la volonté du "peuple". Mais la réalité quotidienne dément cet axiome : le peuple subit la loi d'un parti souvent confisqué. D'où le désordre, l'absentéisme, des activités illicites et d'autres formes de substitution de la contestation ouverte.

Cependant, la persistance des rapports sociaux de type lignager font apprécier différemment cette soumission et les manières de les détourner. Ce qui ne permet pas de prendre conscience de l'existence des classes.

SECT III LA THEORIE DES CLASSES SOCIALES

La formation sociale congolaise nous l'avons dit, se caractérise par l'articulation entre le mode de production capitaliste dominant et le mode de production lignager dominé. De cette situation découle des classes sociales spécifiques. L'existence de celles-ci est officiellement récusée conformément à l'idéologie marxiste-léniniste du régime. Cependant l'on parle de classes non antagoniques. Aussi, conviendrait-il de relire la théorie générale des classes. Ce qui revient à parler du système capitaliste. Nous verrons ensuite comment en dépit des thèses officielles, les classes manifestent leur présence dans les pays industrialisés d'Europe de l'Est. Ce qui nous conduira dans nos développements ultérieurs à l'analyse de la réalité congolaise.

3.1. LA NOTION

Les marxistes lient l'existence des classes au mode de production capitaliste. Le mode de production

"désigne un ensemble de rapports sociaux qui se nouent entre les hommes - ainsi qu'entre ceux-ci et certains types d'objets matériels ou symboliques (les ressources naturelles, les instruments de travail, la technique, l'argent...) dans les activités dans lesquelles la société produit les Biens et services nécessaires à l'existence de ses membres, et aussi ceux qui, consacrés à d'autres besoins socialement déterminés sont susceptibles de s'échanger, directement ou indirectement contre les précédents"¹⁰¹

Ainsi dans le système capitaliste, on distingue les détenteurs des moyens de production (les capitalistes) et les détenteurs de la "force de travail" (les prolétaires). Ces

¹⁰¹ BRIAND J.P. et CHAPOULLE J.M. Les classes sociales Principe d'analyse et données empiriques HATIER 1980 p. 11

derniers vendent donc cette "marchandise" aux premiers en échange d'un salaire. Ils sont "libres" de le faire ou de ne pas le faire. Mais cette liberté masque en fait la nécessité pour ces vendeurs, s'ils veulent survivre de se livrer à cette transaction sur le marché du travail. De ce fait ils subissent une exploitation. Dans ces rapports de production, le détenteur du capital ne verse aux travailleurs, aux ouvriers que de quoi renouveler la force de travail (entretien des enfants et de la famille). Et ce salaire ne correspond pas à la valeur réelle du travail fourni. Ce surplus impayé c'est la "plus-value".

Karl Marx distinguait en fait non seulement les propriétaires de la simple force du travail et les propriétaires du capital mais également les propriétaires fonciers. Si les sources de revenus des premiers sont le salaire, les autres vivent respectivement de profit et de la rente. De ce fait ils constituent les trois grandes classes de la société capitaliste.

La détermination des classes se base donc sur les rapports sociaux de production (notamment les formes de propriété et de disposition effective des moyens de production) d'échange, de distribution.

Marx introduit un concept : la conscience de classe. Il s'agit de l'aspect subjectif qui consiste en ce que des individus inconus se reconnaissent s'identifient à un même ensemble ayant des intérêts communs. Ils passent ainsi de la conscience en soi à la conscience pour soi dans la mesure où ils cherchent à défendre leurs intérêts. C'est donc une lutte politique de classe à classe. Marx donne d'ailleurs une mission historique au prolétariat (la classe ouvrière) : celle de renverser la classe bourgeoise (les capitalistes).

La notion conscience de classes s'avère importante. Aussi la paysannerie qui devait logiquement être l'alliée de la classe ouvrière se représente différemment cette situation.

"les paysans parcellaires constituent une masse énorme dont les membres vivent tous dans la même situation, mais sans être unis les uns aux autres, par des rapports variés. Leur mode de production les isole les uns des autres, au lieu de les amener à des relations réciproques (...) Dans la mesure où des millions de familles paysannes vivent dans des conditions économiques qui les séparent les unes des autres et opposent leur genre de vie, leurs

intérêts et leur culture à ceux des autres classes de la société elles constituent une classe".¹⁰²

Mais cette classe ne constitue qu'une classe en soi. Elle ne réalise pas encore, les liens qui devraient l'unir au sein d'une communauté d'intérêts. Elle n'a pas d'organisation politique.

Ces analyses de Marx occupent encore les sciences sociales jusqu'à nos jours.

Lecteur assidu de Marx, Lénine voulait réaliser les objectifs "révolutionnaires" proposés par celui-ci. Il définit les classes comme

"de vastes groupes d'hommes qui se distinguent par la place qu'ils occupent dans un système historiquement défini de la production sociale, par leur rapport (la plupart du temps fixée et consacrée par la loi) aux moyens de production, par leur rôle dans l'organisation sociale du travail, par les modes d'obtention et l'importance de la part des richesses dont ils disposent. Les classes sont des groupes dont l'un peut s'approprier du travail de l'autre, à cause de la place différente qu'il occupe dans une structure déterminée, de l'économie sociale"¹⁰³

Cette définition ne fait pas mention de l'aspect conscience de classe. Toutefois, l'objectif de Lénine dans son projet communiste reste la suppression des classes, à travers le renversement des exploités (capitalistes ou propriétaires fonciers) et l'abolition de toute propriété privée des moyens de production, mais également la suppression de la différence ville-campagne, hommes du travail manuel et du travail intellectuel.¹⁰⁴ C'est le rôle historique dévolu au prolétariat.

Mais ce rêve se trouve comme nous le verrons dans le paragraphe prochain consacré aux pays "socialistes" de l'Europe de l'Est, démenti par les faits.

¹⁰² MARX (Karl) : le 18 Brumaire, Editions sociales pp. 257-258 in CORNU Roger et LAGNEAU Janina : Hierarchies et classes sociales textes Armand Cohn 1969

¹⁰³ LENINE V.I. La Grande Initiative T. 29 p. 425

¹⁰⁴ CF CORNU R. et Janina Lagneau op cit p. 176

Il reste que l'analyse des classes demeure actuelle. Mais elle pose des problèmes de méthodologie.

Raymond Aron par exemple propose de partir des distinctions sociales observables, chaque distinction impliquant une hiérarchie d'une certaine sorte. Il s'agit donc de déterminer "les strates les plus typiques d'une société industrialisée à un stade de son développement"¹⁰⁵ Ceci en examinant les discriminations à travers :

- le genre de travail (manuel/organisé)
- la propriété ou non des instruments de production
- "le rapport entre le type d'organisation technico-administrative du travail et l'attitude des travailleurs individuels ou des mouvements ouvriers à l'égard de la direction, du régime capitaliste, des partis réformistes ou révolutionnaires
- similitudes (ou différences) de mode de vie, de pensée système de valeurs
- conscience d'appartenance à une communauté : la classe ouvrière.

En termes généraux, dit-il :

"On cherche rapports et corrélations entre variables objectives, matérielles ou quantifiables (niveau de revenu, organisation du travail), variables subjectives objectivées (manières de vivre et de penser) et variables essentiellement subjectives (conscience de communauté)"¹⁰⁶

Aron introduit des variables que Marx n'avait pas prévues : la stratification, les modes de vie qui révèlent l'accès différentielle aux biens. Mais dans le fond il reconnaît l'importance des rapports de propriété et les critères objectifs et subjectifs : la conscience de communauté"

¹⁰⁵ ARON (Raymond) Cahiers Internationaux de Sociologie PARIS Vol XXXVIII pp 11-18 1965 p. 285

¹⁰⁶ ARON (Raymond) : ibidem

Briand et Chapoulie quant à eux préconisent comme point de départ "la reconnaissance des inégalités, de différences ou de conflits qui séparent les individus non en tant que tels, mais dans la mesure où ils partagent avec d'autres, des positions dans la société qui déterminent leurs possibilités de s'approprier des biens rares -au sens large du mot- que ceux-ci soient matériels ou immatériels (savoir notoriété, etc)..."¹⁰⁷

Pour ces auteurs, il faut dans le cas des pays industrialisés se baser sur les différenciations aussi bien dans la

- division sociale du travail que celles liées à
- la situation économique dans la mesure où elles déterminent l'origine et le niveau du revenu, la possession de biens destinés non à la consommation immédiate, mais à la production d'autres biens (terres, entreprises etc...)
- le pouvoir des uns sur les autres
- les différenciations liées aux genres de vie et aux comportements culturels
- et les différences de "prestige" social¹⁰⁸

Dans les entreprises d'Etat, par exemple, Briand et Chaponlie proposent de voir les mécanismes politiques qui permettent de déterminer les classes disposant effectivement de la plus-value. Quels sont les liens entre les dirigeants de l'Etat et des entreprises privées. Quels avantages les premiers consentent-ils aux seconds dans "l'utilisation que celles-ci font des biens ou des services produits par les entreprises publiques"¹⁰⁹

Mais il ne s'agit là encore que de la détermination de ce que Robert Fossart appelle les classes-statut. En d'autres termes, des classes qui "préexistent à l'idée que les hommes s'en font et aux actions qu'ils accomplissent."¹¹⁰ Celles-ci sont déterminées à partir des "positions que

¹⁰⁷ BRIAND J.P. CHAPOULIE J.M. op cit p. 4

¹⁰⁸ idem p. 5

¹⁰⁹ BRIAND J.P. CHAPOULIER op cit p. 26

¹¹⁰ FOSSAERT Robert : La Société T.4 : les classes Ed. Seuil 1980

l'infrastructure sociale leur impose d'occuper". Une infrastructure considérée dans ses aspects économiques, politiques et idéologiques¹¹¹

Car ce rapport aux moyens de production peut être aussi conçu d'une certaine manière par les membres. Fossaert parle alors des "classes-identités"

"les formes politiques et juridiques (dit-il) suivant lesquelles (toute) société est organisée et les idéologies qui ont cours en leur sein pèsent de tout leur poids sur l'identification de chaque classe"¹¹²

Les luttes de classes peuvent être latentes. Pour FOSSAERT on peut les observer par exemple à travers la négociation ou l'imposition des rémunérations et tout ce qui touche aux luttes syndicales¹¹³ et lié aux formes d'exploitation en vigueur.

Les analyses marxistes imputent au système économique, la cause des divisions en classes et le maintien de la stratification. En d'autres termes les classes s'inscrivent dans un procès historique. "Elles sont déterminées par le système de production "et" "elles déterminent à leur tour les rapports: socio-politiques et les superstructures idéologiques"¹¹⁴ Ce déterminisme économique qui marque une dichotomie détenteur des moyens de production/vendeurs de la force de travail, pose problème dans l'analyse des pays où les moyens de production appartiennent à l'Etat.

Des études récentes généralisent l'existence des classes dans les pays que l'on dit socialistes.

Elles proposent une autre méthodologie qui introduit dans la dynamique capital-travail, les services comme autres facteurs de production. Elles mettent en évidence, dans l'articulation instances économique, politique et idéologique, le rôle du politique dans la répartition et la redistribution du produit national et donc dans l'apparition des inégalités sociales.

¹¹¹id p. 75

¹¹² id. p. 25

¹¹³ idem p. 32

¹¹⁴RIVIERE (Claude) : Dynamique de la stratification sociale en Guinée thèse PARIS V 1975 p. 65

3.2. DE L'EXISTENCE DES CLASSES DANS LES PAYS DITS SOCIALISTES DE L'EUROPE DE L'EST : L'U.R.S.S.

Ce titre peut paraître paradoxal (réactionnaire diraient les "révolutionnaires") car selon la logique marxiste-léniniste, il ne peut exister des classes sociales dans un pays socialiste. C'est la raison pour laquelle nous l'évoquons car le Congo tire son modèle de société justement de ces régimes.

De nombreux auteurs révèlent depuis un certain nombre d'années déjà l'existence des classes antagoniques et donc l'exploitation.

Officiellement l'U.R.S.S. se compose de deux classes nourrissant des relations amicales : la classe ouvrière et la paysannerie, et d'une couche d'intellectuels recrutés parmi ces classes.¹¹⁵ Il n'existe pas de contradictions donc pas de lutte de classes car l'Etat est un Etat prolétarien. Au contraire, l'on tend vers le communisme et donc l'extinction des classes, l'application du principe chacun selon ses besoins au lieu de chacun selon ses capacités

Ce n'est en tous cas pas l'avis de Claude Lefort. Partant non pas de la forme que revêt la propriété des moyens de production (ils appartiennent à l'Etat de tous les travailleurs), mais de la division du capital et du travail, il constate que le prolétariat se trouve en fait exclu de la gestion de la production et réduit à des fonctions de pure exécution¹¹⁶. Le prolétariat est exploité par la couche qui prend toutes les décisions concernant la vie économique. Cette classe dominante tire son origine d'une "bureaucratie politique". Il s'agit d'une minorité qui concentre tous les pouvoirs¹¹⁷. Celle-ci oppresse les masses grâce à une "organisation scientifique de l'inégalité"¹¹⁸. Les véritables privilégiés ne sont donc pas la couche des directeurs et autres responsables qui tous ne font pas partie de la classe bureaucratique mais tous ceux qui tournent

¹¹⁵ VOULENSKY (Michael).- la Nomenklatura : les privilégiés en U.R.S.S. ED BELFOND 1980. Traduit de l'allemand par Christian Nugue P. 31

¹¹⁶ LEFORT (Claude) Eléments d'une critique de la bureaucratie Genève Librairie Droz 1971 p. 298

¹¹⁷ LEFORT Claude P. 299

¹¹⁸ LEFORT Claude p. 299

autour du pouvoir d'Etat. Ce sont ceux qui participent à l'appropriation de la plus-value et donc à la domination, le pouvoir économique se confondant avec le pouvoir politique.

VAN SZELENYI de son côté dépasse également la dichotomie officielle des classes non antagoniques classe ouvrière/paysannerie. Il invite à toujours considérer l'approche marxiste, non pas se cantonner sur le prélèvement de la plus-value que légitime la propriété privée mais à analyser des "mécanismes réels et l'institution d'expropriation" propres à la société étudiée. Celle-ci permet de montrer que ces institutions sont l'enjeu d'intérêts antagonistes, c'est-à-dire des classes¹¹⁹

Le mécanisme principal d'expropriation dans les pays socialistes reste selon SZELENYI, La redistribution¹²⁰ C'est à travers elle qu'on décèle les inégalités dans le logement, la structure urbaine et le système régional et autres formes de dépossession économique de la véritable classe ouvrière. La classe dominante demeure alors celle qui s'attèle à maximiser son pouvoir de redistribution¹²¹. C'est l'intelligentsia. Pour Van Szelenzi la classe dominante ne peut être identifiée dans les sociétés à socialisme d'Etat à la bureaucratie, ni même à la technocratie. Si la limite entre intellectuels et bureaucrates n'est pas toujours nette du fait que de nombreux diplômés entrent d'abord dans la bureaucratie avant d'occuper par exemple une chaire d'université, l'élite intellectuelle est en revanche "plutôt stratifiée selon les niveaux de pouvoir que séparée en une dichotomie bureaucratie-intellectuelle".¹²²

Les redistributeurs forment "la classe dominante". Sous prétexte qu'ils ont le "monopole du savoir téléologique" nécessaire pour une distribution des excédents de la production, ils revendiquent le pouvoir. Un pouvoir qui est non seulement économique mais également culturel ou administratif. Comme tels ils entrent en conflit d'intérêts avec les

¹¹⁹ SZELENYI (VAN) (la position de l'intelligentsia dans la structure de classes de sociétés socialistes d'Etat Actes de la Recherche en sciences sociales juin 1978 pp 62-67

¹²⁰ Souligné par nous.

¹²¹ Souligné par nous

¹²² SZELINYI op cit p. 65. souligné par nous

"producteurs de base",¹²³ qui du reste perçoivent des salaires nettement inférieurs aux leurs. Mais à cause de l'oppression politique et sociale la classe ouvrière ne peut prendre conscience.

"Dans les sociétés socialistes d'Etat, la dépossession de la classe ouvrière est probablement plus culturelle qu'économique, l'ouvrier n'est pas seulement dépossédé des produits de son travail mais également des possibilités d'avoir une identité sociale"¹²⁴.

La publication qui paraît avoir fait plus autorité demeure celle de VOSLENSKY consacrée à la nomenklatura. A l'instar des précédents, cet auteur montre qu'en U.R.S.S. le pouvoir économique est fonction du pouvoir politique.

En effet, l'élite bureaucratique du Parti la Nomenklatura c'est-à-dire cette "troupe d'intellectuels dont la profession est la direction"¹²⁵ constitue la classe dirigeante de la société soviétique. Celle-ci exerce une dictature sur les autres classes.

"Administrer et exercer le pouvoir sont les deux fonctions essentielles de la Nomenklatura"¹²⁶

Elle concentre tous les pouvoirs d'Etat entre ses mains, prend toutes les décisions. Elle se distingue des autres classes par ses modes de consommation (caviar... meubles finlandais) ses distractions (la chasse...), ses fréquentations, (ils ont souvent des datchas : résidence secondaire).

Dans ce milieu, la conviction politique compte moins, l'entrée au parti est question de promotion¹²⁷. Les moyens de production (entreprises et autres) sont officiellement propriétés de l'Etat. En réalité ils sont la propriété collective de la classe dominante, la Nomenklatura et non

¹²³ idem p. 67

¹²⁴ SZELENYI p. 72

¹²⁵ VOSLENSKY Michael op cit p. 99

¹²⁶ VOSLENSKY michael op cit P. 100

¹²⁷ VOSLENSKY op cit P. 129

celle de l'ensemble du peuple ou le "prolétariat organisé en classe dominante" ¹²⁸ Au contraire le prolétariat est exploité.

Inhérente à toute production matérielle rentable, le sur-produit (la plus-value) "apparaît dans tout mode de production conditionné par la division sociale du travail" ¹²⁹ Ce surproduit en U.R.S.S. revient à l'Etat, en d'autres termes dans les mains de la Nomenklatura. C'est elle qui en assure la répartition. Mais le surplus produit par les classes dominées est inégalement réparti. Ainsi, le travailleur perçoit un salaire peu élevé, limitant l'accès à certains biens de consommation alors que le nomenklaturiste dispose de plusieurs avantages. Les sources de revenus sont aussi bien le salaire que les honoraires pour la publication d'un livre, sans compter les prestations gratuites de toute nature (maisons de vacances, cliniques) et le bakchich.

Mais il y a absence totale de démocratie politique et des libertés. "Le peuple est totalement soumis aux ordres venus d'en haut, il n'a pas d'armes en sa possession, armée et police y disposent d'effectifs considérables" ¹³⁰

"Toute velleité (dit CRAIPAU) d'organisation autonome des travailleurs est brisée par l'envoi au camp de concentration ou à l'hôpital psychiatrique" ¹³¹

Toutes ces analyses permettent à CRAIPAU de parler de capitalisme bureaucratique d'Etat. ¹³²

Les détenteurs du pouvoir politique dans les pays dits socialistes de l'Europe de l'Est représentent donc la classe dominante. Ils organisent une redistribution inégalitaire du produit

¹²⁸ VOSLENSKY op cit P. 146

¹²⁹ VOSLENSKY op cit P. 154

¹³⁰ VOSLENSKY op cit p. 284

¹³¹ CRAIPAU (Ivan) Ces pays que l'on dits socialistes. La face cachée du capitalisme Paris e.d.i. 1982

¹³² CRAIPAU (Ivan) Ces pays que l'on dits socialistes. La face cachée du capitalisme Paris e.d.i. 1982

national grâce à une "socialisation des moyens de production et de la propriété (et) de la planification économique centralisée"¹³³

3.3. PROBLEMATIQUE DES CLASSES DANS UNE PERSPECTIVE AFRICAINE

Capitalistes ou socialistes, les pays africains donnent la primauté non pas à la richesse, mais au pouvoir. Ce qui amène Claude Rivière à inverser la formule de Ibn Khaldoun : "Ceux qui gouvernent le font parce-qu'ils sont riches" en cette autre : "ceux qui sont riches le sont parce qu'ils gouvernent"¹³⁴

Quelles sont alors les classes sociales de l'Afrique ?

Rodolfo Staven-hagen note les difficultés de l'analyse des classes dans les pays dits "sous-développés" du fait de la superposition du système capitaliste (nous dirons plutôt articulation de deux systèmes) aux structures antérieures à la colonisation où prédominent des activités agricoles. Il existerait une société dualiste ayant un secteur archaïque, sous-produit d'un développement économique localisé. Ce qui engendrerait plusieurs formes de stratifications sociales.

Cette vision, nous le pensons se trouve dépassée. Il n'y a pas de dualisme, il y a articulation. Les ruraux dépendent pour leur survie du capitalisme. Ils ne vivent plus seulement de l'autosubstance. Les rapports marchands ont pénétré la campagne.

D'ailleurs, Stavenhagen montre que les "structures de classes et les stratifications dans les milieux ruraux dépendent des systèmes économiques et surtout des structures agraires et des types d'entreprises agricoles en tant qu'unités économiques de base"¹³⁵

¹³³ BALANDIER Georges : anthropologiques PUF le sociologue d'Aujourd'hui 1974 p. 115

¹³⁴ Rivière (Claude) : Dynamique de la stratification sociale en Guinée Thèse Paris V 1975 Atelier de Reproduction de Thèse Lille III, Librairie Honoré Champron PARIS 1975 p. 66 citant ibin Khaldoun : les prolégomènes, trad. dislame, Paris 1936 t.2 P. 339

¹³⁵ STAVEN HAGEN Rodolfo : Les classes sociales dans les sociétés agraires sociologie et Tiers-Monde Anthropos PARIS 1969 p. 102

Ainsi la distinction de classes dans les sociétés paysannes doit selon lui se fonder sur le rapport à la terre : un rapport de propriété qui détermine d'une part le propriétaire et d'autre part la main-d'œuvre salariée.

Emettant des réserves il observe quand-même trois nouvelles catégories sociales rurales en Afrique Noire.

- le travailleur migrant, généralement saisonnier
- le travailleur des grandes plantations de cultures commerciales pour

l'exportation 136

- et le planteur, producteur individuel de cultures 136

Il s'agit donc de considérer ceux qui interviennent dans l'agriculture commerciale.

Cette analyse pose en fait les prémisses d'une apparition de classes du type des pays industrialisés.

L'on ne saurait toutefois généraliser à tous les pays africains car certains comme le Congo ne comptent pas de véritables propriétaires fonciers ou autres planteurs exploitant des salariés agricoles. Ce rôle revient à l'Etat.

Des auteurs comme Balandier ou Claude Rivière signalent des différenciations entre divers éléments de la société qui se traduisent dans les comportements et les schémas de pensée.

- clivage instruit-illétre
- clivage salarié urbain-travail leur rural
- clivage dû à l'économie de marché, à des migrations, des communications et à des doctrines nouvelles qui tranchent entre "fidèles passifs et militants opposants"
- enfin clivage administrateur-administré¹³⁷

¹³⁶ STAVEN-HAGEN (Rodolfo) op cit P. 153

¹³⁷ Voir BALANDIER (Georges) Sens et Puissance PUF 2ème édition 1981 p. 274 et Rivière Claude op cit P. 95

Balandier¹³⁸ propose de considérer d'abord la stratification sociale qui permet de déceler les différenciations et les hiérarchies. La stratification constitue selon lui l'armature de toutes les sociétés. Les différenciations et les hiérarchies, à travers un "ordre" social, sont porteuses des inégalités tant sur le plan matériel (les biens) que le pouvoir, le prestige, des signes et des symboles.

Au delà de la stratification, Balandier envisage d'aboutir à un "système d'inégalité et de domination". Il considère les caractères spécifiques de la stratification comme un système de rapports sociaux. Il s'agit d'

"une saisie totale, mettant en cause les modes de production et de "redistribution" des richesses, les procédures de répartition du pouvoir, des symboles sociaux et du prestige, les formes du droit et les idéologies, l'accès aux valeurs culturelles"¹³⁹

Cette saisie amène non pas à une simple addition de hiérarchies de pouvoirs, de prestige mais elle permet de déceler dans l'armature les composants "dominants" par rapport auxquels les autres éléments s'ordonnent et s'organisent¹⁴⁰

Les stratifications dans les pays du Tiers-monde sont alors caractérisées par une articulation entre celles relevant des systèmes précoloniaux et qui se maintiennent, et celles d'origine coloniale ou post-coloniale. Elles révèlent les "dynamismes inhérents à ce système de rapports sociaux. Par la stratification se perpétuent l'exploitation économique et la domination politique. Elle "entretient et assure l'organisation d'intérêts antagonistes"¹⁴¹.

Pour BALANDIER, les conditions d'existence de classe sociale sont :

- "une société politique unifié c'est-à-dire l'Etat"

¹³⁸ Passim BALANDIER (Georges) Anthropo-logiques. Le sociologue d'Aujourd'hui 1974

¹³⁹ BALANDIER G. op cit p. 121

¹⁴⁰ BALANDIER (G.) op cit p. 121

¹⁴¹ BALANDIER (Georges) Anthropo-logiques op cit p.p. 122-123

- un niveau de développement qui assure la différenciation et l'expansion des forces économiques
- un dynamisme interne qui résulte de ces forces principalement (système de production et de répartition du produit). 142

Ce sont ces conditions qui génèrent des classes antagonistes. Mais il faut qu'agissent conjointement "des facteurs engendrant une société économique organisée" grâce au développement des échanges et de la transformation des biens et du travail en marchandise. "L'effacement des barrières culturelles, juridiques et politiques qui cloisonnent les groupements traditionnels, enserrant les individus dans des réseaux de liens (de dépendance) personnels et favorisent le maintien des "coutumes" génératrices de conformité ; l'urbanisation et le développement des moyens de communication détruisent progressivement l'ordre ancien. En dernier lieu la prise de conscience des intérêts liés à la position de l'individu dans la société et la tentative de s'organiser pour la remise en cause de ces rapports" 143

Claude Rivière considère que cette vision restreint par élimination le champ d'apparition de classe. Elle exclut les sociétés traditionnelles qui ne connaissent donc pas une urbanisation, une généralisation des échanges et où le salariat demeure dérisoire. D'autre part, Balandier ne retient que les sociétés "culturellement mûres" comme à même de contester. Ainsi

"le problème capital reste celui des seuils de développement économique d'urbanisation, d'expression conflictuelle" 144

Cette approche dit Rivière, rappelle clairement l'un des thèmes fondamentaux de Max Weber : sa distinction des trois ordres économiques, social et politique : la distribution inégale du pouvoir engendre la stratification. Celle-ci en dehors du fait que le pouvoir s'exerce même hors

142 BALANDIER Georges op cit p. 161

143 BALLANDIER (G) Anthro-po-logiques op cit p. 161-162

144 Rivière Claude op cit p. 649

des structures étatiques apparaît plus dans le cadre de l'Etat où "la distribution est le mieux institutionnalisée et qu'il (le pouvoir) favorise le plus le jeu des inégalités"¹⁴⁵

Avant de passer à l'étude faite par Claude Rivière, notons que la conscience de classe que Balandier place comme condition, occulte le fait qu'il peut exister des "classes en soi". Si un pauvre sait qu'il est pauvre dans la mesure où il cotoie quotidiennement les riches, ou si les ruraux imputent leurs dures conditions d'existence aux forces surnaturelles ou à l'analphabétisme, ils n'en demeurent pas moins des classes en soi. Certes ils n'ont pas encore la "conscience pour soi". En d'autres termes, ils n'identifient pas encore leurs exploités, la (ou les) classe(s) opposée(s) et donc ne peuvent s'organiser pour changer cet état de choses. Mais les jacqueries paysannes dont parle Hugues Bertrand à propos du Congo montrent que la prise de conscience n'est pas forcément l'apanage des sociétés "culturellement mûres".

L'étude de Claude Rivière porte sur les classes sociales en Guinée. Il part également du système de stratification sociale. Il s'agit de la différenciation sociale ("différences de fonction, de rang, de culture d'intérêts") qui permet de classer les strates : Ensuite il essaie de voir si les groupes stratifiés présentent les caractères d'une dynamique de classe. Ce faisant, il tente de répondre aux quatre principes d'analyse des systèmes d'inégalité et de domination proposés par BALANDIER :

- la saisie globale du système des rapports sociaux
- la complexité des relations hiérarchiques et des rapports d'inégalité qui interfèrent avec les critères d'âge de sexe, de parenté, d'ethnie
- l'hétérogénéité de la stratification du fait des interférences historiques et actuelles.
- les dynamismes sociaux¹⁴⁶

¹⁴⁵ Rivière Claude op cit p. 650

¹⁴⁶ Rivière Claude : Dynamique de la Stratification sociale en Guinée thèse PARIS V 1975 Atelier Reproductoin des thèses Lille III, Diffusion librairie Honoré Champion Quai Malaguais PARIS 1975 p. 617

Claude Rivière récuse une transposition mécanique des schémas marxistes en Afrique telle la "dichotomie simpliste et factice bourgeois/prolétaires. Il rejette également la distinction bipolaire entre fonctionnaires et paysans, élites et masse et entre citadins et ruraux. Les villes ne sont en fait guère séparés de l'arrière-pays. Et la zone rurale "se compose de couches hétérogènes les unes exploiteuses, les autres exploitées"¹⁴⁷

Il signale cependant l'importance de la conscience de classe. il ne s'agit pas de l'affrontement idéologique, mais de la représentation des différenciations sociales par les groupes. D'où la nécessité d'analyser.

"dans chaque cas précis, de la constitution d'ensembles réels, jugés d'après un faisceau de critères économiques et sociaux : genre de travail, niveau de revenu, rapport à la propriété, manière de vivre, idéaux, valeurs et besoins par lesquels les groupes se différencient. Il importe aussi de noter pour chaque ensemble social la conscience qu'il a de sa singularité et de son opposition à d'autres ensembles de même type, l'appréhension de cette conscience aidant à mesurer la consistance et le dynamisme des groupements étudiés".¹⁴⁸

Rivière part à l'instar de Balandier, de la stratification sociale pour arriver à la détermination des classes sociales en Guinée. Par stratification, il entend à la fois

"(...) l'armature complexe des relations hiérarchiques et interférentielles basées sur différents critères et (...) l'instrument ambivalent de cohésion et de conflit"¹⁴⁹

¹⁴⁷ Rivière Claude : Dynamique de la stratification sociale en Guinée thèse PARIS V 1975 Atelier de reproduction des thèses. Université de Lille III 1975 Librairie Honoré champion 7, quai Malaquais PARIS 1975 p. 39-40

¹⁴⁸ id p. 41

¹⁴⁹ Rivière Claude op cit p. 43

Rivière cherche donc à voir ce qui engendre les insatisfactions existant entre les groupes hiérarchisés et quelle est la dynamique propre de chaque strate, et la dynamique générale du système économique-politique.¹⁵⁰

L'analyse économique met en lumière non pas seulement la responsabilité du colonialisme et l'impérialisme quant à l'exploitation mais elle permet également de "saisir dans les rapports de production les jeux opposés des forces accélératrices du développement". L'approche politique confronte "les options et les décisions gouvernementales avec leur traduction dans les faits"¹⁵¹

La prise en compte des éléments comme les genres de travail, les modes de vie, les valeurs et idéaux, les statuts-sociaux révèlent des critères sociologiques et psychosociaux d'une différenciation de classes. Ils "constituent des variables comportementales liées à une condition économique-politique objective par lesquelles se différencient les strates comme les classes. Ces variables conjuguées font l'objet d'une appréciation globale par la conscience sociale"¹⁵²

Rivière aboutit à la conclusion que "par une sociologie différentielle, des agencements d'inégalités et de domination il ressort que :

"le contrôle des moyens de production importe plus dans la restratification sociale actuelle que la propriété effective des moyens de production" d'autant plus que c'est le Pouvoir politique qui planifie et dirige l'industrialisation.

"C'est la conjugaison de la disposition des moyens de production et de la disposition des moyens de contrainte qui permet de recevoir une plus grande part de revenu social"¹⁵³

¹⁵⁰ Rivière Claude op cit p. 43

¹⁵¹ Rivière Claude op cit p. 67

¹⁵² Rivière op cit P.68

¹⁵³ Rivière Claude op cit P. 618

- du fait de la faiblesse de la production agricole et industrielle c'est à travers la consommation que l'on perçoit la hiérarchie des privilèges. En Afrique l'accès aux biens de consommation provient principalement de l'appropriation du pouvoir politique et de la proximité par rapport à ce pouvoir. Lequel reste le régulateur de la distribution grâce à ses moyens de contraintes, et le canal de détournement de l'investissement¹⁵⁴

Dans un article de 1980, S. D'Haene essayant d'analyser la dimension culturelle de la dépendance étudie les "mécanismes et la logique de la consommation". Considérant celle-ci comme un "signe distinctif de classe", il montre qu'elle entretient la dépendance du fait de l'aliénation culturelle, c'est-à-dire "l'intégration des critères de consommation"¹⁵⁵

Pour S. D'HAENE, la création des nouveaux besoins par l'impérialisme (le Tiers-Monde étant un marché) trouve un terrain déjà balisé. Mais la consommation ostentatoire est aussi une caractéristique de la société traditionnelle. Elle avait "une fonction de distinction et de prestige social"¹⁵⁶

Commentant "la critique de l'économie politique du signe" de Jean Baudrillard¹⁵⁷ il dit que la consommation a sa fonction intégratrice :

"la consommation est un procès fondamental à partir duquel chacun s'inscrit en société (...) On ne consomme jamais les objets en soi, on manipule les objets comme signes qui nous lient soit à notre groupe pris comme référent idéal, soit à un groupe de statut différent. La consommation n'est donc jamais une simple absorption des valeurs d'usage, mais une véritable digestion de signes. En ce sens tout peut devenir objet de consommation, les objets bien-sûr,

¹⁵⁴ Rivière Claude op cit p. 619

¹⁵⁵ D'HAENE (S) Essai d'analyse du fonctionnement des modes de consommation dans les pays en voie de développement. L'homme et la société n° 55-58 décembre Janvier 1980 p. 179

¹⁵⁶ D'HAENE S. Essai d'analyse du fonctionnement des modes de consommation dans les pays en voie de développement. L'homme et la société n°55-58 décembre janvier 1980 P. 179

¹⁵⁷ Passim BAUDRILLARD (J).- critique de l'Economie politique du signe. Gallimard 1972

mais aussi les loisirs, la culture et même les valeurs idéologiques à partir du moment où ils s'offrent comme marchandises et peuvent être acquis" 158

C'est dans cette optique que Rivière observe que les modèles bourgeois et importés jouent dans la société guinéenne un rôle d'exemplarité et d'incitation à la différenciation socio-culturelle grâce à laquelle se trouve facilitée la perception de la stratification et par conséquent la conscience de classe 159

Dès lors ce ne sont pas les producteurs de biens qui se trouvent au sommet de la strate ou plutôt qui ont accès à ses modèles, mais ceux qui "commandent la distribution des biens importés et exportés" 160

Ainsi les gestionnaires de l'Etat (affaires publiques et entreprises industrielles) détentrices "des techniques de contraintes nécessaires au maintien de l'ordre apparaissent comme la strate dirigeante d'une classe dominante" 161

Mais il y a confusion entre système d'autorité et système de gestion. Aussi l'élite politique se révèle-t-elle ("par sa fermeture relative") la plus consciente d'elle-même et la plus solidaire. Elle pratique la consommation ostentatoire, vit à l'image des bourgeois européens.

De l'autre côté les salariés de l'administration, des services, d'entreprises commerciales et industrielles, du fait du gonflement du secteur tertiaire constituent une catégorie "plus sensibles à la préoccupation du niveau social" 162

Quant aux ouvriers, ils subissent la paupérisation générale. Cependant l'ouvrier reste perçu par les ruraux comme un privilégié : il habite en ville, reçoit régulièrement un salaire.

158 D'HAENE (S). op cit pp 18à-181

159 Rivière ci op cit p. 648

160 idem p. 618

161 ibidem p. 619

162 idem p. 620

Ces 'ouvriers' qui n'apparaissent pas vraiment comme des prolétaires nourrissent encore des solidarités familiales et ethniques tout comme la paysannerie. Celle-ci n'a pas encore une conscience de classe. La paysannerie vit plus de l'auto-consommation que de la mise en vente d'un faible surplus.

Dès lors les intérêts des firmes étrangères dominatrices, au lieu de susciter la lutte des classes se couplent avec les intérêts financiers des hauts fonctionnaires et avec les intérêts salariaux des ouvriers et employés. Ainsi, c'est autour de la lutte pour le pouvoir économique politique et culturel que l'on observe l'antagonisme entre les constellations de coalitions. Et les oppositions se situent à l'intérieur de la minorité d'élite disposant d'une forme ou d'une autre du pouvoir.

La classe dominante se compose alors de diverses fractions communiquant entre elles.

Rivière les situe historiquement selon l'ordre suivant :

- la chefferie dont certains éléments ont été récupérés par l'administration tandis que d'autres sont devenus de puissants agriculteurs
- les fonctionnaires coloniaux transformés en bourgeoisie politique
- les commerçants trafiquants
- les politiciens dont le militantisme tant dans la lutte pour l'indépendance, que dans les partis de la post-indépendance a valu une ascension
- les administrateurs intellectuels, militaires directeurs d'entreprises, techniciens divers qui remplaceront les colons
- les grands planteurs autochtones : "la bourgeoisie du tracteur, anciens commerçants et fonctionnaires ayant pris la place des colons dans l'exploitation rurale.

De tous ces éléments que Rivière range dans la classe dominante, se dégage "le groupe dirigeant (qui) prend en charge à lui seul l'action historique, l'ordre social et définit un modèle

culturel qui est un mixte contradictoire d'idéologie égalitaire et d'appropriation des ressources de l'Etat pour la consommation personnelle des puissants" 163

Ainsi, au lieu de réaliser les objectifs qui consistent à réduire les inégalités, améliorer les conditions de vie des gouvernés, il les détourne pour qu'ils servent à la satisfaction des intérêts personnels des gestionnaires :

L'Etat entendu comme :

"violence organisée, disposant de l'appareil politico-administratif, est bien plus oppresseur que ne l'est ce que par abus de mot on nommerait (...) le capital" 164

Le pouvoir politique en Afrique confère le pouvoir économique. Les sources de la stratification sont à la fois économiques et politiques 165. Et la classe exploiteuse reste la classe dirigeante, la classe politico-administrative, qui, à travers le parti

"contrôle toutes manifestations de la vie nationale, filtre les informations, oriente les thèmes de réflexion, étouffe beaucoup de récrimination" 166

accapare la rente nationale.

Mais ce groupe qui "confond sa domination avec l'emprise de l'historicité sur la pratique sociale "s'allie aux autres éléments formant la bourgeoisie nationale. Les fractions privées se partagent le surplus avec les politiciens. Lesquels politiciens tolèrent leurs exactions afin de conserver le pouvoir. L'armée, la police (tout au moins les gradés) garantissent moyennant des avantages personnels la sécurité et la pérennité du régime. Quant aux enseignants, leur

163 idem p. 627

164 idem p. 622

165 idem pp 66-67

166 idem p. 145

contribution consiste en ce qu'ils "véhiculent l'idéologie de production et de mobilisation par laquelle tous se protègent d'une contestation de leur pouvoir par les dominés"¹⁶⁷

Mais si la domination d'une classe s'identifie à l'organisation sociale du régime, l'idéologie révolutionnaire qu'elle prône n'est guère intériorisée. Et les dominés ne peuvent ni contester ni s'organiser en fonction des intérêts de classe. Au lieu de nourrir des sentiments d'être exploités par l'ensemble de la classe dominante, ils se replient, se méfient. Il leur manque une volonté d'action concertée.

Rivière entend généraliser ses analyses à toute l'Afrique du fait des similarités culturelles et des traditions politiques. Par similarités traditionnelles, il pense aux valeurs normes et sanctions par lesquelles une société se définit. Par traditions politiques il fait allusion aux institutions politiques formelles et les jeux de forces, la conception et l'expérience des tâches politiques dans un pays, l'intégration de l'Etat et "les prédispositions psychologiques à utiliser les mécanismes de l'Etat à recourir à d'autres institutions pour parvenir à des fins personnelles"¹⁶⁸

Partout en Afrique on note le présidentielisme des régimes partout encore "les antagonismes majeurs se situent(...) entre de petits groupes énergétiques : élites politiques jalouses des élites de la réussite économique et cherchant à entrer dans les mêmes circuits, élites culturelles jalouses des élites politiques et des élites économiques, élites de l'armée jalouses du politique. Si cet ensemble est le lieu de coalitions et des conflits, C'est aussi l'ensemble le plus vivant qui se définit par une quête identique : celle du pouvoir multi-dimensionnel. Impossible de garantir sa place sans mener simultanément une stratégie d'ascension sociale. Et pour qui est au sommet du pouvoir, l'objectif est d'éviter d'en déchoir à n'importe quel prix ; d'où sa stratégie d'action sociale"¹⁶⁹

¹⁶⁷ idem p. 627

¹⁶⁸ RIVIERE (C1). op cit p. 631-632

¹⁶⁹ idem p. 634

A cet égard la contre-élite en exil "n'est qu'une bourgeoisie d'aspiration, substitut éventuel de celle du pouvoir"¹⁷⁰ Le concept de bourgeoisie nationale permet de désigner la seule classe en formation nettement repérable. Les autres ne sont pas homogènes : employés, ouvriers. Les ruraux tout en reconnaissant les hiérarchies nouvelles demeurent respectueux des anciennes stratifications : rangs, lignages, castes. Mais celles-ci se transforment rapidement du fait de "la prise en charge de l'Etat par les autochtones la compétition pour la place, l'amplification du travail salarié et les échanges monétaires, la diffusion du savoir"¹⁷¹

Les sources énergétiques les plus importantes de cette accélération dit Rivière sont :

- les aides et investissements étrangers qui servent en fait à alimenter l'embourgeoisement des intermédiaires des transactions
- les structures de la production privée. Le planteur de banane et d'ananas exploite l'ouvrier salarié, le propriétaire d'oranges lui, exploite le gratteur d'oranges, et le propriétaire de troupeaux, le bouvier ; le boutiquier ou transporteur, l'employé ; Le patron dans toutes les petites entreprises exploite le salarié.
- on adopte "des modèles bourgeois de différenciation consommatoires. Ce qui dénote de l'existence des privilégiés aussi bien des gens qui profitent de la pénurie que des intellectuels."¹⁷²

Dans les conditions d'existence de classe il ne convient plus d'absolutiser dans le cas africain la détermination de l'ordre socio-économique car le système politique n'est pas un épiphénomène. C'est le politique qui assure la répartition du produit national entre les groupes sociaux.

¹⁷⁰ idem p. 637

¹⁷¹ idem P. 647

¹⁷² id p. 649

"Or cette répartition n'est pas le résultat mécanique de la fonction de production dans les économies qui n'obéissent pas strictement aux règles du marché, et la production elle-même n'est pas organisée en majorité autour de la dialectique capital-travail"¹⁷³

Il faut également considérer la part de la production qui ne dérive pas d'un travail manuel et que l'on classe souvent dans le secteur improductif : les services administratifs et autres. Ceux-ci sont aussi des

"facteurs de production à côté des facteurs traditionnels que sont le capital et le travail matériel, surtout dans les régimes où l'Etat est le principal patron"¹⁷⁴

Refusant au départ la dichotomisation classique bourgeois-prolétaires, Rivière conclue qu'en Afrique, on serait tenter de simplifier le problème en assimilant les exploités aux gouvernants et les exploités aux gouvernés. Mais il le relativise car les masses ne forment forcément pas une classe unique. La conception dichotomique de la structure sociale suppose l'existence entre les deux classes corrélatives et opposés d'

"une relation asymétrique sous un triple rapport : dans la possession des moyens de production (riches et pauvres ; possédants - et non possédants) dans l'emploi d'une main-d'oeuvre salariée et l'exploitation du travail d'autrui (patrons et employés) ; dans l'exercice du pouvoir (gouvernants et gouvernés). C'est la non-correspondance absolue de ces trois distinctions qui oblige à considérer une plus grande diversité de classes(...)"¹⁷⁵

Si l'approche qui consiste à regrouper dans la bourgeoisie nationale ou classe dominante les planteurs ou autres exploités ruraux est généralisable, elle ne restitue pas la

¹⁷³ id P. 650

¹⁷⁴ id P. 650-651

¹⁷⁵ ibid p. 653

réalité de certains pays où l'on note une dilution des anciens pouvoirs, et une quasi inexistance de propriétaires fonciers ruraux.

Par ailleurs, si l'on peut discerner les différentes fractions de la classe dominante ou les factions de la classe dirigeante, il apparaît qu'une autre approche considérant le phénomène ethnolignager reste souvent absente des analyses.

En effet, les élites militaire, intellectuelle, politique et autres ont conscience de leur appartenance de classe. Ils transcendent souvent les divergences "secondaires" (extrême gauche, gauche modérée, droite...). Et ils luttent pour la conservation et le contrôle du pouvoir qui garantit leurs intérêts communs. Mais il nous paraît pertinent de noter qu'au delà de ces intérêts de classe de ce compromis, les attitudes et les comportements des éléments de la classe dirigeante révèlent une ambivalence : comme éléments de la classe dirigeante, ils défendent leurs intérêts communs. Or chaque élément est perçu par son ethnie, sa région sa zone comme le leader, le chef, le représentant. Son devoir est d'aider comme dans la tradition les membres de son lignage et de son clan et de nos jours de favoriser, - d'assurer la promotion de son ethnie, sa région, sa zone. Il subit la pression de ses "co-régionnaires".

La classe dirigeante en Afrique apparaît ainsi comme une coalition de hiérarques bureaucratique-militaire-politico-ethno-régionaux ou ethno-zonaux.

Dans certains pays cette coalition se fait au profit d'une fraction ethno-zonale de hiérarques bureaucratiques. Dans ce sens les hiérarques originaires du "centre" du pouvoir (la région du Président de la République) et de la périphérie du pouvoir (les régions faisant partie de la zone dont le Président est originaire (Nord ou Sud, Est ou Ouest) occupent une position hégémonique. Dans d'autres, le Président est obligé de ménager les intérêts des hiérarques originaires de régions réputées puissantes ou contestataires...

Cependant les intérêts de tous les membres de l'ethnie, de la région ou de la zone du "leader" (le hiérarque) ne sont jamais totalement satisfaits. Les paysans, les ouvriers et même les employés des régions et zones diverses vivent dans les mêmes conditions. Ils subissent la même

redistribution inégalitaire de l'ensemble de la classe dirigeante. Cette dernière sert les intérêts des financiers étrangers (européens et américains), et de quelques bourgeois nationaux.

SECTION IV : Le système bureaucratique-lignager

La logique bureaucratique de l'impersonnalité, de la règle écrite, de l'impartialité dans le cadre du nouveau processus nationalitaire (constitution de l'Etat-nation) de l'universalité, se trouve en contradiction avec la logique lignagère des relations personnelles, de la palabre, de l'oralité, des croyances magico-religieuses, de la solidarité et de la réciprocité entre membres du clan ou du village. L'une est officiellement valorisée et considérée comme la seule logique possible, la rationalité. L'autre oppose une résistance tout en essayant de s'adapter au nouveau modèle. Il y a donc une articulation entre les deux logiques. Les bureaucrates essaient d'appliquer la règle tout en respectant les normes lignagères. Les demandes sociales au lieu de suivre le circuit administratif, passent par des canaux officieux basés sur la parenté. (lignagère ou ethnique). L'articulation entre les deux logiques se présente sous forme de compromis informel et tacite entre les règles bureaucratiques et la solidarité lignagère. Dans le contexte urbain cette solidarité suit une hiérarchie de prédilection qui part du lignage à la "zone (Nord-Sud) en passant par les groupes ethno-géographiques. Cette solidarité-réciprocité tend de plus en plus à se polariser sur les antagonismes latents Nord-Sud, c'est-à-dire antagonismes entre les ethnies du Sud-désignées par les nordistes comme les bakongo, et les ethnies du Nord - que les sudistes appellent les mbochi. C'est pourquoi nous parlerons indifféremment de système bureaucratique-lignager ou de système bureaucratique-ethno-lignager : le SBEL. Il s'agit simplement de l'application circonstancielle des textes bureaucratiques selon les origines des clients, des patients, des administrés, et de la transformation des services publics en "colonies ethno-lignagères".

Dans son livre récent, l'historienne Catherine Coquery-Vidrovitch montre que malgré l'existence de l'Etat dirigé par un pouvoir centralisé c'est-à-dire qu'en fait un seul homme l'exerce (présidentialisme) et monopolise les citoyens (à travers le Parti unique), "les rapports sociaux continuent d'être régis par les principes culturels "traditionnels" - c'est-à-dire

pluralistes : le chef de l'Etat le plus autoritaire ne peut se soustraire aux liens de la famille" 176
 Tout le système politico-administratif s'en trouve affecté. Coquery ajoute plus loin.

"(...) on assiste au dysfonctionnement généralisé du discours politique qui superpose, à des images propres au système occidental, des représentations autochtones antérieures, le tout aboutissant à un métissage linguistique et idéologique" "bricolage" qui atteint parfois le génie (...) mais demeure quasi impossible à décrire, tant il résulte, de l'impossible assimilation d'un modèle unitaire aux pratiques inhérentes à la culture pré-existante (...)" 177

COQUERY cite l'exemple du Congo où selon elle, dans la hiérarchie administrative, l'exécution des ordres venus d'un supérieur sont fonction des appartenances ethniques du Chef : on n'exécute que les ordres émanant d'un "compatriote". 178.

Analysant les sociétés africaineactuelles Jean Poirier utilise le concept d'hétéroculture. Celle-ci étant

"une culture métisse en porte-à-faux entre ses deux fondements, incapable de choisir entre les deux..." 179

Ayant deux sources antagoniques, l'une d'origine autochtone, l'autre d'origine allochtone, cette culture se caractériserait entre autre par une ambivalence généralisée. Autrement dit, les deux modèles seraient à la fois critiqués et valorisés et surtout, considérés comme inévitables.

176 COQUERY-VIDROVITCH (C) op cit p. 113

177 Coquerè-Vidrovilch (C) op cit p. 113

178 COQUERY-VIDROVITCH (C) op cit p. 132

179 POIRIER (Jean) : aliénation culturelle et hétéroculture Identités collectives et relations interculturelles ed complexes Bruxelles/PUF 1978 p. 148

"le système de valeurs est donc fondamentalement "duplexe" et ambigu"¹⁸⁰

S'il y a ambiguïté dans le système de valeurs actuellement, nous ne pouvons parler de "duplexité". Ce terme nous rappelle le dualisme tradition/modernité comme l'ont défini maints auteurs. Nous pensons qu'il faille parler d'articulation entre deux systèmes de valeurs, deux logiques. Nous pouvons même émettre l'hypothèse (à vérifier par ceux qui le souhaiteraient) que dans l'articulation entre les deux systèmes de valeur ou de culture il y a une différence de degré entre les intellectuels plus occidentalisés et pas encore totalement européens de mentalité et les ruraux presque pas acculturés et donc plus proches du système de valeurs ancestral.

Par ailleurs, ce que nous dénommons le système bureaucratio-ethno-lignager (SBEL) ne représente pas la seule forme de "dysfonctionnement organisationnel" ou tout au moins le non respect des textes ne se base pas seulement sur la parenté. Au Congo, on parle des "cas sociaux" pour désigner des actes où une personne doit son embauche à une faveur. Devant un guichet la priorité revient à celui qui connaît le guichetier. Tel contrôleur de train fera voyager une de ses relations sans billet. Cette personne sera présentée aux autres contrôleurs de service comme "son cas". L'utilisation du réseau relationnel pour éviter les procédures officielles sont des phénomènes universels. Mais les logiques qui y président demeurent propres à chaque société et font la différence.

En Afrique les relations personnelles ne se limitent pas aux seuls rapports intralignagers et intra ethniques. Les règles de l'hospitalité font que l'on peut recevoir une personne d'une autre ethnie, de passage dans le village. Ceci confère un capital symbolique au villageois qui reçoit. Et cet acte fait la fierté du lignage voire du village dont les membres seront "bien vus" par le lignage ou l'ethnie de la personne reçue.

¹⁸⁰POIRIER (Jean) : aliénation culturelle et hétéroculture Identités collectives et relations Interculturelles ed complexes Bruxelles/PUF 1978 p. 148

Il semble que l'on soit en présence de la règle de l'échange : donner, recevoir et rendre.

Le cadre urbain offre plusieurs canaux de participation, de multipliés identités à la personne. Celle-ci entretient des relations avec ses collègues de travail, ses voisins du quartier. Il appartient à des promotions scolaires, universitaires. Des liens plus forts que la simple camaraderie - des relations amicales et même des relations de voisinage - entraînent des obligations réciproques, un échange de service dont la non-observance peut causer la rupture de l'amitié.

L'échange peut également se faire entre des personnes qui ne se connaissent pas au départ. Tel ouvrier ou tel parent sollicite l'intervention d'un directeur pour son enfant ou celui d'un intellectuel pour des problèmes de justice. Ce service rendu apparaît au niveau de cet ouvrier comme une dette. Non pas que ce directeur lui demande des comptes, mais le jour où celui-ci aura besoin de ses services, l'ouvrier ne saura les lui refuser. Gratitude oblige.

Les multiples appartenances groupales d'un individu forment ou procurent des solidarités spécifiques, permanentes ou passagères. Mais en Afrique en général et au Congo en particulier, les liens de parenté, la solidarité ethnique ou zonale passent avant la solidarité nationale, la conscience d'appartenir à un même pays et à des groupes de type secondaire.

Le clan qui semble finalement s'élargir à l'ethnie possède une logique propre qui rappelle le système lignager : droits et devoirs claniques, solidarité, réciprocité. L'articulation de cette logique avec la logique bureaucratique, c'est, nous l'avons dit, le système bureaucratico-lignager. Le problème est de voir comment le lignage le clan, l'ethnie, la région, la zone et les sentiments y afférents agissent sur la structure bureaucratique.

Analysant l'administration congolaise dans son environnement socio-politique Ngoulou-Mpemba note que l'agent de l'Etat opère souvent et volontairement une sélection dans la

satisfaction des demandes sociales, dans la prestation du service public. Cet agent joue selon lui sur deux claviers : l'un formel, l'autre informel¹⁸¹

Nous préférons dire qu'il joue de façon quasi permanente sur le clavier syncrétique. Ce qui implique application de la règle lorsque l'administré est "étranger" c'est-à-dire d'une autre ethnie ou d'une autre région. Il y a non-application de la règle (dans la mesure du possible) autrement dit l'exception généralisée quand l'agent se trouve en face d'un "frère" d'ethnie, d'un "co-régionnaire". Néo-fraternité oblige.

La dominante reste donc la famille élargie dans le cadre moderne à l'ethnie (parenté fictive) et à la zone. En général la famille et le village ont parfois contribué à la réussite de "leur fils", ce nouveau cadre : aides financières (sorte d'investissement à long terme), accueil en ville ; parfois inscription dans un établissement scolaire après renvoi ou recommandation pour une bourse d'études. Sa réussite est donc - et selon l'ampleur - celle du clan, du village, voire de la région. Le couple solidarité - réciprocité fait que le devoir d'un frère d'un oncle ou autre membre du clan est de permettre aux autres de satisfaire leurs besoins, de réussir. Aussi, le cadre, le responsable politico-administratif n'a-t-il pas "lignagèrement" le droit de sanctionner administrativement, son frère de clan voire un membre de son ethnie, agent de l'Etat. Appliquer la règle, la rationalité bureaucratique (recrutements selon la compétence de chaque demandeur, ou selon les besoins de l'établissement, licenciements en cas de pléthore ou de faute...) C'est s'attendre à la "foudre des sorciers". C'est accepter la "mise en quarantaine" par le lignage, l'ethnie, la région. C'est aussi la perte du capital symbolique (influence, prestige dans son groupe) auquel les africains tiennent beaucoup.

Cette logique bureaucratique-lignagère qui consiste à vouloir à tout prix appliquer la règle écrite en la conciliant avec les normes et les intérêts du lignage, du clan ou de l'ethnie est tellement intériorisée qu'il paraît "normal". C'est à travers elle que les congolais s'extériorisent.

¹⁸¹ NGUILLOU MPEMBA (Victor) : L'Administration Congolaise dans son environnement socio-politique thèse 3ème cycle Sciences administratives, Picardie AMIENS 1983

C'est un habitus (dispositions culturelles inculquées par l'éducation, l'expérience) qui détermine l'agir quotidien des congolais.

Le système bureaucratique-lignager est un phénomène social. Il part des sentiments d'appartenance lignagère et de la solidarité-réciprocité que cela implique, et finit par se cristalliser sur la bipolarisation Nord Sud, "stade suprême" du phénomène ethno-lignager. Il se traduit par une hiérarchie de préférence entre membres du lignage, du clan de l'ethnie ou de coalition ethnique et de la zone Nord d'un côté, contre la zone Sud de l'autre.

Comment le système bureaucratique-lignager se transforme-t-il en système-bureaucratique-ethno-lignager? En d'autres termes comment ou pourquoi tel administrateur sert-il en priorité les membres de son lignage, ensuite des individus parlant la même langue que lui. Pourquoi un directeur ne nomme-t-il que rarement une personne de la zone opposée? Pourquoi ce phénomène social résiste-t-il et quels en sont les mécanismes de reproduction?

Le Concept de "tribalisme" revêt une connotation morale. Celui de phénomène ethno-lignager nous paraît neutre et plus scientifique.

La différence entre le phénomène ethno-lignager et le système bureaucratique-lignager réside dans le fait que l'un touche la vie quotidienne dans son ensemble et l'autre ne concerne que l'observation autant que possible de la logique lignagère dans l'application de la règle bureaucratique.

Le phénomène ethno-lignager implique une solidarité entre membres du clan, du village, de l'ethnie ou - selon les circonstances - entre coalition d'ethnies d'une aire regroupant un certain nombre de régions, d'une zone. On aidera quelqu'un parce que c'est un "gars du coin" c'est-à-dire du village, d'un village voisin ou selon les circonstances, de la région environnante. Cette solidarité issue du sentiment d'appartenance à une même ethnie ou coalition d'ethnies, à une même zone (Nord ou Sud) secrète la conscience d'un "Nous" qui s'oppose à "Eux". On aide en priorité on se sent proche, on n'épouse que les membres du "Nous". On rejette, on se sent différent, on s'oppose à "Eux". Ces rapports antagonistes entre ethnies ou entre l'ensemble des ethnies du Nord d'une part et des ethnies du Sud d'autre part ont déjà abouti à une guerre civile à

la veille de l'Indépendance. Ainsi au Congo à l'heure actuelle, où l'on est mbochi (ethnie représentant tout le Nord) où l'on est mukongo lato-sensu.¹⁸²

Le phénomène ethno-lignager touche toute la vie quotidienne dans la mesure où la petite marchande de manioc (aliment de base) le vendra de préférence et en temps de crise à ceux qui parleront son dialecte ou alors le kituba (langue véhiculaire du Sud) et non à ceux qui s'exprimeront en lingala (langue véhiculaire parlée dans les quartiers à dominante nordistes de Brazzaville et par les ethnies du Nord), c'est-à-dire à des "ennemis" des "étrangers" (bato basusu).

Si le phénomène ethno-lignager part de la solidarité entre membres du lignage ou du clan, il s'est désormais cristallisé sur l'ethnie. L'ethnie apparaît comme une extension du clan. Le phénomène ethno-lignager c'est la "solidarité, l'antagonisme et la lutte" (pour paraphraser Mboumbou Ngoma), entre ethnies ou coalition d'ethnies.¹⁸³

Le système bureaucratique-lignager traduit le même phénomène, sauf qu'il concerne l'articulation entre cette logique ethno-lignagère et la logique bureaucratique.

Dans la structure bureaucratique, l'administrateur sert de préférence les membres de son lignage ou de son clan parce que la "morale lignagère" recommande l'entraide, la solidarité, la réciprocité, et parce que la non-observance de cette règle peut entraîner la mise en quarantaine" (à son tour, cet administrateur ne sera pas aidé puisqu'il croyait se suffire à lui-même) ou des actes de sorcellerie. L'administrateur aidera aussi (comme l'ont fait en leurs temps ses oncles, ses frères : aide matérielle, hébergement en ville afin qu'il réussisse à l'école) son frère ou son neveu, au sens large, parce que le but de chaque lignage, de chaque clan est de devenir puissant, d'avoir beaucoup de cadres. Dans le passé la puissance se calculait par tête d'esclaves, par l'importance du cheptel, l'étendue des terres cultivables et par le nombre d'enfants. De nos jours on intègre des éléments de "modernisme". Plus le lignage compte de "grosses personnes" (traduction littérale de "moto-monènè" signifiant personne importante par sa fonction, son

¹⁸² *Infra* : IIème Partie SECTION I

¹⁸³ *Supra* : ethnicité, régionalisme ou ce que l'on appelle encore le tribalisme

capital économique et/ou culturel, une personnalité en fait) plus elle est considérée comme "famille ya bato-banènè" : une famille puissante, riche. La puissance du lignage ou du clan se base désormais sur les fonctions bureaucratiques ou alors sur le capital économique (des membres commerçants). Mais elle se fonde surtout sur la proximité du Pouvoir politique.

L'extension de la parenté à l'ethnie (parenté fictive) et la bipolarisation ethnies du Nord - ethnies du Sud fait que l'on utilise aussi ces éléments comme tremplin. Une personne ne peut avoir les membres de son lignage ou de son clan à tous les postes à tous les ministères. Alors il fait appel à la solidarité lignagère et ethnique d'abord, puis zonale ensuite.

Ces pratiques qui sont considérées comme "tribalistes" par le Pouvoir. Malgré cette dénonciation le long des quotidiens nationaux ou à la radio, ce phénomène persiste. Le ministre diplômé en Administration, donc censé être rompu à la logique bureaucratique, ne s'empêche guère de s'entourer de préférence des cadres de sa famille et de son ethnie. En même temps qu'on critique les pratiques que nous appelons bureaucratico-ethno-lignagères, en même temps on les renforce.

Pourquoi le système bureaucratico-lignager persiste-t-il ?

Nous allons essayer de voir à partir d'un cas comment ce système fonctionne et quelles en sont les finalités manifestes et latentes.

L'examen de la structure ethnique des entreprises d'Etat nous permettra d'observer le phénomène.

- Le diplôme est-il un critère suffisant pour être recruté dans telle ou telle entreprise, pour être nommé à tel ou tel poste ?
- Suffit-il qu'un Directeur ait les mêmes origines que son adjoint pour conclure au bureaucratico-lignager ?

Les recrutements obéissent à un circuit formel :

Direction de l'orientation et des Bourses (DOB)

(Ministère de l'Education Nationale)*

Direction Générale du Travail (D.G.T.)

(Ministère du Travail et de la F. Publique)

Etablissement

(Ministère de Tutelle)

Au niveau de chaque établissement il existe une commission paritaire (Parti, Syndicat, Direction) dénommée COMITE DE DIRECTION. Celui-ci se base sur le principe de cogestion trilogique : les trois "co"

co-détermination

co-décision

co-responsabilité

C'est la trilogie déterminante. Parlant de l'embauche des diplômés, Hugues Bertrand fait allusion à la cooptation. Mais quels sont les critères de cette cooptation ?

- Potitique ? (militantisme au Parti)
- Technique (la compétence : le diplôme)

* Le Ministère de l'Education Nationale est devenu après nos enquêtes, Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.
Au Ministère du Travail et de la fonction publique on a ajouté la prévoyance Sociale et la refonte de la fonction publique

- Ou ethnique ? (critère informel)

Ce système a-t-il évolué depuis les études de Pierre Philippe Rey (1971), Hugues Bertrand (1974-75), dans le sens de la rationalité bureaucratique (capitaliste ou socialiste) ou va-t-on au contraire vers un renforcement d'un "cocktail bureaucratique-lignager" ?

HYPOTHESES

Nous pensons donc que le système bureaucratique-lignager est un système intériorisé par les congolais. Sa résistance s'expliquerait par le fait que "tout le monde y trouve son compte".

Le système lignager tel que nous l'avons décrit plus haut n'a pas fondamentalement changé dans les villages. Malgré l'introduction de la monnaie, les relations de parenté conservent leur vigueur. Ainsi pour les ruraux, les analphabètes, les semi-lettrés ou même les cadres supérieurs ayant un passé de villageois ou simplement des origines modestes, (donc éducation plus congolaise qu'occidentale), cette logique correspond à leur système de valeurs. Privilegier la parenté lignagère ou ethnique leur paraît "normal".

Par ailleurs, ceux qui édictent des lois sont obligés de respecter la logique bureaucratique-ethno-lignagère d'une part, parce qu'ils ne sont pas totalement "délignagérés" ou parce qu'ils subissent la pression du lignage, du clan, de l'ethnie, de la zone ; d'autre part parce que le contexte politique depuis la veille de l'Indépendance se présente sous forme d'antagonisme zone Nord - zone Sud (et des luttes autour du pouvoir et des avantages qu'il procure). Ou alors les cadres et les dirigeants utilisent le capital ethno-lignager comme moyen de s'assurer une promotion sociale, de s'enrichir ; enfin parce que la classe dirigeante consciente des enjeux entretient et pérennise le système bureaucratique-ethno-lignager afin d'opacifier la conscience de classe des exploités et donc d'éviter des révoltes.

Au dessus de tout, la variable explicative même, reste le sous-développement et sa gestion par la bourgeoisie militaro-bureaucratique. La précarité des conditions de vie amène les gens à rechercher les solidarités les plus payantes.

Sylla Lanciné dans un de ses chapitres émet l'hypothèse que les partis uniques africains se voient comme obligés de tenir compte du problème ethnique.

"Chaque partie, par un dosage ethnique (plus ou moins conscient)[...] adopte une stratégie politique de répartition du pouvoir et des responsabilités. Stratégie basée sur les manipulations tribales afin de créer de multiples canaux de légitimation et de participation au pouvoir, canaux parallèles, capables d'assurer le minimum d'intégration ou de stabilité politique"¹⁸⁵

Le but de ces techniques de dosage serait de créer des "hiérarchies stratégiques tribales" (sic) (nous dirons dans le cadre du Congo bureaucratique-ethno-géographiques) à l'intérieur du parti et des grandes instances politiques. Mais cette "polyarchie" ne serait qu'apparente. Elle donnerait à chaque membre des groupes, l'illusion de participer au pouvoir par le biais de son frère d'ethnie haut placé dans la hiérarchie du pouvoir. Il y aurait en fait une hégémonie d'un seul groupe ceci à travers la détention et le contrôle des postes clés...

Nous pensons que la République Populaire du Congo avec ses cinquante - deux ethnies connaît le système de polyarchie. Depuis le premier gouvernement de la République du Congo (à la veille de l'Indépendance) jusqu'au dernier, issu du congrès du Parti congolais du Travail de 1984, l'Ethnie semble déterminer le choix des ministres. Mais l'ethnie seule compte moins. Alors la composition des gouvernements se base sur l'antagonisme ethnies situées au Nord-ethnies se trouvant au Sud. Mais cette donne masque l'hégémonie du groupe dont l'élément incarne le Pouvoir d'Etat. Celui-ci s'oppose à des coalitions ethno-régionales ou ethno-géographiques, Grand-Niari, Kouilou... Nord ou Sud selon les régimes.

¹⁸⁵ Sylla Lanciné : op cit p. 310. Souligné par nous

Aussi pensons-nous que les ethnies "dominées" d'hier sont les ethnies "dominantes" d'aujourd'hui.

Il n'y a donc pas polyarchie. La polyarchie se caractérise par

"un profond pluralisme social qui suscite l'apparition d'une grande multiplicité de leaders de groupes originaires indépendants, engagés dans un processus de participation ou de distribution du pouvoir à l'échelle nationale".¹⁸⁶

Il y a hégémonie. Tous les gouvernements congolais depuis l'Indépendance comportent des éléments du Nord et des éléments du Sud. Certes toutes les ethnies (52) ne sont pas représentées. Malgré l'existence de ces multiples hiérarchies stratégiques bureaucratique-ethno-géographiques, les postes clés (défense, finance, sécurité et autres) restent la "chasse gardée" d'un seul groupe. Celui-ci s'accapare ainsi :

"toutes les positions stratégiques du pouvoir au sein de la société nationale, afin de perpétuer sa domination sur les autres"¹⁸⁷

Le dosage ethno-géographique révèle donc un fait conscient.

L'analyse du système bureaucratique-ethno-lignager au niveau des entreprises sera faite à travers l'examen de la structure ethnique des organigrammes officiels

Il s'agira d'une part de voir le rapport numérique entre nordistes et sudistes dans les postes de directeur général et directeur divisionnaire, chef de service ce, par entreprise et sur un échantillon. D'autre part nous espérons trouver des rapports numériques significatifs également dans les instances de la Trilogie Déterminante : Parti, Syndicat Administration.

Si Sylla parle de "hiérarchies stratégiques tribales" nous préférons utiliser le terme hiérarchies stratégiques bureaucratique-ethno-régionales (ou ethno-géographiques). Les cadres

¹⁸⁶ Sylla (L.) Op cit P 313

¹⁸⁷ Idem, Ibidem

Kota, bakouélé ou yombé* par exemple, ne sont pas forcément représentés. Mais un responsable politico-administratif, un hiérarque vili est vu par tout le Kouilou* comme son représentant. Il représente aussi d'une certaine manière tout le sud. De même, un mbochi représente les Moundjombo, Ndjem et autres Kouyou**

De tout cela, seule l'ethnie du chef suprême en place et sa zone selon les époques, et ce depuis la veille de l'Indépendance constitueront la majorité tant à la direction politique (le bureau politique, le comité central du Parti) qu'au gouvernement.

Toutefois, nous pensons qu'au-delà de la dichotomie Nord-Sud, (les ethnies ayant marqué les premières années du système électoral (de 1945 à la veille de l'indépendance) : les mbochi (Nord), les Kongo-lari (Pool) et les vili (Kouilou, Sud) occuperont encore le devant de la scène.

Au niveau des entreprises, nous noterons certainement une diversité ethno-régionale des cadres directeurs, chefs de division, chefs de service. On ne peut encore parler de chômage intellectuel (du moins jusqu'en 1984 année de notre recherche). Que l'on passe un ou dix mois avant de se faire embaucher ou d'être placé, cela relève souvent des complications administratives, des exigences du demandeur d'emploi ou du souci de conservation des "chasse-gardées".

Mais la tendance générale est à l'hégémonie par confiscation des postes stratégiques d'un groupe ethnique, d'une zone.

Etant donné que le "Parti dirige l'Etat" (sic) les comités ou cellules politiques et syndicales n'échapperont pas à la règle. Cette hégémonie ne sera pas forcément numérique. Elle sera en rapport avec les fonctions ou les attributions de chacun : directeur administratif, Président du comité du Parti...

* Ce sont des groupes ethniques numériquement minoritaires. Les deux premiers sont du Nord et le troisième du Sud, dans la région administrative du Kouilou, peuplée de vili (très favorisés par leur contact avec le colon du fait de la proximité de l'océan atlantique) et des yombé, ethnie parente

** mbochi kouyou et Ndjem sont des ethnies du Nord-Congo

C'est cette structure réelle que nous comptons mettre en lumière. Elle marquera l'articulation entre la logique lignagère cristallisée en logique zonale, avec la logique bureaucratique.

METHODOLOGIE

Notre étude de cas se base sur la structure ethno-lignagère des entreprises d'Etat. Mais l'analyse de ce phénomène ne peut se faire sans celle de l'environnement socio-culturel, économique et politique. Cela nous révélera comment les circuits formels des recrutements et les affectations fonctionnent réellement.

Nous considérons l'entreprise d'Etat comme une organisation bureaucratique.

La difficulté methodologique dans les études africaines réside dans la transposition des concepts élaborés pour d'autres champs. Cela n'implique pas cependant une inapplicabilité totale. Il s'impose de les adapter (ou d'adapter ce qui est adaptable).

L'analyse du système bureaucratico-ethno-lignager à travers la structure ethnique de la trilogie et celle des directions divisionnaires (Directeur, chefs de services) relève donc de la sociologie des organisations. Celle-ci étant

"l'étude scientifique des régularités qui régissent le fonctionnement d'ensembles humains organisés. Elle cherche à analyser et à expliciter les facteurs qui peuvent expliquer le comportement humain au sein des organisations en vue de mieux comprendre (...) les divers aspects de la conduite des individus ou des groupes"¹

L'individu membre d'une organisation est avant tout un être social. C'est-à-dire qu'il vit dans un ensemble plus vaste dont l'organisation fait partie. En raison de ses multiples appartenances collectives cet individu véhicule avec lui des valeurs correspondant à ces appartenances. Ils les aura intériorisées au cours des diverses étapes de sa vie dans sa famille, au village ou dans le quartier, à l'école... Cette intériorisation et ces diverses expériences lui font apprécier qualitativement sa situation (le normal, l'anormal, le possible, l'impossible...)

¹ FRIEDBERG (Erhard) in la sociologie et les sciences de la société. Collection C.E.P.L. Les encyclopédies du savoir moderne 1975 p. 1

Comme l'affirment Crozier et Friedberg, aucune organisation n'existe dans l'abstrait.

"Elle fait partie d'une société donnée qui a atteint un certain niveau de développement technique économique et culturel, qui est caractérisée par une certaine structure sociale et qui charrie certaines valeurs auxquelles les membres sont plus particulièrement attachés"²

Or, au Congo, pays sous-développé politiquement et économiquement, l'expérience des tentatives informelles de régler le conflit entre normes bureaucratiques et normes lignagères a secrété un système bureaucratico-ethno-lignager. Celui-ci consiste à vouloir appliquer la règle bureaucratique en la conciliant, dans la mesure du possible avec les règles lignagères. C'est un va et vient permanent. C'est pourquoi il conviendrait d'analyser l'environnement dans lequel baigne l'organisation bureaucratique. Il s'agira dans un premier temps de l'analyse du phénomène ethno-lignager : solidarité lignagère étendue à l'ethnie et selon les circonstances à la zone, qui peut se transformer en antagonismes. Ensuite, nous traiterons de la bureaucratie et des classes dans une perspective congolaise pour voir ensuite le fonctionnement du système bureaucratico-lignager dans le passage de l'Ecole à l'entreprise. Ce n'est qu'à ce moment que nous analyserons la gestion des cadres dans les entreprises d'Etat.

La première étape de la recherche

Notre premier séjour sur le terrain s'est traduit par des stages en entreprises. Nous voulions faire une comparaison entre :

- la fonction Publique
- les Entreprises d'Etat
- les Entreprises privées

² CROZIER Michel, FRIEBBERG Eirhard op cit p. 111

à partir des interviews ou des questionnaires. Mais nous nous sommes heurtés à la psychose de l'enquête policière qui marque encore les congolais. Le questionnaire ou l'entretien ne nous a pas paru être la méthode appropriée pour ce genre de sujet.

Les entreprises privées et para étatiques à qui nous avons écrit pour demander de passer des stages, nous ont répondu négativement, bien que nous leur signifiions qu'il s'agissait des stages non rémunérés. Les sociologues suscitent encore la méfiance. Nous pensons toutefois que ces entreprises privées n'échappent pas au courant ethno-lignager. Lorsqu'en plein Pointe-Noire, ville Kitubophone* la quasi totalité du personnel d'une entreprise s'exprime en lingala, on n'a pas besoin de mener une étude pour comprendre, et déduire de l'origine des recruteurs et des recrutés.

Nos premiers stages ont donc eu lieu à Brazzaville

- au ministère du Travail
- à l'office national des Postes et Télécommunication (O.N.P.T.)
- et à la société des hydrocarbures (HYDRO-CONGO)

Le Ministère du Travail représente la Fonction Publique Nous avons surtout séjourné à la Direction Générale du Travail et de la Fonction Publique. Celle-ci s'occupe de la gestion des fonctionnaires et autres contractuels de l'Etat. Elle fait également office d'"agent d'insertion". L'observation et des entretiens sur le circuit formel des embauches.

Direction de l'orientation et des bourses

(D.O.B.)

Direction Générale du Travail et de la Fonction publique

* qui parle kituba. Voir ch. le phénomène ethno-lignager au Congo section II

(D.G.T.)

Etablissement

révèle l'existence d'un circuit informel

De tous ces stages, il ressort :

- une disparité de salaires entre Fonction Publique et Entreprises d'Etat, et entre différentes entreprises. Dans la fonction publique on gagne moins que dans le secteur public.
- que tous les diplômés (diplôme supérieur au baccalauréat) sont chefs (directeurs divisionnaires, chef de département, de division ou chef de service).
- une prédominance des originaires du Nord dans les instances du Parti et du Syndicat de l'établissement
- un cumul de mandat : directeur divisionnaire membre de la cellule du Parti et du bureau syndical
- un manque considérable de documents statistiques et autres.

Nous nous sommes basés également sur des observations personnelles. Aussi avons nous par exemple vu comment un directeur divisionnaire demanda à ses subalternes (deux chefs de section) de proposer quelqu'un pour une troisième section ceci avant midi. Mais lorsque les deux chefs se présentèrent avec leurs listes respectives, le directeur les informa que cela ne valait plus la peine. Il avait déjà fait son choix. Il s'agissait en fait de son beau-frère, nouvellement sorti d'une école de formation.

Des questionnaires que nous avons passés à l'unique institut de Médecine et dans un lycée visaient à vérifier si la même hégémonie ethnique s'y appliquait. Ce qui ne se confirma pas.

Tous ces tâtonnements nous ont permis de mieux cadrer notre champs :

- la délimitation de la population cadre : tous ceux qui occupent des postes de responsabilité, diplômés (bax+X années) ou pas

- l'abandon de la Fonction Publique, dans la mesure où cette enquête ne nous a pas révélé des différences pertinentes. Tous les postes de responsabilité sont mieux rémunérés : Salaire fonctionnel, indemnité. En plus certains cadres des entreprises sont encore fonctionnaires comme le sont au départ tous les congolais au moment du placement et avant qu'une partie ne soit affectée dans les entreprises.
- le choix des entreprises à visiter. Les entreprises dans lesquelles nous avons passé des stages (qui du reste se déroulaient dans la division administrative et du Personnel) ne constituent pas vraiment un échantillon représentatif. Nous comptons choisir les entreprises en fonction

- . de leur taille (les effectifs)
- . de leur situation financière
- . des traitements qu'ils offrent à leur Personnel
- . de leur activité (objet social)

Mais un tel choix préconçu se heurte à la résistance des responsables des entreprises. Certains pèchent par excès de formalisme, d'autres par peur du sociologue. D'autres encore s'improvisent Directeur de thèse et imposent presque une autre orientation au travail. Tout cela traduit la non transparence.

En vue de nous faciliter l'accès nous avons intitulé notre travail. "problèmes de gestion des ressources humaines au Congo". Une lettre du Directeur de thèse et une autre de la Direction de l'Orientation et des bourses (sur recommandation du service pédagogique de l'Ambassade du Congo en France) accompagnaient nos demandes. Mais cela n'influçait pas toujours l'interprétation des textes juridiques par divers responsables. Toutefois, ces deux lettres ont rendu certains administrateurs moins méfiants. Ils nous ont reçus.

Deuxième étape de la recherche et les sources documentaires

Une année après, nous sommes repartis sur le terrain (stage en entreprise, recherche documentaire);

Pour l'étude du phénomène ethno-lignager, la consultation d'une bibliographie sur la question s'avère nécessaire. Mais l'analyse des rapports ethniques au sein des différents gouvernements et Bureaux Politique exige l'examen d'une documentation plus ancienne : journal officiel, correspondance administrative coloniale; Ceci ne vas pas sans obstacles.

Le journal officiel congolais que nous avons trouvé aux archives nationales comporte beaucoup de vides; les archives nationales ne disposent pas de toutes les années. A l'origine, on trouvait ces documents à la bibliothèque du secrétariat général du gouvernement. Comme le Président de la République devient en même temps chef du Gouvernement, tous les services relevant de sa tutelle ont été transférés dans son Palais. Nous avons donc préféré éviter le "fichage", ou le zèle de certains gardes.

Toutefois les quotidiens et autres publications disponibles aux Archives Nationales nous permettrons de voir l'importance de l'ethnie et l'évolution de la tendance hégémonique au sein de l'équipe dirigeante selon les époques. Il s'agira de voir quelles ethnies sont majoritaires numériquement, celles du Nord ou celles du Sud. A qui sont confiés les "postes-clés" ?

Le contexte étant la bipolarisation ethnies du Sud-ethnies du Nord, le président ménage en priorité les intérêts de la zone dont son ethnie son clan, son lignage font partie. Nous vérifierons donc le rapport numérique entre ethnies du Sud et ethnies du Nord, de 1957 à 1984. Ce à partir du nom lorsque l'origine régionale n'est pas indiquée.

Le nom est au Congo un indicateur linguistique de l'identité ethnique et/ou régional. Mais il y a des noms communs à toutes les ethnies du Sud, et des noms communs à certaines ethnies du Nord. Les ethnies du Sud nous le verrons descendent d'un grand groupe: le Kongo issu de l'ancien royaume de Kongo. On sait par exemple que OBA est un nom mbochi, Miékoukati, un nom Iari. Les noms congolais étaient traditionnellement donnés en fonction des événements ayant précédé la naissance. Les jumeaux avaient des noms spécifiques (koumou et peya chez les mbochi, tsimba et nzoutsu chez le kougni), le successeur des jumeaux également. (Milandou en Kongo) On portait des

noms d'animaux, d'esprit ou de choses. Ainsi le nom était parfois un qualificatif qui résumait en quelque sorte une phrase. Or, la phrase se fait en langue ethnique. Moutou wa koula est un nom mais aussi un qualificatif qui veut dire : vieille personne. (sage). Moussounda est le nom donné au bébé dont les pieds apparaissent les premiers à la naissance (ethnie Kougni). Ces noms commencent toutefois à perdre leur sens du fait de l'adoption de patronyme.

D'autre part, la mentalité congolaise dédaigne l'anonymat. L'on cherche toujours à savoir de quelle région vient son ou ses chefs, surtout dans le contexte actuel de la bipolarisation Nord/sud. Lors de la "proclamation" des listes de nouveaux ministres ou membres du Comité Central, les congolais se préoccupent souvent, en faisant le décompte entre originaires du Nord et originaires du Sud, de savoir le rapport numérique.

Mais comme nous disions tantôt, notre analyse portera d'abord sur l'environnement politico-économico-socio-culturel. La deuxième partie, consacrée au phénomène ethno-lignager l'abordera donc sur les plans historique, culturel, socio-économique et politique.

Il traitera brièvement de l'origine des quelques ethnies peuplant le Congo actuel, de la représentation de l'espace par les congolais et du problème linguistique. L'analyse de la transformation (ou de l'application) du mode de vie villageois en ville nous amènera à travers les cas du mariage, de la famille, le choix résidentiel et les activités ludiques à comprendre comment l'on passe de la solidarité lignagère à l'antagonisme Nord-Sud.

Les sources socio-économiques du phénomène ethno-lignager seront abordées à travers la répartition régionale inégale des infrastructures économiques-culturelles (usines, écoles...) héritage colonial que la classe dirigeante perpétue. A partir des statistiques sur les conditions de logement, distribution des revenus, protection sociale, nous examinerons aussi les conditions de vie en ville comme facteur de recours aux institutions traditionnelles (associations) que l'on tente d'adapter à la situation nouvelle. Lesquelles institutions constituent des foyers d'activation de la conscience de groupe (ethnique ou ethno-géographique)

C'est par le biais d'une analyse historico-politique que nous vérifierons la structure ethnique des équipes dirigeantes qu'a connues le Congo. Il s'agira de montrer à partir des archives

dépouillées, des quotidiens nationaux qui donnent la composition des équipes dirigeantes successives (Bureau Politique COMITE CENTRAL, Gouvernement, Assemblée, organisations Syndicales, organisations de la jeunesse) le rapport numérique selon les ethnies les régions, les zones de 1957 à 1984.

Pour les classes sociales nous nous inspirerons des théories que nous avons développées plus haut et qui montrent qu'à partir des mécanismes tel la redistribution, on peut arriver à prouver l'existence des classes dans les pays que l'on dit socialistes tant de l'Europe de l'Est que de l'Afrique : Nous illustrerons nos analyses par des statistiques recueillies dans des ministères. Nous montrerons la complexité de ces classes, due à des interférences identitaires : classes, ethnies.

Si dans les pays occidentaux, la reproduction des classes est assurée par l'école, comment cela se passe au Congo dans la mesure où persiste le système lignager ? Un chapitre sur la formation se justifie par le fait qu'il permet de voir comment fonctionne justement le système bureaucratique-lignager à travers le passage de l'école à l'entreprise. Pour le vérifier nous nous inspirerons des études de Bourdieu-Passeron, Baudelot et Establet.

Le questionnaire proposé aux élèves et étudiants, futurs bureaucrates, concerne un seul institut et quatre lycées sur six à Brazzaville.

L'Institut de Médecine est considéré au Congo comme un institut pour les enfants de couches privilégiées. Nous avons déposé les questionnaires dans deux classes correspondant à des années d'étude, mais une seule a répondu aux questions.

Parmi les quatre lycées, deux sont techniques (le Congo en compte trois : un à Pointe-Noire, deux à Brazzaville) : le lycée technique du 1er mai (formations économiques et sociales, mécaniques) et le lycée technique agricole.

Ce questionnaire conçu pour ne pas attirer l'attention des enquêtés une fois dépouillée, nous dira s'il y a reproduction de classes (à la Bourdieu) ou reproduction selon la logique ethno-lignagère (voir questionnaire en annexe) Qui fréquente l'enseignement technique.

Qui fait le lycée général ? existe-t-il des réseaux SS ou PP comme le montrent BAUDELOT et Establet pour la France ?

Des tableaux selon l'origine socio-professionnelle du père d'une part, celle du tuteur (s'il y a lieu) d'autre part, et l'existence ou non d'une assistance de la famille élargie nous permettront de voir comment la reproduction des classes se trouve atténuée par le facteur lignager. Des chiffres qui illustreront l'inadéquation évolution des diplômés/évolution de l'emploi justifieront le recours à des stratégies diverses d'accès à l'emploi. Mais l'observation faite à partir du circuit formel des recrutements nous aidera encore à voir le poids du facteur lignager. (existence de circuits informels de recrutements).

La dimension déterminante de l'environnement dans lequel se situe l'entreprise nous paraît être la dimension culturelle. Mais la variable culturelle n'est importante que dans la mesure où elle influence réellement l'organisation. Car comme le disent Crozier et Friedberg,

"les exigences de l'environnement(...) ne deviennent contraignantes pour une organisation-et à la limite n'existent-qu'à travers leur actualisation dans l'action d'un certain nombre d'individus ou de groupes, bref des acteurs sociaux placés à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation stricto-sensu, consciemment ou inconsciemment, les incorporent et les utilisent dans et pour leurs stratégies personnelles"⁴

L'analyse crozérienne distingue deux démarches pour l'étude des organisations : l'analyse stratégique et l'analyse culturelle.

L'analyse stratégique consiste à montrer que chaque individu dans une organisation au-delà de la fonction qui lui est assignée, par ses potentialités d'action ne peut être contraint à un rôle formel. Il est acteur.

C'est donc dire que l'organigramme, les règlements limitent la liberté de l'acteur. Une liberté qui s'exerce dans la relation aux autres membres de l'organisation. (ses pairs ou les

⁴ CROZIER (Michel) et FRIEDBERG (Erhard) : L'acteur et le système. Ed Seuil 1977 p. 130

membres hiérarchiques). Ou l'acteur s'allie ou il s'oppose ou alors s'isole. Ceci à travers un "jeu" c'est à dire "l'instrument que les hommes ont élaboré pour régler leur coopération. Conciliant la liberté et la contrainte le jeu implique pour l'acteur l'adoption d'une stratégie rationnelle. "en fonction de la nature du jeu et le respect des règles de celui-ci"⁵

Par rationnel ici il faut entendre la rationalité contingente à l'individu et sa situation organisationnelle, c'est-à-dire sa situation découlant de ses multiples appartenances internes et externes à l'organisation.

La stratégie est donc la logique ou le mode d'action possible par lesquels l'individu et/ou le groupe poursuit ses buts dans le cadre des buts de l'organisation et en fonction de ses partenaires. Le pouvoir, les capacités d'action des individus ou des groupes au sein d'une organisation dépendent d'après CROZIER et FRIEDBERG du contrôle qu'ils peuvent exercer sur une source d'incertitude...⁶

Par ailleurs ces auteurs considèrent le phénomène organisationnel comme "un construit politique et culturel (différent de naturel). C'est-à-dire que le choix et l'institution des structures correspond au besoin des acteurs de "régler" leurs interactions de façon à obtenir le minimum de coopération nécessaire à la poursuite d'objectifs collectifs tout en maintenant leur autonomie d'agents relativement libres"⁷

Les conflits antérieurs entre les techniciens et les membres du Parti ou du Syndicat congolais, dans une société où le "Parti doit diriger l'Etat" avaient conduit à l'institution de la Trilogie Déterminante. Ceci afin d'obtenir "le maximum de coopération nécessaire à la poursuite des buts de l'organisation" "en vue d'assurer la démocratisation de la vie dans l'entreprise" (sic). Mais les acteurs congolais qui donnent souvent le primat au lignage, à l'ethnie, poursuivent-ils leurs buts dans le cadre de ceux de l'organisation (meilleur rendement...) ?

⁵ CROZIER (M.) FRIEDBERG (E.) L'acteur et le système

⁶ CROZIER (M.) FRIEDBERG (E.) op cit p. 63

⁷ CROZIER (M.) FRIEDBERG (E.) op cit p. 167

Critiquant l'approche culturaliste qui privilégierait une analyse causale. -normes culturelles attitude et valeurs intériorisées- perceptions de la réalité et réactions affectives face à cette réalité et qui guideraient ainsi le choix des objectifs et des moyens d'action, CROZIER et FRIEDBERG insistent sur le concept de stratégie.

"Les individus placés dans les conditions de l'action ne réalisent pas passivement les valeurs reçues et intériorisées au départ (...) il faut de façon plus réaliste et aussi plus utile, penser l'action humaine comme un processus actif où des individus parent au plus pressé pour surmonter et dépasser les difficultés de l'action comme un processus, en somme, où ils apprennent constamment à se servir des instruments matériels et culturels à leur disposition pour résoudre à chaud des problèmes qu'ils rencontrent, en fonction des contraintes et des opportunités de la situation(...)"⁸

L'analyse des faits observés par nous ou exposés dans les documents officiels (statistiques à l'appui) nous aidera à répondre à cette question. Nous verrons aussi bien les manifestations de la non implication des salariés à l'entreprise, que leur incidence sur la situation financière, le plan commercial. Le rappel sur les modes de recrutement sera illustré par des tableaux sur l'évolution des effectifs. Ensuite nous dégagerons la structure ethnique de l'entreprise.

Il ne s'agira donc pas d'étudier la circulation de l'information, les relations de l'entreprise avec tel ou tel client,.. Nous ferons une simple lecture sociologique de l'organigramme et de l'organe de gestion : le COMITE de DIRECTION. Pour ce faire, nous considérerons les rectangles correspondant au niveau cadre de l'entreprise

- directeur divisionnaire
- chef de division
- et chef de service

⁸ CROZIER (M.) FRIEDBERG (E.) op cit p. 175

Nous le remplirons par l'origine "zonale" (Nord ou Sud) du titulaire. Ceci nous est donné par le nom et le lieu de naissance.

L'urbanisation étant récente, une personne née vers 1945-1955 à Diosso (un village de la région du Kouilou) et s'appelant Tchicaya (nom vili) a de fortes chances d'être vili.

Pour plus de sûreté nous avons consulté plusieurs groupes des congolais d'origines diverses tant au Congo qu'en France. Nous leur disions tel nom et ils nous indiquaient à chaque fois où ils le situaient. Pour les noms "implaçables" (très rares) nous mettrons un point d'interrogation ou non déterminé (N.D.)

Ce travail sera d'autant plus facilité que des noms comme NGOMA (le tam-tam) ou MAKAYA (les feuilles de l'arbre) que l'on retrouve chez plusieurs groupes ethniques du Sud seront notés S (sud) et non vili koughni kamba, yaka, Lari...

Au cours de nos stages dont la durée du séjour variait entre deux semaines et un mois (un mois au début : période d'initiation) nous faisons des fiches sur les attitudes et comportements pour voir si les salariés se sentent impliqués par l'entreprise ou pas. Nous relevions aussi la langue parlée par tel groupe de personnes, de camarade. Ceci pour le confronter à leur noms et lieu de naissance. Nos notes provenaient aussi des conversations. Nous relevions également les éléments suivants :

- évolution des effectifs par rapport aux prévisions
- évolution de la valeur ajoutée
- évolution du chiffre d'affaire
- l'organigramme rempli des noms et références scolaires ou académiques des titulaires, leur ancienneté.

L'entreprise est gérée par un organe paritaire, le comité de direction sur le principe des "trois co" (co-détermination, codécision, co-responsabilité) ou trilogie déterminante. Aussi avons-nous cherché à savoir la composition de ce "COMITE DE DIRECTION :

- l'Administration (la Direction)
- le Parti
- le Syndicat
- l'union révolutionnaire des femmes du Congo (U.R.F.C.)
- l'union de la jeunesse socialiste congolaise (U.J.S.C.)

Pour savoir cette composition nous avons été amenés à simuler un entretien sans intérêt primordial. Les questions tournaient autour des trois points suivants :

1. Quels sont les rapports réels (et non formels) entre les différentes instances de la trilogie ?
2. Pensez-vous qu'il y ait pléthore du Personnel ? Si oui comment le justifiez-vous ?
3. Composition de la cellule du Parti, ou, selon la qualité de l'enquêté, la cellule syndicale, l'URFC ou l'U.J.S.C. les références académiques et la fonction des membres dans l'entreprise.

De nombreux responsables ont évité de nous rencontrer. Un président du Comité du Parti d'une grande entreprise (de grade ingénieur-maison) a même nié ses attributions politiques. Les réponses stéréotypées des uns se voulaient prudentes et relevaient parfois du mensonge. D'autres donnaient l'air d'être dans une salle d'examen. On nous demandait souvent notre nom. Nous avons le rare privilège de porter un nom que l'on situe à la fois au centre (région des plateaux) et au Sud (Niari Lékoumou...). Notre réponse suscitait méfiance ou confiance. Lorsqu'on

nous croyait être des leurs, on devenait plus loquace, critique. On nous priait de déposer un dossier afin d'être intégré dans cette entreprise après nos études.

Plusieurs tournures ont servi à déterminer nos origines par exemple : Avez-vous déjà été dans telle région ? Savez-vous dans quelles conditions on y vit ?...

Du reste les entretiens suscitaient beaucoup de réactions tant de la part des instances administratives (les directeurs n'ont jamais le temps) que politiques. Une membre de l'U.R.F.C. s'exprima en ces termes. "il faut qu'on trouve le membre du Parti ou de l'U.R.F.C. qu'il faut pour discuter avec vous. On ne peut pas prendre quelqu'un qui ne connaît rien ou qui dirait ce qu'il ne faudra pas dire : secrets de l'entreprise..."

Par ailleurs, les organigrammes dans ces entreprises ne correspondent pas toujours à la réalité. Il y a des rectangles de l'organigramme vides. D'autres ne figurent pas sur l'organigramme mais sont occupés. Mais avec l'aide du Personnel (agent du service Personnel, chef de division administrative) nous avons reconstitué l'organigramme tel qu'il fonctionne. Dans certaines entreprises les personnes indiquées n'étaient pas à même de nous décrire l'organigramme. ils confondaient sections et services, plaçaient telle section dans telle division...

En ce qui concerne les diplômes, une seule entreprise possède un document intitulé le Profil des postes. C'est Hydro-Congo. (critère de diplôme ou d'expérience). D'autres entreprises se contentent dans leur convention collective d'indiquer la catégorie correspondant au poste occupé. Dans ce cas nous considérons alors comme diplôme de cadre de base, le baccalauréat et comme ancienneté minimale, à valeur de diplôme, cinq ans.

Nous procéderons à la lecture de la structure zonale par Direction divisionnaire, et par entreprise, et au sein de chaque instance de la trilogie.

Notre échantillon comprend quinze entreprises toutes ayant leur siège à Brazzaville, (dont deux banques qui ne sont pas propriétés exclusives de l'Etat. Nous y sommes allés, parce que l'on a bien voulu nous recevoir). Le Congo en compte, selon une liste du Centre National de Gestion Soixante dix huit (78). Quarante entreprises se trouvent à Brazzaville. Ce qui représente un

rapport de 13/40 soit 32,50 % . Si l'on considérait la totalité des entreprises d'Etat au Congo, notre échantillon représenterait 16,66 (13/78)

Rappelons que cet échantillon n'est pas forcément représentatif. Nous n'avons pu visiter toutes les entreprises souhaitées. A l'A.R.C. (Assurances et Réassurances du Cogo) on nous a fait revenir un mois après pour nous signifier le refus. Cette entreprise a été surnommée par les Congolais : A.R.C. : Association des Ressortissants de la Cuvette (région des trois derniers Présidents de la République).

Nous ferons à postériori la comparaison de la structure ethnique entre entreprises à traitements élevés et entreprises à salaires moyens.

Les établissements visités sont :

- La banque Commerciale Congolaise	B.C.C.
- La banque nationale de développement du Congo	B.N.D.C.
- La société Nationale de distribution d'eau	S.N.D.E.
- L'Office national de commerce	O.F.N.A.C.O.M.
- Office congolais des matériaux de construction	O.C.M.C.
- Société Congolaise de meubles	SO.CO.ME.
- Agence Nationale pour l'Aviation Civile	A.N.A.C.
- Société textile du Congo	SOTEXCO
- Office de commercialisation de café	O.C.C.
- Office de commercialisation de Tabac	O.C.T.
- Société de Promotion et de gestion immobilière	SO.PRO.GI
- Société Nationale d'Energie	S.N.E.
- Régie Nationale des travaux Publics	R.N.T.P.
- Société de recherches et d'exploitation pétrolières	Hydro-Congo
- Office National des Postes et Télécommunications	O.N.P.T.

Les institutions financières visitées (B.N.D.C., B.C.C.) n'appartiennent pas exclusivement à l'Etat. Elles sont mixtes. La BNDC a été créée en février 1961 et la BCC le 4 juin 1963.

La S.N.D.E. est issue de la nationalisation de la CASP. son but est l'étude et la réalisation des ouvrages en vue de la production d'Eau, la production et la distribution d'eau sur l'ensemble du territoire national. En 1983, son chiffre d'affaires s'élevait à 2 341,31 et ses effectifs à 743 personnes.

L'OFNACOM provient de la reprise de la compagnie française du Haut et du bas Congo en 1964. Il commercialise dans tout le territoire national : des produits importés (aliments tissus) de Chine et des tissus et vêtements issus de la SOTEXCO. En 1983 son capital était de 2 158 394 313 . Il employait 844 personnes.

L'O.C.M.C. De création récente (1975 mais n'est réellement entré en activité qu'en 1981), l'O.C.M.C. assure la commercialisation des articles et matériaux de construction. Il en détient le monopole. Mais il ne comptait en 1983 que 130 salariés avec un capital de 130 000 000 CFA et un chiffre d'affaire hors taxe de 3 566 73 C.F.A.

La SOCOME. C'est une petite entreprise qui fabrique principalement des meubles. Elle ne compte que 90 salariés. Son capital était de 55 857 942 et le chiffre d'affaire de 227,2 millions en 1983.

L'ANAC a pour but d'appliquer la politique aéronautique en R.P.C.

- fournir des données météorologiques indispensables aux navigateurs aériens et aux divers secteurs de l'économie nationale
- exécuter l'entretien des infrastructures aéronautiques (capital IF dont Etat IF).

SOTEXCO une des premières entreprises d'Etat, elle a fait faillite. Mais ses activités ont repris depuis environ sept ans. Elle fabrique des produits textiles. Son capital est de 433 643 824 CFA. et les effectifs de 268 en 1984 (31.1)

L'O.C.C. naît en 1979 après la dissolution de l'office national de commercialisation de produits agricoles (O.N.C.P.A.) en 1978. Il réalise toutes les opérations de production de collecte et de commercialisation dans le domaine du café et du cacao. Il en détient le monopole.

Son chiffre d'affaire en 1983 s'élevait à 2 269 76 CFA et son capital à 1 500 000 000. Mais ses effectifs varient selon les sources. (en 1984 : 400 selon le chef comptable, 232 selon le service du personnel).

L'O.C.T. créée en 1977 il fait la promotion de la culture des tabacs leur achat aux producteurs, leur conditionnement et leur vente. Elle ne comptait en 1983 que 92 salariés. Son capital aussi reste faible : 123 597 062 CFA.

La SOPROGI a été créée en 1979 pour financer la gestion des logements sociaux et économiques en ville et en zone rurale "pour la recherche et la mise en place des financements nécessaires à la réalisation des programmes de logements définis et retenus par le plan ; la promotion des programmes de l'épargne logement et l'utilisation de cette épargne en vue de faciliter l'accès des personnes physiques et morales à la propriété immobilière, l'accomplissement, d'une manière générale de toutes les opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social"⁹ Son capital était de 2 013 millions en 1983 et ses effectifs en 1982 s'élevaient à 97 personnes.

La S.N.E. provient de la nationalisation 1967 de UNELCO. Sa mission est l'étude et la réalisation des ouvrages en vue de la production de l'énergie, la production et la distribution de l'énergie sur l'ensemble du territoire. Elle comptait en 1983, 1556 personnes Son capital était de 3 268. 300 759 et son chiffre d'affaire de 7B 389 76.

La R.N.T.P. a été créée en 1965 pour exécuter des travaux et des transports publics, l'équipement des voies et moyens de communications les transports routiers, maritimes et ferroviaires. Il

⁹ ordonnance n° 016/79 du 18.05.79 portant création de la société de Promotion et de gestion immobilière Présidence du COnsiel de Ministre. Secrétariat général du gouvernement.

comptait 1 476 salariés. Hydro-Congo provient de la nationalisation en 1974 des sociétés pétrolières SHELL, MOBIL, TEXACO, DOC, TRANSCOGAZ, SEPP.

Elle entreprend les opérations relatives à la recherche à l'exploitation et à la transformation industrielle des hydrocarbures et des substances dérivées ou connexes. Elle transporte et commercialise les produits extraits des gisements. Son but est aussi de créer, construire louer et acquérir des installations établissements ou usines pour la production ou le traitement de la transformation industrielle des hydrocarbures.¹⁰

En 1984 elle comptait 1591 personnes. Son chiffre d'affaire (H.T.) était de 64 328 32 et son capital de 710 000 000.

L'ONPT est un héritage colonial. Il a le monopole des postes et télécommunications. Son capital s'élevait à 12 77 788 352 en 1983 et son chiffre d'affaire à 59 39 206 174,60

Tous ces établissements sont dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Mais la situation de monopole de la plupart des entreprises rest théorique. Se basant sur une définition assez étroite (...) sur le bien ou le service "il néglige les produits de substitution" ¹¹

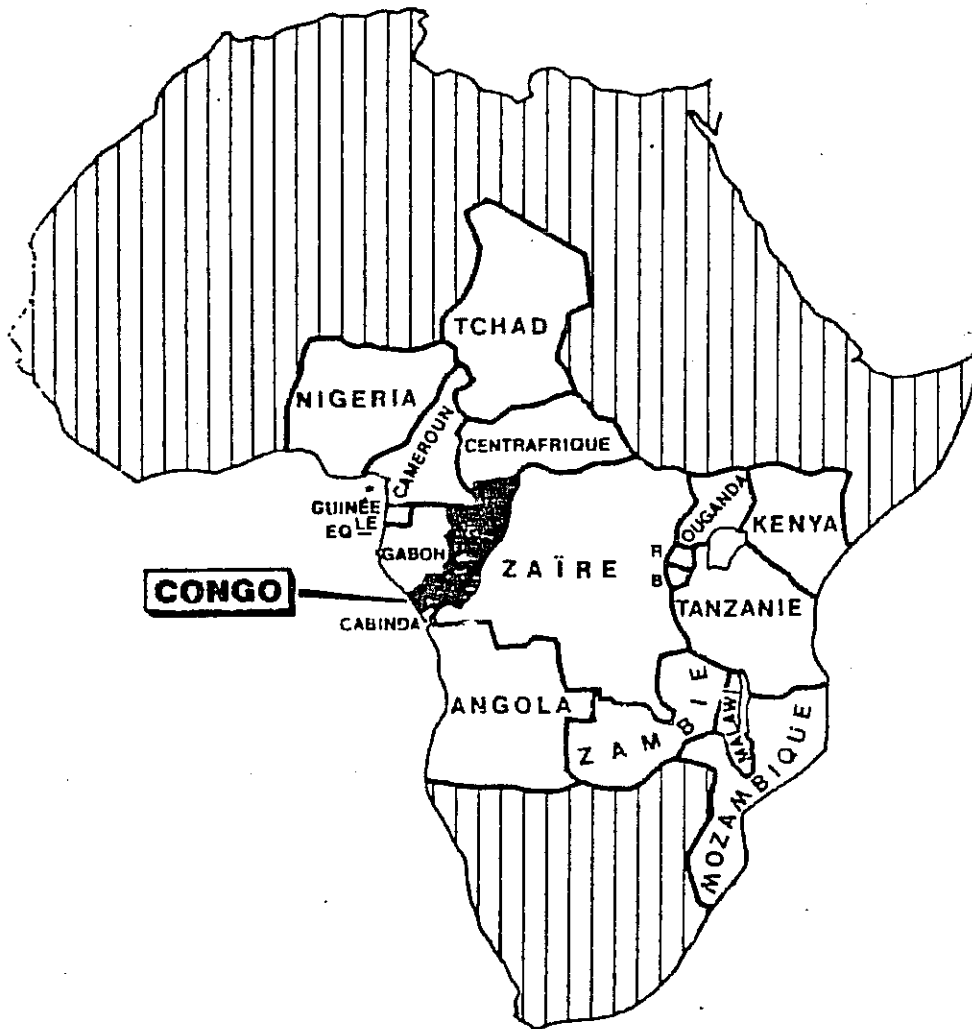
¹⁰ statuts de l'Hydro Congo Ministère des mines et d'énergie chargé de la recherche scientifique 1974

¹¹ ESSIE (Dominique).- L'entreprise d'Etat au Congo Brazzaville face à l'environnement économique et politique thèse de 3ème cycle PARIS DAUPHINE 1978 p. 260

DEUXIEME PARTIE

Le Phénomène Ethno-Lignager et le Rôle contradictoire

de la classe dirigeante



Le Congo en Afrique

source BERTRAND H op cit p42

L'existence, du phénomène ethnolignager se révèle quotidiennement à travers les pratiques des Congolais. Mais son interprétation varie selon les circonstances et selon les catégories sociales. Tantôt le phénomène est dénoncé et l'on accuse l'"autre" de "tribaliste" ; tantôt on le justifie comme faisant partie du patrimoine culturel traditionnel. Officiellement occultées, ces pratiques montrent les contradictions du nouveau mode de production qui tente de parachever la destruction du système lignager.

Aussi conviendrait-il d'analyser quelques variables explicatives de la rémanence des pratiques propres au système lignager et de leur péjoration dans le cadre urbain "moderne". Comment la politique économique et sociale inégalitaire, coloniale prorogée par le pouvoir post-colonial, revitalise les solidarités. Comment elle développe les rivalités ethniques. Et quelle est la nature de ce pouvoir qui se base sur -et prône- la bureaucratie dans un contexte où le système lignager (les devoirs de solidarité - réciprocité, la parenté lignagère clanique et ethnique) conserve une importance non négligeable. Quelles sont en définitive les places accordées respectivement à l'identité de classe dans la mesure où le système bureaucratique (et donc la formation scolaire et universitaire) engendre une classification des groupes sociaux par rapport au capital (les différenciations sociales) -et l'identité ethnique- vu que les dernières années de la colonisation avaient cristallisé le référent ethnique et que l'indépendance est relativement récente. (1960)

CHAPITRE I : Le phénomène Ethno-lignager au CONGO

Nous allons dans ce chapitre essayer de comprendre ce qui détermine les référents identitaires : la langue, l'espace et leurs représentations. Ce qui implique une approche historique (Section I). Nous montrerons ensuite qu'il y a persistance des normes lignagères et que l'identité lignagère se trouve désormais renforcée par l'identité ethnique et zonale. En somme il s'agira d'analyser les facteurs culturels d'éclosion des solidarités et des antagonismes ethno-lignagers (section II). Ces solidarités et ces antagonismes, en d'autres termes, ce phénomène ethno-lignager a aussi des sources socio-économiques (section III). C'est-à-dire que la politique économique en tant qu'elle accentue les disparités zonales et qu'elle n'arrive à pallier la précarité des conditions économiques et sociales engendre la résurgence et le renforcement du phénomène. Le fonctionnement du système politique qui se base sur des antagonismes nés avec la création des partis, entretient, pérennise le phénomène (section IV).

SECTION 1 : APPROCHE HISTORIQUE

1.1. Avant le Congo : Royaumes et Chefferies

Nous n'avons nullement l'intention de réécrire l'histoire du Congo. Nous comptons simplement dégager quelques éléments susceptibles de nous permettre de comprendre les coalitions ou les antagonismes ethniques actuels. Mais comme dit Balandier, la plus grande documentation de l'histoire de Kongo est d'origine missionnaire et date de l'époque du catholicisme combattant.¹ Elle révèle parfois à notre sens un ethnocentrisme, notamment dans l'interprétation des faits, de la parenté, des attitudes et comportements. Toutefois traduites par les connaissances sociologiques et ethnologiques modernes, elle restitue relativement la réalité pré-coloniale.²

Le Congo actuel, avec ses limites territoriales, date de l'époque coloniale. Il correspond à un assemblage d'anciens royaumes ;

- Kongo,
 - Anzico,
 - Loango,
- } (Sud-Congo)
- et de chefferies (Nord-Congo)

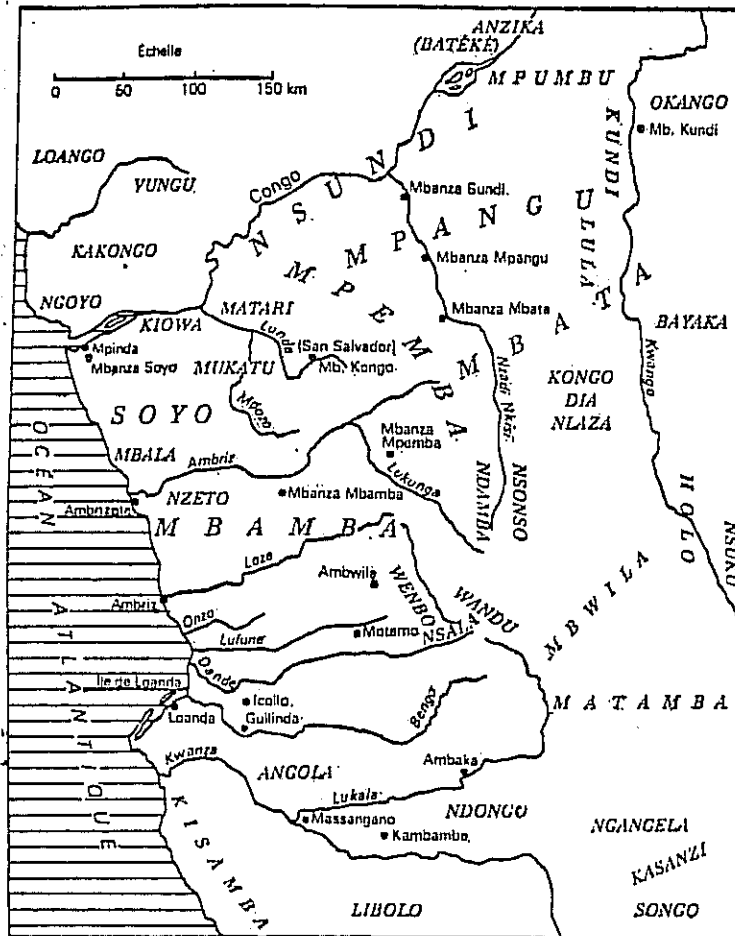
1.11 Les Royaumes

1.111 Le Royaume de Kongo

Découvert en 1484 par Diego CAO (un portugais), le Royaume de Kongo s'étendait au Sud par l'actuelle Nord de l'Angola, à l'Est par le Bas-Zaïre et au Nord par le Sud-Congo. Ayant

¹BALANDIER (Georges) : La vie quotidienne au royaume de Kongo op cit P. 39

²BALANDIER (Georges) : La vie quotidienne au royaume de Kongo op cit P. 39



KONGO ET SES VOISINS

Source: BALANDIER(G). La vie quotidienne op.cit.p13

pour capitale Mbanza (que les portugais avaient baptisé Sao-Salvador) il avait à sa tête le MANIKONGO (c'est-à-dire Maître ou l'empereur du Kongo). Le royaume comprenait six provinces : Mbemba, Nsoundi, Mpangou, Mbamba, Mbata et Soyo, toutes supervisées par le Mani-Kongo, roi de Kongo.³

En 1491, le Mani-Kongo envisage de contrôler l'ANZICA. Mais les anzicos (clans* Batekés) se révoltent à la frontière Nord-Est du Royaume de Kongo et provoquent une guerre contre le roi JOAO 1er (NZINGA-NKUWU). Ce dernier en sort victorieux. Et le royaume d'Anzica se retrouve désormais sous son autorité comme l'était déjà le royaume de LOANGO.

Dès le XVème siècle, après le départ des portugais de Sao-Salvador pour Saint-Paul de Loanda (actuelle capitale de l'Angola), la capitale de Kongo tombe en ruines. En 1509 le royaume commence à perdre son indépendance devant les portugais qui contrôlent le royaume. Les clans vassaux échappent petit-à-petit au contrôle du Mani-Kongo pour former des chefferies. Le Mani-Kongo lui-même ne sera plus qu'une petite chefferie au milieu du XVIIIème siècle.⁵ Les rapports entre les chefferies se compliqueront avec la traite des noirs débutée en 1518.

C'est en 1535, que l'Anzica sera reconnu officiellement comme Etat appartenant au Royaume de Kongo. Mais avec la mort du roi AFONSO 1er (NZINGA MBEMBA fils de NKUWU), le royaume connaîtra une véritable crise : lutte pour le pouvoir et donc anarchie. Le Royaume sera envahi par les clans BAYAKA. Ceux-ci entreprendront des razzias en vue d'attraper des "hommes à vendre". Cette situation durera près d'un siècle. Mais le royaume ne disparaîtra totalement qu'à partir de 1665 lors de la bataille qui opposera à Ambuila (dans l'actuelle Angola), les kongo de MBANZA-KONGO aux portugais installés à Luanda pour les mines que le roi ne voudra jamais céder aux Européens.

³ Passim ; BAMBI (Jean-Guy) - Chronologie des principaux faits et événements au Congo 1482-1979 Tome 1 édition presse offset de l'imprimerie du centre du commerce international du Zaïre (CCIZ) décembre 1980.

* Nous préférons à la place de tribus, mettre clans pour des raisons évoquées plus haut : tribus une contre-vérité historique.

⁵ Passim ; WAGRET (J.M) - Histoire et sociologie politique de la république du Congo. Thèse de Doctorat en sciences politiques 1961 PARIS LGD 1963

1.112 Le Royaume de MAKOKO (ou MUCOCO)

Situé dans la région de l'actuelle Brazzaville (ex Mfaa) ce royaume avait sa capitale à Mbé. C'est en 1583 que l'Anzica ou royaume de Mucoco se détache du grand Royaume de Kongo traversé par l'anarchie. Le royaume de Mucoco, est reconnu pour la vente d'esclaves. Il commencera à disparaître à partir de 1880 et sera connu sous le nom du royaume de MAKOKO, peuplé des tékés et de ses sous-groupes.

1.113 Le royaume de LOANGO.

Dirigé par MALOANGO, le Royaume de loango avait sa capitale à BUALI. C'est en 1587 que ce royaume vassal se détachera du royaume de Kongo.⁶ En effet, bien avant l'arrivée des portugais sur la côte atlantique, cette ancienne province du royaume de Kongo sera érigée en royaume vassal puis allié du Mani-Kongo et affranchie. Le Maloango transférera sa capitale à Loango. Le royaume s'étendait alors de la frontière Cabindaise actuelle (le nouveau territoire angolais) jusqu'au Mayombe en passant par Pointe-Noire, Madingo-Kayes -ce qui correspond au Sud-Est du Congo-. Pour Henri Labouret, il s'étendrait de la frontière cabindaise à la lagune de Ngove, et de l'embouchure du fleuve Congo (ou fleuve Zaïre) au Cap Lopez⁷.

Délimité comme tel, le royaume semble traverser celui de Kongo. Le royaume de Loango était peuplé de vili (ethnie du Maloango) et de yombé. Pierre Philippe REY pense que ce royaume comptait sept provinces :

- Le Mampili qui entourait Bwali,

⁶ Passim : BAMBÉ (Jean Guy) op cit

⁷ Passim : SORET (Marcel) - Histoire du Congo Brazzaville, Berger Levrault, 1978.

- Le Makangu, province des lumbu et punu
- Le Mankuni, qui s'étendait jusque chez les yaka de sibiti et comprenait des Kugni (ou kuni) des dondo et des sundi. Il était limité au delà par le royaume du Makoko,
- Le Mayombe chez les yombé,
- Le Manganga-Kanu séparait le Mayombé du Mampili et le Maloandjili vili (dont une commune de POinte-Noire conserve le nom) qui s'étendait jusqu'à la frontière Ka-Kongo (rivière Tchiloango)⁸

Bastian que cite Pierre philippe REY, montre que le Kakongo (actuel Cabinda annexé à l'Angola en 1975) et le Ngoïo, faisaient partie du Loango dont ils se seraient séparés en 1631. Mais ils auraient conservé leur dépendance à l'égard du Royaume de Loango jusqu'au XVIIIème siècle.⁹

En définitive, les ethnies congolaises du Sud ont dans une certaine mesure, une histoire commune, celle du Royaume de Kongo avec ses Royaumes vassaux.

Toutefois, REY (P. Ph) se montre septique en ce qui concerne la hiérarchisation des régions intérieures des royaumes. Pour lui, en dehors des capitales et des régions avoisinantes les royaumes congolais et leurs principales provinces n'entretiendraient avec les ethnies plus éloignées que des relations de domination simple, des alliances avec les clans locaux dominants. Mais ces groupes sociaux restaient "très segmentaires".¹⁰

⁸ REY (P.Ph). *ibid* p. 283

⁹ REY (P. ph). Sociologie économique et politique des Kuni, punu et tsanguï et la région de MOSSENDJO et de la boucle du NIARI. (Congo-Brazzaville). thèse 3ème cycle Sociologie PARIS 1970 p. 283

¹⁰ *id* *ibid*.

1.1.2 Les chefferies du Nord Congo

Les informations sur les chefferies du Nord Congo sont très pauvres. Cela s'explique peut-être par le fait que l'installation des populations actuelles du Nord date du XVIIIème siècle seulement.¹¹

Toutefois, la région septentrionale du Congo correspond aux anciennes chefferies Mbosi, Sangha et Likouala, Mbede Kota et Kélé.¹² Par chefferie ici, il faut comprendre chefferie de village dont le représentant est le Nga Bula chez les Nzabi¹³, le Kani chez les Mbochi si l'on se rapporte à la thèse de MABOUNDA. Celui-ci parle de chefferie clanique ou lignagère mais situe le territoire de la chefferie au village. Nous avons montré plus haut la complexité du pouvoir lignager (extra villageois) et du pouvoir de chef de village¹⁴

De quelles ethnies se compose alors le Congo ?

1.2. LES ETHNIES CONGOLAISES

A l'issue de la conférence de Berlin (du 15 novembre 1884 au 26 février 1885) les limites du Congo-français sont définies. Ceci se fait à la suite de plusieurs traités de la France,

- avec l'Allemagne, en 1885 (Pour la frontière du Cameroun au Nord Ouest)
- avec le Portugal en 1886 (pour la frontière de Cabinda au Sud Ouest)

¹¹ SORET (Marcel). - Histoire du Congo op cit p. 97, cité par MABOUNDA Marcel. Le parti unique au Congo. thèse Droit AMIENS -Université de PICARDIE- 1980 p. 31

¹² MABOUNDA (M) ibid p.p. 31-37

¹³ SUPRA, le système lignager

¹⁴ SUPRA, le système lignager

- avec Léopold II roi de Belgique en 1887 pour la frontière du Congo belge (Zaire)
- et en 1900 avec l'Espagne pour la frontière de la Guinée Equatoriale.

C'est le 29 décembre 1903 que sera publié le décret déterminant les limites territoriales qui séparent le CONGO, le Gabon, l'OUBANGUI-CHARI (centrafrique) et le TCHAD. Il seront ensuite groupés le 15 janvier 1910 dans l'Afrique Equatoriale française. Ces frontières n'ont pas tenu compte des délimitations territoriales antérieures, celles des chefferies et royaumes. Ainsi plusieurs peuplements, plusieurs groupes ethniques ont été séparés et regroupés avec d'autres. Le Congo apparaît alors comme une mosaïque ethnique : 52 ethnies. Mais les ethnologues regroupent ces ethnies en quatre, en fonction de la parenté linguistique : le Kongo Lato sensu, le téké (tout l'ouest de la côte au pays téké), le Mbochi (cuvette congolaise) et le Fang qui intéresse seulement l'extrême nord-ouest du Pays ¹⁵. Mais on oublie souvent les pygmées, encore cachés dans la forêt et premiers occupants du sol congolais, que l'on trouve un peu partout : Au Nord-Congo, notamment chez les kwelés et Ndjem et au Sud dans la région de Zanaga chez les tékés, les Bambas.

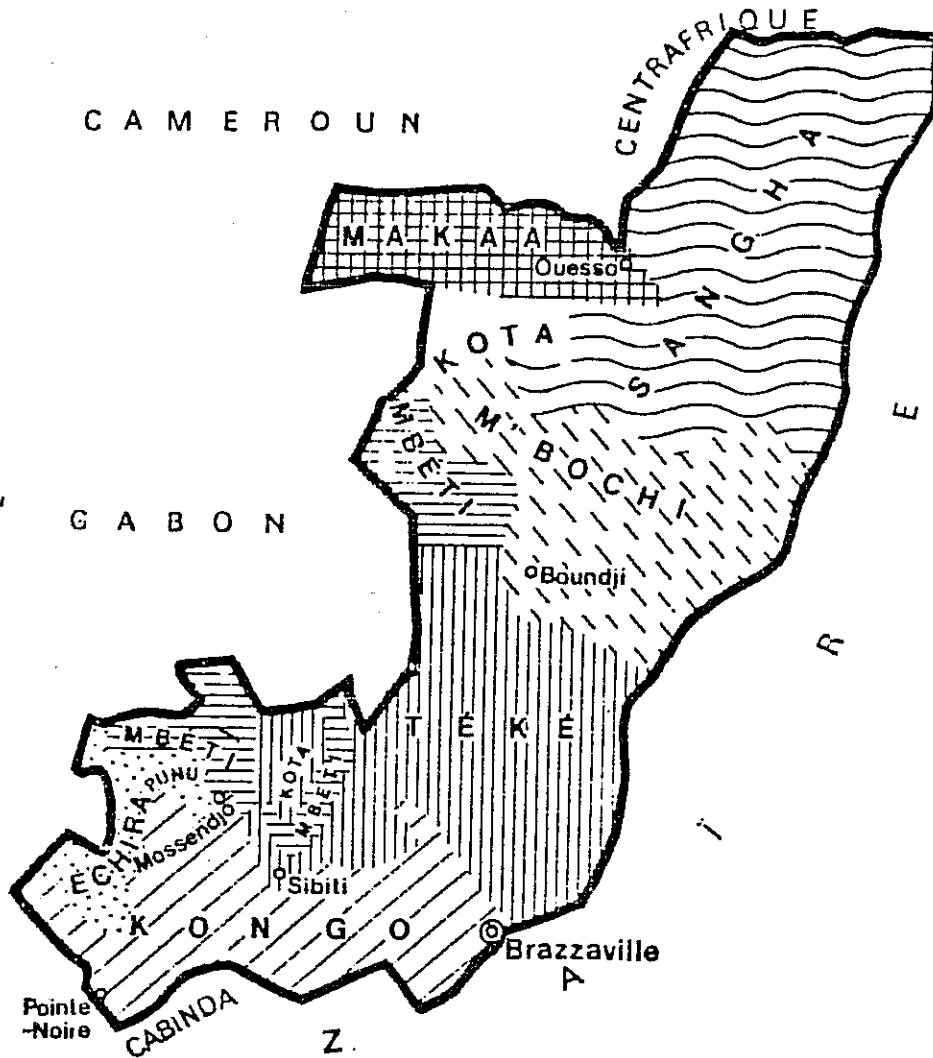
1.21 de l'origine de quelques ethnies.

Les populations congolaises sont pour la plupart sinon dans leur totalité de la famille Bantoue.

¹⁵ source J.G. BAMBI op cit.

Passim BAMBI (J.G) Chronologie des principaux faits et événements au Congo 1482-1979 tome I (2ème édition) cc iz ZAIRE 1980

SORET (Marcel) op cit p. 23



Principaux groupes ethniques du Congo

SOURCE/BERTRAND H)op cit. p 44

1.211 Les Sundis

Le Clan Sundi ou Basundi comprenant de nos jours : Basundi, Balali, Bacongo et certainement, Badongo et, Babembé viennent de l'Angola. Echappant à l'autorité du Mani-congo dès le XVIème ils forment une chefferie vassale puis indépendante. En remontant vers le Nord, ils se heurtent aux sujets de MAKOKO, Batékés ou ANZIKI. Ces derniers vaincus, quitteront leur aire (région de Brazzaville) et certains s'enfuiront vers le Nord.¹⁶ D'autres descendront vers le Sud.

1.212 Les Kambas

Les Dongo fuyant les razzias que les portugais d'Angola, les chefs de Kakongo et de Ngoyo (vers le Cabinda) menaient à l'arrière pays pour approvisionner les négriers en "Congues" forment vers la fin du XVIIIème siècle l'ethnie kamba.¹⁷

Actuellement ils font tous partie du grand groupe Kongo qui comprend :

- les vilis ou bavilis (anciens sujets du Maloango)
- les yombé (anciennes chefferies Mayombé) très proches géographiquement et linguistiquement des vilis
- les Kougnis qui vinrent occuper la zone Loubomo (ex Dolisie) - Loudima vers le XVIème siècle.
- les Kongo (basundi, bacongo, balari, bahangala) groupe numériquement le plus important du Congo.
- les kamba (qui occupent Madingou) voisins des bembé
- les dondo (Mindouli)

¹⁶ WAGRET (J.M.) op cit P. 19

¹⁷ SORET (M.) op cit P. 70

- les punu et les lumbu

1.213 Les tékés

Alors que les Sundis et les vilis relèvent du groupe Kongo, les tékés, constituent un groupe totalement étranger. Leur origine est mal connue. Le royaume d'emcucuanzico (Mucoco Anzico), avec l'invasion des Sundi, se rétrécit. Son aire antérieure est désormais occupée par les sundis, les Lali (aujourd'hui Balari) et les Kongo. C'est la région de Kinkala-Brazzaville. Au Nord où ils ont été repoussés, les tékés ont affronté les "clans" venant de centrafricaine, les boubangui, ceux-ci se sont installés dans la cuvette congolaise et dans la likouala (Nord-Congo).

Ainsi les tékés ont été dispersés du Nord au Sud. Chaque sous groupe s'adaptant à son écologie, parle un dialecte légèrement différent. Les tékés se retrouvent aujourd'hui dans les régions suivantes :

- les plateaux batékés (région du Centre, au Nord de Brazzaville jusqu'à l'ALima-Léfini, où ils cohabitent avec les bangangoulou, les koukouya et les boma.
- en pays bacongo (région administrative du pool) on trouve encore des îlots linguistiques tékés. Par exemple les tékés de Kindamba, de Ngangouoni, de ngamaba.
- Le Niari et la Lékoumou. Fuyant l'invasion des yakas et des Kongos, des clans tékés se sont repliés dans la vallée du Niari (Sud Congo). Ils dépendaient du Makoko et avaient pour chef Tié de Nkoo. d'autres clans n'ont jamais connu l'autorité de Mbé : ils se sont séparés des tégués lors de l'avance Mbochi. On trouve donc au Sud :
 - des tékés komono,
 - des tékés Laali

Les laali et les Tsayi viennent également du Nord Est, chassés par l'avance Mbochi.¹⁸

Les yaa sont les résidus des anciens yaga arrivés au XVème siècle de l'Angola. C'est une langue voisine du téké.

Autres tékés :

- les tio se sont illustrés comme de grands trafiquants d'esclaves. Ils les achetaient aux populations du Nord pour les revendre au vili sur la côte atlantique.
- les tégué stricto-sensu et les tégué-djikini ont nettement subi l'influence mbochi et mbedé. On les trouve désormais au Nord jusqu'à l'équateur.

1.214 Les Mbochi

On situe l'installation des Mbochi* Au Congo, au milieu du XVIIIème siècle. Venant de l'Est (Zaïre) ils se déplaçaient par petits groupes "se rejoignant, suivant leurs routes, se séparant".²⁰ Leur départ accéléré serait lié à l'expansion des Mongo (une ethnie du Zaïre). Ceux-ci fuyaient (du XIVème siècle au XIXème siècle les razzias arabes sur la côte orientale). Les mbochi se subdivisent en plusieurs groupes, ils occupent la zone likouala Mossaka, l'Alima (Nord-Congo).

Les mbedés ont laissé arriver les mbochi jusqu'au moment où constatant que ceux-ci devenaient nombreux, ils se sont repliés.

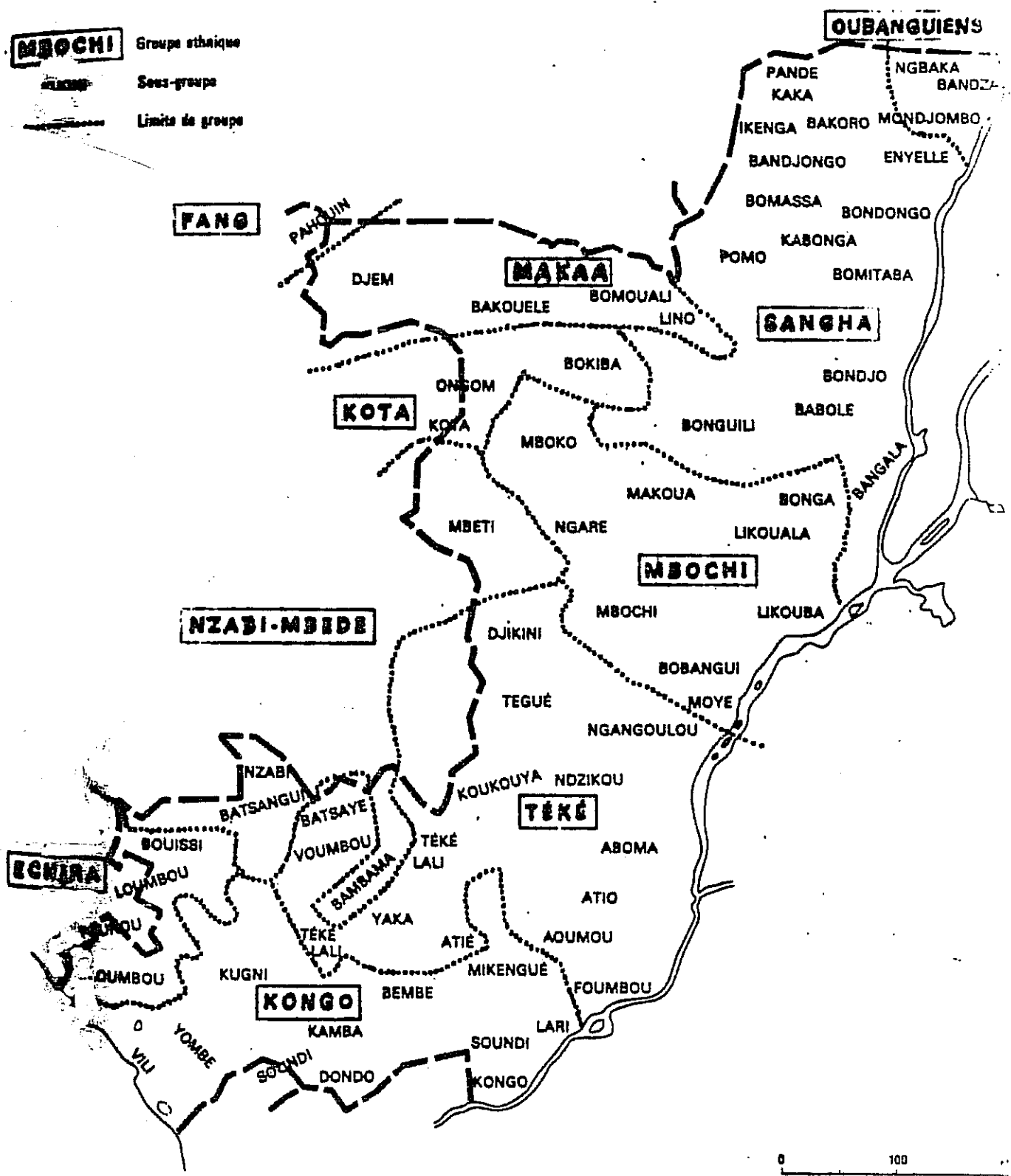
Par ailleurs du fait du découpage artificiel, nombreuses ethnies congolaises sont présentes dans plusieurs Etats.

¹⁸ SORET (M) op cit P.P. 86-91

* Les Mbochi eux-mêmes se désignent par AMBOSI (au pluriel) et OMBOSI au singulier. Leur langue est EMBOSI (voir Soussa LOUIS : évolution des structures sociales traditionnelles au Congo. l'exemple Mbochi thèse 3ème cycle étude Africaine EHESS PARIS) 1981 p.33

²⁰ id 97

MBOCHI Groupe ethnique
 Sous-groupe
 Limite de groupe



: LES DIFFERENTES ETHNIES DU CONGO
 Source: DIHOUANTESSA (J) op cit p270

VILI	: Congo/Cabinda/Gabon
KONGO	: Congo/Zaïre/Nord Angola
TEKE	: Congo/Zaïre/Gabon
PUNU	: Congo/Gabon
NZABI	: Congo/Gabon
MBOSI	: Congo/Zaïre/Gabon
BAKWELE ET NDJEM	: Congo/Zaïre/Cameroun/R.C.A.
MUNDZOMBO	: Congo/Zaïre/République Centrafricaine ²¹
MBAMBA	: Congo/Gabon

Les groupes ethniques au nombre de 52 (Cinquante deux .SORET en dénombre 65) se subdivisent en 72 (soixante douze) sous-groupes. Il s'agit en fait des variantes dialectales. Plusieurs groupes peuvent se comprendre sans interprète. Ainsi leur classification et leur nombre varient selon les chercheurs. Alors qu'au Gabon les Pounou, Loumbou et Bouissi font partie du grand groupe Echira. SORET les considère comme groupe Pounou. ²²

La classification qui nous paraît sociologiquement la plus pertinente c'est celle que nous appelons le "zonalisme". Elle consiste à considérer les trois grands groupes Kongo téké et Mbochi qui correspondent aux ethnies du Sud du Centre et du Nord. Bien qu'étant différent, le groupe Fang minoritaire s'apparente de plus en plus au groupe Mbochi dont il est solidaire.

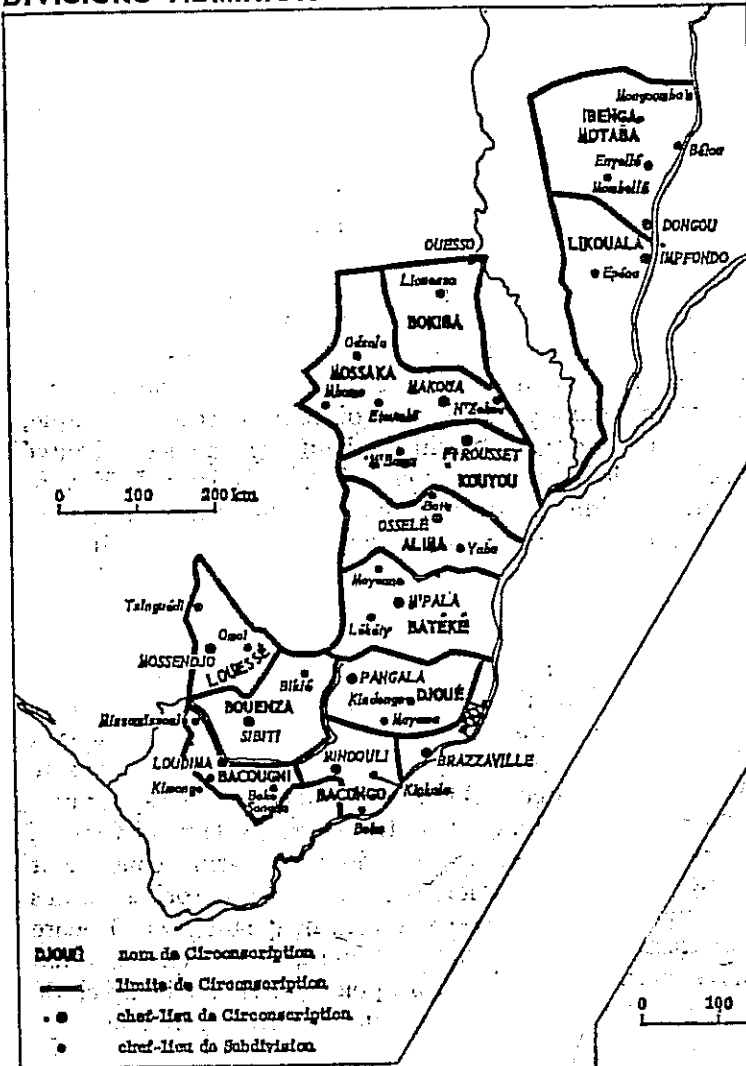
A cette présentation des groupes ethniques, l'on doit ajouter quelques éléments d'observation :

En dépit de la multiplicité des groupes du Sud, l'on trouve une certaine parenté linguistique. Les langues ethniques (ou plutôt les dialectes) du Sud Congo apparaissent comme des

²¹ Recensement fait par Théophile OBENGA et cité par DIHOUANTESSA Jérôme. Appartenance régionale et collectivité trans-ethnique. Contribution à la question nationale au Congo. Thèse 3ème cycle sociologie Toulouse II 1983 p. 221

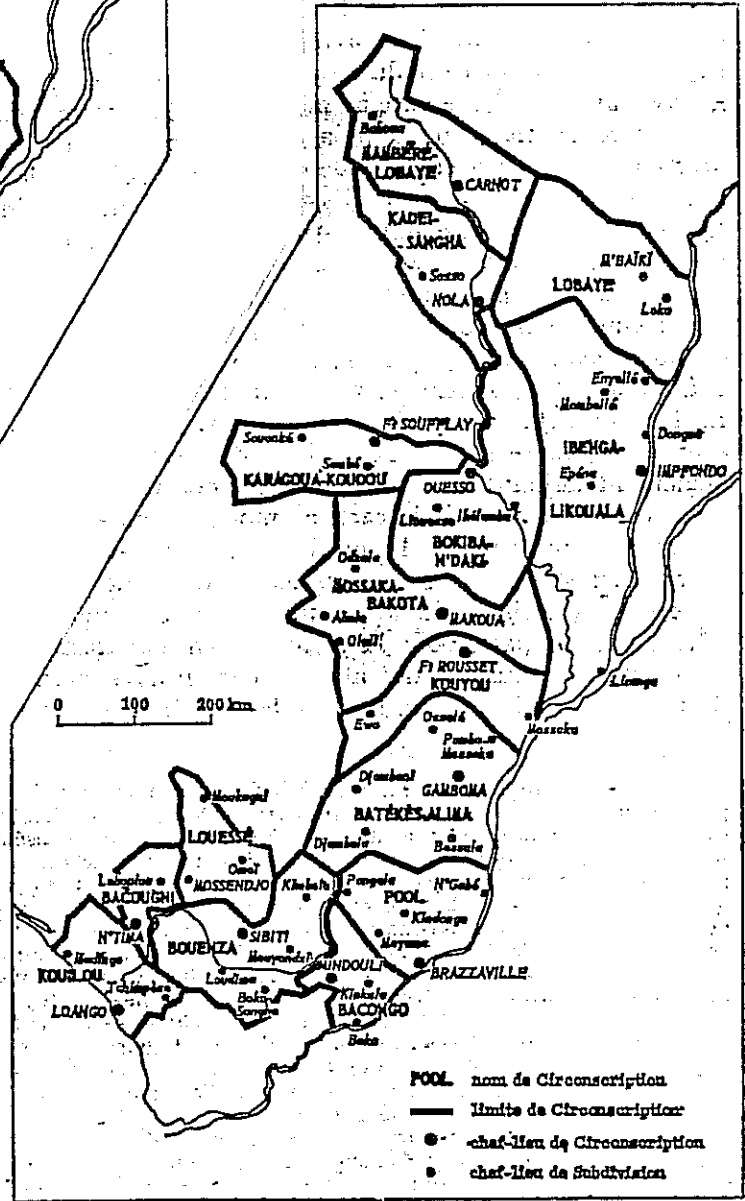
²² Voir tableau page suivante

DIVISIONS ADMINISTRATIVES DU CONGO



1 - LES "CIRCONSCRIPTIONS" ADMINISTRATIVES EN 1913
(après l'accord franco-allemand de 1911)

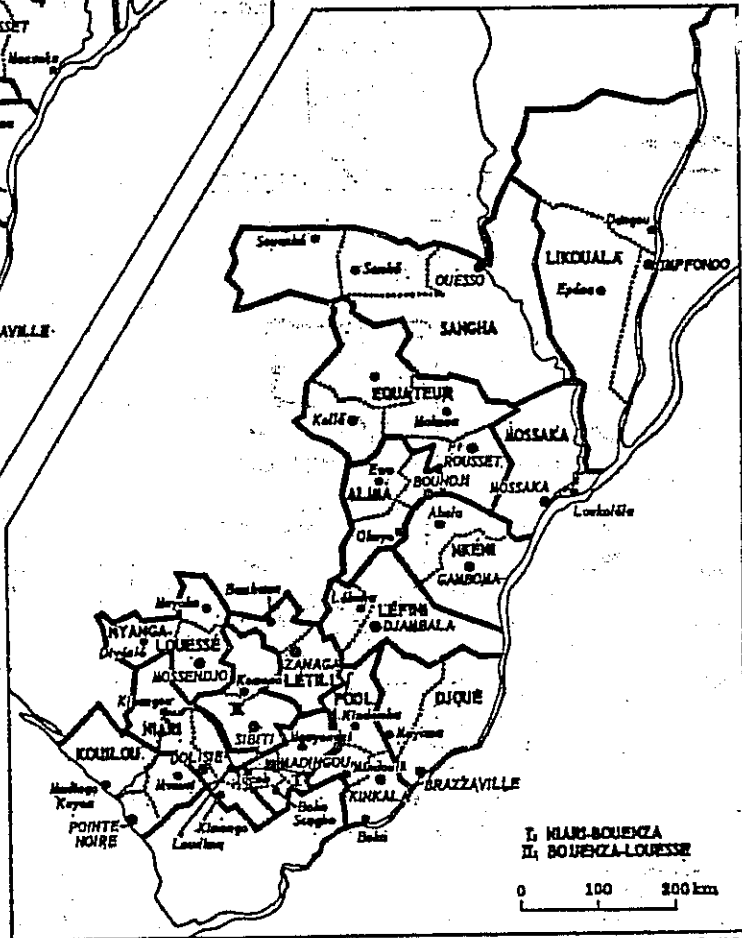
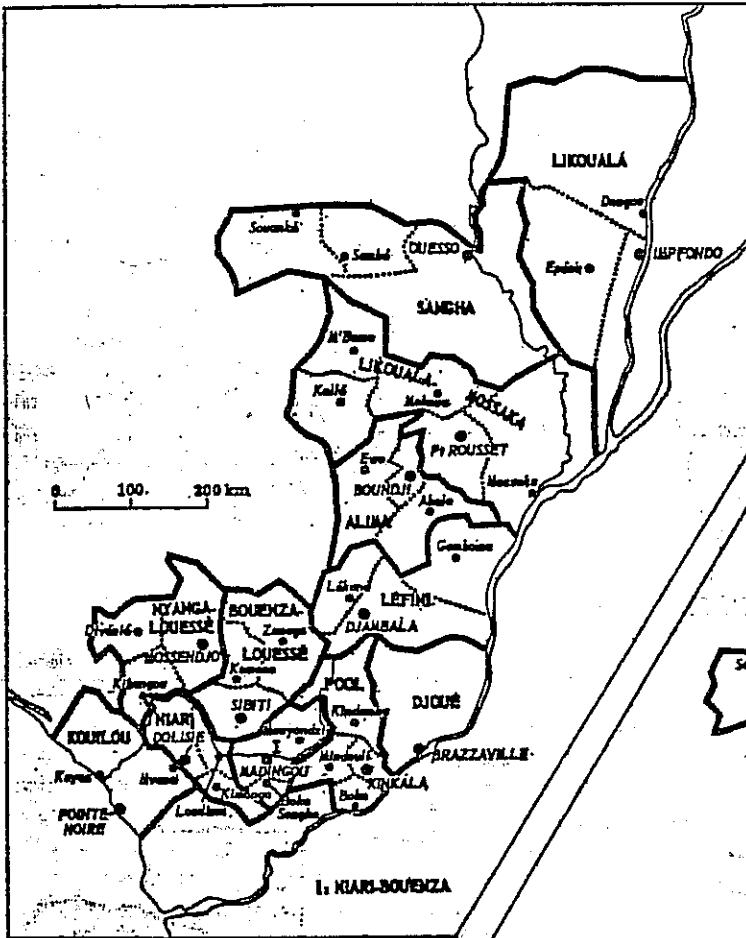
2 - LES "CIRCONSCRIPTIONS" ADMINISTRATIVES A LA FIN DE 1920
(après le retour de territoire cédé en 1911 à l'Allemagne, et l'inclusion de la bande côtière enlevée au Gabon)



source SAUTTER. op cit p120

7 - LA RÉPUBLIQUE DU CONGO EN 1960
"PRÉFECTURES ET SOUS-PRÉFECTURES"

8 - LA RÉPUBLIQUE DU CONGO EN 1964
"PRÉFECTURES ET SOUS-PRÉFECTURES"



- POOL nom de Préfecture
- limite de Préfecture
- chef-lieu de Préfecture
- limite de Sous-Préfecture
- chef-lieu de Sous-Préfecture

I: KIARI-BOUENZA
II: BOUENZA-LOUÏSSÉ

CHATELAIN

source idem

variations dialectales. On trouve sensiblement le même vocabulaire, mais la prononciation diffère d'une ethnie à l'autre. D'où la pertinence du terme "Kongo-Lato-sensu" pour désigner les groupes du Sud-Congo.

Cependant, le Sud-Congo ne compte pas seulement les Kongo. On y trouve des sous-groupes du grand groupe téké : batéké, bayaka, batsayé, batéké-lali.

Ainsi, les tékés et les yaka qui à l'origine (royaume du Congo) constituaient des groupes différents ont désormais une parenté linguistique, du fait de la proximité géographique. Une autre partie des téké se rapproche beaucoup plus des ethnies du Nord Congo : Bakoukoya, bangangoulou, batéké-alima, Nziku, baboma, tegué... se font comprendre par les teké. Les moye apparentés aux mbochi se comprennent avec les Téké-Nord.

L'on a souvent de la peine à classer les gangoulou par exemple. Tantôt ils font partie du groupe kota, tantôt du groupe teké (voir tableaux de Soret et tableaux du recensement de 1974)

Dans ce même groupe ngangoulou on peut distinguer deux variantes : les ngangoulou de Abala se sentent plus (proches des) mbochi. Ils se moquent des ngangoulou de Gamboma qui, pour eux ont un accent pygmée.

Toutefois, les boma parlent ou plutôt se comprennent avec les ngangoulou, les koukouya et les téké-Alima.

Quant aux nzabi que les linguistes rangent dans le groupe mbédé (mbeti) avec les tsangui, les mbamba, mbama, Akele, ils sont plus ancrés au Sud. Ils se rapprochent linguistiquement et psychologiquement des téké et du groupe kota, que des mbéti du Nord-Congo, leur groupe d'origine.

La proximité géographique, la cohabitation et la participation à différentes activités communes expliquent peut-être cette nouvelle parenté linguistique que l'histoire, même récente à laquelle les uns et les autres se réfèrent, confèrent une certaine identité ethno-géographique.

De façon générale les différentes variantes téké-sud, Kota, nzabi, yaka Sud se sentent solidaires. Dans la mesure où ces groupes se retrouvent dans deux régions administratives : le

BANTOUS

SOUDANAIS

Grpue ethnique	Sous-grpue	Tribu	Sous-tribu	Grpue ethnique	Sous-grpue	Tribu	Sous-tribu
Kélé	—	Ongom Bahouin					
Kota	Kota du nord-est Kota du nord Kota centraux Kota marginaux	Bokiba Kota Ndassa Voumbou Ngoungoulou		Mandjia- -Baya	Baya-Kaka	Bakoro Bokaré	
Makaa	Djem Mbimou	Djem Kouélé Bomouali	Kouélé Mabéza Bomouali Lino	Banda	Banda du fleuve	Bandza	
Fang		Vaï		Oubangiens	Oubangiens méridionaux	Ngbaka Mondjombo	
Pounou	Pounou	Pounou Loumbou Bouissi					
Mbédé	Nzabi Mbédé	Nzabi Tsangui Mbéti	Mou Mbama Mbéti forêt Mbéti savane				
Téké	Téké du nord Téké de l'ouest Koukoua Tio Babali	Tégué Ngoungoué Tié Yaa Lali Téké-Komono Tsayi Koukoua Nzinzou Boon Woumou Mbina Mfoumou	Tégué Tégué Djikini Koukoua Tsintségué Nguoungouoni Boon Séssé Jijou Woumou A-Bembé				
	Vili Soundi	Vili Yombé Soundi	Soundi Ngangala Kougni Kongo Nyanga Kongo Ntséké Laadi Foumbou Dondo Kamba Bembé Kengué				
Mbochi	Mbochi	Mbochi	Mbochi Kouyou Makoua				
Mbochi	Kouala	Ngaré Mboko Kouala Kouba	Kouala Bonga				
Pandé	Bomitaba	Ikenga Goundi Bomitaba	Bomitaba Babolé				
Kaka		Kabonga Kaka Pomo Bomassa Bonguili Boubangui Ngala Moye Bondjo					
Boubangui							
Bondjo			Bondjo Enyellé Bondongo				

Source Soret (M) op cit pp 2022

Groupes ethniques et sous-groupes ethniques au Congo (I)

Groupes principaux	Sous-groupes
	Balari
	Bakongo
	Bavili
	Bassundi
	Bayombe
	Bakamba
	Babembé
	Bacugni
	Mikengue
	Bahangala
	Badondo
	Manianga
	Balumbu
	Cabinda
Kongo	Batéké
	Bakukuya
	Bayaka
	Bagangulu
	Batsaye
	Batsintseké
Batéké	Batéké Kali
	Batéké Alima
	Banguoni
	Ndziku
	Baboma
	Tegue

(I) Source : Recensement général de la population du Congo 1974
Cité par DIHOANTESSA op.cit pp 16-17

	Mbochi
	Moyo
	Kuyu
	Makua
	Likuala
	Mossaka
	Ngaré
Mbochi	Mboko
	Likuba
	Djem
	Bakuelé
	Babeza
	Bamosani
	Bonga
	Bondangui
	Bambamba
	Mbeti
	Badzabi
Nzabi-Mbede (Mbeti)	Batsangui
	Akélé
	Bambama
	Bakota
	Mindassa
	Bahundu
Kota	Bangangulu
	Bakitra
	Bandassa

Niari et la lékoumou, la solidarité ethno-géographique s'assimile alors à la solidarité transrégionale. C'est-à-dire qu'elle ne s'arrête pas à une seule région mais à deux.

Enfin, le groupe mbochi lui-même se subdivise en mbochi stricto sensu (qui lui-même compte dix fractions) et mbochi lato-sensu.

Les mbochi stricto-sensu se retrouvent sur la rive droite de l'Alima : les mbochi de Ngae ; les mbochi de Nguilima ; les mbochi d'ondinga et ceux d'olée.

- Sur la rive gauche de l'Alima on dénombre : les mbochi de boundji, de tsambito en aval de Boundji
- Dans les bassins du Kouyou et de la Ngoko, les mbochi d'Obaa voisinent avec les Mbeti, comme ceux d'eboyi (Ambosi ba Eboyi, Ambosi ba omboo) avec les kouyous.

On trouve également en aval, sur la rivière ndeko, les mbochi de bokouélé.²³

Mais en dépit des quelques différences dialectales les mbochi stricto-sensu forment avec les autres groupes du Nord-Congo les mbochi lato-sensu.

1.3. LA TERRITORIALISATION AU CONGO

Réalité juridique au départ, le Congo devient de plus en plus une réalité sociologique. Cela ne veut pas dire que le Congo soit devenu une nation, mais les limites territoriales tracées par l'autorité coloniale, sont un cadre au sein duquel les congolais essaient d'établir de nouveaux rapports, d'élaborer de nouveaux processus.

²³ SOUSSA (Louis) : Evolution des structures sociales traditionnelles au Congo op cit p.p. 35-37

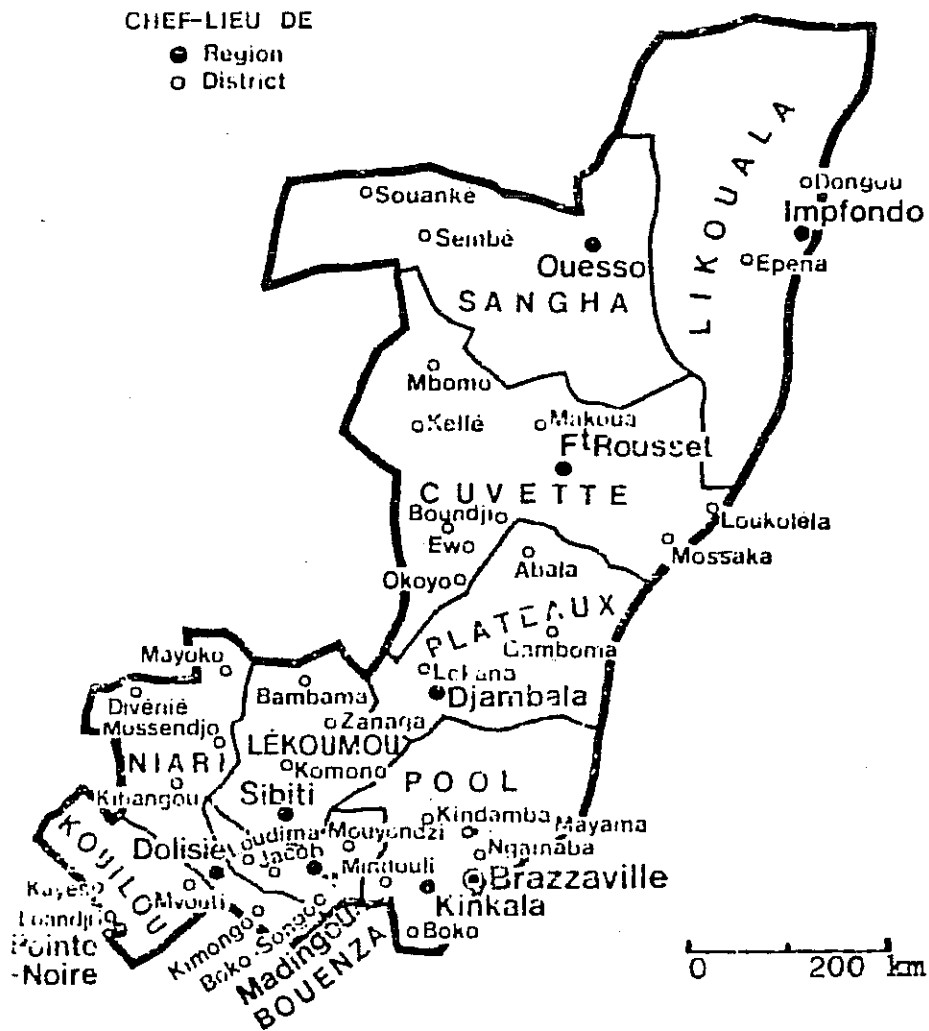
En dépit de quelques cas de séparatisme, les pays africains ne veulent jamais entendre parler de la remise en cause des frontières. Elles ont été officialisées au sommet de l'OUA à Addis Ababa (Ethiopie) en 1963. Les autorités ont donc décidé d'édifier une nation dans ce cadre étatique artificiel. Il s'agit de la logique centralisatrice. Celle-ci consiste à la fusion des ethnies en une seule nation et donc à l'abandon des particularismes. Ceci sous le contrôle d'une autorité politico-administrative centrale. Or, c'est le développement économique qui a permis l'apparition des nations occidentales (le marché unifié et vaste a favorisé l'explosion de la bourgeoisie). Au Congo pays "sous-développé", la rémanence ou la revalorisation des sentiments -micro ou néo-nationalitaires confère aux ethnies une force centrifuge. L'on cherche à pérenniser le "vouloir vivre collectif" du village, le "sentiment national" à l'échelle ethnique, dans le contexte urbain, national. L'on cherche à "coexister" et non à cohabiter.

L'autorité coloniale avait établi la régionalisation du Congo sur le critère linguistique. Certaines régions administratives portaient alors le nom du groupe qui y vivait : par exemple préfecture de la Likouala ou les districts comme Makoua. Le pouvoir post-colonial bien qu'ayant révisé cette partition, n'en a pas moins retranscrit les limites territoriales de certaines entités ethnoculturelles.

1.3.1. Régions administratives et représentation de l'espace.

Le Congo compte neuf régions administratives. Nombreuses se composent des ethnies parentes.

1. Le Kouilou. Ses limites correspondent à celles de l'ancien royaume de LOANGO y compris les chefferies du Mayombe. Y vivent donc des vili et des yombé (ou bavili bayombe, ba étant le pluriel dans les langues bantoues : singulier MU)



Le Congo

Organisation administrative du territoire

source H. BERTRAND op cit #45

2. Le Niari principalement peuplé des ethnies du grand groupe Kongo (bacougni, balumbu, bapunu) mais affiliés au royaume loango, et de quelques tekés du Sud et NZABI-MBEDE.
3. la lékoumou comprend les groupes teké yaka et les groupes kota. On y trouve aussi des pygmées
4. la Bouenza est le pays bembé kamba et dondo
5. le Pool (du nom colonial Stanley Pool) est la région de ceux que les ethnologues appellent les Kongo stricto-sensu (bacongo, balari, ba-sundi avec des sous groupes tels les hângala). Les tekés, anciens occupants sont en nombre très dérisoire.
6. les plateaux sont essentiellement occupés par les groupes téké (batéké, bangangoulou, bakoukouya) Mais l'on y trouve aussi des moye et autres variantes mbochi
7. la Cuvette est le pays Mbochi-Kouyou avec ses sous-groupes, et des Makoua.
8. Le Sangha comprend également les Sangha Shangha
9. et la likouala compte des likouala.

Il y a un point commun entre ces régions : les groupes vivant dans un même espace sont des groupes ethniques apparentés. La proximité ayant favorisé des emprunts culturels (coutumes langues...) l'écologie ayant imposé un système de production, ces groupes sont identiques.

On note les cas de quelques groupes ethniques qui ont été scindés entre deux régions lors de la dernière division territoriale. Les Kougni par exemple se retrouvent désormais dans la Bouenza et le Niari. Loudima pays Kougni fait désormais partie de la Bouenza. Il y constitue un groupe minoritaire. Mais les Kougnis se sentent encore très proches de leurs "frères" du Niari. Sur le plan politique (informel), on parle d'ailleurs de "grand Niari". En ce sens que anciens groupes de de l'ex Niari-Bouenza continuent à se référer à cet espace qui pourtant a été séparé par

le pouvoir post-colonial en Niari d'une part et en Bouenza d'autre part. Le grand Niari compte aussi les anciennes préfectures de la Nyanga-Louessé, la Bouenza-Louessé, la Ietili, le Niari²⁴

L'espace politico-administratif institué par l'Etat pour mieux gérer les groupes sociaux ou ethniques est donc différemment vécu par ces groupes. La "logique de la territorialisation, de la fragmentation du territoire"²⁵ à travers laquelle "l'Etat essaie d'imposer son ordre "rationnel avec un ajustement de diverses logiques (économiques, sociales, politiques) a donc des "effets pervers".

D'une part, du fait que les régions renferment les mêmes groupes ethniques, ceux-ci se réapproprient cet espace. La région en tant qu'elle est un champ de relations et donc de pratiques et de représentations, constitue désormais après l'ethnie le référent identitaire primordial.

D'autre part, en répartissant les groupes ethniques (c'est-à-dire leurs villages) entre deux régions, l'Etat n'a pas prévu ce refus symbolique. Les Kougni de Loudima (Région de la Bouenza) se sentent appartenir au Grand Niari (Bouenza, Niari et Lekoumou dans une certaine mesure). Loubomo (ex Dolisie) capitale du Niari, n'était-elle pas la capitale des kougni à l'époque coloniale ? ce refus symbolique de séparation traduit un désir d'inséparabilité et favorise une coalition interrégionale sur le plan de la stratégie politique.

La région est d'autant plus valorisée que les membres y ont leur village. Or le village constitue depuis l'époque des royaumes l'unité de base, le lieu d'application du mode de production lignager. C'est d'ailleurs le village en tant que lieu du pouvoir interclanique qui a résisté à la colonisation. Mais si les chefs de village sont désormais membres du Parti, le village reste le lieu où nombreux ont passé leur enfance (et conservent donc des souvenirs) et l'endroit où vivent encore parents ou grands parents et autres membres du clan. Dans la situation de crise, le citadin évoque souvent la vie idyllique du village : verdure exubérante fruits et légumes abondantes ; on

²⁴SUPRA : CARTE de l'organisation administrative

²⁵SISSOKO (Alain) Aspect sociologiques de l'intégration en Afrique occidentale : Espace politico-administratif et intégration à l'Etat : le cas de la Côte d'Ivoire Thèse d'Etat NICE 1982 p. 123

s'y nourrit des produits de chasse ou de pêche. Ce qui ne nécessite pas une grosse dépense d'argent...

Nous pouvons par ailleurs observer, deux palliers d'"immigration" ou d'exode.

Le premier c'est lorsque l'individu quitte son village pour le centre secondaire ou la petite ville la plus proche de son village. A ce niveau, il se sent moins dépaycé parce qu'il y trouve beaucoup de membres de sa famille, de son clan, de son village. L'on s'y exprime dans son dialecte ou alors dans la langue de la région.

A Nkayi par exemple, on peut penser que la plupart des kamba y ont qui un oncle qui une cousine... Cette ville se trouve dans leur terroir précolonial ou à quelques dizaines de kilomètres seulement de leurs villages. On y a souvent construit.

C'est le cas de Loubomo (ex Dolisie) où les pounou, les kougni, les Tsangui... Les originaires du "grand Niari" se sentent chez eux. Ils s'y installent progressivement depuis des décennies. Ils s'expriment dans la même langue : le munu kutuba.

Le deuxième niveau reste l'exode vers Brazzaville, la capitale. Certes pour les Kongo stricto-sensu (bakongo basoundi, balari, bahângalaa), Brazzaville demeure le centre d'accueil principal parce que plus proche de leurs villages. Ce n'est pas le cas des mbochi ou des vili.

Toutefois, cette capitale politique concentre université, hôpital général, ministères... L'on vient y étudier et l'on rentre "chez soi", c'est-à-dire dans la ville-capitale de la région. Il a été institué depuis 1973 des conseils populaires c'est-à-dire des entités politico-administratives pour diriger dans les régions et les districts, la vie politique, économique sociale et culturelle. Mais "ce besoin d'ériger le cadre régional en collectivités autonomes dotées de la personnalité morale, donc susceptible de posséder un patrimoine"²⁶ apparaît à certains égards comme une décentralisation factice. Les grandes décisions sont prises à Brazzaville. Pour les dossiers d'intégration, d'avancement, de rappel ou pour d'autres procédures administratives, l'intéressé est obligé de se rendre à Brazzaville.

²⁶ MASSAMBA (André) - L'évolution administrative en Afrique Centrale jusqu'au moment de l'Indépendance. Le cas du Congo-Brazzaville Thèse 3ème cycle PARIS I 1977 p. 215

Brazzaville demeure par ailleurs le lieu où l'on travaille. L'on y vit comme locataire. Mais l'on projette souvent de bâtir sa maison dans la ville d'origine, la capitale de la région. Les premiers salariés congolais (des citadins) passaient leur retraite dans leur village d'origine et plus tard, dans la ville de la région. Cela se vérifie encore largement.

Brazzaville se veut ville-neutre. Elle représente le carrefour de toutes les régions, de toutes les ethnies. Ainsi l'on dira par exemple, ce monsieur est de Nkayi (ce qui sous-entend qu'il est Kamba ou dondo...) et non de tel ou tel village ; cette dame vient de Pointe-Noire (elle est *muvili* ou *muyombé*).

Même si l'on habite en ville, l'on se sent donc originaire de tel village qui se trouve dans telle région où l'on parle tels dialectes et telle langue où l'on a telles coutumes.

1.3.2. Le problème linguistique au Congo : les "Brazzavilles noires" trente ans après.

Pour les linguistes, il ne peut exister de supériorité naturelle d'une langue sur une autre. Tout est langue.²⁷

Toutefois le mot "langue" permet une classification sociolinguistique. L'on fait intervenir le cadre et les conditions d'utilisation des différents parlers. On se réfère aux critères de l'intercompréhension de la parenté génétique. Et l'on différencie une langue d'une autre. Mais l'on distinguera la langue et les différents parlers de même origine en langues dialectes et patois. La langue signifiera alors la réalité socio-linguistique.

Les dialectes, distinctes de la langue officielle, ou de la langue commune d'où ils descendent peuvent être désignés par langues régionales²⁸.

²⁷ ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS Dialectes et PATOIS P. 76

²⁸ ENCYCLOPAEDIA Universalis op cit

Les patois sont des "parlers pratiqués par des localités rurales principalement dans le cadre des activités agricoles traditionnelles"²⁹

Dans son aspect sociologique et politique la langue correspond à la langue officielle c'est-à-dire un parler à qui l'on confère un statut sociopolitique.

Au Congo nous devons distinguer la langue officielle, le français-langue du système éducatif et de l'administration, de la presse, de la littérature-des langues dites nationales qui sont des langues véhiculaires.

Nous utiliserons donc les termes dialectes pour parler des langues ethniques, et de langue en faisant référence aux langues véhiculaires et à la langue officielle.

Il y a trente ans (1955) Georges Balandier analysait entre autres, la morphologie de Brazzaville. Il observait un quartier européen et des "Brazzavilles noires, dépendantes de la ville européenne" qui occupaient une position "déjetée" par rapport à cette dernière. Une sorte de "no-man's land" à peine touché par les extensions récentes, "les séparait"³⁰. Ces Brazzavilles noires s'appelaient Poto-Poto et Bacongo, et conservaient l'allure de villages monstrueux. La spécificité des Brazzavilles noires résidait dans le fait qu'elles présentaient chacune une certaine homogénéité ethnique ou plutôt linguistique.

Le quartier Poto-Poto étendu jusqu'à Wenzé comptait en majorité des éléments originaires du Nord Congo. Mais par rapport à Poto-Poto qui constituait malgré tout un véritable "melting-pot" (mbochi, Kouyou, mongo et autres ethnies du Nord Congo et quelques éléments Kongo) Bacongo paraissait très homogène. Ceci s'explique par la proximité géographique des villages Kongo-lari³¹

Ainsi à Poto-Poto, on parlait une langue n'appartenant à personne : le lingala et à Bacongo l'on s'exprimait en dialecte lari sous-groupe du Kongo stricto-sensu.

²⁹ ENCYCLOPAEDIA Universalis op cit

³⁰ Balandier (Georges) sociologie des 'Brazzavilles Noires Armand Colin 1955 p. 26

³¹ Balandier (G). Sociologie des Brazzavilles Noires. Armand Colin 1955 p.p. 36-37

Qu'en est-il de nos jours ?

La langue nous dit Grandguillaume comme la culture

"représente pour l'individu, une double réalité : d'une part, elle est la loi qui s'impose à lui, la loi de la société venant encadrer les spontanéités sauvages" de sa nature, mais elle exerce en même temps sur lui une séduction qui entraîne une adhésion à cette loi, dans la mesure où l'énoncé, s'il limite l'expression à un champ sémantique donné, laisse pour ainsi dire "traîner derrière les mots" toutes les représentations qui lui sont associées"³²

Or les dialectes du Sud-Congo ont tous une parenté linguistique. Les ethnies du Sud ne faisaient-elles pas partie du même grand Royaume de Kongo ? Le groupe téké dispersé du Nord au Sud possède cependant une certaine caractéristique propre dans la région des plateaux (centre). La classification ethnologique en trois grands groupes : kongo lato sensu teké lato sensu et mbochi paraît très opératoire. Mais cette classification correspond à Sud, Centre et Nord-Congo. Cette scission se trouve consacrée par l'inexistence d'une langue véritablement nationale.

Si nous considérons la langue comme l'élément privilégié de la communication entre plusieurs groupes, communication à partir de laquelle ceux-ci s'échangent des expériences, racontent leur histoire commune, se sentent "nous" par rapport à "EUX", son absence favorise la permanence des identités différentielles. Officiellement, le Congo compte deux langues nationales : le Ki-kongo ou munukutuba (que les linguistes ont réduit en kituba) et le lingala. La langue de l'administration, de l'école, de la presse des échanges avec l'extérieur, demeure la langue de l'ancienne puissance colonisatrice : le français.

Le munu kutuba (qui veut dire : je dis ou je parle) est un pidgin kongo avec beaucoup de mots portugais (kituba disapatou mesa dilata: portugais sapato mesa lata Français chaussure table boîte;).

³² GRAND GUILLAUME (Gilbert) : langue, identité et culture au Maghreb In peuples Méditerranéens n° 9 oct-décembre 1979 p. 4

Il appartient donc à aucune des ethnies de l'ensemble kongo lato-sensu. Il est parlé dans tout le sud. C'est-à-dire tout le long de l'axe Brazzaville - Loubomo- Pointe-Noire. Les "sudistes" de quelque ethnie qu'ils soient communiquent entre eux dans cette langue tout en gardant les dialectes de leurs villages respectifs.

Toutefois, dans la partie EST de l'axe autrement dit dans les premières gares du chemin de fer en partant de Brazzaville et de façon générale dans tout le pays Kongo stricto-sensu, (kinkala-boko-mindouli) la véritable langue de communication demeure le lari. Ce dialecte qui avec le Kongo, le sundi, le hângala, le nyanga forment le groupe kongo stricto sensu prend de plus en plus de l'ampleur.

- le lingala dite "langue" du fleuve serait une pidginisation des idiomes du Nord Congo, notamment l'ethnie ngala ³³. Il se parle de Brazzaville (une partie seulement) à la frontière centrafricaine. C'est l'une des langues nationales de l'ancien Congo-belge : le Zaïre. Mais nombreux villageois du Nord ne la connaissent guère.

Ainsi un pêcheur de Bétou (extrême Nord) par exemple et un cultivateur de Madingo-Kayes (vers Pointe-Noire) s'ils se trouvaient face à face ne pourraient jamais communiquer. Le villageois de bétou parlerait certainement un "lingala" avec un accent (et même quelques mots) de son dialecte. Le villageois vili de Madingo-kayes s'adresserait en kituba avec un accent vili. Nombreux kongo (stricto-sensu) même des étudiants, ne parlent ni kituba ni lingala, mais lari et français. Si un vili ou un mbochi se gênait de s'adresser dans son dialecte à une personne étrangère, le lari demanderait un renseignement dans la rue en Lari.

La langue nationale nous dit Dihouantessa

"permet(...) à la communauté nationale de mieux partager son vécu, ses aspirations, ses projets c'est à travers elle que le "peuple nation" parle de son passé, du présent et de

³³ SORET (Marcel) Histoire du Congo Brazzaville Berger Levrault 1978 p. 26

l'avenir, bref, c'est par elle qu'il se pense en tant que communauté"³⁴

Celle-ci étant inexistante au Congo, les populations se divisent en "kitubophones" (au Sud) et "lingalophones" (Nord +centre). La langue administrative, celle du colonisateur paraît paradoxalement (la langue véhicule la culture), la plus unificatrice. Dans la mesure où le taux de scolarisation est de 99% tout le monde finira par communiquer dans cette langue. En attendant, les ruraux de régions diverses et les nouveaux citadins n'ayant pas fait de longues études et donc ne maîtrisent pas le français, ne peuvent communiquer entre eux.

Certes il faut relativiser. Le lingala, langue de la musique intéresse la majorité des kongo Lato-sensu. Mais il n'est parlé au Sud que par les nordistes qui s'y trouvent.

La situation de Brazzaville, en tant que carrefour de toutes les régions donc de toutes les ethnies (521.000 habitants, plus du 1/4 de la population totale) complique cet état de choses. Elle comprend

- des quartiers "larophones". On parle l'ari à Baongo, Makélékélé, Mukundzi-ngwaka, Kinsoundi (tous des quartiers voisins) et un peu mukondo, quartier peuplé en majorité des kongo-stricto-sensu et de quelques sudistes.
- quartiers "lingalophones" Poto-Poto, Ouenzé, Talangaï, Mikalou
- quartiers mixtes lingalophones-larophones-kitubophones : Mungali, Plateaux des quinze ans

Il n'y a pas de quartier strictement kitubophone à Brazzaville.

Dans des quartiers comme Mungali III (O.C.H.), centre-ville, et dans une certaine mesure Plateaux des Quinze ans, on parle surtout le français.

³⁴DIHOUE ANTESSA Jérôme op. cit p. 87

C'est donc dire qu'il y a à Brazzaville des quartiers sudistes et des quartiers nordistes d'une part et des quartiers de classe qui comptent européens et congolais des couches favorisées.

C'est la langue Kituba qui unit bakouni, bavili bakamba, bapounou... à Brazzaville. C'est la lingala qui fait se rassembler les originaires du Nord et du centre. Le lari marque l'identité Kongo-lari.

Lorsque l'on parle de "tribalisme" au Congo, il faut d'abord entendre "zonalisme" Nord/Sud. Pour le nordiste moyen, le sud c'est le pays Kongo (mboka bakongo). Pour le sudiste le Nord c'est le pays Mbochi, "les gens de l'eau" (bisi mamba). Il fait rarement des distinctions entre le teké (du centre) et le Mbochi. Pour lui le Nord, le pays Mbochi commence à partir de Brazzaville-Nord.

Les sudistes ne sont pas tous bakongo (stricto sensu) mais à Brazzaville ou sur le plan politique, ils se sentent très proches, unis. Les nordistes non plus ne sont pas tous mbochi stricto-sensu mais se sentent tous du Nord. C'est autour du groupe kongo stricto-sensu que s'est cristallisé tout le Sud à travers l'histoire politique (lutttes électorales, guerre civile) du Congo qui du reste correspond à celle de deux personnalités opposées : le mbochi opangault et le lari youlou³⁵

C'est donc l'élément ethno-géographique qui détermine les identités différentielles. Mais du zonalisme l'on descend au régionalisme. L'on dira, telle personne est de la cuvette, telle autre, du Niari, chacune des régions comprenant plusieurs groupes ethniques. Ces groupes ethniques peuvent faire partie de deux ou plusieurs régions voisines. Et les groupes ethniques d'une même région du fait que la proximité a développé une parenté linguistique et favorisé l'apparition des éléments culturels communs, se sentent "nous" dans certaines circonstances. un teké de Zanaga s'adressera à un kota ou mbamba du même district dans son propre dialecte et vice-versa. En ville ils se sentiront beaucoup plus solidaires. Les identités différentielles ethnogéographiques ou ethnorégionales se fondent donc sur une solidarité. Celle-ci implique choix

³⁵ infra sect IV : Facteurs politiques d'éclosion et de rémanence du phénomène ethno-lignager

résidentiel, endogamie ethnique ou ethnogéographique. Mais l'on opère une hiérarchie dans le choix entre membres du lignage, du clan, du même village, de l'ethnie, de la région ou de la zone. Cette hiérarchie détermine un favoritisme au profit des siens et un rejet de l'"autre".

Le plus important serait à présent de voir quelles sont les conditions d'élaboration ou plutôt de la prise de conscience ethnique, régionale, zonale. Qu'est ce qui suscite les antagonismes et quelles fonctions remplissent ces solidarités et ces antagonismes sur le plan culturel, économique et politique ?

SECTION II LES FACTEURS CULTURELS D'ECLOSION DES SOLIDARITES ET DES ANTAGONISMES ETHNO-LIGNAGERS

Le système lignager tel que nous l'avons décrit dans la partie introductive, demeure vivace en zone rurale. Certes, l'échange marchand a depuis longtemps pénétré les villages congolais. On n'y vit plus exclusivement en auto subsistance. on vend et on achète. Mais le système de valeurs, les normes, tout l'imaginaire social, restent fortement marqués par le système précolonial. Ce modèle se heurte aux impédiments de l'univers urbain caractérisé par la valorisation officielle de la rationalité bureaucratique et par l'existence d'une multiplicité d'entités ethno-culturelles.

En effet, la bureaucratie se propose en filigrane de détruire ces normes lignagères :

- la définition de la famille
- du droit de succession et autres droits
- du délit et de bien d'autres éléments.

Les actes de sorcellerie posent des problèmes aux juges officiels car il faut établir la preuve...

Malgré cet effort de destruction, l'observation des pratiques quotidiennes en ville révèle des domaines où le système lignager ou la tradition n'a pas encore été complètement entamée. Au contraire cette tradition est réappropriée, réutilisée renforcée dans un cadre où elle ne devrait plus prévaloir.

La vie au village se caractérise par l'importance des relations personnelles le sens communautaire, des obligations de solidarité, d'entraide, de réciprocité. L'enfant appartient au lignage de sa mère dont l'oncle maternel est le chef de la lignée et l'oncle ou le grand oncle, de sa mère, le chef du lignage. Tout le monde y partage les mêmes croyances magico-religieuses. Les individus ont une conscience lignagère et une conscience clanique. Ils nourrissent un sentiment d'appartenance ethnique.

L'observance de ce modèle en milieu urbain, ne va pas sans encombre.

2.1. du village à la ville

Le centre urbain a été au départ convoité par tous ceux qui avaient accepté le salariat (avec la monnaie on pouvait s'acheter beaucoup de choses) et ceux qui voulaient échapper au contrôle des sorciers et accéder à la "modernité", à la "civilisation" ceux qui souhaitaient ne plus être des "ba-sendzi" (sauvage. Ce mot vient peut-être de singe et a été "bantouïsé") et désiraient ressembler au "blanc" : homme de bureau et non manoeuvre, relativement riche, vivant dans une maison en ciment et en tôles, possédant un poste-radio... L'école tant confessionnelle que laïque sommait d'ailleurs aux élèves d'abandonner les pratiques villageoises (fétichisme). La religion catholique s'oppose à la polygamie. Dans le cas du Congo, elle lutte contre cette pratique depuis des siècles c'est-à-dire depuis l'arrivée des missionnaires portugais au 15ème siècle. Mais la polygamie persiste.

Les allées et venues des néo-citadins ventant les avantages, les merveilles de la ville à leurs "compatriotes" incitaient ceux-ci à immigrer.

De nos jours, le Congo est urbanisé à environ 60 % (sur une population de 1 912 429 habitants, environ 820 000 vivent dans la campagne)³⁶. La réussite sociale se base désormais sur l'école, le travail salarié dont la ville concentre les infrastructures. Mais l'assimilation du modèle occidental est loin d'être totale.

Certes, l'on note la francisation des noms qui du même coup perdent leur signification ou leur portée symbolique. NGOMA (le Tamtam) ou NZAOU (l'éléphant) deviennent GOMA, Zao. Tchivenda se transforme en De Tchivenda. Les congolais adoptent systématiquement des prénoms étrangers. Signalons en passant que lors de nos recherches, en examinant les dossiers de chaque travailleur, nous en avons remarqué un dont la fille née en 1963 (l'ère des "yéyés") se prénomme Sylvie Vartan et un autre plus jeune, Klaus Kinski.

Malgré l'adoption des noms de vedettes occidentales en dépit du port de la veste, de l'usage de la langue française, la rupture avec le modèle ancestral encore en vigueur au village demeure hypothétique. Au contraire on cherche à transposer la "vie normale du village" en ville. Devant l'impossibilité, on procède à des concessions, ce qui donne un modèle d'un genre nouveau.

Les tombes représentent dans les villages par exemple, la cité des ancêtres qui veillent sur les vivants. Parfois elles se trouvent derrière les cases. Ainsi on peut voir un villageois s'adresser à une tombe : "je fais un petit tour à côté, je ne dure pas". Mais la structure urbaine ne favorise pas l'observance de ces pratiques. Aussi utilise-t-on le cimetière des originaires de la même région. A Brazzaville, il existe un cimetière proche des quartiers lingalophones et un cimetière des quartiers larophones et kitubophones. Il ne s'agit pas d'une question de distance. Un larophone ou un kitubophone, (c'est-à-dire un originaire du Sud) vivant à Poto-Poto ouenzé ou Talangaï (quartiers à dominante nordiste) ira enterrer son mort à Mukundzi-ngwaka ou kinsoundi (cimetière des quartiers larophones et kitubophones) traversant ainsi toute la ville. De même un mbochi ou un téké vivant à Bacongo ou Makélé kélé (ce qui est

³⁶ Marché tropicaux numéro du 15 mars 1985 et du 26 juillet 1985

encore rare) évitera le cimetière de mukunzi-ngwaka plus proche, et ira à Etatolo (sur la route du Nord).

Ne pouvant pas enterrer ses morts derrière la maison ou dans le cimetière du village, le congolais va au cimetière de l'ethnie. Mais l'ethnie seule ne peut imposer un cimetière en ville. On crée tacitement un cimetière du groupe zonal (Sud ou Centre-Nord)

La famille elle-même essaie de s'adapter à la structure urbaine. Certains spécialistes des questions d'acculturation font encore allusion à la famille "nucléaire" ou "triangulaire". Celle-ci aurait tendance à devenir le seul modèle de référence. Dans ces changements intrafamiliaux, on considère le fait que le père géniteur qui n'avait qu'un rôle socialisateur (l'oncle maternel détenant le pouvoir) prend une certaine forme de domination vis-à-vis de sa progéniture : attribution de son patronyme. On conclut alors à l'extinction de la famille étendue : lignage, clan. En fait cette extinction demeure apparente, si au village le lignage paternel occupe une place secondaire, en ville, l'on tend à lui conférer la même considération que le lignage maternel, surtout lorsqu'il compte des éléments ayant réussi socialement.

Ainsi, le rôle prépondérant du lignage maternel c'est-à-dire de son chef n'apparaît le plus souvent que lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes de sorcellerie. Un père, même économiquement puissant ou intellectuel qui se vante d'avoir éloigné ses enfants du lignage de leur mère, d'en avoir faits ses enfants, et non ceux de son beau-frère, c'est-à-dire leur oncle, est obligé de menacer celui-ci ou de le faire venir en ville ou d'aller au village le supplier afin qu'il les "dénoue" (au cas où ce père les jugeait maudits).

En sorcellerie, nouer quelqu'un c'est faire qu'il ne réussisse pas, quoiqu'il fasse, dans tous les domaines : commerce, mariage, procréation... L'on dit aussi "attacher la chance". La non-consideration de l'oncle, le refus de satisfaire à certains de ses besoins l'entraîne selon les représentations collectives, à des actes de sorcellerie contre ses neveux, ses nièces, ses soeurs, les enfants de ses nièces, en somme tous les membres de son lignage. Telles sont les interprétations que confirment les devins que les congolais consultent en cas de maladie fréquente ou de "mal-chance" dans tous les domaines.

La tante maternelle occupe aussi une place importante. L'enfant est tenu de faire des cadeaux, d'apporter aide et assistance à sa mère. Mais il ne saurait oublier ses tantes maternelles, (ses mères-cadettes ou mères-aînées) ou même leurs enfants (ses "frères"). Il satisfait d'ailleurs en priorité les besoins de ces tantes et de leurs enfants (vêtements ou autres éléments ostensibles) - afin d'obtenir leur bénédiction- que ceux de sa propre mère et de ses propres frères et soeurs.

L'on entend souvent dire à des étudiants qui semblent "éterniser" à l'université : "tu attends que nous mourrons tous (nous oncles et tantes maternels) avant de travailler ou quoi ? (En d'autres termes nous ne jouirons jamais de ton salaire, nous qui t'avons aidé, ou nous qui en avons le droit).

Le devoir d'un fils reste donc celui d'aider les membres de son lignage. Tous participent d'ailleurs, d'une manière ou d'une autre, à l'éducation des enfants du lignage. C'est à partir de la famille élargie que l'individu satisfait ses besoins au village. Or, en ville, les conditions de vie comme nous le verrons dans la prochaine section, ont changé. L'hospitalité caractéristique de la vie villageoise est difficilement applicable de façon systématique. Aussi l'individu crée-t-il une réponse à ses besoins en se ressourçant dans le capital traditionnel (laquelle tradition va lui permettre d'interpréter les situations nouvelles : un échec scolaire répété est le résultat d'un acte de sorcellerie) : c'est-à-dire qu'il va rechercher la famille, son médium traditionnel. Le père et la mère ne suffisant pas, il va reconsidérer ses liens avec neveux, oncles, cousins, avec les membres du clan. Il y intégrera même les membres du lignage paternel. Cette complexité de la parenté clanique (clans paternels et maternels) amène les gens à désigner ceux qu'ils n'arrivent à situer, à classer (tellement les liens restent à prouver) par cousin ou tout simplement, parent.

L'on notera d'ailleurs que la reconsidération d'un membre du clan maternel (c'est-à-dire moins rapproché que les membres du lignage), et même paternel se fait de plus en plus en fonction de sa situation sociale. Un "vague" oncle devient un oncle direct lorsqu'il est "haut placé". On l'appelle "mon vieux", terme couramment usité pour désigner en général le père. La famille

se reconstitue ainsi autour de l'économiquement et ou du politico-administrativement puissant. C'est à lui que l'on adresse les demandes sociales : hébergement, la charge de l'éducation d'un neveu, recommandations pour des embauches ou des examens, achat de médicaments prescrits sur les ordonnances...

La vie communautaire (dans un même espace) pour les membres d'un lignage ou d'un clan s'avère irréalisable en ville. Mais cette famille élargie manifeste son existence sous d'autres formes : conseil de famille pour régler des problèmes de sorcellerie, participation à des veillées funèbres, soutien ; insertion dans la fonction publique... Il y a donc une solidarité occasionnelle, une solidarité à distance, mais une solidarité tout de même. A Pointe-Noire, ou à Brazzaville cette solidarité transcende les liens de sang. Elle va jusqu'à l'ethnie. Les rencontres occasionnelles entre voisins du village, (assistance à un éprouvé) sont reproduites en ville entre gens du même groupe ethnique.

En cas du décès d'un membre, on participe à la veillée**, a la collecte, aux funérailles même lorsqu'on n'a jamais connu ni le mort ni la famille éprouvée. De bouche à oreille, on apprend qu'un mbochi ou qu'un kougni est mort. Qu'il soit du Niari ou de la Bouenza, ce qui importe c'est la langue*. Ce qui veut dire pour les individus origine commune.

Le cadre urbain, avec les angoisses qu'il secrète, rend donc nécessaire la solidarité.

Toutefois, l'individu établit une hiérarchie entre son lignage, son clan, son groupe ethnique et même sa région. Parmi ces solidarités secondaires il recherche avant tout les formes de solidarité les plus étroites. Celles-ci sont supposées avoir des possibilités d'assistance plus grandes. La solidarité est donc circonstancielle. Et elle sécurise les personnes.

** Au cours des veillées, un cahier intitulé "circulaire", sert à enregistrer les cotisations de chacun. Celui qui ne verse jamais, a mauvaise réputation. On en tient souvent compte lorsque la personne est à son tour éprouvée par la mort d'un membre de sa famille. Ainsi ce système apparaît comme une assurance-risque et entre dans la logique du don contre don.

* On trouve des bakougni dans la région de la Bouenza et dans la région du Niari

Cette sécurité, l'individu la recherche aussi dans les associations, les amicales qui abondent de plus en plus en ville. Ces regroupements se font sur des bases linguistiques (voir section "sources socio-économiques du phénomène ethno-lignager) C'est le cas des "groupes folkloriques" qui rappellent la vie au village. Les individus participent à des formes d'organisation où prédominent les modèles socio-culturels du terroir. Ces groupes de danses folkloriques, sous couleur de revitaliser la culture perdue de l'ethnie, permettent aux originaires (atomisés) de se retrouver et de danser et chanter comme au village. Ils n'en sont pas moins une occasion d'activer la conscience ethnique face aux autres groupes.

2.2. la ville et les relations interethniques

Si le village est caractérisé par l'usage d'un même dialecte, des pratiques culturelles identiques, la ville concentre des groupes ethnoculturels d'origines diverses. Or Levi Strauss souligne que la diversité des cultures et des identités est vécue comme une sorte de scandale.³⁸

Tajfel (H) quant à lui, cite Festinger. Il note qu'il existe dans l'être humain un instinct de valorisation des opinions et de ses capacités.³⁹

Les relations interethniques au Congo ne sont pas toujours amènes. Le système matrilineaire du Nord congolais a longtemps été qualifié de patrilineaire. Ce n'est que très récemment que des chercheurs (juristes, sociologues) l'ayant étudié ont pu conclure qu'il ne constitue qu'une variante du système matrilineaire. Tout ceci montre qu'au-delà des similitudes culturelles, certains traits (habitudes culinaires, conception de l'héritage : au Nord on peut hériter de la femme de son père : la belle-mère) distinguent les uns des autres.

³⁸ Race et Histoire Paris Gauthier, 1968, UNESCO 1967 p. 17 cité par Lipiansky Edmond Marc Groupe et identité in Identités collectives et relations inter culturelles ed complexes PUF 1978 p. 66

³⁹ TAJFEL (Henri).- Social Identity and intergroup behaviour. Note on the social psychology of inter group relations. Revue internationale des sciences sociales vol.

Balandier note dans ses "brazzavilles Noires" (1955) que l'individu sorti de son cadre rural est désorienté par les nouveaux usages et par la confusion des coutumes. Les tribunaux coutumiers par exemple, essaient d'établir un compromis entre les coutumes dans l'appréciation des délits.

Ceci n'empêche pas une forme d'animosité ou de rejet de l'autre. Erik Erikson introduit à ce propos la notion d'"identité négative"⁴⁰

"L'identité psychosociale ne se définit pas seulement par un ensemble de traits positifs (ceux que le groupe propose comme modèle) mais aussi des traits négatifs à travers lesquels l'individu apprend par avance ce qu'il devra éviter".⁴¹

Cette analyse est aussi celle de Pierre Jean Simon. L'ethnicité comporte selon lui deux dimensions importantes, l'une "négative" (haine et mépris de soi par intériorisation des images extérieures dévalorisantes) et néoethnicité... revendicative combative⁴²

La situation congolaise n'appelle pas ce deuxième aspect. Il n'y a pas d'action revendicatrice manifeste. Toutefois l'on peut observer la "positivité" et la "négativité". Certaines ethnies, certaines minorités, présentées par les "autres" comme une condition dégradante acceptent cette image. Ils l'intériorisent et se font ainsi "les complices consentants de leur (...) humiliation"⁴³

Le rejet de l'"autre" se base sur des coutumes ou des traits physiques. Le groupe teké représente un cas typique. Dévalorisé dans le passé pour le rôle qu'il a joué dans le commerce d'esclaves (il achetait des hommes au Nord pour les vendre au Sud. Il vendait également ses

⁴⁰ Erik Erikson . Adolescence et crise. La quête de l'identité, Paris Flammarion 1972 cité par Lipiansky Marc Edmond Groupe et identité in identité collectives et relations inter culturelles. Editions complexes Bruxelles PUF 1978 p. 67

⁴¹ Adolescence et crise. La quête de l'identité. paris Flammarion 1972. cité P. 67

⁴² SIMON (Pierre Jean) aspects de l'ethnicité bretonne Pluriel n° 19 1979 p. 38

⁴³ SIMON (Pierre Jean) aspects de l'ethnicité bretonne Pluriel n° 19 1979 p. 38

propres "membres"), ce groupe se distingue par des scarifications en forme de sillons couvrant tout le visage (il s'agit seulement des téké des plateaux. Ceux du Sud font des signes plus discrets). Les autres ethnies l'accusent de manger le chien. Traiter quelqu'un de teké constitue d'ailleurs une injure. Telle femme kougni battue par son mari dira, : "je ne suis pas ta mu-téké"

La preuve de cette identité négative a été donnée lors d'un procès politique radiotélévisé en 1978. Le procureur s'est exclamé devant un prévenu téké : "Même les batékés veulent prendre le Pouvoir !".

Ce lapsus montre à quel point la condamnation politique officielle du "tribalisme" (sic) reste du vernis susceptible de s'enlever à toutes les occasions.

Certains groupes ethniques du Sud, par contre ayant les premiers bénéficié des infrastructures "modernes" (toutes les villes du Congo se concentrent au Sud) et ayant eu des contacts plus constants avec "l'homme civilisé", "le blanc", se sentent supérieurs aux autres. C'est dans ce groupe d'ailleurs que l'acculturation paraît plus accentuée. Les vilis même illettrés utilisent des termes français, même si dans le fond, ceux-ci conservent leur sens. Une femme âgée (analphabète) dira par exemple : bon soir a'ma" ou "bon jour tante", "a'cousine..." pour "bonsoir maman" c'est-à-dire "mère-cadette", "mère-ainée" ou n'importe quelle dame d'un certain âge .

Les vilis, notamment les vieilles générations se disent "blancs".

Or

"La satisfaction narcissique liée à l'identité ethnique /.../ comme l'intériorisation du surmoi collectif sont des facteurs puissants de cohésion sociale. Elle permet à chacun, aussi humble soit sa condition individuelle et sociale de s'identifier aux réalisations les plus hautes d'une communauté (...)"⁴⁴

Les originaires du Nord sont perçus par ceux du Sud comme des irresponsables, des incapables. Ils ne seraient pas intelligents parce que chez eux "ils vivent en brousse... dans

⁴⁴ LIPIANSKY (Marc-Edmond) - Groupe et identité dans identité collectives et relations interculturelles Editions complexes PUF 1978 p. 73

l'eau"...*". Ces préjugés ces stéréotypes orientent les comportements de certains sudistes vis-à-vis des responsables politico-administratifs "nordistes" qui pour eux sont "sauvages" et donc Incompétents. Ce qui renforce chez ces derniers et chez tous leurs membres une conscience et une solidarité ethno-régionales. Si l'individu a honte de révéler son appartenance ethnique devant l'"Autre" il n'en reste pas moins solidaire de son groupe, de ses semblables.

La présence ou l'existence de l'"Autre" peut être considérée comme une menace. Les différences culturelles, linguistiques, la représentation de la position des uns et des autres dans la hiérarchie urbaine (ethnie supérieure, ethnie inférieure) prédisposent à des formes de survalorisation de soi et de rejet de l'"Autre". Dans le premier cas elle se révèle alors être une "identité de soutien", une béquille.

"Elle joue le rôle d'une prothèse qui empêche l'effondrement du moi"(...)⁴⁶

Dans le second cas l'individu ou le groupe menacé dans son intégrité nourrit une forme de gréganisme qui développe le rejet de l'"Autre". Ceci se traduit par la tentative ou la tendance à conserver l'identité du groupe ou par toutes sortes d'activités sociales qui constituent des exutoires.

On peut noter au-delà de la "coexistence pacifique" entre ethnies, la persistance de l'endogamie ethnique.

Dans son étude sur le mariage mbosi, E. Daho, montre enquêtes à l'appui, que les préférences matrimoniales des mbosi de la première et de la deuxième génération vont en direction des individus de leur ethnie. Aussi conclut-il

qu'"En dépit de la scolarisation des jeunes et de l'urbanisation, le traditionnel jeu des alliances intra-ethniques continue à être opérationnel. Il importe de

* dans les régions lacustres l'on trouve des cases sur pilotis qui émergent de l'eau

⁴⁶ Lipiansky op cit p. 74

faire remarquer qu'il se ⁴⁷ dessine une certaine ouverture vers les autres sous-groupes ethniques"⁴⁸

Il reste à déterminer les variables explicatives de cette ouverture. Nous pouvons émettre l'hypothèse que le fait de fréquenter les mêmes établissements scolaires, de participer aux mêmes activités sportives, récréatives, le pouvoir de l'argent (la plupart des filles et leur famille, rêvent de faire le "bon mariage") et la peur des sorciers (le mariage intra-ethnique entrainerait beaucoup de problèmes de jalousie, et des actes de fétichisme) contribuent à amenuiser l'endogamie ethnique.

Toutefois, le choix d'un époux ou d'une épouse se fait encore dans le cadre de la zone. En sorte, le prétendant ou la fille et leurs familles respectives vont de préférence en direction du sous-groupe ethnique, du groupe ethnique de l'ethnie apparentée, de la région, de la zone.

Nous pouvons dire que l'endogamie ethnique s'ouvre en priorité vers une endogamie zonale. Ceci reste en vigueur d'autant plus que l'avis des deux familles est déterminant. Or la famille comprend des adultes c'est-à-dire des personnes ayant un passé de villageois. Leur inconscient collectif baigne dans les valeurs et les normes lignagères. En plus cette génération a connu les rivalités ethniques mbochi/Kongo de la dernière décennie des Indépendances et la guerre civile de 1959. Cette génération éduque ses enfants en fonction de tous ces paramètres. Ainsi, nombreux intellectuels en âge de se marier s'orientent avant tout vers le village, l'ethnie, la région.

De façon générale, lorsque deux congolais se rencontrent à l'étranger il s'ensuit une confiance spontanée quand, grâce au nom, l'on s'aperçoit qu'on est du "même coin" (village, région...). On s'exprime non plus en français mais en dialecte ou en langue zonale. Ces relations peuvent se transformer en parenté fictive. Mais lorsqu'on se rend compte que le compatriote vient de la zone opposée, il règne, au-delà des rapports apparemment fraternels, une méfiance.

⁴⁸ DAHO (Emmanuel) : le mariage mbozi op cit p. 305

Méfiance de l'"homme du Sud" face à l'homme du Nord (Zone du Président) perçu comme un éventuel espion du régime en place.

Jusqu'à alors les activités ludiques demeurent d'ailleurs des formes de lutte symbolique entre groupes : entre le Nord et le Sud, en réalité entre le Nord + le centre et les Kongo stricto-sensu.

Les matches de football considérés comme récréatifs sont perçus comme une guerre entre le Nord et le Sud. A Brazzaville le match "Etoile du Congo" (dite équipe des "nordistes)/Diabes-Noirs (équipe des kongo) suscite une tension très vive. Le "stade de la Révolution" à Brazzaville est d'ailleurs réparti (partage instauré par les spectateurs d'une manière tacite) en trois. "Pékin" est la tribune des "Diabes-Noirs" (Ils sont tellement nombreux qu'on les compare aux chinois). Elle se situe en face de celle d'Etoile du Congo". A côté se trouve une tribune neutre. S'y installent en général non pas des kongo stricto-sensu mais les autres sudistes (kongo lato sensu) et quelques centro-nordistes qui eux supportent des équipes neutres. Pendant les matches, les hostilités sont traduites par des pantomymes. Les supporters de "Diabes-Noirs" par exemple font des gestes qui évoquent le mode de vie "dévalorisant" des nordistes (villages lacustres, déplacement par pirogue...). Un cercueil est même conçu pour y mettre symboliquement les mbochi qu'ils auront battus - pour eux, tués. Cela va jusqu'à des processions funèbres simulées⁴⁹

Ainsi pour un Kongo-lari, supporter diable-Noir constitue un devoir et paraît "normal".

La haine et les hostilités refoulées quotidiennement par l'un ou l'autre groupe par les kongo stricto-sensu et par les centro-nordistes depuis que les uns ont pris le pouvoir aux autres, trouvent dans ces matches, l'exutoire par excellence.

Mais quels autres facteurs engendrent les frustrations et entretiennent l'animosité intergroupe ?

⁴⁹ Passim BOUSSINGUET Juste - Quotidienneté, conflit et pouvoirs : étude de cas au Congo thèse 3ème cycle PARIS E.H.E.S.S. 1984

SECTION III : SOURCES SOCIO-ECONOMIQUES DU PHENOMENE ETHNO-LIGNAGER

L'antagonisme entre "zones" trouve son explication tant dans la diversité ethnoculturelle (qui implique des phénomènes de comparaison sociale) que dans la politique coloniale et post-coloniale. La politique économique coloniale se faisait dans le sens des intérêts de la France. Elle se traduit de nos jours par une inégalité régionale que les gouvernants, un quart de siècle après l'Indépendance n'arrivent à résoudre.

Les conditions précaires de vie en milieu urbain où ces différents groupements cohabitent renforcent ou réactualisent les normes traditionnelles et accentuent le conflit.

Le mode de production coloniale avons nous dit a introduit le salariat et l'échange marchand. Il a occasionné la domination du mode de production lignager par le mode de production capitaliste. Et les villages congolais se sont transformés en réservoir de main-d'oeuvre. Les ruraux abandonnent la brousse avec toutes ses activités (chasse pêche...) pour aller chercher un travail salarié en ville et d'y goûter aux délices de la "modernité". Là l'individu réalise qu'il existe une autre morphologie sociale : l'entreprise, les quartiers résidentiels... On ne vit plus dans des espaces "claniques" avec des membres du lignage, du clan. Mais on cohabite avec des originaires

d'autres régions. Ceux-ci parlent des dialectes différents. Ils n'ont pas sensiblement les mêmes coutumes. C'est ce qu'on a appelé la phase de "détribalisation"⁵⁰.

C'est-à-dire l'atomisation de l'individu, sa dilution dans l'anonymat de l'univers hétérogène qu'est la ville.

La deuxième phase consiste à la reconstitution des familles. Les "immigrés" (les nouveaux citadins) dans leur souci de réaliser l'intégration sociale vont faire venir leurs épouses du village (de préférence, souvent ce sont des mariages arrangés). Apparaissent alors certains caractères coutumiers qui rappellent le village mais adaptés à la situation nouvelle. Ces foyers constituent le lieu d'accueil pour d'autres arrivants (frères, voisins du village).

Les individus dispersés dans d'autres quartiers vont au contact des premières difficultés chercher à se rapprocher des membres de la famille élargie (clans paternels et maternels) qui sont en ville. Ils vont même se rapprocher, s'allier à ceux qui parlent la même langue qu'eux. C'est la tendance à la confusion entre fraternité (liens réels de sang) et origine commune (fraternité idéale). Ceci entraîne la création des quartiers ethniquement homogènes. Avec l'institution des partis politiques (dans les années 1950), cette "retribalisation" (cette résurgence du modèle lignager) va favoriser le regroupement ethno-politique. Balandier montrait en 1955 que les affinités entre ethnies (la parenté ethnique) jouaient un rôle déterminant car elles conditionnaient même la composition des groupes de camarades⁵¹. Il y avait un désir de transférer le village, de reconstituer le cadre villageois avec lequel on ne voulait pas rompre. On s'accroche à un "lambeau de parenté" (Balandier)

"Ici désormais, l'appartenance à un clan né d'un ancêtre commun importe peu, l'essentiel étant de répondre à un impératif immédiat : reconstituer de toutes pièces une famille qui garantisse à ses membres sécurité et épanouissement"⁵²

⁵⁰ Voir DEVAUGES (Roland) - Chômage à Brazzaville ORSTOM 1957

⁵¹ Passim Balandier (G.) Sociologie des Brazzavilles Noires Armand Colin 1955

⁵² PAMBOU-Tchivouna (Guillaume) : Essai sur l'Etat africain post colonial LDJD 1982 P. 66

Mais cette "ethnisation" des quartiers caractéristique des villes congolaises (à Loubomo - quartiers bacougni, batéké, bacongo, baloumbou... ; à Pointe Noire quartier mvoumvou pour les vilis, quartiers muyondzi pour les bembé...) nourrit le sentiment d'appartenance ethnique et régionale. Ces quartiers du fait de leur homogénéité ethnique ou régionale constituent des foyers d'activation de la conscience ethnique. Ils favorisent ou pérennisent les sentiments d'animosité, de haine, des uns envers les autres. Ceci d'autant plus que le mode de production colonial a légué une situation de "sous-développement" régional inégal.

3.1. Le sous-développement régional inégal.

3.1.1. Sur le plan des infrastructures culturelles

La plupart des premières écoles et lycées ont été implantées dans les villes c'est-à-dire au Sud*. Ainsi les populations de la côte et des environs de Brazzaville ayant accepté et assimilé l'enseignement occidental se sont retrouvées à la veille de l'Indépendance, avec le plus grand nombre de cadres. En 1934 déjà, l'administration coloniale consciente du danger que représentaient ces "évolués" réagissait contre un enseignement trop rapidement et massivement dispensé à des indigènes, préqu'encore à l'état primitif (sic) "La race balali, s'est trouvée(...) presque subitement élevée au-dessus du niveau des autres. Ce qui est évidemment une cause, et non la moindre de ses prétentions "disait encore l'administrateur colonial.

"Il en est résulté un accès presque exclusif de ces indigènes dans les bureaux du gouvernement, services publics entreprises commerciales et industrielles, emplois

* Le Congo compte quatre grandes villes, toutes situées au Sud : Brazzaville Pointe-Noire Loubomo Nkayi

domestiques etc (...) ce sentiment de supériorité n'a pu que s'accroître, étant entretenu par les correspondances de quelques individus boys, militaires, qui se sont trouvés vivre accidentellement avec nos compatriotes".⁵⁴

Les statistiques scolaires de l'époque révélaient une nette supériorité numérique des kongo (ou lali) stricto-sensu sur les autres groupes (30 % des lali 18,51 bacongo et 4,11 soundi sur un total de 486 élèves).

Même lorsqu'on ne considère que les "races" (sic*) du moyen-Congo, les Kongo stricto-sensu (balali, bassoundi bacongo) sont les plus nombreux (36 % pour les lali 20,40 bacongo et 4,53 bassoundi) soit : 61,90 % sur un total de 441 élèves. Les Kongo lato-sensu (babembe, baloango (vili), bacongo, balali bassoundi) représentent 71,42 % contre 28,58 % mbochi et autres "races" ; soit 5,44 % mbondjo et yakoma ; 5,44 baya. Les téké représentent 9,29%.

⁵⁴ Circulaire de l'administrateur en chef du Moyen Congo à Monsieur le Gouverneur Général de l'A.E.F.
Objet : envoi d'élèves à l'école de Boko, Brazzaville le 23 octobre 1934. Source Archives Nationales
 * race à l'époque coloniale voulait dire ethnique

TABLEAU II Statistiques. Ecole de Poto-Poto et
Bacongo . Toutes "races" africaines 1934

Races	Effectifs
Metis	8
Babembe	11
Bacongo	90
Balali	163
Bassoundi	20
Batéké	41
Baya	24
Bondjo et Yakoma	24
Loango	31
Bangala	12
Loemba	15
Sénégalais	22
Congo belge	25
TOTAL	486

Sources : Archives nationales

Devant ces statistiques, l'administration coloniale se demandait :

"De quelle manière pouvons-nous par l'enseignement, agir sur la mentalité des jeunes bantous, la modifier, car elle a été indubitablement déformée par les théories subversives qu'il serait puéril de vouloir confondre avec une évolution normale ?"⁵⁶

En 1961 cette supériorité numérique des sudistes était manifeste parmi le personnel politique⁵⁷ : 93 sudistes, 30 nordistes et 9 originaires du Centre, et 33 étrangers (français surtout).

Cette inégalité régionale se constate surtout sur le plan des infrastructures économiques.

⁵⁶Circulaire de l'administrateur en chef op cit

⁵⁷ cf. WAGRET (J.M) op cit. annexe : répertoire du personnel politique de la République du Congo. Calcul fait par nous

TABLEAU III Pourcentage des différentes "races" originaires du Moyen Congo dans les Ecoles de Poto-Poto et Bacongo. Brazzaville 1934

Races	Effectifs	%
Babembe	11	2,49
Bacongo	90	20,40
Balali	163	36
Bassoundi	20	4,53
Batéké	41	9,49
Baya	24	5,44
Bondjo et Yakoma	24	5,44
Loango	31	7,03
Autres races	37	8,39
TOTAL	441	100%

Sources : Pourcentage calculé à partir du tableau précédent

3.1.2. la situation économique

La "mise en valeur" coloniale, en d'autres termes, l'introduction et la consolidation du mode de production capitaliste, se traduit de nos jours par une dépendance économique du Congo par rapport à la France. Ossebi l'analyse sur le plan agricole industriel et financier⁵⁸

- Au niveau agricole, il montre la coexistence de deux secteurs désarticulés : le premier de type précolonial se base sur l'autosubsistance. Une partie de la production est commercialisée mais ces producteurs aux revenus très faibles se livrent une concurrence sur un marché national du reste extaverti.

Le deuxième secteur, l'agriculture industrielle répond aux besoins en matières premières des métropoles capitalistes. S'y réalise l'exploitation des salariés congolais.

Le secteur agricole dans son ensemble dépend ainsi de l'économie capitaliste dans laquelle il a été inséré.

- Quant au niveau industriel, il marque une place importante de l'Etat qui tente de prendre en charge les investissements. Mais, dit OSSEBI,

"L'industrialisation demeure limitée à des secteurs faiblement compétitifs sur la scène internationale et technologiquement tributaire de l'aide métropolitaine ou étrangère (pays autres que la France). Elle concerne principalement les secteurs dits de substitution d'importations, ce qui prédestine sa production à la consommation locale ou à l'exportation vers certains pays voisins, eux-mêmes déjà "spécialisés" dans le même type d'industrialisation"⁵⁹

⁵⁸ OSSEBI (Henri) : Affirmation ethnique et discours idéologique au Congo 3ème cycle sociologie PARIS V 1982 pp 39-40

⁵⁹ OSSEBI (H) Affirmation ethnique op cit p.40-41

- Sur le plan financier, la dépendance se traduit par l'affiliation du Congo à la zone Franc. Celle-ci reste contrôlée par la France. Aussi l'Etat congolais se trouve-t-il en position "d'assisté". Ce qui le contraint de façon quasi permanente à faire des emprunts extérieurs, recherchant toujours l'emprunteur aux taux d'intérêts les moins élevés.⁶⁰

D'autre part, la situation géographico-économique (existence du port fluvial, de la voie ferrée et du port maritime) privilégie une source de recette : la fiscalité. Ces voies de communication sont utilisées par le Gabon, le Tchad, la République centrafricaine.

Toutefois, la première richesse du Congo demeure, depuis quelques années déjà, le pétrole. Il a remplacé le bois qui ne couvre plus que 5 % des exportations, contre 94 % pour le pétrole.

La politique économique du Congo telle que la définit le Pouvoir, vise "la rupture avec le modèle de développement néocolonial caractérisé par la division capitaliste internationale du travail et une situation de domination à divers niveaux de la vie nationale". Ceci dans le but de réaliser l'option fondamentale : la construction d'une société socialiste⁶¹ Et le plan quinquennal 1982-1986 illustre l'adoption d'une "stratégie de développement auto-dynamique et auto-centré". Mais il se trouve confronté à un paradoxe. Cette stratégie se base sur les recettes pétrolières (dont l'économie dépend à 80 %)⁶². Celles-ci permettraient de donner des moyens à l'Etat. Or, l'exploitation du pétrole, comme le reconnaissent les autorités, reste "la moins auto-centrée et auto-dynamique des activités économiques : débouchés presque exclusivement extérieurs, besoins en capitaux sans commune proportion avec les capacités nationales de financement, technologie sophistiquée actuellement hors de portée des capacités des opérateurs nationaux et enfin caractère non renouvelable de la ressource primaire"⁶³

⁶⁰ id ibid p. 42

⁶¹ Marchés Tropicaux du 17 mai 1985 Congo ouvrant l'assemblée annuelle de la BAB, le Président Sassou - Nguesso réaffirme les options économiques du Congo PP 1243 1244

⁶² Marchés tropicaux 12 avril 1985 p. 895

⁶³ Plan quinquennal de développement économique et social 1982-1986. réalisation. Equipe Technique Mweti. Impression I.N.C. Brazzaville (non daté) P. 16

En outre, la production pétrolière fait l'objet d'une négociation permanente entre l'Etat congolais et les investisseurs étrangers, soucieux de leurs intérêts. Le prix du baril reste fixé ailleurs. Les recettes pétrolières évaluées à 204 milliards en 1983 par exemple, s'élevaient finalement à 160 milliards⁶⁴.

Selon les analyses des "Marchés tropicaux", les redevances pétrolières auraient transformé les mentalités congolaises et détourné la population et les dirigeants des zones rurales. Ce qui expliquerait l'évolution des effectifs déjà pléthoriques, de la fonction Publique. Le pouvoir aurait fait des "dépenses inconsidérées ou du moins improductives à court terme"⁶⁵

Le comité central a recensé certains faits caractérisant la gestion, dans le cadre de l'application du Plan quinquennal. Par exemple :

- certaines opérations ne correspondaient pas aux autorisations budgétaires données(...)
- la charge de certains emprunts contractés par l'Etat au nom d'organismes publics n'a pas été rétrocédée à ceux-ci.
- certaines dépenses n'ont pas fait l'objet d'inscriptions budgétaires en raison de l'utilisation de la procédure de "fonds d'emprunts"(...)
- certains marchés ont été effectivement signés sans que la dépense ait figuré au budget (...)"⁶⁶

Le plan quinquennal (1982-1986) essentiellement financé par les rentrées pétrolières subit les contre-coups de la conjoncture internationale, notamment la baisse du prix de ce produit. On évalue la dette de l'Etat à 490 milliards de francs C.F.A. ⁶⁷

Le Congo traverse une crise plus financière qu'économique. Le service de la dette sur le budget représente 36 % des crédits affectés au budget de 1985. (33,2 % si l'on ne considère

⁶⁴ Le Monde octobre 1983

P.S 1 franc français = 50 francs CFA

⁶⁵ Marchés tropicaux 12 avril 1985 p. 895

⁶⁶ Marchés tropicaux 8 novembre 1985 p. 2733

⁶⁷ Marchés tropicaux 12 avril 1985 p. 895

que la dette extérieure). La part de la dette par rapport au budget de fonctionnement est non négligeable.

TABLEAU IV Dette par rapport au budget de fonctionnement

	Dette	Budget de fonctionnement
1984	110 M CFA	294 M CFA
1985	112 M CFA	311 M CFA

Sources : Tableau réalisé à partir d'informations tirées de marchés tropicaux du 5 juillet 1985

Les observateurs annonçaient l'imminence d'une intervention du Fond Monétaire International (F.M.I.)⁶⁸ Mais le Comité central du Parti Congolais du Travail vient d'élaborer un plan d'action structurée de vingt neuf mesures qu'il justifie en ces termes.

"(...) Les décisions du Comité central doivent s'interpréter d'une part comme notre ferme volonté de faire que le peuple congolais sorte de la crise, libre et non asservi et d'autre part notre désir de créer des réflexes appropriés pour affronter et maîtriser le développement"⁶⁹

Il semble que ce soit le genre de discours approprié pour parler de la crise.

⁶⁸ Ibid p. 896

⁶⁹ Marchés tropicaux 8 novembre 1985 p. 2733 République Populaire du Congo. Les grandes lignes du programme d'action structurelle - citant le communiqué final de la deuxième session ordinaire du Comité central du P.C.T. du 24 au 30 juin 1985

En effet, après la chute du Président YHOMBI en 1979, Le nouveau président relevant la responsabilité de l'impérialisme et de ses "valets locaux" (sic) dont l'ancien Président, terminait son discours en exhortant au travail (et à la patience) :

"(...) il faut (...) vivre durement aujourd'hui pour vivre mieux demain"

Le plan d'ajustement structurel préconise en ce qui concerne le budget de fonctionnement le maintien du budget "personnel" (ce qui sous-entend une suspension des embauches) à 75 milliards pour 1985, 1986 et 1987. C'est-à-dire qu'on l'aurait maintenu à 25 % du budget global pour 1985.

Ce programme vise également la diminution du "budget matériel" et du budget "charges communes".

Quant aux investissements et charges récurrentes ils n'ont pas correspondu "ni aux dotations budgétaires ni aux autres moyens de paiements prévus à l'origine". D'où la nécessité de recourir à des crédits à court terme ou à des crédits financiers.

Aussi le Comité Central a-t-il décidé entre autres, "de limiter pendant deux ans et demi les investissements de l'Etat. Ce qui peut s'interpréter comme la voie libre au secteur privé. Une solution qui rend hypothétique la stratégie de rupture avec le capitalisme.

Dans l'ensemble, les mesures qui figurent dans le plan d'ajustement structurel rappellent les "recettes" habituelles du F.M.I.

Cette crise est inégalement ressentie selon que l'on considère les différentes régions administratives, ou les catégories sociales.

3.1.2.1. les inégalités régionales en matière d'infrastructures économiques

Les premiers investissements coloniaux se concentrent dans la partie Sud du pays : le chemin de fer congo-Océan (CFCO) qui va de Brazzaville à Pointe, le Port de Pointe-Noire, l'aérodrome de Brazzaville, l'hôpital général de Brazzaville. La plupart des entreprises privées se sont installées aux abords des grandes villes. D'ailleurs toutes les villes du Congo sont au Sud. Ainsi le Sud qui ne représente qu'un tiers du territoire abrite 70 % de la population. Il bénéficie en plus des faveurs de la nature. Les réserves pétrolifères se trouvent à l'extrême Sud (Pointe-Noire)

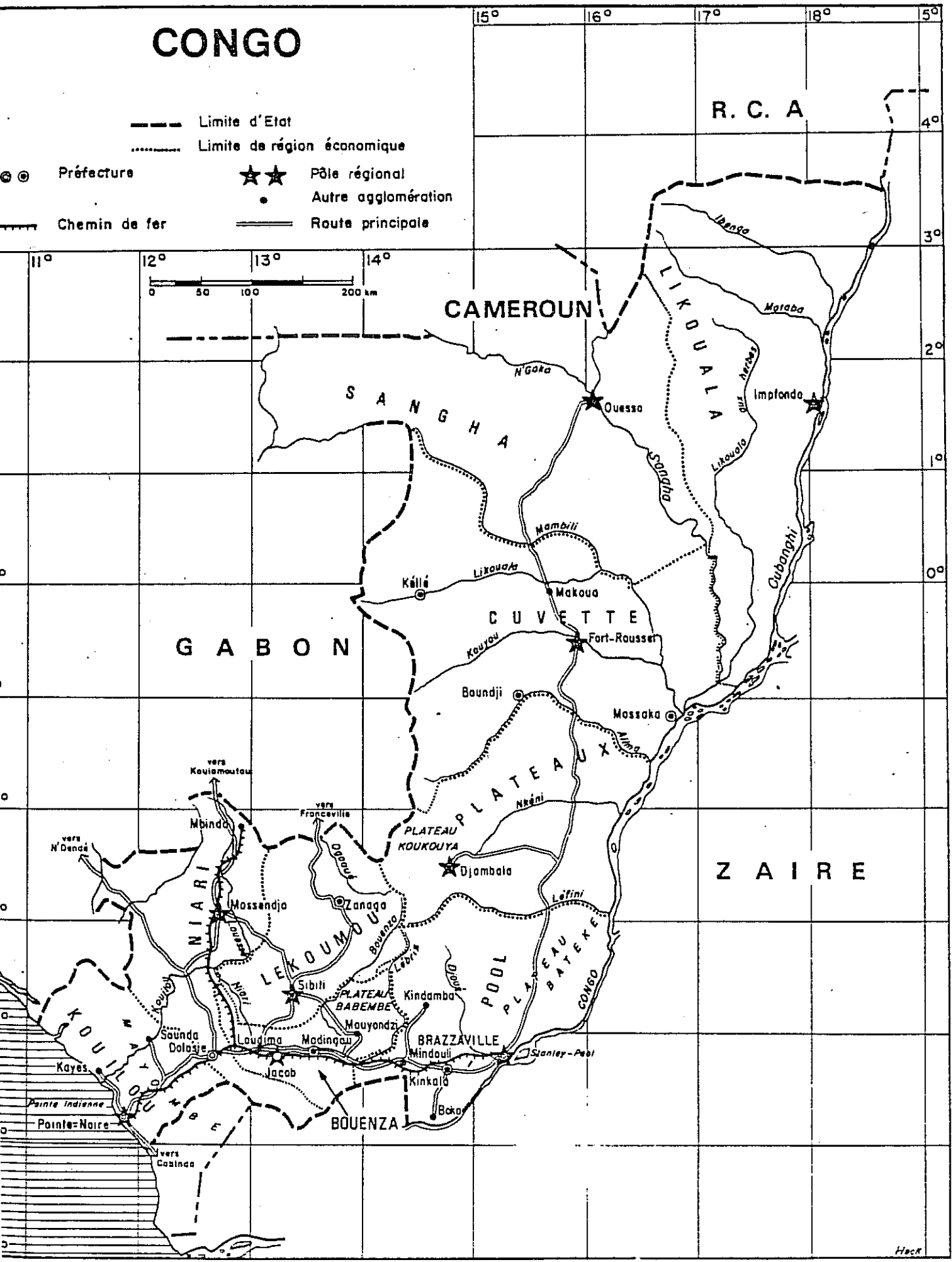
La zone Nord (70 % du territoire et 30 % de la population) par contre demeure enclavée. Il n'y a pas d'infrastructures de communication viables. Les entreprises privées préfèrent s'installer à côté des voies de communications, à proximité des structures susceptibles d'amoinrir le coût de production, de favoriser leur épanouissement. C'est l'Etat post-colonial qui essaie "timidement" de créer des entreprises au Nord. Or les entreprises étatiques se caractérisent par un résultat souvent déficitaire. La faillite est courante. Ce qui fait qu'il y a très peu d'entreprises au Nord. Celles qui existent sont de moindre importance.

Vu le contexte international caractérisé par une domination du Tiers-Monde par les pays industrialisés, le pouvoir post-colonial rencontre des difficultés à instaurer une politique économique capable non seulement de "développer" le pays, mais d'enrayer les inégalités;

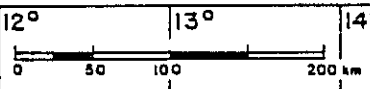
Hugues Bertrand, montre dans son livre que l'introduction du mode de production capitaliste au Congo ne signifie pas apport de capital. Les investissements sont limités et fonction des intérêts occidentaux; Ceux-ci contrôlent l'économie congolaise. Mais ils sont représentés sur place par la "bourgeoisie bureaucratique", les gouvernants locaux)⁷⁰ Depuis l'indépendance

⁷⁰ Passim BERTRAND (Hugues) - Le Congo. Formation sociale et mode de développement économique. MASPERO, PARIS 1975

CONGO



- Limite d'Etat
- Limite de région économique
- ⊙ Préfecture
- ☆☆ Pôle régional
- Autre agglomération
- Chemin de fer
- == Route principale



d'ailleurs les ministres ont souvent tendance à réaliser les investissements des capitaux publics dans les villes de leur région d'origine.

Ainsi, l'inexistence relative de voie de communication entre les régions nord et Sud (Pour aller du Nord au Sud on est obligé de passer par Brazzaville. Ce qui représente une longue distance alors que des districts comme Lekana (région des plateaux) et Zanaga (la Lekoumou) ne sont séparés que de quelques centaines voire quelques dizaines de kilomètres si l'on examine la carte. Mais il n'y a même pas une voie carrossable), l'inégal développement régional qui suscite chez les uns un sentiment de supériorité (se croyant donc les seuls capables de diriger le pays) et chez les autres frustrations, refoulement se représentant les "autres" comme responsables de leur état de pauvreté, cette situation disons-nous alimente les antagonismes. Ceci d'autant plus que les conditions de vie en ville demeurent précaires.

3.2. Conditions de vie (en ville) et recours aux institutions traditionnelles

La population du Congo est passée de 930 000 habitants en 1960 à 1 560 000 habitants en 1978 soit près de 68 % d'augmentation (2,6 % par an)⁷¹. En 1985 elle s'élevait à 1 912 429 habitants⁷²

Cet accroissement démographique général contraste avec une vacuité progressive de la zone rurale, 820 000 personnes seulement habitent la campagne soit environ 40 %. A elle seule Brazzaville abrite plus du quart de la population congolaise : 521 000⁷³ (27,34 %).

⁷¹ Plan quinquennal le bilan diagnostic de l'espace op cit p. 30

⁷² Marchés tropicaux n° du 26 juillet 1985

⁷³ Source GRETH cité par Marchés Tropicaux du 2 novembre 1984

D'autres sources indiquent que le nombre de congolais habitant hors des villes ne dépasserait pas 400 000 ⁷⁴ C'est-à-dire 25 %. Ce qui ramènerait la population urbaine à 75 %.

Cela traduit donc l'abandon progressif du mode de production lignager et la ruée vers le travail salarié, l'école... Mais les structures d'accueil en ville ne correspondent pas au nombre et aux besoins de toute la population.

Il n'est point besoin pour un observateur, (scientifique ou non), de tableaux statistiques pour se rendre compte de la misère au Congo. Dans la plupart des quartiers de Brazzaville par exemple, même ceux dits de classe, on ne mange qu'une fois par jour. La mendicité, phénomène naguère inconnu se développe et se généralise. Elle concerne aussi bien les sans emplois que les salariés, bien que ceux-ci utilisent des formules visant à conserver leur dignité.

Cette pénurie généralisée épargne une infime minorité de la population. Mais elle peut tout de même être illustrée à travers la disparité de revenus, les conditions de logement, la sécurité sociale, et les conditions de transport.

3.2.1. La disparité de revenu

Les statistiques montrent que 26,34 % des ménages à Brazzaville ont un revenu inférieur à 20 000 Francs CFA, 54,40 % gagnent entre 20 000 frs CFA et 70 000 frs CFA soit plus de la moitié de la population brazzavilloise. Seulement 15,32 % ont entre 70 000 et 150 000 francs CFA et 3,94 % ont un revenu supérieur à 150 000 francs C.F.A. ⁷⁵

⁷⁴ Marchés Tropicaux 12 avril 1985

⁷⁵ 1 franc français = 50 francs C.F.A.

TABLEAU V

Pourcentage cumulé de la répartition
des revenus des ménages

	Pourcentage	Cumul	Effectif
- de 20 000	26,34	-	17 796
20 000-70 000	54,40	80,74	36 750
70 000- 150 000	15,32	96,06	10 210
150 000 +	3,94	100,00	2 807
	100		67 563

Source : CRETH. Enquête socio urbaine 1979
Ministère de la construction et de l'habitat P 101
CRETH : Centre d'étude et de recherche technique de l'habitat

L'Etat détient le monopole de décider de l'augmentation ou non des salaires. Il assure le prélèvement de la plus-value et sa redistribution. Bien que les salaires soient d'une façon générale très bas, la redistribution se fait de manière préférentielle aux cadres, et autres responsables politico-administratifs.

A l'office congolais du Tabac (O.C.T.) par exemple, le salarié de première catégorie perçoit 28 083 au premier échelon et 37 833 au dixième, tandis qu'à la huitième catégorie on a 96 333 pour le premier échelon et 192 750 pour le dixième. Les salaires varient, nous le verrons au chapitre consacré au secteur d'Etat, selon les entreprises. Dans les banques, les catégories supérieures avoisinent 300 000 francs. Mais ce sont surtout les responsables (directeur général ou directeur divisionnaire) qui perçoivent les traitements les plus élevés par rapport aux autres travailleurs. A la société Textile du Congo par exemple, (SOTEXCO) le directeur divisionnaire avait en 1983 : 240 000 FCFA. Mais l'on sait qu'en réalité nombreux directeurs généraux dépassent les 600 000 francs CFA.

Une autre disparité apparaît dans certaines entreprises paraétatiques entre congolais et européens. Les derniers sont les mieux payés.

L'augmentation des salaires ne suit pas l'évolution des prix des marchandises, la grille salariale de la fonction publique date de 1960. Elle a été réajustée en 1973 grâce au boom pétrolier. Depuis lors seules des primes ont été accordées à tous les salariés en 1982. Ces revenus ne représentent pas grand chose par rapport aux prix des équipements "modernes" : électroménager par exemple.

Toutefois, ce sont les hauts responsables politiques et syndicaux qui perçoivent des revenus les plus élevés, des voitures de fonction, de bons d'essence, ou de logements gratuits.

Les crédits bancaires ne sont accordés qu'à partir d'un certain minimum et ne profitent qu'à la couche supérieure. Mais ceux-ci et les éléments de la classe moyenne passent souvent par des canaux officieux pour y accéder.

Pour en revenir au tableau du CRETH, le revenu moyen par mois est de 42 000 Frs CFA. De tels revenus ne peuvent permettre à la plupart d'épargner ni même de s'engager dans la

construction d'un logement. D'après l'enquête 50 % ne peuvent supporter un loyer ou des annuités de remboursement supérieurs à 8 000 Frs par mois.

Selon une autre enquête de Jean-Pierre POATY⁷⁶ 47,34 % des ménages brazzavillois consacrent la moitié ou plus de la moitié de leur revenu mensuel à l'alimentation. 30,32 % en consacrent du quart à la moitié. Ce qui ne représente pour à peu près 14 % de ménages qu'un seul repas par jour. Mais ces chiffres qui datent de 1976 nous paraissent sous-estimés. Car une autre enquête que nous avons menée en 1980 pour le compte d'un de nos professeurs nous permettent d'affirmer que ce pourcentage a beaucoup augmenté.

Toutefois, l'enquête du CRETH montre que le tiers des ménages interrogés percevant de 0 à 10 000 frs CFA, dépensent plus que ce qu'ils gagnent. Les deux tiers (2/3) restant dépensent la quasi totalité des revenus en alimentation. Seul les ménages aux revenus supérieurs semblent avoir une marge pour d'autres dépenses.

Parmi les non-salariés 80 % de petits marchands gagnent moins de 40 000 frs CFA par mois (800 francs français), 4 % entre 60 et 120 000 francs CFA et 8 % dépassent les 120 000 frs CFA. Chez les salariés, 25 % ont moins de 26 000 (manœuvre et Personnel de service).

9% ont un revenu deux fois supérieur au revenu médian (43 000 frs CFA pour les salariés, 14 000 frs CFA pour les non salariés et 31 000 pour l'ensemble). Cela concerne 4 070 personnes essentiellement la couche supérieure du secteur tant privé que public.

Par contre plus de 80 % gagnent moins de 70 000 frs CFA dont la majorité se regroupent par ménages (deux à trois ménages ensemble) pour mieux supporter la pénurie.

⁷⁶ POATY (J.P.) Fondements socio-économiques du tribalisme Ministère du Plan 1976 cité par ODEYE Michèle : *Action sociale dynamique sociale - Aide officielle et entraide traditionnelle. le cas de Brazzaville, République Populaire du Congo. Mémoire EHESS Paris 1980*

TABLEAU VI : Répartition des revenus des ménages

Revenus	Poucentage	Cumul	Effectifs
- de 10 000	8,90		6014
11-20 000	17,44	26,34	11 782
20-30 000	18,38	44,72	12 418
30-40 000	10,59	55,31	7 155
40-50 000	10,97	66,28	7 411
50-70 000	14,46	80,74	9 766
70-90 000	6,92	87,66	4 675
90-120 000	5,34	92,79	3 468
120-150 000	3,06	95,85	2 067
150-170 000	0,79	96,64	537
170-250 000	1,98	98,62	1 336
250 000 +	1,38	100	934
	10 000		67 563

Source : CRETH 1979. Enquete socio urbaine

D'après Jean-Pierre Poaty, en 1974 Poto-Poto comptait 56 % de ménages locataires. Et le C.R.E.T.H. dénombrait en 1979 47 % de ménages qui cohabitaient (par deux ménages) dans une même parcelle.

Toutefois, l'acquisition d'une parcelle de terrain personnelle et donc la construction d'une maison reste malgré les moyens dérisoires, l'objectif de la plupart des congolais. La maison représente traditionnellement un patrimoine lignager que tout individu doit avoir.

Ainsi, 62 % des ménages, selon cette enquête du C.R.E.T.H. (1979), s'ils avaient les moyens, préféreraient avoir une parcelle de terrain et y construire avant d'acheter une voiture ou un réfrigérateur. Quant on sait que le coût moyen d'une case simple variait de 1971 à 1978 entre 500 000 et 100 000 (aujourd'hui celui des villas se compte par millions), on imagine bien les sacrifices consentis pour le réaliser. Ces sacrifices sont d'autant plus considérables que la sécurité sociale ne concerne que les salariés et leur famille au sens du droit français : le père, la mère et les enfants.

Mais comment les congolais sont-ils logés ?

3.2.2. les conditions de logement

Nous avons montré plus haut qu'il y a à Brazzaville des quartiers lingalophones, larophones, mixtes kitubophones-larophones et francophones. Si dans un même quartier on retrouve riches et pauvres, les quartiers où l'on parle français sont la résidence des nantis ou anciens nantis. Ces derniers bénéficient de toutes les structures modernes : eau électricité tandis qu'à Poto-Poto, où l'on s'illumine à la lampe à pétrole chaque pluie torrentielle entraîne avec elle quelques cases. L'électricité ne concernait en 1979 que 10 à 20 % des ménages⁷⁷

"l'appartenance à la bourgeoisie politico-administrative donne accès aux quartiers situés à l'écart des foules"

dit J.M. Ela.

"La ville se construit sur la base des frustrations structurelles engendrées par les tensions qui résultent d'une forme d'appropriation de l'espace par les groupes dont le pouvoir se fonde sur la possession de l'argent"⁷⁸

La politique de logement commencée il y a très peu de temps ne tient toujours pas compte de la situation des ouvriers et paysans, les véritables "prolétaires".

La société de Promotion et de Gestion immobilière (SO.PRO.GI) créée en 1979 se donne comme but :

- 1 - "participer à l'embellissement de la ville"
- 2 - "loger le peuple"

Ce dernier point paraît conforme à l'idéologie de lutte contre les inégalités prônée par le Parti dit prolétarien. Mais entre l'idéologie et les faits, l'on constate un gros écart. L'Etat

⁷⁷ CRETH op cit p. 22

⁷⁸ELA (Jean Marc.) La ville en Afrique Noire KHARTALA 1982 P. 76

par l'intermédiaire de cette entreprise pose comme critère d'accès à ces logements, la solvabilité : il faut avoir un revenu supérieur ou égale à 70 000 frs C.F.A. Une telle somme correspond sensiblement au salaire d'un cadre technique ou administratif de la catégorie A2 de la Fonction Publique : ingénieur d'exécution, attaché d'administration...

Certes l'Etat le justifie par des raisons économiques (la rentabilité) Mais il ne se profile pas à l'horizon, l'ombre d'une politique visant à considérer à long terme, et conformément à l'idéologie officielle, les besoins des ruraux ou des ouvriers.

La SO.PRO.GI accorde en outre un crédit de six millions (6 000 000) de francs C.F.A. en deux tranches. Mais ministres et autres responsables politiques se servent en une seule tranche. Souvent ils prennent plus du triple.

Sur 360 logements par exemple, 20 auraient été gardés pour les coopérants chinois, 100 pour le gouvernement (bien que les ministres aient déjà des villas) et le reste pour les "sans parapluies" (selon les termes de notre informateur, c'est-à-dire ceux qui ne bénéficient pas de la protection et donc des recommandations des hauts responsables politiques).

Les ouvriers et les ruraux doivent donc compter sur leurs propres forces dans cet Etat "prolétarien"

TABLEAU VII. Nombre de logements SO.PRO.GI. en 1984

BRAZZAVILLE		
Quartiers		
Moungali III	307	En voie d'être livrés Dont 12 locations simple
Moukondo	230	
Mfilou	22	
Glacière	53	
Plateaux-ville	3	Location simple dont 35 en location
Centre ville	36	
OUESSO *	5	En vente
NKAYI **	5	Location simple
LOUTETE***	54	Vente au comptant
<u>Projets en cours de réalisation</u>		
BRAZZAVILLE		
Moukondo	140	
Moungali III	13	
	1	Immeuble de 25 appartements
	2	Immeuble de 32 appartements
Centre ville	1	Immeuble de 39 appartements

* OUESSO : Centre semi urbain du Nord Congo

** Loutete " " " Sud Congo

*** NKAYI Quatrième ville du Congo au sud

Source : Tableau fait à partir des informations obtenues à la SO.PRO.GI.

L'Etat n'"embellit" donc que la ville (et ne loge que quelques fonctionnaires) et pas la zone rurale.

Les agriculteurs ruraux par ailleurs, restent moins protégés que les salariés.

3.2.3. La protection sociale

Barnabé Mbouandji dans sa thèse montre que la protection sociale en Afrique en général et au Congo en particulier est une protection des personnes déjà privilégiées. Elle ne couvre que les travailleurs du secteur moderne, qui au stade actuel du "développement" économique représentent une minorité. Se trouve donc marginalisé le reste de la population : La population : les salariés du secteur informel, les non-salariés, les ruraux⁷⁹

En 1978, 4% seulement de la population était protégée⁸⁰

TABLEAU VIII : Evolution des allocataires et du nombre d'enfants donnant droit aux allocations familiales

Année	Nombres d'allocataires	Nombre d'enfants
1981	33 363	159 316
1982	34 455	164 002
1983	40 796	189 732

Source : Caisse nationale de Prévoyance locale (CNPS)
Ces chiffres sont sous-estimés. Certaines entreprises ne déclarent pas les employés pour éviter de verser des cotisations.

⁷⁹ MBOUANDJI (Barnabé) rationalisation de la Protection sociale dans une perspective africaine thèse 3ème cycle II AP Paris/NANCY II 1983

⁸⁰ MBOUANDJI (Barnabé) rationalisation de la Protection sociale dans une perspective africaine thèse 3ème cycle II AP Paris/NANCY II 1983

TABLEAU IX Répartition des hopitaux et dispensaires par régions

Region	Brazzaville	Pool	Kioulou	Cuvette	Lekoumou	Bouenza	Niari	Plateaux	Likouala	Sangha
Hopitaux Généraux	1 1071 lits		1 950 lits	1 232 lits						
Hopitaux secondaires						1 (82)	1 (258)			
Centres Hospitaliers	4	1 (97)	1 (94)			1	1 (158)			
Centres médicaux	3	3	3	5	2	2	2	4	2	3
Infirmeries	5	26	6	9	7	4	5	8	5	3
Dispensaires	72	32	60	73	24	28	49	70	26	20

Source : Ministère de la santé non daté [1980 ou 1982?]

Malgré les excédents des recettes qu'enregistre la C.N.P.S⁸¹, les avantages demeurent moindres.

De 1970 à 1978 les versements des employeurs (1,66/3,42 milliards CFA) se sont accrus de 9,47 % en moyenne par an alors que les prestations servies (1,57/2,13 milliards/représentent une progression de 3,9 % en moyenne par an. Ainsi la redistribution baisse progressivement. Alors qu'elle représentait 94,68 % des cotisations encaissées en 1970, en 1978 elle n'est plus que de 62,33 %⁸²

Parmi les catégories non bénéficiaires de la protection sociale, il faut compter aussi les demandeurs d'emploi et les chômeurs. Il n'existe pas d'allocation chômage dans le droit congolais pourtant hérité de la France.

Par ailleurs, la répartition des chambres à l'hôpital se fait selon la catégorie socio-professionnelle bien que l'Etat congolais, comme le proclament les gouvernants, est un état prolétarien.

En 1981 on comptait 266 médecins, 136 assistants-sanitaires, 177 sages-femmes et 849 infirmier(e)s diplômés d'état⁸³ pour environ 1,6 millions d'habitants. Nous voulions analyser la densité médicale par région :

$\frac{\text{(nombre de médecins)}}{\text{population régionale}}$ afin de mieux illustrer les disparités mais l'état des

statistiques tant du Centre National de la Statistique et des études économiques (CNSEE) que du Ministère de la Santé et des affaires sociales ne nous a pas permis de le faire. Toutefois la comparaison entre la mortalité infantile (0 et 1 an) en ville et "en brousse" (sic) est assez indicative 76 % contre 113 %⁸⁴

Le tableau de la répartition des hôpitaux et dispensaires par région montre que l'intérieur du pays reste très défavorisé. Alors que Brazzaville compte un hôpital général, quatre

⁸¹ C.N.P.S. Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

⁸² Source : Marchés Tropicaux 2 juillet 1982 p. 1858

⁸³ idem

⁸⁴ idem

centres hospitaliers, trois centres médicaux, cinq infirmeries et soixante douze dispensaires, la région de la Sangha (Nord-Congo) n'abrite que trois centres médicaux, trois infirmeries et vingt dispensaires. D'une manière générale, la plupart des infrastructures sanitaires se trouvent au Sud. Mais la région de la cuvette (régions des trois derniers Présidents) possède plus de médecins que les autres centres secondaires : 15⁸⁵

TABLEAU X Effectifs de médecins par région

Region	Effectifs de medecins par région
SANGHA	5
LIKOUALA	4
CUVETTE	15
PLATEAUX	4
POOL	6
BOUENZA	9
LEKOU MOU	5
KOUILLOU + Pointe Noire	19
NIARI	10
BRAZZAVILLE	65

Source : Liste nominative des médecins. Ministère de la santé et des affaires sociales. Services des ressources humaines
Juin 1982. Calcul fait par nous

⁸⁵ liste nominative des médecins Ministère de la Santé et des Affaires sociales. Services des ressources humaines JUIN 1982

Les malades vont passer la plupart des examens (radiologiques surtout) à Brazzaville ou à Pointe-Noire. Ce qui nécessite souvent des moyens financiers pour les ordonnances, le savon et autres accessoires. Aussi les ruraux préfèrent-ils se réfugier dans l'accusation du sorcier comme responsable du mal. Pendant ce temps, les hauts fonctionnaires sont évacués sanitaire-ment à PARIS ou autre ville d'Europe.

A Brazzaville, et Pointe Noire, ces hôpitaux ne peuvent contenir tous les malades venus de tous les quartiers et de l'intérieur du pays. Si à l'époque coloniale et aux premières années de l'Indépendance, les soins étaient quasiment gratuits, l'ordonnance médicale n'existait presque pas, de nos jours même l'aspirine (fabriqué sur place) manque parfois à l'hôpital. Le patient doit tout acheter (sauf s'il a un "parent" parmi le personnel et si le médicament existe dans la pharmacie de l'hôpital). Dans ces conditions, le congolais démuné, partagé entre l'urgence de se nourrir ou de nourrir sa famille nombreuse et celle de sauver sa vie, préfère sinon abandonner du moins attendre d'économiser pendant plusieurs mois avant de s'acheter les médicaments ou de payer les examens radiologiques. Ou alors il choisit de consulter les guérisseurs traditionnels ou autres devins. L'issue est souvent fatale.

De surcroît le malade doit partager le lit de l'hôpital (90 cm) avec un ou deux autres patients.

Mais le salarié s'arrange souvent à faire bénéficier de cette protection sociale à sa famille au sens congolais : neveux cousins, oncle. Il les inscrit aux noms de ses ayants droit officiels.

Il nous paraît intéressant de signaler que parmi les sociétés étatiques qui dans l'ensemble posent des problèmes, la Socophar (société congolaise des pharmacies) a été de loin la plus félicitée par le gouvernement lors d'un conseil de Ministres. Cette société d'Etat important et vendant des médicaments

"(...) apporte la preuve magistrale qu'une entreprise d'Etat peut bien se gérer, réaliser des bénéfices bien se porter"⁸⁶

Les frustrations quotidiennes qui engendrent certaines maladies contribuent donc à la prospérité de la SO.CO.PHAR.

3.2.4. Les conditions de transport

Dans un pays à vocation socialiste surtout, la réduction des inégalités peut s'observer aussi à travers les conditions de transport.

Il y a cinq ans abondaient à Brazzaville et Pointe-Noire des autobus appartenant à des privés nationaux. Le tarif variait entre 25 et 50 francs CFA. Dans son souci d'activer le contrôle de tous les moyens de production, l'Etat qui du reste ménage le privé étranger, a interdit la circulation de ces autobus à travers les artères des villes. Les tarifs dans les autobus d'Etat qui ont remplacé s'élèvent alors à 100 Frs CFA. Mais comme dans toutes les entreprises d'Etat, il se pose des problèmes de gestion, en octobre 1984 il ne restait plus que 18 autobus à Brazzaville pour une population d'environ 520 000 habitants. On peut imaginer des heures d'attente et la force physique qu'il faut pour se faire une place dans ces bus.

La création de la Société de Transport Brazzavillois (STB) a contribué dans une moindre mesure à la réduction du chômage (dans l'autobus il y a le chauffeur, le guichetier et parfois le contrôleur) Mais elle a été une occasion de favoriser l'enrichissement de quelques éléments de la classe dirigeante (par la vente de faux billets)⁸⁷ et l'appauvrissement des ouvriers et sans emplois. Il y a des abonnements certes, mais elles reviennent toujours cher. Pour un

⁸⁶ Marchés Tropicaux 5 juillet 1985 p. 1697

⁸⁷ KISSISSOU BOMA (Jean Royal). Classes sociales et idéologies en Afrique Centrale Publication de l'Ecole supérieure du parti GAMMA ATHENA (1980 - 1982?) P. 67

travailleur du secteur informel qui ne peut donc bénéficier des abonnements, le transport grève lourdement son budget.

Depuis août 1985, la société de Transport de Brazzaville a été remplacée par la société des transports urbains de Brazzaville (STUB) dirigée par un français. Cette nouvelle société mixte marque une fois de plus, la tendance à la dépendance. Le programme prévoit la participation de l'Etat congolais pour 65 % et 35 % des capitaux seraient apportés par Renault véhicules industriels (RVI France) et la Compagnie générale française du transport et d'entreprise (C.G.F.T.E) qui assure le transport à Nancy.

Parallèlement les petits autobus des privés nationaux ont repris de l'ampleur. Mais le directeur général a déploré au cours d'un entretien à l'Agence Congolaise d'information (A.C.I.) le 27 décembre 1985) l'existence des petits bus ("foula foula") et des taxis "100-100". Aussi a-t-il souhaité que le Maire de Brazzaville mette fin à ce réseau de transport parallèle qui cause à la S.T.U.B. un manque à gagner d'environ 4 millions de C.F.A. par mois⁸⁸

Cette disparité privilégie l'Etat (ou plutôt les gestionnaires de l'Etat si l'on considère les détournements de fonds publics dont les coupables restent souvent impunis) et le capital étranger (et non le petit capital privé national). Ce qui éloigne le régime de son option fondamentale : la construction du socialisme.

Cela entraîne des frustrations et la mobilisation des énergies vers d'autres stratégies.

3.2.5. Quelques formes de protection contre la pénurie

L'absence de protection sociale ajoutée à la hausse incessante des prix de produits de première nécessité (Manioc, sucre, huile, viande...) provoquent des angoisses, des sentiments

⁸⁸ Marchés tropicaux 10 janvier 1986

d'insécurité psycho-affective. Aussi les congolais renforcent et revitalisent-ils les liens lignagers, claniques et ethniques. Ils développent en outre des stratégies diverses.

La femme devient un élément négociable. Dans la plupart des ethnies (ou des familles) le montant de la dot (payée exclusivement par la famille du conjoint) varie en fonction de la situation sociale de la conjointe ou de celle de sa famille. Cette famille comprenant ses lignages maternel et paternel, la dot doit les satisfaire tous, au point que très souvent la première dot revient à l'un des lignages et l'autre réclame sa part. Ainsi, plus la conjointe a des diplômes, plus le montant de la dot est élevé.

Bien que la prostitution de type occidental n'existe pas au Congo (dépendance de la femme par rapport à un proxénète) il n'en reste pas moins qu'elle apparaît sous une forme déguisée. Les femmes célibataires, de plus en plus nombreuses, élèves, étudiantes, salariées ou pas, se font deuxième ou cinquième "bureau" (c'est-à-dire pour les congolais, maîtresse) d'un ou plusieurs nantis. Elles peuvent avoir des enfants avec eux.

Il s'agit là peut-être d'une nouvelle forme de polygamie dans la mesure où l'on procède parfois à des cérémonies de mariage traditionnel. Ainsi officiellement l'on continue à être considéré comme monogame, mais traditionnellement on est polygame.

La situation de misère favorise paradoxalement et dans une moindre mesure la baisse de l'endogamie ethnique. Lorsque la fille présente un copain ou un prétendant "pétrolier" (terme que les congolais emploient pour désigner ceux qui travaillent dans les compagnies des hydrocarbures et qui perçoivent des salaires correspondant parfois aux quintuple de ceux des cadres de la catégorie A1 de la Fonction Publique) à sa famille, celle-ci ne s'oppose plus, ne fait plus de discrimination ethnique quant au choix d'un époux pour sa fille. Toutefois, l'on s'efforce de rester dans la mesure du possible dans la zone.

L'ami, l'époux constitue en outre une sorte de tuteur. Son rôle est d'assurer la sécurité économique et sociale aussi bien de sa conjointe que de la famille de celle-ci.

Parmi les différentes stratégies de survie, l'investissement en capital relationnel paraît être le recours privilégié des congolais. On cherche à nouer le maximum de relations. Mais

vu la tendance à la hiérarchisation (famille plus importante qu'ethnie, ethnie plus que région) que l'individu établit, la famille est recherchée en premier. Ayant perdu ses fonctions initiales (économiques politiques et sociales) au profit de tout un réseau complexe d'institutions relevant de l'Etat, le lignage se reconstitue. La précarité des conditions de vie en ville source d'insécurité (affective, économique) et d'angoisse lui redonne son importance. L'individu, seul ne peut pas accéder aux ressources modernes organisées de telle manière que les chances d'accès à la richesse sont inégales. Dès lors la solidarité familiale devient une nécessité.

A Brazzaville et Pointe-Noire la plupart des salariés hébergent au moins un neveu, un cousin etc... La limitation de son aide aux seuls membres de son segment lignager (soeurs ou neveux de premier degré) lui pose un problème de conscience. Cet égoïsme est condamnable par la tradition dont le clan resté au village s'en fait le meilleur défenseur. L'épouse aussi intègre le foyer avec une petite soeur ou une nièce dont les parents géniteurs sont pauvres. Ainsi, même lorsqu'on n'a pas d'enfants, la charge familiale est toujours importante. Le nombre d'individus à charge est d'ailleurs fonction du montant des revenus. (cf tableau de la répartition des travailleurs par tranche de salaire du nombre d'individus vivant sur une solde et de niveau de vie moyen)

Les tailles plus élevées des ménages du Sud sont imputables à la proximité du lieu d'origine par rapport à la ville. Les dimensions du ménage restent donc le lieu du conflit culturel entre le modèle occidental qui valorise la famille "nucléaire" ou "triangulaire" et condamne le parasitisme - et le système lignager qui privilégie une densité du rapport social. En hébergeant un neveu ou un cousin, le citadin ne fait que s'acquitter des obligations lignagères. Parfois cette aide se fait à distance. Un cadre brazzavillois peut être le tuteur d'un neveu ou d'un frère qui étudie à Pointe-Noire ou à Loubomo à qui il envoie de l'argent tous les mois. Il aide aussi ses grands parents qui sont au village. La taille moyenne des ménages de 4, 6 personnes doit en réalité être multipliée. Cela fait du tuteur une sorte d'institution de protection sociale.

Tantôt, pour se décharger, le tuteur "place" sa pupille chômeur dans une entreprise d'Etat. La famille se reconstitue d'ailleurs autour du membre socialement haut placé. L'hospitalité

Tableau XI : Répartition des travailleurs par tranche de salaire de nombre d'individus vivant sur une solde et de niveau de vie moyen en 1970.

REVENUS		POTO-POTO		BACONGO	
Annuels	Quotidiens	Nombre des travailleurs	Nombre moyen d'individus vivant sur une solde	Niveau de vie moyen	Nombre de travailleurs
3000	100	143	2,4	936	99
6000	200	549	3,5	1157	482
9000	300	166	4,2	1729	296
12000	400	69	4,6	2144	87
15000	500	24	4,8	2657	12
18000	600	21	6,6	2572	12
21000	700	11	6,2	2998	6
24000	800	4	7,2	3045	-
27000	900	5	8,6	2956	6
30000	1000	1	10	2939	-
+ 30000	+ 1000	7	6,5	6482	-
TOTAL		1000			1000
Solde mensuelle moyenne		5820			5870

265b

Source : Mouala Germain : Les phénomènes de blocage du développement économique et social en Afrique noire. Thèse 3è cycle Economie du développement : Fac de droit Bordeaux déc 1970 p173

TABLEAU XII Taille des ménages selon le revenu

Taille Revenus	1-6	7-15	+16	TOTAL
0	17 80,95	3 14,29	1 4,76	21
1 - 10000	8 47,06	7 41,18	2 11,76	17
10 - 30000	22 46,81	21 44,68	4 8,51	47
30 - 70000	27 40,3	34 50,75	6 8,95	67
70 - 90000	4 25	10 62,5	2 2,5	16
+ 90000	5 25	15 +5		20
Non exprimé	5 23,81	15 71,43	1 4,76	21
Ensemble	88 42,1	105 50,24	16 7,66	209
BACONGO	46 ; 46	49 49	5 5	100
OUENZE	42 42	56 56	11 11	109

Souces : Poaty JP Tableau repris par ODEYE Michele:
Action sociale et dynamique Sociale. Aide officielle et
entraide traditionnelle le cas de Brazzaville RPC
 Ecole des Hautes études en Sciences Sociales PARIS 1980.P.77

Tableau XIII Taille des ménages selon l'ethnie

Taille \ Ethnie	1-3	4-6	7-10	11-15	16-20	+ 20	TOTAL
Kongo -Lari Soundi	14 16,67	23 27,38	31 36,90	10 11,90	4 4,76	2 2,39	84
Autres ethnies du Sud	4 17,39	5 21,74	6 26,89	5 21,74	3 13,04		23
Groupe Sud	18 16,82	28 26,17	37 34,58	15 14,02	7 6,54	2 1,87	107
Téké	9 20,45	11 25,00	6 13,64	12 17,27	6 13,64		44
Mbochi Makoua Konyou-Likouba	4 10,26	8 20,51	17 43,59		1 2,56		39
Groupe Nord	13 15,67	19 22,89	23 27,71	21 25,30	7 8,43		
Sans opinion	4	6	5	4	-	-	19
TOTAL	35 16,75	53 25,36	65 31,1	40 19,14	14 6,60	2 6,70	209 108

Source : ODEYE Michele : Action Sociale et dynamique sociale. Aide officielle et entraide traditionnelle. Le cas de Brazzaville Rep Pop du Congo

Mémoire EHESS PARIS 1980

La tendance reste la même pour toutes les ethnies

étant de règle au village, il accueille en ville des cousins du cinquième ou septième degré, des voisins du village. Si les cadres supérieurs (plus acculturés) de plus en plus qualifient cette situation de parasitisme, le nouveau citadin encore marqué par le modèle lignager et qui n'a aucune source de revenu qualifierait de sorcier le "gars du coin" qui refuserait de l'héberger... Il n'en reste pas moins que cette tendance développe la passivité. Logé, nourri, le nouveau citadin compte sur l'oncle (comme l'exige la tradition) pour lui trouver un travail de bureau même lorsqu'il ne présente pas les qualifications requises.

Près de 84,2 % des ménages interrogés par J.P. Poaty ont été hébergés en arrivant à Brazzaville.

Dès lors, le salarié congolais ne peut facilement accumuler. Son revenu est dilué par le nombre de parts correspondant aux enfants et cousins qu'il nourrit et aux autres qu'il aide à distance.

Ainsi devant l'incapacité de l'Etat dit socialiste, dans ses rôles (tel qu'il les définit) de protecteur, de pourvoyeur d'emplois, la famille reformulée apparaît alors comme le seul soutien psychologique et matériel.

La superstructure du mode de production lignager étant la sorcellerie, son usage est souvent craint par les individus ayant enfreint aux obligations coutumières. Elle constitue parfois une menace proférée par un oncle à qui on n'a pas pu acheter un fusil de chasse, une bicyclette, un poste radio et autres éléments de modernisme. Leur exigence est souvent à la mesure de la représentation qu'ils ont du cadre supérieur, une représentation anachronique car elle remonte à l'image du cadre de l'époque colonial, qui par rapport à la monnaie et au taux d'inflation, au niveau de vie de l'époque était beaucoup plus riche que le cadre actuel.

Malgré la possession des voitures, le port de costume ou d'autres objets, signe de modernisme les congolais ne sont pas totalement occidentalisés. Il y a des hésitations permanentes entre les anciens réseaux d'obligations et ceux nés du contact avec l'occident. C'est une situation d'entre deux d'où l'on n'est pas encore sorti. Devant les incertitudes de la vie urbaine, on recourt

TABLEAU XIV Répartition de la charge familiale

Personnes à charges Revenus	1-6	7-10	11-16	17 +	TOTAL
I Haut revenu	14 30%	14 49%	5 13%	0	37 100%
II Moyen revenu	46 51%	26 28,5%	17 19%	2 2,2%	91 100%
III Faible revenu	14 48%	10 34,5%	4 14%	1 3,5%	20 100%
IV très faible ou nul	34 63%	10 31,5%	4 5,5%	1	29 100%
TOTAL	108 51%	71 34%	29 14%	5 1,5%	211 100%

Sources : ODEYE (M) op cit

aux valeurs traditionnelles en essayant de les adapter à la situation nouvelle. C'est-à-dire en empruntant au modèle extérieur.

Toutes ces valeurs sont donc pseudo-traditionnelles. Et la famille reformulée en "famille sauvetage" si elle est le plus important soutien n'en reste pas moins la seule stratégie d'adaptation à la vie urbaine. Les amicales ou associations de toutes sorte jouent le même rôle.

Dans le Congo précolonial, le mode de vie associatif faisait que les hommes se retrouvaient pour manger sous le hangar, le "mbongui". Chaque femme ou chaque mère s'occupait de la contribution de son époux ou de son fils. Elle apportait des plats. Les femmes se retrouvaient pour aller pêcher ensemble... Il existait aussi des associations relevant de la société "nocturne" (une association de sorciers) et ceux relevant du monde visible : le "Kitemo", les "malaki" (fête familiale où l'on consommait des biens accumulés). La contribution de chacun dans le "kitemo" avait un caractère obligatoire. L'organisation sociale et économique en imposait l'existence.

A l'époque coloniale, Matsoua fonda le 17 juillet 1926 une association des originaires de l'A.E.F. (Afrique Equatoriale Française). Cette amicale reconnue officiellement comme une société de secours mutuel, de prévoyance, de bien-faisance, se refusait au départ à être un mouvement ethnique ou régionaliste⁸⁹. Elle revêtera cependant un aspect syndical et anticolonial. De l'exécution de son leader (dont les Kongo, stricto-sensu, son groupe d'origine n'ont jamais vu le cadavre) est née une secte. On le croit s'être envolée dans les cieux. Les matsouanistes croient au retour de leur "dieu" qui viendra les sauver...

D'autres associations vont plus tard être créées en ville. Ce sont des associations d'entraide qui essaient de répondre à l'insécurité économique et à l'instabilité sociale. Balandier a montré dans "sens et Puissance" que l'inadéquation et les conflits nés de la confusion des coutumes et la difficulté de trouver un compromis (un droit propre au milieu urbain et un seul système de normes reconnu par l'ensemble de citoyens) sont à l'origine d'un "vide" propice à l'apparition de

⁸⁹ MABOUNDA (Marcel) Le parti unique au Congo Thèse Droit Université de Picardie AMIENS 1980 pp 111-112

phénomènes relevant de la pathologie individuelle et sociale"⁹⁰. Ces associations fondées par des individus "détribalisés" (recherchant une sécurité psycho affective, matérielle), salariés ou chômeurs sont calquées sur le système traditionnel. Si à l'origine cela ne concernait que des gens du même village, en ville elle s'étend à l'ethnie voire à la région. On se regroupe sur la base linguistique (association des mbochi⁹¹) ou régionale.

Oko-Olingoba explique l'existence des associations mbochi du quartier Talangaï (un quartier lingalophone) comme étant une prise de conscience du retard économique de leur "coin" (comprenez leur terroir). Les obligations qui se créent entre membres rapprochent en ville, voisins du village, des gens d'une même ethnie qui ne se connaissent pas avant. Cette solidarité qui dépasse les liens de consanguinité remplit plusieurs fonctions.

Pour Oko-Olingoba, les associations mbochi de Talangaï peuvent être regroupées sous trois rubriques : économique, récréative et de simple solidarité.⁹²

Sans distinction de quartiers, disons que l'aspect économique reste prédominant.

L'association des originaires de tel village ou de tel district (par exemple association des originaires du Mayombé, district de mvouti) accueille tous les nouveaux arrivants, supporte ceux déjà là mais qui ont perdu leur emploi.

On cherche aussi à assurer un avenir meilleur pour le district en fait pour l'ethnie. Cela va de la réinsertion scolaire d'un jeune mis hors du circuit (exclu) à la construction d'établissements scolaires. C'est le cas des Iari qui avaient commencé la construction d'un lycée technique à Kinkala. (chef lieu de la région du Pool).

⁹⁰ Passim BALANDIER (Georges). *Sens et Puissance* PUF 2ème édition 1981

⁹¹ voir OKO-OLINGOBA : L'urbanisation de Talangaï et La "citadinisation" des mbochi. contribution à l'étude de l'adaptation urbaine dans une banlieue de Brazzaville. 3ème cycle Lyon II 1981

⁹² idem P 157

D'autres formes d'associations existent, la "tontine"* qui s'étend faiblement à d'autres ethnies. Le plus souvent elle est l'affaire des seuls originaires de la région Nord ou Sud.

Le "Muziki" regroupe des femmes qui apportent essentiellement leur soutien moral mais à travers une aide économique, à un de ses membres éprouvé.

Les groupements de danses folkloriques sont plutôt récréatives mais rassemblent les membres d'une ethnie.

75,80 % des personnes interviewées par ODEYE disent adhérer à une association principalement pour bénéficier de l'entraide économique.⁹⁴

Même dans les associations de type religieux l'aspect économique est sous-jacent. Des femmes se rassemblent pour aller cultiver le champ d'une des membres qui aura versé une certaine somme. Mais les associations religieuses dépassent souvent le cadre ethnique. Elles participent ainsi à l'amenuisement des antagonismes ethniques car elles représentent une forte identité collective transethnique.

On note d'ailleurs une prolifération des sectes. La dureté de la vie sur tous les plans et la recherche consécutive d'éléments de sécurisation rendent les congolais attentifs à toute forme d'idéologie capables de panser les frustrations quotidiennes. Etant déjà croyants (animistes) ils supportent de "vivre pauvres sur terre pour mieux vivre dans l'au-delà". Outre la religion catholique et protestante, on adhère à des religions syncrétiques qui correspondent relativement à leur univers (existence d'exorciseur, de devin...). Cela traduit à la fois un besoin de conserver sa culture et celui de s'adapter au nouveau monde.

Nombreux marxistes d'hier, évincés du pouvoir se découvrent une vocation (tardive) particulière : ils deviennent prophètes ou ouailles dans les sectes ou religions syncrétiques.

En définitive, les fonctions manifestes de ces associations

* Il s'agit d'une forme d'épargne sans intérêt. Le groupe décide de collecter à la fin de chaque semaine ou de chaque mois, une somme qu'il remet à tour de rôle à un membre. En fait cela apparaît d'une part comme un emprunt (lorsqu'on est parmi les premières à toucher) et d'autre part comme une épargne sans intérêt, car l'on ne vous donnera (vous le dernier) que ce que vous aurez cotisé

⁹⁴ ODEYE (Michele) op cit p. 135

"correspondent à un besoin d'affiliation qui pourraient compenser la perte de soutien affectif de la communauté traditionnelle et aussi à un besoin d'adaptation au nouveau mode de vie avec ses problèmes (caractères individualisés en milieu urbain, y compris les problèmes liés à la vie traditionnelle qui ne sont plus pris en charge par la communauté".¹

Outre l'aspect entraide matérielle, les associations remplissent des fonctions latentes.

En effet, considérée comme réponse à l'isolement, à la confusion des coutumes et donc à un modèle culturel nouveau, à la précarité des conditions de vie et à l'incapacité de l'Etat, les associations jouent un rôle complémentaire. Elles complètent la famille en tant que source de sécurité économique, psycho affective. Elles assument une fonction équilibrante pour les démunis. L'idéologie prônée est la solidarité des membres. Or ce sont des associations à caractère ethnique. La solidarité ethnique appliquée dans tous les domaines (attribution d'une bourse, recrutements, soutien d'une équipe de foot ball brazzavilloise qui regroupe les originaires d'une même région, endogamie ethnique) amplifie la conscience ethnique. L'existence d'une même ethnie, d'une micro société paraissait naturelle. Mais sa dislocation, sa désarticulation que l'on cherche à pallier se fait exagérément. La mise en relief du groupe du fait de la présence des "autres" génère le phénomène ethno-lignager. Il ne s'agit plus de "clanisme" traditionnel en tant que solidarité des membres d'un clan et des clans alliés dans le cadre de l'esprit communautaire, mais d'une solidarité oppositionnelle.

"si ces sentiments nationalitaires sont devenus de véritables sentiments de frustration réciproques, c'est qu'ils expriment les péripéties d'une compétition économique et politique très vive"*

¹ ODEYE (Michele) op cit p. 141

* CHASSEY (F de) Contribution à une sociologie du sous-développement op. cit. p 625

La solidarité ethno-lignagère est en définitive une sorte de fuite en arrière, une identification régressive. Les rapports sociaux de type capitaliste dans une situation de sous-développement économique politique et social engendrent des tendances grégaires. Face à la froideur des relations impersonnelles du monde bureaucratique, au chômage, à la rareté, au coût élevé des produits aux conditions précaires de logement, les congolais s'accrochent au -ou plutôt exchument le-passé. Ils essaient de reconstituer la vie communautaire dans l'environnement urbain, afin de mieux maîtriser les bouleversements et les altérations subis par le lignage, le clan, le village.

Le phénomène ethnolignager apparaît dans ce cas comme une lutte pour la survie ("struggle for life" dirait-on en anglais). On lutte contre les "autres" pour assurer ses propres intérêts à travers ceux du groupe d'abord. Ce phénomène révèle ainsi les difficultés de l'Etat qui se dit socialiste à accumuler du capital et à redistribuer au "peuple".

En considérant la famille ou l'ethnie comme le canal privilégié, la meilleure voie d'accès aux avantages du monde "moderne", le démuné ne peut prendre conscience de sa situation (par rapport à celles des couches dirigeantes) ni de celui ou ceux qui l'entretiennent. Le phénomène ethno-lignager occulte les rapports de classes. Ceci d'autant plus que le système politique reste basé sur une logique bureaucratique-ethno-lignagère.

SECTION IV FACTEURS POLITIQUES D'ECLOSION ET DE REMANENCE DU PHENOMENE ETHNOLIGNAGER

En raison de la non transparence des canaux officiels d'informations, l'analyse sociologique de la situation politique au Congo se fonde souvent sur des hypothèses difficilement vérifiables. Nous insisterons pour notre part sur l'importance du facteur ethnolignager. A partir d'éléments quantifiables nous établirons le rapport entre groupes de 1957 à 1984.

Dès la création des partis politiques et l'introduction du système électoral au Congo, après 1946, la vie politique sera marquée par une solidarité des électeurs autour du leader de leur ethnie. Cette solidarité oppositionnelle atteindra son paroxysme par une guerre civile entre les Kongo stricto sensu, ethnie du candidat youlou et les ethnies du Nord regroupées autour des mbochi avec leur candidat OPANGAULT. Mais depuis 1963-1964, le Congo connaît un système de Parti unique. Lequel Parti "dirige l'Etat" (sic) Le parti prône l'unité nationale, condamne depuis toujours le phénomène ethnolignager et donc privilégie officiellement la rationalité bureaucratique.

Mais les différents régimes qui ont dirigé le Congo depuis la première république jusqu'au dernier congrès ordinaire du Parti Congolais du Travail en 1984 restent-ils à l'abri du phénomène ethno-lignager ? Pendant cette période, des personnalités aussi bien Kongo que mbochi aussi bien originaires du Sud que du Nord ont assumé la présidence du Congo. Y-a-t-il eu répartition du pouvoir selon les ethnies ou les zones ? Y-a-t-il eu hégémonie d'une ethnie, d'une zone correspondant à celles du Président de la République ou au contraire observation des règles constitutionnelles qui condamnent la ségrégation ethnique ?

Par ailleurs, dans les conflits ethnies du Nord/ethnies du Sud, en d'autres termes, parmi les différents candidats aux diverses élections d'avant l'Indépendance, le groupe vili (ethnie de la côte atlantique) a occupé une place non négligeable. Quelles ont été alors les places respectives de ces trois ethnies kongo-mbochi-vili (tout au moins de leurs représentants) au plus haut sommet des équipes dirigeantes (bureau politique, primature...) de la colonisation à nos jours ?

C'est sur le plan politique que la dichotomie Nord-Sud reste tranchée. Les congolais en général, les sudistes en particulier omettent souvent l'existence d'un centre (région des plateaux, pays teké) dont les originaires de toutes les façons se situent beaucoup plus au Nord. Il s'agit donc d'une coalition des régions (et donc des ethnies) du Sud d'une part et des régions du centre et du Nord-Congo d'autre part.

Pour le sudiste, le mbochi c'est le ngangoulou, le tégué et tout ce qui emprunte la route du Nord à partir de Brazzaville. Même si le tégué vient du Pool ou le kota du Nord, le congolais ne s'embarasse pas de ces réalités historiques. Pour le nordiste en revanche le "mokongo" c'est celui qui vient de - ou vit le long de- la voie ferrée (Brazzaville-Pointe-Noire) "bato ya nzela ya masini". (les gens de la voie ferrée)

Selon la "radio-trottoir" (la rumeur) les groupes du centre auraient créé clandestinement un "front de libération des batékés et des bangangoulou" (FROLIBABA). Ils auraient engagé un processus de prise de pouvoir à travers certains de leurs leaders ministres. Mais le pouvoir l'aurait démasqué et sanctionné (éviction d'un Ministre affectation d'un autre à un

poste non stratégique). Ces rumeurs sont certes à prendre sous réserve, mais lorsqu'on sait que le Congo était une civilisation de l'oralité, laquelle oralité a souvent fait ses preuves (avant la démission ou l'éviction d'un ministre par exemple tout le monde est au courant) ses réserves peuvent signifier affirmation.

Ces réalités trahissent l'inefficacité et l'artificialité de l'organisation sociale post-coloniale. Mais les conflits inter ethniques sont devenus manifestes à partir de l'adoption du système électoral dans les anciennes colonies françaises. Les partis et leurs candidats avaient une assise ethnique.

4.1. De la conférence de Brazzaville à la loi cadre 1944-1956

Du 30 janvier au 8 février 1944 se tient la "conférence de Brazzaville" sous la présidence du général DE GAULLE chef du gouvernement de la France libre. Cette conférence se donne comme but essentiel la transformaiton des conditions sociales^{et} politiques des Africains : suppression du travail forcé, accession des "indigènes" à la citoyenneté ; institution et mise en place d'assemblées politiques locales¹

A ce moment l'amicale de Matsoua qui avait longtemps recherché le dialogue s'est déjà, avec la mort de son leader, réfugié dans un prophétisme religieux. Il incarne alors l'unité des Iari autour de ce "nouveau Dieu" dont les adeptes attendent jusqu'alors le retour salvateur. Il ne concerne plus par conséquent les autres ethnies.

¹ BAMBÉ (Jean Guy) chronologie des principaux faits et événements et WAGRET (Jean Michel) histoire et sociologie politique de la République du Congo thèse Science politique Paris 1961.

Le 21 novembre 1945 les congolais élisent pour la première fois leur député à l'Assemblée Nationale constituante française : Jean-Felix Tchicaya. Ce villi (ethnie de la côte), ancien commis des finances, représentera le Moyen-Congo et le Gabon.

En 1946, Felix Tchicaya fonde le Parti Progressiste congolais (P.P.C.) qui siège chez lui, à Pointe-Noire (Sud) Parti affilié au R.D.A.* Parmi ses adversaires politiques (12 candidats), le plus important (qui marquera l'histoire) est Jacques Opangault, un greffier mbochi (Nord) Celui-ci fonde le mouvement socialiste Africain (MSA) section locale de la S.F.I.O. qui siège à Brazzaville.

Le candidat Dadet d'ethnie Mundjombo (Nord) ne fera pas beaucoup de succès du fait de la faiblesse numérique de son groupe ethnique.

Jean Felix Tchicaya étendra son audience aux autres ethnies du Sud. Aux balali il prétendra être recommandé de Matsoua qu'il aurait vu et consulté à Paris. Lorsqu'on sait ce que représentait le leader Matsoua qui a osé braver le colonisateur et dont on surestimait les pouvoirs, (il s'évadait mystérieusement des prisons) pour les balali, on ne peut s'étonner qu'ils aient exécuté ses "consignes de vote" en faveur de Felix Tchicaya. On peut voir par là un début de coalition Kongô-lari et villi, toutes des ethnies du Sud. En 1946 donc, le PPC obtient 46 % des voix aux élections à l'Assemblée Nationale (deuxième collège) contre 28 % pour le Parti socialiste S.F.I.O./M.S.A. grâce aux voix du Nord.

Les électeurs congolais en majorité jamais sortis de leur cadre rural ne pouvaient que voter pour le "fils du pays" (la région) et non pour un "étranger" (personne d'une autre ethnie) que de surcroît ils n'avaient jamais vu. On se referait encore au modèle des "chefferies traditionnelles".

Aux premières élections à l'Assemblée territoriale au Moyen Congo, le P.P.C. de Felix Tchicaya confirme sa victoire devant le M.S.A. de Jacques Opangault. Pointe Noire deviendra capitale administrative du Moyen-Congo en 1950. Les élections législatives de 1951 ne

* R.D.A. Rassemblement démocratique Africain, Parti de Houphouët-BOIGNY

modifieront pas la position du P.P.C. Felix Tchicaya obtiendra 44 % des voix contre 25 % pour Opangault. Le troisième Parti nouvellement créé, le Rassemblement Populaire Français (R.P.F.) fera un résultat dérisoire.

Les voix de Felix Tchicaya étaient à 95 % du Kouilou, sa région (la côte atlantique au sud), celles de Jacques OPANGAULT à 98 % des voix de la Likouala-Messaka (Nord-Congo) d'où il est originaire.

C'est à partir de 1952, à l'occasion du renouvellement de l'Assemblée locale que l'on notera un effritement du P.P.C. : 34 % des voix seulement contre 30 % pour la S.F.I.O. La politique de figuration de Tchicaya s'avérait de plus en plus mal payante et décevait les militants. Et les Kongo stricto-sensu se sentaient alors menacés par la montée des mbochi par Jacques Opangault interposé. Ils créeront l'U.D.D.I.A.* à la veille des élections de 1956.

4.2. La loi cadre Gaston Defferre.

La loi cadre stipule une amorce de l'autonomie des territoires. Elle prévoit la création des Assemblées et conseils de gouvernements orientés vers les problèmes territoriaux.

Alors que Jacques Opangault était assuré de remplacer Felix Tchicaya, au Palais Bourbon l'émergence de l'abbé Fulbert Youlou brouille les cartes. L'arrivée de l'abbé Fulbert Youlou d'ethnie lari (groupe kongo stricto sensu) marque l'émergence sur la scène politique des kongo stricto-sensu.

Désintéressés auparavant de la vie politique par l'absence d'un leader sur le terrain (matsoua étant devenu le messie) les kongo-lari vont à partir de 1956 jusqu'en 1968 occuper la première place. Il faut dire que le fait que Youlou fût un abbé eût joué de beaucoup. Il a suppléé André Grenard MATSOUA, se faisant en quelque sorte son représentant sur terre. Les kongo

* UDDIA Union Démocratique pour la défense des Intérêts Africains

(balari, bakongo, ba-sundi, bahangala) numériquement majoritaires permettront à Youlou de réaliser une percée politique incontestable. L'Union Démocratique pour la Défense des Intérêts Africains (U.D.D.I.A.) créée le 1er juillet 1956 gagnera les élections municipales du 23 novembre 1956.

Notons que les militants de tous ces partis n'étaient pas exclusivement bakongo. Mais l'ethnie du leader était majoritaire. La deuxième personnalité du P.P.C. le vili stéphane Tchitchelle quittera son parti pour aider youlou dans son avancée. De même que les kongo-lari avaient aidé le vili F. Tchicaya, de même le Vili Tchitchelle renforcera le Parti des Kongo-lari.

Avec la victoire de l'U.D.D.I.A. toutes les Mairies (trois à l'époque) reviendront à ce parti. Youlou (le lari) sera Maire de Brazzaville Siège de l'U.D.D.I.A., Ngoura Pierre (un Yaka Sud) Maire de Dolisie (actuel Loubomo) et Stéphane Tchitchelle (vili) Celui de Pointe-Noire la capitale. Tchicaya s'écarte petit à petit de la scène politique.

Le 31 mars 1957 le M.S.A. de Jacques opangault gagne enfin les élections à l'Assemblée législative. Opangault dirige le premier gouvernement congolais et devient le vice-Président du conseil de Gouvernement, la présidence étant assurée par la France. Mais il ne régnera pas longtemps.

Après le "oui" congolais au discours de DE GAULLE le 24 Août 1958 relatif à la communauté Franco-Africaine, on adopte au suffrage universel le 28 novembre 1958 "l'Acte constitutionnel du Congo. Et on proclame à Pointe-Noire (la capitale du Moyen Congo), la République du Congo. Le Maire de Brazzaville, Youlou (U.D.D.I.A.) en devient le Premier Ministre du Gouvernement provisoire. La capitale est transférée la même année de Pointe-Noire à Brazzaville. Lorsque le vili Tchicaya représentait le Moyen-Congo, il avait fait de Pointe-Noire (chez lui) la capitale administrative. Youlou l'imitera. Ayant acquis le pouvoir il transférera la capitale dans la ville de sa région.

Toutes ces années d'élections ont sinon cristallisé du moins exhumé les rivalités bakongo/bateké-mbochi. Même si le premier Gouvernement était ethniquement équilibré (deux originaires du Nord deux du Sud et quatre français) la victoire de Youlou en 1958 "activera la

braise". Déjà en 1956 lors des élections un commando balali⁴ attaquait tous ceux qui ne mettaient pas dans les urnes un bulletin youlou. Le mukongo qui ne votait pas pour youlou était considéré comme un traître. Les Mbochi s'attaqueront aux troupes du P.P.C. Il y aura quelques morts et des cases incendiées.

Tableau XV. Composition du premier gouvernement de la loi cadre Mai 1957

Noms	Poste	Partis
OPANGAULT	Vice Président, Administration générale et information	MSA
YOULOU	Elevage - eaux et forêts	UDDIA
TCHITCHELLE	Affaires Sociales	P.C.C./UDDIA
VIAL	Budget	UDDIA
NARDON	Fonction Publique	UDDIA
MAMBEKE-BOUCHER	Enseignement, jeunesse et Sports	MSA
VANDELLI	TP et Infrastructure	
KERKHEVE	Transports, Production Industrielle et tourisme	MSA

Source: ASSELAM MEKANA (Joseph) Le pouvoir politique en république populaire du congo. Thèse 3e cycle sociologie Bordeaux II IEP/CEAN 1979 P-110

Notons qu'il y a plus des UDDIA que des MSA congolais. C'est sur le plan régional qu'il y a équilibre

⁴ Voir WAGRET J.M. op cit P. 65

En 1959 le M.S.A. (qui a abandonné l'étiquette S.F.I.O. depuis 1956) parti en majorité nordiste, soutenu au Niari (Sud) par le M.S.A. KIKHOUNGA-NGOT Simon Pierre, un Kougni, et l'UDDIA parti en majorité Kongo mais vili également (le p.P.C. ayant presque disparu) avec le leader Tchitchelle, vont entrer dans un conflit manifeste. En février 1959, des émeutes sanglantes éclatent entre mbochi et kongo-lari. Mais elles se généralisent. On incendie des maisons des uns et des autres. On tue tous ceux qui ne parlent pas la même langue que soi. Dans les villes comme Loubomo, les kongo lari incendiaient les cases dont les propriétaires bien que sudistes n'étaient pas kongo-lari. IL y eût environ cent (100) morts pour ce pays qui n'en comptait qu'environ sept cent mille (700 000) et 177 blessés 350 cases brûlées en cinq jours ⁵. C'est surtout à Brazzaville (et dans les grandes villes) que les événements se sont déroulés, la population étant à l'époque en majorité rurale.

Les lali se sont retranchés dans le quartier Bacongo où les rejoignent tous ceux qui fuient les quartiers lingalophones, poto-poto et Ouenzé. Une rumeur circulera au quartier Bacongo faisant état des mbochi quittant leurs villages du Nord pour descendre venger les leurs à Brazzaville... Les forces de l'ordre réussiront à mettre fin aux actes de violence.

Si la cause lointaine de ces troubles reste l'hostilité traditionnelle des lalis et des mbochi, laquelle hostilité s'est aggravée depuis que l'U.D.D.I.A. a ravi le pouvoir au M.S.A., Jean Michel WAGRET impute implicitement à certains leaders la responsabilité des événements.

De retour de Paris où il se serait rendu en compagnie du français LANGEVIN en janvier 1959, KIKHOUNGA-NGOT (un Kougni) représentant du M.S.A. au Niari, déclare à Dolisie (actuelle Loubomo)

"je vous invite à vous unir et, s'il le faut, à faire la guerre civile pour obtenir l'écrasement de ce gouvernement, qui ne représente rien et se refuse à de nouvelles élections ainsi qu'il avait été précédemment convenu(...)"

⁵ WAGRET JM op cit P. 84

"(...) le peuple du Niari ne se laissera pas faire, nous allons provoquer de nouvelles élections, et s'il le faut, nous les imposerons par la force... Ce n'est pas youlou qui commande, mais VIAL" (un français)⁶

Le député P.P.C., Pouy fera à son tour le 16 février au bar Bouya à Poto-Poto "des déclarations incendiaires" (sic).

Tous ces propos feront exploser chez les populations du Nord, la lutte contre l'hégémonie Ba Congo. Les émeutes dureront du 16 au 20 février 1959.

4.3. le régime YOULOU

Dès son arrivée au pouvoir youlou amorce une politique bureaucratique-ethno-lignagère. Certes ses ministres étaient en majorité U.D.D.I.A. mais en même temps du Sud.

Son premier gouvernement compte quatre sudistes, un nordiste et deux français

⁶ cité par WAGRET JM op cit p. 83

Tableau XVI Composition du gouvernement du 8 dec 1958

Nom	Attribution	Parti	Origine
Fulbert YOULOU	1 ^{er} Ministre	UDDIA	Lari (sud)
Stephane TCHITHELLE	Intérieur	UDDIA	Vili (Sud)
E DADET	Travaux Publics	UDDIA	Moundjombo (Nord)
SOMBO	Travail	CGT/UJC	Sud
VIAL	Finances	UDDIA	Français
THOME	Ministre d'Etat	UMC	Français
BIYOUDI	Secrétaire à la Jeunesse et aux sports	CACT	Bakongo (Sud)

Source : ASSE LAM MEKANA . Opt cit P 158 . L'origine ethnique à été complétée par nous.

La CACT est un syndicat

L'UJC : Union de la jeunesse congolaise

L'UMC : Union du Moyen Congo

Tableau XVII Composition du gouvernement de Juillet 1959

Nom	Attribution	Parti	Origine
Fulbert YOULOU	1 ^{er} Ministre , Garde des seaux et Aff. Etrangères	UDDIA	Lari (sud)
Stephane TCHITHELLE	Vice Président /Intérieur	UDDIA	Vili (Sud)
A. BAZINGA	Ministre d'Etat	MSA	(Nord)
Pierre NGOURA	Ministre d'Etat	UDDIA	Bayaka (Sud)
E DADET	Travaux Publics	UDDIA	Moundjombo (Nord)
VIAL	Finances et Plan	UDDIA	Français
Prosper GANDZION	Enseignement	UDDIA	Téké (Centre)
MAWATA	Santé		Lari (Sud)
BRU	Aff éco. Agri. elev. Forêt	UDDIA/UMC	Français
F. OKOMBA	Travail	MSA	Nord
P. NGOUALA	Jeunesse et sports		Sud

Secrétaires d'état			
G SAMBA	Présidence	UDDIA	Lari (Sud)
J. BOUANGA		UDDIA	Pounou (Sud)
Ch JAYLE	Information	UDDIA/UMC	Français
Ph BIKOUMOU	Délégué dans la métropole		Lari (Sud)
Victor SATHOUD	Fonction Publique	UDDIA	Loumbou (Sud)

Sources : ASSELAM M.J. L'origine a été complétée par nous

Certes le Sud comptait plus de cadres que le Nord. Mais l'on ne peut affirmer que le choix des ministres et secrétaires d'Etat ne se soit fait que sur cette base ou sur des critères d'affiliation politique.

Sur 16 Ministres et secrétaires d'Etat, le Nord n'en compte que trois (3) DADET OKOMBA et Bazinga. Dix sont du Sud et un seul du centre. Il y a trois français sur dix sudistes, cinq sont kongo-lari dont le premier Ministre. C'est le premier novembre 1959 que l'Assemblée Nationale élit Youlou Président de la République du Congo. On s'approche de l'indépendance. Cette perspective rallume les antagonismes et luttes ethniques. L'indépendance veut dire départ du colon et gestion du pays par les autochtones. Mais quels autochtones ? des kongo-lari ? les mbochi ? Si les leaders pensent certainement Nation, les congolais pensent nationalisme ethnique. Assumer la primauté dans ce future Etat devient l'enjeu de la lutte pour le pouvoir.

Jusque-là, les événements n'ont pas permis de faire passer les congolais de la conscience "ethnique" à la conscience nationale.

4.3.1. De l'indépendance à la chute de YOULOU 1960-1963

C'est le 15 août 1960 qu'on proclame l'INDEPENDANCE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO; Cet Etat sera admis un mois plus tard (le 20 septembre 1960) à l'ONU. L'instabilité gouvernementale ne cessera pas pour autant.

Déjà le 17 février (avant l'Indépendance) on mettait en place une nouvelle équipe gouvernementale dont Tchitchelle devint le Délégué du chef du Gouvernement (le Président) à Pointe-Noire cumulativement à ses fonctions de Maire et de Ministre de l'Intérieur.

Le Gouvernement de l'Etat Indépendant sera formé le 11 janvier 1961. Le Président YOULOU aura comme Vice-président du Conseil des Ministres, Ministre des Affaires Etrangères, l'UDDIA vili, Stéphane Tchitchelle, Maire de Pointe-Noire. Celui-ci sera secondé par le M.S.A. mbochi Jacques Opangault garde des sceaux, Ministre de la justice. C'est la "cohabitation" gouvernementale UDDIA/MSA ou pour le congolais moyen, bakongo/mbochi. La constitution congolaise du 2 Mars 1961 garantit l'unité nationale.

"Le Congo est une République Indépendante et souveraine, indivisible démocratique et sociale... Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Toute propagande particulariste à caractère racial ou ethnique, toute manifestation de discrimination raciale sont punies par la loi"⁷

La devise est alors Unité Travail Progrès. Ces principes formels seront défiés par la réalité. L'arbitre français étant parti, les forces contenues durant la colonisation vont se libérer. Malgré les objectifs officiels du pouvoir : construction nationale, développement économique et social, les responsables politiques vont dans la pratique recourir "à une véritable traduction" des

⁷ TITRE 1er article 1 La constitution de la République du Congo Ministère de l'Information. Mai 1961

modèles et symboles traditionnels¹. Etant donné que les congolais étaient en majorité ruraux, analphabètes, et compte tenu de la relative inexistence des échanges Nord-Sud (manque de voies de communication), la logique ethno-lignagère déterminait leurs attitudes et comportements. Et les responsables politiques "modernes" n'avaient pas de peine à toucher à leurs "cordes sensibles" : la solidarité ethno-lignagère. Le Ministre, le Directeur, à peine sorti de son cadre villageois, s'entourait de ses "frères". Tous les laris ou tous les kongo se sentaient détenteurs du pouvoir et donc supérieurs aux autres. On parle même d'une tentative de YOULOU d'imposer le lari comme langue nationale. Mais nous n'avons pas pu vérifier cette information.

Toutefois, jusqu'à nos jours les Kongo-lari s'expriment souvent, et en tout lieu aussi bien dans les quartiers et les districts larophones que dans les villages ou districts où les autochtones parlent pourtant d'autres dialectes (la plupart des gares du chemin de fer en partant de Nkayi jusqu'à Pointe-Noire), en lari. C'est un refus symbolique ou inconscient de perdre totalement le pouvoir la "supériorité"

La mise en place de l'Equipe Gouvernementale du 6 avril 1962 ne modifie pas la structure ethnique du sommet. Le chef du gouvernement (Président de la République) supprime cependant les deux postes de la vice-Présidence du Conseil des Ministres. Les titulaires gardent respectivement le Ministère des Affaires Etrangères (S. TCHITHELLE) et le Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme. La même année (le 25 juin 1962) Tchitchelle, Maire de Pointe-Noire est nommé VICE-PRESIDENT" de la République du Congo cumulativement avec ses fonctions de Ministre des Affaires Etrangères²

Opangault quant à lui démissionne le 26 novembre 1962 signant ainsi sa mort politique, bien qu'ayant été rappelé le 20 mai 1963 comme ministre d'Etat.

Ce "gouvernement d'union Nationale" ne résistera pas aux assauts de la population congolaise. Même si Moudileno Massengo (un Kongo-lari) Vice Président démissionnaire en 1972 pense que le régime YOULOU n'était pas vraiment "tribaliste" (sic) du fait que les hommes forts le

¹ BALANDIER (G) Anthropologie Politique PARIS PUF 2ème ed 1969 p.207

² Bambi J.G. op cit

téké GANDZION, le vili TCHICHELLE et le mbochi Opangault) n'étaient pas lari¹⁰ (son ethnie), il n'en reste pas moins que ce groupe était majoritaire. Et c'est ce qui compte pour la population. La présence d'un des siens implique pour l'ethnie reconnaissance, avantages, jouissances réelles ou par procuration.

4.3.2. l'unité politique de 1963

Le régime YOULOU sera taxé de corruption de gabegie, de concussion, capitalisme, pro impérialisme, bourgeoisie, "tribalisme" régionalisme. La liste est longue...

Ayant remplacé "le blanc" l'homme riche, les responsables s'engageront dans la course à l'enrichissement, à l'acquisition de tout ce que pouvait posséder "le blanc". Cela dénote semble-t-il d'un désir de ressembler à celui que l'on enviait, et à ne plus être "sauvage" mais "civilisé" ou selon l'expression congolaise "mundelé-ndombi" c'est-à-dire noir de peau blanc dans les mentalités. Les caisses de l'Etat seront alors considérées comme patrimoine familial. On peut en user et en abuser. Les propos d'un Ministre lari sont restés célèbres. Il se vantait dans les termes suivants : "certains sont venus sur cette terre pour nous accompagner". (Nous sommes riches nous jouissons de la vie. Eux, ils nous assistent).

Pendant ce temps l'exode rurale s'accélère. Le chômage s'accroît. Malgré ses pratiques bureaucratique-ethno-lignagères, Youlou sera lâché par sa base ethnique. Les Matsouanistes¹¹ avaient favorisé la montée de Youlou car pour eux il représentait leur leader MATSOUA André Grenard. Ce dernier luttait contre l'influence des colons; mais Youlou subissait

¹⁰ Maître MOUDILENO-MASSENGO (Aloïse). - Congo une escroquerie idéologique. Au cœur du Long drame. Livre I. Les faits. PARIS L'HARMATAN 1975 p. 59

¹¹ Les matsouanistes sont les adeptes de la secte issue de la disparition jugée mystérieuse de Matsoua par les Kongo-Lari. matsoua fût en fait mort (exécuté ?) dans la prison coloniale de MAYAMA (Région du Pool). Les Kongo-lari qui n'ont jamais su que MATSOUA fût emprisonné pensent qu'il s'était envolé dans les cieux.

l'influence de l'U.M.C. (l'union pour le moyen Congo) parti des commerçants et entrepreneurs européens. En réaction à l'abandon de Youlou, par les matsouanistes, celui-ci va les réprimer, perdant du même coup son assise ethnique.

En 1963, un bon nombre d'intellectuels étaient formés ou en formation. Ils jugeaient mal que des individus au niveau moins élevé qu'eux puissent continuer à gérer le pays.

Massamba-DEBAT Alphonse, Président de l'Assemblée Nationale avant l'Indépendance, d'ethnie kongo (même région que Youlou) quant à lui dira de Youlou le 16 août 1963.

"Le tribalisme battait son plein, créant les pires injustices, divisant le pays, nous condamnant à une perpétuelle lutte fratricide, source de nos difficultés et de nos malheurs"¹²

La conjugaison du mécontentement des intellectuels, des syndicalistes, des chômeurs, des kongo-lari de la population congolaise les amènera à s'insurger.

C'est surtout l'adoption du Parti unique qui fera "déborder le vase". Cette décision avait été votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le 13 avril 1963. Mais les syndicalistes du Comité de fusion exigeront une réforme beaucoup plus profonde. Or, juridiquement ce droit à décider des changements ne revenait désormais qu'au gouvernement. Le 6 août Youlou arrête le dialogue considérant que les syndicalistes n'ont aucune représentativité politique. Il interdit toute manifestation sur la voie publique. La réaction syndicale ne se fera pas attendre. La grève du lendemain entrainera des arrestations.¹³

Les journées insurrectionnelles du 13 14 et 15 août constitueront la révolution congolaise. On fera démissionner Youlou ("lâché" par DE GAULLE) et toute son équipe. Ce sera l'abréaction collective. Chômeurs, syndicalistes, travailleurs, chrétiens, Matsouanistes,

¹² Chronologie Politique Africaine . Cité par KUASSI Just Victorien Les partis politiques et le Tribalisme thèse 3ème cycle socio-politique NANTERRE 1982 p. 131

¹³ SORET op cit pp 197-198

bourgeois, mbochi, lari... tout le monde marchait à travers les artères des villes congolaises. A Brazzaville, ils se dirigeaient vers le palais. L'on chantait

"Congo oh oh
 Youlou a tout volé
 nous bâtirons de nouveau
 (il) suffit la liberté.

Pendant tout le règne de Youlou de 1958 à 1963, on note une présence quasi permanente du vili stéphane Tchitchelle. Celui-ci a toujours secondé Youlou. On peut donc parler d'une hégémonie Kongo-lari-vili.

Certes, les Kongo-stricto-sensu (ou Kongo-lari) constituaient la majorité (en nombre de postes ministériels). Mais les ethnies Kongo-lari, et vili qui avaient du reste bénéficié des infrastructures coloniales (écoles, voies de communication, entreprises...) demeuraient encore les ethnies privilégiées du Congo. Les deux plus grandes villes qui aujourd'hui comptent ensemble la moitié de la population congolaise symbolisaient d'ailleurs cette position des kongo-lari et des vili. Pointe-Noire que le vili Tchicaya proclama en 1950, capitale administrative du Congo se désigne aujourd'hui par capitale économique. Elle concentre une grande partie (sinon les principales) des activités économiques (entreprises privées et d'Etat, Raffinerie de pétrole...) Brazzaville, devenue capitale politique depuis Youlou représentait à l'époque le pays lari, même si à l'origine ce fût un territoire teké (Mfaa ou Mfoa). *

Par ailleurs un dosage Kongo-lari-vili et mbochi masquait une hégémonie des premiers sur les seconds.

Depuis 1958 la composition des trois premiers postes suivait l'ordre lari-vili-mbochi.

* Notons que chaque ethnie désigne Brazzaville par un terme qui lui est propre. Pour les lari par exemple Brazzaville c'est "mavula", (et non Mfaa) c'est donc leur terroir.

1958	Premier Ministre 2 è Personnalité 3 è Personnalité	Youlou Tchitchelle Dadet	lari Vili Mundjombo Nord
1959	Premier Ministre Vice président Ministre d'état	Youlou Tchitchelle BAZINGA	lari Vili Nord
<u>Après l'indépendance</u>			
1961	Président Vice Président 3 è Personnalité Ministre Justice	Youlou Tchitchelle Opangault	lari Vili Mbochi

4.4. Le régime de Massamba-Débat ou la perpétuation de l'hégémonie kongo-lari

Massamba-Débat remplace dès le 16 août 1963 "son frère" d'ethnie. Rappelons que les Lari font partie du groupe Kongo stricto-sensu : bakongo, balari, basundi, bahangala. Youlou était mu-lari, massamba-débat mu-kongo. Ce sera la perpétuation du pouvoir kongo-lari malgré l'unanimité faite sur le départ de Youlou. Notons tout de même que de légers antagonismes subsistent dans une moindre mesure entre les sous-groupes. Les originaires du Pool disent par exemple que Youlou a bitumé la voie carrossable Brazzaville-Kinkala (Pays Lari) Massamba l'a fait de kinkala à Boké (pays kongo). Ceci pour signifier que chacun a privilégié son sous-groupe. Mais pour les "intérêts majeurs de l'ethnie", ils s'identifient à un seul groupe.

Massamba débat Ministre du Plan et de l'Equipeement de 1961 à 1963 sera d'abord Premier Ministre d'un Gouvernement provisoire avant de devenir Président. Ce pouvoir se voulait technocratique (du moins si l'on considère la valeur des diplômes de l'époque). Il comptait :

- un Docteur ès Science, ingénieur Agronome
- un Docteur en Médecine
- études supérieures. Economiste
- licencié en Droit, Inspecteur principal des Douanes
- un bachelier
- un de niveau secondaire
- trois de niveau primaire
- un titulaire du brevet de collège
- un dessinateur

Au-delà des diplômés, cette équipe était à majorité sudiste : six (6) originaires du Sud, deux (2) du Centre et trois (3) du Nord. Soit six sudistes et cinq représentant la coalition Centre-Nord.

Tableau XVIII Bureau Politique 1964

Noms	Attributions	Origine
Alphonse MASSAMBA-DEBAT	Secrétaire général	Bakongo (Sud)
Ambroise NOUMAZALAYE	1 ^{er} Secrétaire	Nord
Docteur MIEHAKANDA	2 ^e Secrétaire	Bakongo (Sud)
Julien BOUKAMBOU	Secrétaire Administratif	Sud
Aubert LOUNDA	Trésorier général	Sud
Maurice OGHAMY	1 ^{er} Commissaire aux Ctes	Nord
Gabriel OBONGUI	2 ^e Commissaire aux Ctes	Nord

Source : Bambi J.B. op. cit L'origine zonale a été complétée par nous

Les institutions définitives interviendront après les élections de l'Assemblée Nationale (du 8 décembre 1963), le 24 décembre 1963. Le Président de l'Assemblée Nationale, Angor Léon Robert est du Nord.

Aux assises du congrès constitutif du M.N.R. (mouvement national de la révolution) du 29 juin au 2 juillet 1964 on optera pour le Socialisme Scientifique. La structure ethnique du Bureau Politique de 1964 sera relativement équilibrée : trois Sudistes deux Nordistes et un ngangoulou (centre). Etant donné que les ngangoulou sont "inclassables" (Bien qu'étant du Centre on a tendance à les situer au Nord) et puisque nous avons décidé de faire la répartition Nord/Sud et non Sud-Centre-Nord, il y a trois du Nord et trois du Sud.

Le M.N.R. s'activera à contrôler le syndicat et à s'assurer la suprématie sur l'ensemble des structures étatiques. L'anéantissement de la J. MNR (J comme jeunesse) se fera par la nomination d'un Iari (ethnie de Youlou) comme Ministre de l'Intérieur, André Hombessa, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et Président du Comité Exécutif de la J.M.N.R.¹⁵

Le M.N.R. sera miné par un conflit latent entre les adeptes du socialisme scientifique radicaux et modérés et autres croyants dont le Président MASSSAMBABA-DEBAT. Ce dernier cherchera pendant tout son "règne" à diviser les forces dites révolutionnaires qui le gênaient. Il "récupérera" par exemple Ambroise NOUMALALAYE ancien responsable de la J.M.N.R. pour le nommer Premier Ministre, après la démission du technocrate marxiste Pascal Lissouba très populaire à l'époque¹⁶. et originaire du "Grand Niari" (il est nzabi)

Massamba-Debat oeuvrera alors pour la confiscation des structures étatiques. Tous les postes-clés reviendront à ses "corrégionnaires" ou autres hiérarques stratégiques bureaucratICO-ethno-lignagers. Il s'emparera du secteur d'Etat en éliminant l'équipe qui s'efforçait de mettre sur pied les bases du secteur industriel socialiste¹⁷. Il prendra ses distances

¹⁵ MPAKA (Albert) : Socialisme et Symbolisme Politique au Congo Brazzaville. Contribution à l'étude du pouvoir et du discours politique. 3^{ème} cycle Sociologie Politique. Paris V 1982 p. 162

¹⁶ il faut signaler que la détention de plusieurs titres universitaires dont le Doctorat d'Etat es Science contribuait à faire son aura à une époque où même le bachelier avait de la considération.

¹⁷ MPAKA op cit P. 168

avec l'armée et le Parti. Ce faisant, il suscitera la colère des originaires du Nord (il aurait fait arrêter et rétrogradé le capitaine Marien Ngouabi, originaire du Nord). Une multiplicité de leaders s'opposera à lui. Ayant entamé le crédit de Noumazalaye (homme du Nord) auprès de la jeunesse il se débarrassera de lui en prétextant la superficialité du poste de Premier Ministre.

Les divergences de Massamba-Debat avec Youlou dont il était le Président de l'assemblée Nationale ont certainement influencé le choix des syndicalistes et officiers de l'armée pour ce "politicien libéral et austère, de religion protestante"¹⁸. Mais il n'était pas marxiste-léniniste. Aussi se sentait-il étouffé par les "révolutionnaires" de son régime. Il tentera plus tard de s'en débarrasser (janvier 1968) Mais cette éviction de la gauche (au profit des "éléments modérés") qui lui permit de s'accaparer le pouvoir (il devint à la fois secrétaire général du Parti unique (MNR) Président de la République, chef de l'Etat et chef du gouvernement) et sa tentative d'amorcer un virage à droite" à la fin de son mandat, lui coûta une démission forcée.

A l'instar de la constitution de 1961, celle de 1963 (début du Régime Massamba-debat) condamne

"toute corruption, tout tribalisme, tout népotisme comme méthode de gouvernement et de consolidation de la dictature et du pouvoir personnel"

Il réprime

"tout acte de discrimination raciale, ethnique ou religieuse, toute propagande régionaliste pouvant porter atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, à l'unité nationale ou à l'intégrité du territoire(...)"¹⁹

Mais la fin du "règne" de MASSAMBA-DEBAT reste marquée par la réédition de la méthode Youlou. Les poste-clés reviennent aux Kongo. Par exemple.

¹⁸ MAKAMMBILA (Pascal): Le Parti Congolais du travail Mémoire de 3ème année IEP Bordeaux 1974 p. 21

¹⁹ Constitution de la République du Congo 1963. Ministère de l'Information Service de Presse. 1966. Préambule et article 4 Titre 1er

- Direction de la Sûreté Nationale : MATINGOU Bernard (Mu-Kongo)
- Ministère de l'Intérieur : Bindji michel (un kongo de biza, Boko)
- Présidence de l'Assemblée Nationale : MOUYABI Georges (Mu-kamba , Bouenza Sud)

La nomination du commandant EBADEP-DAMAS (du Nord) en qualité de commandant en chef des Forces Armées correspond à celle du Capitaine POIGNET Augustin (muyaka, Sud) au poste de secrétaire d'Etat à la Défense Nationale²⁰ Cette même armée, sous la direction d'un homme du Nord renversera ce régime accusé de "corruption" et de "tribalisme".

Oubliés durant toutes ces années, les mbochi (lato-sensu) et les Nordistes en général resteront frustrés. Le mouvement insurrectionnel du 31 juillet dirigé par un jeune Capitaine , Ngouabi d'ethnie Kouyou (Nord) marquera la fin de l'hégémonie Kongo-Iari.

4.5. 1968. INVERSION DE LA TENDANCE : Vers l'hégémonie mbochi-kouyou

Les attitudes contestataires de Marien Ngouabi contre le régime Massamba-débat feront naître des conflits entre les deux personnes. Les sanctions infligées à Ngouabi par Massamba-Débat (rétrogradation en soldat de deuxième classe par exemple) orienteront l'attention des personnes qui n'approuvaient pas ce régime, vers ce militaire.

Le régime de Massamba-Débat se montrait très policier. Parmi les étudiants congolais à l'étranger, qui s'étaient fait remarquer pour leurs critiques acerbes à l'encontre du régime, nombreux furent exécutés dès leur retour au Congo.

²⁰ Makambila (P.) de P.C.T. op cit p. 8

Ngouabi bénéficia donc de la contribution des intellectuels et du "soutien passif des masses urbaines traumatisées par les excès policiers"²¹ pour renverser le Pouvoir.

Le nouveau pouvoir opta pour l'affirmation de la ligne marxiste-léniniste de 1963. Le Conseil national de la Révolution (C.N.R.) créé après le départ de Massamba-débat élira Ngouabi comme son Président; Celui-ci restera jusqu'au Congrès constitutif du Parti Congolais du Travail. (P.C.T.) le 31 décembre 1969. (Ce sigle fût proposé par les intellectuels dits de gauche, essentiellement les anciens étudiants Congolais en France). Marien Ngouabi, chef du Parti et Président de la République à partir de cette date restera au pouvoir jusqu'à son assassinat le 18 mars 1977.

Le Conseil National de la Révolution comprenait toutes les tendances : marxistes, modérées et extrémistes. Mais les principaux membres en seront plus tard exclus²²

Toutefois le Parti se définit comme un Parti d'ouvriers et de paysans. Mais la structure reste celle d'une organisation pyramidale et d'un centralisme démocratique à l'image des Partis communistes de l'Europe de l'Est.

Le 31 décembre 1969, le Congo devient République Populaire, mais le régime NGOUABI n'échappe pas à "la dialectique établie entre l'idéologie révolutionnaire et les idéologies concurrentes des grands ensembles ethniques"²³

1968 marque le début de la ruée vers l'"Eldorado" politico-économique (le Sud) des originaires du Nord. Ngouabi doit "faire face à la demande sans cesse accrue d'une clientèle ethno-régionale de plus en plus exigeante (...)"²⁴

Comme les précédentes, la constitution de 1969 dans son article 11 stipule.

"Tous les citoyens congolais sont égaux en droit. Tout acte qui accorde le privilège à des nationaux ou limite leurs droits en raison de différence d'ethnie de région ou de

²¹ OSSEBI (Henri) : Affirmation ethnique op cit. P. 189

²² MAKAMBILA (Pasca) le P.C.T. op cit pp 18-44

²³ BALANDIER (G). L'ethnie et la Révolution in le nouvel observateur n° 651 1977

²⁴ Voir OSSEBI (Henri) affirmation ethnique et discours idéologique Essai d'interprétation Thèse Paris V 1982 p. 12

religion, est contraire à la constitution et puni des peines prévues par la loi"²⁵

Ceci dans un Congo, Etat souverain une, indivisible et laïque dans laquelle (République) tout pouvoir émane du peuple et appartient au peuple"²⁶

Le C.N.R. était composé d'officiers de l'armée, dont des anciens partisans de Débat et des civiles, notamment des anciens dirigeants des organisations de jeunesse, J.M.N.R. (jeunesse du Mouvement national de la Révolution) UGEEC (Union Générale des élèves et étudiants congolais). On y comptait aussi de "militants de dernière heure" dont l'ascension brusque s'expliquerait en fait par le "clientélisme ethnique et régional"²⁷

Comme dans les premiers moments du "règne" de Massamba-Débat, celui de Nguabi s'active à éviter de sombrer dans les mêmes erreurs reprochées à Massamba. Les mass média ne cessent de condamner "le tribalisme", la "corruption"...

Ainsi le COMITE CENTRAL du P.C.T. issu du congrès constitutif demeure encore en majorité sudiste.

membres du C.C. PCT originaires du Sud	21
membres du C.C. PCT originaires du Nord-Centre :	17

Ce qui représente 55 % pour le Sud et 45 % pour la zone du Président Marien Nguabi le nord.

Le même rapport se vérifie au niveau de l'instance dirigeante : le BUREAU POLITIQUE : 62,5 % pour le Sud et 37,5 % pour le Nord.

Mais dès 1970, après le congrès extraordinaire de Mars, on tend vers l'équilibre.

²⁵ Constitution de la République Populaire du Congo 1969 Titre II des libertés et de la personnalité humaine article 11 journal officiel de la RPC. Archives nationales. Brazzaville

²⁶ Constitution de la R.P.C. Titre I article 1er voir archives nationales

²⁷ OSSEBI (H) Affirmation ethnique op cit p. 191

Membres du comité central originaires du Sud :	22
Membres du comité central originaires du Nord et du Centre :	23

Au Bureau Politique le rapport sera de six (originaires du Sud) sur 10 et de quatre originaires du Nord.

Le régime de Ngouabi s'illustre par un record en nombre de coups d'Etat.

Depuis le C.N.R. il existe des divergences entre les factions. Le C.N.R. voulait constituer une jeunesse marxiste. Mais la J.M.N.R. souhaitait conscientiser la jeunesse congolaise, l'intéresser à sa situation matérielle qui se dégradait. La J.M.N.R. condamnait aussi la domination de l'impérialisme international, français en particulier ²⁸ Il entendait jouer son rôle syndical.

La création du P.C.T. apparaît alors comme un anéantissement des organisations de jeunesse et du syndicat. Ceux-ci doivent respecter le centralisme démocratique. Le P.C.T. ne sera pas épargné de luttes intestines entre l'"aile gauche" (anciens militants de la J.M.N.R. et de la Défense civile) et "l'aile droite" "rassemblant surtout les militaires hâtivement convertis aux vertus du marxisme"²⁹ Le 23 mars 1970 le coup d'Etat du lieutenant KINGANGA (mu-Kongo) échoue. L'ayant abattu, le pouvoir l'accusera de valet de l'impérialisme.

Huit mois plus tard, le complot du civil Kolelas Bernard sera démantelé. Arrêté Kolelas n'hésitera pas à donner publiquement ses positions anti-communistes devant une foule qui criait "au poteau, au poteau !".

Tous les militaires arrêtés ou rétrogradés venaient du Sud. Mais Ngouabi assurera aussi l'ascension de quelques éléments du Sud (entrée au Bureau Politique) afin de mieux contrôler les différentes organisations, de mieux diffuser l'idéologie marxiste-léniniste. Or, les structures du parti seront utilisées pour préparer des complots. Il semble que la grève des élèves

²⁸ id p. 197

²⁹ id p. 199

étudiants et ouvriers de novembre 1971 ait été encouragée par la coalition des militaires et civils de l'"aile gauche".

C'est cette "aile gauche" qui sous la direction de Ange Diawara (mu-kongo) ancien de la Défense civile enrolée dans l'armée de métier, tentera de prendre le pouvoir quelques mois après avec l'appui de certains militaires. Mais Nguabi réussira à reprendre le contrôle. Dans les bois de sa région où il se retranchera, Diawara constituera avec les autres mutins et quelques jeunes recrutés dans les villages environnants, un "maquis." Un an après, le groupe de Diawara sera abattu, les corps exposés au "stade de la Révolution" de Brazzaville.

Le maquis de Diawara aura entraîné l'éviction d'un nombre important de personnalités soupçonnées d'aider ou d'avoir aidé ce putschiste : Lissouba Pascal, Ministre de l'agriculture, depuis quelques mois seulement, Sylvain Mbemba, Ministre de la culture depuis trois mois.

A partir de 1972 l'équilibre ethnique sera relativement atteint. Le Bureau Politique issu du 2ème congrès extraordinaire du 27 - 31 décembre 1972 comprend :

Coalition Centre-Nord	3 membres
Sud	2 membres

Ce congrès se tient après le coup d'Etat du 22 février dirigé par Diawara qui se veut radical de gauche. Ce mouvement dénommé le M22 (ce qui coïncide curieusement avec le numéro matricule de MATSOUA : M22) bien que dirigé par un kongo ne paraît pas fondé sur l'élément ethnique. Il se compose des originaires du Nord et du Sud se disant l'aile gauche du P.C.T. : IKOKO, Olouka... Mais le congrès se donne comme objectif "réduire au sein du Parti la ligne opportuniste et liquidationniste afin de consolider le Parti et la Révolution" (sic).

En 1974, après le congrès ordinaire (du 27 au 30 décembre) le Bureau Politique formé est équilibré.

Coalition Nord-Centre	4
Sud	4

Du 5 au 12 décembre 1975 le Comité Central du P.C.T. tient une session extraordinaire. Dans la "déclaration du 12.12.75" tous les "maux" dont souffre l'appareil d'Etat congolais sont dévoilés. On exclue du Parti "tous les éléments dégénérés qui freinent la bonne marche de la révolution" (sic) Et le Bureau Politique démissionne. NGOUABI crée un Etat Major spécial révolutionnaire. Celui-ci remplace provisoirement le Bureau Politique en attendant que se tienne un troisième congrès extraordinaire où l'on procéderait à l'épuration du Parti.

Composé de cinq (5) membres l'Etat Major spécial Révolutionnaire est relativement équilibré. 3 nordistes et 2 sudistes.

Tableau XIX Composition de l' E.M.S.R.

1- Marien NGOUABI	Président (Kouyou)	Nord
2- J-P THYSTERE TCHICAYA	Permanence du Parti (viii)	Sud
3- Louis Sylvain GOMA	1er Ministre, chef du gouvernement (viii)	Sud
4- Denis SASSOU-NGUESSO	Défense et sécurité (mbochi)	Nord
5- Jean Pierre NGOMBE	Education Propagande et Information	Nord

Source : Bambi J.C. op cit origine zonale complétée par nous

Marien Ngouabi n'aura pas le temps de tenir son troisième congrès extraordinaire et donc d'appliquer sa radicalité. Il sera assassiné. Le procès tenu une année après, même s'il a désigné les coupables n'a pas satisfait la population congolaise. Témoins, les propos que l'on tient dans les buvettes, le train, le bus et autres endroits publics dans cette civilisation de l'oralité.

Il reste que les présumés coupables exécutés venaient tous du pays kongo (Pool). Le crime serait commandité par Massamba-Débat, l'ancien Président. Mais des observateurs y voient une action de Yhombi, homme de la cuvette, région de Ngouabi.

4.5.1. L'APRES NGOUABI OU L'ACCELERATION DU PROCESSUS DE "NORDISATION" DU POUVOIR.

Après la mort de NGOUABI, un Comité Militaire du Parti, est aussitôt créé. Ce comité Militaire provisoire, chargé d'assurer les obsèques et la paix se proclame "le fidèle continuateur de l'oeuvre de Marien" (sic). Mais sa composition n'en cache pas moins une majorité nordiste dont certains membres s'étaient brouillés avec Ngouabi de son vivant.

Sur onze (11) membres, la coalition Nord Centre en compte neuf (9) contre seulement deux (2) dont un n'avait jamais fait la Politique (soit 82 % contre 18 %) c'est-à-dire un militaire n'ayant pas encore d'assise ethno-régionale.

Tableau X/b Composition du comité militaire du parti (CMP) 1977

Attributions		Origine
1 - Président du CMP , Chef de l'état Président du conseil des Ministres	Colonel JOACHIM YHOMBI-OPANGO	Nord
2 - 1er Vice Président chargé de la coordination du parti, Ministre de la Défense	Commandant Denis SASSOU- NGUESSO	Nord
3 - 2e Vice Prédident, Premier Ministre Chef du gouvernement, Mini plan	Commandant Louis Sylvain GOMA	Sud
Membres		
4 - Commandant Jean Michel EBAKA		Nord
5 - Commandant Raymond NGOLO		Nord
6 - Capitaine Nicolas OKONGO		Nord
7 - Capitaine François-Xavier KATALI		Nord
8 - Lieutenant Pierre ANGA		Nord
9 - Commandant Martin MBIA		Nord
10 - Commandant Pascal BIMA		Sud
11 - Capitaine Florent TSIBA		Centre

Source : Idem

Le C.M.P., notamment son chef sera accusé de "gabegie", d'"embourgeoisement" de "corruption", de "haute trahison".

Devant le sourd mécontentement populaire dû à la hausse des prix, à la rareté des denrées de première nécessité, aux retards des salaires et des bourses allant jusqu'à trois mois, le C.M.P. remet le pouvoir au Parti. Son espoir de le reprendre de façon légitime se dissimule mal.

Déjà Sassou, (homme de la cuvette) Président du Comité Préparatoire du 3ème congrès extraordinaire durant cette période de vacance de pouvoir va multiplier les meetings. A l'austérité exigée par le C.M.P. (dont il faisait partie), il répondra en substance, on ne peut pas boire du Champagne ici et en même temps demander au autres (le peuple) de serrer la ceinture"

L'unanimité sera faite pour le départ de Yhombi qu'on emprisonnera. Le Bureau Politique issu 3ème du congrès extraordinaire n'en sera pas pour autant ethniquement équilibrée.

Le Comité Central était à 70 % à majorité Nord centre (34 + 8) contre 30 % (18) pour le Sud Et le gouvernement comptait 8 sudistes contre 15 centro-Nordistes. (14 + 1)

Ainsi le Nord avait la "majorité absolue". Il la conservera jusqu'au congrès de 1984. Dans le dernier Comité Central issu du 3ème congrès ordinaire du P.C.T. de juillet 1984, on compte seulement 32 % des sudistes contre 68 % des Centro-Nordistes.

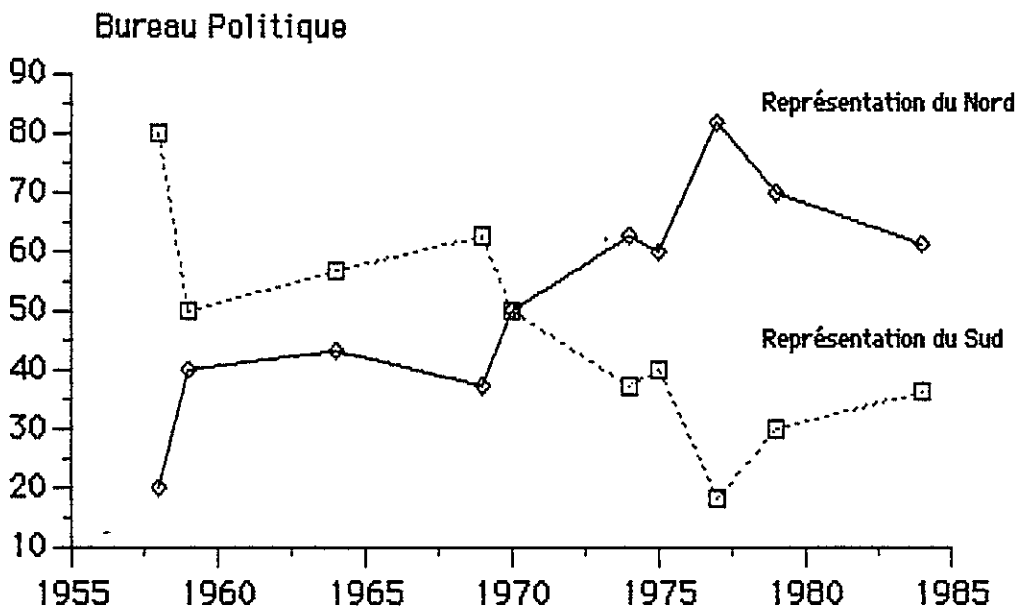
Au Bureau Politique la proportion est de 5 (Sud) contre 8 (Centre Nord)

Il y a dix (10) ministres du Sud et dix huit (18) du Centre-Nord.

Le premier mandat de sassou-Nguesso (1979-1984) s'illustrera par une accalmie : aucun Coup d'état. Mais une contestation sourde se manifestera (pour la première au Congo) par des posés de bombes (deux) dans les endroits publics, et par des enlèvements-disparition des enfants à bas âge.

Le régime Youlou était dirigé par le triumvirat Youlou (sud) Tchitchelle (sud) et Opangault (Nord). Celui de Massamba-Débat (Bureau Politique 1964) par Massamba-Debat (Sud) Noumazalaye (Nord). Miéhakanda (sud).

GRAPHIQUE I : Evolution de la Représentation zonale au sein du Bureau politique



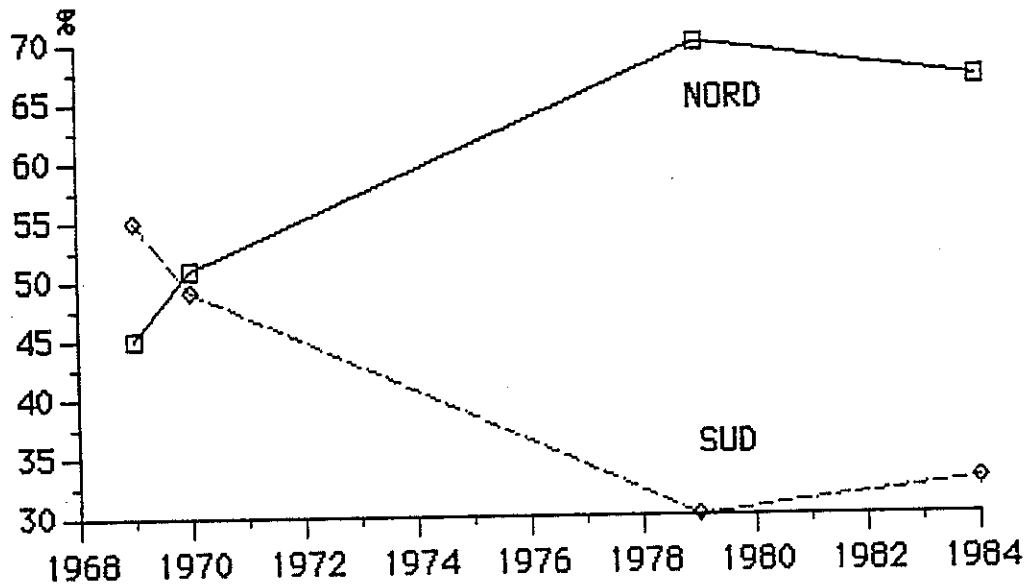
P.S. en 1958 et 1959, il s'agit des gouvernements

en 1975 de l'ETAT MAJOR SPECIAL REVOLUTIONNAIRE (EMSR)

en 1977 c'est le C.M.P.

pour les autres des Bureaux Politiques

**GRAPHIQUE II : Evolution de la représentation
Zonale au Comité Central du Parti**



Le premier Bureau Politique (1969) du Parti Congolais du Travail était dirigé par Ngouabi (Nord), Ndalla (sud), ALFRED RAOUL (Sud). Une année après il se réajustera pour être dirigé par Ngouabi (Nord), Ndalla (Sud), Noumazalaye (Nord). Mais en 1972 et 1974 il sera Nord-Nord-Sud.

Le régime yhombi (1977) gardera cet ordre

Yhombi	(Nord)
Sassou	(Nord)
Goma	(Sud)

Quant à Sassou (1979) il dirigera avec

Thystere	(Sud)
Goma	(Sud)

Mais pour son deuxième mandat (1984) la structure est

Sassou	(Nord)
Bongou	(Nord)
Goma	(Sud)

En d'autres termes la tendance du triumvirat est de faire peser le poids d'un côté. Le Président est comme obligé de mettre un originaire de la zone opposée. Mais il cherche à mieux contrôler le pouvoir en se renforçant par la présence d'un des siens.

Analysant le triumvirat du Comité Militaire du Parti (1977) Desjeux note:

"Il (le C.M.P.) reprend la forme des structures provisoires centralisées et autoritaires de 1963 1968 et 1975. Au-dessus de lui, un Gouvernement de 16 membres : 2 élites du sud, vilis comme en 1968 et 1975"

"La "tontine" situationniste" a terminé la rotation qu'elle avait commencé sous YOULOU. En 1977 et 1979 le "Youlisme inversé" va fonctionner au profit des élites du Nord sans aucune retenue"³⁰

Le Gouvernement de Massamba avait tour à tour comme Premier Ministre un sudiste (Lissouba 1963-1966) et un nordiste (Noumazalaye 1966-1968)

Depuis la montée des originaires du Nord au Pouvoir, ce poste revient toujours à un originaire du Sud.

Sous Ngouabi

de 1969 à 1970	Alfred Raoul (Cabindais-vili)
1971 à 1973	Moudileno Massengo (mu-kongo)
Janvier 1973	Ange Edouard Pongui (mu-kamba, sud)
Août 1973	Henri LOPES (Ngangoulou, centre)
1975	Louis Sylvain Goma (mu-vili) sud

Yhombi gardera ce dernier à ce poste (1977-1979). Sous sassou L.S-GOMA restera encore pendant le premier mandat (1979-1984) pour être remplacé par un autre originaire du Sud Ange Edouard Pongui.

Le Président de l'Assemblée Nationale de Ngouabi a toujours été du Sud.

1973	D. MIKASSISSA (mu-kongo)
1974	A. MOUSSOU-POATY (mu-vili)

Sassou-Nguesso ne changera pas cette constance. De 1979 à nos jours c'est Ganga Zandzou un kongo qui préside l'Assemblée.

³⁰ DESJEUX (Dominique) le Congo est-il situationniste ! vingt ans d'histoire de la classe dirigeante. Revue Française d'étude politique africaine le mois en Afrique 15 n° 178-179 oct nov 1980 pp 32-33

De même que l'organisation de la jeunesse du Mouvement National de la Révolution (J.M.N.R.) revenait sous MASSAMBA-DEBAT à un kongo comme lui, de même sous Yhombi et sassou l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise sera dirigée par des co-régionnaires.

Sous MASSAMBA-DEBAT

1er Secrétaire de la J.M.N.R. 1964

André HOMBESSA (kongo)

Régime NGOUABI

1er secrétaire de l'U.J.S.C. 1969 Combo Matsiona (Pool, Sud)

1973 J. Jules Okabando (Nord)

Régime YHOMBI

1er secrétaire de l'U.J.S.C. 1977 J.P. NGOMBE (Nord)

Régime SASSOU

1er secrétaire de l'U.J.S.C. 1979 : OBA-APOUNOU (Nord)

1984 : OBA-APOUNOU (Nord)

Une remarque s'impose : la constitution prévoit qu'en cas de vacances du Pouvoir, le Président de l'Assemblée Nationale assure l'intérim. Mais il n'est pas éligible. Le successeur probable, le premier présidentiable reste le numéro deux du Bureau Politique. On peut donc confier le poste de Président de l'Assemblée Nationale à un originaire de la zone opposée sans inquiétude.

Dans le dernier Bureau politique (1984) la deuxième personnalité vient de la même région que le chef. Le pouvoir restera donc dans le même "camp".

Par ailleurs, la jeunesse constitue toujours un foyer de contestation. D'où nécessité de la contrôler en y plaçant des "frères", des corrégionnaires.

Quant aux postes stratégiques, ils demeurent confisqués par la zone au pouvoir. Dans les postes stratégiques nous classons systématiquement le second du Président, au Bureau politique tout ce qui touche aux finances. (on peut détourner les fonds publics assurer l'enrichissement de son groupe), à la planification (elle permet de déterminer le choix des implantations régionales des équipements), les relations extérieures ou la coopération (rapport avec "les protecteurs occidentaux" ou des Pays industrialisés d'Europe de l'Est) la Défense et la sécurité (les coups d'Etat sont souvent militaires. En plus grâce à la police secrète, on peut démanteler les réseaux d'opposants), l'organisation ou le contrôle des organisations dites de masse. pour étouffer les grèves éventuelles.

Les premières années du Régime NGOUABI étaient ainsi contrôlées par des originaires du Sud, (1969-1971). Il entreprendra la tendance hégémonique à partir de 1972 après la série de coups-d'Etat.

Bureau Politique de 1969

numéro deux chargé de l'organisation	NDALLA	(Kongo)	Sud
Finances et Matériel	A.E. POUNGUI	(Kamba)	Sud
Entreprises d'Etat	LEKOUNDZOU		Nord
Economie	KIMBOUALA-NKAYA (Bembé)		Sud

Bureau Politique de 1970

numéro deux chargé de la Propagande	C.L. NDALLA	(Kongo)	Sud
Organisation	NZE	(Mbéti)	Nord
Finances	POUNGUI	(Kamba)	Sud
Entreprises d'Etat	LEKOUNDZOU		Nord
Coord. avec les org. des masses	SASSOU NGUESSO	(Mbochi)	Nord

Bureau Politique de 1972

numéro deux Propagande	NZE	(Mbeti)	Nord
organisation	NGUOTO	(Teké)	Sud

A partir de 1974 l'hégémonie est amorcée

Bureau Politique de 1974

numéro deux relations extérieures	NZE		Nord
Commission du Plan	OKANZA		Nord

Etat Major spécial Révolutionnaire de 1975

numéro deux permanence du Parti	THYSTERE	(Vili)	Sud
Défense et sécurité	SASSOU	(Mbochi)	Nord

Régime YHOMBI OPANGO 1977-1979 C.M.P. 1977

numéro deux coord. organ. des masses	SASSOU	(Mbochi)	Nord
défense			
Plan	GOMA	(Yili)	Sud

Bureau Politique 1979 Régime SASSOU

numéro deux idéologie	THYSTERE		Sud
Plan et économie	LEKOUNDZOU		Nord
Organisation	BOKAMBA YANGOUMA		Nord
Sécurité	KATALI		Nord
Relations extérieures	NZE		Nord
Défense	NGOLLO		Centre- Nord

Cette tendance hégémonique se manifeste aussi à travers la distribution des postes gouvernementaux : 1984

Chef du Gouvernement	}	Le Président SASSOU	Nord
Défense			
Sécurité			
Finances		LEKOUNDZOU	Nord
A.E. coopération		NDINGA OBA	Nord
Plan		MOUSSA	Nord
Ministre Cabinet du Chef d'Etat et			
Inspecteur général d'Etat		YOKA	Nord

A cette situation, Moudileno Massengo Vice-Président démissionnaire en 1972 (Régime Nguabi) s'écriait

"Le cadre du Sud est-il techniquement irresponsable à son poste ? Est-il idéologiquement inattaquable ? Mais le poste élevé qu'il occupe doit pour les besoins de l'ordre hégémoniste revenir à un nordiste (même et souvent sans compétences égales). Alors on élève le sudiste au gouvernement ou au Parti. On le fait Ministre, Grand animateur du Parti ou député (comme les Nazis faisaient des obsèques à leurs grandes victimes). Le malheureux tombe en fait dans le vide. Car le poste "qu'il a dégarni" est aussitôt meublé. Et on taxe de tribalistes ceux que la nomination nouvelle surprendrait. Il y avait avant un sudiste, il y a à présent un nordiste, où est l'injustice !..."³¹

Plus loin, il accuse le tribunal (son corps professionnel) de n'être dirigé que par des "Nordistes" : le Président, le Président de la cour, le Procureur général ³²

Au-delà de l'aspect polémique qui laisse seul responsable son auteur, l'hégémonie se révèle être bien une réalité congolaise.

L'hégémonie concerne aussi les Postes d'Ambassadeur. Ainsi, dans les grandes puissances, le Congo n'est représenté que par des co-régionnaires du Président. C'est le cas de la France.

³¹ Maître MOUDILENO MASSENGO (Aloïse) escroquerie idéologique op cit P. 121

³² Moudileno Massengo A. op cit pp 123-124

TABLEAU XX Origine zonale des ambassadeurs du Congo en France

FRANCE Ambassadeurs		Période	Origine
Sous Massemba Debat	Bikoumou Philippe		Sud
	Nicolas Mondjo	Oct 1964 - dec 1967	Nord
	Jonas Mouanda	Mars 1968	Sud
Regime NGOUABI	Edouard Ebouka-Babakas	Oct 1968	Nord
	Appolinaire Bazinga	Dec 1969-Jui 1972	Nord
	Auxence Ickonga	Nov 1972-oct 1974	Nord
YHOMBI	Pierre Félicien Nkoua	Août 1975-Juin 1977	Centre
	Alexandre Denguet -Attiki	Sep 1977	Nord
Sassou Nguesso	J-P Nonault		Nord
	J-M Ewouengue	1983	Nord
USA			
Nicolas Mondjo			Nord

Source : Min Aff Etr. Compte tenu de l'état des archives, on n'a pas été en mesure de nous fournir la liste des autres ambassadeurs. Une chose est sûre : Les deux derniers ambassadeurs en URSS sont du Nord. L'origine zonale a été complétée par nous

La liste actuelle des diplomates congolais à Paris révèle une majorité des originaires du Nord :

Originaires du Nord	11
du Centre	5
du Sud	1 (?)

Il apparaît en définitive qu'au-delà des divergences idéologiques pro-capitalistes/pro-communistes, modérés/extrémistes, malgré la détention des diplômes par les hauts responsables, le système politique congolais semble caractérisé par un recours permanent au modèle lignager. Le Centralisme démocratique pourrait s'assimiler au Congo, à une hégémonie du groupe ethnique ou de la zone du Président (Nord ou Sud).

Si Youlou entendait respecter la coalition Kongo-vili et ménager les mbochi, Massamba-débat négligera légèrement le groupe vili. Youlou suivait constamment l'ordre Kongo (stricto-sensu) -vili- mbochi (strico-sensu) dans les trois premiers postes les plus importants de la hiérarchie de l'Etat. Massamba-Débat oscillera entre l'ordre Kongo-nzabi (Grand Niari) - Kongo (1963) et Kongo-mbochi (lato-sensu) - Kongo (1964).

Le Premier Bureau POLITIQUE du P.C.T. de Ngouabi (1969) se présente selon l'ordre Kouyou (mbochi lato-sensu) -Kongo (stricto-sensu) - vili (cabindais).

Le retour des vili au sommet de l'Etat et du Parti ne constitue qu'une éclipse car un an après (1970) l'ordre devient Kouyou - Kongo (stricto-sensu) - mbochi (lato-sensu). Mais dès 1972, le groupe Kongo (ethnie des deux précédents Présidents) disparaît du sommet du Parti et de l'Etat (le Bureau Politique) : Kouyou-Mbeti (?) (mbochi lato-sensu)-Kamba. Cet ordre résistera jusqu'en 1975 où il deviendra avec l'Etat Major Spécial Révolutionnaire (EMSR) Kouyou-vili-vili.

Depuis cette date le groupe vili par différentes personnalités interposées reste présent dans les instances supérieures :

L'ordre au Sein du Comité Militaire du Parti 1977 :

Mbochi-(lato-sensu) - mbochi (lato-sensu) - vili

Bureau Politique de 1979

Mbochi (stricto-sensu) -vili - mbochi (lato-sensu)

Bureau Politique 1984

Mbochi - Mbochi (lato-sensu) - vili

Il semble donc que la politique congolaise s'articule autour de la représentation mbochi-kongo et vili, en d'autres termes les ethnies qui ont marqué l'histoire des premières luttes électorales celle d'une époque où le Moyen-congo connaissait le système de multipartisme.

Leskongo-stricto-sensu (bakongo balari, basundi, bahangala) dont le territoire correspond à la région du Pool (kinkala-boko-mindouli-Brazzaville), constitue le groupe le plus important numériquement.

Quant-aux vili, ils occupent toute la région du Kouilou (Pointe-Noire-Loango-Mvouti) "poumon économique" du congo avec leur sous-groupe yombé.

Ainsi, l'antagonisme Nord/Sud au niveau politique traduit en réalité l'opposition mbochi-Kouyou d'une part et Kongo-vili d'autre part. C'est ce qui explique peut-être que les trois précédents régimes (dont les présidents viennent du Nord) précisément de la région de la cuvette aient "ménagé les intérêts" des Kongo et surtout des vili.

Il nous a paru difficile de déterminer les appartenances ethniques au sens strict, des responsables des sous-groupes mbochi lato-sensu. Ce groupe semble d'ailleurs plus apparenté linguistiquement et plus solidaire que les sous-groupes du grand groupe Kongo lato-sensu. Mais nous avons tenté de vérifier la représentativité des différents sous-groupes du Sud et du groupe mbochi lato-sensu à travers les Bureaux Politiques, ce de Massamba-Débat à Sassou-Nguesso. Nous avons également noté, par rapport aux documents que nous avons pu avoir, la représentativité au niveau des COMITE-CENTRAUX de 1969 à 1984, et des gouvernements de 1979 et 1984.

Le Bureau Politique de Massamba-Débat (1964) compte trois Kongo-lari, un Kongo lato-sensu et trois mbochi. Avec l'arrivée de marien Ngouabi les autres sous-groupes entrent dans le Bureau Politique. Ainsi de 1969 à 1970, seules les ethnies représentant les régions du Pool (2 kongo-lari), de la bouenza (un bembé et un Kamba) du kouilou (un vili) et de la cuvette et ses environs (mbochi-kouyou : 3 en 1969 et 5 en 1970) composent le Bureau Politique.

Il faudra attendre 1972 pour voir des "représentants" de la région des plateaux, sorte d'appendice du Nord, et de la lékoumou. Ces derniers remplacent momentanément, en matière de représentativité, le kouilou (les vili) et le pool (les kongo-lari). Car en 1974 le Bureau Politique comprend trois mbochi-kouyou (cuvette et environs), un kamba (Bouenza) un mi-gangoulou-mi-mbochi (région des Plateaux, au Centre), un vili (kouilou) et un kongo-lari (Pool)

Les vili battent le record de présence. on les retrouve en 1975 dans l'Etat-Major Spécial Révolutionnaire (deux vili) où ils se partagent le pouvoir avec trois mbochi-kouyou. Ils sont encore présents dans le COMITE MILITAIRE DU PARTI (1977) qui compte un vili, sept mbochi lato-sensu, un teké et un gangoulou (tous deux des plateaux) et un "figurant" (car n'ayant jamais fait de politique) bembé. (Bouenza. Sud)

Les kongo-lari (Pool) ne réapparaissent que sous SASSOU-NGUESSO en 1979 et 1984. Pendant ce temps les vili conservent le même nombre de "représentants":

En 1979, le Bureau Politique compte cinq mbochi-kouyou, deux vili, un mi-gangoulou, mi-mbochi un teké des plateaux et un kongo-lari.

Le Bureau Politique de 1984 "réhabilitera" la Bouenza par l'intermédiaire d'un Kamba. Mais ce Bureau composé également de deux kongo-lari, deux vili et un mi-gangoulou mi-mbochi est en majorité mbochi lato-sensu avec sept représentants sur treize.

C'est au sein du Comité Central que l'on peut observer une polyarchie illusoire. Chaque région y trouve en effet son "représentant". Il ne s'agit donc pas pour les dirigeants de contenter toutes les cinquante deux ethnies. Chaque ethnie a son terroir dans une région

administrative. Elle cohabite avec d'autres ethnies.³³ Ce terroir peut transcender les délimitations officielles. Ainsi un kamba ou un bembé, tous deux de la bouenza constituent selon les représentations collectives, des "leaders" du Niari aussi.

Un ndasa ou un teké de komono (Niari) se sentent aussi solidaires des ndasa et teké de la lékoumou), d'où la vocable condamné par SASSOU NGUESSO dans son discours d'août 1978 : le "Grand Niari". Le terme évoque la solidarité des groupes ethniques de la Bouenza, du Niari et de la Le koumou.

Sociologiquement le Sud comprend non pas cinq régions - Pool, bouenza, Niari lékoumou et Kouilou correspondant à la territorialisation actuelle - mais trois grandes régions : le Pool (chez les kongo-lari), le kouilou (terroir vili et yombé) et le "Grand-Niari" (teké-sud, yaka, kota, bembé, kamba, dondo, kougni, loubou, pounou, sundi).

La tentative (officieuse des leaders) de la région des plateaux de prendre une certaine "autonomie", d'émerger par la constitution du "FRO.L.I.BA.BA" a échoué. Ce groupe constitue désormais une force non négligeable, surtout à partir du procès de 1978 où le procureur les avait jugé incapables de diriger.

Quant aux mbochi lato-sensu, ils semblent encore soucieux de conserver le pouvoir que de se disperser en groupuscules kouyou likouba et autres mbétis.

La représentation des régions autres que le Pool et le kouilou ne semble pas constituer le contre poids. Aussi le groupe au pouvoir peut il les reléguer au second plan (gouvernement).

Mais la tendance hégémonique d'un groupe suscite toujours une réaction de l'"autre". Celui-ci mobilise alors ses énergies dans le sens de l'inversion de la tendance. De la veille de l'Indépendance jusqu'en 1968 c'était l'hégémonie Kongo-lari par Youlou et Massamba-Debat interposés. Depuis 1968 jusqu'à nos jours, le groupe mbochi dirige : Ngouabi (1968-1977),

³³ Supra IIème partie ch I sect I

Yhombi-opango (1977-1979) et Sassou (de 1979 à nos jours), viennent tous de la région de la cuvette.

L'on semble s'écarter des principes unitaristes tant prônés dans les textes officiels d'autant plus qu'à tous les niveaux, chaque responsable politico-administratif pratique le système bureaucratique-lignager ou plutôt l'hégémonie ethno-régionale dans le Ministère ou autre département où il est affecté.

4.6. "Colonisation" des Ministères ou existence des hiérarchies stratégiques bureaucratique-ethno-régionales.

Kississou - Boma, membre du comité central du PCT, s'exprimait dans ces termes, alors qu'il était encore Directeur de l'Ecole du Parti (jusqu'en 1984) :

"Certains départements (ministériels ou politiques), certains services ou certaines entreprises sont occupés par la majorité des ressortissants d'un même coin. La situation est parfois tellement remarquable que l'on a l'impression d'être en présence d'une ambassade régionale ou d'une légion tribale ou alors d'un consulat tribalo-régionaliste".³⁴

La transposition des pratiques lignagères dans la structure moderne, une fois intériorisées, constitue une gamme de nouvelles coutumes. Il apparaît donc "normal" dans ces conditions qu'il existe sous le chef suprême, des sous-chefs, des leaders ethno-régionaux informels. De nombreux groupes ethniques ont l'illusion de participer ainsi au pouvoir, bien qu'ils disent : "le pouvoir est au Nord".

³⁴ KISSISSOU-BOMA (Jean Royal) *Classes sociales et idéologies en Afrique Centrale*. Publication de l'Ecole Supérieure du Parti, Brazzaville. Editions GAMMA-ATHENA Paris non daté (1980 - 1982 ?) p. 89

Le principe de dosage ethnique ou l'instauration des hiérarchies stratégiques bureaucratICO-ethno-régionales est un fait conscient. Comme tel il traduit une exploitation des disponibilités psycho-affectives, des démunis, de congolais dont la ruralité reste encore le principal cadre de référence, par des cadres ou employés conscients. Ceux-ci suscitent certaines demandes de la part des co-régionnaires.

Mais les différents hiérarques bureaucratICO-ethnorégionaux, jouent un rôle de figuration, on observe en réalité un système "centre-périphérie". Le "centre" représente la région du chef suprême. Celui-ci satisfait en priorité la périphérie la plus proche linguistiquement, historiquement et géographiquement. C'est la coalition ou la solidarité des ethnies du Nord Congo. -Le deuxième pallier, plus éloigné du "centre" est la région des plateaux avec non seulement le groupe teké mais aussi les moyi et autres mbochi des plateaux. Ceci donne la coalition Nord-Centre. Le centre lutte pour sa promotion mais il reste pour le moment solidaire du Nord. C'est pourquoi les sudistes moyens classent les ngangoulou et autres ethnies du Centre, dans le Nord.

Le contre poids est constitué par les hiérarques bureaucratICO-ethno-régionaux du sud. Mais ceux-ci doivent en général leur poste à l'intérêt stratégique qu'ils représentent pour la coalition hégémonique. En d'autres termes, on ne garde un hiérarque de l'"autre camp" dans les instances dirigeantes, que lorsqu'il est acquis à la cause du Centre-Périphérie. (ami d'enfance, neveu du beau frère...) et donc ne dispose d'aucune base car considéré comme espion, traître par les siens.

Ainsi, il se passe une destruction perpétuelle des éventuels bastions du Sud. On nomme un cadre pour donner à sa région l'illusion que celle-ci participe également au pouvoir. Mais lorsqu'un hiérarque du Sud fait obstruction, quand on le perçoit comme un éventuel concurrent et comme il constitue sociologiquement le représentant de sa région, on lui trouve un autre concurrent dans sa propre région ou dans son ethnie. On hisse un nouveau, répondant aux mêmes critères - sinon plus - de diplômes ou d'auréole. On détourne ainsi l'attention des "co-régionnaires" de l'ancien leader vers le nouveau. Ce qui finit par saper l'image, le charisme du premier. Très souvent, ce nouveau est quelques années après évincé, après avoir été "utilisé".

Parfois on s'assure de son "inoffensivité" c'est-à-dire étant acquis aux intérêts du pouvoir hégémonique, il n'est plus considéré par les siens comme leur "digne représentant". On le conserve sans s'inquiéter. Dosage ethnique oblige.

Le document du mouvement patriotique congolais front commun (mouvement d'opposition) distribué devant les restaurants universitaires de France en février dernier signale la parenté par alliance du Président avec le premier ministre et

35

Ainsi les ministres ou plutôt les "représentants" de la zone Sud choisis sont avant-tout des beaux-frères ou gendres donc des "hommes de confiance".

Quoi qu'il en soit, le cadre, le hiérarque reste dépendant de son lignage, de son clan, son ethnie, de sa région et de sa zone. Il se doit de leur faire profiter de son pouvoir.

Tenant toujours des propos moralisateurs Kississou-Boma ajoute :

"Certes, les éléments tribaux bornés suivent des leaders politiques natifs de la région ou de la tribu. Ce sont ces derniers qui leur inculquent (...) une conscience tribale et contre les intérêts nationaux. A partir de ce moment naît et agit ou fonctionne le tribalisme en tant que phénomène politique. Des petits intérêts temporaires qu'octroie le clan dirigeant à quelques éléments de la tribu en constituent les stimulants".³⁶

Ce clientélisme politique ethno-régional cache mal les enjeux sociaux de la structure "moderne".

On consultera le "frère", d'ethnie pour accéder à un emploi, pour faire des examens médicaux (radiographie par exemple) gratuitement. Le "frère" d'ethnie cadre supérieur est pour le démuni, le seul capable de résoudre ses problèmes dans un monde caractérisé par des règles

³⁵ Congo 1963-1985 22 ans de révolution introuvable. IIème partie : la vie et la mort prochaine du régime de SASSOU-NGUESSO - PCT M5 (1979...) n°24 décembre 1985 p. 4

³⁶ KISSISSOU-BOMA J.R. op cit P. 23 Souligné par nous.

impersonnelles (exigence de passer des concours), par la précarité des conditions de vie, le paiement au comptant.

Mais les "leaders" ethno-régionaux ne sont pas en mesure de satisfaire tout le monde. Ils pensent avant tout à leur lignage. Aussi KISSISSOU BOMA affirme-t-il

"Ces intérêts éphémères se limitent habituellement à la satisfaction des jouissances individuelles ou familiales. De petits profiteurs s'agglutinent autour du ou des leaders en exploitant les possibilités politiques également temporaires que peuvent détenir ces derniers. Généralement une petite cour se forme et le ou les leaders l'emploient beaucoup aux activités politiques relatives à la conservation du pouvoir"³⁷

Les Kongo à travers YOULOU et MASSAMBA DEBAT étaient au pouvoir. Pourtant en pays kongo il manque des routes, des dispensaires dans les petits villages comme nous le disaient les paysans lors d'une enquête en 1979, sous la direction du sociologue congolais (notre professeur de l'époque) COME MANKASSA. De nos jours les Mbochi-Kouyou sont au pouvoir. Mais le Nord Congo demeure enclavé, sous-équipé et se vide progressivement.

Ainsi, le jeune Mbochi ou vili qui est encore au village ne représente relativement aucun intérêt pour le lobby ethno-régional. C'est lorsqu'il aura obtenu son baccalauréat qu'il bénéficiera d'une bourse par l'étranger. C'est grâce à son doctorat ou à son diplôme d'ingénieur qu'on le découvrira, qu'il sera coopté.

Le fils de cultivateur mbochi qui n'a pas de liens directs avec quelque responsable a beau clamer urbi et orbi "nous sommes au pouvoir" il n'en cessera pas pour autant de n'en jouir que par procuration. Le prolétaire reste donc complice de sa propre exploitation.

Il s'instaure au Congo une ethnicisation de la vie politique. La prorogation de la solidarité lignagère précoloniale à la structure moderne, en tant qu'elle est devenue lutte inter ethnique pour les enjeux modernes, pour la conquête et le contrôle du pouvoir, détourne les

³⁷ KISSISSOU-BOMA op cit P. 23

énergies. On se préoccupe moins de savoir comment assurer la bonne marche de tel ou tel établissement que de savoir quels sont les avantages matériels et comment faire pour en avoir le contrôle.

Le choix ou la répartition des investissements s'en trouve influencé. Le nordiste trouvera que le sud est déjà assez avantageé comme cela. Il faut investir dans le Nord dira-t-il. Le sudiste fera observer que Pointe-Noire a été déclarée priorité des priorités, ce n'est pas la peine d'installer le téléphone public à Owando (Nord Congo, région enclavée qui compte une école normale, des services, un lycée...)

On a souvent vu des investissements prévus dans le plan pour telle région, changer au cours de l'exécution - pour être implantés dans telle autre région pour les mêmes raisons.

C'est dans ce sens, que Marcel MABOUNDA semble déplorer le fait que les travaux de bitumage de la route nationale numéro 2 (Brazzaville Nord-Congo) soient très avancés alors que ceux de la route nationale numéro 1 (côté Sud) stagnent³⁸

Dans l'armée, les sudistes se plaignent dans les coulisses que les bourses pour l'académie militaire ne soient attribuées qu'à des nordistes (c'est l'armée qui fait des coups d'Etat).

Malgré l'emphase dans la prononciation des termes combatifs "révolutionnaires", les congolais restent plus unis par appartenance ethno-régionale que par l'idéologie marxiste-léniniste. Même si à l'école, dans les clubs de jeunes des quartiers mixtes comme MOUNGALI à Brazzaville ou dans les villes comme Loubomo on remarque de plus en plus une rupture des barrières ethniques, les événements politiques et la précarité des conditions de vie sont là pour les "rappeler à l'ordre". Au cours de l'enquête de Monsieur Dumont en 1980, à MOUNGALI, à la question de savoir où aimeriez vous habiter, si l'on vous offrait un logement, les originaires du Sud répondaient MFILOU, KINSOUNDI, "vers les rails"... c'est à dire dans le "camp des sudistes". Les nordistes exprimaient quant à eux le désir de s'approcher des leurs, car disaient-ils "il faut

³⁸ MABOUNDA MARCEL op cit P. 371

être prêt". La psychose de la guerre civile hante encore les générations ayant connu les événements de février 1959.

Dans cette situation de "coexistence pacifique", les sudistes, se sentant frustrés parce que ayant perdu le pouvoir et étant "brimés" par leurs successeurs se réfugient dans une solidarité oppositionnelle. Des préjugés sont véhiculés sur les uns et les autres. Il est courant d'entendre: "quand nous étions là, la situation était meilleure. Les mbochi ne savent pas gérer", comme si les qualités de gestionnaires étaient forcément culturelles. Un pygmée (type congolais vivant encore dans la forêt) mis dans les mêmes conditions qu'un vili ou qu'un lari réussirait à l'école autant qu'eux. Certes le mbochi notamment les kwelé et Ndjem, pratiquent la consommation ostentatoire -³⁹ Cela suffit-il à les considérer comme "incapables" de gérer dans la structure moderne ?

Les coups d'Etat sous NGOUABI ont souvent été menés (ou supposés menés) par des kongo stricto-sensu (kongo-lari)

1970	KINGANGA
1971	KOLELAS
1972	DIAWARA
1977	MASSAMBA-DEBAT, KIKADIDI

Un fait témoigne : pour emprunter la route du Sud à partir de Brazzaville, il y a un contrôle d'identité et une fouille par l'armée alors qu'on peut aller et venir vers le Nord sans le moindre contrôle...

Le phénomène ethno-lignager pourrait également être éclairci en considérant que la génération qui constitue la classe dirigeante demeure en majorité d'origine rurale. Même si

³⁹ Selon une étude faite par Manckassa, mais non publiée (1970), les kwele et jern dépensent les recettes des produits de pêche) à ravir la femme du voisin. Ce en proposant une dot plus élevée que celle donnée par le premier mari. Ainsi plus la femme divorce plus elle gagne de la considération : la femme la plus recherchée. Voir département de Sociologie Brazzaville.

nombreux sont arrivés en ville (grâce à l'école) autour des années de l'Indépendance, ils gardent encore des attaches avec le village. Ils y ont leurs parents, oncles neveux "frères". Aussi sont-ils tenus d'agir en fonction des attentes des leurs c'est-à-dire en conformité avec les normes lignagères d'une part et par rapport à leurs propres intérêts de classe d'autre - part

En définitive, la destruction du mirage urbain, et la dislocation consécutive des structures sociales traditionnelles engendrent un déséquilibre psychologique. La résolution de ce conflit passe par différentes formes de compensation : le syncrétisme religieux, ou d'autres facteurs de groupalité (associations folkloriques...) qui élargissent le clan à l'ethnie et donc renforcent la conscience d'appartenance collective.

L'exode récente du groupe Mbochi, l'ethnisation persistante des quartiers, l'incommunicabilité relative des différentes collectivités, et la représentation des inégalités régionales entretiennent le conflit entre l'idéologie et les objectifs officiels et le ménagement des intérêts ethnorégionalistes.

Le phénomène ethno-lignager en tant que lutte de présence ou de participation des divers groupes ethno régionaux aux activités nationales qui se traduit par des hiérarchies stratégiques bureaucratique-ethno-régionales, remplit plusieurs fonctions :

- la polyarchie apparente c'est-à-dire la représentation régionale au sein du comité central ou du Gouvernement donne l'illusion aux congolais des régions représentées de participer au pouvoir bien que celui-ci soit mbochi. Mais c'est une illusion car la satisfaction consécutive, suit des règles de priorité. (on aide en priorité son lignage son clan) Elle reste souvent psychologique. Et elle agit comme un stupéfiant qui empêche de "voir la vérité en face" (cf chapitre II section II) : Les différenciations sociales.
- l'hégémonie d'un groupe suscite la satisfaction psychologique de ses membres. Mais il engendre les frustrations des autres groupes. D'où solidarité de plus en plus forte des

membres de ces groupes. une solidarité qui nourrit des sentiments d'opposition, un antagonisme latent.

Le tout perturbe le nouveau processus nationalitaire (le sentiment national) en train de naître dans les écoles, les quartiers de classe les quartiers linguistiquement mixtes, et des villes monolingues.

CHAPITRE II BUREAUCRATIE ET CLASSES SOCIALES

Les analyses que nous venons de faire et qui dégagent l'importance de la variable ethnique au sein des instances dirigeantes congolaises, anticipent sur celle de la bureaucratie au sens large. Le cadre juridique qui définit les fonctions de l'Etat, les statuts des personnes, les rapports entre gouvernants/gouvernés, administrateurs/administrés se trouve en contradiction avec les normes lignagères.

Toutefois, l'articulation entre la logique lignagère et la logique bureaucratique, c'est ce que nous appelons le système bureaucratique-lignager. Il traduit une application de la règle bureaucratique tout en tenant compte dans la mesure du possible des devoirs d'entraide, des obligations de solidarité et de réciprocité lignagères et de plus en plus ethniques régionales et zonales.

Comment ce système fonctionne-t-il au niveau du parti et des organisations de masse ? (section I)

Par ailleurs, le centralisme démocratique confère le pouvoir de décision à ceux qui se situent au sommet de l'instance dirigeante : le bureau politique. Conformément à l'optique socialiste, le bureau politique et le comité central se donnent la mission de réaliser l'Etat prolétarien et donc de privilégier les intérêts des ouvriers et des "paysans". Comment cette classe dirigeante joue-t-elle son rôle dans une situation caractérisée par la domination de l'impérialisme international et par la rémanence des normes lignagères? (Section II)

SECTION I LA BUREAUCRATIE CONGOLAISE

La bureaucratie Congolaise a été introduite par la colonisation française. Mais, compte-tenu de l'orientation politique actuelle, l'on tente d'ériger un modèle à la soviétique. Quels moyens utilisent les gouvernés pour se protéger contre la centralisation, l'impersonnalité de la règle dans un cadre où le système lignager n'est pas totalement éliminé.

La bureaucratie congolaise se veut comme toute bureaucratie "aboutissement du principe de rationalité"¹ - rationalité entendue comme volonté de régler dans le détail toute la vie politico-administratif- dans le cadre de la légitimité légale. Elle

"incarne alors l'épanouissement d'une structure universaliste qui doit permettre à l'Etat de mener à bien sa mission au service de l'ensemble de la collectivité"²

Cette bureaucratie, d'abord pensée et formulée en métropole, et héritée ou importée par les nouvelles classes dirigeantes, est vécue d'une manière spécifique.

Il conviendrait d'en faire une analyse historico-sociologique

La constitution de la bureaucratie congolaise peut être divisée en trois phases.

- La première correspond à la période coloniale où les salariés et les chefs coutumiers jouaient un rôle d'auxiliaires, d'exécutants de la loi française.
- La deuxième va de la loi-cadre (1956) jusqu'aux années 1963-1968. Le Congo indépendant (1960) érige un droit assimilable au droit français : c'est le mimétisme administratif.

¹ BADIE (B) BIRNBAUM (P.) Sociologie de l'Etat Grasset Fasquelle 1979 p. 47

² Id Ibidem

- Avec l'adoption - d'abord molle puis affirmé du socialisme scientifique comme projet de société et du marxisme-léninisme comme guide d'action - le Congo essaie de concilier les textes juridiques français à ceux des démocraties populaires.

De ce cheminement il ressort constamment une inadéquation entre la règle écrite importée et la réalité sociologique : le système lignager, les normes pré-coloniales.

1.1.1. - la période coloniale

Le Congo est demeuré pendant soixante - dix sept ans (1883-1960) colonie française. Que ce soit dans le cadre du Congo français (1883) ou de la structure fédérale (Afrique Equatoriale Française) à partir de 1910, regroupant le Gabon, l'Oubangui-Chari, le Tchad et le Moyen-Congo (laquelle fédération sera abolie en 1934 pour des raisons financières et reprise en 1937) que ce soit dans la structure territoriale (l'A.E.F. se transforme en 1946 en territoires d'outre-mer regroupés en fédération)³ les congolais occupaient des fonctions secondaires. Ils étaient des indigènes. Les chefs coutumiers - chefs de "tribu" de "canton" et de "terres" représentaient l'échelon le plus bas de la hiérarchie administrative. D'abord reconnus comme tels, puis nommés, fonctionnarisés, ils servaient d'intermédiaires chargés de faire appliquer la loi française. Ils jouaient à la fois le rôle d' "agents de l'autorité et représentants des structures traditionnelles"⁴

C'est en 1946 que fût aboli le statut d'indigénat et proclamé l'acquisition de la citoyenneté française. Les candidats à la Fonction Publique subissaient alors un concours. Ainsi, et

³ Historique administrative de l'A.E.F. II Les étapes administratives. Archives Nationales de la République Populaire du Congo.

⁴ PEREIRA (Claude C) : L'administration congolaise Institut International d'Administration Publique. Editions Berger - Levrault 1979 p. 16

compte-tenu de la sous-scolarisation, ils étaient en position d'infériorité et abondaient dans les emplois subalternes.

La loi Lamine Gueye du 30 juin 1950 n'en limitera pas moins la participation autochtone à la Fonction Publique. Cette loi distingue trois catégories de cadres.

- Les cadres généraux qui peuvent servir dans tous les territoires de la République française. Les critères de distinction étant la possession de diplôme de l'enseignement supérieur les congolais sont moins concernés.
- Les cadres supérieurs détiennent également le droit de servir dans tous les territoires. Les critères de sélection restent : le diplôme d'enseignement de second degré, le brevet élémentaire ou le diplôme d'enseignement technique équivalent.
- Les cadres locaux quant à eux, ne peuvent servir que dans un seul territoire. Ce sont là des titulaires du certificat d'études primaires⁵

Il y a à travers cette délimitation une égalité factice entre métropolitains et congolais. Les normes de recrutement ne correspondaient nullement au niveau d'études des autochtones. Ceux-ci étaient donc sur le plan local, des exécutants d'une loi différente de leurs normes et en porte-à-faux avec le pouvoir lignager, le gouvernement de la coutume.

Toutefois, par cette loi, la notion de cadres indigènes fût rejetée. Mais

"non sans démagogie, le gouvernement de PARIS avait tendance à multiplier les postes subalternes confiés à des Noirs. L'administration s'assurait ainsi, une clientèle
"6

⁵BOLLE (JM), BERTRAND DELCOS : La fonction Publique dans les états d'Afrique Noire d'expression française Mémoire D.E.S.S. Science politique Faculté des Science Politique Paris 1970 p. 29-30 et PEREIRA (cl. C) op cit p. 42-43

⁶ BOLLE (JM) BERTRAND (D) op cit p. 31

"(...) la multiplication des postes subalternes encourageait (...) l'opportunisme et le carriérisme"⁷

La bureaucratie coloniale en tant qu'organisation de l'administration publique, répondait aux intérêts de la métropole où se trouvait le centre de décision. Son but était la domination. L'utilisation des chefs de village ou la nomination des chefs de canton, de tribu correspondait à cette même logique. Aussi s'activait-elle à exarcerber les particularismes, à exhumer ou provoquer des conflits entre groupes ethniques, à "diviser pour régner".

Les administrations coloniales s'inspiraient du modèle militaire. Elles étaient très autoritaires.

"L'autoritarisme était d'autant plus nécessaire que pour assurer le contrôle des pays colonisés, les métropoles ne pouvaient utiliser qu'un nombre limité de fonctionnaires et de soldats"⁸

Les fonctions y étaient peu spécialisées.

Aussi, l'administrateur colonial cumulait-il les fonctions de juge de guide et de conseiller. Il contrôlait de vastes étendues de territoire. D'où la nomination (ou le passage par) des intermédiaires : les "chefferies traditionnelles", placés dans une position de subordination.

1.1.2. La loi-cadre et l'indépendance : de l'autonomie au mimétisme.

L'AUTONOMIE

⁷ BOLLE (JM) BERTRAND (D) op cit p. 31

⁸ CONAC Gérard op cit p. XI

La loi cadre Gaston Defferre (23 juin 1956) stipule l'effacement du gouverneur général de l'Afrique Equatoriale française qui devient haut commissaire, et le déclin définitif des structures fédérales. Avec cette loi qui annonce l'autonomie, une politique d'africanisation des cadres est inaugurée.

En effet, le fonctionnement des services territoriaux va à partir de ce moment être confié aux cadres du territoire. On distingue alors les cadres de l'Etat (gouverneur général, gouverneurs, personnels des trésors des Tom, inspecteurs du travail et des lois sociales, les officiers des ports, le Personnel de la Magistrature d'Outre-Mer) des cadres territoriaux (tous les fonctionnaires non intégrés dans les cadres de l'Etat).

Mais les grandes décisions dans les "affaires communes" restent prises par la France jusqu'en 1960. Toutefois, on donne la priorité quant à l'accès aux postes vacants, aux originaires d'Outre-Mer. L'E.N.F.O.M. participe en outre à la formation de ces cadres.

Les structures territoriales ont favorisé l'éclosion d'une élite plutôt politique que des administrateurs.⁹

Ces nouveaux cadres (ayant pour la plupart passé leur enfance ou même leur adolescence au village dont ils garderont des attaches) seront quotidiennement confrontés aux normes bureaucratiques qu'ils sont censés appliquer, respecter, et aux normes traditionnelles. La vie politique de 1946 à 1960 restera marquée par des luttes ethniques polarisées par les candidats à la députation.¹⁰

L'indépendance, une fois acquise, le Congo ne s'éloignera pas (sur le plan politico-administratif et économique) de "sa mère patrie" : la FRANCE.

⁹ BOLLE (J.M.) DELCOS (B.) op cit P. 35

¹⁰ Supra facteurs Politiques d'éclosion et de rémanence du phénomène ethnolignager 4.1.4.)

1.1.3. L'indépendance : le mimétisme institutionnel

Naguère vivant selon des normes coutumières enracinées dans la conscience, habitués, à l'oralité, à la palabre, les congolais vont être soumis à une nouvelle manière de penser et d'agir. Celle-ci fait prévaloir le droit écrit, les textes, la loi¹¹. Ce modèle va être poursuivi par le Pouvoir autochtone, constitué de fonctionnaires formés à l'école coloniale: l'ancienne couche moyenne. En fait, ils ne feront en quelque sorte que nationaliser les structures coloniales. D'ailleurs, la continuité se passera sans rupture puisque les premiers conseillers ou hauts responsables seront des Européens parmi lesquels ceux qui se convertiront en assistants techniques. L'Etat sera conservé dans ses limites territoriales (frontières et organisations de l'administration régionale). Le Président de la République assisté des ministres l'incarneront. Le français restera langue officielle.

La constitution adoptée dès l'accession à l'indépendance rappelle, celle de la France. (Mais dans la réalité, les députés représenteront leur ethnie). En matière de recrutement, l'on se réfère à la convention collective de 1961 pour les contractuels et au statut général des fonctionnaires¹². Ces deux lois régissent encore les recrutements jusqu'à nos jours.

Il s'agit donc d'une introduction des textes juridiques conçus par et pour les français et qui correspondent relativement à leur culture. Des juristes africanistes notent que le statut général des fonctionnaires congolais reste très proche du statut français de 1959. Les cinq premiers titres (sur neuf) sont repris intégralement. Par exemple des articles sur le principe de l'égalité d'admissibilité aux emplois publics ou le concours comme mode d'accès à la Fonction Publique¹³

¹¹ CONAC (G) op cit P. XVII

¹² Cette loi est dite loi - 15-62 du 3 février 1962 pourtant statut général des fonctionnaires. Voir constitution de la République du Congo. Mai 1961 pour la convention collective. Ministère de l'Information. Archives Nationales.

¹³ PEREIRA (Claude) L'Administration congolaise. Berger Levrault 1979 pp 42-44

Il apparaît que pour les anciennes colonies l'émancipation, le modernisme, le progrès c'est la ressemblance à l'ancienne puissance (devenue néo puissance dans le cadre du néocolonialisme) considérée comme le modèle même. Les cadres étaient d'ailleurs désignés par les "évolués". Mais à cette époque les syndicats exerçaient un contre-pouvoir non négligeable.

Cependant, les autorités congolaises se débarrassent très tôt du multipartisme sous les prétextes d'une fusion nationale. Ils conservent les textes prônant l'anonymat du fonctionnaire que recommandent les règles écrites, les procédures c'est-à-dire la conduite rationnelle et "moderne". Pourtant les attitudes et les comportements adoptés tant par les législateurs eux-mêmes que par la population rappellent la logique de la tradition communautaire et particulariste, ce malgré l'imitation du colon : autorité, ostentation...

La représentation de l'"homme blanc" comme incarnation du modernisme, du savoir, de la réussite, apparaît dans certains propos des congolais. Une famille rurale ou modeste (donc illétrée ou semi-lettrée) désignera l'un des siens devenu cadre, comme "le blanc de la famille".

Le placage du droit français reste formel. on le désire aussi bien par souci de prouver quelque capacité face à l'ancien colon que pour les avantages qu'il offre. (plus le diplôme est élevé plus l'on est sûr d'occuper un poste rémunérateur et prestigieux). Les premières luttes des directeurs ou chefs de service visaient d'abord l'acquisition d'un logement de fonction, d'une voiture¹⁴ et d'autres signes de "modernité". C'est cette administration qui constituera la classe dirigeante.

L'Etat qui se donne comme fonction principale l'intégration de tous les éléments en vue de réaliser l'unité nationale sera traversé par les luttes ethniques latentes. Les relations tant verticales des administrateurs entre eux qu'horizontales, administrateurs et administrés seront vécues selon une logique prébureaucratique.

La "révolution des 13-14- et 15 août 1963" marque entre autres, une volonté de lutte contre l'ethnocentrisme, pratiqué par le Président YOULOU.

¹⁴ BUGNICOURT (J.) le **mimétisme administratif en Afrique**. Institut Africain de Développement Economique et de Planification. DAKAR 1973 p. 7

1.1.4. les Régimes socialistes et le polymimétisme adminsitratif.

L'orientation socialiste est adoptée dès la "révolution". Mais, à part quelques nationalisations, l'on ne saurait qualifier le régime du "frère"* Alphonse Massamba-Débat (sic) (1963-1968) de vraiment socialiste. L'affirmation de ce choix se matérialisera plutôt dans le changement intervenu le 31 décembre 1969 :

- création du Parti congolais du Travail (P.C.T.)
- changement de constitution
- changement de drapeau (rouge vif)
- adoption d'un nouvel hymne national
- adoption d'une devise : Travail, Démocratie, Paix.

La République du Congo deviendra République Populaire du Congo. Plusieurs constitutions se suivront** . Mais elles ne feront que reprendre ou renforcer la tendance socialiste.

Claude Pereira, juriste, note dans la constitution de 1973 une juxtaposition des principes et d'institutions politiques, une antinomie en matière d'organisation des pouvoirs publics - : "le principe de la suprématie du parti unique sur les autres grands pouvoirs-publics et les principes fondamentaux des démocraties libérales"¹⁷

Quant à la constitution de 1979, elle

"opère une véritable fuite dans la "marxisation" des principes constitutionnels fondamentaux :

* A l'époque, on disait frère et non camarade. Le fait que Massamba-débat fût protestant y était peut-être pour quelque chose.

** Constitution de 1973, Acte fondamental de 1977, constitution de 1979.

¹⁷ PEREIRA CLC. : les grands Pouvoirs Publics Congolais Contribution à la théorie générale de l'Etat Africain. R. Jurique et Politique Ind Coop t. 32 n°4 pp 973 à 1088 Paris dec 1978 p.994

- le rôle dirigeant du PCT est intensifié et renforcé
- l'ordre social et économique marxiste-léniniste de 1973 est confirmé
- et les principes constitutionnels d'alignement en matière de politique extérieure sur le système mondial du surréalisme sont énoncés ostensiblement"¹⁸

Owona Joseph ajoute que la constitution de 1979 demeure

"une véritable constitution cocktail : dédaignant la direction collégiale de l'Etat par un organe du type Présidium du soviet suprême ou conseil d'Etat, elle emprunte aux présidentialemes africains le personnalisme du chef de l'Etat dans les affaires publiques sans pour autant renoncer aux tempéraments conventionnels propres aux régimes de confusion de pouvoir dans l'organe supérieur du Pouvoir d'Etat du type soviet suprême"¹⁹

En matière de recrutement le statut général des fonctionnaires de 1962 reste en vigueur. Le système administratif demeure celui hérité de la colonisation mais la gestion des organisations publiques se base désormais sur un principe de collégialité. Le parti unique le syndicat et la Direction s'associent pour assurer la marche de l'organisation : la TRILOGIE DETERMINANTE.

Toutefois, l'on note une tentative de désaliénation du droit d'origine coloniale. Un projet de refonte de la fonction Publique attend d'être appliqué.

Mais, aussi bien le droit hérité de la colonisation que celui importé des pays dits socialistes, notamment l'U.R.S.S. tous prônent une rationalité bureaucratique. Si le Parti dirige l'Etat (sic) c'est en principe pour rechercher le meilleur moyen de garantir la collectivisation et la gestion des moyens de production, de permettre un rendement supérieur. Ce modèle se base aussi sur des règles écrites définissant les modes de recrutements, les postes selon une hiérarchie, et en fonction des compétences (formation suivie). Il requiert également un

¹⁸OWONA (Joseph). La nouvelle constitution de la RPC. un. présidentialemes monopartisan d'Assemblée R. Jur. Pol Ind Coop t. 34 n° 2 P.P.513 à 628 juin 1980 p 566

¹⁹ op citi p. 571

dévouement du travailleur à la charge occupée. Etre "camarades membres" n'implique donc pas l'inexistence de l'impersonnalité.

Tous ces principes se révèlent en porte à faux par rapport à la rationalité lignagère. On est "camarades membres" (on doit oeuvrer pour le Parti et l'Etat) et non frères cousins, oncles... Mais ce modèle officiellement valorisé, perfectionné n'est que partiellement appliqué.

Toutefois, ceux qui paraissent le plus choqués par le droit écrit ce sont les analphabètes et les nouveaux citoyens. C'est-à-dire les moins acculturés. Les élites qui du reste le réclament n'envisagent pas vraiment de l'adapter aux coutumes locales. Cela justifie aussi leur position dominante.

Ainsi les ruraux et les ouvriers, plus ancrés dans la tradition culturelle qui fait une grande place aux relations interpersonnelles éprouvent durement la "raison froide" d'une administration impersonnelle et impartiale²⁰. Habités depuis le village à compter sur la famille et pendant la colonisation à tout attendre et subir du colonisateur, ils recherchent des substituts : les représentants du système moderne, les bureaucrates pour qui les règles et normes sont en apparence, fonctionnelles.

Mais le regroupement autour de l'homme politique se fait avant tout sur des bases ethno-régionales et non idéologiques. Même un cadre "Youliste" (partisan de Youlou) est en général un KONGO. Un "ngouabiste", est surtout nordiste.

1.1.5. La représentation du responsable politico-administratif par les congolais.

Nous avons déjà parlé des obligations de chacun dans le système lignager : entraide, solidarité. Un "frère", un "fils du pays" qui a réussi, a le devoir d'aider les autres à devenir cadres

²⁰ SCHWARZ (Aif).-Mythe et réalité des bureaucraties africaines. Revue Canadienne d'études africaines Vol.III n°2. 1974 PP 255-284 P.270

comme lui. Mais si ces valeurs sont considérées comme normales dans le système lignager, elles ne correspondent pas à la rationalité "moderne". Cependant, les congolais continuent à faire comme si.

Ainsi tout individu qui possède une parcelle de pouvoir dans quelque domaine que ce soit sera consulté en dehors des normes officielles. A l'hôpital, l'infirmier sera "obligé" de recevoir "son frère" en priorité, lui évitant ainsi la longue file d'attente ; le douanier qui bénéficie de certains avantages (non-paiement de frais de douanes pour tout objet commandé) en fera jouir à son cousin, son oncle... Dans ces conditions plus on est "haut placé" dans l'appareil politico-administratif plus on représente une protection, un levier qui fera propulser les siens bien haut dans la hiérarchie officielle, un leader. On est comme un néo-chef traditionnel au sein de la structure moderne. Le devoir de ce "néo-chef", du moins ce que les siens attendent de lui, c'est d'aider sa région à avoir plus de cadres, plus d'hôpitaux, d'entreprises, plus d'équipements modernes. Une conscience professionnelle de sa part, c'est-à-dire le respect des règles officielles seulement et le non respect des règles lignagères, entraîne le retrait de l'estime et le rejet. On a vu des ministres qui lorsqu'ils étaient au pouvoir n'avaient rien fait pour leur région. Une fois évincés ils ont fait un voyage au village. Les villageois reconnus pour leur hospitalité ont tous prétendu ne pas avoir de lit ou de chambre pour les loger.

Le responsable qui tient à ne pas connaître ce genre de situation est donc obligé d'investir en capital d'influence : multiplication des services souvent sous forme de mesures officielles envers les siens.

Parlant du Gabon, Pierre Péan cite Léon MBA, le prédécesseur de Bongo.

"René DUMONT dans son livre l'Afrique Noire est mal partie, s'indigne de ce que le revenu d'un député gabonais soit largement supérieur à celui d'un Lord britannique. C'est vrai. Mais la seule différence importante est que le Lord, lui ne fait pas vivre tout un village²¹.

²¹ PEAN, (Pierre) Affaires africaines Ed. FAYARD 1983 p. 31

Il y a donc un contrôle de son avoir et de son pouvoir par la famille, l'ethnie, voire la région. Un responsable Vili par exemple sera comme obligé de favoriser également les Yombé qui font avec lui les deux ethnies (en fait les variantes d'une même ethnie) de la région administrative du Kouilou. De même un Ministre, (c'est-à-dire un neo-chef) du Niari s'il est par exemple mukugni favorisera bapunu, balumbu et autres ethnies du Niari.

Les nouvelles nominations, après un congrès par exemple suscitent toujours des interpellations ethno-régionales. Des délégations ethnorégionales se constituent. On consulte tel nouveau commissaire politique ou telle Ministre co-régionnaire pour qu'il prenne comme conseiller ou comme Directeur de Cabinet, tel "frère" d'ethnie ou tel co-régionnaire.

On aboutit à une sorte de "Lobby ethno régionaliste" composé de cadres ou autres "sages" urbains d'une même ethnie ou d'une même région prêts à investir et à conserver tout poste important libéré et confié à un des leurs.

L'individu est d'autant plus obligé d'exécuter les ordres du lobby que souvent il leur doit cette ascension politique. Tantôt il a été élevé par tel oncle, tel beau-frère, tantôt c'est grâce à tel "corégionnaire" qu'il a obtenu une bourse d'études qui lui a permis de devenir cadre supérieur. Une sorte d'épée de Damoclès pèse sur lui à travers ces propos qui en disent long : "mokili tour à tour" : dans la vie, à chacun son tour. Autrement dit vous pouvez vous suffire à vous-même aujourd'hui et oublier les vôtres. Mais vous ignorez ce qui vous attend devant.

Lorsqu'on sait qu'au Congo on peut être ministre puissant aujourd'hui et demain considéré comme contre-révolutionnaire et "envoyé dans un centre très secondaire"* (sic) ces menaces implicites font souvent leur effet. Aussi assiste-t-on à une ethnicisation des Ministères, des Directions ou départements. Car le congolais reste encore marqué par la peur des sorciers. Satisfaire peu ou prou les besoins des membres de son clan ou de son ethnie, éviter toute

* à l'époque du C.M.P. un porte parole intervenait tous les samedi à la radio pour annoncer dans un ton volontairement martial les mesures prises, souvent des sanctions : "le camarade x, pour s'être absenté de son poste est envoyé dans un centre très secondaire". Cette expression contribue indirectement à l'accélération de l'exode rural. Tout le monde cherche à sortir de ce "centre secondaire" dévalorisé implicitement par le pouvoir.

distance sociale entre ces membres et lui, constituent une sorte de bénédiction. N'entend-t-on pas dire, à propos d'une mort prématurée d'une personne "trop" bien placée, un riche commerçant ou un jeune directeur, "il était quand même monté trop vite" "il se faisait trop voir" !

La croyance à la sorcellerie demeure tellement forte qu'il suffit d'aller à une veillée funèbre et de causer même avec des intellectuels pour s'en rendre compte. Même si les individus disent ne plus y croire, devant une mort subite, l'on affirmera "ça doit être l'oeuvre de son oncle, ou de sa famille. Il ne pensait jamais à eux". (C'est à dire, il ne leur faisait pas de présents)

La persistance de ces croyances explique donc en partie la rémanence du respect des obligations d'entraide. Ainsi, l'individu qui a réussi subvient aux besoins des enfants de ses "mères-cadettes et "mères-ainées". Ce qui lui donne le sentiment d'avoir accompli ses devoirs et aussi d'être protégé par ses "mères-ainées", et ses "mères-hommes" (tantes maternelles, oncles maternels) contre les "mauvais esprits".

1.2. Le PARTI ET LES ORGANISATIONS DE MASSE. DISCOURS ET REALITE

1.2.1. Le Parti

Le Parti Congolais du travail naît le 31 décembre 1969. Il apparaît comme la continuité du MOUVEMENT NATIONAL DE LA REVOLUTION (1964-1968) dont la charte affirmait déjà la suprématie du Parti sur l'État. Se définissant comme Parti d'avant-garde de la classe ouvrière, le P.C.T. se donne le rôle de concevoir et de diriger la politique de l'État. Se fondant sur

l'idéologie marxiste-léniniste il vise la construction d'une société socialiste. C'est-à-dire "une société d'où sera bannie toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme"²³

La structure du P.C.T. rappelle celle des partis communistes de l'Europe de l'Est : organisation pyramidale et centralisme démocratique. L'organe suprême reste le congrès duquel émane le comité central. Celui-ci élit un bureau Politique qui exerce les fonctions du Comité central dans l'intervalle des sessions. C'est lui qui prépare les réunions du Comité central et du Congrès.

Actuellement il existe des Comités et cellules du Parti dans les quartiers, les villages, dans les établissements publics.

Les fonctions officielles du P.C.T. peuvent se résumer par ce texte tiré des statuts

"le Parti Congolais du Travail existe pour le peuple, il est au service du peuple, il est la forme supérieure d'organisation politique et sociale, la force qui dirige et oriente la société congolaise. Le Parti Congolais du Travail dirige la grande activité créatrice du peuple congolais ; il imprime un caractère organisé, harmonieux et scientifiquement fondé, à la lutte que mène le peuple congolais contre l'impérialisme et ses valets locaux"²⁴

Et le principe du Centralisme démocratique prévoit :

- l'élection des organes de direction par "voie de consultation démocratique de la base au Sommet". Lesquels organes de direction doivent régulièrement rendre compte de leur travail à la base et à l'instance supérieure.
- la soumission de la minorité à la majorité, le respect de la hiérarchie

²³ STATUTS DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL Chapitre Premier. Des principes généraux article 2 annexe MABOUNDA Marcel le P.C.T. op cit pp 381-389

²⁴ ibid article 3. 2ème alinéa. Souligné par nous

- le droit pour le membre du Parti de critiquer, de manifester son désaccord, d'émettre des réserves, d'adresser des suggestions aux organisations du Parti et aux dirigeants à tous les échelons jusqu'au Comité central.
- "l'unité idéologique et organisationnelle monolithique"
- la collégialité²⁵

Ce principe de centralisme démocratique se conforme à la nature de toute bureaucratie : le pouvoir de la hiérarchie supérieure.

Dans la structure du P.C.T. le congrès, le Comité Central, le Bureau Politique la commission de contrôle et de vérification et la commission permanente à l'armée constituent les instances supérieures.

- le congrès se réunit tous les cinq ans (sauf en cas de session extraordinaire) Il traite des problèmes inhérents au Comité Central : plans de développement, statuts, programme, rapport financier, redéfinition ou précision de la ligne générale de l'activité du parti, de l'Etat et des organisations de masses. C'est le congrès qui élit le présidium du congrès sur proposition du Comité Central du Parti. Ce qui veut dire en réalité que c'est le Président du Comité Central c'est à dire le Président de la République qui choisit les membres de ce présidium.

Ce sont les congressistes qui sur proposition du présidium élisent le Président du Comité Central. et les membres du Comité central. Ceux-ci, sous la présidence du présidium du congrès et sur proposition du Président du Comité Central, élisent les membres du Bureau Politique, les Présidents de la Commission de Contrôle et de vérification et de la Commission Permanente à l'Armée.²⁶

Dans ce système, il est donc important pour le Président sortant, -Président de la République Président du Comité Central, chef de l'Etat et Président du Conseil de Ministres- d'avoir

²⁵ Id ch III Du principe d'organisation du P.C.T. article 10

²⁶ Statuts du P.C.T. CH IV Des structures du P.C.T. A. les instances supérieure 1° du congrès art 12 à 17

la confiance des congressistes. Il s'agit des représentants du parti au niveau des régions, des communes... Cela veut dire aussi que le Président ne reste pas indifférent, dans la réalité, à la composition de ces comités du Parti.

Or nous avons vu plus haut qu'il existe au Congo, un système de polyarchie illusoire-représentation des différentes régions ou ethnies- et d'hégémonie ethno-zonale.

Ainsi l'existence des hiérarchies stratégiques bureaucratique-ethno-régionales peut se vérifier en examinant le dernier congrès du P.C.T. (1984).

En effet, la liste de nouveaux membres du comité Central fût communiquée à la manière d'une proclamation scolaire. Les congressistes durent seulement constater l'absence du "numéro deux", homme du sud, le vili THYSTERE-TCHICAYA. Aucun reproche public ne lui fut fait. Il fallut attendre quelques mois pour apprendre les raisons de cette exclusion du comité central : il serait commanditaire des attentats à l'explosif de 1982 à Brazzaville. D'où son assignation à résidence surveillée. Ce que le "mouvement patriotique congolais conteste"²⁷. Pour ce mouvement THYSTERE-TCHICAYA serait en train de payer le prix de son excès d'intégrité : en 1974-1975 alors qu'il présidait la Commission de Contrôle et de vérification, il aurait constitué un dossier dit "Des biens mal acquis". Ce dossier mettait en cause la "gestion particulière" des biens de l'Etat.

Cependant, le nombre de vili au Bureau Politique reste le même. Jean-Pierre THYSTERE-TCHICAYA a été remplacé par Hilaire MOUNTHAULD. Mais ce dernier n'occupe pas le même poste que le premier. Pour les vilis, MOUNTHAULD bien que représentant de l'ethnie est considéré comme un traître. Donc son assise ethnique reste moindre.

Ainsi l'on pourrait interpréter la non reconduction de THYSTERE-TCHICAYA, au poste de membre du Bureau Politique chargé de l'idéologie, successeur éventuel du Président de la République, comme une manière d'écartier toute possibilité de retour au pouvoir des sudistes.

En effet, la constitution de 1979, modifiée en 1984 prévoit qu'en cas de vacance de la présidence de la République, le président de l'Assemblée nationale populaire exerce

²⁷ Front commun organe d'information et d'analyse du mouvement patriotique congolais op cit p. 14

provisoirement les fonctions. Mais il ne s'agit là que d'un intérim car le président de l'Assemblée nationale populaire (membre du Bureau Politique) n'est pas éligible²⁸

Le successeur "logique" reste donc la deuxième personnalité du Bureau Politique. Or ce poste vient d'être confié à un originaire du Nord, tandis que la présidence de l'Assemblée Nationale Populaire est encore assurée par un Kongo-lari. Et le Président du Comité Central, Président de la République, Chef de l'Etat devient en même temps chef du Gouvernement. Les ministères de l'intérieur et de la défense sont désormais rattachés à la Présidence de la République.

Le Comité Central compte maintenant soixante quinze membres (75) au lieu de soixante comme en 1979 avec 70 % de centro-nordistes et 30 % de sudistes.

Officiellement, le Comité Central, organe dirigeant du Parti dans l'intervalle des congrès assure la responsabilité de l'exécution des directives du Parti prises par le congrès. Il veille sur la continuité de l'Etat. Mais il peut aussi prendre exceptionnellement (sic) "toute initiative indispensable à la bonne marche de la politique intérieure et extérieure du Parti et de l'Etat lorsque l'intérêt de la révolution l'exige et selon les principes du marxisme-léninisme"²⁹

Le Comité Central du Parti détient donc les pleins pouvoirs pour diriger contrôler et orienter toute l'activité des organisations de masse, le travail des organes de l'Etat. Il s'occupe

"des questions de l'éducation de la formation et de l'emploi des cadres dirigeants, de leur promotion de leur fidélité et de leur fermeté révolutionnaire, veille à l'élévation de leur niveau culturel, technique, politique et idéologique"³⁰

Mais les véritables pouvoirs reviennent au Bureau Politique. La Commission Centrale de Contrôle et de vérification (présidée par un membre du Bureau Politique) et la

²⁸ Mweti n° 1029 du 30 août 1984. Modification de la constitution de juillet 1979. Titre II Du président de la République article 67.

- voir aussi Statuts du P.C.T. article 25

²⁹ Statuts op cit Du Comité Central art 18

³⁰ ibid article 21

Commission Permanente à l'armée jouent dans la réalité un rôle secondaire. (Le nouveau Président de la Commission de Contrôle et de vérification vient d'ailleurs de la zone du Président, tout comme celui de la Commission Permanente à l'Armée).

De toutes manières, selon le règlement du comité central les organes dirigeants du P.C.T. Sont, -le congrès national, le comité central, le Bureau Politique et le secrétariat du Comité Central.

Les organes dirigeants du Parti ainsi définies, contrôlent et orientent toute la vie politique, économique sociale et culturelle du Congo car "le parti dirige l'Etat"(sic).

Matouandou-Massengo analyse la direction de l'administration par le P.C.T. à travers le pouvoir de désignation et d'intervention, et le pouvoir d'intervention et de prise de décision.

Il s'agit dans le premier cas de l'avis du Bureau Politique pour la nomination des membres du Gouvernement, et de la nomination "aux postes importants de l'administration (des) militants et hommes de confiance"³¹

Pour lui, le Parti reste indirectement à l'origine du choix du Premier Ministre. Mais nous pensons que la réalité est que le Président détient les pleins pouvoirs de nomination du premier Ministre. Il le fait en tenant compte de la variable ethnique. Depuis Nguabi, homme du Nord, les premiers Ministres ont toujours été du Sud. De nos jours, les pouvoirs du premier ministre semblent être réduits. Le Président de la République étant devenu en même temps le chef du gouvernement (comme l'avait fait en 1968 Massamba-Debat après avoir démis le Premier Ministre et dissout le Bureau Politique)³², le choix des ministres lui incombe.

Le pouvoir du parti pourrait donc s'assimiler au pouvoir du Président du Comité Central, chef de l'Etat Président de la République, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres. Les autres membres du Comité Central n'en conservent pas moins une parcelle importante de ce pouvoir. Un acte présidentiel fixant la préséance au Bureau politique, indique en

³¹ MATOUANDOU-MASSENGO (André Nazaire). - Administration et développement au Congo (l'évolution de l'Administration congolaise). Thèse de 3ème cycle. Droit Public. Université de Clermont I décembre 1984 p.

65

³² id P. 67

même temps leurs autres attributions³³ Sept sont ministres. La deuxième personnalité est le secrétaire permanent chargé de l'organisation du Parti. Après le Premier Ministre (troisième sur la liste) vient le Président du Conseil constitutionnel, Louis Sylvain Goma homme du Sud (vili) ancien Premier Ministre. Signalons que ce poste a été nouvellement créé. On pourrait l'interpréter comme une "mise à l'écart" de cette personnalité car son remplaçant, un kamba (région de la Bouenza, sous ensemble du "Grand Niari) serait le gendre du Président de la République.

Jean-Michel Bokamba-Yangouma, le sixième après le Ministre des Finances et du Budget s'occupe de la Coordination des activités des organisations de masse, et est secrétaire Général de la Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.), syndicat unique.

Ainsi, sans compter le Premier Ministre, les membres du Bureau Politique originaires du Sud se situent bien bas dans la préséance. Jean GANGA-ZANDZOU Président de l'Assemblée Nationale populaire d'ethnie Kongo-lari est le huitième sur la liste, Hilaire MOUNTHAULT, Ministre des Transports et de l'Aviation civile (mu-vili), le douzième et Bernard Combo Matsiona de la Région du Pool, le dernier. Celui-ci occupe le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale.

- les autres membres du COMITE CENTRAL dirigent des départements pour certains et occupent des postes de responsabilité dans les entreprises pour d'autres.

Par ailleurs, le Parti recommande que seuls ses membres doivent occuper des postes de responsabilités³⁴. Ce qui explique que nombreux sont proclamés membres du Parti ou du Comité Central tout juste avant de se voir confier des responsabilités ministérielles ou autre poste important.

Mais dans la réalité, les directeurs ne militent pas tous au Parti. D'autres critères interviennent dans leur nomination (infra.)

³³ Mweti n° 1021 mardi 14 août 1984. Acte présidentiel. La préséance au Bureau Politique du CC du P.C.I.

³⁴ Session du Comité Central de novembre 1974 Voir Année Africaine 1974 p. 76 cité par MATOUANDOU-MASSENGO. Administration et développement au Congo. op cit P. 68

Outre le pouvoir de désignation, le parti détient aussi un pouvoir d'intervention et de prise de décision dans l'administration. Il s'agit d'une cogestion trilogique appelé aussi Trilogie Déterminante ou "principe des trois co".

co-détermination

co-décision

co-responsabilité

En effet, le Parti, le Syndicat et la direction doivent gérer ensemble les entreprises d'Etat les entreprises mixtes, les administrations étatiques et paraétatiques.

Ainsi le contrôle de l'administration par le Parti se traduit par le contrôle de "l'application des décisions et directives du Parti par les ministères et services des administrations centrales et locales". Il s'exerce aussi sur les entreprises publiques³⁵

Nous reviendrons sur l'analyse de la trilogie déterminante dans la troisième partie de notre thèse : "de l'école à l'entreprise", notamment dans le deuxième chapitre.

Notons toutefois, qu'en dépit de la prééminence du Parti, l'administration d'Etat reste encore marquée par le modèle hérité de la colonisation : "(...) la construction d'organes hiérarchisés, la centralisation des structures leur stratification et l'utilisation des mêmes procédures et techniques de travail administratif³⁶. C'est le cas des administrations ministérielles.

La décentralisation de l'administration territoriale (existence de conseils populaires de région et de district) qui donne une autonomie à la région et règle les rapports entre l'administration centrale et l'administration régionale, traduit en fait la dépendance de la deuxième par rapport à la première. Il existe entre les d'eux,

³⁵ MATOUANDOU-MASSENGO op cit P. 78

³⁶ id p. 135

"une relation entre un contrôleur (l'autorité exerçant la tutelle) et un contrôlé (l'organe sous tutelle)"³⁷

Ainsi, le Conseil populaire de région et de district autorité locale qui exerce les pouvoirs de la collectivité voit ses pouvoirs réduits. C'est le commissaire politique, membre du Comité Central du P.C.T. et affecté en fait par le Président du Comité Central, qui contrôle l'activité politique économique et sociale de la région³⁸. Il représente et exécute les directives du Parti et du Gouvernement.

En définitive le centralisme démocratique triomphe sur la démocratie³⁹ car nous allons le voir, les contre-pouvoirs demeurent fictifs.

Le Parti, avec les avantages matériels qu'il offre suscite le rejet des uns (diplômés ou autres personnes qui ne souhaitent pas faire partie du "parti des mbochi" ou des individus qui ne partagent pas sa ligne) et l'adhésion (avec ou sans foi) des autres, diplômés ou non, marxistes ou pro-capitalistes. Le parti avec près de 8700 membres (congrès de 1984) reste peu représentatif de la structure sociale. 12 % de militaires, 25 % d'intellectuels et 32 % de "petits employés"⁴⁰ mais qui deviennent souvent chefs de services.

L'insigne du Parti que les titulaires portent souvent de façon ostensible leur ouvre la porte de plusieurs bureaux, leur donne la priorité. Aussi, croyants et non croyants à la "prophétie marxiste" luttent pour s'octroyer les meilleurs places dans le Parti et par voie de conséquence dans l'administration d'Etat. C'est parmi les responsables des cellules et comités du Parti que l'on puise le plus souvent des directeurs et autres responsables administratifs.

La proximité par rapport au Pouvoir, ou l'adhésion au Parti se révèlent une stratégie d'ascension sociale que ne garantissent guère l'observation des critères bureaucratiques

³⁷ Id p. 203

³⁸ Id pp 201-233

³⁹ MPAKA (Albert). -Socialisme et symbolisme politique au Congo-Brazzaville. Contribution à l'étude du pouvoir et du discours politique. Thèse 3ème cycle anthropologie sociale PARIS V 1982 p. 105

⁴⁰ Marchés tropicaux du 5 juillet 1985 p. 1687

traditionnels : diplôme, curriculum vitae. Le Congo a d'ailleurs besoin de cadres "experts et rouges" (sic).

"le choix du candidat (à la Direction d'une Entreprise) relève des plus hautes instances de l'Etat et obéit à des critères spécifiques de compétence, expérience, et engagement politique"⁴¹

Mais les critères d'adhésion au Parti favorisent le système de protecteurs-protégés. Officiellement, pour être admis comme membre du Parti, il faut avoir deux parrains. Ceux-ci rassurent de la moralité du candidat⁴². La logique bureaucratique-ethno-lignagère voudrait que le parrain soit en général, le co-régionnaire.

Ainsi sous la couverture du Parti, le protecteur se constitue progressivement une base bureaucratique-politico-ethno-régionale. Alors on s'arrange à être à la fois directeur, syndicaliste, membre de la cellule du Parti afin de mieux contrôler le pouvoir, d'y mettre les "siens" et de perdurer dans la position hégémonique qui offre, impunité, avantages matériels et autres possibilités

Ainsi, considérée à certains égards comme une stratégie d'ascension sociale, l'adhésion (plutôt l'inscription sans ou avec foi) au Parti Unique demeure teinté de "partisanisme" ethno-régionaliste.

De son vivant, le Président Nguabi observait

"Quand un nouveau responsable arrive au pouvoir, les congolais originaires de la même tribu (comprenez ethnie) que ce nouveau responsable remplissent les organisations de masses qu'ils animent avec zèle, tandis que les congolais appartenant à la même tribu que l'ancien responsable affichent manifestement un désintéressement coupable"⁴³

⁴¹ Document : description du profil du Poste, de l'HYDRO-CONGO

⁴² STATUTS op cit ch II Des membres 1° les conditions d'adhésion article 5

⁴³ hebdomadaire Etumba, 29 juillet 1972 cité par Yves Benot : Idéologies nations et structures sociales en Afrique Noire. Revue Tiers Monde n° 15 1974

Par ailleurs, un autre cadre, ancien Ministre considéré comme opposant notoire (aujourd'hui hors du Congo) écrira (critiquant certainement le régime NGOUABI dont il était écarté)

"(...) les militants convaincus d'hier deviennent des contre-révolutionnaires, parce que n'étant pas de la couche au pouvoir : les voilà ravalés au rang de valets de l'impérialisme et remplacés par de nouveaux militants ne cédant en rien, sous tout rapport aux premiers jusque dans leur déchéance tout aussi prévisible et imminente à chaque fois".⁴⁴

Les plaintes du Président Nguabi et le ton moralisateur de Lissouba traduisent bien l'importance du facteur ethnolignager dans le militantisme. Ils montrent aussi le caractère monolithique juridiquement défini du système. Cela révèle par ailleurs la contradiction entre les textes et la réalité.

En effet, le membre du Parti a entre autre droit, celui de "s'exprimer ouvertement et de défendre ses opinions jusqu'à l'adoption d'une décision par la majorité sans être inquiété"⁴⁵

"aucun membre du Parti ne peut être interpellé, recherché, poursuivi, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui au sein des instances autorisées par le Parti"

Les analyses faites dans le chapitre précédent et ce que nous ferons dans le dernier chapitre de notre travail, apportent un défi de la réalité par rapport aux textes. Par exemple l'article 7 des devoirs qui exige de tout membre du Parti de

"(...) lutter résolument contre le tribalisme, le sentimentalisme, le régionalisme, le népotisme

⁴⁴ LISSOUBA (Pascal) : Conscience de développement et démocratie - Nouvelles éditions DAKAR ABIDJAN 1976 p. 53

⁴⁵ STATUTS du P.C.T. ch II Des membres des droits article 8

notamment lors des différentes nominations, affectations, et sélection"

-être simple et modeste. Mettre les intérêts collectifs au-dessus de n'importe quels intérêts personnels. Se rappeler toujours que l'appartenance au Parti ne donne lieu à aucun passe-droit.(...)"⁴⁶

D'autre part, si le congrès "précise la ligne générale de l'activité du Parti, de l'Etat et des organisations de masses"⁴⁷ si le comité central du P.C.T. "détermine l'orientation dirige et contrôle l'activité des organisations de masses"⁴⁸ et si "les décisions du Bureau Politique s'imposent à tous les organes du Parti et de l'Etat, à toutes les organisations de masses et aux membres du Parti"⁴⁹ peut-on réellement parler de contre-pouvoirs ?

1.2.2. Le pouvoir d'Etat et les organisations de masses

L'Assemblée Nationale Populaire, constituée au Congo l'organe suprême du pouvoir d'Etat. Composée des représentants des organisations de masses, des délégués ouvriers paysans, des représentants de l'Armée Populaire Nationale, des artistes et artisans, elle est censée représenter et exprimer "la volonté souveraine de tout le peuple travailleur"⁵⁰.

Quant aux organisations de masses, on les définit comme des "rassemblements dans une unité contradictoire de classes sociales différentes du point de vue de leurs intérêts. Ces classes ou couches sociales s'unissent sur la base d'un intérêt immédiat commun (par exemple la lutte contre l'impérialisme français etc...)(...)"⁵¹

⁴⁶ iddes devoirs article 7

⁴⁷ STATUTS du PCT ch IV Des structures du P.C.T. A instances supérieures du P.C.T. 1er du Congrès article 12

⁴⁸ id 2è Du Comité Central article 21

⁴⁹ id 3è du Bureau Politique article 24

⁵⁰ Constitution de 1979 deuxième Partie du pouvoir populaire Titre 1er des organes suprêmes du pouvoir d'Etat. - de l'Assemblée Nationale Populaire art. 40-41

⁵¹ Programme du Parti Congolais du Travail adopté au 2ème Congrès Extraordinaire tenu du 27 au 31 décembre 1972 III Des organisations de masses. Annexe Mabounda op cit p. 411

Ces organisations sont :

- la confédération syndicale congolaise (CSC), Syndicat unique
- l'Union révolutionnaire des Femmes du Congo (URFC)
- l'Union de la Jeunesse Socialiste congolaise (UJSC)
- l'Union Nationale des Ecrivains et Artistes congolais (UNEAC)

Ces différentes organisations constituent-elle des contre-pouvoirs par rapport au Parti ?

1.2.2.1. L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE

A l'époque de MASSAMBA-DEBAT, les députés représentaient une certaine force. Porte-parole de leur région, chacun d'eux luttait pour donner la priorité du plan de développement à sa région. Ce qui pérennisait le régionalisme. Sous le P.C.T., la liste des candidats à la députation reste soumise à l'approbation du Comité Central. En clair, c'est lui qui l'arrête.⁵²

Ainsi les députés sont nommés par le comité central et non élus par le "peuple" (qu'ils représentent), rendu "allergique" à la politique à cause des événements successifs (coups d'Etat, exécutions) de la désillusion par rapport aux promesses, et de la précarité des conditions d'existence. L'on peut dire sans adopter des attitudes moralisatrices que le "peuple" (paysans ouvriers employés, chômeurs...) ou plutôt les gouvernés sont réduits au rôle de spectateurs acclamant avec ou contre leur gré les acteurs politiques.

L'application du principe de centralisme démocratique fait relativement du parlement une sorte de "chambre d'enregistrement".

Au demeurant, les députés pour la plupart peu instruits, critiquent rarement. Les orientations politiques et économiques restent donc élaborées et décidées en haut lieu : au Bureau

⁵² Constitution de 1979 op cit art 41

Politique, composé d'intellectuels. Mais les résolutions du congrès dernier demandaient que soit exigé désormais, le niveau intellectuel.

Toutefois, à en croire le mouvement d'opposition cité plus haut, les députés semblent de plus en plus constituer une force. Ils auraient en effet refusé de voter une taxe sur les salaires, proposée par le Gouvernement. Cette taxe servirait à indemniser les victimes de la répression par l'armée, des grévistes de novembre 1985.⁵³ Cette grève faisait suite à la décision du pouvoir d'instaurer un concours de bourse après le baccalauréat. (jusqu'ici tous les étudiants congolais perçoivent une bourse).

Les députés apparaissent malgré tout comme des représentants du Parti et du Gouvernement comme le sont dans une certaine mesure les responsables du Syndicat et des autres organisations de masse. Ils doivent leur promotion au Bureau Politique. Il leur est difficile de contester une décision gouvernementale surtout lorsque le Ministre est en même temps membre du Bureau Politique.

1.2.2.2. La confédération syndicale congolaise (C.S.C.)

Le syndicalisme congolais apparaît dès 1947 avec la création des partis politiques (si l'on exclue l'Amicale de Matsoua André Grenard dont les attitudes revendicatrices sous la colonisation coûtèrent une exécution). Affiliés aux syndicats de la métropole, il y avait

- la confédération générale africaine des Travailleurs (C.G.A.T.)
- la confédération africaine des syndicats libres (C.A.S.L.) issue de Force Ouvrière.
- et la confédération africaine des travailleurs chrétiens, la C.F.T.C. africaine.

⁵³ Front Commun op. cit. Document annexe p. 30

Ces syndicats mèneront la "vie dure" au Président YOULOU*. On les considèrera comme les promoteurs des "trois glorieuses journées des 13- 14 et 15 août 1963 "c'est à dire de la "révolution congolaise". Ceci grâce à la création du Comité de Fusion des organisations syndicales le 27 juillet 1963. Un comité qui exigea la "réforme rapide de l'Etat" et qui face à l'intransigeance de Youlou, organisa le mouvement de grève fatal.

Mais ce comité de fusion déchantera vite. La confédération syndicale Congolaise, créée le 8 novembre 1964 paiera progressivement le prix de son engagement politique. Elle constitue de nos jours, "l'appendice" du Parti.

Dès sa création, la C.S.C. se donne comme rôle de défendre les intérêts des travailleurs contre l'exploitation, d'améliorer les conditions de vie et de dignité des travailleurs. Le tout dans une optique d'édification du "socialisme libérateur". Se définissant comme organisation non étatique des prolétaires (c'est-à-dire qui n'ont que leur force de travail), la C.S.C. doit vis à vis de la Trilogie déterminante "développer la conscience professionnelle patriotique et de classe des travailleurs à tous les niveaux"⁵⁵ en leur expliquant la politique du Parti. Elle doit faire "trionpher le point de vue du parti, et lutter contre les violations de la législation du travail.

Dans la réalité, la C.S.C. ne peut organiser aucun mouvement de grande envergure. Les grèves se sont toujours soldées (sous le P.C.T.) par des emprisonnements (sauf peut être dans le secteur privé). La dernière grande grève remonte au 24 mars 1976. De nombreux responsables politiques syndicaux et administratifs furent arrêtés.

Le secrétaire Général de ce syndicat unique est en même temps membre du Bureau Politique du P.C.T., -la plus haute instance du congo- chargé de l'organisation. D'un côté, il est

* la C.G.A.T. s'opposera au "OUI" de Youlou au référendum pour la communauté française sous le Général DE GAULLE en 1958. Accusés de préparer un complot communiste, les leaders cégétistes seront emprisonnés dès 1960

⁵⁵ Confédération syndicale Congolaise : le guide journalier du syndicaliste Tome 1 Edition : voix de la Classe Ouvrière (VO.CO)

censé défendre les intérêts des travailleurs devant les capitalistes étrangers et devant l'Etat employeur de l'autre il représente le même-Etat et donc le Parti.

On dénombre d'ailleurs plusieurs membres du bureau syndical national dans la liste des membres du Comité Central du P.C.T.

Un membre du Parti directeur divisionnaire, syndicaliste d'une entreprise justifie cette situation en ces termes :

"le syndicaliste doit être aussi de l'autre côté (comprenez le Parti). Cela facilite la compréhension, l'explication des faits aux travailleurs..."

L'on comprend que la lutte syndicale contre l'"exploiteur" intérieur soit considérée comme non conforme et subisse la sanction adéquate pour tous ceux qui "portent atteinte à l'unité nationale, à la sûreté de l'Etat" ou pour tous les "réactionnaires".

Quant à l'union révolutionnaire des femmes du Congo (U.R.F.C.) et l'union nationale des écrivains et artistes congolais (U.N.E.A.C.) elles ne représentent pas moins le Parti, par l'intermédiaire de leurs Présidents respectifs. L'accès au Parti apparaît en fait comme une promotion pour les simples militantes ou activistes de l'URFC et de l'UNEAC.

1.2.2.3. L'UNION DE LA JEUNESSE SOCIALISTE CONGOLAISE

L'U.J.S.C. se veut l'incarnation de l'unité politique et organisationnelle de toute la jeunesse congolaise. Aussi se préoccupe-t-elle officiellement de mobiliser, éduquer les jeunes travailleurs, les élèves et étudiants, des jeunes ruraux et citadins dans le sens du projet socialiste. Comme le Parti, il se base sur le principe du centralisme démocratique. Son instance supérieure reste le congrès qui élit le Comité Central de l'U.J.S.C. Mais le Premier Secrétaire,

membre du Bureau est aussi membre du comité Central du Parti congolais du Travail, Ministre de la Jeunesse.

En pratique, ce principe de centralisme démocratique bien que soit prévue une collégialité de la direction à tous les niveaux, éloigne le sommet de la base. D'une part les mesures sont souvent imposées et d'autre part l'U.J.S.C. ne semble pas s'écarter de la logique bureaucratique-lignagère.

En effet, tous les jeunes congolais ne font pas partie de l'union de la jeunesse socialiste congolaise, seule organisation politique nationale. Mais à l'extérieur (France) existe l'association des étudiants congolais, connue pour ses critiques acerbes contre les différents régimes. La plupart des Ministres et autres membres du Parti y ont milité dans leur jeunesse.

L'imposition au niveau de l'U.J.S.C. se traduit par des marches de soutien forcées ou par la prise de mesures concernant la vie ou l'avenir des jeunes. Au Congo il est très courant que les organisations de masses mobilisent les personnes pour des marches de soutien au Président du Comité Central, l'accueil des personnalités étrangères. Mais l'on constitue des listes de présence. A l'université, une marche de soutien qui coïncide avec la date du paiement de la bourse suscite la remise d'un jeton à tous ceux qui participent à la marche; La bourse ne sera payée qu'à ceux qui présenteront le jeton, en d'autres termes, ceux qui auront défilé.

Ainsi, que l'on approuve le régime ou qu'on le désapprouve, la C.S.C. l'U.J.S.C., l'U.R.F.C. l'U.N.E.A.C. imposent à tout le monde de le soutenir. On arrive à une situation où il est recommandé de faire semblant pour s'assurer une vie tranquille, pour ne pas être taxé de contre-révolutionnaire.

Le dernier congrès du Parti a défini les rapports U.J.S.C.-P.C.T. en faisant de cette union U.J.S.C./J.P. (U.J.S.C./jeunesse du Parti). Ce qui réaffirme encore le rôle de "figuration" de l'U.J.S.C.

Le Comité Central du P.C.T. annonçait en novembre dernier des nouveaux critères d'attribution des bourses : la réussite au concours organisé pour la circonstance. Il s'est ensuivi une grève des élèves que l'armée aurait réprimée.

Ce cas illustre bien le caractère contradictoire des dirigeants de l'union, de surcroît membres du Comité Central du P.C.T. (donc décideurs) et, la base d'une part, et la jeunesse non militante de l'autre. Le premier Secrétaire de l'U.J.S.C. membre du Comité Central du P.C.T. était aussi ministre de la jeunesse. A ce titre il participait au conseil des ministres. Sur le plan juridique l'U.J.S.C. a donc une responsabilité par rapport à ces mesures. Mais la réalité est que la base est moins consultée.

En outre, le circuit qu'impose le centralisme démocratique fait qu'avant un congrès par exemple, la base, par l'intermédiaire de sa direction régionale prépare un document. Mais c'est le sommet de la hiérarchie de l'union qui en fait la synthèse des documents venant de toutes les sections, de toutes les régions. Comme ces membres du Bureau sont aussi au Comité Central du P.C.T. il nous semble claire que ceux-ci privilégient les intérêts du Comité Central du P.C.T.

Par ailleurs, l'U.J.S.C. considère comme faute grave, entre autres, "la trahison, la pratique du tribalisme ; le détournement des fonds, l'utilisation des biens de l'Union et du peuple à ses fins propres ; l'irresponsabilité et l'inconséquence idéologique ; (...)"⁵⁶

Or, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les premiers secrétaires de l'U.J.S.C. du régime de Sassou viennent de la même région que le Président de la République. C'est le cas aujourd'hui du premier secrétaire de la section U.J.S.C. France. et de biens d'autres régions.

Cela semble confirmer la thèse que le pouvoir au Congo, revient au Comité Central, c'est-à-dire à son chef. Mais celui-ci le tient surtout de l'existence d'une base ethno-zonale. Celle-ci occupe la position hégémonique.

La multiplication des cellules et sections du Parti, de l'U.R.F.C. ou de l'U.J.S.C. dans les quartiers et les établissements si elle participe à la "conscientisation des masses"(sic) n'en exacerbe pas moins le phénomène ethnolignager. Il règne une méfiance permanente. Chaque classe compte une cellule et chaque établissement une section. Mais l'on ignore souvent qui est espion. Nombreux enseignants qui osent donner leur point de vue sur telle ou telle question politique se

⁵⁶ Statuts de l'U.J.S.C. Titre X Des fautes art 36 le Congrès 14 août 1981

retrouvent le lendemain dans les bureaux de la sécurité d'Etat. Il arrivait au Président NGOUABI d'aller le lendemain à l'établissement scolaire dans lequel se trouvait l'enseignant qui s'était moqué de lui la veille, pour lui infliger une correction physique.

Ainsi, les congolais vivent dans une psychose de l'enquête policière. Ce qui engendre des frustrations. Alors le Kongo se méfie du mbochi, espion éventuel (même si dans la réalité on trouve beaucoup plus d'agents de la sécurité d'Etat d'origine Kongo). Mais il se confie quasi spontanément à un "frère d'ethnie" ou de région. C'est avec lui qu'il se permet d'analyser "la politique anti-kongo" ou "anti-sud" du pouvoir. Pour le congolais ce "frère" ne peut le trahir surtout dans le contexte où la solidarité ethno-zonale – une solidarité oppositionnelle réponse aux frustrations matérielles, économiques et à l'hégémonie d'un groupe – est de plus en plus valorisée.

L'existence de cette polyarchie illusoire et de cette hégémonie montre qu'en définitive, le problème du passage de l'autorité traditionnelle à l'autorité légale rationnelle reste posé au Congo.

L'autorité précoloniale était tantôt purement "traditionnelle" au sens weberien (un Roi contrôlant ses serviteurs à qui il donne des fiefs) tantôt charismatique (le chef est le protecteur) tantôt sacré. Un chef traditionnel avait à la fois un charisme qu'il détenait de ses forces surnaturelles supposées. (il pouvait aussi être une autorité religieuse). Le Roi de Kongo par exemple concentrait tous les pouvoirs mais son caractère sacré dépendait des ancêtres. Aussi devait-il respecter leurs lois et leurs coutumes. Les pouvoirs claniques étaient omniprésents.

De nos jours, le détenteur du pouvoir "bureaucratique", le chef, le responsable, est avant tout perçu comme le chef de la région, du village dont il est originaire. Et ses corégionnaires se considèrent comme faisant partie de la "famille royale", aussi revendiquent-ils la préséance.

De même que le chasseur partageait son gibier avec tout le lignage et les voisins du village, que le chef du lignage redistribuait la production à tous les membres du lignage, de même le bureaucrate, même lorsqu'il applique la règle, l'oriente dans l'accomplissement de ses obligations lignagères.

La légitimité insitutionnelle se révèle donc précaire. Aussi, le pouvoir recourt-il souvent à la violence à l'image du "commandant" colonial. Mais pour éviter la violence, on recherche des protecteurs. Or, c'est la famille qui garantit mieux la protection. Mais à elle seule cela s'avère difficile. Alors on étend la parenté outre clan, à l'ethnie. Comme le conflit principal reste l'antagonisme régions du Nord et Centre - régions du Sud on revitalise la solidarité régionale ou zonale au sein de la bureaucratie.

Ainsi la domination légitime au Congo oscille entre la domination traditionnelle et la domination charismatique sur les bases d'une domination légale de caractère rationnel (cf. Supra 1ère partie Ch.II Section II).

- En tant que chef traditionnel, le responsable congolais distribue des fiefs (ministère, contrôle d'une région administrative)

- Comme chef charismatique, les co-régionnaires s'abandonnent à sa valeur personnelle. Cette "valeur" dans le cas du Congo se résume simplement à la détention d'un poste important. Il existe aussi une confiance et une foi illimitées en la personne du chef d'autant plus que celui-ci offre quelques avantages à ses 'co-régionnaires'

La caractéristique du "néo-chef coutumier" (ou du chef bureaucratique-lignager) est de tenir des discours formels qui valorisent la logique bureaucratique. Laquelle bureaucratie justifie la compétence de ses pouvoirs.

Par ailleurs le pouvoir appartient au Parti, c'est à dire au comité central, au bureau politique. Mais du fait d'une "majorité absolue" d'une zone, le principe de soumission de la minorité à la majorité tend à fonctionner d'une part, comme la soumission d'une zone à une autre ; d'autre part comme la soumission de toutes les régions administratives à une seule par le biais de ses hiérarques bureaucratique-ethno-lignagers.

Mais la rémanence des valeurs propres au système lignager constitue-t-elle la seule variable explicative du système bureaucratique-lignager ? Youlou avait été taxé de "tribaliste"

(dans notre langage, de pratique bureaucratique-lignagère). Massamba-Debat avait pérennisé l'hégémonie Kongo-lari. Depuis l'arrivée de Ngouabi au pouvoir l'hégémonie se situe du côté des mbochi c'est-à-dire dans la zone Nord. Mais ce pouvoir continue à condamner ce qu'il appelle "le tribalisme". Ce discours propre à tous les régimes n'est-il pas une manière implicite d'attirer les co-régionnaires et de les "dresser" contre les "autres" qui menaceraient le pouvoir parce que telle ethnie, telle zone dirige ? Peut-être permet-il simplement de déplacer les questions essentielles, en d'autres termes de masquer l'existence d'une classe dirigeante exploiteuse, constituée de hiérarques bureaucratiques d'origines ethniques ou zonales différentes.

SECTION II LES DIFFERENCIATIONS SOCIALES AU CONGO : le rôle contradictoire de la classe dirigeante

La centralisation caractéristique du système bureaucratique confère la compétence du pouvoir à la (ou aux) hiérarchie(s) supérieure(s). Mais l'affectation à un poste de responsabilité implique aussi compétence (formation suivie), expérience. Dans le système socialiste en général et au Congo en particulier, la hiérarchie supérieure, le Comité Central du Parti congolais du Travail par l'intermédiaire de son Bureau Politique et de son Président se donne une mission. Celle-ci se résume par la lutte contre l'exploitation de l'homme par l'homme et contre l'impérialisme afin de construire une société socialiste.

Dans le contexte de dépendance économique, politique et culturelle qui marque l'intérêt des uns (les gouvernants) et des autres (les gouvernés, salariés et autres) dont la présence étrangère, assure, des rentrées fiscales, apport de capital, créations d'emplois - dans la mesure où un pays ne peut se passer de gouvernant et compte tenu de la persistance ou de la revitalisation du système lignager, quel est alors le rôle réel de la classe dirigeante ?

Nous tenterons dans un premier temps de revoir la mission que se donne le Parti dans son programme, et ce qu'il entend par classe sociale. Nous dégagerons ensuite notre propre analyse des classes dans une perspective congolaise. Ce qui nous permettra de conclure - après avoir distingué la classe dirigeante de la classe moyenne, la classe ouvrière et des producteurs ruraux - sur le rôle contradictoire de la classe dirigeante.

2.1. LA MISSION DU PARTI (ET DE L'ETAT)

Le "développement économique culturel et social" constitue dans les pays du Tiers-Monde le leit-motiv des gouvernants. Ceux-ci sont censés avoir les compétences grâce à leur formation universitaire et à leur expérience pour conduire leur pays vers ce but. Au Congo le parti congolais du Travail qui a un rôle de conception et de direction par rapport aux activités de l'Etat compte réaliser "son développement" dans une optique socialiste. Pour ce faire, il s'est donné une mission que nous pouvons examiner dans sa triple dimension économique sociale et culturelle.

Le Parti congolais du travail envisage en effet de construire le socialisme en deux étapes : la révolution nationale démocratique et populaire (R.N.D.P.) et l'édification du socialisme.

Cette première étape traduit le réalisme des dirigeants du parti face à la puissance de l'impérialisme international en général et français en particulier.

Le parti distingue la contradiction principale des contradictions secondaires.

La première c'est l'opposition entre la classe ouvrière "fondement de la révolution", la paysannerie son alliée, les couches intermédiaires (petite bourgeoisie, mouvements des étudiants etc...) d'une part, et l'impérialisme et ses valets locaux d'autre part : les bourgeoisies bureaucratiques et compradores⁵⁷. La résolution préalable de cette contradiction principale permettrait de trouver une solution définitive aux contradictions secondaires.

Les contradictions secondaires se situent quant à elles au niveau national. Il s'agit

- des attitudes et comportements qui contrarient l'unité nationale : le phénomène ethnolignager
- la "contradiction entre les classes fondamentales les plus exploitées et la bourgeoisie nationale" ;⁵⁸
- la contradiction : intellectuels et travailleurs manuels

⁵⁷ Programme du Parti congolais du Travail adopté au 2ème congrès extraordinaire tenu du 27 au 31 décembre 1972. Introduction. Cité par Mabounda op cit annexe pp 408-409

⁵⁸ id P. 409

Cette priorité donnée à la résolution de la "contradiction principale" nous paraît de nature à privilégier le "bouc émissaire" impérialiste. Elle permet de justifier le statu quo.

Toutefois la phase préparatoire, la R.N.D.P. peut-être considérée selon trois axes.

Sur le plan économique elle consiste à sortir de la dépendance qui est aussi et en conséquence politique. Le but final reste la socialisation des moyens de productions. Le Parti compte aussi moderniser le secteur économique traditionnel. Mais la liquidation du Secteur privé doit se faire de façon progressive jusqu'à ce que le secteur d'Etat soit en mesure de le remplacer.

Si la modernisation du Secteur économique traditionnel vise à "l'intégrer au processus économique d'ensemble"⁵⁹, le programme social envisage aussi de prendre en compte les besoins des ruraux.

Ce programme prévoit pour l'ensemble des congolais

- la liquidation du chômage
- l'amélioration de la protection sociale
- une politique visant à "loger le peuple"(sic)
- "la réalisation d'un programme dynamique d'électrification de la campagne, et d'amélioration de l'habitat rural"
- favoriser les meilleurs conditions de loisir et de détente
- Sur le plan culturel, le Parti entend assurer l'alphabétisation de tous, susciter la créativité, valoriser le patrimoine artistique et culturel national, développer des activités récréatives (sports...)

La situation actuelle, autorise-t-elle à parler d'une réduction des inégalités, d'une tendance à lutter contre "l'exploitation de l'homme par l'homme" ou de révolution démocratique

⁵⁹ Id P. 414

c'est-à-dire la substitution de "l'immense majorité du peuple à celle d'une infime minorité"⁶⁰ ?

La distinction des classes sociales au Congo correspond-elle à celle que fait le P.C.T. ?

2.2. : L'ANALYSE DES CLASSES DANS UNE PERSPECTIVE CONGOLAISE

L'analyse des classes au Congo ne peut se cantonner exclusivement au schéma du capital (de Marx) caractérisant le mode de production capitaliste. Elle ne saurait non plus transposer in extenso celui des pays socialistes industrialisés ni enfin s'aligner sur ceux qui parlent des classes sociales dans les zones rurales. Au demeurant la problématique des classes relève d'une complexité due à ces trois aspects.

En effet, la structure économique du Congo se distingue par

- une présence capitaliste : on compte des entreprises privées appartenant à des occidentaux. Ce sont parfois des filiales de grands groupes multinationaux. A ce niveau l'exploitation (l'expropriation de la plus-value) est directement effectuée par le grand capitaliste étranger. Le capital privé national demeure accessoire.

- Nombreuses entreprises reviennent à l'Etat (par nationalisation ou par création). Ce qui n'exclue pas la main-mise d'éléments extérieurs. Comme nous sommes en régime "socialiste", ce sont des "biens du peuple".
- le secteur mixte marque la collaboration "Etat prolétarien" - Impérialisme.
- le secteur rural ne constitue qu'un simple appendice du capitalisme. On produit à la fois pour l'auto consommation et pour l'échange marchand. Nous ne pouvons pas vraiment parler de grands propriétaires fonciers. On n'y compte que quelques

⁶⁰ id P. 409

cultivateurs individuels, utilisant des outils-rudimentaires mais participant parfois à des coopératives de création récente.

Cette structure ainsi décrite montre qu'il y a des classes situées à l'extérieur, et des classes à l'intérieur. Aussi allons-nous nous intéresser aux mécanismes de différenciations internes de la société congolaise.

La République Populaire du Congo se proclame du socialisme scientifique. Son idéologie reste donc le marxisme-léninisme. Comme tel il possède un parti unique, le Parti congolais du Travail qui régent toute la vie de la société. Ceci est justifié par le fait que le P.C.T. se dit parti prolétarien, comme l'indique d'ailleurs sa devise : "Tout pour le peuple, rien que pour le peuple". Ainsi les autorités du parti nient l'existence d'une classe exploiteuse nationale. Au contraire le Parti aurait pour mission fondamentale de défendre les travailleurs contre l'exploitation capitaliste.

Mais entre la phraséologie révolutionnaire et tous les projets mirifiques, et la réalité, il y a un gros écart. Yves Benot ne disait-il pas parlant de l'Afrique que

"...les idéologies qui naissent et renaissent sans cesse sourdent du présent et non de l'avenir ; elles fonctionnent pour colmater la brèche entre le programme nationaliste(...) avec des mots d'ordre anti-impérialistes(...) et d'autre part, la réalité de la dépendance continuée, de la misère et de l'impuissance(...) le contraste aussi entre cette misère et l'enrichissement criant d'une couche de privilégiés du régime(...)"⁶¹

Si les responsables du Parti affirment que tous les biens appartiennent à l'Etat et donc au peuple, nous infirmons. L'Etat est une personne morale représentée par des personnes physiques : les gouvernants (membres du Comité Central, ministres...) Ceux-ci assurent les rôles dévolus à l'Etat : telle la redistribution. La question est donc de savoir comment se fait la

⁶¹ BENOT (Y) Indépendance africaines : Idéologies et réalités I. FM petite collection F. MASPERO 1975 P. 35

redistribution du produit national dans ce pays "socialiste" ? Révèle-t-elle une exploitation du "peuple" par les décideurs ? Les revenus marquent-elles des différenciations considérables ? Quel est le niveau de vie des uns et des autres ? La protection sociale, les conditions de logement et de transport : des producteurs sont-elles garanties ?

La priorité n'est donc pas pour nous de montrer qu'il existe trois quatre ou cinq classes au Congo. Nous souhaitons avant tout souligner l'existence incontestable d'une exploitation organisée par la classe des décideurs, consciente de ses intérêts. Celle-ci jouit d'un niveau de vie (grâce à des sources de revenus officielles et officieuses) un mode de consommation qui la différencie des autres : aussi bien les employés et autres producteurs urbains que les producteurs ruraux que l'on désigne généralement par paysans (qui bien que subissant l'exploitation des classes dirigeantes vivent dans une certaine mesure, selon le mode de production précoloniale : autosubsistance relative).

Balandier Claude Rivière⁶² et bien d'autres auteurs privilégient dans la distinction de classe, le pouvoir politique : le pouvoir politique confère un pouvoir économique. Les décideurs, la hiérarchie supérieure constituent donc une classe.

Mais rivière considère qu'il existe une classe dominante composée de différentes fractions de la bourgeoisie nationale et celles de la bourgeoisie bureaucratique. Cette dernière, qui est finalement la classe dirigeante, se dégage de l'ensemble de la classe dominante.

En ce qui concerne le Congo, Hugues⁶³ Bertrand dénombre une multiplicité des classes.

- la paysannerie (nous dirons producteurs ruraux) qui n'échappe pas aux rapports marchands : mise en vente d'un surplus de production. Cette classe éjecte vers la ville, une classe à mi-chemin :

⁶² Supra Première Partie. Problématique des classes dans une perspective africaine

⁶³ BERTRAND (Hugues). - Le Congo Formation Sociale et mode de développement économique MASPERO 1975 pp 96-140

- le préprolétariat, groupe tampon entre le prolétariat et la paysannerie. Il s'agit principalement des sans emploi
- les couches salariées et le prolétariat
- l'artisanat et le petit commerce qui reproduisent ou vendent des biens d'origine européenne.
- le petit capital privé congolais, très dérisoire
- la pseudo-bourgeoisie bureaucratique "alliée naturelle" de l'Impérialisme
- l'Impérialisme et les bourgeoisies étrangères dominantes⁶⁴

Cette classification nous paraît plutôt être une catégorisation quasi statique. H. Bertrand parle indistinctement de classe ou de couche. Il considère même la situation transitoire des "préprolétaires". Or, les critères de mobilité dans la société congolaise sont tels que ce "préprolétaire" finit par accéder soit au prolétariat (lorsqu'il ne détient aucun diplôme), exceller dans le petit commerce (grâce à l'aide ou pas d'un oncle...) et se classer dans la catégorie petit capital, ou alors passer un concours (car certains ont le brevet) après avoir suivi des cours du soir et, intégrer la Fonction Publique comme instituteur ou plus.

Un autre auteur, Jean-Royal KISSISSOU-BOMA, révèle l'existence d'une exploitation dont le peuple serait inconscient⁶⁵. Mais ce membre du Comité Central du P.C.T., directeur de l'école supérieure du Parti, n'analyse pas à fond les mécanismes de cette exploitation et reste collé à la définition léniniste des classes.

Quelle est alors la nature des différenciations sociales au Congo ?

2.2.1. Classe dirigeante et bourgeoisie nationale.

⁶⁴ Bertrand Hugues op.cit pp 96-141

⁶⁵ KISSISSOU-BOMA (Jean Royal). Classes sociales et idéologies en Afrique Centrale Gamma Athena. Paris n.d., daté (1980-1981 ?) Ce livre a été censuré et interdit à la vente par les autorités congolaises.

La véritable "classe exploiteuse" au Congo reste celle des capitalistes étrangers que l'on définit par le terme impérialisme. Les capitalistes contrôlent l'économie congolaise, comme celle de tous les pays du Tiers-Monde.

Cependant, ils paraissent nécessaires pour le "développement économique". Le concept de progrès qu'ils ont mis en valeur et qui se matérialise par un certain nombre d'indicateurs économiques, a été intériorisé par les dirigeants du pays ⁶⁶. L'implantation des infrastructures (entreprises, commerce...) bien que correspondant aux intérêts des capitalistes étrangers constitue une source de capitaux pour l'Etat : droit de douane, impôt de toute sorte qu'ils payent.

Les investissements étrangers favorisent aussi la création d'emplois. Mais ces ressources (taxation des activités...) qui permettent le fonctionnement de l'Etat, servent ^{ent} en même temps à l'entretien de ses gestionnaires ⁶⁷.

L'on peut par ailleurs parler au Congo d'une bourgeoisie nationale en émergence. Il s'agit d'entrepreneurs et autres Présidents Directeurs Généraux des petites entreprises. Leur nombre dérisoire coïncide avec l'inexistence d'un capital susceptible de faire la concurrence avec les capitalistes étrangers.

Toutefois, la "radio trottoir" (la rumeur) parle de plus en plus d'un seul groupe, dirigé par une personnalité appartenant à l'ethnie hégémonique. L'avis de cette personnalité serait déterminant en ce qui concerne la composition du gouvernement. Ces informations sont à prendre sous réserve.

La véritable classe qui répond aux critères objectifs et subjectifs (la conscience de classe) au niveau national reste donc celle des gouvernants : c'est la classe dirigeante.

⁶⁶ Voir PARTANT (François).- La Guérilla économique Seuil Paris 1976 P. 15

⁶⁷ id P. 76

2.2.1.1. La classe dirigeante

Bien que dépendant des capitalistes situés à l'extérieur, les gouvernants congolais détiennent une parcelle de pouvoir qui leur permet de contrôler suffisamment la vie nationale. Ils forment avec ceux qui les entourent, la classe dirigeante. Cette distinction n'est pas justifiable par la détention d'un capital. Les ministres, membres du comité central et autres "haut placés" de l'appareil d'Etat constituent une classe, ou comme dit Hugues Bertrand, une bourgeoisie bureaucratique parce qu'ils protègent "le capital des bourgeoisies étrangères... qui vient s'élargir au Congo par incorporation du travail congolais et prélèvement de la plus value."⁶⁸

Grâce à son pouvoir politique cette bourgeoisie bureaucratique favorise la reproduction

"des conditions politiques, sociales et économiques nécessaires à l'extorsion de la plus-value, moyennant sa participation aux bénéfices"⁶⁹

Plusieurs termes servent à désigner la classe des bureaucrates. Tantôt on parle de bourgeoisie directoriale⁷⁰ regroupant par là hommes d'affaires, administrateurs, dirigeants politiques et membres de professions libérales⁷¹. Tantôt on dit bourgeoisie bureaucratique faisant allusion aux cadres et responsables des structures publiques et privées⁷² mais essentiellement ceux de l'appareil d'Etat⁷³. Tantôt on la désigne par Lumpen bourgeoisie à cause

⁶⁸ Bertrand H. p. 134

⁶⁹ Bertrand H. p. 134

⁷⁰ SKLAR Richard L.) La domination de classe sur le continent africain ESPRIT 9 sept 1978

⁷¹ SKLAR Richard L.) La domination de classe sur le continent africain ESPRIT 9 sept 1978

⁷² Bertrand H. op cit pp 133-140

⁷³ KISSISSOU BOMBA op cit p. 37

de sa subordination par rapport au rôle directeur décisif que joue "le centre" dans le cadre du système économique international⁷⁴.

Il ressort donc de ces différentes terminologies un accord (relatif) dans la délimitation de ce que nous désignons simplement par classe dirigeante. Même si les responsables du secteur privé détiennent un pouvoir économique et politique sur les autorités publiques, il n'en demeure pas moins que ce sont ces derniers qui sont investis des pouvoirs de contrôle et de gestion du pays.

Il ne s'agit donc pas de considérer tous les bureaucrates, ou autres simples exécutants de la Fonction Publique. Cette classe regroupe en fait toute la techno-bureaucratie mais "expert et rouge"⁷⁵. Ce sont les membres du Bureau Politique, du Comité Central, les ministres les directeurs qui ont la caution du Parti, les conseillers et autres responsables du Parti. Ils décident (avec l'impérialisme ou non) des choix économiques, de l'amélioration ou non des conditions de vie des masses (augmentation de salaire, prix des produits agricoles...) tant urbaines que rurales.

Les critères retenus ici sont donc la fonction occupée et la redistribution inégalitaire.

Nous montrions dans le premier chapitre (section IV (3.2.) qu'environ 4 % seulement de congolais ont un revenu supérieur ou égal à 150 000 francs C.F.A.. Il s'agit des responsables des établissements publics et privés. Les dirigeants politico-administratifs perçoivent en effet, des traitements des plus élevés et bénéficient de plusieurs avantages. Ils possèdent des voitures de fonction, n'achètent pas le carburant. Ils sont logés gratuitement. Outre les traitements officiels, plusieurs sources alimentent leur avoir. Kississou-Boma parle de 10 % qu'ils prélèvent sur les marchés de l'Etat.

Cependant le pouvoir économique que confère le pouvoir politique se révèle éphémère. Lorsqu'on n'est plus ministre, on devient moins riche. Aussi les responsables

⁷⁴ PARTANT (F.) la guerilla op cit p. 76

⁷⁵ Au Congo on a officiellement besoin de "cadres experts et rouges" (sic)

politiques développent-ils des stratégies pour conserver le poste, source économique, en ménageant par exemple le chef suprême.

La classe dirigeante ne tend pas non plus à se constituer en une classe puissante par la détention des capitaux. Ses éléments investissent leurs revenus d'origines diverses dans la construction de villas ou d'immeubles pour location. Ils font du commerce (taxi...) par personne interposée, l'activité lucrative leur étant interdite. Ils sont parfois actionnaires des petites entreprises privées. Ce qui explique peut-être les détournements des marchés de l'Etat au profit non pas des entreprises d'Etat, mais des entreprises privées. Certains entrepreneurs ou propriétaires de boîtes de nuit ne sont que des prête-nom. Le véritable patron se trouve au gouvernement ou au Comité Central.

Cette forme d'investissement participe peu à la création des richesses et des emplois.

En outre, la classe dirigeante se caractérise par un modèle de consommation ostentatoire. Celui-ci traduit une forme d'extraversion culturelle. En effet, le Congo n'a pas seulement importé une idéologie, mais l'ensemble des manières de penser, d'être. Le congolais de toute catégorie améliore plus l'extérieur (les signes extérieurs d'aisance, de richesse) que l'intérieur. Un jeune ouvrier n'hésitera pas à s'acheter une chemise qui coûte les trois quart de son salaire.

Toutefois, il y a un accès différentiel aux "meilleurs signes". Tout le monde ne peut s'offrir une voiture "haut de gamme" au Congo. Ce sont les éléments de la classe dirigeante qui acquièrent plus facilement tous les objets importés. L'acquisition d'un objet tel la voiture est considérée comme la manifestation de la réussite sociale. Aussi, ceux qui n'en possèdent pas et qui veulent se donner l'illusion de la réussite sociale s'endettent, participent à des "tontines" ou détournent des deniers publics pour s'en offrir.

Il y a destruction perpétuelle du signe. Lorsqu'un objet "signe" (voiture etc) se fait rare, il donne du prestige à ceux qui le possèdent. Sa généralisation entraîne sa dévalorisation. Il

faut alors s'orienter vers un autre objet.⁷⁶ Aussi classe supérieure et "masse populaire" (notamment la classe moyenne) se trouvent-ils dans une course permanente. La classe moyenne cherche à s'identifier à la classe dirigeante par l'acquisition des objets signes. Mais lorsqu'après tant de sacrifices (même ceux qui gagnent 40 000 CFA pensent à la voiture) ils y arrivent, ceux-ci ont déjà changé de signe. Tandis que la classe moyenne cherche à acquérir un téléviseur noir et blanc, la couche dirigeante est déjà au "MC4".

La bourgeoisie d'Etat et aussi toute la couche supérieure ont donc des comportements qui manifestent leur extraversion mentale et culturelle. Depuis la simple salutation par les bisex (lorsque c'est trois à Paris, c'est aussi trois à Brazzaville. Aujourd'hui c'est quatre à Paris et 4 à Brazzaville) jusqu'aux lieux où ils font leurs emplettes (marché du plateau-ville, supermarchés) ils se rapprochent plus des bourgeois occidentaux que des ruraux congolais. KISSISSOU-BOMA y voit même "la démarche, les rencontres, la qualité des cigarettes, les boissons : bières importées whiskies, champagne..."⁷⁷ le port des gourmettes en or.

Nous pouvons également considérer comme critère d'extraversion culturelle, les lieux de vacances. Actuellement, les éléments de la classe dirigeante et autres cadres qui aspirent à l'être ou à se donner l'illusion d'aisance, envoient leur épouse et leurs enfants passer les vacances non pas à BOKO, Kakamoeka ou Tsambitso (villages congolais) mais à Paris. Il y ont souvent des appartements. On dit couramment : "voir la France et mourir".

Cela fait donc partie d'une certaine mode. Tous ces éléments qui se désignent d'ailleurs par dignitaires s'arrangent pour posséder les mêmes "signes" téléviseur couleur, magnétoscope avec films spéciaux, deuxième troisième, "nième" bureau" (maîtresse)

Sur le plan alimentaire, cette classe consomme de façon préférentielle les produits importés. Le Congo bénéficie des atouts naturels (terre très fertile, saison de pluies de neuf mois). Mais l'agriculture décrétée depuis des années priorité des priorités continue à végéter. Pendant que la station fruitière de Loudima produit de mangues greffées, alors que la brousse

⁷⁶ Supra 1er Partie : La problématique des classes dans une perspective africaine

⁷⁷ KISSISSOU-BOMA op cit pp 64-64

regorge d'avocatiers ou autres arbres fruitiers, on trouve surtout dans les super marchés, des fruits marqués "made in France" "South Africa"...

Les fermes bovines ou ovines d'Etat ne se développent que très lentement. Celles qui produisent du lait manquent de camions frigorifiques pour la conservation et la distribution. Pourtant la part des voitures ou camions est élevée dans les importations (1982 : 21 834 sur un total de 225 198,1).

La valorisation de ce qui vient d'ailleurs et la dévalorisation consécutive de la production nationale est un ménagement des intérêts impérialistes. C'est la manifestation de l'extraversion mentale et culturelle qui du reste n'encourage pas l'initiative, la création nationales.

L'aliénation culturelle, les différenciations se lisent également dans les goûts musicaux. Il est très rare de voir un cadre supérieur aller danser avec les groupes folkloriques qui chantent tous les dimanches dans les endroits publics. La plupart de ces musiciens sont ouvriers employés, lorsque ce ne sont pas des pêcheurs, chasseurs ou cultivateurs villageois que l'on a fait venir pour leurs talents (en fait leur authenticité : ils connaissent mieux la tradition culturelle qui fait encore leur ruralité) et à qui les cadres, les citadins confient la mission de revaloriser la culture et l'art du groupe ethnique.

Ces formes de divertissement tout en renforçant la conscience ethnique, permettent aux membres des groupes de se détourner de la dureté de la vie, de panser momentanément leurs frustrations quotidiennes.

Cette classe qui à travers le Parti congolais du Travail "parti d'avant-garde de la classe ouvrière", se donne le rôle de conscientiser les masses d'assurer leur protection sociale leurs conditions de transport, de logement de les guider dans la lutte contre l'exploitation capitaliste entretient en même temps la dépendance à l'égard de l'étranger et une redistribution inégalitaire du produit national. La consommation ostentatoire qui consiste en l'importation d'un système de besoins propres aux pays industrialisés traduit d'une certaine manière la convergence

d'intérêts entre ces puissances et la classe dirigeante.⁷⁸ Ce qui amène à se poser des questions sur le renversement de la domination capitaliste que préconise la révolution nationale démocratique et populaire.

Cette classe qui oriente finalement le système de besoins, ne donne pas la possibilité aux "masses" de les satisfaire. 96 % de congolais percevaient en 1979-1980 entre 20 000 et 70 000 francs CFA⁷⁹

Les critères de recrutement de la classe dirigeante nous paraissent relever à la fois des compétences (le diplôme), du militantisme et de l'appartenance ethnique.

Certes, l'on trouve quelques anciens moniteurs des années 1960 et des employés qui n'ont d'autres diplômes que le militantisme de longue date, c'est-à-dire la "fidélité" au Parti, l'habitude de scander la devise du Parti (au Congo il est important de se faire remarquer sur le plan politique) ou de toute la litanie "révolutionnaire" : "A bas l'impérialisme et ses valets locaux", "socialisme oué !", "vive la révolution"...

Mais le Parti organise des formations pour les employés et autres qui n'ont pas fait des études universitaires et qui comprennent "mieux" les thèses de Marx Engels et autres Lenine. Les média congolais se caractérisent par la profusion des thèmes marxiste-léninistes. Or les ruraux ou même les ouvriers savent à peine lire et parler le français. Même Président du Comité de village, le rural ne peut facilement décoder le discours du Capital de Marx et Engels.

Il ressort d'une enquête que nous avons menée sous la direction du sociologue COME MANCKASSA en 1979⁸⁰ que pour les ruraux, capitalisme ou socialisme demeurent des notions floues. Ce qu'ils cherchent en fait, c'est le concret : dispensaires, écoles, routes. tel était le leit motiv des villageois interrogés.

⁷⁸ Voir PARTANT (F) La Guerilla op cit p. 15 et P. 76

⁷⁹ Supra IIème partie CHI Secti IV Sources socio-économiques du phénomène ethnolignager 3.2. Conditions de vie (en ville) et recours aux institutions traditionnelles

⁸⁰ Les résultats de cette enquête n'ont pas encore été publiés. Dans le cadre de l'initiation à la recherche, le département de sociologie de l'université Marien Ngouabi de Brazzaville organisait chaque année, des travaux sur le terrain

Ainsi seuls ceux qui détiennent quelque savoir livresque, -ceux qui possèdent le "mukanda" (papier) comme on dit au Congo pour désigner le diplôme ou pour parler de la culture de l'instruction-peuvent envisager ou aspirer à accéder à la classe dirigeante.

2.2.1.2. les différentes fractions de la classe dirigeante : le point de vue de l'opposition.

Dans un système de Parti unique, l'opposition reste souvent clandestine. Au Congo elle est constituée en général par les partisans des anciens présidents. L'association des étudiants congolais en France, sous un discours socialisant se présente aussi comme un mouvement d'opposition.

Tout cela ne concerne que les intellectuels. Mais c'est surtout au sein des instances dirigeantes militaro-bureaucratiques que l'on observe avec difficulté, il est vrai, les différentes factions. Celles-ci se livrent à une lutte autour de ce même pouvoir. Mais elles adoptent toutes le même langage officiel.

2.2.1.2.1. L'opposition de droite

Au-delà du discours quasi uniforme de la classe dirigeante, le Front Commun organe du mouvement patriotique congolais, un mouvement d'opposition, dénombre "trois tendances ou familles".

Il s'agit de "l'aile gauche" du P.C.T. qui tenta sous la direction de DIAWARA le 22 février 1972, un coup de force contre le Régime de Nguabi. D'où le nom du M.22. Il serait représenté aujourd'hui par la deuxième personnalité du Bureau Politique et quelques ministres.

- le m.24 regroupant les protagonistes ou les incitateurs de la grande grève syndicale du 24 mars 1976. L'un de ses leaders s'occupe des relations extérieures au Bureau Politique :
- la troisième tendance, celle de SASSOU ou le M.5 se composerait des éléments ayant travaillé pour la chute de Yhomby le 5 février 1979.

Ces trois familles de gauche, dit le Front Commun,

"(...) se connaissent-ô combien ! -pour s'être, au cours des vingt et deux années écoulées, réciproquement jetées en prison(...)."w⁸¹

D'autre part, il existerait des tendances que le pouvoir actuel aurait marginalisées. C'est le cas par exemple des partisans de MASSAMBA-DEBAT ou de Lissouba. Mais certains de leurs éléments auraient déjà été récupérés : ils sont directeurs. Lissouba représente le Congo à l'UNESCO.

Le mouvement patriotique semble ne s'identifier à aucune des "familles de la gauche congolaise". Ainsi disent ils.

"oui, tous les évènements (les coups d'Etat etc) que nous venons de suivre ont toujours pris racine au sein de la Révolution elle-même. Tous découlent du système en place. Tous se sont formés et ont éclaté à l'intérieur du "drame" et du borbier des institutions officielles"⁸²

Par ailleurs, le document du "Front Commun", très critique à l'encontre du régime de SASSOU-Nguesso apparaît comme la réhabilitation du Président Yhomby déchu en 1979.

En effet, l'auteur rappelle les reproches adressés à yhomby et ayant justifié son éviction : opulence, consommation ostentatoire (achat d'un lit de dix-sept millions de CFA, des

⁸¹ Congo 1963-1985. 22ans de révolution introuvable 11e partie. La vie et la mort prochaine du régime de SASSOU-Nguesso. PCT-M5 (1979-?) FRONT COMMUN organe d'information et d'analyse du mouvement patriotique congolais n° 24, décembre 1985 p. 22

⁸² Front commun op cit p. 25 Souligné par nous

voitures,...). Il essaie de montrer que certains des achats effectués sous Yhombi faisaient suite à une concertation des gouvernants en conseil de ministres. D'autres proviendraient de dons des amis personnels à l'étranger. Pour le "Front Commun", ces accusations relèveraient d'un mensonge organisé par "le groupe de MPILA", dirigé par SASSOU Nguesso dans le but de déstabiliser Yhombi : La preuve serait que, contrairement aux résolutions prises au congrès extraordinaire de 1979, Yhombi n'a pas été jugé pour "crime de haute trahison" et donc entendu par le peuple congolais, mais libéré après cinq années de prison

"(...) SASSOU et le groupe de MPILA (...) ont résolument et délibérément choisi de ne pas dire le vrai, préférant la stratégie de la démolition systématique de Yhombi et de tous ceux qui n'avaient pas de raison de lui être aveuglément hostiles"

A son tour "l'opposition extérieure" dénonce à travers le "front commun", la pratique des gouvernants actuels : détournements de fonds publics par des commissaires politiques dont un a été sanctionné (exclus du Comité Central) et d'autres même pas reprochés. géopolitique oblige ; construction de villas énormes tant au pays qu'à l'étranger : France Brésil, Belgique. Achat et réfection de tout un quartier de Kinshassa (Zaire). Puis elle poursuit :

"Si seulement le peuple congolais pouvait visiter les somptueuses demeures de nos dirigeants actuels, il serait vraiment scandalisé par l'insolence des richesses que contiennent leurs salles à manger, salons et chambres à coucher. Des choses à gadgets!!!. Tous rivalisent pour posséder les plus sophistiqués. Ils en achètent tous les jours en France et cest par l'avion présidentiel "TAXI VOLANT" que ces choses sont envoyées au Congo sans paiement des droits de douane(...)¹.

Ces informations du "front Commun" circulent aussi à travers la "radio-trottoir" (la rumeur). Dans cette société où "tout le monde connaît tout le monde", on apprend par le beau-

¹ Id P. 12

frère du cousin de l'ami du membre du Bureau Politique que celui-ci vient d'acheter tel ou tel appareil, qu'il a un "deuxième bureau" (maîtresse) dans tel quartier. Mais dénoncés par des opposants, anciens éléments de la classe dirigeante ces faits nous paraissent relever d'une certaine jalousie d'une bourgeoisie par rapport à une autre.

Le document du Front commun n'est pas signé. Toutefois, certains éléments nous font penser à une (ou à des personnalités) du régime de Yhombi.

Dans ce document, l'auteur demande à SASSOU de reconnaître l'existence de deux camps.

Or Yhombi est considéré comme pro américain., défenseur de la "ligne droite".

- le seul livre auquel l'auteur nous renvoie (le Congo-Brazzaville Ed. Peter Lang berne) et qui parle de "patriotisme", porte le nom d'un ancien membre du Comité Central du P.C.T., conseiller de Yhombi, "homme fort" de ce régime.
- le document annexe concerne des réflexions du bureau exécutif fédéral du syndicat et de la commission fédérale et de vérification de son corps professionnel d'origine.

C'est donc dire qu'au Congo, on peut être de "droite" et faire partie du Comité Central d'un parti marxiste-léniniste. C'est peut-être parce que la participation au pouvoir permet de mieux le contrôler (avec ses avantages) ou de transformer le système politique.

Le Front Commun semble condamner l'existence d'un parti unique.

"l'opposition extérieure a compris, ainsi que la grande majorité des congolais (aujourd'hui silencieuse), que c'est sur ce terrain de la dénonciation de l'empire du mensonge politique que se joue la véritable épreuve de force contre le pouvoir exclusif, le pouvoir personnel, le pouvoir d'une minorité nationale (le parti unique en place)"⁸⁴

⁸⁴ Front Commun op cit p. 2 souligné par nous

Toutefois, le "Front commun" explique "l'enlèvement pendant vingt-deux ans de la révolution congolaise" par

- la confusion entretenue des notions de "droite" ou de "gauche" : "un coup d'Etat qui réussit est toujours, dans la logique locale, un mouvement salutaire et de gauche, tandis que celui qui a le malheur d'échouer est considéré comme fondamentalement réactionnaire(...)"⁸⁵
- l'imbrication de ces notions avec le partisanisme ethnique
- l'absence de démocratie interne qui ne permet guère de démentir les détenteurs de pouvoir, d'écouter des "camarades" condamnés pour actes réactionnaires
- l'écart entre discours politique et "pratique sociale du pouvoir".

"On ne voit pas dans ce pays ce que les dirigeants clament, proclament et déclament du haut des meetings"

"Point de représentants de la classe ouvrière dans les hautes instances dirigeantes du Parti, en grande majorité occupées par les militaires et les cadres civils ; point de programmes économiques et sociaux qui donnent la priorité à la satisfaction des besoins des "masses déshéritées". Au contraire toutes les actions concrètes concourent à la constitution d'une nomenklatura de privilégiés édifée sur des bases ou critères tels que les diplômes étrangers, les affinités d'ordre ethnique, clanique ou professionnel".⁸⁶

- la dépendance du régime à l'égard des soviétiques et des Cubains qui protègent le régime ou l'éliminent lorsque celui-ci menace leurs intérêts. Ce qui place les dirigeants dans un cercle vicieux. Ainsi, prisonniers de leur système.

⁸⁵ id p. 25

⁸⁶ id p. 27

"ils (les révolutionnaires congolais) (...) préfèrent écouter des "partis frères" plutôt que leurs frères ou compatriotes"⁸⁷

Le "mouvement patriotique congolais-Front Commun" n'accuse que l'impérialisme soviéto-cubain et non comme le dit le Pouvoir, l'impérialisme international, français en particulier. C'est peut-être parce qu'il sont pro-occidentaux comme le révèlent les quelques lignes analysées. C'est d'ailleurs ce qui ressort des propos suivants :

"Pour notre part, nous confirmons que 1986 est pour tous l'année du dernier sprint avant la ligne droite. Que vous voulez ou non, que vous voulez hâter le pas ou non, vous serez obligés en 1986, d'allonger la foulée pour le sprint final. Car la ligne droite sera là".

"Oui, bon gré malgré, la ligne droite sera devant chacun de nous en 1986. Il ne sera plus possible à personne de courir en biais ou en zig-zagant. Bon gré, malgré, il faudra sprinter droit devant soi en 1986. Pour le mouvement patriotique congolais, le dernier sprint, avant la ligne droite qu'attend notre pays depuis 22 ans est pratiquement lancé ce jour"⁸⁸

En dépit de cette critique, "l'opposition extérieure" (dont les propos révèlent la perspective d'une dictature) nous paraît être une bourgeoisie d'aspiration d'autant plus que ses membres ont occupé de hauts rangs. Il semble que c'est hors du pouvoir que l'on voit mieux la nature de classe des régimes successifs congolais.

D'autre part, leur analyse de la classe dirigeante actuelle en termes de familles de "gauche" traduit une certaine réalité : celle de la lutte pour le pouvoir. Telle tendance cherche à éliminer telle autre afin de conquérir le pouvoir et les avantages matériels et le prestige y afférant, le conserver et le contrôler. Mais la "famille de gauche" gère le Congo en laissant une grande place aux investisseurs étrangers, aux pays industrialisés comme la France et les Etats-

⁸⁷ id p. 28

⁸⁸ id p. 29 ligue droit et 22 ans souligné par nous

Unis.⁸⁹ Les Etats-Unis sont devenus en 1984 le premier client du Congo grâce à des achats de pétrole brut et des produits raffinés par la compagnie congolaise, des achats de sucre, de contre plaqués, de pierres précieuses. Le tout s'élevait à 100 millions de dollars (dont 90 % du pétrole).

L'on ne peut par ailleurs s'empêcher de considérer l'introduction d'un système bureaucratique-lignager comme nous le révèle l'examen de la classe dirigeante congolaise à travers l'histoire. Il est vrai que les régimes n'hésitent pas toujours à emprisonner ou exécuter des "frères d'ethnies" accusés de réactionnaires. Mais la structure ethnique de ces différents régimes montre qu'il y a toujours une ethnie ou une zone ou plutôt les hiérarques d'une zone qui "dominent".

Un opposant interne avait été exclu du Bureau Politique en 1983 officiellement pour inconséquence idéologique. Or, le complot qu'il préparait contre le Président avait, si l'on en croit les "milieux informés" la rumeur, pour but de renverser le "pouvoir des"mbochi"" au profit du Front de libération des batékés et des bagangoulou (FROLIBABA). Il faut, encore une fois, émettre des réserves.

2.2.1.2.2. l'opposition apparemment inclassable : l'association des étudiants congolais en France (A.E.C.)

De nombreux responsables politiques congolais actuels (membres du Bureau Politique ou du Comité Central, ministres ou autres) aujourd'hui partisans de telle ou telle ligne, éléments de telle ou telle faction, ont été leaders ou militants de l'A.E.C. pendant qu'ils étudiaient en France. Mais il semble que le cycle ne soit pas encore fermé. Hier ces responsables alors jeunes critiquaient les différents régimes "pro-impérialistes" (sic), aujourd'hui ils sont critiqués par d'autres jeunes qui les considèrent comme des "valets locaux de l'impérialisme".

⁸⁹ Craintes et espoirs du Congo par François GAULME. Marchés tropicaux 5 juillet 1985 p. 1687

Qu'est-ce donc l'A.E.C. ? Et comment et pourquoi passe-t-on de militant ou leader de l'A.E.C., opposant du Parti, à militant défenseur de la ligne de ce même parti ?

L'A.E.C. faisait partie de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (FEANF) dissoute en 1981.

La FEANF est née en décembre 1950, dans un nouveau contexte colonial. La France envisageait à la conférence de Brazzaville (1944) de changer ses positions vis à vis de ses colonies : l'émancipation (et non l'autonomie). Cette fédération se définira comme une organisation syndicale, pour la défense des intérêts des étudiants. Mais elle sera dominée par une idéologie nationaliste.

Après l'Indépendance, elle s'intéresse aux thèmes relatifs au néocolonialisme pour dénoncer plus tard l'impérialisme. Son engagement politique se clarifie vers les années 1970-1974. Elle soutient le Viet-Nam, le Mouvement Populaire de libération de l'Angola (M.P.L.A.) à travers des meetings⁹⁰ Les oeuvres de Karl Marx, Friedrich Engels, Lenine constituent alors des sortes de bréviaires. Des séjours en U.R.S.S. ou Chine sont organisés. Au XIXème et XXème congrès (1970) la stratégie de lutte contre l'impérialisme proposée, s'oriente vers la conscientisation et la mobilisation active et pratique des ouvriers et paysans africains. On note en filigrane des tendances d'un syndicat avant-gardiste. Dans leurs projets, les militants lancent le mot d'ordre d'"intégrer les masses".

L'A.E.C., section territoriale de la FEANF sera connue au Congo par ses critiques acerbes contre l'Impérialisme en général et contre les différents régimes considérés comme valets de l'Impérialisme. Mais il se perçoit avant tout comme un "syndicat révolutionnaire".

C'est ce thème qui draine vers elle, la plupart des étudiants nouvellement arrivés en France. On y trouve, catholiques protestants, animistes, procapitalistes, prétendus communistes... L'on peut faire deux observations à propos des nouveaux étudiants.

⁹⁰ Voir KOUASSI (KONAN) : une organisation des étudiants africains en France 3ème cycle Psychologie sociale-NANCY 1981

D'une part la jeunesse congolaise entretient une image paradisiaque de l'occident. La France, c'est la réussite sociale (les premiers étudiants venus de France sont souvent passés de fils de cultivateurs à directeurs, Ministres... "blanc" de la famille), l'univers technologique par excellence. Cette image est cultivée par les médias, la publicité et par les dignitaires qui y achètent des villas, envoient leurs enfants étudier et vont y passer des vacances.

D'autre part, la liberté d'expression faisant défaut au Congo, les jeunes vivent dans la psychose. Ils sont frustrés (c'est dans les trains, les bars, les autobus et autres endroits publics que l'on peut murmurer des critiques contre le pouvoir). Et ils compensent ce manque par diverses formes d'exutoire : la musique par exemple.

Ainsi, arriver en France et y trouver ses compatriotes critiquer le pouvoir sans la moindre inquiétude, dans une rhétorique volontairement captivante, ne les laisse pas insensibles.

L'adhésion à ce "syndicat" est d'autant plus rapide qu'au début ils sont confrontés à des problèmes sociaux : retards de paiement de la bourse, difficulté de trouver un logement. A l'étranger, le nouveau congolais porte encore le poids de sa culture : la vie communautaire, la solidarité. La culture est différente en France. L'Africain se sent "détribalisé" (ou "délignagérisé"). Alors il cherche à se rapprocher de tout ce qui lui ressemble (il salue tous les noirs qu'il rencontre). Il y a "retribalisation" (résurgence des valeurs propres au village).

Pour ce nouveau, l'hospitalité d'un ancien est presque normale. Or, l'A.E.C. a justement élaboré une stratégie de l'appât : aide matérielle assortie d'une dose de politique savamment distillée.

En fait, l'A.E.C. joue moins son rôle syndical. Elle s'assimile à un parti d'opposition. Au lieu d'organiser par exemple des marches vers l'office de gestion des étudiants à l'ambassade de revendiquer avec méthode, elle préfère s'attaquer verbalement à un ennemi lointain, inatteignable. La contestation reste symbolique. Toutefois, d'une académie à l'autre les stratégies diffèrent. Certains préconisent seulement d'éliminer l'Impérialisme. D'autres qui parlent d'intégrer les masses "ne conçoivent pas l'éviction de l'Impérialisme sans s'en prendre

au capital pour assurer son éradication définitive"⁹¹. Ceux-ci envisagent la révolution réellement prolétarienne. De plus d'A.E.C. tient le même discours que le pouvoir. La réalisation de tous ces projets, relève encore du mythe.

Konan Kouassi dit de la FEANF qu'il est

"un lieu de protection du moi, de réalisation de soi, d'adaptation à la société française, en un mot, une conception qui traduit le désir de protection de l'identité socio-culturelle des membres"⁹²

En effet, les étudiants africains sont souvent déçus par la réalité française. Le climat est rude. Les relations inter personnelles sont vécues différemment.

Dès lors,

"le besoin de groupalité dû à la frustration du milieu ambiant est fortement marqué par la destruction des fantasmes concernant la société française"⁹³

"(...) Le mythe étant battu en brèche, la désillusion accomplie, l'individu se trouve démuné devant une société à laquelle il se croyait préparé"⁹⁴

A ce mythe détruit succède une forme de compensation : l'adhésion des structures sociales recrées par la FEANF et ses différentes sections. Une structure où l'on vit un peu à l'africaine et en futurs cadres "révolutionnaires" chargés d'une mission historique : changer le cours de la vie au pays. Ainsi tout acte visant à détruire ce rêve confortable, qui permet à ses membres de déplacer leurs véritables problèmes et d'entretenir leurs fantasmes de futurs

⁹¹ BETTE (Abel Jean Arthur) Pratiques socio-culturelles et incidences économiques dans une société en transition. Le cas du Congo. Thèse 3ème cycle Sociologie des sociétés industrielles. Lyon II 1983 p. 129

⁹² KOUASSI KONAN op cit P. 29

⁹³ KONAN (K.) op cit p. 29

⁹⁴ id ibid

ministres, relève de l'hérésie. C'est ce qui explique la violence de l'A.E.C. face à l'organisation officielle, U.J.S.C., jugée fantôme. (voir annexes).

Mais la France n'est pas le Congo. Sur place, la réalité de la lutte change. Chaque année des militants terminent leurs études et rentrent au pays. Ils se confrontent à un système où la revendication ne doit passer que par le circuit du centralisme démocratique. Oncle ou frère, des responsabilités familiales les attendent : s'occuper des neveux ou petit-frères, et des parents déjà vieux. Ils se rendent compte que des individus diplômés ou au diplôme moins élevé que les leurs occupent des fonctions de direction, se déplacent en voiture, ce grâce à leur militantisme ou à leurs liens de parenté avec quelque responsable. Les "tracasseries" administratives pour la constitution du dossier d'intégration leur permettent de constater qu'il existe une logique des "cas sociaux" qu'un système bien constitué régit le fonctionnement de l'administration : le système bureaucratique-ethnolignager.

Ainsi, certains finissent par aller vendre directement leur force de travail dans les entreprises privées. Ils deviennent souvent chefs de service X ou Y, directeurs. Ils participent, du moins favorisent la pérennisation de l'expropriation de la plus value (créée par les masses) par ces capitalistes étrangers. D'autres par contre, de par leurs fonctions (avocats...) perçoivent des honoraires qui leur permettent, d'avoir la voiture "haut de gamme", des villas et autre signe extérieur de richesse digne de leur standing et conforme à leurs rêves d'étudiants. Ils évitent ainsi de pratiquer l'"entrisme". (intégrer le pouvoir qu'ils critiquaient). D'autres enfin, se donnent une raison : intégrer le système pour le transformer de l'intérieur. Ils sont "récupérés" par le pouvoir, deviennent Directeur, Ministre, membre du Comité Central ou du Bureau Politique. Mais les transformations tardent à venir. L'A.E.C. (accueillant chaque année de nouveaux) continue de critiquer. Et le cycle recommence.

La récupération des militants de l'A.E.C. par le pouvoir a contribué à encourager les autres étudiants à y adhérer, à se faire connaître par des discours tonitruants, préparant ainsi leur futur insertion socio-professionnelle. Nombreux militants disent :

"les militants de l'U.J.S.C. sont rarement nommés ministres car ils ne sont pas aussi intelligents que nous (les militants de l'A.E.C.)"

On remarque donc que derrière l'angélisme du discours révolutionnaire à la mode, ou des projets d'une "véritable dictature du prolétariat" (sic) se cachent des ambitions personnelles d'accéder à la bourgeoisie bureaucratique.

De nos jours, l'A.E.C. tient le même discours que le pouvoir. Elle préconise d'instaurer une "véritable révolution nationale démocratique et populaire" même si elle ne se donne pas la peine de définir des moyens réalistes. De plus, l'A.E.C. se compose des étudiants, une étape transitoire et sans expérience professionnelle.

La récupération devient de moins en moins automatique. Il ne suffit pas de se faire remarquer par des propos anti-pouvoir. Les critères changent. Mais l'A.E.C. continue à pratiquer une sorte de prosélythisme.

Au delà de la confusion dans son idéologie, et ses projets, le dénominateur commun reste, le constat de ce qui ne marche pas au pays et donc la responsabilité du Pouvoir. Elle tient parfois ses informations de correspondances de copains ou cousins, des militants restés sur place, avec les phénomènes de réduction et d'amplification que comporte la rumeur.

Si l'on considère l'idéologie comme "ensemble de représentations collectives par lequel un groupe social affirme sa particularité, se distingue des autres, voire s'oppose aux autres"⁹⁵ elle suppose des dogmatiques et des fanatiques⁹⁶. Elle s'assimile ainsi au phénomène religieux dans son sens étymologique de "tout ce qui relie les hommes entre eux en les faisant participer aux mêmes croyances et aux mêmes rites relatifs à ce qui est sacré pour eux"⁹⁷

L'idéologie (ou les idéologies) de l'A.E.C. bien que confuse s'assimile(nt) donc au discours religieux. Aussi penser différemment représente un "péché" grave. L'A.E.C. traite le

⁹⁵ DESCLEE DEBROWER : Quest-ce qu'une idéologie ? dans les idéologies dans les Monde actuel. Centre d'Etude de la civilisation contemporaine NICE.DESCLEE DEBROWER P. 12

⁹⁶ DESCLEE DE BROWER p. 22

⁹⁷ DESCLEE DE BROWER p. 22

Pouvoir d'anti-démocratique. Mais elle n'accepte pas la contradiction. Elle ne cherche pas à convaincre par des arguments tirés du réel, mais à utiliser le système de don contre don : aide matérielle contre adhésion. L'A.E.C. menace manu militari. Tous ceux qui portent atteinte à ses illusions.

Mais une fois rentrés, les militants ne résistent pas longtemps aux propositions de nomination (avec les avantages matériels et en prestige que cela représente) du frère ministre et même ancien tuteur, ou du membre du Comité Central, corégionnaire. En Afrique en Général et au Congo en particulier il est inconcevable selon les traditions de s'attaquer à un "frère". Ainsi on peut critiquer tout le régime, mais on ménagera le frère ou l'oncle, élément de ce pouvoir. En fait, l'on ne souhaite le départ que pour les "autres".

Nous pouvons donc retenir comme variable explicative déterminante de l'entrisme, le caractère dérisoire des traitements des cadres fonctionnaires bien en deça de leurs attentes, ce qui ne leur permet pas de matérialiser les ambitions que nourrissaient leurs fantasmes, de vivre selon un standing équivalent à leur diplôme (comme pour les premiers cadres), au confort qu'ils avaient à l'étranger.

2.2.2. La Classe moyenne

La délimitation de cette classe paraît très difficile. Mais l'on peut observer des salariés qui se distinguent des ouvriers par leur pouvoir d'achat, leur instruction, le genre de travail (intellectuel) qu'ils exercent; L'ouvrier aspire à être comme eux.

Cependant, le caractère dérisoire de leur revenu les distancie considérablement des hauts fonctionnaires. Un instituteur adjoint gagne 45 000 C.F.A. (900 FF). Le traitement d'un directeur divisionnaire d'entreprise dépasse les 240 000 sans compter les avantages divers.

Cette classe en soi ne se sent pas avoir les mêmes intérêts. Le professeur de lycée malgré son maigre revenu se sent plus proche de la classe supérieure à laquelle il accède d'ailleurs plus facilement que l'employé. Quant à l'agent de maîtrise, il n'a pas le prestige des premiers. Mais il se sent différent de l'ouvrier du fait qu'il contrôle l'exécution. De façon générale, nous pouvons intégrer dans la classe moyenne, des cadres et autres intellectuels non dirigeants : médecins, ingénieurs assistants et maître-assistants d'université. Il s'agit là des catégories "dévaluées".

En effet, il y a une quinzaine d'années, le diplôme d'ingénieur, ou de docteur conférait un prestige considérable. Par rapport au niveau de vie de l'époque leurs salaires leur permettaient de mener une vie identique à celle de la classe dirigeante actuelle (un instituteur pouvait au bout de cinq années de travail s'acheter une voiture, faire construire une maison). Or, la grille salariale date de 1960. Malgré les petites bonifications, ce salaire ne peut leur permettre de réaliser des projets à court terme. Cette "dévaluation" s'est faite au profit de l'élite militaire (commandant, colonel) qui de surcroît reste proche du pouvoir.

Mais il y a comme une tendance psychologique chez ces "déclassés" à ne pas accepter cette relégation. Aussi tentent-ils de vivre selon le standing d'antan. Ce qui, ajouté aux charges familiales (entretien de neveux, beaux-frères...) les poussent à l'endettement ou simplement au militantisme.

Nombreux enseignants de faculté ou de lycée, abandonnent d'ailleurs la Fonction Publique pour aller travailler dans les entreprises privées. Les traitements y sont beaucoup plus élevés.

Il reste que c'est au sein de la classe moyenne que la classe dirigeante recrute une grande partie de ses éléments.

2.2.3. Le Prolétariat

Le pouvoir congolais reconnaît implicitement l'existence d'une classe ouvrière au Congo dont il constitue l'avant-garde. La devise du syndicat (lequel syndicat regroupe ouvrier employés mais dirigé par les intellectuels) est : classe ouvrière ! unité lutte socialisme.

Il aurait été souhaitable d'indiquer la proportion des ouvriers par rapport à la population totale et par rapport aux autres classes. Mais le Centre National de la statistique et des études économiques (C.N.S.E.E.) ne dispose pas de tous ces éléments. L'on sait qu'ils sont peu nombreux. Toutefois, des travailleurs du secteur privé du secteur paraétatique et du secteur d'Etat produisent une plus value. Cette plus value est extorquée par la coalition bourgeoisie bureaucratique-capitalistes étrangers. Le Congo reste comme la plupart des pays du Tiers-Monde, fournisseur de matières premières et de main d'oeuvre à bon marché.

Lorsque l'on considère le niveau des salaires, certains employés du secteur public peuvent faire partie du prolétariat. Le problème de cette classe est qu'elle ne remplit pas encore les conditions que pose Alain Touraine pour tout mouvement social : identité - enjeux - adversaire⁹⁸. Même si les prolétaires pensent à l'amélioration de leurs conditions de vie, ils ne savent pas encore qui ils sont c'est-à-dire un groupement de personnes ayant une même position dans le système de production et les mêmes intérêts. Ils ignorent également qui est l'exploiteur. (Le système bureaucratique-ethno-lignager participe au brouillage de la conscience de classe et donc inhibe des tendances à la lutte des classes). C'est aussi le cas des producteurs ruraux.

2.2.4. Les producteurs ruraux

⁹⁸ Voir ses publications : Lutte étudiante Seuil 1976. La voix et le regard. Sociologie permanente/1 Seuil 1978

Au Congo, le paysan est en général dit Moudilemo Massengo, celui qui n'habite pas à la ville, terme qu'il conteste car ne correspondant pas à la définition marxiste. Le paysan est dans la terminologie marxiste, le plus souvent un exploité. Aussi préfère-t-il l'expression "cultivateur". Pour lui cette notion

"exhale plutôt un parfum de travail libre de la terre, d'entreprise personnelle individuelle artisanale presque"

Plus loin il ajoute

"Et c'est bien ce qui se passe au niveau de l'habitant de l'intérieur du Congo qui "travaille en toute indépendance juridique, sociale et économique", c'est-à-dire qu'il n'est pas un employé, qu'il ne vend pas sa force ou son art agricole à des entrepreneurs ou féodaux(...)"⁹⁹

"Il n'y a pas de féodaux, il n'y a pas de propriétaires fonciers "exploiteurs de paysans" au Congo. Pas plus que de bourgeoisie nationale "créatrice de la misère et de la condition prolétaire des larges masses travailleuses"¹⁰⁰

Le véritable exploiteur est comme le reconnaît Moudileno Massengo, l'Etat.

Notons tout de même qu'il y a aux abords des villes des champs qui sont cultivés par une catégorie des citadins (femmes d'ouvriers notamment). Mais le plus gros se trouve en zone rurale. Il y a aussi d'autres activités. Les jeunes vont à l'école et participent pendant les heures de loisir avec les adultes à la chasse, la pêche ou la cueillette.

Etant donné que les ruraux vivent essentiellement de ces activités (agriculture pêche chasse) et comme ils nourrissent dans une certaine mesure la ville, nous préférons parler non pas de paysans (il n'y a pas de féodaux exploiters) mais de producteurs ruraux.

⁹⁹ Maître MOUDILENO-MASSENGO Aloïse op cit P. 148

¹⁰⁰ Maître MOUDILENO-MASSENGO Aloïse op cit P. 149

Malgré leur participation indirecte au marché mondial (certains produits sont achetés par l'Etat qui les exporte) ces producteurs ruraux utilisent encore des outils rudimentaires. Ce qui explique la faible productivité.

TABLEAU XXI Rendements culturaux en milieu paysan
(Rendements possibles sous climat tropical)

Cultures	Rendement à l'hectare (T/ha)	Rendement possible (T/ha)
Manioc	8	130
Arachide	0,6-0,7	4
Maïs	0,6-1	7
Paddy	0,6-1	7-8
Patate douce	4	20

Sources : Centre de recherche FAO Ministère de l'agriculture et de l'élevage
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE 1980
Document du dep du plan et de l'économie du PCT

Les producteurs ruraux individuels ou travaillant dans des coopératives vendent souvent leurs produits à des offices publiques ; Mais la commercialisation s'avère irrégulière. Aussi accourent-ils vers d'autres acheteurs (pays frontaliers) ou laissent pourrir la récolte.

Le prix de ces produits (fixé par les acheteurs à l'Etat) ne sont pas non plus rémunérateurs. Aussi le revenu moyen du paysan reste-t-il très faible : 5,4 fois inférieur au SMIG¹ Pendant ce temps des entreprises acheteuses comme l'office de commercialisation de café (O.C.C.), réalisent des bénéfices de 100 % de la vente sur le marché mondial.

Le paradoxe dans la société congolaise c'est que ce sont les ruraux, C'est-à-dire les plus pauvres qui payent les produits manufacturés à des prix plus élevés qu'en ville. Situés souvent très loin des voies de communications - qui du reste demeurent impraticables en cas d'averse - les ruraux achètent auprès de leurs pairs qui vont eux s'approvisionner en ville, sel, pétrole et autres denrées de première nécessité

¹ Source : Ministère de l'agriculture STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE - document du département du plan et de l'économie du P.C.T. 1980. p.10

TABLEAU XXII Evolution du prix moyen de quelques produits d'usage courant en campagne

Produits	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	79/70
Sel de cuisine Le Kg	24	27	32	37	37	40	60	60	102	102	4,6
Pétrole lampant (L)	28	27	28	27	41	41	41	55	55	125	4,5
Ciment (Sac)	574	589	585	779	-	-	801	-	944	969	1,6
Drill Kaki (1m)	260	360	338	360	401	407	438	481	553	615	2,4

Source : Direction nationale de la statistique

En 1984 les prix ont encore augmentés

	En ville	à la campagne
Sel	275-300	325
Pétrole	180	250
Ciment	3300	
Drill Kaki	1800	

TABLEAU XXIII

Evolution des prix au producteur des produits agricoles pendant la décade 1970-1979

Produits	79/70
Cacao	2,5
Cacao courant	2,15
Cacao linite	2,2
Cacao déchets	2,0
Café décortiqué Arabica	2,5
Café décortiqué robusta	2,7
Café cerises	2,5
Tabac 1ère cat	2,0
2ème cat	1,6
3ème cat	2,0
Palmistes	1,25
Pomme de terre 1ère cat	3,3
2ème cat	4,5
3ème cat	5,0
Arachides décortiqués	1,6
Arachides en coques	1,8
Haricots	2,18
Paddy	2,0
Maïs	2,0

Source : id. Nous n'avons relevé que la dernière colonne du tableau relatif à la comparaison 70/79

Ils représentent souvent les $\frac{3}{2}$ du prix des produits en ville.

La comparaison du tableau de l'évolution du prix moyen des produits d'usage courant à la campagne avec le tableau de l'évolution des prix au producteur des produits agricoles pendant la décennie 1970-1979, montre que les prix de produits de première nécessité augmentent plus vite que les prix d'achat au producteur des denrées agricoles.

René Dumont note à propos des cultures d'exportation en Afrique que "ces cultures payent de très lourdes taxes de sortie, qui se montent souvent à plus de la moitié de leur cours mondial, au profit des budgets nationaux, donc des élites qui en gèrent la distribution à leur profit. Et ces cours mondiaux sont souvent maintenus très bas au profit des consommateurs des pays développés qui deviennent de ce fait des exploités"²

La contribution de l'agriculture élevage-pêche eaux et forêts à la formation du Produit intérieur brut baisse d'année en année. En 1980, elle équivalait à 15,65 % en moyenne³. L'exode rural favorisé par l'existence des métropoles, représente une cause non négligeable. Toutes les infrastructures (lycées, universités, entreprises, hôpitaux) se trouvent en ville. Le milieu rural est ainsi dévalorisé. La réussite équivaut de nos jours à l'intégration du système moderne.

Toutefois, on peut noter une timide politique de freinage du déclin agricole. Le nombre de groupements précoopératifs est passé de 377 en 1977 à 857 en 1980⁴. Mais la production rurale n'arrive pas à supporter le flux démographique des villes. D'où flambée des prix des produits. Toujours est-il que ces prix ne correspondent pas à la juste valeur de la marchandise : temps passé pour labourer, planter le MANIOC, mettre à l'eau, rouissage, transport de la campagne à la ville.

² DUMONT (René) et MOTIN (Marie France).- L'Afrique étranglée Seuil 1980 p. 34

³ STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT op cit p. 8

⁴ Source : Ministère de l'agriculture et de l'échange. op cit

2.3. La redistribution bureaucratique-ethno-lignagère comme facteur d'opacité de la conscience de classe.

Les marxistes nous l'avons dit plus haut distinguent classe en soi et classe pour soi. Il s'agit de la classification objective d'une part et de la prise de conscience de ces paramètres, qui déterminent la position de chaque groupe d'hommes dans le système de production. C'est donc une identification subjective. Celle-ci a pour corrolaire un aspect socio-politique : organisation d'une lutte contre les exploités par les exploités pour la défense de leurs intérêts.

Les classes sociales que nous avons délimitées ne sont -à l'exception de la classe dirigeante- que des classes en soi. La prise de conscience de leurs intérêts et donc l'engagement à la lutte reste brouillée, inhibée par la redistribution bureaucratique-ethno-lignagère. Celle-ci compense (par des petits dons au coup par coup), atténue illusoirement la redistribution inégalitaire du produit national. D'autres facteurs interviennent et militent dans le même sens : la répression, la propagande et l'analphabétisme.

Au Congo les éléments s'assemblent moins en fonction de leurs intérêts de classe. Au contraire il s'agit de se partager les maigres avantages du monde moderne en priorité entre membres d'une même ethnie, d'une même région, d'une même "zone". Dans la situation actuelle caractérisée par une lutte pour le pouvoir entre les hiérarques des différents groupes ethniques, la référence ethnique s'avère plus payante que l'identité de classe.

Les responsables politiques du Sud, les éléments de la classe dirigeante présentent officieusement aux démunis du Sud, les nordistes comme responsables de la pénurie. Les sudistes, numériquement majoritaires et se croyant plus "civilisés".(il n'y a pas de ville au Nord) se sentent moins représentés dans les instances dirigeantes. Les responsables nordistes eux arguent la "mauvaise gestion" des pouvoirs (sudistes) précédents, posant ainsi la nécessité de conserver le pouvoir. Ce qui à la longue améliorerait les conditions de vie de tous les nordistes.

Ainsi, éléments de la classe dirigeante, producteurs ruraux, ouvriers ou employés sont avant tout bakongo, mbochi, sudistes, nordistes. Chaque "coin" (village, région) a au moins "un fils" dans les hautes instances. Parfois le cadre et l'ouvrier ont été ensemble à l'école du village. Il n'est pas permis (lignagèrement) à ce cadre d'"oublier" ce frère. Ce qui serait passible de sanctions coutumières : mise à l'écart, actes de sorcellerie.

Aussi le responsable à tous les niveaux favorise-t-il son "frère". Chaque Ministre cherche à installer des équipements modernes avant tout dans sa région. Il recrute en priorité les originaires de sa région. Il accorde les bourses surtout à ses "frères". La lutte des classes signifierait pour le villageois, la lutte contre son "frère" chose inconcevable dans la "morale lignagère".

Cependant, le responsable, partagé entre les obligations coutumières et la rationalité moderne étatique a conscience des conséquences de cette "ethnisation" de la vie politique. Mais il active oriente l'agressivité, les frustrations des siens non pas vers les véritables exploités, mais vers ses propres (à lui le responsable) adversaires dans la lutte pour le contrôle la conservation ou la conquête du pouvoir.

Nous ne reviendrons pas sur la dilution de la richesse du cadre à travers une redistribution aux membres du clan : oncle chasseur au village, qu'on reçoit en ville pour des soins, neveu qu'on accueille et héberge en ville pour lui faire bénéficier du capital (économique ou culturel) nécessaire à l'intégration du monde moderne. (voir chapitre précédent section III). Le démuné compte plus sur son "représentant" dans la classe dirigeante que sur l'Etat. Les divisions ethniques dans la mesure où elles estompent les différenciations sociales et donc devient la lutte des classes ou autres contestations ont conduit certains hommes politiques congolais à forger le concept de tribu-classe⁵. D'aucuns proposent même une rotation des "tribus" (sic) au pouvoir. A notre avis cela ne facilite guère la compréhension du problème. Cette approche masque

⁵ Passim LISSOUBA (Pascal). Conscience de développement et démocratie les nouvelles éditions africaines. DAKAR-ABIDJAN 1975

l'existence réelle des classes en soi dont l'érection en classe pour soi demeure freinée par les facteurs évoqués ci-dessus.

Par ailleurs, la répression politique amène les congolais à opter pour d'autres voies de recours visant à mieux faire supporter la pénurie. Le parti unique se présente comme le parti des ouvriers et paysans. Il lutte contre l'impérialisme l'exploiteur. Dans cette logique la responsabilité du pouvoir demeure occultée. il peut alors se permettre de bloquer les salaires, d'instaurer des taxes* . Au travailleur qui réclamerait son dû on lui arguerait la conjoncture, les nécessités du développement, les intérêts majeurs de la nation. Les emprisonnements occasionnés par des grèves, l'exécution d'opposants (supposés ou réels) des années antérieures ont engendré une psychose. A cela il faut ajouter le zèle des "exécutants".

Nous citerons un exemple qui illustre l'impuissance des démunis à faire appel.

Il est interdit depuis peu de faire du commerce à l'étalage (fruits, légumes) aux abords des centres commerciaux appartenant à des capitalistes étrangers. Mais les femmes congolaises, par habitude et parce que cette activité représente leur principale ressource, continuent à y vendre leurs bananes et autres produits maraîchers. Nous avons un jour assisté (été 1984) à l'arrivée impromptue d'un camion blindé de la police. Des agents ont sauté pour accourir vers les marchandises qu'ils ont broyées à coups de brodequins; Dans la foulée ils n'ont pu distinguer l'étalage de melons de la ferme d'Etat.

Devant cette répression et les autres facteurs inhibiteurs de la conscience de classe, les démunis s'orientent vers des "syndicats artificiels"⁷ : les associations d'entraide, l'utilisation des canaux de la parenté et de l'ethnie. Le pouvoir peut ainsi redoubler son "exploitation" sans être inquiété.

Par ailleurs, la démocratie suppose que le "peuple" soit informé; Or, au Congo, malgré le taux élevé de scolarisation (qui est récent), les ouvriers les cultivateurs demeurent en majorité illétrés ou semi-lettrés. La traduction des thèses marxistes léninistes en langues

* Sous Yhombi on a instauré un prélèvement pour la solidarité nationale de 5 %

⁷ ELA (J.M.). op cit p. 124

nationales a un effet moindre. De toutes les façons il ne suffit pas de savoir lire ou écrire. Encore faut-il être à même de faire des analyses économiques, politiques, psychologiques ou sociologiques de telle ou telle situation. Les producteurs urbains (ouvriers) et ruraux congolais sont donc sous-informés. Aussi, peuvent-ils malgré l'exploitation dont ils sont victimes plebisciter le candidat unique lors des élections. (c'est le congrès qui élit le Président. Mais le peuple est appelé aux urnes pour y mettre les listes uniques concoctées en haut lieu, des députés, conseillers...)

Toutefois, ces comportements ne traduisent pas forcément une ignorance totale. Ils sont le fruit de la répression. La vie politique ressemble de plus en plus à une pièce de théâtre. Chacun joue le personnage qu'on lui demande de faire. Ouvriers, cultivateurs employés sont habitués à faire des louanges à tous les régimes. Ils participent à des marches de soutien pour telle ou telle action en faveur du pouvoir. Les auteurs compositeurs tant des orchestres que des groupes de danses folkloriques chantent pour le régime. Ce qui sous-entendrait qu'ils l'approuvent. mais dès que ce régime est déposé, on chante aussitôt les louanges du nouveau. Pourtant dans les autobus les bars les marchés et autres places publiques ces congolais critiquent sous cape, le pouvoir, si ce n'est "l'incapacité des mbochi à gérer le pays"(sic).

En définitive, privés de moyens d'expression, (les articles dans les quotidiens nationaux sont censurés, les livres jugés politiquement subversifs interdits à la vente), les journalistes débitent des informations auxquelles ils ne croient pas forcément. Ils font comme si. Hele Beji parle de la "digestion quotidienne de l'absurde"⁸.

⁸ BEJI (Hélé) .- le désenchantement national MASPERO 1982

Au Congo, les producteurs ruraux, les ouvriers ont des rapports basés non pas sur une alliance de classe mais des rapports de parenté. (interdépendance dans la circulation des biens). Mais la classe dirigeante qui finalement est une classe dominante, a conscience de son existence en tant que classe. Les hiérarques nordistes et sudistes ont les mêmes fréquentations les mêmes loisirs, les mêmes modes de consommations, s'échangent des services. Aussi tolèrent-ils sinon encouragent-ils par exemplarité absentéisme, retards au travail "débrouillardise" et autres.

Les classes sociales congolaises revêtent une complexité tant dans leur composition que dans leur rôle contradictoire. Du fait de la dépendance, la véritable exploitation est faite le système international de classe : les multinationales. Mais au sein de la société globale, c'est le pouvoir officiel, la hiérarchie supérieure de la bureaucratie politique qui décide.

La classe dirigeante n'est pas totalement la classe des plus diplômés. Il y a des diplômés. Il y a des personnes qui doivent leur ascension à l'activisme. Les éléments de la classe dirigeante, conscients de leur situation luttent ou plutôt s'entendent pour améliorer, conserver leurs privilèges. Le pouvoir n'est pas totalement ethniquement homogène. Ainsi les éléments de la classe dirigeante forment une sorte de coalition de grands groupes ethniques.

Dès lors, ils se comportent d'une part en classe dirigeante sans distinction d'ethnie, soucieux des mêmes intérêts : rester au pouvoir, s'enrichir. D'autre part, placés (informellement) par souci d'équilibre "zonale" ou ethno-régionale, ces éléments se comportent en représentants, en leaders de leur zone ou de leur région (qui exerce une certaine pression) à la fois pour leur intérêt personnel (rester au pouvoir, s'enrichir) et pour l'intérêt de la région : contribuer à la promotion des siens. Mais "les siens" ce sont d'abord les membres de son ethnie et de sa région qui sont déjà cadres ou diplômés, c'est d'abord, et en priorité son lignage. Hier le pouvoir se trouvait au Sud, chez les "kongo" traditionnellement représentés comme de "bons gestionnaires". Aujourd'hui, il se situe au Nord, entre les mains des mbochi, considérés par les sudistes comme des personnes aux goûts dispendieux. Pourtant il se pose encore le problème de voies de communication au Sud (entre les villages). Le Nord reste enclavé et plus démuné que le

Sud. Il se vide progressivement au profit de l'"eldorado" politico-économique. Les classes paysannes et ouvrières subissent la même exploitation, la même redistribution inégalitaire.

Le rôle que se donne la classe dirigeante, à travers le Parti Unique est de construire le socialisme en vue "de l'édification d'une société d'où sera bannie toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme". Mais la classe dirigeante est à la fois une classe dominante et une structure bureaucratique-lignagère. Comme classe dominante, elle exploite par la ponction et la redistribution inégalitaire du produit national. Comme structure bureaucratique-lignagère, la classe dirigeante apparaît comme une coalition des représentants des différentes ethnies ou régions. La classe dirigeante révèle selon les époques, l'hégémonie d'un groupe ethnique ou d'une zone. Mais faction hégémonique ou faction reléguée au second rang, l'une et l'autre sont tenues de servir les intérêts du ou des groupes qu'ils représentent depuis le lignage jusqu'à la zone, en passant par le clan élargi (parenté fictive) : l'ethnie et la région.

Ainsi, vu dans sa globalité, la classe dirigeante ne joue pas son rôle. Disséquée elle apparaît sous forme de factions bureaucratique-ethno-lignagères imbriquées dans des factions sur des bases militaires ou sur des opinions politiques de "droite" ou de "gauche".

Etant un ensemble de factions bureaucratique-ethno-lignagères, la classe dirigeante brouille la prise de conscience (conscience pour soi) des autres classes. Du fait de l'importance actuelle du lignage, le Ministre compte parmi ses frères (directs ou indirects c'est-à-dire des cousins) ceux qui n'ont pu faire de longues études, ceux qui vivent encore de chasse et de cueillette. Ces éléments ne peuvent aller à l'encontre de la morale lignagère, en luttant contre ce frère, ce voisin du village d'autant plus qu'il fait la fierté du lignage, du village (satisfaction par procuration) et qu'il redistribue ponctuellement quelques biens et services : priorité dans un centre hospitalier, recommandation...

CONCLUSION DE LA IIème PARTIE

Nous venons de montrer que les attitudes et comportements propres au système lignager persistent : entraide, solidarité réciproque, croyance à la sorcellerie, hiérarchie de prédilection entre membres du lignage et de l'ethnie. Mais cette solidarité reste oppositionnelle. Il existe un antagonisme latent entre ethnies, coalitions ethno-régionales et entre le Nord et le Sud. Des facteurs culturels, économiques et politiques expliquent la rémanence, la résurgence ou le renforcement des antagonismes ethno-régionaux ou zonaux.

En effet, la dépendance économique du Congo, la gestion "particulière" des biens de l'Etat qui engendrent ou entretiennent la précarité des conditions de vie, la redistribution inégalitaire du produit national amènent les congolais à se réfugier dans des pratiques qui rappellent la vie au village (associations d'entraide...). Si l'on peut noter une tendance à la réduction de la famille aux seuls membres directs, cette réduction coïncide paradoxalement avec une extension et un renforcement des liens claniques (par peur des sorciers). Elle fait du sentiment ethnique, secondaire au village, une conscience d'appartenance déterminante.

En somme, l'aide matérielle (hébergement, éducation) aux seuls membres de la lignée ou de la famille "triangulaire" n'exclut pas une assistance ponctuelle des membres du clan et de l'ethnie (priorité dans les services, recommandations ou autres faveurs...). Dans le même sens l'endogamie ethnique devient endogamie à base linguistique (Kitubophone/Lingalophone/ en d'autres termes, zonale.

Par ailleurs, le système bureaucratique congolais fait des membres de la hiérarchie supérieure du Parti, les seuls décideurs. L'application du principe de centralisme démocratique éloigne le sommet de la "base", des cellules d'exécution et des autres gouvernés.

Ainsi, l'Assemblée Nationale et les organisations de masse ne constituent pas des contre-pouvoirs. Si les textes prévoient clairement que ces organisations doivent "agir sous la mouvance du Parti" (sic) celles-ci agissent en fait sous la mouvance de la zone hégémonique.

En effet, la logique de fonctionnement du Pouvoir congolais se base sur l'articulation entre la rationalité bureaucratique-que présentent les différentes constitutions, les statuts programmes et règlements du Parti - et la "morale lignagère" devenu ethno-lignagère et zonale. En fait, au niveau du Comité central, il existe un dosage, une représentation de toutes les régions administratives. Cela est une polyarchie apparente. Au niveau des Bureaux Politiques, l'on observe non pas une division Nord-Sud toute tranchée mais les Kongo-lari et surtout les vilis d'une part et les mbochi (et accessoirement les teké-gangoulou) d'autre part. En terme de régions c'est à la fois l'antagonisme et la coalition des hiérarques du Pool et du Kouilou pour le sud, et ceux de la cuvette (région des trois derniers présidents de 1968 à nos jours) qui constitue un "centre" avec des régions périphériques du Nord et du Centre géographique du Congo.

Dès lors, la classe dirigeante reste avant-tout une coalition des hiérarques d'origines ethno-zonales diverses. Mais à l'heure actuelle, les hiérarques mbochi lato-sensu occupent une position hégémonique.

Cette logique bureaucratique-ethno-lignagère contribue de loin, à faire du référent ethnique et zonal l'élément déterminant.

Cependant, la classe dirigeante dans son ensemble joue un rôle contradictoire. Composés de diplômés, (le Congo en tant qu'Etat formellement indépendant ne peut exister sans ses gestionnaires, des personnes à même de développer l'économie créer des emplois...), elle n'accomplit pas les missions qu'elle se donne : lutte contre l'impérialisme, réduction des inégalités, amélioration des conditions de vie "des masses laborieuses" (sic) rien ne permet de parler d'une politique de rupture avec le monde capitaliste qui contrôle l'économie et assure à cette classe dirigeante, des revenus divers. Celle-ci distille quelques faveurs sur des bases ethnique régionale ou zonale.

Ainsi, les frustrations quotidiennes dues aux conditions matérielles et sociales (inexistence de sécurité sociale pour les non-salariés, exiguïté des hôpitaux, "froideur" des textes bureaucratiques, le paiement au comptant) politiques (la nécessité d'avoir "un frère" au pouvoir) amènent les gouvernés à adhérer à l'idéologie des hiérarques bureaucratico-ethnolignagers :

"c'est nous (les mbochi) qui sommes au pouvoir. Profitons-en. Assurons la promotion, la réussite de tous les mbochi".

ou

"les mbochi ruinent le pays; ils sont responsables de votre misère, de votre chômage, de votre insécurité..."

Dès lors, la revalorisation ou le renforcement des liens ethniques ou zonaux, le recours aux pratiques bureaucratico-lignagères apparaissent comme une stratégie pour les gouvernés pour se protéger, survivre, assurer leur réussite.

La condamnation du phénomène ethnolignager (du "tribalisme" selon le pouvoir) à travers les textes bureaucratiques et les discours des dirigeants (pratiques conformes au système lignager et donc normales pour les ruraux ou les moins acculturés et "anormales" selon les règles bureaucratiques) constitue l'idéologie du pouvoir. Elle semble être un paravent pour déplacer les "vrais problèmes". Elle sert à justifier une politique détournée de ses objectifs.

Pour accéder à la classe dirigeante, il faut être non seulement "rouge" mais aussi "expert". Le système bureaucratico-lignager fonctionne-t-il également à l'école ? En d'autres termes, si les régimes politiques fonctionnent sur le mode du système bureaucratico-ethnolignager, le passage de l'école (formatrice de bureaucrates, de dirigeants et dirigés, "diffuseuse" d'une idéologie contraire aux représentations lignagères) à l'entreprise obéit-il à la règle ?

TROISIEME PARTIE

De l'Ecole à l'Entreprise

L'étude du système bureaucratique-lignager au niveau des entreprises d'Etat ne saurait se faire sans une analyse préalable de la reproduction sociale et celle du circuit officiel des recrutements.

En effet, la reproduction sociale au Congo ne se limite plus à l'apprentissage de la chasse, de la pêche. Désormais l'école représente le facteur principal. On y apprend des savoir-faire, des savoir-être. On s'y prépare à devenir salarié.

La formation scolaire est sanctionnée par un titre : le diplôme. Or, celui-ci s'assimile (à tort à ou à raison) à compétence c'est-à-dire à savoir-faire, ou à l'étendue du pouvoir. Sa détention ou son absence, son importance ou son caractère dérisoire détermine la place que l'on occupe(ra) dans la vie socio-professionnelle : exécutant ou dirigeant, élément de la classe ouvrière ou de la classe moyenne aspirant à la classe dirigeante.

Le système bureaucratique congolais, fonctionne selon un modèle de placement automatique des diplômés. Mais compte tenu de plusieurs facteurs (inflation des titres scolaires et universitaires, l'inadéquation filières de formation/structure des emplois, et évolution des diplômés/évolution du nombre d'emplois), ce modèle arrive à saturation. Comment l'Etat d'une part, les individus et les familles d'autres part arrivent à contourner ce problème dans la mesure où persiste la "logique lignagère" ?

En dépit de ce circuit formel qui continue de fonctionner et de l'existence au sein des administrations et entreprises publiques de la trilogie déterminante qui a entre autres rôles celui de planifier les recrutements, d'examiner les dossiers des candidats, la Fonction Publique et les entreprises d'Etat se distinguent par leurs salaires respectifs. Et elles se caractérisent par des effectifs pléthoriques. Les déficits sont chroniques. Quelles sont les stratégies des diplômés pour accéder à l'emploi ?

Dans un premier temps nous essaierons d'introduire la logique lignagère dans les mécanismes de reproduction à travers l'appareil scolaire (chapitre I) Après une analyse des stratégies d'insertion professionnelle nous vérifierons le fonctionnement du système bureaucratique-lignager au sein des entreprises. Dans la mesure où la logique lignagère se cristallise sur l'antagonisme Nord Sud, comment se passe la gestion des cadres ? (Chapitre II)

CHAPITRE I L'ÉCOLE ET LA REPRODUCTION SOCIALE AU CONGO

SECTION I. PROBLÉMATIQUE

Plusieurs sociologues de l'éducation mettent en cause la neutralité de l'école. Ils montrent que c'est un appareil de reproduction de la hiérarchie sociale et de la reproduction des rapports sociaux. Mais dans le cas du Congo, il convient de considérer le facteur lignager dans cette reproduction.

1.1. Les théories de la reproduction

1.1.1. L'analyse de Bourdieu et Passeron

Bourdieu et Passeron par exemple montrent qu'il existe un système de relations entre le système d'enseignement et la structure des classes. Ils considèrent que l'enseignement est un processus d'imposition des significations. Cette imposition les présente "comme légitimes en dissimulant les rapports de classes"¹. Ces significations inculquées sont arbitraires et correspondent aux significations propres à une classe. Aussi, le rapport des récepteurs à cet arbitraire culturel détermine-t-il les chances de réussite scolaire.

A l'école on apprend (dans) une certaine langue, une certaine culture. La "parlure" scolaire coïncide avec la "parlure" bourgeoise. Elle se distingue de la parlure vulgaire. Dès lors,

¹ BOURDIEU (Pierre) PASSERON (Jean Claude).- La Reproduction éléments pour une théorie du système d'enseignement. Editions de Minuit PARIS 1970 p. 9

Les enfants issus du milieu bourgeois, du fait qu'ils possèdent un capital linguistique et un capital culturel (langue et culture valorisées par l'école), la sélection scolaire les touche moins.

"Etant donné que le rendement informatif de la communication pédagogique est toujours fonction de la compétence linguistique des récepteurs (définie comme maîtrise plus ou moins complète et plus ou moins savante du code de la langue universitaire), l'inégale distribution entre les différentes classes du Capital linguistique scolairement rentable s'instaure la relation (...) entre l'origine sociale et la réussite scolaire, même si ce facteur n'a pas le même poids selon la constellation des facteurs dans laquelle il s'insère et par conséquent selon les différents types d'enseignement et les différentes étapes du cursus"²

D'autre part ces auteurs montrent que la poursuite ou non des études reste aussi fonction des relations objectives des individus et des classes par rapport à l'école. Il existe une "auto-élimination des élèves des classes populaires qui renoncent à entrer dans des cycles longs et optent pour les "filiales de second ordre".

"Même quand il s'apparaît comme imposé par la force de la "vocation" ou par le constat de l'inaptitude, tout acte de choix singulier par lequel un enfant s'exclut de l'accès à un cycle d'enseignement ou se résigne à la relégation dans un type d'études dévalorisé prend en compte l'ensemble des relations objectives (qui préexistaient à ce choix et qui lui survivront) entre sa classe sociale et le système d'enseignement, puisqu'un avenir scolaire n'est plus ou moins probable pour un individu donné que dans la mesure où il constitue l'avenir objectif et collectif de sa classe ou de sa catégorie"³

Ainsi, il existe une corrélation entre les chances objectives et subjectives de réussite par l'école d'une part et les dispositions qui résultent de ces structures de chances par l'école, d'autre part. Les individus membres de différentes classes intériorisent donc ces

² BOURDIEU (Pierre) PASSERON (J.C.) op cit p. 144

³ BOURDIEU (P.) PASSERON (J.C.) op cit p. 189-190

dispositions objectives et réagissent à peu près de la même manière. Ces dispositions forment ce que BOURDIEU et PASSERON appellent : l'ethos. Chaque classe possède un ethos.

Nous n'allons pas nous étendre sur ces analyses. Elles ont fait l'objet de nombreuses critiques dont celles de BAUDELLOT et ESTABLET. Ceux-ci les ont complétés par une nouvelle approche.

En résumé, les théories de BOURDIEU et PASSERON sur la reproduction à travers l'école posent le problème de la dichotomie favorisés/défavorisés, (dans la société française) Pour ces auteurs, l'école en tant qu'il consiste en inculcation d'un arbitraire culturel, privilégie ceux qui sont déjà socialement privilégiés. En effet, les élèves issus des familles "déjà installées en position dominante"⁴ sont considérés comme des héritiers (d'une culture qui dans le cas du Congo est largement étrangère et pose problème). La culture scolaire est proche de la culture de leurs classes, ils y parlent le même langage. Ce qui facilite leur apprentissage scolaire. la réussite fait partie de leur ethos de classe. Aussi prolongent-ils leur scolarité, vont à l'université, obtiennent les diplômes les plus élevés et donc occupent les postes de direction. Quant aux élèves issus des classes défavorisées, l'apprentissage scolaire représente "une entreprise d'acculturation"⁴ Ce qui constitue un handicap pour la réalisation des progrès scolaires car l'école

"ne fait que confirmer et renforcer un habitus de classe"⁶

1.1.2. L'ETUDE DE BAUDELLOT ET ESTABLET⁷

Ces deux auteurs reprochent à BOURDIEU et PASSERON de ne s'intéresser qu'au réseau secondaire supérieur de l'enseignement⁸ et de ne faire qu'une analyse causale.

⁴ SNYDERS (Georges) : école, classe et lutte des classes PUF 1976 pp 18-33

⁴idem

⁶ SNYDERS (Georges) : école, classe et lutte des classes PUF 1976 pp 18-33

⁷ BAUDELLOT (Christian) et ESTABLET (Roger). - l'école capitaliste en France Librairie F. MASPERO 1971

⁸ id. P. 103

En montrant que l'école favorise les favorisés et défavorise les défavorisés l'analyse de BOURDIEU et PASSERON accrédite l'idée que "l'école ne produit pas une différence spécifique. Elle se borne à reproduire et à perpétuer des inégalités sociales qui lui préexistent". Aussi cette approche privilégie-t-elle le rôle de la famille dans la prime éducation des scolarisés⁹

Regressive et chronologique, cette analyse qui selon BAUDELLOT et ESTABLET ne voit comme "cause déterminante en dernière INSTANCE" que l'enfance préscolaire de chaque individu, demeure insuffisante. L'analyse dialectique qui tient compte des inter relations entre la famille, l'école primaire, le lycée (lesquelles préexistent à l'individu) se base sur les rapports sociaux de production.

"Ce qui, détermine la structure de l'appareil scolaire dont les différents cursus individuels ne sont que des indices, c'est en dernière instance, la division de la société en classes"¹⁰

Mais qu'en est-il de ces cursus ?

Baudelot et Establet montrent-contrairement à la conception selon laquelle l'école est unique (organiser pour un but unique : éduquer, instruire, dispenser la "culture" le "savoir" etc), -que l'unité de l'école n'est qu'une illusion.

"l'école unique n'est pas unique, ne peut pas être unique dans une société divisée en classes, la culture dispensée par l'école n'est pas partout d'une même coulée avec seulement du plus ou moins selon le nombre d'années de scolarité (...)"¹¹

⁹ id p. 282

¹⁰ id p. 284

¹¹ Voir SNYDERS (Georges). - Ecole, classe et lutte de classes. Relecture critique de BAUDELLOT ESTABLET, BOURDIEU PASSERON PUF 1976 p. 18

La pyramide scolaire révèle une sélection. Tout le monde n'arrive pas au sommet. Cela dépend à la fois des aptitudes individuelles et des ressources des familles.

D'autres part, l'idée que l'école unifie les élèves au sein d'une culture commune, qu'elle réalise un idéal de progrès humain et social auquel tous aspirent n'est qu'une idéologie bourgeoise. En réalité l'unité de l'école demeure fictive, car des facteurs extérieurs commandent son fonctionnement. Il existe ainsi deux réseaux ou deux types de scolarisation : une scolarité longue qui concerne une minorité (25 %) et une "scolarité courte ou écourtée, lot de la majorité"¹². Ces deux réseaux diffèrent à la fois par leur contenu et leur aboutissement.

Le premier réseau qu'ils appellent réseau secondaire supérieur (S.S.) est relativement fermée. (existence d'étroites passerelles). Il recrute les enfants de la bourgeoisie et conduit à des postes de direction.

Le deuxième réseau primaire-professionnel (P.P.) fermé lui aussi, accueille les enfants des classes défavorisées. Elle forme des exécutants (ouvriers...). Ce réseau reçoit 75 %.

La division en deux réseaux qui part de l'école primaire correspond en définitive à la division des individus aux deux pôles de la société. Elle assure également "une fonction politique et idéologique d'inculcation de l'idéologie bourgeoise. "Car l'école apprend non seulement des savoir-faire (maçon, juriste, rédacteur de décrets) mais des savoir-être, comme l'a analysé Althusser. Chacun apprend les rôles qui correspondent à son statut futur."¹³

Bien entendu, la division n'est pas le but avoué de l'école, son objectif. Mais c'est ce que l'on découvre en analysant son fonctionnement. En orientant les élèves dans tel ou tel cycle, "cet acte ne fait qu'enregistrer un fait accompli"¹⁴ depuis l'école primaire où les élèves arrivent avec des avances différentes (sur le plan du capital économique et du capital culturel), en familles pourvues/familles dépourvues. Tous les élèves intériorisent la même idéologie : l'idéologie bourgeoise qui justifie les rapports de domination et de soumission.

¹² BAUDELLOT, ESTABLET op cit p. 33

¹³ Voir ALTHUSSER (Louis). - Idéologie et appareils idéologiques d'Etat. *La pensée* n° 151 ed sociales 1970

¹⁴ Baudelot ESTABLET op cit p. 270

L'école capitaliste ainsi définie et en tant qu'elle constitue un appareil idéologique, contribue à la reproduction des rapports de production capitalistes : classe dominante ou exploitée d'une part, et classe exploitée d'autre part.

Mais il y a une corrélation dialectique : la division de la société en classes antagonistes "explique en dernier ressort l'existence des deux réseaux" mais aussi les mécanismes de fonctionnement de ces réseaux et leurs effets.¹⁵

Par ailleurs, Baudelot et Estabiet montrent qu'il n'y a que deux et deux réseaux seulement qui existent l'un en fonction de l'autre et "résultat du même processus de division"¹⁶. On ne saurait parler de réseau technique car le contenu de ces filières renvoie soit au P.P., soit au S.S. un contenu technique certes, mais l'une et l'autre des filières sont alimentées selon le même processus que le P.P. et le S.S. classiques.

Le collège d'enseignement technique reçoit les élèves ayant subi l'élimination scolaire. Cette formation conduit au travail exploité.

Le secondaire "technique" n'a pas d'alimentation spécifique. De ce fait il constitue une filière du réseau secondaire supérieur.

C'est aussi le cas du "supérieur-technique" (I.U.T. polytechnique...). N'ayant pas d'alimentation spécifique, il constitue une filière du réseau S.S. Et "il sert de couronnement scolaire aux moins brillants des élèves scolarisés dans les parties nobles du secondaire - réseau S.S., et aux plus brillants des élèves scolarisés dans les parties inférieures du secondaire-réseau S.S. avec une nette préférence pour les premiers"¹⁷

Pour notre part, cette affirmation pose des problèmes à l'heure actuelle si l'on considère la sélection qui existe à l'entrée des (et dans les) grandes écoles (cycle préparatoire-école Supérieure de commerce ou d'ingénieur-poste de commande) et la situation du marché du travail en France.

¹⁵ id p. 42

¹⁶ id p. 91

¹⁷ id. p. 118

Toutefois, Baudelot et Estabiet poursuivent en insistant sur le caractère indissociable de la scolarisation et des contraintes du marché du travail. C'est la combinaison des deux facteurs, -lesquels constituent un même mécanisme- qui conduit aux postes de la division sociale du travail¹⁸. L'école de façon tendancielle conduit à différents postes qui correspondent à la fois à la hiérarchie scolaire (diplôme d'école primaire-doctorat) et à la division du travail. Mais les diplômes ne pèsent pas du même poids selon leurs détenteurs. Ces détenteurs individuels font partie des classes différentes.

1.1.3. LES STRATEGIES DE REPRODUCTION SELON BOURDIEU

La valeur du diplôme en fonction des détenteurs, intéresse justement Pierre BOURDIEU¹⁹

Celui-ci montre en effet que les transformations que subit le marché du travail et qui entraînent certaines formations, certains diplômes, amènent les individus et les familles à trouver des stratégies de reproduction. Celles-ci visent au maintien ou à l'annulation de la position dans l'espace social. Ces stratégies consistent à maintenir ou à augmenter le capital en le reconvertissant en une autre espèce de capital "plus rentable et/ou plus légitime". Mais ces stratégies de reconversion

"dépendent des chances objectives de profit qui sont offertes à leurs investissements dans un état déterminé des instruments institutionnalisés de reproduction (et de la coutume et de la loi successorale, du mariage, du travail, du système scolaire, etc.) et du capital qu'elles ont à reproduire"²⁰

¹⁸ Id p. 123

¹⁹ BOURDIEU (Pierre). - Classement déclassement, reclassement Actes de la recherche en sciences sociales n° 24 novembre 1978 pp 2 - 22

²⁰ Id p. 2

L'utilisation de l'école par toutes les classes (dont les fractions de la classe dominante riches en capital économique), a entraîné une explosion scolaire et une inflation des titres. On exige des diplômes de plus en plus élevés pour des postes qui correspondaient naguère à des diplômés peu élevés. Ceux-ci sont donc dévalués, comme le sont aussi certaines professions ayant perdu leur rareté.

Mais la dévaluation des titres scolaires varie en fonction de leurs détenteurs. Les "défavorisés" luttent contre cette dévaluation soit au cours de leur carrière, soit en investissant dans la scolarisation de leurs enfants. Ce qui détermine encore l'accroissement des titres, lequel accroissement contribue à leur dévaluation. Il y a ainsi une "dialectique de la dévaluation et du rattrapage (qui) tend à se nourrir elle-même".²¹

Quand à la bourgeoisie d'affaires, sa stratégie de reproduction consiste en la reconversion du capital économique en capital culturel. Elle investit dans la scolarisation des enfants. Lesquels deviennent des salariés, une manière de s'approprier une part des bénéfices des entreprises industrielles et commerciales, "mieux dissimulée-et sans doute plus sûr-que la rente"²²

D'autres formes de reconversion paraissent plus cachés : "vendeurs de biens ou de services culturels(...), des professions ambiguës à souhait, où la réussite dépend au moins autant de la distinction subtilement désinvolte du vendeur (...) que de la nature et de la qualité des marchandises (...)"²³. Des professions qui servent de refuge aux enfants de la classe dominante éliminés par l'école.

Dans tous les cas, il y a un phénomène d'"hysteresis des habitus" qui fait que les gens sont souvent en retard sur leur temps. Dans ce sens, ils continuent à percevoir les titres scolaires par rapport à leurs valeurs et à un état du marché du travail antérieurs. Seuls les plus informés

²¹ id p. 5

²² id ibid

²³ id p. 7. souligné par nous

sur les fluctuations du marché des titres scolaires s'orientent à temps vers des filières (encore valorisées) qui permettent "un meilleur rendement du capital culturel hérité sur le marché scolaire ou du capital scolaire sur le marché du travail".²⁴

L'intensification de la concurrence pour les titres scolaires par toutes les classes et fractions de classes qui entraîne à la fois une surproduction des titres et leur dévaluation consécutive favorise un accroissement (en chiffres absolus) du nombre de diplômés d'origine modeste. C'est la stratégie des uns (les favorisés) pour échapper au déclassement et des autres pour "prolonger le cours interrompu d'une trajectoire escomptée" qui provoquent de loin la transformation des structures sociales.

Mais cette transformation n'est qu'une translation des structures. Avant, l'exclusion des enfants des classes populaires et moyennes s'opérait en 6ème. Maintenant elle se situe à l'entrée en seconde. Au moment où les individus de ces classes obtiennent les titres rares que ne détenaient que les individus de la classe dominante, ceux-ci s'orientent vers d'autres diplômes, d'autres filières et d'autres carrières. Ainsi l'écart entre les classes reste maintenu. Les membres des classes dominées en acceptant les enjeux proposés par les dominants, participent à une lutte intégratrice et reproductrice. Or, la reproduction avalise les inégalités initiales.

Pour BOURDIEU, la lutte de concurrence est une forme particulière de lutte des classes. Cette lutte se fait "en ordre dispersé, c'est-à-dire par des actions et des réactions qui ne se totalisent que statistiquement par les effets externes que les actions des uns exercent sur les actions des autres en dehors de toute transaction, donc dans l'objectivité, en dehors de contrôle collectif ou individuel, et le plus souvent contre les intérêts individuels et collectifs des agents"²⁵

Toutes ces théories sont-elles vérifiables au Congo ?

²⁴ id pp 8-9

²⁵ BOURDIEU (P.) classement déclassement, reclassement op cit p. 22

2. Nouvelle approche de la reproduction sociale en Afrique

Francis de Chassey qui a travaillé sur la Mauritanie montrait déjà en 1972 que l'école était anti-nationale. Elle consistait en la transmission de la culture de la classe dominante française. A côté de l'enseignement général "avec des barrages psycho-sociaux et les passerelles requises" il y avait des cycles professionnels et techniques²⁶. Ces derniers accueillaient largement des enfants d'ouvriers, d'instituteurs et les dominés du secteur traditionnel.

Pour le Congo qui n'a pas connu le système de castes (bien qu'il ait existé des chefferies), l'analyse ne peut se faire en termes d'enfants de nobles/enfants de non-nobles. Il reste cependant que, l'inculcation de l'"arbitraire culturel", l'apprentissage des savoir-faire et des savoir-être obéissent aux mêmes mécanismes de confirmation des positions sociales. Les enfants des cadres supérieurs parce qu'ils fréquentent l'école maternelle conservent un avantage certain.

Toutefois, les théories de la reproduction sociale par l'école ne sauraient être transposées in extenso sur le champ congolais sans qu'on ait noté au préalable sa spécificité.

Introduite par la colonisation pour "civiliser" les africains, l'école n'a pas effacé totalement des siècles de mode de vie communautaire, des normes lignagères. La reproduction sociale bien que se faisant désormais et de plus en plus dans le circuit "moderne" (école, travail salarié, système marchand) reste fortement imprégnée des valeurs traditionnelles.

L'école actuelle, dans son contenu et sa finalité procède de la logique de l'école capitaliste. D'une part elle inculque l'idéologie de la compétition individuelle et la libre entreprise. D'autre part, les connaissances qu'elle transmet visent la formation de la force de travail.

²⁶ CHASSEY (F. de) Contribution à la sociologie du sous-développement op cit p.p. 21-25

Ainsi le but de l'école, de par ses fonctions reste l'intégration des congolais dans le système des rapports sociaux²⁷. Tout le monde ne peut arriver au sommet. Le capital économique et le capital culturel des uns et des autres ne sont pas de même importance. Certains deviennent des ouvriers, d'autres des cadres supérieurs.

Cependant, l'idéologie de la réussite individuelle diffusée à l'école ne coïncide guère avec la conception traditionnelle : la réussite doit être collective. Autrement dit l'individu qui réussit doit servir de levier aux membres de son lignage. Sa réussite est celle de son lignage voire de tout son clan.

P. Hugon analyse la relation système scolaire et système économique en les considérant comme partie intégrante du système social. Ainsi il dégage deux rôles contradictoires de l'école en Afrique :

- 1 la reproduction/transformation des agents au sein de la stratification sociale ;
- 2 la reproduction/transformation des rapports sociaux au sein de la formation sociale.²⁸

Dans le premier cas, il montre que la rupture des mécanismes traditionnels de reproduction, consécutive à l'acceptation de l'école, fait de celle-ci. "l'enjeu principal d'une nouvelle reproduction sociale." Ce qui entraîne une forte demande. L'école étant le "moyen d'acquiescer ou de maintenir un statut pour la cellule familiale qui se pérennise par ses enfants",²⁹ les groupes sociaux élaborent des stratégies diverses. Celles-ci se basent sur l'actif intellectuel détenu par chaque cellule familiale. Face à l'explosion scolaire, l'actif intellectuel va servir aux groupes sociaux privilégiés de maintenir par la scolarisation de leurs enfants, un statut (investissement défensif). Aux autres il va permettre de changer.

Il y aurait ainsi une simple translation de la hiérarchie sociale.

²⁷ Voir LE THANH KHOY Unité et diversité des systèmes éducatifs in RECHERCHE PEDAGOGIE ET CULTURE. Systèmes économiques et systèmes d'éducation n° 37 sept-oct 1978 volume VII pp 3-6

²⁸ HUGON (Philippe). - les stratégies d'intégration des systèmes économiques et scolaires dans les pays africains in Recherche Pédagogique et culture op cit pp 21-24

²⁹ id p. 24

Dans le deuxième point HUGON montre que le rôle de l'école ne se limite pas à la reproduction de la hiérarchie sociale par la sélection scolaire, mais elle participe à la reproduction des rapports sociaux, à la reproduction des conditions matérielles de la production. Dans ce sens, elle reproduit des places occupées par des agents dans la division du travail avec la représentation idéologique y afférente. Division qui ne se comprend que dans le cadre du marché mondial et de l'accumulation du capital. D'où les conflits entre les groupes sociaux sur la définition du système scolaire.

L'école favorise en outre la destruction des rapports sociaux traditionnels et l'intensification de rapports marchands, et la soumission des agents à l'appareil d'Etat.

Courroie de transmission des valeurs occidentales, elle dichotomise la société : monde urbain/monde rural, élite, détentrice du pouvoir économique et social, et masse.

Cette analyse pêche par une omission du facteur lignager. L'école n'est pas seulement un "moyen d'acquérir ou de maintenir un statut pour la cellule familiale". Elle est un moyen d'intégration du lignage dans les rapports sociaux nouveaux et l'acquisition ou le maintien d'un statut pour le lignage.

Ce facteur ne remet pas en cause l'importance du "milieu éduco-gène"³⁰ pour la réussite scolaire. Il l'atténue.

Au Congo, "l'instrument insitutionnalisé de reproduction" demeure de loin et depuis quelques temps, l'école. (le taux de scolarisation s'élève à 99 %). Si l'on admettait que le rapport capital d'origine et trajectoire sociale est universel, dans quelle mesure cela peut-il se vérifier au Congo ?

D'autre part, la division des classes détermine une structure de l'appareil scolaire qui a pour indice la division de l'école en deux réseaux P.P. et S.S. Mais compte-tenu de l'explosion scolaire, on retrouve toutes les classes à tous les niveaux. Cette distinction revêt-elle la même pertinence ? Quelles sont les places respectives de l'enseignement secondaire général et de

³⁰ voir HUGON op cit

l'enseignement secondaire technique ? Dans la situation actuelle de la précarité de l'emploi, peut-on parler d'un réseau secondaire supérieur (S.S.) ou d'un secondaire technique S.T. En d'autres termes l'enseignement technique agricole et l'enseignement technique "classique" représentent ils la même chose ou le même réseau selon les lignages et les classes ?

Par ailleurs, l'école reste un appareil de reproduction des rapports sociaux de production. Mais dans le cadre d'une formation sociale caractérisée par l'articulation entre le mode de production capitaliste (dont l'école véhicule le modèle) et le mode de production lignager, ne conviendrait-il pas de porter l'analyse de la reproduction par l'école en tenant compte des interférences identitaires (des lignages, des ethnies et des classes) ? Lesquelles interférences s'inscrivent justement dans l'articulation entre les deux types de rapports sociaux ?

L'explosion scolaire qui provoque une inflation des titres et leur dévaluation consécutive en occident se répercute au Congo. Mais quelles sont les stratégies de reconversion des uns ou de rattrapage des autres dans le cadre d'une situation de rémanence de la logique lignagère ?

Comment fonctionne la combinaison entre la scolarisation et le marché du travail au Congo ?

SECTION II LOGIQUE LIGNAGERE ET REPRODUCTION PAR L'ECOLE AU CONGO

L'on peut observer au Congo, comme ailleurs une inégalité de chances. Les enfants les plus acculturés (fils de dignitaires) s'expriment en français, baignent dans un environnement où l'avoir se mêle au savoir. Ils regardent la télévision, écoutent la radio. Leurs bibliothèques sont bien fournies. Si l'existence des choses favorise la connaissance des choses, ces "héritiers" diffèrent des fils d'ouvriers ou d'agriculteurs ; Ces derniers connaissent mieux les boulons des machines, les pièges à rats ou les travaux des champs. Très tôt ils prennent l'habitude du travail manuel, du travail concret par opposition au travail de concepteur qui suit une formation générale souvent considérée comme abstraite. (Toutefois le cadre urbain, par les structures qu'elle offre (presse, cinéma ...) se révèle incitatif pour les démunis. Tout le monde veut apprendre, "être quelqu'un".) Mais la structure de la famille ne se limite pas à la cellule "triangulaire" (père-mère et enfants). Elle s'étend au lignage. Aussi, les chances de réussite scolaire et donc sociale ne sont pas données seulement aux fils directs des détenteurs de capital économique ou de capital culturel. Un individu bien placé fait bénéficier de ses capitaux à ses neveux, frères au sens africain.

Avec la rupture des mécanismes traditionnels de reproduction, l'école devient à la fois un enjeu de luttes entre les lignages, les ethnies et les classes. Mais son utilisation ne se fait pas en adéquation avec la situation économique. Ce qui entraîne la rareté des postes. Alors les individus les lignages et les classes développent les stratégies qui visent à l'acquisition de titres toujours plus élevés.

2.1. L'ECOLE UN ENJEU SOCIAL

L'insuffisance numérique du personnel colonial a nécessité la formation d'auxiliaires, une quantité restreinte d'assimilés acquis à la cause coloniale. Mais avec l'indépendance, ces clercs vont jouer un rôle de premier plan. Les organisations internationales s'y mêlant, on va assister à une généralisation de l'enseignement.

En effet, si les congolais étaient hostiles à la scolarisation à l'origine, ils ont fini par la désirer. La loi de 1965 relative à l'obligation scolaire³¹ jusqu'à 16 ans n'a fait qu'officialiser un processus déjà engagé.

Par son contenu élitiste, qui met l'accent sur l'enseignement général (et non technique), l'école entraîne une dévalorisation du travail manuel (agriculture...). En plus les travaux relevant du mode de production lignager ne sont pas très rétributifs. On préfère désormais avoir une source de revenu sûre : le travail salarié.

Ainsi chaque cellule familiale, chaque lignage oriente sa stratégie de reproduction dans l'investissement du capital culturel source d'un statut, d'un capital économique (relatif) futur. En d'autres termes l'utilisation de l'école est avant tout pour les uns, le moyen de sortir (par leur progéniture) de la condition difficile de producteurs ruraux pour les autres (ouvriers et employés) de changer de statut (par-et de-leur fils ou neveu) et aux couches favorisées de maintenir leur position dans la hiérarchie sociale, de reproduire les rapports sociaux.

Ayant constaté depuis l'école coloniale que l'époque permet au dernier des villageois de devenir commis, moniteur c'est-à-dire un "mundele ndobi" (noir de peau, blanc d'esprit), les classes défavorisées y voient le moyen de mieux intégrer le monde moderne. Elles espèrent accéder

³¹ loi 32/35 du 12 août 1965 relative à l'éducation. citée par l'hébdomadaire Etumba, numéro spécial 10ème anniversaire des trois glorieuses (13-14-15 août 1963) août 1983

"Tout enfant vivant sur le territoire de la République du Congo a droit sans distinction de sexe, de race, de croyance, d'opinion de fortune, à une éducation qui assure le plein épanouissement de ses aptitudes intellectuelles artistiques morales et physiques, ainsi que sa formation civique et professionnelle". Mweti n° 709 du 15 août 1983

par leur représentant interposé (fils ou neveu) aux couches supérieures. Inscrire un enfant à l'école, contribuer à sa réussite par des aides de toutes sorte constituent un placement à long terme.

La bourgeoisie bureaucratique, cherche à assurer sa reproduction. Les indépendants ou autres petits capitalistes nationaux cherchent à se reproduire par inversion du capital économique en capital culturel et donc accéder à la bourgeoisie bureaucratique, détentrice du pouvoir politique et économique au niveau national.

Il s'ensuit une explosion scolaire ; celle-ci se trouve en inadéquation avec l'évolution du nombre d'emplois

2.1.1. L'explosion scolaire

En 1970, (le 5 décembre) un colloque aboutissait au projet d'une "école du peuple" visant à :

- "préparer les élèves à entrer dans la vie productive
- leur donner une conscience de producteur
- lier la théorie à la pratique
- détruire le mythe de l'intellectuel pur
- cristalliser le sentiment de l'unité africaine sur la base de la lutte anti-impérialiste"³².

Quinze ans après, l'école du peuple relève plutôt d'un mythe. Les programmes ne sont pas totalement adaptés. La formation des cadres se fait en partie à l'étranger. Les leviers de commande de l'économie se trouvant au "centre", peu d'emplois sont créés. Pendant ce temps le flux démographique scolaire ne cesse d'augmenter. Mais cette explosion coïncide paradoxalement avec une évolution très faible du nombre d'enseignants (cf tableaux).

³² ODEYE (Marcel).- La scolarisation en République Populaire du Congo.causes réalités et conséquences. Thèse 3ème cycle Sociologie PARIS V 1979

Enseignement général

	Enseignants	Elèves de terminale
1973	207	6 090
1982	873	29 766

Enseignement Technique

	Enseignants	Elèves de terminale
1975	107	1 748
1982	317	4 185

Les ratios varient de 59 à 76 élèves par maître à l'école primaire (Brazzaville) ; 67 au collège (1977) et 50 au lycée (1979)³³. Cela traduit le fait que les infrastructures (salles de classe etc...) ne correspondent pas au nombre d'élèves. Mais dans les villages ou les centres secondaires, parents d'élèves et originaires installés en ville cōtisent pour la construction d'écoles ou des lycées, des logements des maîtres. Les aspirations des parents, pour l'avenir de leur progéniture, s'orientent désormais vers l'école, et donc le travail salarié. C'est l'intériorisation des rapports marchands.

Toutefois l'Etat consacre une part importante à l'Education .

En	1960	15 % du budget de l'Etat
	1967	20 % du budget de l'Etat
	1969 et 1975	25 % du budget de l'Etat
	1976	28 % du budget de l'Etat
	1977	31 % du budget de l'Etat ³⁴

Mais les élèves s'orientent beaucoup plus vers les sections littéraires. Malgré une faible tendance vers l'enseignement technique les sections relatives au commerce sont cependant prédominantes

En 1978, sur un total de 5 036 élèves du 1er cycle, 1 916 font comptabilité ou secrétariat (soit 38,04 %) contre 1 522 pour l'Industrie (30,26 %) et 1 475 pour l'enseignement ménager (29,28 %)

Dans le second cycle la proportion reste encore plus forte. Pour un total de 3 498, 2 309 font science économique et gestion B/G, Technique administration G1, Technique quantitative G2, et technique commerciale. soit 65 % contre 963 pour la section Industrielle (27,52 %) et 226 pour la section agricole (environ 6,50 %)

³³ ODEYE (Marcel) op cit p. 359

³⁴ Voir ODEYE op cit p. 26

De façon générale pour une population de 1 912 429 habitants la République Populaire du Congo disposait en 1984 de 1 773 établissements scolaires et universitaires soit 44 centres préscolaires, 1 492 écoles primaires.

- 182 C.E.G.
- 14 C.E.T.
- 14 Lycées d'enseignement général
- 04 Lycées et instituts techniques
- 13 Etablissements d'enseignements professionnel secondaire (formation paramédicale, puériculture...)
- 10 établissements d'enseignement supérieur³⁵

Ce qui représente 651 490 élèves et étudiants (1/3 de la population totale)

Cette utilisation massive de l'école entraîne une dévaluation du diplôme comme le certificat d'études primaires le Brevet d'études moyennes générales (B.E.M.G.) le B.E.M.T. et bientôt le Baccalauréat.

Les concours d'entrée à l'école normale d'instituteurs ou à l'école paramédicale par exemple, se faisaient au niveau de la troisième. Mais de plus en plus, on exige comme conditions le baccalauréat. Ce qui amène encore les congolais à rechercher des diplômes toujours plus élevés Mais l'évolution de l'emploi ne suit pas cette explosion. Il y a une inadéquation entre la formation et l'emploi.

³⁵ Agence Congolaise d'Information Ministère de l'information novembre 1985

21.2. Inadéquation formation/emploi

L'adéquation formation/emploi peut être observée aussi bien à travers le rapport filières de formation et structures des emplois que dans le rapport évolution des diplômés/évolution du nombre d'emplois.

Le Congo forme plus de littéraires ou de juristes, des bureaucrates que des techniciens. Mais le nombre très élevé de ces diplômés correspond-t-il à l'évolution du nombre des emplois ?

Les textes administratifs prévoient des relations entre les organes de planification, celle de l'orientation et des bourses et les structures d'accueil.³⁶

Le Ministère de la planification par l'intermédiaire de sa direction des Ressources Humaines (sorte de bureau d'étude sur les problèmes d'emploi et de formation) informe le Ministère de l'Education Nationale. Il s'agit pour l'organe chargé du Plan, de faire des prévisions à long terme en main-d'œuvre qualifiée. Le Ministère de l'Education Nationale devra les traduire en plan de formation chiffrée pour les différents niveaux et filières du système éducatif. Ce Ministère précisera les profils et les contenus de formation en étroite collaboration avec les futurs utilisateurs. Mais les modalités pratiques d'attribution des bourses et la logique d'allocation d'emploi rendent inefficace cette relation.

Les titulaires du B.E.M.G. (Brevet d'Etudes Moyennes Générales) par exemple n'ont que deux possibilités : se présenter au concours de l'Ecole Normale, de l'Ecole Paramédicale, de l'Ecole Moyenne Nationale d'Administration (ils ne doivent choisir qu'un seul concours) ou entrer en seconde.

Du lycée ils peuvent être exclus lorsque les notes obtenues se révèlent insuffisantes. Toutefois, n'ayant qu'une formation générale, les élèves sont obligés de poursuivre leurs études.

³⁶ Loi n° 20/80 du 11 septembre 1980 portant réorganisation du système éducatif en République Populaire du Congo. Article 10 de la Planification de l'Education et de la Formation.

Cette fuite en avant nous l'avons vu est fort couteuse pour l'Etat congolais. Englobant près du 1/3 du budget de l'Etat (31,8 % en 1977) l'Education est un secteur "budgétivore"³⁷. Elle permet une offre importante de main-d'oeuvre mais celle-ci contraste avec l'évolution des emplois. En plus, l'économie reste dépendante du marché capitaliste mondial, des grandes firmes multinationales. Celles-ci distribuent quelque tributs à l'Etat sous forme de redevance. Lesquelles redevances sont englouties par les dépenses de l'Etat (dépenses de personnel de la fonction Publique, salaires et autres qui traduisent une augmentation des emplois, mais non productifs). Une grande partie est réexportée en échange de biens d'équipements. Ce qui entame l'accumulation du capital, le réinvestissement et donc la création d'emplois plus productifs. A cela il faudra ajouter la gestion particulière du produit national (tout au moins ce qu'il en reste).

Eu égard à l'évolution des effectifs scolaires, il y a donc inadéquation formation/emploi. L'accroissement démographique est de 2,7 % (taux de reproduction). Avec 60 % de moins de 25 ans, il pose à l'horizon beaucoup de problèmes.

Un diagnostic sur la situation de l'emploi et de la main-d'oeuvre faite avant l'entrée en exécution du plan quinquennal 1982-1986 révélait un fort taux permanent de chômage : 80 000 chômeurs en 1980 dont 60 % de jeunes de 15 à 24 ans. Il s'agissait de jeunes parfois instruits mais pas formés (pas de spécialité)³⁸

Le bilan de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre pour 1981-1985 prévoyait déjà une situation précaire de l'emploi : l'accroissement de l'effectif de l'offre de main-d'oeuvre correspondrait à 87 et celle de la demande de main-d'oeuvre entre 21 et 47³⁹

Une étude d'évaluation des besoins et ressources en main-d'oeuvre pour le plan 1982-1986 se montre optimiste pour les diplômés du supérieur. L'offre de main-d'oeuvre est

³⁷ ODEYE (M) op cit p. 71-74

³⁸ plan quinquennal-développement économique et social op cit p. 113

³⁹ Recensement Général de la Population 1974 Ministère du plan

inférieure à la demande comme nous le montre le tableau de la balance besoins/ressources en main d'oeuvre qualifiée (prévisions 1982-1986)

On note un manque important de techniciens supérieurs dans la branche agriculture-chasse-sylviculture-pêche. 294 seulement sont disponibles alors que le besoin s'élève à 1 867. Soit une différence de 1 573. Par contre, des domaines comme l'Administration se trouvent déjà saturés : 866 cadres de trop.

Ce plan qui s'est basé principalement sur les redevances pétrolières ne pouvait que subir les contre-coups des fluctuations du marché. Il vient d'être révisé. Ces prévisions ne pourraient donc être prises que sous réserves.

Nous aurions voulu vérifier si ce plan était suivi c'est-à-dire comparer le nombre d'étudiants ayant terminé par exemple en 1982 et les postes pourvus. Mais l'état des statistiques de la Direction de l'orientation et des bourses (D.O.B.) ne nous a pas permis de le faire. La D.O.B. est-logiquement -entre autres tâches-, chargée de recenser les cadres en fin de formation tant à l'étranger qu'au pays. C'est elle qui juridiquement achemine les dossiers des étudiants au Ministère du Travail en vue de l'intégration. Mais au lieu des statisticiens formés ces postes sont tenus par des instituteurs parfois (ou moniteurs d'école primaire) à la limite de la retraite. Certains déplorent le manque d'encadrement. Ainsi les diplômés sortis des facultés et Instituts du pays n'ont quasiment pas de registre. Celui des étudiants à l'étranger est incomplet. Les archives sont pauvres.

Il se pose là le problème de l'utilisation "rationnelle" des cadres et de la notion de service public. Licenciés en sociologie, Psychologie ou psychopédagogie sont utilisés non pas comme orienteurs, mais comme administrateurs chargés d'acheminer des dossiers. Souvent ils s'occupent d'afficher des listes de nouveaux boursiers, dressées en haut lieu. Ils y ajoutent lorsqu'ils le peuvent-c'est-à-dire après que les hauts responsables aient placé leurs "cas"- les leurs.

TABLEAU XXIV Balance Besoins/Ressources 1982-1986 -Niveau I

Branches	Besoins	disponibles	différences
Agriculture, chasse Pysiculture, Pêche	1867	294	1573
Industries extractives	223	160	63
Industries Manufacturières	241	131	110
Electricité	405	147	258
Batiment, TP, Distribution d'eau	415	138	277
Transport	15	40	-25
Commerces, hotelerie, restauration tourisme	157	189	-32
Industries financières	251	29	222
Economie, statistiques Informatque	764	580	184
Administration	371	1237	-866
Enseignement, recherche	11410	2620	8790
Médecine et activités sociales	1005	517	488
Travail	83	174	-91
Diplomatie relations internationales	53	41	12
Cultures et arts	870	380	490
Services (Comptabilité, publicité..)	76	67	9

Niveau 1 : Etudes sup. formations post-secondaires

Source : Les filières de formation prioritaires dans l'orientation des élèves et étudiants en vue de satisfaire les besoins de l'économie Congolaise
Période 1982-1986 . Direction de la Planification et de la documentation
scolaire. Commission ad Hoc. Filières des cadres en formation BRAZZAVILLE
Mars 1982.

2.1.3. Stratégies des lignages, des classes et de l'Etat

Les individus les lignages et l'Etat adoptent des stratégies diverses pour contourner ou endiguer l'explosion scolaire, l'inflation des titres et leur dévaluation consécutive et préparer l'insertion professionnelle future.

2.1.3.1. L'Etat

L'Etat crée des collèges populaires, des lycées du soir. Ceux-ci reçoivent des élèves ne remplissant pas les conditions pour rester dans les cycles normaux; Il s'agit des élèves exclus des établissements scolaires qui acceptent de payer des droits de fréquentation.

Si ces cycles nationaux de rattrapage (CYNARA) permettent effectivement à certains d'obtenir le BEMO, on peut voir là une action de l'Etat pour retarder l'entrée de jeunes sur le marché du travail. C'est donc une forme de chômage déguisée que les parents et les individus acceptent. Leur espoir reste obtenir le diplôme tôt ou tard.

L'Etat procède aussi par la sélection au niveau de l'école; En effet, si le capital d'origine détermine la trajectoire sociale, les problèmes liés au système de l'enseignement participent à l'évolution du taux d'échec.

Citons par exemple les salaires dérisoires des enseignants et d'une façon générale des fonctionnaires, source de la dévaluation de cette profession. Cette dévaluation se fait au profit des officiers supérieurs de l'armée. Ce qui entraîne un manque de motivation. D'où départ massif des enseignants vers d'autres professions.

Pour pallier la pénurie des enseignants, l'Etat recourt au personnel étranger (coopérants français, soviétiques... immigrés africains...). Il fait également appel aux étudiants

qui prêtent leurs services en échange d'une certaine somme. L'Etat procède parfois à une orientation des élèves après la Terminale et ayant obtenu le baccalauréat en

- Très bons qui vont en cycle long
- bons qui doivent faire le cycle universitaire court
- les moyens sont orientés à l'Ecole Normale d'Instituteurs pour une année ou à l'Ecole para médicale (d'infirmiers) pour deux ans
- les médiocres vont dans la production. C'est-à-dire qu'on leur trouve du travail dans les établissements publics et para publics. Mais ces dernières années, face à la réduction des emplois, on oriente de plus en plus à l'université ou dans une école de formation (E.N.I.) ou alors les bacheliers se présentent au concours d'entrée dans la Fonction Publique.

Toutefois, jusqu'en 1977, avec un BEMG on pouvait être recruté comme "volontaire à l'enseignement" pour l'école primaire. Après avoir été recalé au baccalauréat on avait la possibilité de devenir instituteur. Ces "volontaires" devaient dans les deux premières années suivre une formation accélérée pendant les vacances de juillet. En attendant, ils auront enseigné sans une notion de pédagogie.

La carrière d'enseignant apparaît comme une filière de rattrapage de ceux qui ne remplissent pas les conditions d'accès au réseau secondaire-supérieur.

Le centre de Formation des Instituteurs (C.F.I.) créé en 1977 recevait les recalés de l'Université. A la fin de leur formation (6 mois) ces instituteurs étaient affectés dans des collèges d'enseignement général et des collèges d'enseignement technique.

Dans les années 1975-1978, nombreux bacheliers orientés à l'ENI se sont retrouvés à l'université. D'autres ont obtenu par des canaux spéciaux des bourses d'études pour la France, l'U.R.S.S. et autres pays. Ils acceptent mal le fait d'être reconnus comme les moins doués et refusent cette sanction jugée négative.

Si à l'époque coloniale et même jusque dans les années 1968, l'enseignement était l'une des filières les plus prestigieuses (les enseignants constituent le plus grand nombre de hauts

responsables de l'époque) avec les avantages matériels (logement de fonction) et financiers qui s'y rattachaient (le coût de la vie n'était pas si élevé, et l'instituteur pouvait facilement faire construire une villa, s'acheter une voiture) il a subi depuis, une dévaluation. De nos jours, il faut porter de grosses étoiles de commandant, colonnel... Depuis 1968 les Présidents de la République successifs sont officiers de l'armée. Les militaires gagnent mieux que les fonctionnaires. Les conditions de vie d'un instituteur correspondent à celles d'un ouvrier qualifié du secteur privé. Ainsi, l'enseignement est-il dévalorisé.

D'autres facteurs d'échec restent liés à la situation interne :

- ratios maître/élèves très élevés
- exigüité des salles...

et externes :

- crise d'autorité des parents
- précarité des conditions de vie des élèves

Ainsi, le fort taux de scolarisation n'est pas synonyme d'intellectualisation complète de la société. Avec la mortalité scolaire, peu d'élèves arrivent à la fin des études (Bac ou diplôme universitaire) comme le montrent les tableaux suivants :

TABLEAU : XXIV Evolution des résultats dans l'enseignement
fondamental (Premier degré)

Année	Ecoles	Classes Pédagogiques	Enseignants	Elevés	C.E.P.E.		
					Présentée	Admis	% d'admis
1963	749	2276	1280	147925	7853	5187	66,05
1973	940	4276	4573	273384	26043	17746	68,10
1983	1419	10200	7790	419000	47395	36968	77,90

TABLEAU : XXV Evolution des résultats dans l'enseignement
fondamental (deuxième degré collèges)

Années	C.E.G.P.	Classes Pédagogiques	Enseignants	Elèves	B.E.M.G.		
					Inscrits	Admis	%
1963	44	227		7236	942	462	49,79
1973	62	720	741	43894	10856	5137	47,41
1983	158	2158	2940	154653	33058	10679	22,28

Source : Voix de la classe ouvrière N° 333 Août 1983

Les pourcentages ont été calculés par nous

B.E.M.G. Brevet d'études moyennes générales

Si à l'école primaire, le pourcentage de réussite reste élevé, il n'en est pas de même dans l'enseignement secondaire : En 1963 49,79 ont obtenu le B.E.M.G.*. Seulement 22,28 % en 1983.

A Brazzaville sur 17 000 candidats au B.E.M.G. en 1983, 1 000 seulement ont été reçus soit 5,88 %.

Au B.E.M.T. par contre, les résultats ont été de 25 % en 1973, et 46,15 % en 1982. N'ayant pu obtenir toutes les données, nous ne pouvons comparer ces deux tableaux.

Par contre, l'évolution des résultats au baccalauréat tant technique que général révèle une même tendance. De 80 % d'admis au baccalauréat technique en 1966 on est passé à 37,60 en 1982. Dans l'enseignement général sélection se fait plus dure :

TABLEAU : XXVI Evolution des résultats du B.E.M.T.

Années	CET	Classes Pédagogiques	Enseignants	Elevés	B.E.M.T.		
					Présentée	Admis	% d'admis
1964	7	26	-	759			
1973	5	49	49	1378	1400	350	25
1982	14	159	159	9088	4431	2045	46,1

Source : Y.O.CO. op cit . Pourcentages calculés par nous

* B.E.M.G. : Brevet d'études moyennes générales

TABLEAU : XXVII Evolution des résultats au baccalauréat technique

Années	Lycée Tech.	Classes Pédagogiques	Enseignants	Elèves	Bac Technique.		
					Inscrits	Admis	%
1966	1	22		546	20	16	80
1975	2	35	107	1748	449	224	49,9
1982	4	106	317	4885	2037	776	37,6

Source : Idem

B.E.M.T. Brevet d'études moyennes techniques

TABLEAU : XXVIII Evolution des résultats au Baccalauréat général

Années	Lycée Ens Gén	Classes Pédagogiques	Enseignants	Eleves	Bac général		
					Présentée	Admis	% d'admis
1964	3	29	-	662	128	64	59,81
1973	4	135	207	6090	2311	1190	51,49
1982	12	520	873	29766	10936	1606	16,5

Source : Idem

L'on peut considérer la tentative par le gouvernement d'instaurer un concours d'attribution de bourses d'études supérieures comme une solution bureaucratique visant à empêcher à certains individus de poursuivre des études.

En effet, ayant constaté que le montant des bourses a augmenté de plus de 50 % entre 1979 et 1984 (de 4 741 298 CFA à 10 602 000 000)⁴¹ le Parti et l'Etat (sic) ont estimé que cela ne pourrait se justifier dans un contexte de crise économique internationale. La solution se trouverait dans la définition d'un quota de bourses en fonction des besoins planifiés, l'élaboration d'une grille de bourses à taux variables selon les conditions sociales des postulants et l'organisation d'un concours de bourses à l'intention des élèves, des étudiants et des travailleurs dont la condition sera soumise à une sélection sur la base des critères politiques, sociaux et académiques et l'amélioration des conditions de travail.⁴² En d'autres termes l'attribution des bourses aux nouveaux bacheliers ne devrait plus être automatique.

Le pouvoir justifie cette décision (qui du reste a suscité un soulèvement populaire et a été différé) en se référant aux pays développés. Ce qui accrédite l'idée que le Congo ne peut que se rapporter à ces "systèmes modèles".

"Aujourd'hui, dans les pays socialistes comme dans les pays capitalistes, la sélection demeure un principe de planification qui permet d'adapter la formation à l'emploi et de ne plus faire de l'école un lieu de chômage déguisé, où ceux qui ne devraient plus être y sont toujours en quête de succès au Bac - quel que soit l'âge bloquant ainsi la montée des jeunes élèves plus méritants en terminale "⁴³

Mais l'instauration d'un concours, s'il se justifie pour des raisons économiques s'inscrit dans une logique de l'école capitaliste. Dans ce sens ne pourront poursuivre des études supérieures et donc occuper des postes de direction que des individus appartenant à la bourgeoisie

⁴¹ Agence congolaise d'information, Ministère de l'information et des postes et télécommunication N° 13 novembre 1985.

⁴² id p. 3 souligné par nous

⁴³ id p. 5

nationale ou à la classe dirigeante. Jusque là, la bourse permet à nombreux congolais, fils de producteurs ruraux ou d'ouvriers de faire des études supérieures et de devenir cadres supérieurs, car la bourse reste encore accordée à tous les étudiants quelle que soit leur origine sociale (fils d'ouvrier, ou fils de ministre, d'entrepreneur...).

Le contexte économique international caractérisé par la crise, et la gestion du produit national par la classe dirigeante amènent le parti et l'État à dévier de la trajectoire (l'édification d'une société socialiste) et à intensifier le processus d'intégration des rapports sociaux capitalistes. D'ailleurs les éléments des couches favorisées luttent contre la sélection scolaire de leurs enfants en recourant au preceptorat. C'est-à-dire, qu'en plus de leurs heures de travail, les enseignants vont donner des cours aux enfants des nantis, moyennant un petit revenu.

Toutefois, l'utilisation de l'école et la course au diplôme révèlent les stratégies des lignages et des ethnies.

2.1.3.2. Stratégies des lignages et des ethnies imbriquées dans les stratégies des classes

Pour les lignages, il n'est pas question que leurs fils abandonnent l'école qui représente leur seule chance de changer de statut ou de classe. Pour les ethnies le souhait reste d'augmenter le nombre d'éléments susceptibles de "sauver l'honneur du coin", de multiplier le nombre de diplômés afin de conquérir ou de conserver la position hégémonique.

Dans une enquête que nous avons réalisée en octobre 1984, dans 4 lycées de la capitale (deux lycées techniques et deux lycées d'enseignement général), il ressort que sur 650* élèves de terminale enquêtés, 494 comptent entrer à l'université après le baccalauréat soit 76 %.

* l'enquête ayant été menée en début d'année scolaire, les responsables des établissements n'ont pu nous donner les effectifs exacts. Au Congo l'admission des élèves ne s'arrête que vers décembre. Toutefois notre échantillon par établissement représente le tiers du nombre de classes par série (A,B,C.) par ex 3/9A, 2/6C, 4/11D.

TABLEAU : XXIX Aspirations des élèves de terminale de Brazzaville

Etablissement	Taille de l'échantillon	% de ceux qui désirent faire des étude sup	Reste
Lycée agricole Amilcar-Cabral	100	70	30
Lycée technique du 1er Mai	115	76,53	23,47
Lycée de la libération	220	78,63	21,37
Lycée Patrice Lumumba	215	76,27	23,73

24 % seulement des élèves souhaitent travailler après le baccalauréat. Le taux relativement plus élevé (30 %) des élèves du lycée agricole qui désirent travailler, peut s'expliquer par le fait que le baccalauréat technique est un diplôme professionnel. Très souvent l'Etat oblige (en leur offrant des postes) les titulaires du baccalauréat agricole, à travailler. En plus la plupart des élèves sont des fils d'employés (27 %) ou d'agriculteurs(20 %).

Mais une étude sur la reproduction sociale qui ne considère que les catégories socio-professionnelles des parents géniteurs est faussée d'avance. il y a la participation de la famille élargie. C'est pourquoi l'on se permet de retarder l'entrée dans la vie professionnelle.

L'âge en terminale varie de 17 à 27 ans pour l'enseignement général et de 17 à 29 ans pour l'enseignement technique. Parmi ces différentes générations, la valeur modale est de 22 ans pour l'enseignement général et de 23 ans pour les cycles techniques.

Il faut dire qu'au Congo existe ce que l'on appelle communément l'âge scolaire. Selon les années, l'Etat prend parfois des mesures. Il fixe des limites d'âge d'entreren 6ème, en seconde... Pour contourner la loi, les congolais, de connivence avec les agents de la mairie, rectifient leur âge réel. Ils rajeunissent parfois de six ans.

Même à 26 ans on projette bien qu'étant fils d'ouvrier de faire médecine après le baccalauréat. En réalité l'inégalité des chances se trouve atténuée par le fait que nombreux élèves vivent chez des tuteurs : oncles, beau-frère, cousins tante du grand-père, qui sont cadres supérieurs ouvriers ou autres. Ceux-ci prennent en charge leur neveu ou cousin soit dès les premières années de scolarité, soit à leur entrée au cycle secondaire. Ils assurent leur éducation comme le font des parents adoptifs ; Le neveu ou le cousin que l'oncle héberge, et éduque n'est pas forcément orphelin. Mais la logique veut que celui qui a réussi ou simplement, celui qui habite la ville, ou le lieu d'installation de l'établissement scolaire, prenne en charge des éléments de son lignage. En d'autres termes, on peut avoir un père, mais habiter chez un membre du lignage et être élevé par celui-ci.

TABLEAU XXX Elèves de classes terminales à Brazzaville ayant un tuteur

Etablissement	Taille de l'échantillon	élèves ayant un tuteur	Poucentage
Lycée agricole	100	33	33%
Lycée technique	115	19	16,52%
Lycée de la libération	220	96	43,63%
Lycée EP Lumumba	215	87	40,46%

Les enquêtés dissocient le fait d'avoir un tuteur de l'aide qu'on reçoit des membres de la famille ; Ainsi à la question de savoir si en dehors du Père et de la mère on recevait de l'aide d'un autre membre de la famille ils répondaient, bien qu'ayant un père et un tuteur, par la négative. Etre hébergé (logé et nourri) par un oncle ou un cousin n'est pas pour les congolais une aide. Cela entre dans les normes. Par aide ils entendent l'achat des fournitures scolaires, de vêtements, des dons d'argent et autres cadeaux.

Ainsi 37 % des élèves de Terminale du lycée agricole reçoivent une aide d'un membre de la famille élargie, 38,63 pour le lycée de la libération, 34,31 pour le lycée E.P. LUMUMBA et 27,82 % pour le lycée technique du 1er mai.

Mais l'aide dont jouit l'élève n'est pas seulement matérielle. On peut faciliter une inscription dans un lycée ou susciter l'indulgence du correcteur à l'examen grâce à l'origine ethnique ou régionale révélée par l'accent parlé ou par le nom que l'on porte.

Ainsi, le fils qui aura socialement réussi représentera pour sa famille un support, un pilier. En ville il recevra neveux, cousins. Ceux-ci y trouveront un environnement occidental, ou "moderne" (bibliothèque, cinéma, mass média). Ils entendront parler français (et donc l'apprendront mieux) chez le tuteur ou chez les voisins, ce français qui est utilisé à l'école. Ces élèves acquerront ainsi un minimum de capital culturel. Ce qui pourra maximiser leur chance de réussite scolaire.

Le lignage reste donc un des vecteurs de la mobilité sociale. L'enfant n'hérite pas seulement du capital culturel (ou économique) de sa famille "nucléaire" mais aussi de son lignage voire de son clan. Plus le lignage est puissant – c'est à dire comporte beaucoup d'éléments possédant un capital culturel et économique, plus l'élève a des chances de réussir à l'école, d'être dans une catégorie supérieure ou égale à celle des membres de son lignage.

Cette réussite ne peut cependant se réduire à ce legs de capital culturel. La reproduction des lignages est aussi assurée par la "logique des cas", basée sur les relations.

L'entraide entre membre du lignage qui trouve son essence dans la tradition, nous rappelle le principe du don contre don de Marcel Mauss.

L'entraide entre membre du lignage qui trouve son essence dans la tradition, nous rappelle le principe du don contre don de Marcel Mauss.

L'oncle qui remplit ses obligations en assurant l'éducation de son neveu, la personne qui héberge, aide son jeune beau-frère, oncle de ses enfants et donc futur responsable vis à vis de ceux-ci, se situent en fait dans le cadre de l'échange. Car l'oncle espère ainsi, que non seulement il améliorera ses conditions de vie future ou son capital symbolique (prestige...) grâce à la réussite de ce neveu, mais celui-ci sera obligé plus tard, de prendre en charge les enfants de cet oncle. Le beau-frère espérera aussi que malgré sa condition sociale présente, ses enfants qui auront été aidés par leur oncle (son beau-frère) feront partie d'une couche supérieure (mobilité ascendante).

2.1.3.2. 1. Théorie du "don contre don" et stratégie de réussite scolaire

Pour Mauss, l'échange sous tous ces aspects peut être considéré comme l'essence de la vie sociale.

Mais Levi Strauss situe la raison des pratiques d'échange au niveau d'un principe inconscient qui est le principe de réciprocité. Il reproche à Mauss de ne se limiter qu'à la description des phénomènes. Pour Levi Strauss, les trois obligations (donner, recevoir et rendre) restent des opérations discrètes en lesquelles la vie sociale décompose l'acte de l'échange. Mais la raison réelle de ces phénomènes observés se situe au niveau structural. (au niveau des structures inconscientes de l'esprit humain). De sorte qu'il faut considérer l'échange comme un principe premier et indivisible⁴⁵.

BOURDIEU, montre contrairement à Levi-strauss, que la réciprocité n'est pas le caractère premier de l'échange. Et qu'en plus, en réduisant la réciprocité à un principe logique

⁴⁵ LEVI-STRAUSS (Cl).- Introduction à l'oeuvre de Marcel Mauss. In Sociologie et Anthropologie, Paris PUF 1950 p. XXXVIII cité par BOURDIEU (Pierre). Le sens pratique les éditions de minuit. Le sens commun 1980 ch 6 l'action du temps pp 167-189

Levi Strauss néglige les motivations concrètes de l'échange. Pour BOURDIEU, l'échange n'est qu'exceptionnellement réciproque. En fait, les partenaires sociaux mettent en œuvre des stratégies en fonction des intérêts respectifs, intérêts d'ordre matériel ou symbolique.

Bourdieu affirme en outre que tout acte d'échange comporte un élément d'incertitude et d'improvisation. L'échange n'est donc pas mécanique.

"les échanges les plus ordinaires, voire les plus routiniers en apparence, de l'existence ordinaire, comme "les petits cadeaux" qui "nouent l'amitié" supposent une improvisation, donc une incertitude permanente, qui comme on dit, en font tout le charme donc toute l'efficacité sociale"⁴⁶

Mais si le mode générateur de BOURDIEU permet de comprendre comment sont produites les stratégies de l'échange, il

"reproduit (aussi) dans son ordre le fonctionnement de l'habitus et la logique de la pratique qui procède par séries de choix irréversibles, effectués dans l'urgence et souvent avec de gros enjeux (parfois la vie, comme dans les échanges d'honneur ou la magie) en réponse à d'autres choix obéissant à la même logique"⁴⁷

En d'autres termes, lorsque les agents sociaux pratiquent l'échange, ils le font en conformité avec ce qu'ils ont intériorisés grâce à l'éducation. Leurs motivations correspondent donc à l'habitus. Mais pense BOURDIEU, il existe un décalage entre les raisons objectives de l'échange et les motivations subjectives des agents.

Les stratégies d'intérêts immédiats correspondent à la vérité objective du jeu social. Elles se combinent avec la recherche d'intérêt d'ordre "symbolique" (qui correspond à la vérité subjective du jeu social).

⁴⁶ BOURDIEU (P) Le sens pratique op cit p. 168

⁴⁷ Id p. 172

Les relations entre membres du lignage ou du clan, au Congo obéissent donc à la logique du don contre don. Le temps permet de donner au don un sens de générosité ou autres. Mais il n'exclut pas le calcul. Dans ce sens que si l'oncle remplit ses obligations en assurant l'éducation de ses neveux, il s'attend à long terme à un bénéfice. (pour lui, pour ses enfants)

Les chansons d'orchestres congolais mettent en lumière ce principe du don contre don. Dans la chanson BANOKO YA MOKILI (les oncles de la terre ou les oncles actuelles) des "bantou de la capitale" par exemple, l'auteur répète :

"les oncles de la terre (ou du pays) n'ont pas de scrupules, dès que vous commencez à travailler (c'est-à-dire à percevoir un salaire), ils apparaissent"

Ce chanteur reproche aux oncles le fait de ne pas assumer leurs responsabilités, aider les neveux pendant leur jeunesse et de ne s'intéresser à eux, de vouloir faire prévaloir leur statut d'oncle, que lorsque ces neveux travaillent. Cela voudrait dire que l'oncle qui remplit ses obligations vis à vis de ses jeunes neveux, s'attendra logiquement à une assistance en retour, en tout cas à une récompense. Cette récompense signifie gratitude. En fait, l'oncle est obligé de remplir ses devoirs (assistance, entraide lignagère) Mais il vit dans l'expectative. Lorsque le neveu qui a réussi ne reconnaît pas son oncle, celui-ci recourt à la sorcellerie.

L'aide ne se limite plus à l'hébergement, à l'assistance matérielle. Dans la mesure où la reproduction passe par l'école et donc le travail salarié, l'aide consiste à tout faire pour que le neveu ou le fils reste dans le circuit scolaire jusqu'à ce qu'il obtienne un diplôme. Il consiste aussi en don d'un emploi.

Ainsi, la cellule familiale réduite au ménage ou à la lignée directe n'est qu'une illusion. Le lignage représente un capital. Tel membre du clan sollicite, un autre, directeur d'une école afin que celui-ci laisse passer "le fils" en classe supérieure... On évite donc de respecter les textes bureaucratiques prévoyant les conditions d'admission (méritocratie). Cela va des fraudes aux examens jusqu'aux recommandations en passant par de petits services rendus au Proviseur,

au professeur. Chaque directeur, chaque enseignant ou surveillant a officiellement un quota de "cas" qui varie en fonction de son importance dans la hiérarchie politico-administrative de l'établissement (membre du Parti...). Au conseil des professeurs, on discute, pour telle ou telle maîtresse (élève). On défend telle belle soeur, cousine, tel neveu du grand père de la tante du copain, ayant obtenu une note inférieure à la moyenne (qui est souvent de 8 et non de 10) afin qu'il soit repêché. on échange des services entre personnels de plusieurs services entre personnels de plusieurs établissements tant scolaires qu'administratifs. C'est la logique des "cas".

Pour éviter les fraudes, la correction du B.E.M.G., session de juin 1984 s'est faite dans des centres secondaires Kinkala et la banlieue de Loubomo. On a utilisé les ordinateurs pour le calcul des notes. Les résultats s'en sont fait sentir. Seuls les membres du jury étaient privilégiés pour faire passer leurs "cas".

Par ailleurs, si pour entrer en seconde (S1) il faut le BEMG, les lycées sont de plus en plus surchargés par des élèves non brevetés. Ceux-ci tentent de le passer en étant au lycée. Mais la candidature au baccalauréat reste conditionnée par la présentation du diplôme BEMG obtenu dans un intervalle d'au moins trois ans. Le "génie congolais" arrive à contourner ces prescriptions bureaucratiques.

La stratégie de reproduction des lignages s'inscrit dans la stratégie plus large de reproduction des ethnies. Le lignage seul ne peut compter des membres appartenant à la hiérarchie supérieure. Mais un directeur d'école, un membre du jury appartient à un lignage, un clan, une ethnie, une zone avant d'être considéré comme cadre. En entretenant des rapports avec les différents membres de l'ethnie on gagne un capital relationnel. Ainsi, ce directeur peut prendre comme "cas" le fils de son copain, une de ses relations qui est "un gars du coin".

Mais qu'est-ce-qu'un cas social ?

2.1.3.2.2. La logique des "CAS SOCIAUX"

L'on ne saurait mieux expliquer le phénomène des "cas sociaux" que par quelque exemple.

A la rentrée scolaire, un surveillant d'un collège d'enseignement technique constate qu'un élève dont le nom ne figure sur aucune liste assiste à tous les cours. Alors il lui demande :

"Tu es le cas de qui ?"

Cet exemple est à la fois révélateur de l'existence du phénomène et de sa "normalité" dans la formation sociale congolaise.

Le terme "cas social" en général fait partie de la terminologie des travailleurs sociaux. On ne peut par exemple concevoir une assistante sociale sans cas sociaux. Pour elle, il s'agit de toute personne dont la situation requiert assistance (individu ou familles nécessiteux). Mais par extension, on appelle "cas social" au Congo, toute personne sollicitant ou ayant bénéficié d'une recommandation ou d'une faveur.

Ainsi, on trouve des "cas sociaux" dans les entreprises (des contractuels ayant été placés, nonobstant les critères juridiques ou économiques) des lycées techniques par exemple (des élèves qui n'ayant pas passé ou ayant échoué au concours mais suivent des cours même s'ils ne jouissent pas de la bourse d'internat) ; devant les guichets (la personne, dernière du rang peut se faire servir avant tout le monde, si le guichetier le reconnaissait comme un membre de la famille ou un copain). Un directeur peut aussi être le "cas" d'un autre directeur qui le présentera à un troisième directeur afin que soient résolus ses problèmes.

Le capital relationnel se révèle donc plus important pour accéder aux biens rares pour avoir la priorité devant les services.

Jeanne Becquart-Leclerq traite de ces problèmes dans un article⁴⁸

⁴⁸ BECQUART-LECLERQ (Jeanne).- Réseau relationnel. pouvoir relationnel. Revue Française de Science Politique n° 1 Février 1979 pp 102-128

Le réseau relationnel présente un caractère stratégique, il implique, le "franchissement épisodique et officieux des frontières institutionnelles et normatives officielles, par une démarche volontaire personnelle". Il part des "bases d'ancrages" c'est-à-dire les différentes appartenances groupales de l'individu qu'il utilise comme levier pour satisfaire ses demandes. Ce sont les classes, la famille, la promotion, des "relations inter individuelles et personnalisées". Mais l'efficacité de ces bases de solidarité dépendrait de leur solidité ou de leur enracinement. Ainsi les relations de caractère éphémère ou de nature secondaire seraient moins payantes que les relations de nature primaire. Par exemple les relations de parenté sont plus affectives que les relations basées sur la fréquentation d'une même école.

Certains postes du fait qu'ils constituent les canaux obligés (officiels) pour les demandes sociales deviennent des "points clés". Ils confèrent à leurs détenteurs un pouvoir officieux. (par exemple la direction des examens et concours) Ceux-ci gagnent un capital relationnel fait à la fois d'atouts sociaux (niveau d'instruction par exemple) et du pouvoir acquis.

L'analyse de Becquart-Leclercq n'est pas inapplicable à la formation sociale congolaise où l'on note une rémanence des relations de type primaire. Mais l'on doit distinguer le capital relationnel transethnique ou transrégional du capital relationnel ethno-régional

Par capital relationnel, nous entendons au départ, non seulement atouts sociaux plus pouvoir que l'on acquiert, mais tout lien qu'un individu tisse avec n'importe qui. Et ceci, quelle que soit sa catégorie socio-professionnelle. Un mécanicien, un réparateur de motos ou un tailleur peuvent entretenir des relations de camaraderie ou d'amitié avec leurs clients. Un ouvrier peut "exploiter" ses relations de voisinage avec un directeur d'études d'un établissement scolaire. Mais le capital relationnel accumulé nous paraît plus efficace lorsqu'on est soi-même d'une couche privilégiée détenteur d'un "poste-clé" ou quand ses amis, ses relations se situent dans la classe dirigeante

A ce niveau, il s'agit d'un capital social au sens de BOURDIEU.

BOURDIEU définit le capital social comme "l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins

institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter reconnaissance ; ou en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (...) mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles".*

Le réseau de liaison résulte des stratégies d'investissement social, de la transformation des relations éphémères ou des relations primaires (parenté...) en "relations à la fois nécessaires et électives, impliquant des obligations durables subjectivement ressenties sentiment de reconnaissance, de respect, d'amitié, ou institutionnellement garanties (droits) ; cela grâce à l'alchimie de l'échange (de paroles, de dons, de femmes, etc) comme communication supposant et produisant la connaissance et la reconnaissance mutuelle"***

Mais ce capital d'après BOURDIEU varie en fonction d'un capital hérité. il n'est pas de même importance selon les groupes sociaux, selon que l'on porte un "grand nom" ou pas.

La complexité de ce que nous appelons capital relationnel réside dans le fait qu'il met en lumière à la fois les relations entre les hiérarques ou les détenteurs de capital économique et culturel, toutes ethnies confondues (intérêt de classe), et des relations entre membres d'une même ethnie (entre bureaucrates d'une ethnie et entre cadres et ouvriers d'une même ethnie) : ceux-ci oeuvrent pour la promotion du clan ou de l'ethnie. Dans le premier cas il s'agit des relations que l'on entretient avec des personnes qui ne font pas partie de l'ethnie (voisins de quartier, collègues de service, promotionnaires, anciens militants de telle ou telle association). Dans le deuxième cas cela concerne les relations intraethniques.

La définition du capital social de BOURDIEU semble considérer des groupes sociaux dans leur exclusivité. Au Congo, un cadre et un ouvrier originaires d'un même village doivent se rendre des services. Un employé qui participe à des associations, assiste à toutes les veillées funèbres concernant l'ethnie y rencontre des individus de toutes les catégories socio-professionnelles. Il augmente son capital relationnel.

*** Id. Ibid.

* BOURDIEU (P.) Le capital social. Notes provisoires. Actes de la recherche en sciences sociales. N°619 P2 souligné par nous.

Toutefois, nous ne nous faisons pas d'illusion, l'ouvrier ou le producteur rural a plus besoin de l'aide du cadre que celui-ci n'en a vis-à-vis des premiers. Il est d'ailleurs considéré comme ayant des relations de par son statut.

De nos jours, l'on peut observer diverses manières usitées pour entretenir ou susciter ces relations. Dans une buvette, on s'empresse d'offrir à boire à une personne que l'on connaît à peine mais dont on sait qu'il occupe un poste-clé à la banque (pour les crédits) à la poste (pour profiter de la gratuité des appels téléphoniques Brazzaville-Paris...) ou dans un établissement scolaire (directeur des études, surveillant général). Les congolais sont très sensibles à cette "gentillesse" qui fait appel à leur gratitude.

Le capital relationnel est donc constitué par un stock de relations créées et des appartenances collectives objectives, à efficacité potentielle que l'individu active au moment opportun.

Le sens communautaire, l'hospitalité, la solidarité sont des valeurs traditionnelles. Mais elles se manifestent sous plusieurs formes dans la structure moderne. Au village on a toujours besoin d'un intermédiaire. C'est par exemple le clan qui trouve une épouse à un de ses membres. En ville ce rôle (en ce qui concerne les ouvriers) est dévolu aussi bien aux membres de la famille (soeurs, frères, oncles) qu'aux amis... Lorsqu'on a un problème administratif, on ne cherche pas à faire appel à la hiérarchie supérieure, à l'administrateur compétent. On fait intervenir un individu connaissant l'administrateur. Le congolais cherche toujours à éviter la procédure officielle. Ou plutôt, il essaie de la suivre en y mettant le poids des relations.

La logique des cas concerne donc l'échange. Mais cet échange reste déterminé par le capital relationnel de la personne bénéficiant de la faveur. Un directeur d'école ne saurait faire passer un élève en classe supérieure (mais dont la note obtenue est inférieure à la moyenne) s'il ne le connaît pas. Ce directeur peut éviter l'exclusion d'un élève parce que celui-ci est le fils d'un promotionnaire. A ce niveau il s'agit d'un capital relationnel trans ethnique. Or, le contexte actuel reste celui de la promotion du lignage du clan, de l'ethnie. Ceux qui peuvent le mieux assurer cette

promotion ce sont les membres de son ethnie possédant un statut relativement élevé dans la bureaucratie. Dans la logique lignagère l'oncle qui s'arrange à faire inscrire son neveu (ayant échoué ou n'ayant pas passé le concours) dans un établissement ne fait qu'accomplir ses obligations. Pour le lignage il n'y a pas de corruption.

Ces pratiques, se sont généralisées avec le temps. Elles font désormais partie des moeurs et paraissent normales. C'est un habitus (dispositions intériorisées par expérience...).

En effet, l'exception à la règle bureaucratique reste le lot quotidien du Ministre, du directeur, en un mot de l'administrateur. Dans les conseils de professeurs (ou même dans les conseils d'administration) il existe une phase informelle où chacun des participants doit présenter son ou ses "cas", selon le quota qu'ils auront à définir au préalable. Il s'agira soit de racheter, d'inscrire des individus sur des listes auxquels ils n'ont pas juridiquement droit.

Toutefois, la stratégie d'investissement en capital relationnel même ethnorégional n'exclut guère une récompense sous forme d'argent. Nous y reviendrons.

En définitive, les cellules familiales se reproduisent en reproduisant les lignages. Tous les membres participent à des degrés divers, à l'achat des fournitures et tenues scolaires. Mais les individus et les lignages dans le contexte de solidarité et d'antagonisme ethniques font prévaloir leur appartenance ethnique pour faire fonctionner la logique des cas. Celle-ci consiste en faveurs et recommandations, en "franchissement épisodique des procédures officielles.

La logique des cas correspond à la logique lignagère : entraide, solidarité, réciprocité entre membres du lignage d'abord, du clan ensuite, de l'ethnie et de plus en plus, de la région, de la zone. Mais elle n'exclut pas le fait que seul le capital relationnel des couches favorisées recèle un efficace potentielle. D'où l'importance de lutter, d'investir pour augmenter le nombre de diplômés dans le lignage, le clan, afin que ceux-ci permettent à leurs tour aux jeunes membres de réussir, et d'aider le lignage. Il s'agit alors de réaliser un reclassement ou d'éviter un déclassement.

Cela dénote de l'imbrication entre les stratégies des classes et les stratégies des lignages. Car les éléments des couches favorisées participent à l'élévation des membres de leur

lignage, afin que ceux-ci fassent partie des mêmes couches. Les lignages, sont très larges, on ne peut s'occuper de tout le monde. Ici joue alors la hiérarchie de prédilection: l'ignée, lignage, clan.

La notion de famille puissante que l'on peut observer dans les pays d'Afrique de l'ouest ne semble pas revêtir la même importance au Congo. On assiste plutôt à un déclassé de la plupart des lignages ou cellules familiales (descendants de rois ou des chefs). La puissance d'un lignage reste lié à la place d'un des siens dans la hiérarchie du pouvoir et dans l'accumulation d'un capital économique. Le premier point peut favoriser le second. (voir SUPRA chapitre les classes). Le poste politique ne constitue pas une garantie. Alors on investit dans quelques activités commerciales. On fait de certains neveux ou beaux frères, des éléments de la bourgeoisie nationale (en fait des prête-nom). Mais la classe dirigeante, les détenteurs du capital culturel (la hiérarchie supérieure de la classe moyenne : médecin, professeurs, ingénieurs...) et la bourgeoisie nationale orientent leurs stratégies de reproduction dans la scolarisation de leurs enfants et de quelques neveux membres du lignage depuis l'école maternelle jusqu'à l'université.

Or, certains lignages n'ont pas d'éléments appartenant à la couche privilégiée. C'est ici que l'on observe des disparités dans le choix des filières ou dans la durée de la scolarité. un fils d'agriculteur, sans tuteur ou sans une quelconque aide aura tendance à écourter malgré ses capacités intellectuelles, ses études. Un enquêté écrit ceci :

"Mes parents sont vieux. J'ai beaucoup de petits frères et de neveux qui comptent sur moi. Je dois travailler pour leur permettre de réaliser ce que j'en ai pas pu faire"¹

2.2. Réseau S.T.S. et réseau S.T.P.

Au Congo, le lycée technique est le plus convoité. Compte tenu de la précarité de l'emploi et en prévision d'une éventuelle aggravation de la situation, l'on préfère assurer à ses enfants une formation technique. Il ne s'agit pas de former des ouvriers mais des ingénieurs ou des

¹ propos d'un des élèves interrogés.

TABLEAU XXXI Origine Socio-professionnelle des élèves de terminale
des lycées de Brazzaville

CSP du Père	Lycée tech 1er Mai	Lycée tech Agr.	Lycée libération	Lycée EP Lumunda
Cadre Sup	22,60	3	11,36	13,95
Cadre moyen	17,82	16	13,63	11,62
Employé	6,95	16	8,18	10,69
Ouvrier	7,82	7	10,90	13,02
Agriculteur	10,43	35	20,45	25,11
Indépendant	10,43	12	8,63	10,49
Non déclaré*	23,95	11	26,85	14,92

CSP Catégorie Socio-professionnelle

* dans les non déclarés nous classons les étrangers exclus
d'office et les autres congolais qui n'ont pas répondu à la question

docteurs (avec un baccalauréat G on peut faire sciences économiques) c'est le réseau S.S. Sur 14 lycées, on n'en compte que 4 techniques (dont le lycée technique agricole) : un à Pointe Noire et deux à Brazzaville.

Ainsi, malgré l'instauration d'un concours d'entrée au lycée technique pour éviter les recommandations, on peut encore parler d'un lycée de classe. Lorsqu'on observe le nombre d'enquêtés qui déclarent avoir un tuteur, le lycée technique vient en dernière position avec 16,52 % seulement alors qu'au lycée de la libération le taux est de 43,46 %. Ceci est confirmé par la proportion des fils de cadres supérieurs dans le tableau de l'origine socio-professionnelle. la catégorie cadre supérieur du lycée technique a un taux de 22,60 % contre seulement 3,6 % pour le lycée agricole, dont la prépondérance est plutôt aux fils d'agriculteurs : 35 %)

Le lycée technique d'Etat (avec ses sections B G, E F,...) et le lycée technique agricole ne semblent pas faire partie d'un même réseau. Le lycée technique, agricole, nous l'avons dit, mène directement au travail. Seuls les majors (une infime minorité) sont sélectionnés pour des études supérieures en Europe). Avec la création d'un institut de développement Rural (I.D.R.) cette situation va peut-être changer. Pour le moment l'I.D.R. qui fait partie de l'université Marien Nguabi accueille beaucoup plus des étudiants de la faculté des sciences.

Dans la mesure où le lycée technique agricole ne compte (d'après nos enquêtes faites en octobre 1984) que 3 % de fils de cadres supérieurs et 35 % de fils d'agriculteurs, il constitue un réseau secondaire technique professionnel S.T.P. Dans ce sens il recrute les "meilleurs éléments des couches défavorisées (il y a un concours à l'entrée) et les forme comme cadres moyens (catégorie B de la Fonction Publique). Il permet aux membres des lignages et/ou couches favorisées d'amoindrir le déclassement de leur fils.

Quant au lycée Technique classique, avec 22,60 % de fils de cadres supérieurs, 17,82 % de cadres moyens et 10,43 % d'indépendants (entrepreneurs, commerçants, artisans...) il constitue le réseau secondaire-supérieur ou secondaire-technique supérieur (S.T.S.). Il représente également l'alliance entre les classes dirigeantes et la bourgeoisie nationale.

Au lycée Technique classique, les enfants des classes supérieures des cadres moyens et des indépendants représentent 50,85 % contre 25,20 % de fils d'employés, ouvriers et agriculteurs.

Au lycée technique agricole cette proportion est inversée : 31 % pour les premiers et 58 % pour les seconds.

Quant aux lycées d'enseignement général, ils accueillent beaucoup plus les enfants des couches défavorisées que des enfants de cadres moyens et cadres supérieurs.

Catégorie	Lycée de la Libération	Lycée Eméry Patrice Lumunba
Sup et moyenne	33,62	36,26
modestes	39,53	48,82

En proportion, les catégories favorisées (20 % gagnent plus de 70 000 dont 4 % dépassent les 150 000) se trouvent sur représentées. (cf supra. 2ème partie chapitre I section III).

Même en essayant de ne considérer que la catégorie sociale la plus élevée entre celle du père et du tuteur de l'élève, on découvre une prédominance des couches favorisées. Le lycée technique du 1er mai conserve sa position avec 27,82 % des enfants ou pupilles des cadres supérieurs (cf tableau)

Cette introduction du facteur lignager (ici considération non seulement de la catégorie du père mais celle d'entre le tuteur et lui la plus élevée) donna la proportion suivante :

	Lycée Tech	L Tech agri	L Libé	L E.P.Lumunba
Catégories favorisées	59,12	38	54,52	48,83
Catégories défavorisées	37,25	62	42,8	51,15

TABLEAU XXXII Situation sociale des pères ou tuteurs la plus élevée*

CSP du Père ou du tuteur	Lycée tech 1er Mai		Lycée tech Agr.		Lycée libération		Lycée EP Lumunda	
Cadre Sup	32	27,82	4	4	46	20,9	43	20
Cadre Moyen	23	20	21	21	48	21,81	48	22,32
Employé	10	8,69	27	27	28	12,72	42	18,53
Ouvrier	10	8,69	9	9	33	15	28	13,02
Agriculteur	14	12,17	20	20	25	11,36	40	18,60
Indépendant	13	11,30	13	13	26	11,81	14	6,51
Etudiant	1	0,8			6	3,72		
Sans emploi	8	6,9						
Non déclarés	4	3,47	6	6	8	3,63		

* Si un élève a un père et un tuteur, nous ne considérons que celui des deux qui se situe le plus haut dans la hiérarchie sociale

Il apparaît donc que la réussite scolaire de l'élève dépend non seulement du capital économique et du capital culturel du père mais aussi des capitaux d'un ou des membres du lignage, oncles frères qui constituent des tuteurs. Le facteur lignager élargit les passerelles entre les classes.

Une autre étude réalisée à Brazzaville, par P.C. KIAKAKA, montre que 70 % de fils d'ouvriers et d'employés sont soit cadres moyens, soit cadres supérieurs. 8 % seulement reproduisent les statuts de leurs pères. Ainsi, près de 40 % des fils de cadres moyens sont devenus cadres supérieurs²

Il s'agit d'une mobilité (ascendante) inter générationnelle. Mais c'est un fait qui doit être expliqué en partie par l'entraide familiale.

Cependant, la mobilité cadres moyens-cadres supérieurs, nous fait penser que les cadres moyens de l'époque coloniale jusqu'aux premières années de l'Indépendance, constituaient la catégorie supérieure par rapport aux autres catégories propres au mode de production lignager. Les véritables cadres supérieurs étaient européens. D'ailleurs, ces cadres moyens congolais ont occupé ou occupent des postes de responsabilité, et font malgré l'absence de diplôme universitaire, partie des couches favorisées.

C'est ce que nous pouvons constater en considérant l'origine socio-professionnelle des étudiants en Médecine que nous avons interrogés en octobre 1984. Il s'agit d'une seule classe. Nous n'avons pris en compte que les étudiants congolais.

Au niveau universitaire, ce qui peut être considéré comme une école de classe, est l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (INSSSA). Certes, sur 31 enquêtés, (une seule année sur six)* ayant indiqué la profession du Père, on trouve 20 % de fils d'agriculteurs. Mais lorsque l'on ne prend en compte que la catégorie socio-professionnelle du tuteur et/ou du père la plus élevée pour l'étudiant, l'on remarque une forte proportion des fils et/ou pupilles de cadres

² KIAKAKA (Pierre Claver). - Le système de besoin et la mobilité sociale au Congo (cas de Brazzaville)
Mémoire de maîtrise sociologie Nancy II 1985. PP 64-69

* Il s'agit en fait de toute une classe. Mais nous avons écarté les étrangers et les indifférents

supérieurs (30 %) et des cadres moyens (environ 27 %). Dans les 27 % des cadres moyens 87,5 % sont instituteurs. Ceci est très significatif. Les instituteurs constituant la majorité des premiers hauts responsables de l'après indépendance, il peut s'agir de membres du Comité Central ou de haut responsable d'une organisation politique comme l'a bien précisé une des enquêtes.

C'est donc une prédominance des catégories favorisées, et non une hégémonie ethnique que l'on observe. Vu l'intérêt de cet institut, il y aurait logiquement une prédominance du groupe hégémonique mbochi lato-sensu.

Bien au contraire, les originaires du Sud sont les plus nombreux (65,62 %). Mais les catégories socio-professionnelles favorisées sont sur-représentées (en proportion) 43,33 % contre 36 %.

La bourgeoisie bureaucratique est alors une classe poreuse. On peut être fils d'ouvrier, d'agriculteur et se retrouver à l'université grâce à la participation du clan (prise en charge, logique des cas) ou de l'ethnie (attribution d'une bourse d'études) et à la persévérance (on peut terminer ses études à 30 ans dépassés). Diplômé, l'ethnie ou la région peut vous assurer une "bonne" intégration dans l'appareil d'Etat. C'est-à-dire dans la classe dirigeante.

TABLEAU XXXIII des origines régionales des étudiants de l'INSSSA

SUD	65,62%
Centre	15,62%
Nord	18,75%

TABLEAU XXXIV a Origine socio professionnelle des étudiants
de l'INSSSA (1984-85)

C.S.P. du père	Fille	Garçon	Total	Pourcentage
Cadre Sup	2	1	3	10
Cadre moyen	2	5	7	23,33
employé		2	2	6
ouvrier		3	3	10
agriculteur, paysans		6	6	20
entrepreneur		3	3	10
N.D.			7	23,33
Total			31	100

TABLEAU XXXIVb Le CSP du père ou du tuteur la plus élevée des étudiants de l'INSSSA

Cadre sup	9	30%
Cadre moyen	8	26,66%
employé	3	10%
ouvrier	3	10%
Agriculteur	3	10%
Indépendant	4	13,33
Total	30	100%

SECTION III : Les stratégies d'insertion professionnelle

Par la poursuite des études supérieures l'individu vise non seulement le prestige, mais un classement dans la société (lutte pour l'accès à une classe, pour la conservation de la position de classe et lutte contre le déclassé. Cela se traduit par le poste à occuper autrement dit le salaire que l'on percevra.

L'Etat congolais a établi des circuits formels de recrutements, mais compte tenu de la disparité des salaires, les congolais utilisent des stratégies diverses d'accès à l'emploi.

3.1. Les circuits formels des recrutements.

Le recrutement des étudiants en fin de formation consiste en un système de placement automatique. Formellement le recrutement est soumis à une procédure qui concerne quatre ministères :

Ministère de l'enseignement secondaire et supérieur (MESS)

Ministère du travail de l'emploi de la Prévoyance sociale et de la refonte de la Fonction Publique.

Ministère des Finances

Ministère de tutelle de l'Etablissement sollicité

Le ministère de l'enseignement secondaire et supérieur en accord avec le Ministère du plan oriente la formation. Il précise les profils et les contenus de formation en fonction du plan

de développement économique et social et ce en étroite collaboration avec les futurs utilisateurs (entreprises, administrations). C'est aussi le MESS, qui s'occupe de l'insertion professionnelle des étudiants.

Par sa Direction de l'orientation et des Bourses (D.O.B.) le MESS se charge aussi bien de la répartition des étudiants selon les filières que de l'acheminement du dossier de l'étudiant en fin de formation, vers la Direction Générale du Travail et de la Fonction Publique (D.G.T./FP).

Cette dernière relève du Ministère du Travail de l'emploi de la Prévoyance Sociale et de la Refonte de la Fonction Publique. Outre son rôle de gestion de l'administration du personnel de l'Etat, ce ministère s'occupe entre autres d'assurer le placement du produit de l'enseignement, d'organiser les concours et examens professionnels de préselection, ou le recrutement direct dans la fonction publique et le contrôle du marché de l'emploi⁴

Pour les étudiants formés dans les instituts du pays, leurs dossiers sont déposés à la DGT/FP par le Ministère de tutelle (par ex Ministère de la Santé pour les formations paramédicales)

Le trajet D.G.T./FP - Ministère de Tutelle via Ministère des finances

Les recrutements sont régis par la loi 15/62 portant statut général des fonctionnaires (et de la convention collective du premier septembre 1960 pour les contractuels) et par le code du travail (1975)

Les conditions-d'âge, de nationalité, de moralité de diplôme, de santé (présentation d'un certificat médical) y prévalent; Ainsi, pour les catégories supérieures (A) le candidat doit se situer dans la tranche dix-huit-trente - cinq ans (18-35 ans) Quant aux catégories B, l'intervalle est réduit à dix-huit/trente ans (18-30 ans). Ceux qui ne remplissent pas ces conditions d'âge ou de nationalité sont considérés comme contractuels.*

⁴ Décret n° 82/15 du 8 janvier 1982 portant attribution et réorganisation du Ministère du Travail et de la prévoyance sociale. Présidence du Conseil des Ministres. Secrétariat Général du Gouvernement.

* Les principes énoncés dans la constitution par exemple l'égale admissibilité des citoyens en matière de droit complète théoriquement le statut des fonctionnaires et préside à son application

Le dossier envoyé par la D.O.B. est soumis à un examen. On établit les équivalences notamment entre les diplômes congolais ou français et les diplômes obtenus dans les pays de l'Europe de l'Est. Ceci afin de savoir dans quelle catégorie de la Fonction Publique il faudra classer le candidat : A,B,C,D. ** La catégorie A intéresse les diplômés de l'enseignement supérieur ou des grandes écoles. La catégorie B concerne les détenteurs du baccalauréat ou diplômes équivalents. Les titulaires du BEMG sont classés en C et ceux du CEPE en D. On cherche aussi à savoir à quoi correspond telle ou telle formation. En d'autres termes on se préoccupe de savoir dans quel ministère (dont dépendent plusieurs établissements) l'affecter. La D.G.T./F.P. détermine enfin la "classe" du candidat : cadre des services techniques (ingénieur...) cadre des services administratifs et financiers ou cadre des services sociaux (médecin, enseignant). Car les uns et les autres n'ont pas les mêmes revenus. En plus le recruté dépendra d'un statut précis. Il appartiendra à un corps.

Après avoir réuni tous ces éléments, le service des engagements et des intégrations de la DGT/FP demande la confirmation d'un poste budgétaire au Ministère des Finances, précisément à la Direction du Budget. Celle-ci peut rejeter ce dossier lorsque la lettre du Ministère du travail comporte des fautes ou des termes non conformes. Ce rejet peut aussi être justifié par l'absence de poste budgétaire. En pratique la Direction du Budget ne fait que confirmer l'existence d'un poste budgétaire, car théoriquement l'arrivée de l'étudiant était programmée. Mais ce va et vient dure parfois jusqu'à dix mois. Après la réponse positive de la Direction du Budget, et suivant le profil du candidat, le Ministère du travail l'oriente dans un Ministère censé l'utiliser. Mais ce dernier peut refuser pour absence de poste. Alors le Ministère du travail dirigera ce dossier vers un autre ministère. C'est à ce Ministère (c'est-à-dire à la Trilogie déterminante) d'affecter le candidat dans un établissement relevant de sa tutelle ou de le garder dans ses bureaux.

Les dossiers de candidature envoyés directement par le Ministère du Travail aux différents ministères subissent un autre examen. Tantôt, on garde le candidat accepté pendant

** Chaque catégorie se subdivise en deux hiérarchies : A₁, A₂, B₁, B₂, C₁, C₂, D₁, D₂, avec des échelons et des indices.

quelques temps comme agent du Ministère. Ensuite la Trilogie siège. Elle établit un procès verbal et demande au Ministre d'affecter le candidat à telle ou telle Direction divisionnaire. Il pourra être nommé directeur, chef de service. Mais la trilogie peut demander l'affectation de ce candidat dans un établissement relevant du Ministère.

A ce niveau également la trilogie émet son avis. Il peut être négatif ou positif. En cas d'acceptation du candidat dans l'entreprise, la Trilogie procède de la même manière qu'au Ministère. C'est donc la Trilogie qui propose l'affectation du candidat.

Cependant, les demandes en main-d'oeuvre peuvent provenir directement des Ministères, selon l'urgence. Pour ce faire, ceux-ci contactent par correspondance, le Ministère du Travail ; Le Ministre du Travail en prend connaissance, fait des annotations et transmet l'offre de travail à la D.G.T. Munie des observations cette feuille est acheminée au Directeur de la Fonction Publique. Celui-ci l'enverra finalement au chef de service des intégrations et engagements qui demandera l'application des textes en vigueur. Ainsi, selon le profil, les candidatures en attente seront directement acheminées vers ces ministères.

Si l'école nationale d'administration et de magistrature forme* le personnel de l'Etat, elle ne constitue pas la seule source. Ainsi, tout citoyen formé aux frais de l'Etat doit être intégré comme fonctionnaire. Il y a des fonctionnaires qui travaillent dans les administrations d'autres dans les entreprises. C'est le détachement. L'entreprise supportait la rémunération de ce personnel en détachement. Mais l'avancement, les droits à pension, droits à la retraite restaient du ressort de la Fonction Publique. En cas de faillite de l'entreprise ou une fois relevés de leurs fonctions, ces cadres en détachement revenaient dans leur Direction antérieure : la Fonction Publique. Ce qui n'était pas le cas pour les exécutants (plantons, ouvriers) recrutés directement au service de la main-d'oeuvre.

* L'école d'administration fonctionne épisodiquement depuis 1946. On l'ouvre on la ferme. Ainsi réouverte en 1966, l'ENA a fonctionné jusqu'en 1977. L'école nationale d'administration et de magistrature forme depuis 1981 des fonctionnaires. Elle assure aussi le perfectionnement et le recyclage du personnel travaillant déjà.

Mais un décret de 1980⁸ radiait les fonctionnaires en position de détachement, les agents contractuels de l'Etat des effectifs de la Fonction Publique. En d'autres termes, ils doivent subir le même sort que les autres travailleurs en cas de faillite de l'entreprise.

Toutefois, le monopole des fonctionnaires ou autres agents de l'Etat relève de la compétence du Ministère du Travail de la Prévoyance Sociale et de la Refonte de la Fonction Publique.

Or, la Fonction Publique et les entreprises d'Etat se distinguent par leurs grilles salariales respectives.

Le cadre stagiaire de la catégorie A1 de la Fonction Publique perçoit 78 810 F CFA, alors que son homologue de l'office national des Postes et Télécommunications commence à 106 875 F CFA. Au sein de la Fonction Publique même, il y a une différence selon qu'on est cadre technique ou cadre des services sociaux. Dans le premier, le stagiaire de la catégorie A1 a l'indice 710 soit 78 810. Dans le second, l'indice est de 790 soit 86 583 F CFA.

C'est aussi le cas des entreprises d'Etat qui du reste payent parfois jusqu'à cinq fois moins que certaines entreprises privées. A la société des Hydrocarbures (HYDRO-CONGO) un cadre (catégorie 9) commence à 149 500 F CFA. A la Société Textile du Congo c'est 86 063 F CFA. Ces entreprises se distinguent aussi par des indemnités diverses : de logement, de diplôme ou de déplacement.

La Fonction Publique, malgré la sécurité de l'Emploi se trouve dévalorisée. Elle perd son prestige d'antan. L'on comprend alors la ruée des fonctionnaires vers le secteur d'Etat ou le secteur mixte, et l'utilisation par les étudiants de toutes les stratégies en vue d'y accéder, en l'occurrence l'activation de la base d'ancrage ethno-régionale.

⁸ Décret n° 80-345 du 3-09-80 portant recensement dans les entreprises d'Etat, Etablissement para-publics, offices organismes de Prévoyance Sociale, Banques Assurances et Sociétés d'Economie Mixte des fonctionnaires détachés ou en disponibilité et agents contractuels de l'Etat exerçant dans les dits offices, Entreprises, sociétés et Etablissements publics. Présidence du Conseil des Ministres. Secrétariat Général du Gouvernement.

TABLEAU xxxv Salaire du cadre stagiaire dans quelques entreprises

Entreprise	Salaire
ANAC	109 550
Hydo- Congo	149 500
O.C.C.	96 333
O.C.T.	96 333
O.C.M.C.	106 000
DFNACOM	106 000
O.N.T.P.	106 875
R.N.T.P.	102 833
S.N.E.	103 000
S.N.D.E.	88 900
SO.CO.ME.	94 783
SO.PRO.GI.	102 833
SO.TE.X.CO.	83 063
B.C.C.	280 000
B.N.D.C.	-

D'autre part, les retards que prend l'acheminement d'un dossier, obligent les demandeurs d'emplois à des stratégies.

En effet, c'est le Directeur Général du Travail et de la Fonction Publique qui donne des orientations au Directeur du Travail ou au Directeur de la Fonction Publique ; Le Directeur du Travail envoie le dossier dans un service précis : (le service des engagements et intégrations par exemple). Après consultation du dossier le service l'envoie au bureau qui l'examine et le destine enfin de compte à un rédacteur. Celui-ci l'envoie à la dactylographie. En cas de faute de frappe (ce qui est courant vu le niveau du personnel) ce dossier reste bloqué. Mais les éléments situés à différents points du cheminement du dossier (des commis pour la plupart) détiennent un pouvoir du fait qu'ils déterminent de la vitesse ou non de la sortie d'un dossier.

En ce qui concerne le recrutement des ouvriers ou autres catégories inférieures, il existait au moment de notre stage un bureau de placement. Mais on n'y trouvait aucune statistique sur le nombre de personnes recrutées par mois par année ou par entreprise. La fonctionnalité demeure quasiment fictive. Aussi face à l'inapplication des textes en matière de recrutement, il a été institué récemment (1983) une procédure unique de recrutement du personnel dans les entreprises d'Etat, entreprises pilotes et entreprises dites regroupées. Le Directeur Général ou le Directeur d'entreprise est tenu de s'adresser au Bureau de Placement, avec la délibération du Comité de Direction ou du Conseil d'Administration.

La procédure prévoit également des tests de qualification ou un concours pour les demandeurs d'emplois inscrits sur la liste du Bureau de Placement. La composition de ce jury est aussi trilogique.

Président : Le Directeur Général, le Directeur ou son représentant

Membres : - un représentant du Ministère du Travail
 - un représentant du Comité du Parti Brazzaville
 - un représentant du Comité du Parti du département ;

- un représentant de la Fédération syndicale de la branche d'activité concernée ;
- un représentant de la section U.J.S.C. du département concerné ;
- un représentant de la section U.R.F.C. du département concerné ;
- un représentant de la section U.N.E.A.C. du département concerné ;
- une personnalité compétente extérieure à l'Entreprise s'il y a lieu ;
- un représentant du Centre National de Gestion s'il y a lieu

En cas de recrutement d'un cadre social, note le décret :

"le jury devra établir, en plus de la compétence technique, si le candidat présente les aptitudes suivantes :

- Sens de l'Intérêt Général
- Intégrité morale
- Sentiment patriotique ou révolutionnaire
- Aptitude au commandement"⁹

Dans cette longue liste on ne voit pas de psychologue ou simplement des personnes formées pour ce genre de travail. Aussi est-on en droit de se demander sur quelles bases apprécieraient-ils "le sens de l'intérêt général" ou l'"intégrité morale".

Le "sentiment patriotique ou révolutionnaire" s'inscrit dans la ligne du Parti. Il a besoin des cadres "experts et rouges". Est avoué ici le militantisme (au sein du Parti et de ses organisations de masse) comme critère de sélection.

Dans un numéro de mars 1986 (le 14) les "Marchés Tropicaux" signalaient le non respect de cette procédure par certaines entreprises.

Quelles sont donc les stratégies d'insertion professionnelle ?

⁹ Décret n° 83/569 du 6 juillet 1983 instituant une procédure unique de recrutement du personnel dans les entreprises d'Etat, entreprises pilotes et entreprises dites regroupées. Secrétariat Général du Gouvernement.

3.2. Le circuit informel des recrutements

La disparité des salaires entre la Fonction Publique et les entreprises d'Etat et entre entreprises elles-mêmes, la durée du cheminement du dossier d'intégration et le souhait pour l'individu (et son lignage) d'occuper un poste rémunérateur et/ou prestigieux, fruit d'un investissement en capital économique et en capital culturel, engendrent un circuit informel spécifique.

En effet, le circuit formel D.O.B.-D.G.T.-D.B-D.G.T.-Ministère de Tutelle-Entreprise est dans la réalité inversé. Les étudiants en fin de formation commencent leurs recherches dans l'entreprise même. Ils consultent le directeur, le Président du Comité du Parti ou le secrétaire général du bureau syndical. Mais il faut que l'un de ces éléments fassent partie de leur ethnie ou de leur région. Parfois les étudiants sollicitent l'intervention d'un élément extérieur mais influent. Par exemple pour un étudiant qui aimerait travailler dans une entreprise relevant du Ministère de l'Industrie, il consultera un responsable politico-administratif qu'il connaît ou une des relations de son père, son oncle, sa tante... Celui-ci ira discuter avec le Ministre co-régionnaire : "il y a un jeune cadre du coin (de l'ethnie de la région administrative ou de la région informelle : Grand Niari, Kouilou...) qui vient de rentrer. Occupe-toi de lui".

Il s'agit donc d'une chaîne qui concerne à la fois la parenté lignagère ou ethnique à l'intérieur de l'entreprise et/ou du ministère de tutelle (Directeur, responsable du Parti ou du Syndicat) et la parenté lignagère ou ethnique extérieure à l'entreprise : cousin membre du COMITE DU PARTI de la Ville, nièce épouse du directeur de cabinet d'un autre ministère.

Le plus souvent on va voir le Ministre à son domicile par délégation composée des bureaucrates influents de l'ethnie ou du "coin". Des chèbres ou des liqueurs que les parents y ajoutent visent à entamer l'intransigeance ou le formalisme de ce Ministre, représentant informel de l'ethnie ou de la région.

Tantôt on passe par l'oncle ou le grand frère, ancien tuteur de ce Ministre ou de ce Directeur, en espérant que soit appliqué le principe de soumission des cadets aux aînés propre au système lignager.

Aux dires de nos informateurs, le Ministre du travail aurait constitué un "cabinet occulte de recrutement" (sic). Ainsi, le Ministre et son "cabinet occulte" dresseraient eux-mêmes des listes qu'ils envoient directement au Budget. Lorsque les textes comportent des erreurs, la direction du budget les rejette à la Fonction Publique. C'est à ce moment que les services du Ministère du Travail se rendent compte qu'il y a des lettres de transmission qui ne portent pas le visa des services des engagements et intégrations. Alors on les laisse traîner; on ne les considère pas car juridiquement, on ne sait pas de quoi il s'agit. C'est alors que les candidats perdent patience et se présentent aux services de la D.G.T./FP. Les agents de ce service détiennent donc une parcelle de pouvoir.

Le non respect du circuit formel pose des problèmes de décompte statistiques. Si les titulaires des diplômes d'études supérieures ne connaissent pas encore le chômage malgré les retards dans la circulation du dossier, les détenteurs du B.E.M.G. et du baccalauréat sont de plus en plus confrontés à la précarité de l'emploi.

Il y aurait en 1983, (au moment de notre stage) au Ministère du travail environ 300 dossiers de demandes des bacheliers et 500 dossiers appartenant à des titulaires du B.E.M.G. Ces tas étaient constitués par les demandes insatisfaites à cause du refus du Ministère des finances qui disait ne pas avoir de postes budgétaires. D'où l'instauration d'un concours d'entrée dans la Fonction Publique pour les titulaires du baccalauréat.

En fait, plusieurs personnes ayant déposé ces dossiers, travaillaient déjà dans différents ministères ou entreprises.

Pour en revenir aux demandeurs d'emploi titulaires de diplômes universitaires, notons que dans la réalité, les Ministères de tutelle expriment le besoin en cadres correspondant à tel ou tel profil au ministère du travail lorsqu'ils ont déjà des candidats. (leurs "cas sociaux"). Dès

lors, la D.G.T. examine les dossiers en attente qui sont en fait les dossiers des personnes que l'on attend déjà au Ministère ou dans les entreprises.

Il arrive que le ministère de tutelle envoie des listes toutes prêtes au Ministère du travail. Celui-ci ne fera qu'entériner le choix des entreprises.

Mais les recrutements se font aussi par promotion. Par exemple un groupe d'ingénieurs des mines formés dans tel pays arrive. Soucieux d'assurer une "bonne" intégration à son neveu ou son frère, le ministre oriente celui-ci dans une entreprise relevant de sa tutelle. Et comme tous ces candidats ont la même formation, les autres promotionnaires non détenteurs de capital relationnel bénéficient de cette affectation.

Le circuit des recrutements se présente en définitive sous le schéma.

Etablissement-Ministère de Tutelle-Ministère du Travail-Ministère des finances-Ministère du Travail-Ministère de tutelle-établissement.

ou Ministère de tutelle-Ministère du travail-Ministère de tutelle-entreprise.

Nous avons observé (ce que du reste nos informateurs nous avaient déjà signalé) que l'avis de la Trilogie n'est pas toujours déterminant selon les candidats. La trilogie de l'entreprise peut émettre un avis défavorable. Mais quelques jours après la personne dont le dossier avait été rejeté se retrouvera dans un bureau en train de travailler. Il s'agit là des "cas sociaux" des Ministres et surtout des membres du Bureau Politique.

Mais cette stratégie présente plusieurs facettes. Et la logique des "cas" n'est pas exclusive d'autres formes de lutte pour la survie, pour l'insertion et même la mobilité socio-professionnelle. Ces formes vont de l'adhésion au Parti ou aux organisations de masse, à l'activation des bases d'ancrage, ethnique, régions zone, capital relationnel transethnique de l'oncle, du frère, du beau-frère, du cousin de la soeur.

Devant la quasi impossibilité d'occuper un poste de responsabilité ou d'être embauché dans une société où les critères bureaucratiques (diplômes) s'agrègent aux critères ethniques et politiques, certains diplômés de l'enseignement supérieur préfèrent participer à la "fuite des cerveaux". Nombreux sont les étudiants qui restent à l'étranger à la fin de leurs études. Malgré les

diplômes, on fait carrière dans la plongée, le gardiennage, ou dans la manutention. Les traitements y sont plus intéressants que dans la Fonction Publique congolaise. Les charges familiales demeurent moindres. Les non diplômés ne restent pas indifférents; Ils vont vendre leur force de travail dans les entreprises gabonaises, ivoiriennes françaises... D'autres réussissent à avoir des postes correspondant à leurs références académiques.

Au niveau national, le militantisme reste un tremplin fort payant. Beaucoup de hauts responsables de l'appareil politico-administratif n'ont d'autre diplôme que l'emphase à scander la devise du Parti si n'est la capacité de réciter ou de débiter les "versets de l'évangile selon Saint" Marx Lénine et autre Kim Il Sung lors des nombreuses réunions politiques ou dans des discours.

Depuis quelques années déjà, des institutions parallèles ne cessent de naître : école de la jeunesse, école régionale du Parti, Ecole supérieure du Parti... Avec un brevet d'études moyennes générales on pouvait s'inscrire directement—lorsqu'on était jugé par sa section, militant discipliné, assidu...— à l'Ecole Supérieure du Parti. Les premières promotions ne connaissaient pas la sélection : 100 % de réussite. Ainsi, d'instituteur adjoint (B.E.M.G. + un an) on acquerrait après un séjour de trois ans, le grade de professeur de lycée. C'est-à-dire qu'on passait de la catégorie C1 de la Fonction Publique, à la catégorie A1 grâce à la licence en sciences sociales (entendez idéologie Marxiste-Léniniste).

Les critères d'entrée viennent d'être modifiés. L'auditoire se compose désormais de militants bacheliers ou des employés ayant passé le diplôme de l'Ecole Régionale du Parti, sorte de cycle d'enseignement secondaire du Parti.

L'unité de valeur : idéologie marxiste-léniniste est enseignée dans toutes les facultés et instituts comme l'est l'Informatique en France. Des comités du Parti organisent des séminaires sur le marxisme. L'Ecole du Parti, nous apparaît alors à certains égards et de plus en plus, comme un raccourci emprunté autant par ceux qui ont subi les rigueurs de la sélection universitaire que par ceux qui n'ont pu y avoir accès parce que ne répondant pas aux conditions requises (détention d'un baccalauréat). Il semble donc que le diplôme de l'Ecole Supérieure du Parti permette de

réaliser rapidement l'ascension dans la couche privilégiée. D'après une enquête, 48 % des élèves estiment que le militantisme constitue un critère important d'insertion professionnelle.¹⁰

Il se dessine alors en perspective, une pyramide réduite à la base (ouvriers, producteurs ruraux) et élargie et fragile au sommet vu la qualité des diplômes.

Par ailleurs, une bonne partie de la population congolaise, (les jeunes non diplômés ou détenteurs de petits diplômes) intègre à sa manière, le système marchand. Ne pouvant accéder au salariat pour diverses raisons (formation inadaptée, faiblesse du niveau, insuffisance de capital relationnel) elle fait le petit commerce : vente de cigarettes ou de sucreries achetées dans les supermarchés, à travers les artères principales des villes et les places publiques. D'autres deviennent couturiers, mécaniciens...

Mais la stratégie usitée par les diplômés de l'enseignement supérieur demeure l'activation du capital lignager transformé en capital relationnel.

Par ailleurs, les individus travaillant dans les différents points par lesquels passent les dossiers de candidature, détiennent un pouvoir non négligeable. Ces commis traitent le dossier selon l'humeur du jour ou selon l'origine ethno-régionale de l'administré. Mais il ne suffit pas d'être de la même ethnie. Le service doit être monnayé. La logique des cas peut donc se définir comme l'activation du capital relationnel pour obtenir un résultat que les procédures régulières ne garantissent pas. Il suppose échange de service contre argent, offre d'un "pot"...

Toutefois, entre collègues de services et selon l'importance du problème à résoudre, il y a seulement échange de services.

Même après avoir été intégré ou engagé, la personne doit encore suivre une procédure pour avoir son salaire, ou le rappel des mois impayés.

¹⁰ MAYOUMA (Félix).- Représentation du travail, école, chômage en milieu urbain : cas de Brazzaville. mémoire de Maîtrise sociologie NANCY II 1984 p. 116

Mais la perception du premier salaire ou le paiement de toute somme due sont souvent retardés par une léthargie administrative expresse et savamment organisée. Il arrive que l'on ne touche son salaire qu'au bout d'un an. D'où la nécessité de connaître quelqu'un qui connaît un agent du Ministère des Finances afin que celui-ci consulte l'administrateur compétent. L'acte "salvateur" de ce dernier est bien entendu conditionné par la somme d'argent que lui aura versée l'intéressé. L'administrateur distribue des petites sommes aux intermédiaires. Parfois ceux-ci ont déjà reçu des pourboires que le demandeur leur a donnés pour les encourager. Avant même de percevoir son dû l'administré aura donc dépensé 10 à 20 % de son rappel. Les administrateurs eux-mêmes proposent des services mais ils coûtent cher.

Sur un plan strictement bureaucratique, les services publics constituent ainsi de véritables réseaux de corruption devant lesquels le pouvoir reste indifférent et laxiste. Ces solutions que les administrateurs adoptent souvent en raison des bas salaires et du coût de la vie, évitent à la population de se révolter contre les gestionnaires de l'Etat : les gouvernants.

Lorsqu'on se heurte à des complications dans une administration (longueur du rang par exemple), il suffit de parler en Lari à un Malonga, en bembé à un Nkombo, en Mbochi à un Ondongo ou un Peya ou même en Kituba à un Sudiste, en Lingala à un nordiste pour toucher les "cordes sensibles" de l'administrateur naguère zélé. Celui-ci se sent alors interpellé dans sa conscience ethno régionale. Il croit avoir des devoirs moraux vis-à-vis de cet administré. L'exception sera généralisée à chaque "frère" d'ethnie qui fera appel à ses services. Il rentre en permanence en conflit avec lui-même : entre la règle bureaucratique et les devoirs ethniques. Mais il opte souvent pour la seconde solution d'autant plus que les services sont monnayés sous plusieurs formes.

C'est pour l'administré, l'occasion d'activer la base d'ancrage, la solidarité ethnique, le passif du capital relationnel. Faisant appel à une logique d'essence traditionnelle, ces pratiques paraissent normales. Mais de normales, elles se révèlent comme stratégie consciente notamment pour les plus scolarisés, les bureaucrates formellement rompus à la rationalité "moderne".

Critiquant la gestion du pays par les régimes successifs, l'étudiant en fin de formation se confronte à la réalité : le diplôme ne donne plus automatiquement droit à une affectation dans un établissement à traitement élevé ou un poste de direction. Alors le nouveau cadre intègre le Parti. Ou alors il s'en remet à l'oncle "haut placé" ou au "sages modernes" (bureaucratico-ethno-régionaux) de l'ethnie ou de la région, c'est-à-dire les représentants informels. Ministre, le représentant aura le devoir d'en faire un conseiller lorsqu'il ne le nommera pas directeur ou chef de service dans un établissement relevant de sa tutelle. La "côte", le prestige d'un ministre dans sa région, sa considération en tant que représentant "valable" "du coin", son capital symbolique varie en fonction de la satisfaction des demandes sociales de sa région : résolution des "cas sociaux" ou implantation de quelque infrastructure. Cette considération est le plus souvent expressément provoquée. Son absence signifie pour ce responsable une marginalisation qu'il supporte mal dans cette société où le prestige compte.

Au-delà de la scission manichéiste de la jeunesse congolaise en AEC/UJSC par les uns et les autres, les jeunes intellectuels restent les mêmes. Anciens militants de l'A.E.C., activistes de l'U.J.S.C. utilisent le même atout bureaucratique-ethno-lignager pour être affecté au poste le plus rémunérateur. Mbochi, on peut critiquer le pouvoir. Mais on ne s'empêchera pas d'exiger d'un frère ou d'un oncle ministre, membre du Bureau Politique ou du Comité Central de remplir ses obligations bureaucratique-lignagères.

Malgré les projets d'intégrer les masses, les discours révolutionnaires que l'on tient en tant qu'étudiant, la réalité de la lutte sur place (système policier), la précarité des salaires, des conditions de vie, les charges lignagères, poussent les étudiants à activer le capital relationnel ethno régional. C'est le militantisme ou le capital relationnel qui permettent de réaliser les rêves d'étudiant : mener une vie digne de sa position sociale. Alors on ne parle plus de classe exploiteuse.

En conclusion, l'école au Congo, comme ailleurs participe à la reproduction des rapports sociaux. Le capital économique et le capital culturel d'origine favorisent la réussite scolaire. Les enfants des couches favorisées sont sur-représentés dans des classes terminales. Il existe par ailleurs des réseaux de classes : le réseau secondaire technique professionnel (S.T.P.) accueille les "rescapés" des producteurs ruraux des ouvriers et des employés qui feront partie des classes moyennes. Le réseau secondaire (Technique) supérieur par contre, reçoit les enfants des couches favorisées : (indépendants, cadres moyens et cadres supérieurs).

Dans ce sens Hugues Bertrand a bien raison lorsqu'il affirme que "les filières d'accès aux fonctions importantes et même plus modestes de l'appareil d'Etat constituent une des clés de la reproduction du système et de la formation (...) des classes sociales".¹

Mais ce qu'il oublie c'est que l'école enjeu des classes sociales et/ou des lignages représente le lieu d'investissement de différents capitaux. Avec la destruction des mécanismes traditionnels de reproduction, l'école devient l'instrument institutionnalisé, légitimé de reproduction. Mais du fait de l'articulation entre système lignager et système capitaliste, les stratégies de reproduction actuelles s'en trouvent marquées. Les cellules familiales, les lignages cherchent à changer de statut (pour les lignages défavorisés). D'où utilisation intensive de l'école. La règle de solidarité lignagère permet aux fils de faire une longue scolarité. (logique du don contre don oblige). On utilise aussi le système des cas sociaux. Au Congo c'est le diplôme en soi qui compte Sa matérialisation sur le plan professionnelle joue moins.

Pour les lignages favorisées, la stratégie consiste à éviter à leur progéniture un déclassement. Les détenteurs de capitaux économiques orientent la reproduction dans l'investissement en capital culturel. La logique des cas leur permet aussi de contrôler le réseau S.T.S.

¹ BERTRAND (H.) op cit p. 301

Quant aux lignages détenant spécifiquement un capital culturel, la stratégie de reproduction s'oriente dans le maintien de cette position. Ils investissent dans la scolarisation de leurs enfants.

Les lignages puissants deviennent non plus les détenteurs d'un cheptel, de vastes terrains, de nombreux enfants mais les lignages comptant beaucoup d'éléments riches en capital économique et en capital culturel, la possession des deux renforçant le capital relationnel. Mais la puissance des lignages s'assimile beaucoup plus à la proximité du pouvoir politique, à l'appartenance à la classe dirigeante.

La politique de l'Etat-sélection scolaire renforcée, instauration d'un concours de bourse-voie à accélérer l'établissement des principes de l'école capitaliste : école de classe. Les représentants de l'Etat formant la classe dirigeante, les mesures prises par le Parti et l'Etat sont donc les mesures favorables aux couches favorisées.

La stratégie d'utilisation du capital relationnel (pour faire fonctionner la logique des cas) même si elle atténue le processus d'instauration d'une école capitaliste, ne l'élimine pas.

Ces diverses stratégies de reproduction se trouvent renforcées par l'inadéquation formation/emploi. Celle-ci entraîne l'explosion scolaire qui ne suit pas l'évolution de l'emploi. Ce qui engendre une inflation des titres et une dévaluation de certains postes. D'où des stratégies multiples d'insertion professionnelle. Mais à cause de la disparité des salaires, de la persistance du système lignager qui se traduit par des tailles de ménages très élevées, de l'existence d'un circuit informel qui défavorise ceux qui observent la rationalité bureaucratique, l'activation du capital relationnel tant transethnique qu'ethno-régional reste la stratégie la plus payante pour être affectée au Ministère et à l'établissement que l'on souhaite. Or, la stratégie d'activation du capital relationnel ethnorégional entre dans le contexte actuel de solidarité d'antagonistes et de luttes entre la zone Nord et la zone Sud. Comment cela se manifeste-t-il au niveau des entreprises ?

CHAPITRE II : La gestion des cadres dans les entreprises d'Etat

Le SBEL au niveau des instances dirigeantes s'illustre par une polyarchie illusoire et une hégémonie du groupe mbochi lato-sensu. Or, chaque entreprise est sous la tutelle d'un ministère. Si le SBEL suit une hiérarchie de prédilection qui part de la lignée à l'ethnie en passant par le lignage et le clan, le zonalisme est le stade suprême du phénomène ethnolignager. En quoi le fonctionnement des entreprises congolaises relève-t-il à la fois des règles bureaucratiques et des normes lignagères ?

Dans un premier temps nous analyserons la situation générale du secteur d'Etat. Comment sont gérées les entreprises. Quels faits les caractérisent (Section I). Nous verrons ensuite que la structure de la trilogie qui dirige l'entreprise reste marquée par le zonalisme. Ce qui explique une gestion des cadres en fonction des origines (section II)

SECTION I : La situation du secteur d'Etat

Les obstacles rencontrés dans la réalisation du projet socialiste ont amené le Pouvoir au réalisme. Une étape a alors été définie : celle de la "Révolution Nationale Démocratique et Populaire". (R.N.D.P.). Il s'agit d'une sorte de politique de compromis où l'on ménage le secteur privé (par des largesses dans le code d'investissement par exemple) incitant le capitaliste étranger à investir dans le secteur productif. D'où la persistance de la répartition trisectorielle de l'économie : secteur d'Etat, secteur mixte, secteur privé.

L'Etat et le Parti envisagent de créer un appareil de production qui soit capable :

- a) de mobiliser progressivement la totalité de la force de travail,
- b) de dégager un surplus pour assurer la reproduction des forces productives et particulièrement du capital mobilisé².

En clair, il s'agit d'une politique qui permettrait à l'Etat d'accumuler plus vite du capital et lui laisserait le temps d'inverser la tendance, d'ériger le secteur productif d'Etat en secteur dominant de l'économie congolaise.

De ce fait, il coexiste avec le secteur mixte (capitaux publics plus capitaux privés) et le secteur privé.

² Mweti : article - "le contenu politique économique et culturel de l'étape de la Révolution Nationale démocratique et populaire juillet 1983

1.1. Rapport secteur privé secteur d'Etat

1.1.1. Place du secteur privé

Il est très difficile d'évaluer la dimension du secteur privé. D'après une enquête sur les petites et moyennes industries, 92 % se composent d'artisans dont la moitié travaillent seuls; Dans 73 % des P.M.I. recensées il n'est tenu aucune comptabilité. Dans l'ensemble, les chefs d'entreprise (65 %) ignorent les notions relatives à la gestion : amortissement, investissement. Les revenus quotidiens sont dépensés au fur et à mesure pour répondre aux demandes de la famille élargie.³

En fait, ce sont les entreprises privées appartenant à des étrangers (des européens) qui font le poids de ce secteur.

Le code d'investissement au Congo vise à attirer les capitaux étrangers afin qu'ils participent au développement économique et social. Ce code garantit la liberté de transfert des capitaux, des bénéfices et des fonds issus des cessions ou de cessation d'activité⁴. Ces entreprises privées peuvent obtenir des concessions, autorisations et permissions administratives. Elles ont le droit de conclure des marchés publics dans les mêmes conditions que les entreprises congolaises. Aussi peuvent-elles bénéficier de la réduction des droits et taxes à l'importation ou à l'exportation de certains matériels et matières premières dans le cadre de l'union douanière et économique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.)⁵

Mais le capital étranger est en outre investi dans la production d'une consommation solvable. Les congolais (surtout les cadres supérieurs, les nantis) ayant été préparés à

³ CASTELLINO (gilbert).- le fonctionnement de l'entreprise dans les pays en voie de développement.. Le cas du congo Thèse Sciences économiques. Strasbourg janvier 1983 p. 489

⁴ MAKITA (Jean).- Population et développement thèse d'Etat Sciences économiques Strasbourg 1983 p. 234

⁵ id. Ibid.

consommer français, européen, favorisent une orientation de la production industrielle ou du commerce vers justement ce modèle qu'ils assimilent au progrès, au modernisme. Cette production, ce commerce satisfont essentiellement la demande de la couche privilégiée qui suscite ce marché. Les ruraux, les chômeurs, les ouvriers et même les employés s'en trouvent écartés à cause de la faiblesse de leur pouvoir d'achat.

1.1.2. La Fonction Publique

Le Secteur privé n'occupait en 1980 qu'environ 34 % des salariés alors que l'administration et le secteur public dans son ensemble représentaient environ 66 %. Soit en valeur absolue 11 518 et 34 152⁶ L'Etat des statistiques au Congo ne favorise pas le suivi de l'évolution de ces effectifs. Ainsi les chiffres varient selon les sources.

Au ministère des Finances et du Budget, il y avait en 1982, 55 855 agents de l'Etat (travaillant dans la Fonction Publique et les entreprises d'Etat)⁷ Selon les prévisions du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ces effectifs s'élèveraient à 41 509 en 1982.

Le recensement du Ministère du Travail, de l'emploi de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale fait entre le 21 octobre et le 2 novembre 1985 révèle le caractère fictif de ces statistiques. Sur 56 239 employés de l'Etat (au 31 octobre), 3 723 n'existent pas. Certains sont décédés depuis cinq ans, d'autres sont des cadres détachés auprès d'organismes internationaux qui les rétribuent. Mais l'Etat continue à les payer. Sur les 3 723, 2 500 sont des employés fictifs. Cela coûte à l'Etat un décaissement public de l'ordre de 2 milliards de Francs C.F.A. par an⁸.

⁶ Voir enquête socio-urbaine CRETH janvier 1980.

⁷ voir année : tableau crédits consommés par rapport au budget de 1982 (annexes)

⁸ Afrique Asie n° 370 du 24 mars au 6 avril 1986

De façon générale les dépenses du Personnel de l'Etat par rapport aux précisions sont passées de 107,5 en 1970 à 71,57 en 1982. Ce dernier pourcentage comme celui de 1975-1976 peut s'expliquer par les rentes pétrolières. C'est pourquoi, en 1984 il remontera à 99,78 % (situation au 19 juin 1984)⁹

1.1.3. Qu'est-ce que l'entreprise d'Etat

L'Etat congolais considère comme Entreprise d'Etat celle ayant la qualité de commerçant. Personnalité juridique elle jouit d'une autonomie financière. On l'appelle aussi Etablissement Public à caractère industriel, agricole, commercial, artisanal ou de service.

Dans cette optique on exclut¹⁰

- "les services publics à caractère administratif dont la caractéristique essentielle est d'assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique, de gérer les activités traditionnelles de puissance publique.
- les services publics à caractère industriel et commercial non personnalisés.
- les sociétés d'économie mixte"¹¹

Pourtant, lorsqu'on établit la liste des entreprises d'Etat, on y classe aussi bien les services et les offices que les établissements publics. en réalité ce sont "des organismes aussi différents les uns les autres que la loi entend organiser "sous la forme d'établissement public industriel et commercial"¹². Ces organismes marquent l'intervention de l'Etat dans le domaine économique.

⁹ Voir annexe : Tableau de l'évolution du Budget de l'Etat : Gestion 70 à 82

¹⁰ Loi n° 13/81 du 14 Mars 1981 instituant la charte des entreprises d'Etat article 1er R.P.C.

¹¹ id article 2

¹² MATOUANDOU MASSENGO (A.N.) Administration et développement op cit p. 434

Le problème ne se pose pas pour nous car nous nous sommes basés sur les listes publiées par le Ministre du Plan (par le Centre National de gestion).

La politique d'industrialisation et d'étatisation commence dans les années 1964 par l'élaboration du plan intérimaire 1964-1968. Avec l'aide des pays amis (Chine...) on crée quelques entreprises (la société textile du Congo-SOTEXCO). L'Etat rachète aussi des entreprises privées en perte de vitesse. C'est le cas de l'Office National du Commerce OFNACOM qui prend la relève de la compagnie Française du Haut et bas Congo. (CFHBC) disparu en 1965¹³. L'Etat procède donc à des nationalisations. En 1967, avec l'élimination d'une équipe "progressiste"¹⁴, la gestion de ces entreprises commence à poser des problèmes à l'économie nationale. Les résultats en fin d'exercice s'avèrent négatifs.

Les entreprises d'Etat proviennent donc des investissements par les pouvoirs publics et par les nationalisations. Les nationalisations s'effectuent tantôt à l'amiable, tantôt de façon brutale.¹⁵ Les premiers résultent généralement d'une négociation d'Etat à Etat. Mais certaines pratiques de l'Impérialisme amènent l'Etat Congolais à des négociations brutales.

En effet, l'impérialisme français notamment a souvent organisé une "politique de démantèlement des entreprises et le blocus économique"¹⁶ du pays lorsque ses intérêts sont menacés. Les multinationales provoquent parfois des nationalisations des usines amorties. Ceci leur permet de toucher des indemnités de liquidation mais ne les empêchera pas de reprendre ces usines une fois que l'Etat les aura réparées, et que le marché aura été assuré car ils savent qu'elles seront mal gérées par les nationaux et qu'on fera encore appel à eux. Autrement dit lorsque se pose des problèmes : matériel désuet, faiblesse du marché, les privés suscitent la nationalisation. Ainsi l'Etat qui tient à la survie de ces entreprises achète ce qui manque, mais la gestion des entreprises d'Etat entraîne un déficit. Alors on rappelle l'ancien patron.

¹³ ESSIE (Dominique).- Les entreprises d'Etat au Congo Brazzaville face à l'environnement économique et politique. Analyse structurelle. Thèse 3ème cycle PARIS DAUPHINE 1978 p. 270

¹⁴ DESJEUX (Dominique).- Le congo est-il situationniste. op cit P. 24

¹⁵ Voir OTTA (William Jean-Joseph).- le rôle de l'inspecteur du Travail et des lois sociales en République Populaire du Congo - 3ème cycle sociologie du Travail Paris VII 1981 pp 183-215 p. 194

¹⁶ OTTA W. J.J. op cit p. 194

Sur 86 entreprises, 78 sont des entreprises d'Etat et 8 d'économie mixte¹⁷. Le secteur d'Etat couvre toutes les formes d'activité du pays : le commerce, les finances, l'industrie, l'agriculture.

En matière de commerce, il s'agit aussi bien de l'exportation que de l'importation. Des entreprises comme l'office de commercialisation de matériaux de construction (O.C.M.C.) l'O.F.N.A.C.O.M. (office national de commerce) l'office national des librairies populaires (O.N.L.P.) s'occupent de la vente de produits tant importés (essentiellement) que des produits fabriqués par les usines de la place (SOTEXCO, usine des cahiers). Des entreprises comme la société nationale de commercialisation de l'électro ménager (SONACEM) vendent exclusivement des biens importés : Téléviseur, chaîne HIFI, électroménager.

Le ministère des finances compte un seul établissement (selon cette liste) : la compagnie d'assurance et réassurance du Congo (A.R.C.)

En ce qui concerne l'industrie, les usines de l'Etat transforment la matière première : fabrication de ciment par la cimenterie Domaniale de Ioutété. (CI.DO. LOU) la production d'huile par l'huilerie de Nkayi (Huilka), la fabrication de verres par la société de verrerie du Congo (SOVERCO), de tissus de plastique, la raffinerie de sucre...

L'activité agricole intéresse la commercialisation du café du cacao (par l'office de commercialisation du café et du cacao : O.C.C.), du Tabac (O.C.T.) des palmistes. L'Etat compte aussi beaucoup de fermes (ranch, yaourterie) de dimensions réduites.

Les autres activités de l'Etat concernent l'exploitation du bois, les postes et télécommunications, les transports ferroviaire, maritime et aérien, la construction et les travaux publics.

¹⁷ liste des dirigeants des entreprises d'Etat et d'économie mixte du 13 avril 1984. Centre National de Gestion (CE.NA.GES.) Ministre du plan

Mais ces entreprises connaissent des difficultés de gestion. La dépendance de l'économie accentue encore la situation de ce secteur. La dette extérieure est estimée à 33,2 du budget de 1985 ¹⁸

1.2. La gestion de l'entreprise d'Etat

Comme toute organisation, l'entreprise congolaise a été délibérément instituée en vue de réaliser des buts spécifiques. Pour elle il s'agit de créer les richesses. Elle est un facteur de développement économique et social et d'indépendance nationale. Comme telle elle constitue un instrument d'édification du socialisme.

Pour arriver à ses fins, l'entreprise congolaise s'est donnée une armature bureaucratique (aux yeux du Parti). Celle-ci se base sur un modèle de gestion tripartite. Mais ce n'est là qu'une organisation formelle si l'on peut définir celle-ci comme

"... les modèles d'interaction à l'intérieur de l'organisation humaine (ou entre l'organisation humaine et l'organisation technique) que prescrivent les règlements et les politiques explicites de l'entreprise pour assurer la coopération nécessaire à l'accomplissement de ses buts économiques"¹⁹

Elle ne rend pas compte des relations interpersonnelles de fait existant entre les membres.

La gestion des entreprises d'Etat est assurée par la trilogie.

¹⁸ Supra IIème partie ch I secteur III

¹⁹ MOTTEZ (Bernard).- La sociologie industrielle Q.S.J. 1 445 PUF 1975 p. 197

1.2.1. La trilogie déterminante et l'affectation des cadres. structure formelle

Le Parti Congolais du Travail se donne comme rôle d'orienter et de contrôler l'activité de l'Etat. Aussi dit-on :

"le parti dirige l'Etat". Ce sont "deux entités dont l'une est à la conception, l'autre à l'exécution"²⁰

C'est dans ce cadre et, en vue d'assurer une gestion démocratique qu'a été mise en place la Trilogie Déterminante ou le principe des trois C.O.S. :

- Co-détermination
- Co-décision
- Co-responsabilité

La Direction doit associer le Parti et le syndicat au moment de l'étude d'un problème, et de la prise de décision sur tout ce qui touche à la marche de l'entreprise ou qui intéresse les travailleurs et leur famille. Cet esprit de collégialité doit régner aussi dans le partage des conséquences de la décision.²¹

La trilogie Déterminante a comme organe :

- le Comité de Direction présidé par le Ministre de Tutelle
- le Comité Permanent de la Production et du Contrôle de la Production présidé par la Direction

²⁰ MWETI : quotidien national. Spécial plan quinquennal 1982-1986 non daté.

²¹ ordonnance 12/73 du 18 mai 1973 instituant la Trilogie Déterminante; article cité dans "VOIX DE LA CLASSE OUVRIERE (VO.CO) orgne Central de la Confédération Syndicale Congolaise (C.S .C.) Spécial 6ème congrès 1983. Discours du secrétaire général de la C.S.C.

- la Commission d'Avancement et de Sécurité Sociale, présidée par le Syndicat.
- le Tribunal des Camarades présidé par le Parti²²

Il a été récemment institué une nouvelle catégorie des entreprises d'Etat : les entreprises pilotes. Certaines d'entre elles sont dites regroupées. Ainsi deux, trois ou quatre entreprises auront chacune un Directeur Délégué. Lequel Directeur sera avec les autres sous la responsabilité d'un Directeur Général. Président (D.G.P.).

Le Directeur Général Président est le titre donné aux responsables des grandes entreprises jugées viables. Le D.G.P. dépend du Ministère de Tutelle.

Le comité de Direction qui est l'organe délibérant a été remplacé dans les entreprises pilotes par le conseil d'Administration dont le Président est le Directeur Général-Président (D.G.P.). Le titre de Président évoque la responsabilité civile. Le rôle d'orientation et de contrôle du Ministère de tutelle est affirmé. Dans ce conseil dont les membres sont nommés on note en dehors de la Trilogie propre à l'entreprise.

- Un représentant du Président de la République
- Un représentant du Ministère de Tutelle
- Un représentant du Comité ministériel du Parti de la Fédération Syndicale concernée
- Le directeur financier
- Le directeur divisionnaire choisi en fonction de l'activité de l'entreprise
- Un représentant du Centre National de Gestion
- Un représentant de l'Assemblée Nationale Populaire, l'Inspecteur général d'Etat et le contrôleur d'Etat à titre consultatif.

²² Loi n° 13/81 du 14 mars 1981 instituant la chartre des Entreprises d'Etat. Sect II des organes de la Trilogie déterminante article 29 p. 8

Mais au moment de nos premiers stages, cette loi venait d'être promulguée. lors des recherches proprement dites, certaines entreprises envisageaient la nomination du conseil d'Administration. Même lorsqu'elles existaient, la session n'était pas encore tenue.

Aussi, n'avons-nous considéré que les anciennes instances de la trilogie.

Le Comité de Direction

Organe délibérant dans les entreprises, le Comité de Direction est présidé par le Ministre de tutelle. Il comprend donc :

1° Avec voix délibérative des représentants

- du Parti
- de l'Administration (Direction)
- du Syndicat
- de l'union de la jeunesse socialiste congolaise (U.J.S.C.)
- de l'union Révolutionnaire des femmes du Congo (U.R.F.C.)
- de l'Union Nationale des écrivains et artistes congolais (U.N.E.A.C.) s'il y a lieu

2° Avec voix consultative des représentants

- de l'Assemblée Nationale Populaire (ANP) ou du Conseil de district ou de région
- du centre National de gestion (CE.NA.GES.)
- de l'Inspection Générale d'Etat
- de la Caisse congolaise d'amortissement
- du Contrôle d'Etat
- du Ministère du Travail²³

²³ Charte des entreprises d'Etat. 1981

Le Comité de direction approuve tout ce qui touche au budget, au bilan, au statut. En d'autres termes à la gestion, dont le plan d'embauche et la compression du personnel, l'orientation de l'organisation des examens ou tests de recrutement.

Le Directeur général (ou le Directeur) est nommé par décret ministériel sur proposition du Ministre de Tutelle. Mais l'avis du Président de la République reste prépondérant. Le Directeur assume la responsabilité de la gestion de l'entreprise pendant les intersessions du Comité de Direction (deux par an). C'est lui qui doit veiller au bon fonctionnement de la Trilogie.

Signalons qu'au vu de la composition du Comité de Direction au niveau de l'entreprise, les instances politiques sont numériquement majoritaires : U.J.S.C., U.R.F.C., U.N.E.A.C. et même le syndicat unique.

Le Directeur Général (ou le directeur) est assisté dans sa tâche et selon les dimensions de l'entreprise par une équipe de directeurs divisionnaires (directeur administratif, directeur technique, financier...) ou des chefs de services, auxquels il peut déléguer une partie de ses pouvoirs. Le Directeur s'occupe entre autre de la préparation et de l'exécution des décisions prises en Conseil de Direction, il nomme à tous les emplois, après avis de la Trilogie Déterminante conformément au planning d'embauche adopté par le Comité de Direction (sauf les directeurs divisionnaires et chefs de services).

Les directeurs divisionnaires sont nommés par décret pris en conseil de Cabinet sur proposition du Ministre de tutelle, après consultation du Directeur Général.

En fait le Directeur Général est choisi par le Ministre de Tutelle ou imposé par le Président de la République. Et il y a complicité entre le Ministre de tutelle et le Directeur Général pour le choix des directeurs divisionnaires. Même si la trilogie doit émettre son avis.

C'est aussi le cas pour les chefs de service. Nommés par arrêté du Ministre de Tutelle sur proposition du Directeur Général, ils sont en fait les protégés du Directeur Général et/ou du Ministre de Tutelle qui s'entendent pour placer l'homme de la région qu'il faut à la place qu'il faut.

Mais les propositions présentées par le Directeur sont soumises à l'examen de la Trilogie (qui accorde une promotion à un cadre de l'entreprise. dans ce cas il peut être le "cas" du

Directeur ou du Président du Parti). Formellement, l'avis de la trilogie demeure donc, prépondérant.

Au delà de cette structure bureaucratique, qu'elle est la réalité du fonctionnement des entreprises d'Etat ? Comment fonctionne le système bureaucratico-ethnolignager en ce qui concerne la gestion des cadres ?

1.2.2. La réalité

En décembre 1975 le pouvoir faisait un constat devenu historique sur l'intitulé : "déclaration du 12.12.75" (12 décembre 1975). On y dénonçait entre autres :

- la confusion bien public bien privé et donc
 - . des détournements
 - . des recrutements anarchiques qui provoquent :
 - . une pléthore du personnel
 - . l'absentéisme, le laisser aller.
 - . l'utilisation abusive des ressources financières et des biens de l'entreprise²⁴

Mais la découverte du pétrole présente des perspectives prometteuses. Ainsi, le Président de la République promet dans un discours d'enrayer totalement le chômage, dans un bref délai. On élabore le programme triennal 1975-1977.

- Le programme triennal

²⁴ Voir MAKITA (J.).- Population et développement op. cit. p. 284

Si le plan quinquennal 1964-1968 n'a pas vu ses objectifs réalisés : investissements en vue de la stimulation de la production, de la satisfaction des besoins nationaux de l'intégration de tous les secteurs à l'économie nationale et la réduction de la dépendance²⁵ le programme triennal se fonde sur trois objectifs principaux. Il s'agit d'une planification visant à :

- faire de l'agriculture la base économique et l'industrie le facteur déterminant.
- élaborer une stratégie de destruction du secteur privé par le développement de "la propriété socialiste des moyens de production"
- électrification de tout le pays ²⁶

Les objectifs de ce programme ne seront, là encore, jamais atteints. L'agriculture avec des outils rudimentaires emploie une génération en voie d'extinction. Les jeunes formés se retrouvent très souvent en ville. L'agriculture ne répond pas à la capacité de consommation des citadins. Le secteur privé reste économiquement dominant. Les ouvriers employés urbains et les ruraux s'illuminent encore à la lampe à pétrole.

L'échec du programme triennal serait à l'origine de l'assassinat du Président Marien NGOUABI. Celui-ci aurait préconisé d'une part la tenue d'un congrès extraordinaire où l'on procéderait à la radicalisation et à l'épuration du Parti des éléments non conformes à l'éthique socialiste. D'autre part il aurait envisagé de privilégier la présence ou la protection occidentale, tournant ainsi le dos au camp socialiste...

La politique d'austérité adoptée par son successeur n'améliorera guère l'état des entreprises. La crise financière prendra de l'ampleur entraînant l'enrichissement de ceux qui étaient proches du pouvoir et appauvrissant de plus en plus les autres. Les retards dans le paiement

²⁵ MAKITA Jean op cit p. 321

²⁶ voir BETTE Abel Jean Arthur op cit p. 57

des salaires iront jusqu'à trois mois. Mais tous les salariés et les indépendants seront tenus au versement de 5 % de leur revenu au nom de la "solidarité nationale" (sic).

Ce régime sera vite expédié (1977-1979). Mais en 1980 on convoquera la conférence des entreprises d'Etat. Les problèmes de gestion, en somme, les "maux" dénoncés en 1975, reviendront encore à l'ordre du jour. On mettra en exergue "la question de l'homme".

1.2.2.1. Les faits

L'appréciation de l'entreprise se fait à travers la "confrontation qu'elle vit sur quatre marchés fondamentaux et sur lesquels elle doit éviter les déséquilibres"²⁷

- le marché du travail qui concerne aussi bien les modes de recrutements que la qualité (compétence) des éléments recrutés, les comportements des salariés de l'entreprise
- le marché commercial : les procédures, les mécanismes mis en oeuvre pour atteindre les clients²⁸, lancement du produit, organisation de la distribution...
- le marché des biens et services
- le marché financier. Il s'agit non pas du marché obligataire et des possibilités financières obtenues par émission d'action comme dans les pays industrialisés d'Europe occidentale, mais de la situation financière des entreprises à capitaux exclusivement publics. Comment se créent-elles l'auto-financement

²⁷ ESSIE (Dominique).- les entreprises d'Etat au Congo op cit p. 246

²⁸ Id P. 260

Cette optique nous fait penser à l'analyse socio-économique, une nouvelle approche qui tente d'intégrer la dimension économique dans l'analyse socio-technique²⁹ des organisations. Elle établit que les "dysfonctionnements" dans l'organisation engendrent des coûts et des performances cachées. Ces deux derniers éléments sont indissociables.

François Petit note que la combinaison des analyses économiques, sociologiques, psychologiques et ergonomiques permet une étude des coûts et performances cachées à partir de cinq indicateurs : l'absentéisme, la sécurité (les accidents de travail), la qualité des produits, la rotation du personnel et la productivité physique directe.

On peut vérifier ces éléments dans la réalité congolaise. Dans les faits, il faut confronter ce qui touche aux différents marchés définis par ESSIE, et les points sensibles dégagés par l'analyse socio-économique. Mais nous allons par rapport à nos informations analyser ce qui touche aux modes de recrutement et aux comportements des agents d'une part, et des problèmes relatifs à la situation commerciale et financière.

1.2.2.1.1. L'impact des circuits informels des recrutements

En matière de recrutement nous avons établi l'existence d'un circuit informel qui fait que les personnes recrutées, le doivent le plus souvent à leur lignage, leur ethnie, leur zone. Ce qui les oblige une fois dans l'entreprise, à "rendre la pareille" : se comporter en tant que membre d'un lignage, d'une ethnie ou d'une zone. Le simple fait qu'un Directeur, qu'un membre de la cellule du Parti ou du syndicat d'une entreprise soit un élément du lignage confère de l'assurance au demandeur d'emploi. Celui-ci, conformément aux règles de solidarité lignagère croit avoir la priorité. Ceci d'autant plus que ce demandeur représente une charge pour ce directeur, qui est son

²⁹ PETIT (François).- Introduction à la Psychosociologie des organisations regard. PRIVAT 2ème édition 1984 p. 270

oncle ou son "frère" (c'est-à-dire cousin à des degrés divers). Ce directeur ou ce membre du Parti n'a pas "lignagèrement" le droit de sanctionner administrativement ce frère en cas de faute sinon il s'attirera l'hostilité des autres membres extérieurs à l'organisation : son lignage, son ethnie ou sa région. Au contraire, ce directeur ou ce secrétaire général du bureau syndical joue le rôle de protecteur. Mais le protecteur le plus puissant reste le membre du comité central ou du bureau politique, élément de la classe dirigeante.

Jusqu'en 1985, l'Etat s'occupait de l'intégration de tous les diplômés de l'enseignement supérieur. Mais nombreux ingénieurs font de l'administration. Les bureaux sont surchargés. En fait, le diplôme permet surtout de justifier d'un emploi, de la présence dans telle ou telle entreprise. L'on comprend alors que les congolais usent de tous les moyens pour obtenir ce "sésame, ouvre-toi".

Les effectifs contrastent avec le rendement des entreprises.

D'autre part, la formule "l'homme qu'il faut à la place qu'il faut proclamée depuis des décennies n'est pas encore totalement réalisée.

En effet, sept (7) directeurs divisionnaires n'ont pas le diplôme adéquat. (diplôme secondaire au lieu de diplôme universitaire). 27 en possèdent un. C'est aussi le cas de 30 chefs de services contre 83.

Toutefois, ces chefs remplissent dans leur quasi totalité les conditions d'ancienneté. Mais lorsqu'il est marqué diplôme : néant, ancienneté 10 ans, on peut tout de même se poser la question de savoir si avec un niveau d'études primaires, on peut au bout de vingt ans (20 ans) et sans formation professionnelle se hisser au poste de chef de division ou de directeur divisionnaire. Il n'est pas de notre ressort de répondre à cette question.

D'autre part, ce nombre inférieur de non diplômés a peut-être été minimisé. Certains inspecteurs des P.T.T. les ingénieurs de la S.N.E., l'ANAC ou la R.N.T.P. le sont devenus par promotion. On parle d'avancement sur titre, d'ingénieurs maisons. On sait que la promotion n'est pas toujours la sanction positive dont on bénéficie grâce à l'exemplarité dans le travail, mais le résultat du militantisme et/ou l'activation perpétuelle du capital relationnel.

TABLEAU :~~XXXV~~^b Evolution des effectifs et des frais du personnel dans les entreprises d'Etat

Année	Effectifs	Frais (Milliard FCFA)
1980	30 084	24 400 M
1981	31 753	30 150 M
1982	35 335	41 260 M
1983	36 658	47 450 M

TABLEAU xxxvi Rapport poste occupé/diplôme

Poste	Sans diplôme	⌘	avec diplôme	⌘	Non déterminé
Directeurs divisionnaires	7	20,59	27	79,41	100
Attachés	2	33,33	4	66,66	100
Conseillers	1				
Chefs de département	3	37,5	5	62,5	100
Chefs de division	11	41,53	15	59,47	100
Chefs de service	30	26,54	83	74,46	100
TOTAL	44	24,71	134	76,29	100

PS. Ce tableau représente 14 entreprises sauf l'ONPT et l'ONPTT tous les chefs sont inspecteurs ou ingénieurs

Nous considérons comme diplômés ici les titres universitaires

Le tableau de l'évolution des effectifs dans les entreprises visitées comporte beaucoup de vide. Cela n'est pas dû à notre volonté. Il manque souvent de statistique. Nous les avons souvent calculées nous mêmes à partir de certaines données comme les fichiers du bureau de la solde.

A l'O.C.C. par exemple, alors que le service du Personnel déclare les effectifs à 232, le service de la comptabilité en dénombre 400 et paye les salaires correspondants...

La tendance à la baisse à la R.N.T.P. est imputable aux licenciements et départs en retraite non compensés. mais l'on emploie aussi beaucoup de travailleurs temporaires que l'on ne comptabilise pas.

De l'entretien avec les quelques représentants des instances de la Trilogie (Parti + U.J.S.C. U.R.F.C., Syndicat Administration) ayant accepté de nous recevoir, il ressort des informations contradictoires. Dans une même entreprise, il arrive que le Parti dise qu'il n'y a pas de pléthore. L'U.J.S.C. infirme.

Lorsque le Parti ou l'Administration reconnaissent la pléthore, la responsabilité en incombe aux membres du Bureau Politique ou au Gouvernement. Ceux-ci font des recommandations, exigeant parfois des bonifications indiciaires. Le Ministère de l'Education est souvent accusé d'envoyer systématiquement les étudiants en fin de formation. Cette clause étant admise le Ministère de l'Education et du Travail en envoient plus que les besoins de l'entreprise.

L'U.J.S.C. se plaint de ne pas être souvent associé aux recrutements. A la question de savoir si l'U.J.S.C. présentait le même quota de "cas" que le parti le syndicat ou l'Administration un représentant de l'U.J.S.C. nous a répondu :

"Il y a trop de cas de l'extérieur (Bureau Politique, Ministère de Tutelles et autres). L'U.J.S.C. n'a pas encore présenté ses cas. nous allons essayer de le faire cette fois-ci. En cas de refus, nous nous opposerons au Parti".

Ces propos témoignent de l'institutionnalisation des "cas sociaux".

TABLEAU 37 - Evolution des effectifs dans les entreprises visitées

Année / Entreprise	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
ANAC			412	399	401	405	422
Hydo- Congo				1128	1328	1494	1565
O.C.C.							232
O.C.T.			116	116	97	97	92
OFNACOM		658	344	731	765	789	844
O.C.M.C.						82	130
O.N.P.T.				2105	2286	2722	
R.N.T.P.	1680	1679	1593	1632	1528	1494	1476
S.N.E.					1215	1280	1556
S.N.D.E.	509	498	654	630	615	685	743
SO.CO.ME.	75	69	64	87	99	109	90
SO.PRO.GI.				70	79	97	112
SO.TE.X.CO.				250	246	285	268
BCC			413			546	593
B.N.D.C.							140

1.2.2.1.2. - L'impunité et la crise de l'autorité.

Dans les établissements publics, les personnes passibles de sanctions ont souvent été nonpas ceux qui détournent des millions, (et donc appartiennent à des réseaux) mais les petits vendeurs qui font des déficits de mille francs, trois milles C.F.A. . Lorsqu'il y a sanction d'un cadre supérieur, cela veut dire règlement de compte ou manque de protecteur. Les derniers cas en date se sont déroulés courant 1984. (avant le congrès)

Deux directeurs des entreprises dont nous taisons les dénominations pour des raisons que l'on comprendra, ont été remerciés par la Trilogie pour cause de détournement de fonds. La décision a été entérinée par le Premier Ministre, chef du gouvernement. Mais ces anciens directeurs au lieu d'être emprisonnés ont été affectés ailleurs. Les décisions du chef de gouvernement n'ont donc pu être appliquées. Au Congo on parle dans ce genre de cas de "parapluie". C'est un protecteur le plus souvent ethno-bureaucrate. Celui-ci garantit à son protégé l'immunité. Dans notre cas, le protecteur détient un pouvoir légal supérieur à celui du premier ministre. En demandant à la hiérarchie inférieure de les affecter ailleurs, ce chef légal agit à la fois comme bureaucrate (il accepte que ces personnes n'exercent plus dans les entreprises où ils ont détourné) et comme chef traditionnel (il défend les "intérêts majeurs" de l'ethnie et de la zone).

En ce qui concerne les autres salariés, le rejet de la sanction se fait en conseil formel de la trilogie. Le protecteur fait l'apologie de son "cas". Les autres membres de la Trilogie l'acceptent d'autant plus que ce sont les usages. Les uns et les autres y recourent souvent.

La représentation de l'Etat comme une abstraction se traduit en outre, par des pratiques qui font du poste occupé une source de profit ("le cabri broute l'herbe là où il est attaché"), de "décollage"* maximum. Autrement dit, le maintien au poste dépendant de la stabilité du protecteur (Ministre corégionnaire Président), on vit dans la hantise de l'après-pouvoir,

* décoller en langage congolais signifie améliorer la situation et sortir les siens de l'état de nécessiteux, s'enrichir.

l'après direction. Alors, on cherche soit à s'enrichir par des moyens illicites que favorisent la détention du poste, soit à investir en capital relationnel ethno régional. Le salarié de la société Nationale de distribution d'Eau (SNDE) ou de l'Energie, fera des installations en priorité aux membres de sa famille ou à ceux qui auront donné un pourboire. L'agent des P.T.T. fera profiter de la gratuité des appels téléphoniques à sa parenté et à ses amis. On se préoccupe d'augmenter son aura dans l'ethnie ou la région en aidant les siens (les "cas sociaux"). C'est la préparation d'une "assurance-vieillesse". On pourra être recueilli et aidé plus tard par les corégionnaires qui seront à leur tour dans les hauts rangs. Il s'agit là encore d'une stratégie qui entre dans le principe du don contre don.

Dans ces conditions la conscience professionnelle de l'administrateur, du Ministre ; son intégrité sont interprétées par les congolais moyens comme de l'idiotie, si ce n'est de l'égoïsme : "les autres le font. Tu ne seras pas le premier ! Il ne faut pas être plus catholique que le pape". "Tu ne changeras rien, petit!".

Plusieurs pratiques permettent au cadre de s'enrichir : bailler les fonds publics afin de récupérer les intérêts, fausser la comptabilité. Nombreuses entreprises ne présentent d'ailleurs pas de comptabilité en fin d'exercice. Avec d'autres techniques, les fonds accumulés sont investis dans le commerce par l'intermédiaire des prête-noms, souvent analphabètes.

1.2.2.1.3. - L'absentéisme

Une étude socio-linguistique sur la congolisation du français reste à faire. L'expression "il a bougé" par exemple devient le leit motiv dans les administrations. C'est en fait un euphémisme de la phrase "il est sorti mais l'on n'est pas sûr qu'il sera de retour avant la fermeture des bureaux".

Ces pratiques ont sérieusement retardé notre recherche; Du directeur au planton, l'absentéisme est de mode. Tantôt on arrive à l'ouverture et on repart une demi-heure après. Les

chefs se montrent plus absentéistes. Ils prolongent les missions à l'étranger (qui ne correspondent souvent à rien d'utile pour l'entreprise). Cela rapporte en frais de séjour. Tantôt on possède un Taxi que l'on conduit soi-même (le chauffeur coûte cher). Alors, on surveille de temps en temps l'arrivée du train, les heures d'affluence et on abandonne le service pour aller rechercher des clients.

Le plein-emploi se révèle donc factice. L'énergie au travail est détournée vers la lutte pour la survie ou pour l'accumulation du profit.

- l'Accueil des administrés.

Pour avoir accès aux services, des administrations publiques et des entreprises d'Etat, il est exigé une présentation de la carte nationale d'identité. On la laisse à l'entrée pour la récupérer à la sortie. Ce personnel subalterne (secrétaires, et autres employés) que l'on utilise pour ce genre de travail, gagne un certain pouvoir. Les personnes qui ne portent pas leurs pièces les supplient. Ils cherchent à devenir leur "cas" en évoquant l'origine régionale commune, l'appartenance à un même club des supporters de telle ou telle équipe de foot ball, à une même promotion scolaire, à tout ce qui peut les unir. La plupart des services ne reçoivent qu'à partir de onze heures (11 h). Or à cette heure on trouve peu de personnes dans leurs bureaux. Très souvent ces agents emploient la force physique face à des personnes lassées d'attendre.

1.2.2.1.4. La situation commerciale

Sur le plan commercial, les entreprises sont souvent créées sans étude préalable de marché.

C'est ainsi, que la SOTEXCO par exemple a été créée alors que diverses sociétés textiles anciennement installées en Afrique, et à Madagascar alimentaient déjà le Congo. ESSIE en

dénombrer une trentaine environ et qui font partie de quatre grands groupes appartenant à des occidentaux : C.F.A.O., NIGER-FRANCE, OPTORG, SCOA³¹

Le lancement du produit (Lequel du reste ternissait après un seul lavage) n'a pas tenu compte de l'extraversion des mentalités entretenue par la classe dirigeante : le congolais valorise plus ce qui vient d'ailleurs (de la REDOUTE...) et ce qui ne peut être consommé que par un groupe restreint. On recherche l'effet de signe.

L'organisation de la distribution des tissus pose problèmes. L'Entreprise utilise les ouvriers à la fois comme producteurs et agents de ventes. L'Etat fait "des commissaires politiques des V.R.P. auprès des petits revendeurs congolais"³²

Quant à l'OFNACOM, créée sur les ruines de la CFHBC elle n'a pas fait l'objet d'une étude de viabilité. Installé au Nord, il s'agissait d'éviter la rupture dans la fourniture des biens. Aujourd'hui elle couvre tout le pays. Mais l'entreprise connaît des problèmes d'entreposage (les locaux, constitués de vieilles habitations qu'elle loue ne remplissent pas toutes les conditions), de transport de la marchandise et de rupture de stock. Ce qui illustre une absence de contrôle de stock. Les bas prix déterminés pour "satisfaire le peuple" ternissent paradoxalement l'image de marque de l'OFNACOM³³

Dans les entreprises comme la Société congolaise des Meubles, le marché commercial se trouve perturbé par la classe dirigeante. Alors que le ministère de l'Enseignement secondaire et supérieur par exemple devrait adresser ses commandes de tables et bancs à cette entreprise, il le confie à des privés nationaux. Ceci, aux dires des syndicalistes, pour percevoir les 10 % de pourboire.

³¹ ESSIE (D.).- l'entreprise d'Etat op cit p.p. 261-262

³² id p. 263

³³ id pp 270-274

1.2.2.1.5. La situation financière

La situation financière est "la résultante des efforts ou des erreurs (...) relevés dans les secteurs de production de marché de canaux de distribution et (...) des hommes chargés à tout niveau de l'organigramme des différentes tâches, mais principalement des hommes de direction qui ont pour mission de coordination du choix des opportunités, mission de canalisation, d'orientation et de coordination de toutes les actions"³⁴. Or, les directeurs doivent souvent leur poste à l'activisme et/ou à l'appartenance ethnique; ils changent souvent au rythme de changement au sein du gouvernement. Ce qui ne facilite guère l'élaboration d'une politique à moyen terme, le choix des objectifs, les conditions d'un équilibre financier.

Kississou BOMA, membre du Comité Central du P.C.T. dans son livre qui le met sur certains points en porte-à-faux avec les analyses officielles souligne ces faits.

"La bourgeoisie bureaucratique préfère asphyxier l'Etat au profit des sociétés privées. L'Office congolais de l'habitat a disparu pendant que l'Etat accordait des crédits de près d'un milliards de francs CFA à SACOMI..."³⁵

ou encore

"Ceux qui gèrent les entreprises d'Etat s'enrichissent plus vite que celles-ci et ne tombent jamais avec ces dernières. Pendant ce temps le sort de chaque Administrateur (sa situation économique et administrative qui en dépendait dans une large mesure) ne fait que s'améliorer et n'est pas touché par la situation de l'entreprise. Il a raison de ne pas s'en inquiéter. Seuls les ouvriers sont les victimes en cas de crise, de faillite et ironie du sort, ils n'en jouissent pas non plus de l'essor..."³⁶

³⁴ ESSIE (D.).- L'entreprise d'Etat op cit p. 275

³⁵ KISSISSOU-BOMA (J.R.) op cit p. 82

- SACOMI est une société commerciale privée appartenant à des congolais

³⁶ KISSISSOU -BOMA (J.R.) op cit p. 71

2.2.1.6. Analyse de contenu de la conférence des entreprises

La conférence des entreprises d'Etat, tenue en 1980 a réuni des experts privés (TIMAR), des organismes internationaux (le B.I.T.), et des nationaux. Dans ces conditions de production, le rapport de synthèse ne peut que porter la marque de ces trois catégories de protagonistes. Les experts étrangers ne peuvent faire leur diagnostic qu'en appliquant une grille "universelle". Les nationaux sous l'autorité du pouvoir politique ne peuvent donner non plus qu'une interprétation bureaucratique qui fait partie de leur "formation discursive (composantes d'une formation idéologique donnée, elle-même articulée sur les conditions de production particulières)³⁷

Car nous dit MAINGUENEAU,

"Etant donné une conjoncture déterminée par un état de lutte des classes et une position (idéologique et politique) dans cette conjoncture une "formation discursive" détermine ce qui peut et doit être dit à partir de cette position"³⁸

Courtine de son côté propose dans l'analyse du discours, une approche par deux métaphores : la première présente le discours comme théâtre. Le locuteur choisit des rôles contenus dans son répertoire et l'impose au destinataire. La deuxième métaphore est celle du combat. Dans des situations particulières, le discours politique par exemple s'assimile à un match de boxe³⁹ entre le locuteur (et le groupe qu'il représente) et les interlocuteurs. Ces derniers défendent souvent des idées correspondant à leur idéologie opposée.

³⁷ PECHEUX (Michel). Revue langages n° 37 Mars 1975 cité par MAINGUENEAU (Dominique).- Initiation aux méthodes de l'analyse du discours-Problèmes et perspectives classiques HACHETTE 1976 P. 83

³⁸ MAINGUENEAU (D) Initiation aux méthodes de l'analyse du discours. op cit p. 84

³⁹ Courtine (Jean-Jacques).- Analyse du discours. LANGAGES. Revues trimestrielle 15ème année n° 62 juin 1981 p. 23

Il semble que la métaphore applicable dans ce rapport de synthèse soit celle du théâtre. Nous allons essayer de le voir.

La conférence des entreprises d'Etat, tenue dans le contexte d'une situation aggravante de ce secteur révèle des pratiques déjà évoquées par la "déclaration du 12.12.75". Elle stigmatise à travers les points qui se résument dans l'allocution du président de la République.

"Les entreprises d'Etat sont souvent déficitaires et parmi les raisons de la crise se trouvent l'inadéquation de l'organisation structurelle, la mauvaise gestion, l'inertie des structures de tutelle, la lâcheté ou l'inexistence du système de contrôle, l'indiscipline le désordre, l'insouciance, le laisser-aller, les déviations notamment dans la mauvaise application de la trilogie déterminante, la confusion bien souvent volontaire et à des fins inavouées entre l'Etat et les entreprises, alors qu'il s'agit de personnes morales bien distinctes avec des patrimoines séparés(...)"⁴⁰

Ce discours dénonciateur d'une réalité dont on est le produit fait partie de la théâtralité de l'allocution. Le Président accuse tout le monde : les exécutants et les dirigeants c'est-à-dire les ministères (l'inertie des structures de tutelle). De ce fait le pouvoir participe à l'échec. Mais cette manière de dénoncer, d'une part s'attaque aux ministères, de façon vague, impersonnelle et sans insister et d'autre part, marque la distance de la plus haute instance : le Bureau Politique dont le Président de la République en est le chef.

En Outre, le Président est comme obligé de reconnaître la responsabilité des Ministres puisqu'elle a été évoquée par les conférenciers.

"L'autorité de tutelle bloque les décisions des COMITES de DIRECTION en n'y donnant pas suite dans un délai d'un mois".

⁴⁰ Allocution du Président de la République à la conférence des entreprises d'Etat. Rapport de synthèse. CE.NA.GES. 1980

La participation du Pouvoir quant à la crise se trouve encore amoindrie en évoquant la dépendance.

"L'environnement néo-colonial constituerait la véritable pierre d'achoppement"

Les conférenciers ont noté que l'entreprise a avant tout un rôle économique : "créer les richesses et contribuer au développement économique et social du pays". Son rôle social (création d'emplois, distribution des revenus, prestation des services...) doit dépendre de son équilibre financier. Or, l'entreprise d'Etat souvent créée dans des conditions qui ne pouvaient assurer sa viabilité, se transforme en "oeuvre de bien-faisance dispensatrice de bien-être et de revenus sans se préoccuper de la contrepartie".

Ceci prouve l'existence des modes spécifiques de recrutement : la logique des cas sociaux. Il marque le poids de l'environnement socio-culturel.

Comme causes de la faiblesse ou de la stagnation de la productivité dans les entreprises, le professeur TIMAR, un expert étranger voit entre autres le salaire. Le niveau de la productivité dépend de la stimulation au travail. Or il y a disparité entre les salaires des congolais et des étrangers, entre les salaires des travailleurs manuels et ceux des travailleurs intellectuels. Le salaire fonctionnel n'est pas stimulant.

En ce qui concerne l'organisation, le consultant du B.I.T. , de son côté, emprunte un langage médical. Pour lui, l'entreprise connaît trois sortes de maladies : maladies de l'information, de décision et de responsabilité. L'interdépendance des fonctions entraîne la transmission de ces maladies.

Il a montré par ailleurs que la bureaucratie, résultat d'une division abusive du travail qui paralyse l'esprit d'initiative et l'excès de rationalisation entraîne la faillite de l'entreprise. Mais l'absence d'organisation (ou anémie bureaucratique), engendre la confusion des rôles, "des goulots d'étranglement, des doubles emplois. Personne ne se risque à prendre des décisions parce que personne ne sait quel est son degré de responsabilité.

Cet exposé se veut neutre. Mais là encore il s'agit d'une grille universalisante d'analyse. Elle ne tient pas compte du rapport de l'homme à son organisation dans un environnement économique-socio-culturel donné.

D'autres part, en affirmant que dans les entreprises d'Etat le diplôme reste le seul critère de sélection, (alors qu'il faut la compétence, l'expérience), les conférenciers passent à côté du critère bureaucratique-ethno-lignager. Le diplôme pèse selon l'origine ethnique, régional de son détenteur et selon son capital relationnel.

Quant au bilan de la Trilogie, il se résume par un échec que les conférenciers attribuent à :

- "la mauvaise application des textes
- au mauvais fonctionnement des organes
- à la confusion des rôles
- au cumul des mandats
- à l'incompréhension de certains directeurs et aux réunions inutiles et anarchiques

Ce diagnostic révèle la complexité des pouvoirs entre les instances de la Trilogie.

Dans l'ensemble il s'agit de dénoncer, puisque c'était le but de cette conférence, les pratiques auxquelles on recourt dans la gestion des entreprises d'Etat. En gros tout le monde (dirigeants et exécutants) partagent les responsabilités. Cette responsabilité partagée atténue l'implication de chacun car "c'est de l'homme que tout ou presque dépend". Comme on le dit dans les solutions envisagées.

"En lui réside la réussite ou l'échec du socialisme. C'est lui qui est le bâtisseur de la société de demain et pour ce faire, doit se mettre résolument au travail (...) se placer au diapason des masses, penser nation et non région, tribu ou individu".

"Malheureusement c'est lui qui jusqu'à présent, s'est distingué par des actes négatifs (...) qui ont miné nos entreprises et ruiné leur capacité combattive face au secteur privé néo-colonial"⁴¹

Le locuteur (ou le rédacteur) établit une distance maximale entre l'énoncé et lui.
(C'est l'homme qui sabote nos entreprises).

Les solutions proposées pour pallier la situation des entreprises s'inscrivent dans l'optique de la révolution nationale démocratique et populaire.

"La conférence (en fait le pouvoir politique) a estimé que l'objectif fondamental du secteur économique d'Etat est de donner au Parti, les moyens de sa politique, laquelle consiste, en l'occurrence, à se rendre maître de tous les leviers de commande de l'économie, en vue de la concrétisation du modèle auto-centré et auto-dynamique dans le cadre d'une société socialiste, entièrement gérée par l'Etat de type prolétarien".⁴²

En somme, les faits dénoncés par les conférenciers ne remettent pas en cause l'objectif du Pouvoir. C'est dans ce sens qu'ils ont proposé le renforcement de la Trilogie car "la démocratisation de la vie de l'entreprise constitue un des éléments essentiels pour le passage à l'étape socialiste". (SIC)

Ce diagnostic a conduit à l'élaboration d'un plan quinquennal. Mais le contrôle d'exécution de ce plan fait à la fin de chaque année dénonce toujours la pléthore du Personnel, l'institutionnalisation "de la pagaille et la pratique du bureau vide"⁴³, un fort décaissement par l'Etat à titre de subvention, de dotation en capital... qui ne correspond pas au résultat en fin d'exercice.

En effet, les effectifs dans certaines entreprises ont évolué de 1980 à 1982 à 50 %, ce qui justifie en partie, les pertes (avant subvention).

⁴¹ Conférence nationale op cit

⁴² id

⁴³ contrôle d'exécution du plan quinquennal dans les entreprises d'Etat au 31.12.1982 rapport de synthèse. Centre National de gestion. Ministère du Plan P. 7

1982	22,6 milliards
1983	28,9 milliards

"l'homme congolais dans les structures de l'Etat ne travaille pas avec l'efficacité voulue, n'appréhende pas les problèmes nationaux avec la sérénité nécessaire et ne s'estime pas personnellement concerné par la gravité de la crise économique que connaît le pays".

Il s'agit d'une absence d'implication des salariés dans l'entreprise qui appartient à une double abstraction : le Parti et l'Etat.

Depuis la conférence de 1980, le pouvoir a toujours adopté des solutions bureaucratiques en matière de recrutement. Il a élaboré un texte de procédure unique de recrutement. Dans la conclusion du rapport de synthèse du plan quinquennal 1983, il insiste sur la "gestion rationnelle des ressources humaines".⁴⁴

La conférence des entreprises avait abouti en outre à la classification des entreprises en

- 1 entreprises à développer. Celles qui présentaient quelque espoir au vu de leur organisation, de leur gestion, de leur trésorerie et de leur environnement.
- 2 Entreprises à redresser. Celles qui connaissaient une situation critique concernant l'organisation, la gestion, la trésorerie et l'environnement mais dont la disparition causerait un préjudice à la nation (du fait de son objet social)
- 3 Entreprises à reconsidérer. Celles susceptibles - Compte tenu de leurs difficultés financières de changer d'orientation d'être restructurées ou supprimées.

⁴⁴ id p. 16

Mais les diagnostics successifs révèlent les mêmes causes et font appel aux mêmes solutions de "fuite en avant".

Par ailleurs, ces analyses officielles ne nous permettent pas de comprendre les mécanismes réels de fonctionnement des entreprises en général et de la trilogie en particulier.

TABLEAU 38: Quelques ratios d'exploitation et de rentabilité
au 31 décembre 1983

Entreprise	$\frac{\text{Frais personnel}}{\text{valeur ajoutée}} \times 100$	$\frac{\text{Frais personnel}}{\text{chiffre d'affaire}} \times 100$	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{chiffre d'aff HT}} \times 100$
ANAC	104,63	76,85	0
Hydo- Congo	31,22	5,76	-1,52
O.C.C.	250,11	20,87	-22,53
O.C.T.	576,84	79,01	-80,02
O.C.M.C.	46,63	3,87	10
OFNACOM	41,69	6,92	-2,15
O.N.T.P.	72,84	52,62	-1,6
R.N.T.P.	-	-	-
S.N.E.	59,57	43,71	-30,94
S.N.D.E.	57,96	51,70	0,59
SO.CO.ME.	82,19	39,61	3,96
SO.PRO.GI.	-	-	-
SO.TE.X.CO.	91,73	27,00	-1,93

Source : Tableau fait à partir des informations contenues dans le rapport de synthèse du contrôle d'exécution 1983
Centre national de gestion . BRAZZAVILLE.

Section II : Le système bureaucratique-lignager dans les entreprises d'Etat

Les faits exposés ci-dessus (conséquences financières et autres) montrent qu'il y a une inadéquation entre la règle écrite, la logique bureaucratique et les attitudes et comportements adoptés tant par les exécutants que par les décideurs au niveau de l'entreprise (la trilogie) Or, l'entreprise est une organisation située dans un environnement. Au-delà des dimensions technologiques ou physiques, l'aspect socio-culturel caractérisé par l'articulation de la logique bureaucratique et de la logique lignagère nous paraît déterminant. Il n'est pas de notre propos d'insister sur les causes du "mauvais fonctionnement". Nous allons essayer de voir quelles sont les mécanismes de ce système bureaucratique-ethnolignager au niveau des entreprises d'Etat. Comment les individus appliquent-ils la règle en la conciliant avec les obligations d'entraide, de solidarité et de réciprocité lignagère ? Laquelle solidarité réciprocité s'est cristallisée sur la bipolarisation Nord-Sud ?

Notre travail portant sur la gestion des cadres, nous allons montrer que d'une part le facteur ethnique détermine les affectations, que d'autre part la Trilogie qui commande les recrutements se trouve accaparée par la zone hégémoniste. Les théories des organisations vont nous aider à mieux expliciter le phénomène.

2.1. L'entreprise en tant qu'organisation.

Comme toute organisation, l'entreprise congolaise vise un but : reproduire des biens et des services, créer des richesses. Mais cet objectif officiel ne pourrait être atteint sans une

interdépendance des éléments de l'organisation".⁴⁵ Les relations entre les instances de la trilogie (Parti, Syndicat, Direction) et les salariés déterminent la marche de l'entreprise qui finalement apparaît comme un système.

L'entreprise entretient d'autres part des relations avec son environnement. De ce fait elle est un système ouvert⁴⁶. Plusieurs dimensions constituent cet environnement : l'état du marché, la technologie, les dimensions politique, économique, culturelle ou autres. Parmi ces différentes dimensions, les contextes économique (la dépendance) politique (l'existence et la suprématie du Parti unique) et culturelle (la persistance des normes lignagères) nous paraissent plus importants.

Edgar H. Schein établit une hiérarchie dans les fonctions de l'organisation. Ainsi la fonction de production de tel bien ou de tel service au moindre coût par exemple relèverait de la catégorie primaire. Et la fonction de fournir des emplois à la population d'une région déterminée serait secondaire pour l'organisation⁴⁷. Cette classification est-elle vérifiable dans la réalité congolaise où l'entreprise, bien de l'Etat et donc du "peuple" devient finalement bien de la famille?

En tant que système ouvert, l'organisation reçoit de son environnement multidimensionnel des input (des entrées, des apports de différentes natures) : demandes sociales, difficilement contrôlables et capitaux nécessaires, équipements, matières premières plus facilement prévisibles et contrôlables⁴⁸ et elle renvoie des out put (résultats). Il s'ensuit une action de contrôle en retour : Feed back.

Mais l'entreprise ne saurait fonctionner sans les individus qui font marcher les machines, ou ceux qui décident de la vie de l'entreprise. Distingués par leur statut qu'illustre l'organigramme, ces individus sont des acteurs. Ils portent en eux le poids de leur éducation, leur culture. Ils sont oncle ou neveu. Ils participent à des "muziki" ou "kitemo". Ils viennent de telle ou

⁴⁵ PETIT (F).- Introduction à la psychologie des organisations op cit. P. 18

⁴⁶ id p. 19

⁴⁷ SCHEIN (Edgar H.).- Psychologie des organisations, trad. Franc. ed. Hommes et Techniques Paris 1971 P.

94 cité par PETIT (F) op cit p. 19

⁴⁸ id p. 21

telle région, de telle ou telle zone. Ils ont plusieurs appartenances collectives en dehors du fait qu'ils sont salariés occupant le poste X ou Y. C'est dans les appartenances collectives, ces systèmes sociaux qu'ils puisent leurs modèles, leurs valeurs, leurs stéréotypes.

Citant SAINSAULIEU, PETIT montre que l'organisation est un lieu d'apprentissage culturel⁴⁹. Au fil des jours les salariés construisent un équipement culturel fait des normes, des règles que nous pouvons appeler les usages de l'entreprise.

Mais, précise PETIT,

"Les membres d'une organisation sont (...) en quelque sorte, les représentants au sein de celle-ci, d'autres systèmes sociaux présents dans l'environnement. "Comme tel (ajoute Edgar SCHEIN), ils apportent avec eux des revendications des aspirations et des normes culturelles"⁵⁰

En d'autres termes, l'individu subit la pression à la conformité de son groupe au sein de l'organisation. Au Congo les gens ont tellement intériorisé le statu-quo que les nouveaux salariés (les jeunes diplômés) sont amenés par différents moyens (menace d'acte de sorcellerie) à adopter les comportements en accord avec les normes du groupe. Au jeune diplômé qui se scandalise devant les comportements "anti-organisationnels", on dit couramment : "Petit, depuis que nous sommes là, plusieurs personnes sont passées et n'ont pas pu transformer le système. C'est vous qui croyez en être capable ?". Souvent on le met à l'épreuve. On ne lui livre pas les informations jusqu'à ce qu'il commette des fautes et se résolve à entrer dans leur logique. Le rapport de force (il est minoritaire) et l'effet d'accoutumance émoussent l'esprit critique de départ. Il intègre le système qui finalement lui offre quelques avantages: s'absenter sans craindre une sanction, profiter du poste pour s'enrichir . . .

⁴⁹ SAINSAULIEU (Renaud).- les relations de travail à l'usine ed. organisation Paris 1973 et l'identité au travail, Presses de la F.N.S.P. Paris 1977 cité par PETIT op cit p. 21

⁵⁰ SCHEIN (ed).- Psychologie des organisations op cit p. 94 cité par PETIT (F) op cit P. 21

Les concepts d'organisation informelle et de pouvoir organisationnel vont nous permettre de mieux comprendre ces phénomènes.

2.1.1. Organisation formelle/organisation informelle dans les entreprises congolaises

L'organisation formelle correspond à tout ce qui est écrit, et prévu par les textes : l'organigramme, les statuts et rôles de chacun, le circuit de l'information, l'existence d'une hiérarchie Directeur, planton...

Dans les entreprises d'Etat au Congo les fonctions de gestion incombent à la trilogie, précisément au Comité de Direction. Or, il apparaît à côté d'une organisation formelle, une organisation informelle non prévue par les textes. Elle est présidée par la logique des sentiments, autrement dit de tout un système de représentations de croyances de valeurs propres aux relations humaines des groupes en interaction dans l'entreprise. Ainsi l'organisation bureaucratique ne fonctionne pas seulement selon les schémas impersonnels, la logique de la laïcité, l'impartialité... Ces conditions formelles sont interprétées différemment.

PETIT que cite ERVING parle d'adaptations. Il y aurait des adaptations primaires qui correspondraient aux comportements qui obéissent strictement à la règle écrite. Les adaptations secondaires seraient les comportements non prévus. Elles consisteraient pour l'individu "à viser des "fins illicites" ou à utiliser "des moyens défendus pour "tourner ainsi les prétentions de l'organisation relatives à ce qu'il devrait faire ou recevoir, et partant à ce qu'il devrait être. Les adaptations secondaires représenteraient pour l'individu, le moyen de s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement"⁵¹

⁵¹ ERVING (Goffman).- Asiles, études sur la conditions sociales des malades mentaux (trad. Franc.) Minuit 1968 p. 246-362) cité par PETIT (F).- Psychosociologie... op cit P. 34

Ces adaptations secondaires se manifestent par l'absentéisme par exemple. Mais l'entreprise congolaise se situe dans un environnement socio-culturel qui détermine la nature des organisations informelles. Celui-ci se base sur les relations personnelles. Ces relations informelles entre membres de l'organisation (affectives ou antagonistes) visent des buts. Ceux-ci ne correspondent pas toujours aux buts de l'organisation. Chaque membre de l'organisation formelle (l'entreprise) chaque membre de la trilogie est en quelque sorte le représentant des structures externes à l'organisation. Il a donc des rôles à jouer. Aussi cherche-t-il à avoir le pouvoir pour arriver à ses fins ou à ceux de son ou ses groupes. Pour ce faire il adopte des stratégies tout en restant dans le cadre de l'organisation et en tenant compte de ses partenaires (les autres salariés, les autres membres de la trilogie).

2.1.1.1. Les relations de pouvoir

Michel CROZIER recommande justement de ne pas négliger dans l'étude des organisations le pouvoir qui est leur fondement. Le pouvoir empêche à l'organisation d'éclater sous l'effet des stratégies personnelles. Il est

"la trame du perpétuel arbitrage auquel il (l'individu) doit se livrer"⁵²

ou encore

"le mécanisme central de stabilisation et de régulation du comportement humain"⁵³

Jean J. Brilman empruntant la distinction de CROZIER note les sources d'incertitude qui secrètent les divers pouvoirs dans une organisation :

⁵²CROZIER (M.) Le phénomène bureaucratique Ed. du Seuil 1963 p. 201

⁵³ BRILMAN (J.J.) - Modèles culturels et performances économiques. les hommes, les entreprises, les Etats. Editions Hommes et techniques 1981 p. 94-95

- le pouvoir des experts : techniciens et autres. Ils ont la maîtrise et la connaissance d'un domaine
- le pouvoir lié aux relations de l'organisation avec son ou ses environnements.
- le pouvoir dont on dispose grâce à la maîtrise de la communication et des informations.
- le pouvoir légal défini par l'organigramme.

Les pouvoirs qui paraissent importants dans le cadre de notre recherche sont le pouvoir légal (la trilogie) qui tire ses sources de l'environnement politique. Celui des experts reste souvent moindre ou plutôt confondu au pouvoir légal politico-administratif.

La trilogie déterminante (le comité de direction) détient un pouvoir légal. C'est elle qui prend les décisions : plan d'embauche, révision des statuts, examen des dossiers de candidature en provenance de la D.O.B. Les membres de la trilogie doivent travailler de façon collégiale. Or, chaque membre représente aussi son lignage. En quoi consiste alors le pouvoir lié aux relations de l'organisation avec son environnement multi-dimensionnel ?

Certains membres de l'organisation contrôlent les relations de celle-ci avec son environnement. Il s'agit d'un segment. Le contrôle de ce segment leur confère un pouvoir réel dans l'organisation. C'est le pouvoir "marginal-Sécant." Il fait de l'acteur, l'intermédiaire et l'interprète "des logiques d'actions différentes voire contradictoires"⁵⁴ du fait de ces appartenances collectives intra (spécialisation interne) et extra organisationnelles (l'environnement económico-politico-socio-culturel). Entre les services spécialisés et l'environnement il y a donc un relai qui représente à la fois le segment visé par l'organisation et l'organisation elle-même avec ses intérêts.

Castellino propose de retenir comme relais "particulièrement caractéristiques de l'organisation congolaise la bourgeoisie bureaucratique et les chefferies tribales"⁵⁵

⁵⁴ Voir CROZIER (M) et FRIEDBERG (E) L'acteur et le système op cit p. 73

⁵⁵ CASTELLINO (Gilbert).- le fonctionnement de l'entreprise d'Etat op cit p. 402

Dans un premier temps, il montre que la bourgeoisie bureaucratique assure le relais des organisations publiques avec le capitalisme étranger en jouant le rôle d'intermédiaire pour la fourniture des ressources technologiques, financières et du savoir-faire. D'autre part, la bourgeoisie bureaucratique défend les intérêts de l'organisation publique auprès de ces mêmes capitalistes tandis que les "chefferies tribales" assureraient la représentation auprès des différentes ethnies.

Nous avons procédé à la critique de ce concept de "chefferies tribales" dans notre partie introductive⁵⁶. Les "chefferies tribales" n'existent plus. Mais il y a eu transfert de leur pouvoir dans la structure bureaucratique. Les responsables politico-administratifs de façon métaphorique sont des chefs d'ethnies. Chaque ethnie compte finalement plusieurs chefs. (Nous préférons parler de représentants ou néo-chefs). Les membres de la trilogie sont à la fois des chefs légaux chargés de prendre des décisions se basant sur la rationalité bureaucratique comme le prévoient les statuts qui fixent l'organigramme, et des (néo) chefs traditionnels de l'ethnie de la région ou de la zone selon leur pouvoir légal détenu.

Nous pensons par ailleurs, que les directeurs et/ou responsables du Parti, représentants de la classe dirigeante au sein de l'entreprise défendent effectivement les intérêts de la bourgeoisie bureaucratique et partant des capitalistes étrangers. Mais en tant que frère, oncle, ou représentant de l'ethnie ou de la région, ils défendent les intérêts de ces différents groupes. Ainsi chaque directeur cherche avant tout à s'entourer de ses proches "linguistiquement" parlant. Il s'agit des originaires de sa région informelle (coalition de régions : Grand Niari, Kouilou, Plateaux, Pool, Cuvette...) Le directeur, moubamba s'entoure des Kota, teké, tsangui ; le Directeur Mou Pounou nomme comme chef de division des pounou, des loubou, des kougni... Mais comme chaque région ne compte pas toujours les cadres dont telle entreprise a besoin pour diriger tel département, on recourt à la zone. Le Directeur nordiste se trouve alors secondé par des cadres nordistes. De même le Directeur Mou-Vili s'entoure également des yombé, des Kongolato-

⁵⁶ supra 1ère partie Chapitre III section I.

sensu, c'est-à-dire des sudistes, ses "co-zonaires". Cette solidarité inter-ethnique, et interrégionale et intra-zonale se trouve justifiée par le contexte de lutte entre hiérarques bureaucratICO-ethnorégionaux du Nord d'un côté et du Sud de l'autre, pour le pouvoir et des avantages.

Certes c'est la Trilogie qui formellement recrute. Or, celle-ci connaît des problèmes.

2.1.1.2. pouvoir des experts et pouvoir légal :

lutte pour le contrôle des zones d'incertitude

Le secrétaire général Près la Présidence du COMITE CENTRAL du P.C.T., aujourd'hui numéro 2 du Bureau politique s'exprimait en ces termes.

"...Dans les entreprises, les directions générales ont presque toujours rejeté la responsabilité des échecs sur le Parti et le syndicat au niveau local, les accusant d'entretenir l'anarchie au sein des unités. Le Parti et ses organisations de masse ont généralement dénoncé les malversations et luttés contre l'arbitraire tout en accusant les directions d'inefficacité... Ce va et vient permet de mesurer la complexité du problème de l'articulation des pouvoirs à la base"⁵⁷

Ce constat résume les difficultés d'application du principe de la "démocratisation de la vie dans l'entreprise". Il s'agit en fait d'une super bureaucratisation. Cette situation appelle quelques observations.

Les experts (directeur technique ou autre cadres), la Direction voient dans la trilogie une perte de pouvoir qu'ils détiennent par leur formation. Ils ont alors du mal à discuter technique avec ceux qui pour eux ignorent tout en fait ceux qui tentent d'éliminer leur zone d'incertitude. Ceci d'autant plus que la plupart des membres du Parti et du syndicat n'ont qu'une formation primaire ou secondaire et donc ne maîtrisent pas toujours les problèmes de gestion.

En outre, les intérêts de chaque partenaire sont en jeu et vont à l'encontre des missions officielles de la trilogie. Le Parti et le syndicat par l'intermédiaire de ses représentants peu qualifiés a tendance, (peut-être parce que le Parti doit diriger l'Etat") à se substituer au Directeur. Cette lutte pour le pouvoir ne vise pas toujours l'amélioration du rendement. C'est une lutte pour le contrôle de l'organisation source d'avantages économiques (promotion, indemnités, relations avec des partenaires extérieurs auprès de qui on s'attend aux 10 %) et sociologiques : le contrôle de l'organisation permet de remplir les obligations ethnolignagères : offrir des emplois aux siens, nommer ses "frères" aux instances dirigeantes afin que s'instaure, un pouvoir bureaucratique-ethno-lignager. Ce pouvoir informel a pour mission de participer à la promotion du lignage, du clan de l'ethnie, de la région et de la zone. Il érige le principal "artisan" du système en digne représentant du groupe, le "vrai fils du pays". (de la région, du village)

C'est ce qui explique peut-être le non respect des quotas dans le COMITE DE DIRECTION. On prévoyait :

- deux représentants de la cellule du Parti
- cinq représentants du syndicat
- cinq représentants de la Direction
- deux représentants de chaque commission :
- commission Paritaire d'avancement et de sécurité sociale
- comité permanent de production et de contrôle de la Production
- et le tribunal des camarades

Mais s'y retrouvent tous les membres du bureau de la cellule du Parti et du Syndicat et tout le staff de l'entreprise.

Il y a donc une lutte pour siéger au conseil de Direction c'est-à-dire pour participer aux décisions. Ceci nous fait penser à la théorie des conflits.

2.1.2. La théorie des conflits et les organisations congolaises

Les organisations congolaises connaissent des conflits. March et Simon étudient les phénomènes conflictuels. Ils définissent le conflit comme un "blocage des mécanismes normaux de la prise de décision de sorte qu'un individu ou un groupe éprouve des difficultés à opérer le choix de son action"⁵⁸. Aussi distinguent-ils trois classes principales de conflits : le conflit individuel qui concerne la prise de décision personnelle ; les conflits organisationnels qui concernent aussi bien l'individu que le groupe dans une organisation ; le troisième type de conflit (inter-organisationnel) se situe au niveau de l'organisation dans ses relations avec d'autres organisations ou groupes.

2.1.2.1. Les conflits individuels

Les conflits individuels résultent de l'inacceptabilité, l'incomparabilité et l'incertitude.

Dans le premier cas l'individu opère un choix dont il sait qu'il n'est pas tellement conforme à ses aspirations.

Dans le cas de l'incomparabilité, l'individu a conscience des conséquences de son choix mais il n'arrive pas à discerner un choix préférable.

L'incertitude indique que l'individu ignore la probabilité des choix et leurs conséquences.

Face à ces conflits, l'individu réagit. Il tend à réduire le conflit selon son origine. Lorsque le conflit résulte de l'incertitude, l'individu s'active à rechercher "la clarification des conséquences" Il évalue des possibilités jusqu'à en trouver de nouvelles. Ce par un "mécanisme

⁵⁸ MARCH (J.G.) SIMON (H.A.).- Les organisations Problèmes psycho-sociologiques DUNOD Paris 1964 p. 109

inconscient de filtrage qui rejette les choix malheureux.⁵⁹ L'expérience d' vécu des situations semblables l'aide à trouver les meilleures possibilités.

Dans le cas où le conflit résulte de l'inacceptabilité, l'individu cherche d'autres possibilités. Plus l'individu reconnaît l'inacceptabilité des choix disponibles plus il est motivé à rechercher des possibilités. Et "l'échec répété de la découverte de choix "acceptables" conduit à redéfinir ce qui est "acceptable"⁶⁰

2.1.2.2. Conflits individuels à l'intérieur de l'organisation

Au sein de l'organisation, la difficulté de prendre des décisions naît des procédures. Chaque groupe souhaite des décisions acceptées par tous. Mais MARCH et SIMON distinguent pour les organisations, "les conflits résultant des problèmes intra-individuels. (les membres de l'organisation ignorent les possibilités de choix compatibles avec leurs propres objectifs et leurs propres perceptions) d'une deuxième catégorie qui concerne les problèmes des "différences qui existent entre les choix faits par des individus différents dans l'organisation". Le conflit concerne alors toute l'organisation.

Ainsi pensent ces auteurs, en cas d'incertitude partagée ou de rareté de choix d'actions possibles face aux décisions organisationnelles, des conflits, de type intra-individuels, naissent. La nature de l'environnement ("incertain" ou "mauvais") ou la situation de décision détermine ces conflits. En ce qui concerne l'inacceptabilité "La divergence entre les aspirations et les possibilités de réalisation donne lieu à des conflits individuels au sein de l'organisation... Plus sera grande la divergence entre le niveau d'aspiration et la réalisation, plus la probabilité de conflits individuels sera grande dans l'organisation. Mais, là encore, l'état de l'environnement

⁵⁹ id p. 112

⁶⁰ id p. 113

reste déterminant. Ainsi les périodes de recession économique augmentent les niveaux d'aspiration, la fréquence des conflits intra-individuels dans l'organisation ⁶¹

2.1.2.3. les conflits entre groupes dans une organisation

Ils naissent d'"un réel besoin ressenti de décisions communes" de la "différence d'objectifs" et d'"une différence de perception de la réalité"⁶² parmi les participants de l'organisation.

Dans le premier cas, l'inexistence de besoin de décisions communes suscite des désaccords. Mais la multiplicité des décisions individuelles qui deviennent des décisions d'organisations communes élargit le champ conflictuel.

Quant à la différenciation des objectifs elle traduit les cas où une pression s'exerce pour que les décisions soient prises en commun.

Le dernier point, la différenciation des perceptions individuelles marque l'inexistence d'une interaction entre les objectifs et la connaissance (les informations) des individus.

Les réactions de l'organisation aux conflits

Lorsque surgissent des conflits, l'organisation procède 1° à la résolution des problèmes, 2° "par la persuasion", 3° "le marchandage", 4° "politiquement". Les solutions trouvées doivent satisfaire tous les participants.⁶³

Pour nous la résolution du problème lié aux cas sociaux ne passe pas par la persuasion mais par un marchandage implicite qui aboutit ou qui a abouti à une acceptation par tous des "règles du jeu".

⁶¹ id p.p. 116-117

⁶² id p. 118

⁶³ id p. 125

2.1.3. Tendence au consensus ou l'institutionnalisation des cas sociaux

Le fonctionnement de la trilogie dénote aussi d'un certain consensus. La règle oblige les différentes instances à travailler ensemble. Or, pense Crozier, l'existence des privilèges des uns conditionne le maintien des privilèges des autres. Tous doivent reconnaître qu'un minimum d'efficacité est indispensable. Tous ces facteurs ajoutés à la stabilité même des relations entre les groupes oeuvrent à un minimum d'entente⁶⁴

Nous venons de voir que les instances de la trilogie ont du mal à travailler ensemble. Les experts se croient les seuls capables de comprendre les problèmes de gestion. Mais les responsables politiques et syndicaux dans un pays où le parti dirige l'Etat entendent le montrer au sein de l'entreprise. Castellino observe justement que les groupes politiques sont défavorisés tout comme les groupes ethniques.⁶⁵ Ceci ne nous paraît pas tout à fait exact. C'est au sein des bureaux politiques et syndicaux que l'on puise des directeurs et chefs de service.

Ce qui nous paraît pertinent c'est le fait que les membres de la trilogie en tant qu'ils représentent chacun leur lignage ou leur région sont obligés de concilier leurs intérêts. C'est tout le "COMITE DE DIRECTION qui recrute et affecte et non une des instances. Bien que vivant dans une situation conflictuelle de lutte pour le pouvoir le COMITE de DIRECTION fonctionne sur la base d'un consensus; il s'agit de contenter tout le monde. Ce consensus s'observe à travers le système des cas sociaux. En matière de recrutement les "cas sociaux" des membres de la trilogie sont (après ceux des membres du Bureau Politique) prioritaires. Chaque membre du COMITE de DIRECTION présente le dossier (ou parle de son "cas"). Ce "cas" est souvent un membre de son lignage ou de sa zone.

⁶⁴ CROZIER (M.).- Le phénomène bureaucratique op cit PP 207-210 cité par CASTELLINO (G) le fonctionnement de l'entreprise op cit p. 405

⁶⁵ id p. 406

Nous pouvons citer le cas d'une entreprise dans laquelle les nordistes membres du Bureau de l'U.J.S.C. informés de l'existence des postes à pourvoir demandèrent à leur premier secrétaire (d'ethnie vili) de présenter son "cas". Celui-ci leur confia le dossier d'un jeune électricien d'ethnie mbochi. Devant l'étonnement des autres secrétaires, il dût mentir que ce jeune mbochi avait une mère vili.

D'autres part, la reconnaissance d'une nécessité de l'efficacité ne semble pas concerner les instances du COMITE de DIRECTION. Nous pensons que cela s'explique par le fait que l'entreprise appartient à l'Etat. En cas de faillite, les directeurs, les responsables du Parti et du syndicat ne sont pas sanctionnés. Ainsi les instances de la Trilogie ne subissent pas des pressions considérables visant à les faire travailler dans l'intérêt primordial de l'entreprise;

Quant à la notion de stabilité des relations entre groupes, cela suppose une position figée. Au Congo le départ d'un Ministre entraîne souvent un chambardement du staff dans les établissements dont il a la responsabilité. Si la "chasse aux sorcières" en occident consiste en l'éviction des personnes appartenant à des partis politiques adverses, au Congo, cette expression est synonyme de sanctions envers des originaires de la zone opposée. Dans les résolutions du dernier congrès du P.C.T. on demandait d'ailleurs aux futurs dirigeants (Ministres) de ne plus procéder ainsi. Mais le phénomène persiste.

Les groupes ne sont donc pas stables; Aussi, Castellino propose-t-il de centrer l'analyse des organisations congolaises sur les groupes ethniques. On ne peut pas changer d'appartenance ethnique. "l'engagement envers le groupe étant à vie, il renforce la solidarité du groupe et développe la lutte pour le pouvoir"⁶⁶

"L'équilibre conflictuel stable" né de la reconnaissance du fait ethnique impose aux groupes en présence, un compromis. Il ne s'agit pas seulement d'un compromis entre les intérêts politiques, les intérêts syndicaux ou les intérêts de la Direction. Ce sont les intérêts des ethnies différentes. Le conflit majeur au Sein de la Trilogie est donc ethnique et par extension zonale. Un

⁶⁶ CASTELLINO (G).- le fonctionnement de l'entreprise op cit p. 409

conflit sans lequel on ne saurait expliquer le fonctionnement de la société congolaise toute entière. Tout le monde "y trouve son compte". Mais si officiellement le pouvoir condamne ce qu'il appelle le "tribalisme". Ce système formel-informel développé par l'organisation fait finalement partie de nouvelles normes. C'est le système bureaucratique-ethno-lignager.

Contrôler la trilogie constitue un atout majeur pour la satisfaction des intérêts de classes et des intérêts de l'ethnie ou de la zone. Aussi les cadres ou responsables politico-administratifs des différentes ethnies luttent-ils pour y être majoritaires. La stratégie collective de contrôle consiste en activisme. On s'arrange à faire partie du bureau syndical ou du Comité au Parti. C'est parmi eux que l'on puise des directeurs.

Les tableaux suivants illustrent nos propos.

Le SBEL se manifeste par des organigrammes en éventail : la tendance dominante est que, lorsqu'un directeur divisionnaire est du Sud la majorité sinon tous les chefs de divisions, de département, de service ou de sections sont du Sud. Et vice versa. Les cas contraires sont rares et négligeables. Ils peuvent signifier un changement récent de directeur. Dans une même entreprise chaque direction divisionnaire est "colonisée" par une région. Parfois toutes les directions reviennent à une seule zone.

Ainsi, l'ANAC et la SO.PRO.GI peuvent être considérées comme des entreprises de sudistes. La première dirigée par un vili (ethnie du Ministre de tutelle) compte beaucoup plus de cadres lari que de vili et des kougni. Les mbochi y sont encore minoritaires. Mais lorsqu'on observe les tableaux des origines ethno-régionales du Directeur aux chefs de sections, on constate que les entreprises à traitement élevé (HYDRO-CONGO, ONPT, OCMC) sont dominées par le Nord. Toutefois, ce critère de traitement élevé se trouve atténué par le fait que tout poste de direction correspond à des indemnités ou à un salaire fonctionnel. D'ailleurs la SOPROGI et l'ANAC payent mieux que l'O.C.C. l'O.C.C. L'O.C.T. ou la SOCOME.

La situation des banques est assez particulière. Dans une des banques bien que l'hégémonie Nord se manifeste aux postes de direction, les chefs de divisions sont à majorité

TABLEAU : xxxix Position hégémonique d'une zone par établissement

Etablissement	Fonctions				Majorité	
	Direct Génér.		Direct divisi.		Nord	Sud
	Nord	Sud	Nord	Sud		
A		X	4	2	X	
B		X	1	1		X
C		X	1	3		X
D	X		2	1	X	
E	X		3	0	X	
F	X				X	
G		X	0	4		X
H		X	4	1	X	
I	X		2	2	X	
J		X	0	1		X
K	X		2	1	X	
L	X				X	
M		X	4	3	X	
N	X		2	2	X	
O	X		3	3	X	
TOTAL	8	7			11	4

Kongolari 9/16. 3 vili 1 punu, 1 kouyou 1 téké et un mbochi. Alors que l'ancienneté des kongo et vili est d'au moins 15 ans, celle du mbochi et du téké sont de 1 an et demi. Un seul Congo-Lari n'était recruté que depuis deux ans (les laris représentent 36,36 % à la S.N.D.E.). Ce sont là des créneaux non encore saturés. Les sudistes ont été majoritaires dès la création (lorsqu'ils étaient au pouvoir). Les bases bureaucratique-ethno-régionales y demeurent et continuent de jouer leur rôle. Mais là encore le critère d'ancienneté se trouve relativisé. Des entreprises comme l'OFNACOM la RNTP, l'ONPT, la SNE sont très anciennes. Elles datent de l'époque de l'hégémonie Kongo-Lari mais se trouvent dominées par le groupe mbochi lato sensu.

Seul le critère TAILLE DE L'ENTREPRISE semble coïncider avec l'hégémonie du Nord. Il coïncide aussi avec le traitement. C'est le cas de l'ONPT, la RNTP, l'OFNACOM, l'Hydro-Congo, la SNE. A la RNTP les laris représentent 46 % ; des chefs le Grand Niari 19 % ; le KOUILLOU 4 % ; la cuvette 15 %. (Le Nord au total compte 27 %). A Hydro-Congo le Pool (les kongo-laris) représentent 24 % ; le Nord 41 % ; les plateaux 7,22 % ; le Niari 8,50 % ; la Lekoumou 2,50 % ; le Kouillou 5 %. En d'autres termes, le Sud représente 38,5 %, le Nord 41, le Centre 7,22 . Même lorsque le Sud compte plus de cadres (Chefs de divisions, de services) les postes de directeurs (directeur général, directeurs divisionnaires) reviennent au Nord.

Dans une des entreprises, pendant que nous nous entretenions avec le Permanent du Parti, un autre membre du bureau de la cellule, entrant intempestivement en a profité pour se défouler. Malgré les empêchements du Permanent, il s'est exprimé en ces termes.

"Le Directeur X nous a déçus. Le parti lui a fait confiance, on l'a fait nommé. Mais il a transformé l'entreprise du peuple en entreprise familiale parce qu'il est mbochi* ...

"Nous les bangangoulou* , savons gérer, diriger. C'est pourquoi on nous a gardé au sommet après le congrès"
(au Bureau Politique)

* l'ethnie Mbochi est celle du Président de la République

* l'ethnie bangangoulou se trouve au Centre du Pays. Il fait partie du Groupe Teké et donc de la coalition Nord-Centre

TABLEAU XL Proportion zonale par établissement

Etablissement	Administration majorité		Parti Majorité		Syndicat		URFC		UJSC	
	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud
BNDK	X		X		X			X		
BCC		X		X	?			X	X	
SNDE		X	X		X					X
OFNACOM	X		X			X	X			
O.C.M.C.	X		X		X			X		X
SO.CO.ME.	X		X		X				X	
A.N.A.C.		X	X		X				X	
SO.TEX.CO.	X		X			X	X	X	X	
O.C.C.	X		X		X		?			X
SO.PROGI.		X		X		X				X
S.N.E.	X		X		X		X		?	
O.C.T.	X		X			X				
R.N.T.P.	X		X		X			X	X	
HYDROCONGO	X		X		X					
O.N.P.T.	X		X		X			X	X	
TOTAL	11	4	13	2	10	4	3	5	5	4

PS : Pour le parti, le syndicat, l'URFC, il s'agit de la direction : le président, le secrétaire général, le 1er secrétaire. Pour l'administration il s'agit des directeurs généraux et des directeurs divisionnaires

TABLEAU : XLII Proportion régionale par établissement

Entreprises Majorité à la D.G./Direct divisionn: Nord ou Sud	SUD										Centre		NORD		TOTAL
	GRAND-NIARI		KOUILOU	POOL	SUD S.P.	Plateaux	Cuvette	Nord S.P.	Non déterminé						
	Bouenza	Niarji lékoumou								Gd N.S.P.					
A / Nord	1	3		4	3	5	11	2						29	
B / Nord		2		3		1		2	1				1	9	
C / Nord		2		2		5	3	2	2				2	16	
D / Nord	1	1	2	10		1	2	3	1				1	21	
E / Sud		4	3	5	3		3	4	2				1	20	
F / Nord	1	4	1	12			4	3	1				1	26	
G / Sud	5		2	4			3	1						13	
H / Nord	1		1	2		2	3							11	
I / Sud	1		2	4			6	2					9	13	
J / Nord		7	4	20	1		1	34						83	
K / Nord		2	1	1	1		1	6						11	
L / Nord	1	1	1	8	1	1	1							2	
M / Nord			1					1						21	

Légende : S.P. = Sans précision
P.S. Il s'agit ici du nombre de chefs (Directeurs, directeurs divisionnaires, chefs de divisions ou de département, chef de service) par établissement: et selon la majorité zonale strictement à la direction générale et les directions divisionnaires

TABLEAU : XLII Rapport date de création, importance de l'entreprise proportion zonale aux postes de direction *

Entreprises nationalisées	Date de création	Effectifs 1983	Salaire du cadre stagiaire	Position hégémonique à l'administration	
				Nord	Sud
SNE	1967	1556	103 000	X	
SNDE	1967	743	88 900		X
Hydro-Congo	1973	1591	149 500	X	
Entreprises créées					
OFNACOM	1964	844	106 800	X	
SOTEXCO	1979	268	83 063	X	
OCMC	1975	130	106 000	X	
SOPROGI	1979	97	102 833		X
OCT	1977	92	96 333	X	
OCC	1979	232	96 333	X	
RNTP	1965	1476	102 833	X	
SOCOME	1977	90	94 783	X	
ANAC		422	109 550		X
ONPT		2300	106 875	X	
Institutions mixtes					
BCC	1963	583	280 000		X
BNDC	1961	140		X	

* Il s'agit des directions générales et directions divisionnaires par établissement

Pour ce membre du Parti qui s'identifie au membre du bureau politique, les qualités de gestionnaire sont propres à toute l'ethnie. D'autre part, il ignore les raisons fondamentales de limogeage ou de maintien d'un responsable : instauration des hiérarchies stratégiques bureaucratique-ethno-régionales.

Ce qui nous paraît plus pertinent, c'est l'examen des différentes directions : administratives, politiques et syndicales. Ce sont elles qui siègent au Comité de Direction. Elles sont la Trilogie déterminante.

Au sein du Parti, les positions stratégiques favorables sont la Présidence la permanence et/ou l'organisation*. Lorsque l'on fixe le quota des participants au Comité de Direction, le numéro 1 (le Président) et son second font d'office partie. En plus dans ce pays où le "Parti doit diriger l'Etat", ces deux attributions sont un atout majeur ; Aussi représentent-elles un enjeu.

Sur quinze (15) comités ou cellules du Parti, douze sont présidées par les originaires du Nord et deux par les sudistes. Quant à la permanence et/ou l'organisation, les Nordistes sont aussi majoritaires dans 8 contre 5 à égalité et 1 à majorité sudiste.

La direction des cellules syndicales n'échappe pas à la tendance hégémonique. Bien que les sudistes soient plus nombreux au syndicat, les premières places (secrétaire Général, organisation) reviennent à la coalition Nord-Centre.

Secrétariat Général

Nord	Sud	N.D.	Total
10	4	1	15

Organisation

Nord	Sud	N.D.	Total
8	5	2	15

* le permanent du Parti est souvent le chargé de l'organisation.

TABLEAU : XLIII PROPORTION ZONALE AU PARTI

Etablissement	Bureau au parti		Majorité	
	Nord	Sud	Nord	Sud
A	1	1	-	-
B	1	1	-	-
C	2	2	-	-
D	2	0	X	
E	2	0	X	
F	3	1	X	
G	2	2	-	-
H	4	1	X	
I	2	0	X	
J	2	4		X
K	2	2	-	-
L	1	1		-
M	3	1	X	
N	4	1	X	
O	4	1	X	
TOTAL			8	1

NB Certaines entreprises n'ont que le Président du noyau du parti plus le permanent ou le chargé de l'organisation

TABLEAU : XLIV Proportion zonale au sein des cellules syndicales

Etablissement	Bureau syndical		Majorité	
	Nord	Sud	Nord	Sud
A	2	5		X
B	4	3	X	
C	2	7		X
D	-	-	-	-
E	5	2	X	
F	4	2	X	
G	1	7		X
H	3	6		X
I	4	5		X
J	1	6		X
K	6	3	X	
L	1	6		X
M	-	-	-	-
N	8	1	X	
O	7	6	X	
TOTAL			6	7

Ainsi, même si certaines entreprises revenaient avant à l'hégémonie Kongo-Lari, le contrôle de l'orientation des étudiants pour des formations supérieures spécialisées à l'étranger et du circuit de leur intégration par le groupe hégémonique nouveau, explique peut-être les proportions actuelles.

Des entretiens que nous avons eu avec les responsables syndicaux, de la cellule du comité du Parti et des organisations de masse, il ressort un attachement au formalisme.

La question était de savoir quels sont les rapports réels (non pas formels) entre les différentes instances de la trilogie. Dans la plupart des entreprises on nous répétait "l'U.J.S.C. l'U.R.F.C. ou le syndicat agissant sous la mouvance du Parti..." c'est le Parti qui présente le point de vue du syndicat et des organisations de masse..." Se vérifie donc la caporalisation des organisations de masse. Toutefois nous n'excluons pas la méfiance due à la psychose de l'enquête policière.

Un seul membre d'une cellule syndicale a évoqué les accros avec le Parti. Pour lui, le Parti ne joue pas son rôle d'encadrement. Il est passif quant à la gestion. Au contraire il veut à tout prix contrôler le syndicat.

Les secrétaires des cellules U.J.S.C. interrogés déplorent cependant le conflit de génération entre "vieux illétrés du Parti" et eux jeunes cadres, ou le "manque de force évidente". Un des secrétaires (de niveau secondaire) comparera le Parti au père et l'U.J.S.C. au fils.

"l'enfant ne peut rien sans son père. Un fils qui a un problème et veut rencontrer le chef du village ne sera pas écouté. Le chef lui demandera où est son père".

Il s'agit là d'un transfert des relations parentales traditionnelles (encore en vigueur au village) sur des rapports de type bureaucratique. Cette interprétation, certainement imputable au niveau scolaire de la personne indique bien, la tentative quotidienne d'adaptation de l'ancien au

nouveau. Signalons qu'il s'agit d'un seul enquêté. Ces propos justifient toutefois le paternalisme du Parti et la passivité ("normale" selon la tradition), l'obéissance du jeune envers les anciens, les sages, ici les adultes membres du Parti.

Le cumul des mandats (on est à la fois directeur, membre du Comité du Parti, secrétaire de la cellule syndicale) complexifie encore plus les rapports réels entre le PARTI le SYNDICAT et la DIRECTION.

L'organisation bureaucratique l'entreprise d'Etat se présente comme l'arme des cadres civils et militaires ou autres "intrus"* membres du Parti pour la défense des intérêts de classe par une stratégie de l'utilisation du levier bureaucratico-ethno-lignager.

Comme le Parti, le Syndicat semble être une filière d'accès à la couche supérieure et à la classe dirigeante.

En définitive, la trilogie déterminante (direction-Parti-Syndicat) constitue un champ de luttes entre cadres du Nord - Cadres du Sud. Elle subit un pouvoir extérieur : le Bureau Politique, le Comité Central, le gouvernement qui imposent des nominations, des affectations. Le Parti sur le plan local (au sein de l'entreprise) s'érige en véritable Pouvoir. Au-delà de tout, la zone se révèle être la dominante. Cela se manifeste par le dosage informel : confiscation d'une direction par une ethnie ou une zone. L'organigramme formel cache un sociogramme qui marque la position hégémonique du Nord sur le Sud à travers les trois instances formelles.

Cette hégémonie au niveau des entreprises n'est que l'illustration en miniature, du système politique congolais basée sur la logique bureaucratico-ethno-lignagère.

Il semble donc que la fonction secondaire (fournir des emplois à la population d'une part et aux co-régionnaires ou "co-zonaires et donc au lignage d'autre part) passe, avant la fonction primaire : produire des biens et services

* le mot intrus n'a rien de péjoratif. Nous faisons simplement allusion aux membres du Parti qui doivent leur ascension non pas aux critères bureaucratiques (formations suivies, diplôme) mais au militantisme

De même, les adaptations secondaires (comportements non prévus par les textes) paraissent jouer un rôle plus important que les adaptations primaires (qui obéissent à la règle écrite).

La situation socio-économique (niveau bas des revenus) amène les salariés à mobiliser leurs énergies vers la recherche d'autres sources de revenus (petit commerce, demande de pourboire pour service administratif rendu...). Ce qui les met en position de "hors-la-loi" : Il est interdit à tout fonctionnaire à tout agent de l'Etat d'exercer une activité lucrative. Les salariés congolais ne se sentent donc pas impliqués dans l'organisation. Elle ne leur apporte pas ce qu'ils attendent. Ce désintéressement se manifeste par l'absentéisme, les détournements et autres comportements illicites. Ils le font d'autant plus facilement que l'entreprise appartient à une abstraction, l'Etat, dirigé par une autre abstraction : le Parti. Basé formellement sur une idéologie importée - dont rien jusqu'à présent ne permet (concrètement) ni à ses tenants (les gestionnaires de l'Etat) ni aux "masses" d'augurer positivement (à moyen terme) - le parti se révèle en contradiction avec les microcultures locales.

La non implication se trouve accentuée par le fait que les dirigeants tant intérieurs à l'organisation (le Parti, le syndicat, la Direction) qu'extérieurs, les autorités politiques (Ministres, membres du Bureau Politique) affichent des comportements, anti-organisationnels. (sur le plan strictement bureaucratique). L'existence d'une chaîne de protecteurs-protégés, l'absence de démocratie réelle (à cause du cumul des mandats c'est finalement le Parti qui parle en son nom et au nom des salariés) contribuent également à la non implication. En cas de faute on n'est toujours pas sanctionné car le frère ou l'oncle Directeur ou Président du Comité du Parti de l'entreprise plaide pour le non-licenciement. Ce directeur ou secrétaire général du syndicat, protecteur est à son tour protégé par le Ministre (celui-ci par) le membre du Bureau Politique co-régionnaire. Lequel membre doit son poste au Président du C.C. Et l'impérialisme international assure la protection de l'équipe dirigeante. Il (le responsable politico-administratif) peut détourner il sera affecté ailleurs et non

sanctionné. Dans la logique lignagère d'ailleurs, on peut user et abuser des biens de son frère, son oncle... Comme l'entreprise n'appartient à personne mais au peuple (selon le discours du pouvoir) le congolais assimile souvent l'entreprise au bien de son frère et donc au bien du lignage.

Toutefois, la protection des exécutants (ouvriers, agents de maîtrise) n'est pas toujours garantie. Ce sont quelques directeurs et autres responsables syndicaux et politiques qui conservent une sécurité de l'emploi. (parce que fonctionnaires, membres du Parti et parce que "frère" du Ministre...). Ils font partie de la classe dirigeante.

Les organisations congolaises restent fortement influencées par leur environnement multidimensionnel, notamment les dimensions politiques, socio-économiques et culturelles.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

De l'école à l'entreprise, le facteur lignager demeure déterminant; il atténue la reproduction des classes bien présentes au Congo. Par les aides, la prise en charge de l'éducation du frère du neveu on lui favorise ses chances de réussite scolaire, par le système de "cas sociaux" on lui évite l'exclusion du circuit scolaire, on oeuvre pour l'obtention de diplôme, d'une bourse d'études supérieures.

L'inadéquation formation/emploi rend problématique le système formel de placement automatique. Celui-ci se trouve accentué par la disparité des salaires entre Fonction Publique, Secteur d'Etat/Secteur Privé, et entre entreprises d'Etat. Le capital relationnel maximise les chances d'accès à tel ou tel établissement. Ce même capital relationnel et l'activisme politique favorisent l'ascension au poste de commande.

Ainsi, quels que soient leur taille, leur objet social, leur technologie, leur situation par rapport au capitalisme étranger, les entreprises d'Etat fonctionnent selon un système bureaucratique-ethnolignager. Celui-ci s'illustre par un organigramme "ethniquement coloré". Lorsque le directeur divisionnaire vient du sud, la plupart de ses chefs de division, de services et de section sont des co-régionnaires. Il se manifeste aussi par une confiscation des attributions politiques et syndicales les plus élevées, par des originaires du Nord. Ceux-ci restent également majoritaires au poste de Directeur général ou directeur divisionnaire.

Dès lors, la typologie de Hugues Bertrand en secteur capitaliste d'Etat secteur "bureaucratique-tribal" semble ne plus se vérifier. La S.N.E. et la S.N.D.E. qu'il plaçait dans le premier et l'O.F.N.A.C.O.M. qu'il mettait dans le second paraissent faire partie d'un seul et même groupe : le secteur d'Etat qui fonctionne selon un système bureaucratique-lignager.

Il s'instaure alors un processus de domination d'une fraction ethnique de la classe dirigeante sur les autres fractions ethniques et les autres classes.

CONCLUSION

GENERALE

Le SBEL pose le problème de l'articulation entre le mode de production lignager et le mode de production capitaliste caractéristique de la formation sociale congolaise sous-développée. L'un se trouve en position de dominé (le M.P.L.) et l'autre en position de dominant. (le M.P.C.) Des deux systèmes découlent des logiques contradictoires qui fonctionnent ensemble.

La logique officiellement prônée est la logique bureaucratique (la règle écrite, l'impersonnalité, l'impartialité, l'universalité, la laïcité, la centralisation) qui dans le cas du Congo se base sur le modèle des démocraties populaires de l'Europe de l'Est. Elle fait des organes dirigeants du Parti (Lequel Parti contrôle et dirige l'Etat) la hiérarchie supérieure. Ces organes s'éloignent souvent des cellules d'exécution. Mais ils parlent en lieu et place des "masses", du "prolétariat", ce grâce au cumul des fonctions (Membre du Bureau Politique et donc du COMITE Central-Secrétaire Général de la confédération Syndicale ; Membre du Bureau Politique-Ministre ; Membre du Comité Central-Député ou Directeur, responsable syndical au niveau de l'entreprise). Ce qui crée une situation de dépendance des exécutants ou des gouvernés dans leur ensemble par rapport aux instances dirigeantes. Celles-ci garantissent la rapidité de la promotion.

La logique lignagère, c'est le respect des Aînés par les Cadets, les croyances magico-religieuses, c'est l'obligation d'entraide de solidarité et de réciprocité entre membres du lignage, du clan et hiérarchie de prédilection entre lignée lignage, clan. Dans le contexte urbain, cela se transforme en solidarité antagonisme et lutte manifestes ou latentes entre les ethnies du Nord contre les ethnies du Sud. Cette logique relève de l'univers mental des ruraux ou néo-citadins, des congolais analphabètes semi-analphabètes (et donc peu acculturés) ou simplement d'origine modeste. Aider un frère, un oncle c'est pour ce congolais se conformer aux normes. La non observance des règles peut entraîner des actes de sorcellerie ou le retrait de l'estime, de la confiance, la perte du prestige.

Ces deux logiques fonctionnent ensemble d'autant plus que l'indépendance est récente et que le mode de production capitaliste dominant ne signifie pas multiplicité d'entreprises et donc d'emplois, protection sociale, niveau de vie élevé, conditions de transport et de logement assurées.

Le sous-développement économique et social oriente une logique d'investissement en capital relationnel transethnique ou transzonal. Celui-ci transforme les postes, les canaux officiels en canaux stratégiques informels. D'autre part, il favorise un investissement et/ou une revalorisation du capital relationnel ethno régional qui s'avère plus payant. Mais le recours aux relations de type primaire (parenté lignagère clanique ou ethnique) n'évacue pas le calcul, l'intérêt matériel. Il y a une lutte pour la survie, l'amélioration des conditions de vie, l'augmentation du profit. En d'autres termes on observe des stratégies diverses d'accès à la "modernité".

L'utilisation des canaux ethnolignagers par les ruraux pour la résolution de leurs problèmes est une "rationalité" (au sens de CROZIER) qui relève plus de leur système de valeurs. C'est une adhésion quasi inconsciente. Mais les cadres ou responsables politico-administratifs quant à eux sont plus acculturés. Ils lisent ou professent Marx. Ils étudient à l'école occidentale, élaborent des institutions sur la base de ce qu'ils y apprennent. Cette acculturation demeure cependant incomplète ou plutôt ambivalente. Ces responsables portent en eux le poids des obligations lignagères intériorisées depuis la prime enfance. Ils se comportent plus en frère oncle... car ils ne sont pas encore "délignagérés" totalement. Mais ils sont conscients de leurs actes, de leur position de classe. Aussi se critiquent-ils (en désignant la bourgeoisie bureaucratique dans son ensemble sans s'impliquer) à travers les médias locaux. Ce faisant ils tiennent au modèle bureaucratique (que l'on assimile souvent au "modernisme") et à ses avantages. Ils le pérennisent parce que le système justifie leur position et garantit leur longévité au pouvoir. Dans cette optique ils orientent leur stratégie en retardant une prise de conscience par les gouvernés qui remettraient en cause leur pouvoir.

Le système politique congolais fonctionne donc sur la base des interférences bureaucratiques (le Pouvoir légal, pouvoir du Parti sur (et/ou de) l'Etat) et traditionnelles (les chefferies de type lignager). D'où l'instauration d'une polyarchie qui donne à chaque ethnie

l'illusion de participer par l'intermédiaire du néo-chef informel, du représentant (le ministre, le membre du Comité Central co-régional) au pouvoir ; Ce qui assure une stabilité politique et donc une sauvegarde des intérêts de la classe dirigeante.

Mais la polyarchie cache mal le fait que d'une part il y a hégémonie du groupe mbochi et de la région de la cuvette ; d'autre part que le conflit ethnique ne met pas au premier plan toutes les ethnies. Il se résume plutôt en conflit entre la région de la cuvette surtout, avec ses régions périphériques Sangha, Likouala (les plateaux occupant une position encore accessoire et oscillant entre des tendances centrifuges et vers la coalition avec les régions Nord) d'un côté, et région du Kouilou surtout, et accessoirement le Pool. Le "Grand Niari" (Niari, Bouenza, Lekoumou) semble peu combatif mais pas totalement absent. C'est donc un antagonisme mbochi-lato-sensu d'une part et vili et kongo-lari si l'on se fie au record de présence dans les instances dirigeantes. Cela se manifeste aussi par un activisme amplifié des nordistes en général et une indifférence relative des sudistes. De façon latente d'ailleurs, les Kongo-lari opposent une résistance quant à l'adoption des langues nationales qui signifierait une perte totale de leur pouvoir.

Les uns et les autres recourent en outre au SBEL pour se protéger, survivre, s'assurer la réussite.

Le système bureaucratique-ethno-lignager devient alors une stratégie consciente qui fait de l'ethnie le levier d'ascension sociale de tous les originaires dans le cadre administratif moderne. Son analyse révèle que la lutte pour la conquête, le contrôle ou la conservation du pouvoir, la lutte pour l'hégémonie intéresse les éléments de la classe dirigeante. Il ne profite qu'aux différents hiérarques et à quelques éléments de leur entourage. Les véritables bénéficiaires sont donc tous ceux qui ont le pouvoir de décision : la classe dirigeante. Les ruraux du Nord, du Sud et du Centre, les chômeurs, les ouvriers mbochi, kongo, téké, vivent tous dans les mêmes conditions ; La différence réside en ce que certains se satisfont par procuration, et d'autres se résignent.

En définitive, le problème qui se pose est celui de la persistance du phénomène ethno-lignager. Nous avons montré tout au long de notre étude que ce phénomène a comme source

d'activation et d'entretien, le sous-développement, et sa gestion par la bourgeoisie bureaucratique. Mais les solutions proposées par maints théoriciens minimisent ce facteur. Certains préconisent des voies internationales. D'autres incitent vers le recours au passé. Des analyses que nous ne partageons pas.

Sylla Lanciné¹ par exemple sollicite la solidarité continentale africaine en vue de la constitution d'une Afrique sans frontières. Laquelle Afrique élaborerait des institutions puisées dans la culture traditionnelle. Ceci représenterait une étape vers la "civilisation planétaire" où le monde deviendrait un grand "village".

Il s'agit d'un oecuménisme international sur des fondements humanistes;

A cela nous objecterons que non seulement le recours à l'authenticité engagé par certains pays a plutôt abouti à des nationalisations culturelles mais cette généralité pour se réaliser requiert des siècles. La situation spécifique de chaque pays africain, les intérêts qu'implique la division du monde ne permet pas d'augurer à court terme la faisabilité de ce projet.

Un autre courant que nous désignons par fédéraliste fait du chemin. L'un des tenants, Guillaume Pambou Tchivounda², propose la reconnaissance des différences et l'automatisation des "groupements ethniques" à partir des aires géographico-culturelles en vue de favoriser leur participation à la construction de l'Etat. Il préconise alors :

- la démystification des "nouvelles métropoles" et l'incitation au retour (vers les régions d'origine)
- la revalorisation des moeurs
- le remodelage des familles

Les principaux groupements ethniques une fois reconnus, la constitution se baserait sur un système de "Présidence tournante" (sic), Le Président de la République, élu pour cinq ans

¹ LANCINE(Sylla).- Tribalisme et Parti Unique en Afrique. Op. Cit. conclusion

² PAMBOU TCHIVOUNDA (Guillaume) op cit Partie : éléments de prospective.

proviendrait à tour de rôle d'un groupement ethnique précis. Et le parlement serait constitué par les représentants de tous les autres groupements "élus au suffrage universel et à la proportionnelle".

Il s'agit là d'une officialisation des hiérarchies bureaucratiques-ethno-régionales. Nous doutons de l'universalité (sur le plan continental), d'un tel schéma.

L'on doit par ailleurs se rappeler qu'au-delà des luttes ethniques, il s'agit avant tout de la contradiction entre deux logiques. Même en pratiquant "l'incitation au retour", empêchera-t-on pour autant au bureaucrate de se comporter ou d'être traité en oncle, ou frère ?

Le Congo, petit pays d'environ deux millions d'habitants compte cinquante-deux ethnies. Si l'on y appliquait le schéma de la "présidence tournante", chaque ethnie devra attendre, avant de présenter des candidats, cinq ans fois cinquante-deux (5 X 52) soit 260 ans. Autrement dit, bien des générations ne connaîtront le Président originaire de leur région.

Même réduit au partage zonal Nord-Sud, ce système ne pourra que mettre en exergue le caractère circonstanciel, des coalitions ethno-régionales. On ne mènera plus la lutte Nord-Sud mais des ethnies d'une même zone se disputeront entre elles, pour voir quel candidat choisir. De quelle ethnie proviendra-t-il, de quelle sous-groupe, de quelle variante d'un même groupe (bakougni de kibangou, bakougni de loudima, "vrais vilis" "faux vilis"...) ou de quel clan ?

Supposons que la rotation se réalise quelle serait alors l'idéologie du Pouvoir ? Libéralisme ? communisme, animisme ... ?

Fort de ce qui se passe actuellement, l'on peut penser que le Président qui sait que lui et son ethnie ne pourront plus se présenter avant quelques siècles, accentueront le patrimonialisme : transformation de la chose publique en bien de la famille.

Mais chaque ethnie aura-t-elle forcément des cadres "présidentiabiles" ? Quelle place réservera-t-on aux pygmées, véritables autochtones ?

Tchivounda note que ce système ne durera qu'une génération, le temps de transcender les divisions ethniques. Cette prophétie consacre le juridisme. Elle minimise la pesanteur sociologique : l'habitus, les intérêts en jeu.

L'orientation fédéraliste et toutes les thèses qui revendiquent passionnément le recours au passé revêtent des paradoxes. Elles permettent la constitution d'un front ethnique ou d'une alliance ethnorégionale au service des intérêts des couches urbaines. Ces mêmes intellectuels qui plaident pour la revalorisation des limitations sur des bases traditionnelles adoptent des comportements différents. Rien n'est fait pour sauvegarder la culture des groupes.

Pourquoi alors parler de préservation des cultures locales quand on sait que seuls les ouvriers, les néo-citadins, les ruraux chantent et dansent bembé, mbochi, téké dans les ensembles folkloriques, parlent en dialecte à leurs enfants? Les couches privilégiées utilisent le français donc véhiculent la culture occidentale. Les cultures traditionnelles apparaissent comme des cultures des classes populaires. Pour J. M. ELA les associations folkloriques constituent des "appareils socio-culturels pour abêtir les masses"³

Nous pensons que la création, le développement, des écoles d'art conserverait mieux dans ces conditions le patrimoine culturel.

A une époque où le sentiment d'appartenance urbaine avec le mode de vie qui s'y rattache (l'urbanité) tend à remplacer la ruralité, se réfugier dans le fédéralisme semble relever de l'irréalisme. Le recours au passé s'assimile à une identification régressive, une recherche de protection.

Dans le contexte actuel, l'incitation au retour, tout au moins pour le Congo, paraît anachronique. Mbochi, téké, kongo cherchent à bâtir des maisons non pas au village mais en ville (toutes au Sud). Sauf quelques rares dignitaires montent des bungalows dans les chefs lieu de leur région d'origine. En fait le village ne représente plus pour bon nombre de congolais, qu'un vague souvenir, un lieu où l'on a des grands parents, des générations en voie d'extinction, un endroit où l'on va se soigner à la "traditionnelle". Les villes se trouvent surchargées de demandeurs d'emplois ayant déserté le village, des élèves dont certains émigrent parce que les villages ne

³ ELA J.M. op cit p. 150

comportent pas de lycée ou d'université. Et des familles s'y trouvent depuis deux ou trois générations.

Le conflit Nord-Sud, est moins culturel qu'économique et politique. Il ne s'agit pas d'une revendication de l'autonomie culturelle mais du Pouvoir avec tout ce qu'il comporte comme avantages. Ne conviendrait-il pas alors d'orienter le débat vers la résolution du problème de "sous-développement" ?

Le rôle de l'Impérialisme n'est plus à démontrer. Mais le bouc émissaire colonial ou néocolonial empêche souvent de dégager les facteurs internes.

Une telle démarche requiert une volonté politique. Il s'agira pour les détenteurs du pouvoir de favoriser l'apparition de contre-pouvoir réels, d'encourager les petits capitalistes privés nationaux ; d'investir les fonds publics non pas dans le patrimoine familial, dans les dépenses d'apparat, mais dans l'amélioration de la situation économique nationale : création d'entreprises et donc d'emplois, développement du marché intérieur et international. Le capital accumulé permettrait alors d'envisager quelques pistes :

La construction par l'Etat des logements véritablement sociaux et en nombre élevé. La répartition devra se faire en haut lieu et sans distinction d'origines ethno-régionales. Ce qui amorcerait la "déséthnisation" des quartiers et une prise de conscience de classe. L'exemple de relations de bon voisinage transcendant les origines ethniques qu'entretiennent entre eux les habitants des quartiers résidentiels, des (nouveaux) quartiers mixtes à Ioubomo (quartier Gaïa...) prouve qu'une politique de logements sociaux serait à même d'éviter la sectorisation des quartiers en lingalophones et kitubophones, larophones pour Brazzaville, ou en quartiers balumbu, bakugni, babembé dans d'autres. Le "chez-moi" serait alors, un chez-moi réel, là où l'on a des souvenirs et non un chez-moi circonstanciel, frénétiquement recherché comme prothèse.

Le développement d'un réseau de communications rapprocherait beaucoup plus les personnes. L'on pourra par exemple penser à aller de Zanaga (Sud-Ouest) à Lekana (Centre-Ouest) pratiquer le commerce sans faire le grand détour Zanaga Brazzaville-Lékana ou de Dongou

à Kakamoeka en quelques heures et sans redouter l'inextricabilité, l'inhospitalité de la flore marécageuse du Nord-Congo.

Cela exige donc un désenclavement des centres dits "très secondaires", des centres secondaires. Ceux-ci ne devront plus être choisis selon des critères géopolitiques. Une telle politique atténuerait la dichotomie citadin-villageois. Elle édulcorerait aussi le cloisonnement géographico-ethno-culturel.

Des contacts entre "gens du Nord", "gens du Sud" naîtrait peut-être une pidginisation du lingala et du kituba. Le lingala n'est-il pas lui-même une pidginisation des langues bangala par le commerce ? Et le Kituba n'est-il pas né des contacts entre sous-groupes du royaume de Kongo ? Dans les quartiers mixtes de Brazzaville le lingala emprunte beaucoup au Kituba et vice versa. De toutes les façons, même si peu de Sudistes maîtrisent le lingala, tout le monde fredonne des airs lingala, principale langue de la musique congolaise.

Des écoles créées dans les points de rencontre de différentes régions favoriseraient du fait qu'elles rassembleraient comme cela se passe déjà en ville, des jeunes d'horizons géographico-ethno-culturels divers, l'identité nationale. Aussi, importerait-il de multiplier les établissements scolaires, de décentraliser l'université ou les autres centres de formation. Tous les électriciens iraient par exemple se former à Pointe-Noire, les littéraires à NKAYI, les informaticiens à OWANDO.

Toutes ces rencontres pourraient aboutir à des mariages mixtes

Quant au service national, il devrait plutôt mettre l'accent sur la connaissance des centres secondaires, des autres régions; On enverrait les jeunes passer quelques mois dans tel village, quelques mois dans tel autre. Ce qui leur permettrait de se rendre compte que l'hospitalité n'est pas seulement une qualité propre à leur région, que les conflits entre zones ne sont pas la préoccupation des villageois, mais des urbains, des hommes politiques.

Par ailleurs, la réorganisation du sport jouerait aussi un rôle prépondérant. La multiplication des compétitions scolaires ou internationales contribuerait à minimiser l'identité ethno-régionale. On penserait beaucoup plus à la victoire de son pays qu'à celle de la région.

Ce n'est qu'après avoir favorisé l'éclosion des référents identitaires transethniques que l'on pourra étudier la question (de nos jours prématurée) de la poursuite du système de Parti Unique ou au contraire de l'adoption du multi-partisme.

Il s'agit de poser des bases d'une activation du nouveau processus nationalitaire.

Mais la volonté politique, est celle de la classe dirigeante. Dans la mesure où un tel projet mettrait en cause ses intérêts et ceux de l'impérialisme, accepterait-elle de préparer son "suicide" ?

Jean Pierre MISSIE

Organisation administrative

Population du Congo
au lendemain de l'indépendance

Préfectures ^a	Chefs-lieux	Population
<u>KOUILOU</u>		
	Pointe Noire	
préfecture Loandjili		16 387
" Madingou Kayes		16 435
" Mvouti		10 807
P.C.A. Ngambi (en création)		
<u>NIARI</u>		
	Dolisie	
préfecture Dolisie		11 011
" Loudima		9 135
" Kimongo		11 443
" Kibangou		13 097
P.C.A. Londela Kayes		
<u>LETILI</u>		
	Zanaga	
préfecture Zanaga		13 986
" Bamboma		4 674
<u>BOUENZA-LOUESSE</u>		
	Sibiti	38 098
préfecture Komono		13 117
" Sibiti		24 981
<u>NYANGA-LOUSSE</u>		
	Mossendjo	53 047
préfecture Divenié		19 097
" Mayoko		6 919
<u>NIARI BOUENZA</u>		
	Madingou	
préfecture Madingou		14 867
" Mouyonzi		46 896
" Boko Songo		7 317
" Jacob		5 306
" Mfoati		6 827
P.C.A. Mabombo		
<u>POOL</u>		
	Kinkala	
préfecture Kinkala		46 235
" Boko		35 716
" Mindouli		24 210
" Kindamba		19 865
P.C.A. Bandza Ndounga		

source : Massamba André

Préfectures	Chefs-lieux	Population
<u>DJOUE</u>		
	Brazzaville	
préfecture Gamaba		23 962
" Mayama		3 401
" NGabé		7 483
<u>NKENI</u>		
	Gamboma	
préfecture Gamboma		16 619
" Abala		25 858
<u>LEFINI</u>		
	Djambala	
préfecture Djambala		16 619
" Lékana		14 082
P.C.A. NGO (en création)		
<u>ALIMA</u>		
	Boundji	
préfecture Boundji		10 452
" Ewo		12 135
" Okoyo		7 127
<u>EQUATEUR</u>		
	Fort Rousset	
préfecture Fort Rousset		18 965
" Makoua		16 002
" Kélé		10 958
P.C.A. Oyo (création)		
<u>SANGHA</u>		
	Ouessou	
préfecture Ouesso		11 657
" Sembé		7 720
" Souanké		10 018
P.C.A. Picounda		
<u>MOSSAKA</u>		
préfecture Mossaka		15 971
" Loukoléla		5 141
<u>LIKOUALA</u>		
	Impfondo	
préfecture Dongou		8 826
" Epéna		8 772
" Enyellé		1 730
" Béton		2 348

Congo : dette record

	1982	1983	1984	1985 (2)
ECONOMIE INTERNE				
● PIB courant (milliards de FCFA)	712	803	908 (3)	
Variation du PIB réel (%)	+ 8,1	+ 5	+ 3	+ 1
- Production de maïs (tonnes)	5 523	4 740	-	-
- Production d'arachide décortiquée (tonnes)	1 856	2 000	3 700	-
- Production de riz Paddy (tonnes)	2 202	1 393	-	-
- Production de bois (milliers de m ³)	517	513	545	-
Production de pétrole (millions de tonnes)	4,6	5,4	6,0	6,3
● Prix officiel à la consommation (% de variation)	+ 12,7	+ 7,8	+ 13	+ 13
● Solde lois de finances initiales (milliards FCFA)	- 51	- 66	- 126	- 106
EQUILIBRE EXTERIEUR				
● Importations fob (milliards FCFA)	218	248	271 (3)	262
Exportations fob (milliards FCFA)	364	406	519 (3)	533
dont : pétrole (%)	86	90	86	-
bois (%)	6	5	-	-
Taux de couverture fob/fob (%)	167	164	192 (3)	203
● Cours moyen de l'USD en FCFA (XAF)	329	381	437	444 (juillet)
● Balance commerciale fob/fob (milliards FCFA)	+ 146	+ 158	+ 248 (3)	+ 271
Balance des paiements courants (milliards FCFA)	- 109	- 152	- 131 (3)	- 107
● Réserves totales moins l'or (millions USD)	37	7	1,2	0,7 (février)
● Dette extérieure publique LT > 1 an (millions USD)	1 516	1 486	1 800 (a)	2 000 (a)
Service de la dette extérieure publique LT > 1 an (millions USD)	180	238	-	-
Ratio service dette publique LT > 1 an/exp. biens et services (%)	15	21	-	-
LE COMMERCE EXTERIEUR AVEC LA FRANCE				
Importations caf (millions FRF)	638	224	1 059	953 (8 mois)
Exportations fob (millions FRF)	3 138	2 618	2 096	1 526 (8 mois)
Taux de couverture caf/fob (%)	492	1 169	198	160 (8 mois)
Part de la France dans les importations du pays (%)	54	59	47,5	-

(a) Y compris le court terme.

Les dépenses en 1985

ressources en 1985

Les ressources du budget de fonctionnement en 1985 (en milliards CFA)	
Total	311
Recettes fiscales :	
Impôts et taxes intérieurs	59,9
Impôts sur les sociétés pétrolières	100,4
Droits et taxes en douane	48,6
Sous-total	208,9
Recettes des domaines et services :	
Revenus du domaine	1,08
Redevances pétrolières	80
Recettes des services	3,02
Recettes éventuelles	20
Sous-total	104,1

Les ressources du budget d'investissement en 1985 (en milliards CFA)	
Total	110,3
Ressources propres :	
Transfert du budget de fonctionnement	40,3
Produits du portefeuille de l'État	2,5
Bénéfices BEAC	1,3
Taxes sur les carburants et le tourisme	0,4
Emprunts internes (dont avances BEAC)	7
Total des ressources internes	51,5
Emprunts externes	51,5
Dons	6,9

Tableau comparatif des dépenses de fonctionnement en 1984 et 1985 (en milliards CFA)					
	Crédits alloués pour 1984	Crédits 1984 remaniés	Crédits alloués pour 1985	Variation (en %)	Pourcentage du budget de fonctionnement
Total	279,5	294	311	+ 5,78	107
Dette publique (*)	110	110	112	+ 1,84	38,02
Personnel	84,285	84,93	75,7	+ 18,59	24,25
Matériel	19,834	24,678	24,4	- 1,12	7,85
Charges communes	10,15	15,068	15,085	+ 0,13	4,85
Contribution à l'investissement	40	41	40,3	- 1,7	12,95
Autres transferts	35,251	38,324	43,491	+ 13,49	13,98

(*) On notera que si la dette publique représente 38 % du budget de fonctionnement, la seule dette extérieure du Congo en représente 33,26 % avec 103,5 milliards CFA. Rapportée au budget général de l'État, la dette extérieure a un ratio de 27,17 %.

Budget d'investissement 1985 Principaux crédits de paiement par ministère		
	Montant (en milliards CFA)	Pourcentage du budget
Total général	311	100
Travaux publics, construction, urbanisme, habitat	32,7	29,82
Énergie et hydraulique	20	18,12
Transports et aviation civile	10,45	9,48
Industrie et artisanat	7,11	6,45
Agriculture et élevage	6,73	6,1
Santé et affaires sociales	66,54	5,95
Défense nationale et sécurité	4,18	3,8
Économie forestière	3,07	2,78
Administration du territoire, Pouvoir populaire	2,99	2,72
Enseignement secondaire et supérieur	2,11	1,91
Pêche et pisciculture	1,73	1,58
Information et Postes et télécommunications	1	0,9
Parti congolais du travail	0,7	0,64

Marchés tropicaux
22 novembre 1985

Evolution du Commerce exterieur de la R.P.C.

Hors UDEAC unite million de FCFA

RUBRIQUES	1976	1979	1980	1981	1982
exportations (1)	44 281,1	108.332,7	202.591,0	220.391,9	326.031,9
Importations	37.106,8	65.674,9	81502,5	118 118,3	225.198,1
balance comm.	+7174,3	+42.657,8	+121088,5	+101973,6	+100.833,8
Taux de couverture(%)	119,3	165,0	248,6	186,1	+ 144,8

530

Y compris les reexportations
des diamants

Source C N S E E Ministère du Plan

Evolution des importations (Hors UOEN) du Congo par grands groupes de produits
 unite: million de CFA

Rubriques	1976	1979	1980	1981	1982
Produits alimentaires. Boissons	6598,2	14.591,9	16.646,4	17.909,9	33.992,4
dont: viandes et abats	597,0	2.175,1	1.922,8	1.495,6	7.785,5
Poissons crustacés mollusques	699,5	2.348,4	2.324,7	2.914,7	4.068,7
Lait et produits laitiers	10,5	870,1	959,7	1.418,2	1.938,9
Farine de froment	375,8	2.198,9	3.468,1	2.258,0	3.346,3
Tabacs et cigarettes	300,6	563,5	632,2	275,3	1.564,9
Malt	494,9	463,7	638,3	417,3	1.337,8
Blé	-	2,2	591,7	117,3	1.395,9
Riz	822,1	724,3	321,5	623,4	1.216,1
Vins	-	798,7	793,1	946,5	1.190,8
Préparation viandes et poissons	599,9	1.111,3	1.389,9	569,8	3.147,1
Produits minéraux	1.111,6	4.697,6	8.225,0	16.322,2	27.999,0
ciments hydrauliques	481,7	616,7	1.372,9	1.757,0	5.567,2
pétrole lampant	101,7	333,0	273,9	565,3	1.676,0
gas oil	49,2	1.214,3	3.432,7	5143,0	9.199,8
fuel-oil	95,0	115,4	1.61,3	5143,0	894,9
Essence	-	1.463,0	1.117,5	744,2	1.336,8
Produits Chimiques	2.720,9	4.866,5	8.639,3	7.294,4	1.266,3
Médicaments	-	361,7	701,7	625,2	646,3
Produits chimiques organiques	96,6	275,6	388,2	211,3	-
- () inorganiques	1.699,9	-	-	-	-
Papiers et applications	1558,6	1431,9	2523,4	2.206,6	5104,6
dont papiers et cartons	22,4	1102,5	1729,7	1375,0	3103,1
Produits de l'Industrie Textile	3289,2	6468,4	4901,3	4675,8	10342,9
Coton et tissu en coton	1522,3	2943,4	2791,4	2311,0	6254,5
tissus synthétiques	482,9	356,2	371,4	390,5	702,1
bonneterie vêtements	310,2	237,1	324,4	273,9	488,6
vêtements	440,1	319,1	605,6	495,0	998,3
Matériaux et ouvrages en métaux	3795,3	5829,1	14012,6	18411,6	35420,6
dont fer, fonte, acier	2827,9	4183,8	10689,3	15329,9	27740,3
verre et ouvrages en pierre	782,7	722,8	995,8	1491,1	3019,5
Machines et appareils	8046,2	17548,1	11020,4	19157,3	58906,3
dont machines mécaniques	1296,1	14707,8	7222,0	10580,8	42929,1
- () et appareils électr.	3048,2	2840,3	3788,4	8570,5	14552,2
Matériel de transport	5740,7	6210,2	8511,0	17483,3	21834,2
dont voitures	1345,1	1374,0	3246,6	2638,6	5656,5
camions	1499,9	2089,2	2189,1	3901,6	5007,6
Tracteurs	218,0	1035,0	210,0	1969,9	1953,6
Appareils d'optique, photo sons	599,4	814,2	1200,3	1543,0	4854,7
Autres produits	2854,1	4496,2	5279,1	11925,2	10327,1
TOTAL	37106,8	65674,9	81502,5	118418,3	225198,1

DIRECTION DU BUDGET
SERVICE DE LA PREVISION ET
DES STATISTIQUES

EVOLUTION D'EXONERATION DU BUDGET DE L'ETAT : GESTION 70 A 82
DETTE PUBLIQUE, PERSONNEL, MATERIEL, CHARGES COMMUNES, TRANSFERTS.

NEES	D E T T E			P U B L I Q U E			P E R S O N N E L			MATERIEL
	PREVISIONS	CONSOMMATIONS	% DE CONSOMMAT.	PREVISIONS	CONSOMMATIONS	% DE CONSOMM.	PREVISIONS	CONSOMMATIONS	% DE CONSOMM.	
970	634.699.160	624.607.672	98,41	8.426.441.850	9.079.839.236	107,75	2.084.194.55			
971	562.361.000	389.566.580	69,27	9.557.680.733	10.119.564.164	105,87	1.889.814.55			
972	671.094.342	341.725.853	50,92	10.500.000.000	11.008.520.879	104,84	1.999.390.00			
973	682.244.000	682.244.000	100,00	12.282.928.100	12.398.033.545	100,93	2.464.825.00			
974	764.935.000	764.935.000	100,00	12.894.618.000	14.090.529.428	109,27	5.255.936.00			
975	3.809.306.200	3.809.306.200	100,00	20.106.324.000	20.069.715.382	99,81	5.200.000.00			
976	4.569.466.000	4.567.755.014	99,96	28.210.000.000	23.006.991.237	99,12	6.377.350.00			
977	8.252.923.580	4.015.829.122	48,65	24.709.815.000	25.120.762.114	101,66	7.828.940.00			
978	9.251.161.000	9.219.623.452	99,98	29.391.410.000	29.380.517.365	99,96	5.984.192.00			
979	8.057.438.000	8.056.530.160	99,98	31.645.250.000	31.661.908.515	100,05	6.264.575.00			
980	18.214.751.200	18.213.801.360	99,99	36.700.000.000	36.339.158.559	99,01	7.904.800.00			
981	28.257.600.000	28.257.270.753	99,99	43.825.000.000	40.775.091.849	93,04	17.102.840.00			
982	49.300.000.000	49.294.528.753	99,98	53.812.799.000	38.516.361.596	71,57	20.562.428.00			

Source : Ministère des Finances et du Budget

TABIEAU COMPOSITION DU GOUVERNEMENT ISSU DU SOULEVEMENT D'A OÛT 1963

Noms	Age	Diplôme	Appartenance politique	origine
<u>MASSAMBA-DEBAT</u> President, Mini. Forces Armées	42	Brevet élémentaire	P.P.C. UDDIA	Kongo (sud)
<u>LISSOUBA pascal</u> 1er Ministre, Eco, Agri eau et forêts	32	Docteur ès Sciences Ingénieur Agronome	A.E.C.	Nyabi (sud)
<u>BIKOUMAT</u> Ministre d'Etat, Intérieur	57	Etudes primaires, cadre T.P. et chemin de fer	P.P.C. UDDIA	Kongo (sud)
<u>GALIBA</u> , Ministre d'Etat Santé, Educ, Aff. sociales	36	Docteur en Médecine		Centre
<u>GANA O</u> , Aff. étrangères Info.	35	Premier degré second. Directeur d'école		Teke' (Centre)
<u>KAYA</u> Ministre du Plan, TP, transports	30	Etudes sup. Econo- miste	A.E.C.	bembe' (Sud)
<u>OCKIEMBA</u> Mini Justice, Garde des sceaux	33	C.E.P.E. moniteur	C.A.T.C.	Nord
<u>BABAKAS</u> Minis. Finances et Budget P et T	30	Licencié en Droit Inspect. princip des Douanes	A.E.C.	Nord
<u>MATSIKA</u> Commerce et Indus. Mines ASECNA et Aviation civile	29	Premier degré, techn Dessinateur	U.J.C. C.G.A.T.	Sud
<u>HOMBESSA</u> Ht commiss. Jeunesse et Sport	28	Baccalauréat Enseignement		Kongo Sud
<u>BETOU</u> travail Fonction Publique	33	Premier degré secondaire Inspect primaire		Nord

Source: ASSELAM (M.J.) opcit p 170 origine complétée par nous

Crédits consommés par rapport au budget 1982

1982	Total agents	Net à payer	Retenues	Parts contributives	Crédits consommés
Janv.	51.338	3.445.464.692	355.609.454	169.065.247	3.970.139.393
Fév.	51.369	3.442.887.617	350.436.334	163.730.691	3.957.054.642
Mars.	51.818	3.487.986.503	358.590.962	163.911.140	4.010.488.609
Avr.	52.262	3.529.033.835	367.331.988	168.501.191	4.064.867.014
Mai.	53.601	3.696.537.657	380.543.383	176.352.014	4.253.433.054
Juin.	54.044	3.765.764.104	386.168.958	181.717.035	4.333.650.097
Juil.	54.422	3.961.557.040		199.519.498	4.660.510.927
Sept.	54.984	4.076.911.476		186.862.927	4.681.923.953
Oct.					4.791.785.298
Nov.	55.506	4.170.783.063		230.781.078	4.868.613.384
Dec.	55.855	4.149.746.772		215.657.200	4.846.883.275
TOTAL	55.855				53.023.793.553

Source: MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

POUR VOS DOSSIERSLE CONGO DU PRESIDENT SASSOU NGUESSO :
A L'IMAGE DES DIFFICULTES DU CONTINENT
AFRICAIN

Au moment où l'Organisation de l'Unité africaine (O.U.A.) se préoccupe de mettre en oeuvre le plan des Nations unies pour la relance de l'économie africaine, elle vient de porter à sa présidence le colonel Denis SASSOU NGUESSO, chef d'un Etat, le congo, dont la situation économique illustre assez bien les difficultés actuelles du Continent.

UN REECHELONNEMENT SUR DIX ANS ACCEPTE PAR LE CLUB DE PARIS

Il n'est pas question que d'austérité au Congo, où les revenus pétroliers de 1986 ne devraient guère dépasser la moitié des 224 milliards de F C.F.A. (640 millions de dollars) de 1985, pour une production de cinq millions de tonne s environ, en raison des effets cumulés des baisses du prix du pétrole et d u dollar. En conséquence, les prévisions budgétaires ont été largement révi - sées à la baisse. Après l'adoption, en juin 1985, d'un "programme d'ajuste - ment structurel", de nouvelles coupes ont été pratiquées et le montant ini - tial du budget, 444 milliards de F C.F.A., a été réduit de moitié, à 221 mil - liards, dont 160 pour le budget de fonctionnement.

Surtout, pour obtenir le rééchelonnement de sa dette extérieure, il a fal l u que la République populaire du Congo boive la potion amère prescrite par l e Fonds monétaire international (F.M.I.). Elle a été d'autant plus diffici l e à avaler que l'idéologie officielle du régime est le marxisme-léninisme, dont divers courants se manifestent au sein du comité central du parti congola i s du Travail (P.C.T.). On a dû suivre les conseils du F.M.I. et de la Banq u e mondiale : dans un pays où l'Etat est le premier employeur, le nombre des fonc - tionnaires sera réduit par l'arrêt des recrutements, le non-remplacement d e ceux qui partent à la retraite et par la chasse aux emplois fantômes. D'ores et déjà, les promotions sont bloquées dans la fonction publique. Les tarif s des services publics - eau, électricité, transports - ont été majorés de 15 % ainsi que le prix du sucre, produit pour lequel le congo a pourtant rétab l i son auto-suffisance depuis deux ans.

Le Congo, qui avait vainement tenté de négocier le rééchelonnement de sa det - te directement avec ses principaux créanciers, l'a obtenu dans le cadre de s Clubs de Paris et de Londres en échange d'un mémorandum d'intention approuv é par le F.M.I. Les pays prêteurs du Congo ont accepté, au milieu du mois d e juillet, dans le cadre du Club de Paris, de rééchelonner sur dix ans, do n t quatre de différé, 95 % de ses remboursements prévus entre le 1er août 1986 et le 31 mars 1988 qui, capital et intérêts, s'élèveraient à 190 milliards de F C.F.A.

Les membres du Club ont aussi accepté un rééchelonnement de 90 % des ar - rièreés dûs au 31 juillet 1986, évalués à quelque 60 milliards de F CFA, sur une période de neuf ans, dont quatre de différé. Reste à Brazzaville à négocier bilatéralement le taux des intérêts avec chacun de ses prê - teurs. Pour sa dette commerciale, dont le montant serait à peu pr è s équivalent, les négociations se poursuivent au sein du Club de Londres.

Le gouvernement congolais dispose donc d'un répit appréciable pour rétablir les finances de l'Etat, d'autant que les échéances de 1986 étaient les plus lourdes et que la charge de la dette doit diminuer dans les années à venir.

UNE PREMIERE EPREUVE A LA RENTREE

Le président SASSOU NGUESSO, élu chef de l'Etat le 31 mars 1979, entend bien renforcer sa position intérieure par le prestige qu'il tirera de la présidence en exercice de l'organisation panafricaine, pendant un an. Mais l'austérité forcée lui assurera-t-elle la paix sociale, dont il a tant besoin dans son pays ?

Une première échéance interviendra avec la prochaine rentrée universitaire, relèvent tous les observateurs. En novembre dernier, plusieurs centaines d'étudiants avaient manifesté violemment à Brazzaville contre le projet visant à restreindre l'octroi de bourses d'enseignement supérieur. Jusqu'à présent tout bachelier s'inscrivant à l'université recevait une bourse d'environ 30 000 F C.F.A. par mois. L'objectif du gouvernement est de réduire le nombre des boursiers à la moitié des effectifs, qui s'élèvent actuellement à environ 10 000 à l'Université Marien-Ngouabi de Brazzaville. Une première proposition, la création d'un examen spécial, a été abandonnée et on parle d'opérer un choix selon les livrets scolaires, d'après des modalités qui n'ont pas encore été rendues publiques. Ce sera le premier examen du nouveau président de l'O.U.A....

COMITE CENTRAL DU P.C.T.

31 dec. 1969

Membres titulaires

Noms	origine
Bongou Camille	Nord
Combo Matsiona Bernard	Sud
Diawara Ange	Sud
Foungui Alphonse	Nord
Galibali Lambert	Centre
Goma Louis Sylvain	Sud
Jkoko Jean Baptiste	Nord
Kimbouala-Nkaya	Sud
Kondo Anatole	?
Lekoundjou Justin	Nord
Lopès Henri	Centre
Mampika Loubaki	Sud
Mananga René	Sud
Matoumpa mpolo Prosper	Sud
Momengo Medard	Nord
Morlende Gaston	Nord
Moudileno Massengo Aloïse	Sud
Ndala Benjamin	Sud
Ndalla Claude Ernest	Sud
Ngouabi Marien	Nord
Ngouoto Charles	Sud
Nze Pierre	Nord
O Tou Bernard	Nord
Pambou Pierre Andre	Sud
Poungui Ange Edouard	Sud
Raoul Alfred	Sud

Sassou-Nguesso	• 5356 Denis	Nord
Sathoud	Jean Edouard	Sud
Tamba Tamba	Victor	Sud

Membres suppléants

Assoua J.P.		Nord
Balla	Vital	Nord
Bouanga	Josephine	Sud
Benguet	Alexandre	Nord
E Kou	Andre'	Nord
Gandjiami	Elie	Sud
Moundele'	Benoit	Nord
Ngoma Foutou		Sud
Ndebeka	Maxime	Sud
Paka	Antoinette	Sud

BUREAU POLITIQUE DU P.C.T.

issu du Congrès constitutif de décembre 1969

Poste		Origine
Président du Comité Central Président de la République Président du Conseil d'Etat	NGOUABI Marien	Nord
1 ^{er} Secrétaire du C.C. du P.C.T. Chargé de l'Organisation	NDALA Cl. E	Sud
2 ^e Secrétaire du C.C. chargé de la vice-Présidence du Conseil d'Etat	RAOUI Alfred	Sud

Membres

Chargé de la Propagande	NZE Pierre	Nord
Chargé du Développement 1 ^{er} Commissaire Politique à l'Armée	DIAWARA Ange	Sud
Finance et Matériel	PDOUNGUI A. E	Sud
Chargé des Entreprises d'Etat	LEKOUNDZOU Justin	Nord
Chargé de l'Economie dans l'Armée Populaire Nationale. 2 ^e Comm. Polit. à l'Armée	KIMBOUALA AKAYA	Sud

COMITE CENTRAL DU PC

Issu du Congrès Extraordinaire de Mars 1970

Noms	Origine	Noms	Origine
ASSOUA	Nord	Gaston	Nord
Atondi Momandjo	Nord	Aloïse	Sud
Balla	Nord	Benoît	Nord
Bouanga	Sud	Benjamin	Sud
Bongou	Nord	Claude Ernest	Sud
Combo-Matsiona	Nord	Celestin	Sud
Denguët	Sud	Marlen	Nord
Diawara	Nord	Charles	Sud
Ekamba Elombe	Nord	Ambroise	Nord
EKOU	Nord	Maxime	Sud
Foungui	Nord	Pierre	Nord
Ngalibali	Nord	Bernard	Nord
Goma	Centre	Antoinette	Sud
Gandziami	Sud	Pierre André	Sud
JKOKO	Sud	Angé Edouard	Sud
Jtoua	Nord	Alfred	Sud
JTsouhou	Sud	Denis	Sud Nord
Kimbouala-Nkaya	Sud	Jean Edouard	Sud
Kondo	Nord	Victor	Sud
Lekoundjou	Centre	Joaquim	Nord
Lopès	Nord		
Mampika-Loubaki	Sud		
Mananga	Sud		
Matoumpa-Mpolo	Sud		
Momengô	Nord		
		Morlende	
		Moudileno-Massengo	
		Moundele	
		Ndala	
		Ndalla	
		Ngoma-Foutou	
		Ngouabi Marien	
		Ngouoto	
		Noumazalaye	
		Ndebeka	
		Nyé	
		Otou	
		Paka	
		Pambou	
		Poungui	
		Raoul	
		Sassou Ngouesso	
		Sathoud	
		Tamba Tomba	
		Yhombi Opango	

Source Bambi J.G. op cit. - origine fonale complétée par nous

BUREAU POLITIQUE DU PCT

issu du congrès extraordinaire de mars 1970

FONCTIONS	NOMS	ORIGINE
1. Président	Ngouabi Marien	Nord
2. 1 ^{er} Secrétaire chargé de la propagande	Ndalla el. E	Sud
3. 2 ^e Secrétaire chargé de la commission du plan	Noumazalaye A.	Nord
<u>Membres</u>		
4. Organisation	Nje Pierre	Nord
5. Chargé du développement 1 ^{er} Commissaire politique à l'Armée P.N.	Diawara Ange	Sud
6. Finances et Matériel	Poungui Ange S.	Sud
7. Chargé des Entreprises d'Etat	LeKoundzou	Nord
8. Chargé des activités écono. dans l'A.P.N. 2 ^e Commissaire politique à l'Armée P.N.	Kimbouala-NK	Sud
9. Chargé de la coordination avec les organisations des masses	Sassou-Nguesso	Nord
10. Chargé de la vice présidence du conseil d'Etat	Raoul Alfred	Sud

Source Bambi JG opcit complétée par nous

BUREAU POLITIQUE 1972

Noms	attributions	origine
1 - NGOUABI Marien	Président	Nord
2 NZE Pierre	Propagande	Nord
3 - POUNGUI Ange Edouard	Permanence du parti	Sud
4 - LOPEZ Henri	Education Arts et Sports	Centre
5 - Charles NGOUATO	Organisation	Sud

BUREAU POLITIQUE 13^{ème} du Comité ordinaire du PCF
27 - 30 décembre 1974

1 NGOUABI Marien	Président	Nord
2 NZE Pierre	Relations Extérieures	Nord
3 POUNGUI Ange Edouard	Int. Ministre	Sud
4 LOPEZ Henri	Vice-Ministre, Mini. Agric. et P.	Centre
5 NGOUATO Charles	Président Commission Plan	Sud
6 OUKANZA Jacob	Chef d'état Major Général de l'ANP	Nord
7 GOMAT Louis Sylvain	Ministre des Commerce et Forêt et du Tourisme	Sud
8 GANCA ZANZOU		Sud

Source Camille G. opit complété par nous

COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL 1979

Sassou Nguesso Denis Psdt du Comité Central Nord
 Psdt de la République
 Chef de l'Etat
 Psdt du Conseil des ministres

THYSTERE TCHICAYA Pierre	Sud
GOMA Louis Sylvain	Sud
LEKOUANZOU J'Hihi - Ossefoumba	Nord
BOUAMBABA-YANGOUMA Jean - Michel	Nord
NZE Pierre	Nord
NGOLLO Raymond Damar	Centre
KATALI François-Xavier	Nord
GANGA-ZANZOU	Sud
GOMA - FOUTOU	Sud
BONGOU Camille	Nord
GOU GUEL Lucien	Nord
GAMBOURBA Jean	Centre
MOUNTOU-BAYANNE Josephine	Centre
BOUHAYI Dominique	Sud
KISSISSOU-BOMA Jean - Royal	Sud
OBIAKA Albert	Nord
MVIRI Serge Raymond	Centre
MAFOUANA Zephirin	Sud
MADZOU Charles	Sud
OKOMBI Edouard	Nord
MVOIENJE JJ Nicolas	Sud
NGANGDO Michel	Nord
EBA Sylvain	Nord
TSIBA Floren	Centre

MOUNDELE NGOLLO	Nord
TATI LOUTARD	Sud
NDINGA OBA	Nord
OBA APOUNOU	Nord
MOUNTHAULT	Sud
COMBO-MATSIONA	Sud
EMOUENQUE	Nord
NGUONIMBA NCZARI	Centre
EYENI	Centre
MOUELE	Nord
MOUSSOU PORTY	Nord
OKABANDO	Sud
MIATOUKA NTAMA	Nord
FOUNGUI	Sud
MOUKOUËKE	Nord
OBAMI ITOU	Sud
MILANDOU	Nord
MIBOT	Nord
OKANZA	Nord
NDESSABEMA	Nord
LOPES	Centre
POUNOU	Sud
ODONDA	Nord
MBONGO	Nord
OSSEBI ODO	Nord
ANDOYELLE	Nord
NONAULT	Nord
CAMARA MAMADOU	Nord
BOUKA	Nord
MOLLOMB	Nord
DABIRA	Nord
MBOUDONESA	Nord
NGAVALA	Nord
DOMBI	Sud
TAMBATAMBA	Sud

BUREAU POLITIQUE DU P.C.T.

issu du Congrès Extraordinaire de 1979

1. Denis	SASSOU-NGUESSO	Président du C.C	Nord
2. J. Pierre	THYSTERE-TCHICAYA	Idéologie Education	Sud
3. Louis-Sylvain	GOMA	1 ^{er} Ministre chef de Gouvernement	Sud
4. J. Hi Ossetoumba	LEKOUNDZOU	Chargé du Plan et Economie	Nord
5. Jean-Michel	BOKAMBA-YANGOUMA	Organisation	Nord
6. Pierre	NZÉ	Relations Extérieures	Nord
7. Raymond	NGOLLO	Commission Perm. à l'Armée	Centre
8. François-Xavier	KATALI	Sécurité	Nord
9. Jean	GANGA ZANDZOU	Chargé des Pouvoirs Pop.	Sud
10. Florent	TSIBA	Propagande	Centre

Source BAMBI J.-G. op cit origine zonale complétée
par nous

COMITE CENTRAL 1984

1 - DENIS	SSASSOU-NGRESSO	24 - OSSEBI-OIKO	49 - Charles	HADZOUS
2 - Louis	SYLVAIN-GOMA	25 - Sylvestre	50 - Alphonse	FOURGUI
3 - LEKOUNDZOU-ITITHI-OSESTOUMBA		26 - Zéphirin	51 - Célestin	GOMA-FOUTOU
4 - Jean-Michel	BOKAMBA-YANGOUNA	27 - Gabriel	52 - Ambroise	NOURAZALAYE
5 - Raymond Damase	NGOLLO	28 - Albert-Servais	53 - François Yvon	EIKOURA
6 - Pierre	NZE	29 - Alphonse	54 - Clément	MOUMBA
7 - François Xavier	KAPALI	30 - Jean-Baptiste	55 - Pierre	KOUSSA
8 - Jean	GANGA-ZANDZOU	31 - Antoine	56 - Daniel	ABIDI
9 - André	OBAMI-ITOU	32 - Fulgence	57 - Jean-François	OBERGE
10 - Jean-Pierre	NOMULI	33 - Wilson-Abel	58 - Alphonse	GONDZIA
11 - Raymond	NDOMBI	34 - Serge Raymond	59 - Céline	ECKORBAHD
12 - Josephine	MOUNTOU-BAYONNE	35 - Gabriel	60 - Elise	GANTSSA
13 - Alphonse	MOUSSOU-POUARI	36 - Jean Royai	61 - Alice	BAJDJANGAMA
14 - Christophe	MOUKOUEKE	37 - NGOUNTIBA-IEZARI	62 - Jeanne	DAHDEHDZET
15 - André	MOUELE	38 - Michel	63 - BALLAY MEGOT	BALLA
16 - Lucien	GOUEGUEL	39 - Jean-Jacques Nicolas	64 - Vital	
17 - Richard	EYENI	40 - Paul	65 - MBYS ASSOLANT	IGATSE
18 - Dominique	BOUHOUAYI	41 - Boniface	66 - Paul	ELENGA
19 - Jean-Claude	OKABANDO	42 - Edouard	67 - Emmanuel	POKOKO
20 - Victor	TAMBA-TAMBA	43 - Norbert	68 - Jean-Marie	GANCIA
21 - Ange-Edouard	POUNGUI	44 - Michel	69 - Guy Pierre	NGOUA
22 - Jacob	OKANDZA	45 - Hilaire	70 - Norbert	BOJGO
23 - Alphonse	ONDONDA	46 - Benoit	71 - Richard	MALELA SOBA
		47 - Camille	72 - Maurice Claude	TCHIBINDA
		48 - Bernard	73 - Jean-François	HIRASSA
			74 - Clément	DI/FOUKA DAMBELA
			75 - Edgard	

Le Bureau Politique est composé comme suit :

- 1- Denis : SASSOU-NGUESSO
- 2- Camille BONGOU
- 3- Louis SYLVAIN GOMA
- 4- Ange Edouard POUNGUI
- 5- LEKOUNDZOU-ITIHI-OSSETOUMBA
- 6- Jean-Michel BOKAMBA-YANGOUNA
- 7- Pierre NZE
- 8- Raymond Damase NGOLLO
- 9- François Xavier KATALI
- 10- Jean GANGA-ZANDZOU
- 11- Hilaire MOUNTHAULT
- 12- Antoine NDINGA-OBA
- 13- Bernard COMBO-MATSIOMA.

LISTE DU PERSONNEL DE L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
POPULAIRE DU CONGO EN REPUBLIQUE FRANCAISE

I- DIPLOMATES :

1. Camarade EWENGUE Jean-Marie, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo en République française.
2. Camarade BOUANDZI Jean-Félix, Premier Conseiller, Chef du Personnel et de l'Administration.
3. Camarade EKIA Albert, Conseiller Economique.
4. Camarade IBOMABEKA Jean-François, Conseiller Culturel.
5. Camarade AYESSA Firmin, Conseiller chargé de Presse.
6. Camarade OBAMBY Barnabé, Premier Secrétaire Chargé des Affaires Consulaires.
7. Camarade NGOUANDI Fulbert, Secrétaire d'Ambassade (Service Consulaire).
8. Camarade EBIOU Joséphine, Secrétaire d'Ambassade (provisoire à l'Administration).
9. Camarade ENGAMBE Thérèse, Secrétaire d'Ambassade (Service social)
10. Camarade GAYAMI Marie-Hélène, Secrétaire d'Ambassade chargée des Affaires Commerciales.
11. Camarade ITOUA Anne-Marie, Secrétaire d'Ambassade (Affaires Culturelles, Documentations et correspondances).
12. Camarade MONGO Jacques, Attaché, Chef du Protocole.
13. Camarade OLLANGUISSA Jean-Martin, Attaché, Adjoint au Protocole.
14. Camarade SAYA Michel, Attaché (Affaires Culturelles, relations avec le Service Pédagogique, Université et Ecoles).
15. Camarade OGNELET Jeanne, Attachée Financière (provisoire au Protocole).
16. Camarade OKOMBI Françoise, Attachée Financière chargée du Matériel.
17. Camarade EMBOUNOU Jules, Attaché Opérateur

ORGANIGRAMME n° 1 :
LES STRUCTURES DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL (Congrès de juillet
1984).

PRESIDENCE
du
COMITE CENTRAL

SECRETARIAT DU COMITE CENTRAL
Créé en juillet 1984. Comprend onze membres. C'est l'exécutif du Bureau Politique. Assure la coordination horizontale des instances du Parti. Comprend onze départements. Travail coordonné par un Secrétaire permanent.

BUREAU POLITIQUE
Il comprend treize membres élus par le Comité Central. Il assure la direction du Parti dans l'intervalles des sessions du Comité Central.

COMMISSION PERMANENTE L'ARMEE
Composée de cinq membres civils et militaires du Comité Central.

- SECUREURS D'ACTIVITES
- Organisation du Parti
 - Coordination des activités des organisations de masse
 - Relations extérieures
 - Idéologie et formation politique
 - Education
 - Propagande
 - Plan et économie
 - Gestion des activités économiques
 - Réforme foncière et agricole et promotion coopérative
 - Armée
 - Ecole du Parti.

COMITE CENTRAL
Il est élu par le Congrès. Il comprend 75 membres. Le Comité Central se réunit en sessions ordinaires trois fois par an. Il applique les décisions du Congrès.

CONGRES
C'est statutairement la plus haute instance du Parti. Il se réunit tous les cinq ans en session ordinaire. Convoqué par le Comité central il fixe la ligne du Parti. Il élit le Président du Comité Central.

COMITES DU PARTI
Ils sont au nombre de 121. Ils comprennent les comités du Parti des ministères, des régions, des communes. Se réunissent tous les 5 ans en Congrès et tous les 2 ans en Assemblées Générales. Animent les cellules.

ORGANISATIONS DE MASSES
Ce sont : l'U.J.S.C.; l'U.R.F.C.; la C.S.C. l'U.N.E.A.C. (organisation de la jeunesse, des femmes, des travailleurs et des artistes, artisans et écrivains. Elles sont contrôlées par le Parti.

COMMISSION CENTRALE DE CONTROLE ET DE VERIFICATION
Composée de cinq membres. Contrôle l'activité des instances et organes du Parti. Au niveau local, organisé en Commissions locales de contrôle et de vérification.

CONFERENCE NATIONALE
Elle peut être convoquée par le Parti pour permettre à la Nation d'apprécier l'action du Parti. Elle comprend les membres du Parti, les représentants des pouvoirs populaires, les organisations confessionnelles....

CELLULES
Les 540 cellules existent dans les entreprises et les circonscriptions administratives. Elles comprennent au moins 5 membres chacune. L'ensemble des cellules d'une entreprise ou d'une administration forment un Comité. NOUVAUX

NB : (1) Les flèches qui montent indiquent le circuit suivi par le pouvoir électif. Celles qui descendent le circuit suivi par le pouvoir de décision.

NB : (2) Au Congrès de juillet 1984, le Parti comptait 8685 membres.

Source
MATOUAN DOU-MASSE
(A.N) op cit p. 72

- MET EN GARDE tous les éléments fourbes disséminés çà et là (à Nancy, Reims etc ...), vivants d'expédients égrenés par le pouvoir contre une quelconque manifestation de l'U.J."S".C
- LANCE un appel à toute l'organisation, pour qu'elle soit vigilante, dénonce et mette en échec la politique d'embrigadement du P.C."T". exécutée par l'U.J."S".C.

Pour la section A.E.C. de Reims,
l'Assemblée générale extraordinaire
du 15 avril 1984.

ETUDE SOCIOLOGIQUEQUESTIONNAIRE DESTINE AUX ELEVES DES CLASSES TERMINALES

Noms :

date et lieu de naissance :

profession du père :

profession^{et} du tuteur (s'il y'a lieu) :

où avez-vous passé votre enfance ? (quel village, quelle ville) :

où avez-vous passé votre adolescence ? (quel village
quelle ville :

recevez-vous de l'aide d'un membre de votre famille en
dehors de votre père ou mère ? ex: oncle
- cousin
- autres

que comptez-vous faire après le bac !

- Travailler
- entrer à l'Université ! laquelle (quel
pays)
- pour quelle formation

Tableau H5

Rapport âge/projet des élèves de Terminale
lycée Techn. 1er Mai année 1984-1985

AGE	Production		Cycle court		Cycle long		TOTAL
	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	
1956 29ans						1	2
1957 28ans	3						3
1958 27ans	2		1				3
1959 26ans	3		1		1		5
1960 25ans	3		5		1	5	14
1961 24ans	H		2		1	3	11
1962 23ans	H	1	7		3	7	23
1963 22ans	3	2	1		4	7	18
1964 21ans	2	1	2		8	7	20
1965 20ans	1		2		3	2	8
1966 19ans			2		1	2	5
1967 18ans						2	2
1968 17ans					1		1
TOTAL	25	5	24	2	23	36	115

Tableau H6

Rapport âge/projet des élèves de Terminale
lycée Technagri LMAC. 1984-1985

AGE	Production		Cycle court		Cycle long		TOTAL
	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	
1956 29ans							1
1957 28ans	1						1
1958 27ans	1				3	1	6
1959 26ans		1			1	1	3
1960 25ans		H			3	1	8
1961 24ans	H	2			H	3	13
1962 23ans	G	1	3		9	1	20
1963 22ans	H	3			10	1	18
1964 21ans	2				14	H	20
1965 20ans			2		5		7
1966 19ans	1				1	1	3
TOTAL	19	13	5		50	13	100

Tableau H7 Rapport âge/projet des élèves de terminale
lycée de la Libération 1984-1985

AGE	Production		Cycle court		Cycle long		TOTAL
	Fille	garçon	Fille	garçon	Fille	garçon	
1959 26ans	1				1	1	3
1960 25ans	3	10		1		8	22
1961 24ans	1	9		2	1	10	23
1962 23ans	3	11	2		5	16	37
1963 22ans	4	3		2	6	34	49
1964 21ans	2	5	1	1	12	26	47
1965 20ans			1	1	8	12	22
1966 19ans	1				3	8	12
1967 18ans					2	2	4
1968 17ans					1		1
TOTAL	15	38	4	7	39	117	220

Tableau H8 Rapport âge/projet des élèves de terminale
lycée E. Patrice Lumumba 1984-1985

AGE	Production		Cycle court		Cycle long		TOTAL
	Fille	garçon	Fille	garçon	Fille	garçon	
1958 29ans		1					1
1959 28ans		4					4
1960 25ans	3	7	1	2	1	9	23
1961 24ans	1	2		2	1	10	16
1962 23ans	4	9	2	1	6	20	42
1963 22ans	7	5		1	10	33	57
1964 21ans	3	2		1	7	18	31
1965	2				6	16	24
1966 Admij			1		5	9	15
1967 18ans					1	1	2
TOTAL	20	30	5	7	37	116	215

Tableau 49

Rapport C.S.P. du Père ou tuteur / aspirations
 Cycle technique du 1984 Année 1984-1985

Categorie socio-professionnelle	Production		Cycle court		cycle long		Total
	Fille	garçon	Fille	garçon	Fille	garçon	
Cadre sup			4		11	17	32
Cadre moyen	10	1	5	1	5	6	28
employé	4		1		2	3	10
Ouvrier	4		1		2	3	10
Agriculteur	2	3	5		1	2	14
Indépendant	3	1	7	1	1		13
Etudiant	-	-	-	-	-	1	1
Sans emploi non déterminé	1	1	2		2	2	8
TOTAL	25	6	25	2	23	34	115
	31		27		57		

GH
15

Tableau 50 Rapport C.S.P. du père ou tuteur / aspirations
 Cycle technique agricole 1984-1985

C.S.P.	Production	Cycle court	Cycle long	Total
Cadre sup			4	4
Cadre moyen	5		16	21
employé	7		20	27
Ouvrier	5		4	9
Agriculteur	7		13	20
Indépendant	6		7	13
N.D	-		-	6
TOTAL	30		64	100

TABLEAU S1 Rapport C.S.P du père ou tuteur/projet des élèves
 Lycée d'enseignement gal "Libération"
 année 1984-1985

	Production		cycle court		cycle long		Total
	Fille	garçon	Fille	garçon	Fille	garçon	
C.S.P.							
Cadre sup	2	1	1		15	27	46
Cadre moy.	3	6	1	1	12	26	49
employé'	2	1	2	2	8	13	28
Ouvrier	3	8		1	2	19	33
agricult.	2	10				13	25
Indépendant	3	4			5	14	26
Ebadiant	1	1				4	6
N.D.							
Total	16	31	4	4	42	116	220

Tableau S2 Rapport C.S.P du père ou tuteur/aspirations des élèves
 Lycée d'enseignement général E. Patrice LUMUMBA
 1984 - 1985

	Production	Cycle court	cycle long	TOTAL
C.S.P.				
Cadre sup			43	43
Cadre moyen	12	1	35	48
employé'	15	2	25	42
Ouvrier	7	2	19	28
agriculteur	13	1	26	40
Indépendant	2	2	10	14
TOTAL	49	8	158	215

TABIEAU 53 PROPORTIONS DE LA POPULATION AGÉE DE 15 ANS ET PLUS
AYANT AU MOINS LE NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU SENS
LARGI SELON L'ÂGE

Âges	Sexe	Proportions par rapport à la	
		Population totale de 15 ans et plus	Population alphabétisée
15-19 ans	M	73	74
	F	56	54
	T	63	63
20-24 ans	M	59	56
	F	37	40
	T	47	50
25-29 ans	M	41	49
	F	17	33
	T	27	43
30-34 ans	M	25	32
	F	7	21
	T	16	29
35-39 ans	M	17	23
	F	2	12
	T	9	21
40-44 ans	M	11	19
	F	2	14
	T	6	18
45-49 ans	M	6	16
	F	1	20
	T	4	16
50-54 ans	M	4	13
	F	1	31
	T	2	15
55-59 ans	M	2	12
	F	...	30
	T	1	14
60-64 ans	M	2	14
	F	...	50
	T	1	16
65-69 ans	M	1	12
	F	...	41
	T	1	16
70-74 ans	M	...	11
	F	...	41
	T	...	16
75-79 ans	M
	F
	T	1	...
80 ans et +	M
	F
	T
	M	37	51
	F	25	49
	T	31	50

Source
recensement général
de la population
Ministère du plan
1974 p. 10

Spécialité	1ère année		2ème année		3ème année		1ère année BEP		TOTAL		
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	T
Mécanique Générale	137	13	94	5	-	-	-	-	231	18	249
Mécanique Auto	158	15	100	-	-	-	-	-	257	19	277
Essai	-	-	9	-	-	-	-	-	9	-	9
Electricité Auto	46	10	24	-	-	-	-	-	70	10	80
Electricité Industrie	95	19	81	-	-	-	-	-	176	19	195
Electro_Mécanique	26	20	24	2	-	-	-	-	50	22	72
Travaux en feuilles	109	4	106	-	-	-	-	-	215	4	219
Menuiserie	116	1	90	-	-	-	-	-	206	1	207
Menuiserie	103	18	77	11	-	-	-	-	185	29	214
Total Industrie	795	100	605	22	-	-	-	-	1400	122	1522
Comptabilité	170	444	162	274	-	-	103	49	435	753	1193
Secrétariat	-	377	2	257	-	-	1	86	3	720	723
Total Commerce	170	821	164	531	-	-	104	126	438	1478	1916
Tronc commun	-	399	-	-	-	-	-	-	-	399	399
Auxiliaires Sociales	-	-	-	155	-	88	-	-	-	243	243
Auxiliaires Pédagogiques	-	134	-	265	-	188	-	20	-	607	607
Cardinales d'enfants	-	-	-	40	-	54	-	-	-	103	103
Travaux ménagers	-	23	-	-	-	-	-	37	-	60	60
Haute couture	-	-	-	-	-	-	-	63	-	63	63
Total enseignement ménager ..	-	556	-	469	-	330	-	126	-	1475	1475
Agriculture	52	23	33	15	-	-	-	-	85	38	123
TOTAL GENERAL	1017	1500	892	1037	-	330	104	246	1923	3113	5036

Source item

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE ME CYCLE

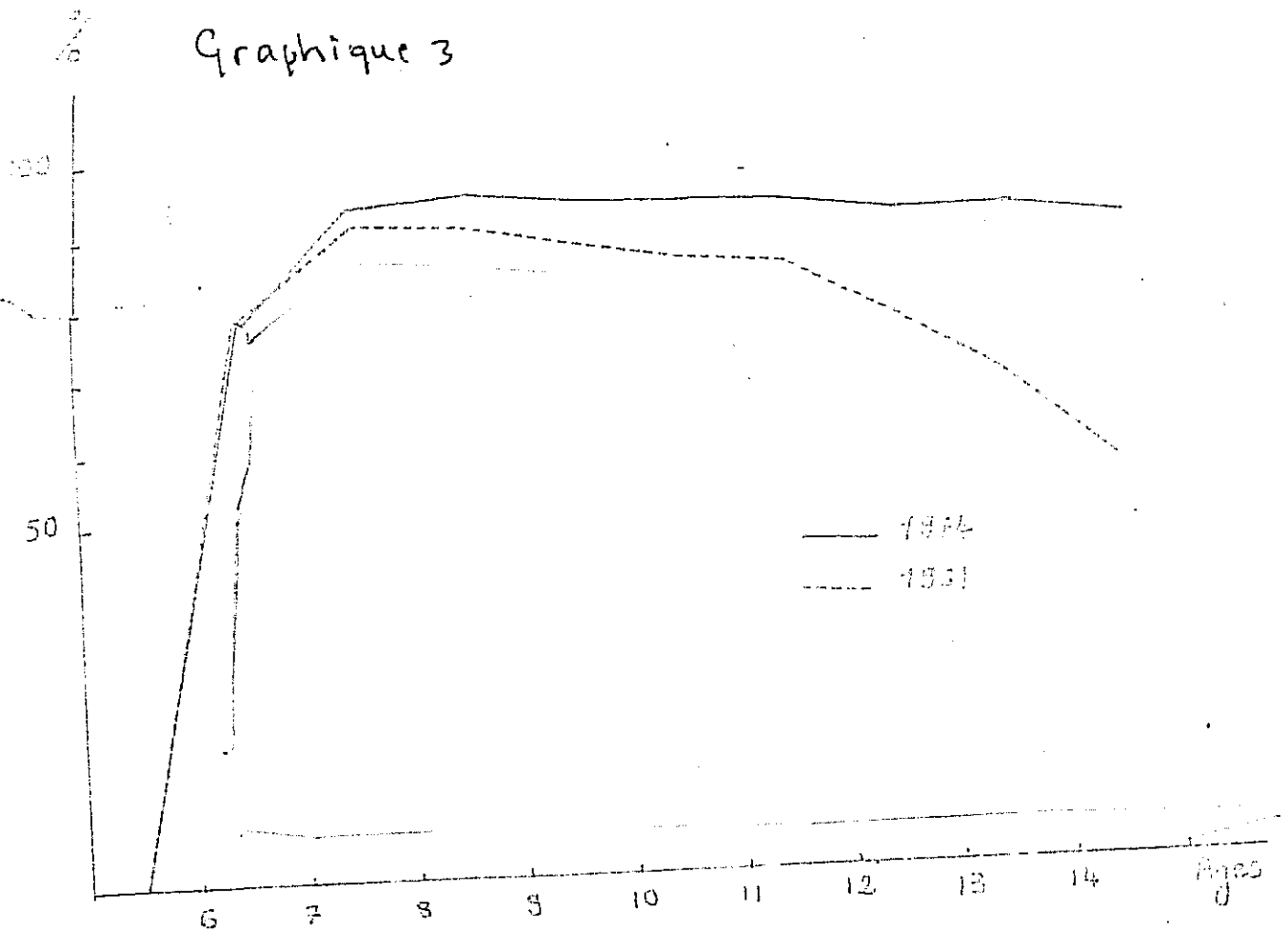
REPARTITION DES ELEVES PAR ANNEE D'ETUDES SPECIALITES

ET SECTION 1/1/1979

Année d'études Spécialité et Section	Seconde		Première		Terminale		TOTAL		
	G	F	G	F	G	F	G	F	T
Fabrication mécanique F1	201	40	115	1	33	-	354	41	395
Electronique F2	37	3	41	6	32	4	110	13	123
Electro - Technique F3	41	1	87	1	41	-	169	2	171
Génie Civil F4	36	1	49	-	32	1	117	2	119
Technique Maths G	1	-	56	2	39	-	95	2	97
Motors lourds	31	-	27	-	-	-	58	-	58
Total section industrielle	346	45	375	10	182	5	903	60	963
Science Economique et gestion B/G	152	94	91	17	48	14	291	125	416
Technique Administration G1	4	198	-	43	-	118	4	359	363
Technique quantitative G2	220	156	138	103	143	65	491	324	815
Technique Commerciale G3	145	100	171	134	102	73	419	307	726
Total Section Commerciale	521	543	300	297	293	270	1194	1115	2309
Trouc commun	59	12	-	-	-	-	59	12	71
Production végétale R1	-	-	15	-	27	-	12	-	42
Scierie animale R2	-	-	10	4	19	2	29	6	35
Mécanisme agricole R4	-	-	9	-	14	-	23	-	23
Economie gestion R5	-	-	10	1	12	4	22	5	27
Mais Rural R3	-	-	12	-	16	-	28	-	28
Total Section Agricole	59	12	56	5	88	6	203	-	226
Total Général	926	605	811	312	563	231	2599	1193	3493

Source CNISSE Ministère du Plan

Graphique 3



gr.1. Taux de scolarisation par âge

recensement de la population 1974 publié en 1981
Ministère du plan

Tableau 56 Evolution des effectifs à l'université
Marion Ngouabi

Année	Effectifs
1965	1016
1970	1788
1973	2570
1974	3507
1975	2243
1981	4420

Source : Calculs faits à partir des annuaires statistiques de l'éducation nationale

Tableau 57 Effectifs des étudiants par filière 1970
(Brazzaville et étrangers)

Filières	Effectifs	Pourcentage
Lettres et études juridiques (enseignement complet)	412	38,59
Economie et Commerce	135	12,50
Sciences (enseignement complet)	217	20,09
Etudes techniques	250	23,14
Médecine	66	6,11
TOTAL	1080	100,00

Source : Calculs faits à partir des statistiques de la D.O.B. Brazzaville

Tableau 58 Effectif des étudiants par filières en 1982
à Brazzaville et à l'étranger

Filières	Effectifs	Pourcentage
Formations agricoles Scientifiques et techniques	2.276	24,81%
Formations administratives et littéraires	4.067	44,35%
Formations écono- miques et commerciales	2.827	30,82%
TOTAL	9.170	100,00

Source : Tableaux faits à partir de l'annuaire statistique des boursiers congolais 1970-1971 et des registres des étudiants à l'université Marion Ngouabi et à l'étranger de la Direction de l'Orientation et des Boursiers

Tableau N° 57 L'offre totale de la main-d'oeuvre (en milliers)

Dénomination		1974	1980	1985	1990
Offre totale					
Les 4 villes	H	101	118	193	303
	F	27	53	83	121
	Ensemble	128	171	276	424
Les régions	H	169	159	152	155
	F	190	189	177	189
	Ensemble	359	348	329	324
TOTAL	H	270	277	345	458
	F	217	242	260	291
	Ensemble	487	519	605	749
Croissement de l'offre					
Les 4 villes	H		17	75	110
	F		26	30	38
	Ensemble		43	105	148
Les régions	H		- 10	- 7	3
	F		- 1	-12	- 7
	Ensemble		- 11	-19	- 4
TOTAL	H		7	68	113
	F		25	18	31
	Ensemble		32	86	144

Le bilan final de l'offre et de la demande de la main-d'oeuvre au Congo 1974 - 1990 (en milliers)

Tableau 60

Période	Sexe	L'accroissement de l'effectif de		Différence	
		l'offre	la demande	périodique	en fin de période
en 1974	H				45
	F				13
	T				58
1974 - 1980	H	7	- 1	6	51
	F	25	1	26	39
	T	32	0	32	90
1981 - 1985	H	69	19 32	50 37	101 38
	F	18	2 15	16 3	55 42
	T	87	21 47	66 40	156 130
	H	113	30 32	83 31	184 169
	F	30	3 8	27 22	82 64

Source recensement général de la population 1974
publié en 1981 CNSEE Ministère du Plan

Tableau 61 Effectifs du personnel enseignant en 1979

Cadres	Effectifs totaux	Détachés	% de détachés
Inspecteurs de l'enseignement primaire	81	8	9,87
Inspecteurs Enseignement technique	3	0	0
Professeurs certifiés (lycées)	448	74	16,52
Professeurs (CEG)	1054	51	4,85
Inspecteurs principaux	91	9	9,90
Instituteurs	3482	125	3,59
Instituteurs adjoints	5633	257	4,56
Moniteurs Supérieurs	192	18	9,37
Moniteurs	921	16	1,74
Professeurs (CET)	151	14	9,28
Professeurs (lycées techniques)	67	2	4,00
Jardinières d'enfants	258	-	-
Instructeurs principaux	223	1	0,45
Instructeurs	14	-	-
Total	12618	575	4,56

Source MAKITA Jean opcit p 133

Services techniques

Tableau: 62 Echelonnement indiciaires des fonctionnaires (1)

Cadre A1			Services Administratifs Financiers SAF			Services techniques		
Grade sup	H° echelon	indice 1950	Salaires 1965-70	Grade inférieur	H° echelon	indice 1950	Salaires 1965-70	
3		1820	198157	9	10	1950	212257	
2		1680	183000	8	9	1820	198157	
1		1520	165667	7	8	1680	183000	
				6	7	1520	165667	
				5	6	1300	144111	
				4	5	1220	133000	
				3	4	1140	124000	
				2	3	1010	111000	
				1	2	940	101000	
				Stagiaire	1	710	830	
					2	790	900	
					3	830	900	
					4	830	900	
					5	830	900	
					6	830	900	
					7	830	900	
					8	830	900	
					9	830	900	
					10	830	900	
					Stagiaire	710	86	

Services Sociaux

(1) Decret n° 711/H70 du 21/12/71 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la R.-P.-C.

Stagiaire

barème de salaire

BARÈME DES SALAIRES

Classification	Salaires hiérarchiques
1 ^{ère} catégorie	SMIC
	39.750
2 ^{ème} cat	41.750
3	45.500
4	
5	59.500
6	72.500
7	88.500
8	99.500
9	119.500
10	110.500
11	139.500
	160.500

CATÉGORIE A.

1°	=	106 875	7°	=	230 580
2°	=	121 770	8°	=	237 304
3°	=	131 250	9°	=	243 854
4°	=	140 854	10°	=	251 979
5°	=	159 688	11°	=	260 630
6°	=	170 520	12°	=	270 641

CATÉGORIE B.

1°	=	90 000	6°	=	142 000
2°	=	100 104	7°	=	154 270
3°	=	110 938	8°	=	167 813
4°	=	121 770	9°	=	178 645
5°	=	131 504	10°	=	192 188

CATÉGORIE C.

1°	=	67 401	6°	=	108 333
2°	=	75 541	7°	=	117 556
3°	=	82 903	8°	=	122 456
4°	=	91 433	9°	=	128 458
5°	=	99 883	10°	=	137 206

CATÉGORIE D.

1°	=	53 408	6°	=	75 948
2°	=	57 633	7°	=	80 166
3°	=	60 450	8°	=	85 600
4°	=	66 083	9°	=	91 433
5°	=	70 300	10°	=	97 066

traitement fonctionnel.

Directeur Général de l'Office National des Postes et Télécommunications et de la Casse Nationale d'Épargne.....	250 000 F
Directeurs Divisionnaires.....	200 000 F
Agent Comptable de l'Office National des Postes et Télécommunications.....	200 000 F
Agent Comptable de la Casse Nationale d'Épargne.....	150 000 F
Contrôleur Financier.....	200 000 F

SITUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES
CONGOLAISES. BILAN DE LA CONFERENCE
DES ENTREPRISES D'ETAT DE 1980

- A - Entreprises à développer
B - Entreprises à redresser
C - Entreprises à reconsidérer

	A	B	C
I - ECONOMIE RURALE			
1 - Office Congolais du Bois (O.C.B.)	X		
2 - Unité d'Afforestation Industrielle du Congo (U.A.I.C.)	X		
3 - Office Congolais des Forêts (O.C.F.)	X		
4 - Office du Café et du Cacao (O.C.C.)	X		
5 - Office des Cultures Vivrières (O.C.V.)	X		
6 - Société Agro-pastorale de Madingou (SOCOTON)	X		
7 - Société Nationale d'Aviculture (S.O.N.A.V.I.)	X		
8 - Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles et Forestiers	X		
9 - Office Congolais des Tabacs (O.C.T.)	X		
10 - Société Nationale d'Elevage (SONEL)	X		
11 - Société Congolaise de Meubles (SOCOME)	X		
12 - Fermes de Manioc : Mantsoumba, M'Be, Makoua	X		
13 - Station Fruitière de Loulinda	X		
14 - Office du Ranch de la Dihesse (O.R.D.)	X		
15 - Ferme laitière expérimentale Km Rouge	X		
16 - Usine d'Aliments du Bétail (U.A.B.)	X		
17 - Régie Nationale des Palmeraies du Congo	X		
18 - Usine d'Exploitation de Hékon (U.E.B.)	X		
19 - Société Nationale d'Exploitation du Bois (S.N.E.B.)	X		
20 - Société Nationale de Transformation du Bois (SONATBAR)	X		
II - MINES ET ENERGIE			
21 - Société Congolaise de Recherches et d'Exploitation Minière (SOCOREM)	X		
22 - Hydro-Congo	X		
23 - Société Nationale de Distribution d'Eau (S.N.D.E.)	X		
24 - Société Nationale d'Energie (S.N.E.)	X		

III - INDUSTRIE ET TOURISME

- 25 - Société Industrielle des articles en papier (SIAP)
26 - NOVOTEL
27 - Société de Verrerie du Congo (SOVERCO)
28 - Usine de Broyage du Calcaire (U.B.C.)
29 - Minoterie et Aliments du Bétail (M.A.B.)
30 - Cimenterie Domaniale de Louetete (CIDOLOU)
31 - Sucrerie du Congo (SUCCO)
32 - Société Textile du Congo (SOTEXCO)
33 - Hôtel COSMOS
34 - Huilerie de Nkayi (HUTIKA)
35 - Plastiques du Congo (PLASCO)

IV - INFRASTRUCTURE - COMMUNICATIONS

- 36 - Société Nationale de Construction (SONACO)
37 - Société de Promotion et de Gestion Immobilière (SOPROGI)
38 - Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)
39 - Agence Transcongolaise de Communication (A.T.C.)
40 - Office National des Postes et Télécommunications (O.N.P.T.)
41 - Régie Nationale des Travaux Publics (R.N.T.P.)
42 - LIMA - CONGO
43 - Chantiers de Constructions Navales (CHACOMA)
44 - Société de Transports Brazzavillois (S.T.B.)
45 - SATA - CONGO
46 - MORV

V - COMMERCE, FINANCES

- 47 - Société Congolaise de Pharmacies (SOCOPHAR)
48 - Assurances et Réassurances du Congo (A.R.C.)
49 - Office National d'Importation et de Vente de Viande en gros (ONIVEG)
50 - Office National du Commerce (OFNACOM)
51 - Office National des Libraires Populaires (O.N.L.P.)
52 - Laboratoire Pharmaceutique du Congo (LAPCO)
53 - Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
54 - Office National du Cinéma (O.N.A.C.I.)
55 - Caisse Congolaise d'Amortissement
56 - Manufacture d'Art et d'Artisanat du Congo (M.A.A.C.)
57 - Office Congolais d'Informatique (O.C.I.)
58 - Hôpital Général de Brazzaville
59 - Congo Sports

	A	B	C
25 - Société Industrielle des articles en papier (SIAP)	X		
26 - NOVOTEL	X		
27 - Société de Verrerie du Congo (SOVERCO)	X		
28 - Usine de Broyage du Calcaire (U.B.C.)	X		
29 - Minoterie et Aliments du Bétail (M.A.B.)	X		
30 - Cimenterie Domaniale de Louetete (CIDOLOU)	X		
31 - Sucrerie du Congo (SUCCO)	X		
32 - Société Textile du Congo (SOTEXCO)	X		
33 - Hôtel COSMOS	X		
34 - Huilerie de Nkayi (HUTIKA)	X		
35 - Plastiques du Congo (PLASCO)	X		
36 - Société Nationale de Construction (SONACO)	X		
37 - Société de Promotion et de Gestion Immobilière (SOPROGI)	X		
38 - Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)	X		
39 - Agence Transcongolaise de Communication (A.T.C.)	X		
40 - Office National des Postes et Télécommunications (O.N.P.T.)	X		
41 - Régie Nationale des Travaux Publics (R.N.T.P.)	X		
42 - LIMA - CONGO	X		
43 - Chantiers de Constructions Navales (CHACOMA)	X		
44 - Société de Transports Brazzavillois (S.T.B.)	X		
45 - SATA - CONGO	X		
46 - MORV	X		
47 - Société Congolaise de Pharmacies (SOCOPHAR)	X		
48 - Assurances et Réassurances du Congo (A.R.C.)	X		
49 - Office National d'Importation et de Vente de Viande en gros (ONIVEG)	X		
50 - Office National du Commerce (OFNACOM)	X		
51 - Office National des Libraires Populaires (O.N.L.P.)	X		
52 - Laboratoire Pharmaceutique du Congo (LAPCO)	X		
53 - Caisse Nationale de Prévoyance Sociale	X		
54 - Office National du Cinéma (O.N.A.C.I.)	X		
55 - Caisse Congolaise d'Amortissement	X		
56 - Manufacture d'Art et d'Artisanat du Congo (M.A.A.C.)	X		
57 - Office Congolais d'Informatique (O.C.I.)	X		
58 - Hôpital Général de Brazzaville	X		
59 - Congo Sports	X		

Tableau 63 Valeur ajoutée et frais de personnel dans quelques entreprises

Entreprises	Valeur ajoutée/Agent/Mois		frais personnel/Agent/Mois
Sotexco	115.213	contre	102.506
O.N.P.T.	138.402	- " -	100.806
Socorem	- 7.511	- " -	145.562
UTS	- 48.317	- " -	69.626
Complexe avi Cole pte-Nre	- 2.46.443	- " -	38.261
Ferme Loubomo	- 16.513	- " -	56.598
ferme d'owando	+ 9.431	- " -	59.905
S.A.E.B.	+ 23.180	- " -	79.825
SUCO	+ 44.687	- " -	58.495
Sonacem	- 4.862	- " -	51.064
U.A.B	227.342	- " -	90.090
SAPM	- 34.354	- " -	174.154
ferme Makoua	- 4.471	- " -	35.524
EVTA	- 80.416	- " -	1.33.429
Lina Congo	+ 182.227	- " -	255.024
Soverco	90.036	contre	116.281

Source : rapport de synthèse du contrôle d'exécution du plan quinquennal CENI.A.G.E.S. 1983

TABLEAU 64
A.N.A.C.

Proportion "fonale" par direction divisionnaire

D.G. Sud	D. Navigat.		Dir. Météo		Dir. bases aér.		Dir. aéronavig.	
	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud
	Direct. divisionn		x		x		x	
chefs de service	0	3	0	2	3	2	0	2

TABLEAU 65
SOTEX CO

D. G. P. Sud	Dir Ad. Fin.		Dir com		Dir Tech	
	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud
	Directeurs	x		x		
chefs de service	1	0	0	2	0	1
chefs de sections	0	3	1	0	2	4

TABLEAU 66

563
PROPORTION ZONALE PAR DIRECTION
DIVISIONNAIRE

O.N.P.T.

	D.G.		D.AAS		D.T.		DSPF		DBC		DPSDF		DIGNE	
	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud
Directeur	X		X		X		X		X		X		X	
Cabinet	2	0											2	0
Ch. de division			2		4	2	4	1			4	2	1	1
Ch. de Bureau				1	7	3	8	5	1	2				
Ch. de section			2	0					?	6			6	3
Centre					1	5								
	3	0	5	1	12	10	13	6	?	9	4	3	9	5

S.N.D.E.

TABLEAU 67

PROPORTION ZONALE PAR DIRECTION/
DIVISIONNAIRE, SERVICES ET SECTIONS

Fonctions	origine		Diplôme		Ancienneté	
	Nord	Sud	oui	non	oui	non
Directeur finan. Compta		X	X		X	
chef service compta		X		X	X	
chef sce Compta analyt.		X	X			X
chef sce financier	X			X	X	

Fonctions	origine		Diplôme		Ancienneté	
	Nord	sud	oui	non	oui	non
Direct actif		X		X	X	
chef sce personnel	X			X	X	
chef sce actif	X			X	X	

Directeur exploit		X	X		X	
chef sce technique		X	X		X	
chef sce Commercial		etranger	X		X	

Direct techn	X		X		X	
chef sce travaux		etranger	X		X	
chef sce approvis.						
chef sce Labo.						
Direct Général		X				

SNBE

	origine		Diplôme		Ancienneté	
	Nord	Sud	oui	non	oui	non
Directeur Fin Compta		X	X		X	
<u>chef sce comptable</u>		X		X	X	
<u>Sections</u>						
chef section comptable		X	bac			X
chef section contrôle et vérif		X	X			X
<u>Chef Sce Compta analyt</u>		X	X			
chef sect coût et P.R		X	X			
<u>chef sce financier</u>	X			X	X	
chef section Budget	?			X	X	
LI - LI - Trésorerie	!		X		X	

SNAE suite

	Origine		Diplôme		Ancienneté	
	Nor	Sud	oui	non	oui	non
D.A.P.		X		X	X	
chef Service personnel	X			X	X	
<u>Sections</u>						
chef section Gestion des R.H.		X		X	X	
chef section paie		X		X	X	
- II - Protection sociale		X				X
chef sce actif	X			X	X	
chef section Sces grans						
juridique		X	X			X
DIR. exploit.		X				
chef sce Technique		X	X		X	
chef section stock		X	X		X	
II - pdvite/distrib		X	X			X
chef sce commerc	etranger		X		X	
chef section clientèle				X	X	

S.N.D.E (suite)

	origine		diplôme		ancienneté	
	Nord	Sud	oui	non	oui	non
Direct. Technique	X		X		X	
chef service Etudes et Meth						
chef Action Etudes dessin	X		X			X
- II - Marche et appro	X		X			X
chef sce travaux		etranger	X		X	
chef section travaux neufs	X		X		X	
chef sect. maintenance		?			X	
chef sce approuis.	X		X		X	
" Section achats		X		X	X	
" - " - gestion stocks		X		X	X	
- II - Service laborat.		X	X			X
- 4 Section Microbiologie	X		X			X
- II sect physico-biochimie	X			X		X

TABLEAU 68. Structure zonale de l'entreprise HYDRO-CONGO

	DGP		DAP		DD Com		DEP		DRP		DF comp		Etrg
	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	
Direct Div.	X		X		X			X		X			X
Cabinet	3	0	1	0	0	1			0	1	0	1	
Chefs de divi.	3	1	2	1			1	2	4	2	1	2	
Chef de départ.	1	0	-	-	1	3			1	2	1	0	
Chefs de service			8	2	6	2	1	3			5	11	

P.S. A et B sont des dénominations que nous attribuons aux entreprises pour éviter de créer des problèmes à nos informateurs

TABIEAU 69

L'évolution de l'effectif des salariés entre 1974 et 1990
(hypothèses)

DENOMINATION	DATE	GONGO				4 VILLES				LES REGIONS									
		Homme		Femme		Total		Homme		Femme		Total		Homme		Femme		Total	
Le nombre des salariés	74	91	8	99	59	5	64	32	3	35									
	80	100	15	115	67	11	78	33	4	37									
	85	109-115	16 - 20	125 - 135	72 - 75	12 - 15	84 - 90	37 - 40	4 - 5	41 - 45									
	90	130-140	20 - 30	150 - 170	86 - 91	15 - 22	101 - 113	44 - 49	5 - 8	49 - 57									
L'accroissement de nombre des salariés	75 - 80	9	7	16	8	6	14	1	1	2									
	81 - 85	9 - 15	1 - 5	10 - 20	5 - 8	1 - 4	6 - 12	4 - 7	0 - 1	5 - 8									
	86 - 90	21 - 25	4 - 20	25 - 35	14 - 16	3 - 7	17 - 23	7 - 9	1 - 3	8 - 12									
Le taux annuel d'accroissement	75 - 80	1,6	11,0	2,5	2,1	13,9	2,5	0,5	4,9%	0,9									
	81 - 85	1,7 - 2,8	4,3 - 5,9	1,7 - 3,3	1,4 - 2,3	1,8 - 6,4	1,5	2,3 - 3,9	0,0 - 4,6	2,1 - 4,0									
	86 - 90	3,6 - 4,0	4,6 - 8,4	3,7 - 4,7	3,6 - 3,9	4,6 - 8,0	2,9	3,5 - 4,1	4,6 - 9,9	3,6 - 4,8									
La proportion des salariés par rapport des actifs occupés	74	40,8	3,9	23,2	75,6	23,8	64,6	22,1	1,7	10,7									
	80	44,6	7,1	26,5	74,4	36,7	65,0	24,6	2,2	11,8									
	85	44,9-44,9	7,7 - 9,1	27,8-28,4	67,3 - 62,5	32,4 - 30,0	58,3-52,9	27,2-29,4	2,4 - 2,9	13,4-14,7									
	90	47,6-48,6	9,5 - 13,3	31,1-32,9	65,6 - 62,3	31,9 - 33,8	56,7-53,6	31,0-34,5	3,1 - 4,9	16,1-18,7									

Rapport TIMAR : enquête sur l'évolution de l'offre et de la demande en main-d'oeuvre faite par la Direction des Ressources Humaines (Ministère du Plan) et les experts de L'UNESCO - Mars 1980

BIBLIOGRAPHIE

- AARON (Raymond). Les classes sociales. dans Cahiers internationaux de sociologie Paris. Vol. XXXVIII 1965
- ALTHUSSER (Louis) Idéologie et appareils idéologiques d'Etat. La pensée n° 151 éditions sociales 1970.
- AMSELLE (Jean-Loup) et MBOKOLO (Elikia) Au coeur de l'ethnie : ethnies tribalisme et Etat en Afrique. Editions la découverte/textes à l'appui Paris 1985.
- ARDANT (Philippe) La corruption. Revue Pouvoirs n° 25 1983
- ASSELAM MEKANA (Joseph) Le pouvoir politique en République Populaire du Congo. Thèse 3ème cycle sociologie BORDEAUX II I.E.P. /CAEN 1979
- BADIE (Bertrand) et BIRBAUM (Pierre) Sociologie de l'Etat. GRASSET FASQUELLE 1979
- BALANDIER (Georges) Sociologie des Brazzavilles noires Armand colin 1955
- BALANDIER (Georges) La vie quotidienne au Royaume de Kongo du XVIème au XVIII ème siècle HACHETTE 1965
- BALANDIER (Georges) Problématique des classes sociales en Afrique Noire. Cahiers internationaux de sociologie vol. XXXVIII 1965
- BALANDIER (Georges) Anthropologie politique Paris PUF 2ed 1969
- BALANDIER (Georges) Anthropologie PUF le sociologue d'aujourd'hui 1974
- BALANDIER (Georges) L'ethnie et la révolution dans "le nouvel observateur n° 651 du 2-8 mai 1977
- BALANDIER (Georges) Sens et puissance PUF 2ème ed. 1981
- BALANS (Jean Louis) Le développement du Pouvoir en Mauritanie. Thèse d'Etat science Politique. Bordeaux II 1980

- BAMBI (Jean-Guy) Chronologie des principaux faits et événements au Congo 1482-1979. Tome I 2ème ed. Presse offset de l'imprimerie internationale du ZAIRE (CCIZ) décembre 1980
- BAUDELLOT (Christian)
et ESTABLET (Roger) L'école capitaliste en France. MASPERO 1971
- BECQUART-LECLERQ
(Jeanne) Réseau relationnel Pouvoir relationnel dans revue française de science politique n° 1 février 1979
- BEJI (Hélié) Le désenchantement national. Maspéro 1982
- BEN ABDELJALIL (ZAKIA) Tribalisme et vie politique au Maroc. La transition précoloniale 2ème moitié du XIXème siècle thèse 3ème cycle science politique Paris 1983
- BENCHENENE (Mustapha) Les coups d'Etat en Afrique Paris Publi Sud 1983
- BENOT (Yves) Indépendances africaines. Idéologies et Réalités FM petite collection R. MASPERO 1974
- BENOT (Yves) Idéologies nations et structures sociales en Afrique Noire. Revue Tiers Monde n° 57 1975
- BERTRAND (Hugues) Le Congo. Formation sociale et mode de développement économique MASPERO 1975
- BETTE (Abel Jean-Arthur) Pratiques socio-culturelles et incidences économiques dans une société en transition. Le cas du Congo. 3ème cycle. Socio des sociétés industrielles Lyon II 1983
- BOLLE J.M. et DELCOS
(Bertrand) La fonction Publique dans les Etats d'Afrique Noire d'expression française. Mémoire D.E.S.S. Science Po Paris 1970
- BONNAFE (Pierre) Age et sexe matériels et sociaux. Un exemple congolais dans ABELES (Marc) et COLLARD (Chantal) Age et pouvoir en Afrique Noire. Ed KHARTALA 1985

- BOURDIEU (Pierre) Travail et travailleurs en Algérie Ed Mouton 1963
- ✧ BOURDIEU (Pierre) et PASSERON (Jean-Claude) La reproduction. éléments de théorie du système d'enseignement Ed. Minuit 1970
- BOURDIEU (Pierre) Classement, déclassement, reclassement dans Actes de la recherche en science sociale n° 24 nov. 1978.
- BOURDIEU (Pierre) l'identité et la représentation. Actes de la Recherche en sciences sociales n° 54 1978
- BOURDIEU (P.) La distinction. Le sens commun E. Minuit 1979
- BOURDIEU (P.) Le capital social. notes provisoires. Dans Actes de la recherche en sciences sociales
- BOURDIEU (P.) Le sens pratique. Le sens commun 1960
- BOUSSIENGUET (Juste) Quotidienneté, conflit et pouvoirs. étude de cas au Congo. Thèse 3ème cycle PARIS EHESS 1984
- ✧ BRETON (Roland J.L.) Les ethnies Que-sais-je n° 1924 PUF PARIS 1981
- BRIAND (Jean-Pierre) et CHAPOULIE (Jean M) Les classes sociales. Principe d'analyse et données empiriques. HATIER 1980
- BRILMAN (J.J.) Modèles culturels et performances économiques. Les hommes les entreprises, les Etats. Ed. Hommes et techniques 1981.
- △ BUGNICOURT (Jacques) Le mimétisme administratif en Afrique. Institut africain du développement économique de planification. DAKAR 1973
- CASTELINO (Gilbert) Le fonctionnement de l'entreprise dans les pays sous-développés d'Afrique. Le cas du Congo. Thèse Sci. Eco. Strasbourg 1983.
- ✓ CHAKER (Salem) L'emergence du fait berbère en ALgérie. Annuaire de l'Afrique du Nord. ED. du C.N.R.S. 1980

- CHAKER (Salem) La revendication culturelle berbère. revue les temps modernes n° 432-434 1982
- CHASSEY (Francis de) Contribution à une sociologie du sous-développement. L'exemple de la R.I.M. thèse PARIS V 1972
- CHASSEY (Francis de) L'"étrier, la houe et le livre". Sociétés traditionnelles "au Sahara et au Sahel occidental". ED. Anthropos 1977
- CHASSEY (Francis de) Introduction à la Mauritanie. L'évolution des structures sociales en Mauritanie de la colonisation à nos jours. CEAN/CNRS 1977
- CHASSEY (Francis de) Les multiples devenirs d'une "société sans Etat" saharienne. Considérations "inactuelles sur l'unité des pays maures dans ENJEUX SAHARIENS colloque CERM novembre 1981
- CHRETIEN (Jean-Pierre) L'alibi ethnique dans le problèmes politiques africains chroniques. Esprit juil août 1981
- COQUERY-VIDROVITCH (Catherine) Chefferie et tribalisme dans POUVOIRS n° 25 1983
- COQUERY-VIDROVITCH (Catherine) L'Afrique Noie. Permanence et rupture. PAYOT Paris (1985)
- CONAC (Gérard) Le développement administratif des Etats d'Afrique Noire Economica 1979
- COURTINE (Jean Jacques) Analyse du discours politique LLANGADE. revue trimestrielle 25ème année n° 62 juin 1981.
- CORNU (Roger) et LAGNEAU (Janina) Hiérarchies et classes sociales textes A. Colin 1969
- CRAIPAU (Ivan) Ces pays que l'on dit socialistes. La face cachée du capitalisme PARIS E.D.I. 1982
- CROZIER (Michel) Le phénomène bureaucratique Ed. Seuil 1963

- CROZIER (Michel) et
FRIEDBERG (Erhard) L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective PARIS Ed du seuil 1977
- DAHO (Emmanuel) Le mariage Mbosi : traditions et évolutions. Thèse 3ème cycle sociologie CAEN mai 1983
- DECRAENE (Philippe) Vieille Afrique jeunes nations 1982
- DECRAENE (Philippe) Les partis politiques africains. dans POUVOIRS n° 25 juin 1983
- DESCLES DE BROWER Qu'est-ce qu'une idéologie. Les idéologies dans le Monde actuel. Centre d'étude de la civilisation contemporaine NICE Editeur.
- DESJEUX (Dominique) Le Congo est-il situationniste ? vingt ans d'Histoire de la classe dirigeante. Revue française d'étude politique africaine. Le Mois en Afrique 15 n° 178-179 oct. nov. 1980
- " " Despotisme bureaucratique et développement des rapports marchands à Madagascar (le cas du groupement opération Rizicole Le GORP) Thèse 3ème cycle sociologie paris V 1975
- DEVAUGES (Roland) Chômage à Brazzaville ORSTOM 1957
- / DIHOUANTESSA (Jérôme) Appartenance régionale et collectivité transethnique contribution à la question nationale au Congo. 3ème cycle sociologie TOULOUSE II 1983
- DOZON (Jean-Pierre) Les bété : une création coloniale. dans AMSELLE (Jean Loup) MBOKOLO (Elikia) Au coeur de l'ethnie. Ed. La découverte PARIS 1985
- DU HAMMEL (Olivier) Le Parti démocratique Gabonais. Le Mois en Afrique Mai 1972
- DUMONT René et
MOTTIN (Marie-France) L'Afrique étranglée : Zambie, Tanzanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Cap Vert, PARIS Le Seuil 1980
- DUPRE (Georges) L'ordre et sa destruction ORSTOM 1982

- ELA (Jean Marc) La ville en Afrique Noire. KHARTHALA 1983
- α ESSIE (Dominique) Les entreprises au Congo-Brazzaville face à l'environnement économique et politique. Analyse structurelle. Thèse 3ème cycle PARIS DAUPHINE 1978
- φ EWONDO BENGONO Place de l'ethnie dans les influences politiques. thèse de 3ème cycle université René DESCARTES 1974
- FOSSAERT (Robert) La société t. 4. Les classes Ed. Seuil 1980
- FOSSAERT (Robert) La société t. 5. Les Etats Ed. Seuil 1981
- FREUND (Julien) Sociologie de Max Weber PUF 1968
- FRIEDBERG (Erhard) Les organisations. in la sociologie et les sciences de la société collection C.P.L. Les encyclopédies du savoir moderne 1975
- GAUTRON (Jean-Claude) L'administration. Pouvoirs n°25 juin 1983
- GRANDGUILLAUME(Gilbert) Langue, identité et culture au Maghreb. Peuples méditerranéens n° 9 oct-déc 1979
- φ GREMION (Pierre) Pouvoir local pouvoir central. Essai sur l'adminsitration républicaine. Thèse d'Etat PARIS V 1975
- GREMION (Pierrre) Le pouvoir périphérique Ed. Seuil 1976
- HAEN (Simon d') Essai d'analyse du fonctionnement. des modes de consommation dans les pays.-en voie de développement. L'HOMME ET LA SOCIETE n° 55-58 déc. janv. 1980
- φ HAGAN (George) Communication. dans l'affirmation de l'identité culturelle et la formation de la conscience nationale .dans l'Afrique contemporaine. Introduction à la culture africaine UNESCO PUF Vendôme 1981

- HERITIER (Françoise) L'exercice de la parenté. GALLIMARD le Seuil 1981
- HERMASSI (Elbaki) Etat et société au Maghreb Ed. Anthropos 1975
- HUGON (Philippe) Les stratégies d'intégration des systèmes économiques et scolaires dans les pays africains. Recherche Pédagogie et culture n° 37 sept oct 1978 vol VIII
- HUNTER (G.) La politique de l'emploi en Afrique Tropicale. Nécessité d'une révision radicale BIT 1973
- KHAROUFI (Mostapha) Pouvoirs et tribus au Maroc à l'avènement du protectorat thèse 3ème cycle sociologie Toulouse Le Mirail 1983.
- KIAKAKA (Pierre Claver) Le système des besoins et la mobilité sociale au Congo (cas de Brazzaville) Mémoire de maîtrise NANCY II Institut de sociologie 1985
- KISSISSOU BOMA (J. Royal) Idéologies et classes sociales en Afrique Centrale Gamma. Athena non daté (1980-1982 ?)
- KODJO (Edem) Et demain l'Afrique Stock 1985
- KUASSI (Konan) Une organisation des étudiants africains en France Thèse 3ème cycle Psychologie sociale. NANCY II 1981
- ✶ KUASSI (Just Victorien) Les partis politiques et le tribalisme source d'instabilité politique en Afrique. Le cas du Bénin. thèse 3ème cycle Sociol. Pol. PARIS NANTERRE 1982.
- LANCINE (Sylla). Tribalisme et Parti unique en Afrique. Fondation nationale des sciences politiques 1977
- LANCINE (Sylla) Pluralisme culturelle et droit des minorités. Annales de l'Université d'Abidjan. Côte d'Ivoire Série D. Lettres tome XII 1979

- LAROUÏ (Abdallah) L'histoire du Maghreb. un essai de synthèse
FM/Fondations. F; MASPERO PARIS 1982
- LAROUÏ (Abdallah) Les origines sociales et culturelles du
nationalisme marocain (1830-1912) F. MASPERO
(textes à l'appui) 1977
- LECA (Jean)
VATIN (J. Claude) L'Algérie Politique. Institutions et Régimes Presse
de la F.N.S.P. 1975
- LEFORT (Claude) Eléments d'une critique de la bureaucratie. Genève.
Librairie DROZ 1971
- LE THÂN KHOY Unité et diversité des systèmes éducatifs
RECHERCHE PEDAGOGIE ET CULTURE n° 37
septembre octobre 1978 volume VII p.p. 3-6
- LIPIANSKY (Edmond-Marc) Groupe et Identité dans Identités collectives et
relations interculturelles. Ed. Complexes Bruxelles
PUF 1978
- LISSOUBA (Pascal) Conscience de développement et démocratie. Les
nouvelles éditions africaines Dakar Abidjan 1975
- LHONI (Benoist) L'Afrique des blocs et l'indépendance des Etats
africains. Mythes et réalités (1974-1981) Thèse
3ème cycle sociologie Pol. PARIS NANTERRE 1983
- LOMBARD Jacques Autorités traditionnelles et Pouvoirs européens en
Afrique. Le déclin d'une autorité traditionnelle dans
le régime colonial PARIS A. Colin 1967
- MABOUNDA (Marcel) Le Parti Unique au Congo thèse d'Etat Droit
Université de PICARDIE AMIENS 1980
- MAINGUENAU (Dominique) Initiation aux méthodes de l'analyse du discours
HACHETTE Université PARIS 1976
- MAKAMBILA (Pascal) Le Parti congolais du travail Mémoire 3ème année
I.E.P. Bordeaux 1974

- MAKITA (Jean). Population et développement thèse d'Etat science Eco strasbourg 1983
- MAQUET (Jacques) Pouvoir et société en Afrique Univers de la connaissance HACHETTE 1970
- MARCH (J.G.) et SIMON (H.A.) Les organisations -problèmes psycho-sociologiques DUNOD PARIS 1964
- MASSAMBA (André) L'évolution administrative en Afrique Centrale jusqu'au moment de l'Indépendance. Le cas du Congo Brazzaville. Thèse 3ème cycle Droit 1977
- MATOUANDOU-MASSENGO (André Nazaire) Administration et développement au Congo. L'évolution administrative congolaise thèse 3ème cycle Droit Public Clermont I décembre 1984
- MBOUANDJI (Barnabé) Rationalisation de la Protection sociale dans une perspective africaine thèse 3ème cycle I.I.A.P./NANCY II 1983
- MBOUMBOU-NGOMA (Gaston-Noël) Tribalisme, Etat et développement en Afrique Noire. Survivance et/ou mode d'hégémonie du capital. Thèse 3ème cycle IEDES PARIS 1980
- MEDARD (Jean-François) La spécificité des pouvoirs en Afrique. dans POUVOIRS n° 25 juin 1983
- MAYOUMA (Felix) Représentation du travail, école, chômage en milieu urbain : cas de BRAZZAVILLE Mémoire de Maîtrise Sociologie NANCY II 1984
- MEISTER (Albert) L'Afrique peut-elle partir ? Ed. Seuil 1966
- MOHAMED (Bedjaoui) UNESCO 1978
- Monseigneur MONSENGWO PASINYA L'esprit communautaire africain Ed. Saint Paul Afrique. KINSHASA ZAIRE 1982
- MORIN (F) et POUJET (G) Langue et identité ethnique, le cas occitan Université de Toulouse le Mirail PRIVAT 1979

- MOTTEZ (Bernard) La sociologie industrielle QSJ 1445 PUF 1975
- MPAKA (Albert) Socialisme et symbolisme politique au Congo Brazzaville. contribution à l'étude du pouvoir et du discours politique thèse 3ème cycle Anthropologie sociale PARIS V 1982
- ✓ MOUALA (Germain) Les phénomènes de blocage du développement économique et social en Afrique Noire Thèse 3ème cycle économie du développement. Fac Droit Bordeaux Déc. 1970
- NGAKA (Pierre) La chefferie traditionnelle en Afrique Centrale 3ème cycle Droit PARIS I 1972
- NGOUILLOU-MPEMBA (Victor) L'Administration congolaise dans son environnement socio-politique. Thèse 3ème cycle sciences administratives PICARDIE AMIENS 1983
- ODEYE (Marcel) La scolarisation en République Populaire du Congo. Causes réalités et conséquences. 3ème cycle sociologie PARIS V 1979
- ODEYE (Michèle) Action Sociale et dynamique sociale. Aide officielle et entraide traditionnelle. le cas de Brazzaville République Populaire du Congo. Memoire EHESS PARIS 1980
- OKO-OLINGOBA L'urbanisation de Talangaï et la "citadinisation" des mbochi. Contribution à l'étude de l'adaptation urbaine dans une banlieue de Brazzaville. thèse 3ème cycle Lyon II 1981
- OSSEBI (Henri) Affirmation ethnique et discours idéologique au Congo. Essai d'interprétation 3ème cycle PARIS V 1982
- OTTA (William Jean-Joseph) Le rôle de l'inspecteur du travail et des lois sociales en R.P.C. Thèse 3ème cycle Sociologie du Travail PARIS VII 1981

- OULD DADDAH (Turdi) Valeurs socio-culturelles et administration Publique dans Afrique contemporaine. La documentation française n° 125 Janvier Mars 1983
- OWONA (Joseph) La nouvelle constitution de la R.P.C. "un présidentialisme mono partisan d'Assemblée" Revue Juridique et Politique. Ind Coop. t 34 n° 2 Juin 1980 p.p. 513-628
- PAMBOU TCHIVOUDA (Guillaume) Essai sur l'Etat africain post colonial LGJD PARIS 1982
- PARTANT (François) La guerilla économique. Les conditions de développement Seuil PARIS 1976
- PLANTEY (Alan) Considérations générales sur l'administration de l'Etat africain. dans CONAC Gérard le développement administratif en Afrique Economica 1979
- PEAN (Pierre) Affaires africaines FAYARD 1983
- PEREIRA (Claude C.) "Les grands Pouvoirs Publics Congolais" Contribution à la théorie Générale de l'Etat africain. R.J.P. Ind. Coop. T 32 n° 4 PARIS Déc 1978
- PEREIRA (Claude C.) L'adminsitration Congolaise. Ed. Berger Levrault 1979
- PERSON (Yves) L'Etat contre l'identité. Les ESPACES DU PRINCE PUF PARIS cahiers de l'IJED Genève 1977
- ✓ PERSON (Yves) L'idéologie de l'Etat-nation et sa contestation. LES temps modernes n° 422 1981
- PETIT (François) Introduction à la psychologie des organisations. regard PRIVAT 2ème ed 1984
- POIRIER (Jean) Aliénation culturelle et hétéroculture. Identités collectives et relations interculturelles Ed. Complexes Bruxelles PUF 1978

- RAVEAU (François) Ethnicité et mécanisme de défense. L'autre et l'ailleurs Hommage Roger Bastide Editions Berger Levrault 1976
- REY (Pierre Philippe) Colonialisme, néocolonialisme et transition au capitalisme. L'exemple de la COMILOG au Congo Brazzaville MASPERO 1971
- REY (Pierre Philippe) Le capitalisme négrier. La marche des paysans vers le prolétariat. Etudes présentées par REY PP MASPERO Textes à l'appui/économie 1976
- REY (Pierre Philippe) Les concepts de l'anthropologie économique marxiste. critique et mise à l'épreuve Doctorat ès Lettres PARIS Université DESCARTES 1978
- SAID AMER (Tayeb) L'industrialisation en Algérie. L'entreprise algérienne dans le développement Editions Anthropos 1978
- SAUTTER (Gilles) De l'Atlantique au fleuve congo. Géographie du sous-peuplement. République du Congo. République gabonaise Thèse doctorat ès lettres univ. PARIS I imprimerie nationale MCMLXVI
- SCHWARZ (Alf) Mythe et réalité des bureaucraties africaines Revue Canadienne des études africaines Vol. VIII n° 2 1974, 255-284
- SINE BABAKAR Impérialisme et théories sociologiques du développement. Editions Anthropos 1975
- SIMON (Pierre-Jean) Aspects de l'ethnicité bretonne. Pluqriel 1979
- SISSOKO (Alain) Aspects sociologiques de l'intégration en Afrique occidentale espace politico-administratif et intégration à l'Etat : le cas de la Côte d'Ivoire thèse Lettres NICE 1982
- SKLAR (Richard) La domination de classe sur le continent africain Esprit n° 9 1978 4-39

- SNYDERS (Georges) Ecole, classe et lutte des classes. relecture critique de Baudelot Establet, Bourdieu-Passeron PUF 1976
- SORET (Marcel) Histoire du Congo-Brazzaville Berger Levrault 1978
- SOUSSA (Louis) Evolution des structures sociales traditionnelles au Congo : de la pénétration coloniale française à nos jours (l'exemple mbochi) EHESS 1981
- STAVENHAGEN (Rodolfo) Les classes sociales dans les sociétés agraires. Sociologie et tiers monde ANTHROPOS 1969
- SZELENYI (Van) La position de l'intelligentsia dans la structure de classe des sociétés socialistes d'Etat Actes de la recherche en sciences sociales Juin 1978 22
- TAJFEL (Henry) Social Identity and intergroup behaviour, notes on the social psychology of intergroup relations Revue internationale des sciences sociales
- TOURAINÉ (Alain) Luttés étudiantes Seuil 1976
- TOURAINÉ (Alain) La voix et le regard. Sociologie Permanente/1 Ed. Seuil 1978
- VOLENSKY (Michael) La Nomenklatura. Les privilégiés de l'URSS. Ed. Belfond 1980 Traduit de l'allemand par Christian Nugue.
- WAGRET (Jean-Michel) Histoire et Sociologie politiques de la République du Congo. Thèse de Doctorat en Sciences Politiques 1961 Paris LGDJ 1963
- WOTO Jean Hilaire : identité ethnique identité nationale. formation de la conscience nationale au Cameroun. Thèse 3ème cycle Toulouse 1982

REVUES

► Afrique contemporaine. La documentation française n° 131 juillet août 1984

Annuaire statistique de l'Education nationale. Coordination générale des services de la planification 1970-1971

Annuaire statistique UNESCO 1980

ARCHIVES NATIONALES

Constitution de la République du Congo 1961 : Ministère de l'Information Service de Presse 1966

Constitution de la République du Congo 1963

Constitution de la République Populaire du Congo 1969

Constitution de la République Populaire du Congo 1973

Acte fondamental 1977

Constitution de la République Populaire du Congo 1979

◄ Circulaire de l'administrateur en Chef du Moyen Congo à Monsieur le Gouverneur Général de l'AEF 23 octobre 1934 BRAZZAVILLE : objet : envoi : d'élèves à l'école de BOKO

Historique de l'AEF II les étapes administratives. Archives nationales

Rapports sur l'enseignement en AEF 1931

DECRETS ET LOIS

Décret 12/73 du 18 mai 1973 instituant la Trilogie Déterminante

Décret n° 82/15 du 08 janvier 1982 portant attribution et réorganisation du Ministère du travail et de la prévoyance sociale. Présidence du Conseil des ministres. Secrétariat Général du Gouvernement.

Statuts de chaque entreprise

Loi 13/81 du 14 mai 1981 instituant la charte des entreprises

Loi 20/80 du 11 septembre 1980 portant réorganisation du système éducatif en R.P.Congo.

ordonnance 12/73 du 17 mai 1973 instituant la trilogie déterminante décret d'application du même jour n° 73-166

Statuts de l'union de la jeunesse Socialiste Congolaise

HEBDOMADAIRES

Etumba : du 29 juillet 1972

Etumba n° spécial 20 ème anniversaire des trois glorieuses (13-14-15 août 1963) 12 août 1983

Etumba du 20 août 1983

Le monde du 7 mai 1975

QUOTIDIENS

MWETI n° 834 du vendredi 12 août 1983

MWETI : article : "le contenu politique et culturel de l'étape de la révolution nationale démocratique et populaire juillet 1983.

MWETI n° 851 du vendredi 9 septembre 1983

MWETI : spécial plan quinquennal 1982-1986 non daté

MWETI n° 709 du 15 août 1983

MWETI n° 1016 du 3 août 1984

MWETI n° 1021 du mardi 14 août 1984

MWETI n° 1029 du 30 août 1984

MENSUEL

AFRIQUE ASIE n° 370 du 24 mars au 6 avril 1986

Le Monde oct. 1983

Jeune Afrique n° 1266 du 10 Avril 1985

Marchés tropicaux 2 juillet 1982 : Congo 1982 l'économie congolaise et ses perspectives à l'heure du plan quinquennal 1982-1986

Marchés tropicaux 15 mars 1985

Marchés tropicaux 12 avril 1985

Marchés tropicaux 17 mai 1985

Marchés tropicaux 5 juillet 1985

Marchés tropicaux 26 juillet 1985

Marchés tropicaux 8 novembre 1985

Marchés tropicaux 22 novembre 1985

Marchés tropicaux 10 janvier 1986

Marchés tropicaux 24 janvier 1986

Marchés tropicaux 24 mars 1986

DIVERS

Stratégie du développement agricole. document du département du plan et de l'Economie du PCT 1980 Ministère de l'Agriculture et de l'élevage.

Conférence des entreprises d'Etat. Rapport de synthèse. Centre National de Gestion CE.NA.GES 1980

Contrôle d'exécution du plan quinquennal dans les entreprises d'Etat au 31.12.82 CENAGES Ministère du Plan.

Contrôle d'exécution du plan quinquennal dans les entreprises d'Etat au 31.12.83 CENAGES Ministère du Plan

• Encyclopaedia Universalis : tribu et tribalisme

• Encyclopaedia Universalis : Ethnie

• Encyclopaedia Universalis vol II Nation

Plan directeur de Brazzaville. Enquête socio-urbaine CRETH 1979

Schéma directeur de Brazzaville : Enquête socio-urbaine CRETH 1980

Front commun : organe d'information d'analyse du mouvement patriotique congolais : le Congo 1963-1985 22 ans de révolution introuvable. IIème partie. La vie et la mort prochaine du régime de Sassou-Nguesso. PCT-M5 (1979- ?) n° 24 décembre 1985

Agence Congolaise d'Information (ACI) n° 13 novembre 1985. Ministère de l'information et des postes et télécommunication.

Voix de la classe ouvrière (voco) 1983

Les filières de formation prioritaires dans l'orientation des élèves en vue de satisfaire les besoins de l'économie congolaise. Période 1982-1986 Deuxième version Ministère de l'Education Nationale Brazzaville Mars 1982.

CARTES

Carte de l'Afrique	p. 6b
Le Congo en Afrique	p. 198b
Le royaume de Kongo et ses voisins	p. 201b
Principaux groupes ethniques du Congo	p. 206b
Différents groupes ethniques du Congo	p. 209b
Le Congo à différentes étapes	p. 210b
Organisation administrative du territoire	p. 243b
Carte des voies de communications	p. 246b

FIGURES

Figure I : Représentation du lignage	p. 23
Figure II : Représentation du clan	p. 33

GRAPHIQUES

I. Evolution de la Représentation zonale au sein du Bureau Politique	p. 301b
II. Evolution de la Représentation zonale au sein du Comité Central du P.C.T.	p. 301t

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU I	Groupes ethniques du Congo	p. 211
" I bis	Groupes ethniques du Congo	p. 211t
" II	Statistiques Ecole de Poto-Poto et Bacongo toutes "races" confondues 1934	p. 239b
" III	Pourcentages des différentes "races" originaires du Moyen-Congo dans les Ecoles de Poto-Poto et Bacongo-Brazzaville 1934	p. 239t
" IV	Dette par rapport au budget de fonctionnement	p. 244
" V	Pourcentage cumulé de la répartition des revenus des ménages	p. 248b
" VI	Répartition des revenus des ménages	p. 251
" VII	Nombre de logements SO.PRO.CI. en 1984	p. 256
" VIII	Evolution des allocataires et du nombre d'enfants donnant droit aux allocations familiales.	p. 257
" IX	Répartition des hôpitaux et dispensaires par régions	p. 258b
" X	Effectifs de médecins par région	p. 259
" XI	Répartition des travailleurs par tranche de salaire du nombre d'individus vivant sur une solde et de niveau de vie moyen en 1970	p. 265b
" XII	Taille des ménages selon le revenu	p. 265t
" XIII	Taille des ménages selon l'ethnie	p. 265q
" XIV	Répartition de la charge familiale	p. 266b
" XV	Composition du premier Gouvernement de la loi cadre. Mai 1957	p. 278
" XVI	Composition du Gouvernement du 8 décembre 1958	p. 281b
" XVII	Composition du Gouvernement de juillet 1959	p. 282
" XVIII	Bureau Politique de 1964	p. 290
" XIX	Composition de l'E.M.S.R.	p. 299
" XIX bis	Composition du Comité militaire du Parti 1977	p. 300
" XX	Origine zonale des ambassadeurs du Congo en France	p. 309
" XXI	Rendement Cultureaux en milieu paysan	p. 386
" XXII	Evolution du prix moyen de quelques produits d'usage courant	p. 387b
" XXIII	Evolution des prix au producteur des produits agricoles pendant la décade 1970-1979	p. 387t
" XXIV	Balance Besoins/Ressource en main-d'oeuvre	p. 420b

TABLEAU " XXIVbis	Evolution des résultats au C.E.P.E.	p. 424
- XXV	Evolution des résultats au B.E.M.G.	p. 424
" XXVI	Evolution des résultats au B.E.M.T.	p. 425
- XXVII	Evolution des résultats au bac technique	p. 426
" XXVIII	Evolution des résultats au bac général	p. 426
" XXIX	Aspiration des élèves de Terminale Brazzaville	p. 431
" XXX	Elèves de classes terminale ayant un tuteur	p. 432
" XXXI	Origine Socio-professionnelle des élèves de Terminale lycée de Brazzaville	p. 443b
" XXXII	Situation des pères ou tuteurs la plus élevée	p. 445b
" XXXIII	Origine régionale des étudiants de l'INSSSA	p. 447
" XXXIV	Origine socio-professionnelle des étudiants de l'INSSSA 1984-1985	p. 447b
" XXXIVb	Le C.S.P. du père ou tuteur le plus élevé, étudiants de l'INSSSA	p. 447t
" XXXV	Salaire du cadre stagiaire dans quelques entreprises	p. 452
- XXXV b	Evolution des effectifs par rapport aux frais de personnel	p. 480b
" XXXVI	Rapport poste occupé/diplôme	p. 480t
" XXXVII	Evolution des effectifs dans les entreprises visitées	p. 481b
" XXXVIII	Quelques ratios d'exploitation et de rentabilité au 31 décembre 1983	p. 493
" XLIII	Proportion zonale au Parti	p. 510b
" XLIV	Proportion zonale au sein des cellules syndicales	p. 510t
" XXXIX	Position hégémonique d'une zone par établissement	p. 508b
" XL	Proportion zonale par établissement	p. 509b
" XLI	Proportion régionale par établissement	p. 509t
" XLII	Rapport date de création, importance de l'entreprise	p. 509r

TABLE DES MATIERES

Remerciements	
Avant-Propos	p. 4
INTRODUCTION	p. 6
 PREMIERE PARTIE :	
VERS LA CONSTRUCTION D'UNE PROBLEMATIQUE DU SYSTEME BUREAUCRATICO-LIGNAGER	p. 19
 CHAPITRE I : DENIFITION DES CONCEPTS	p. 20
1.1. Le concept d'identité collective	p. 20
1.2. Le système lignager	p. 21
1.2.1. Qu'est ce qu'un lignage	p. 22
1.2.2. Le clan	p. 26
1.2.3. Parenté lignagère, parenté clanique	p. 26
1.2.4. Le pouvoir lignager	p. 31
1.2.4.1. Les relations père-fils	p. 37
1.2.4.2. Les rapports oncle-neveu	p. 38
1.2.4.3. La parenté par alliance	p. 41
1.3. La "TRIBU" au Congo une contre-vérité historique	p. 47
1.4. L'Ethnie	p. 50
1.5. La Nation	p. 57
1.6. Ethnicité, régionalisme ou ce que l'on appelle encore "TRIBALISME"	p. 62
1.6.1. Le phénomène ethnolignager	p. 70

CHAPITRE II : ESSAI D'ANALYSE DU PHENOMENE EN AFRIQUE DE FACON GENERALE	p. 77
SECTION I : LA DEPENDANCE DE L'AFRIQUE	p. 77
SECTION II : LE PHENOMENE ETHNO-LIGNAGER EN AFRIQUE	p. 84
2.1. Le phénomène en Afrique Noire	p. 84
2.2. Le phénomène ethnolignager en Mauritanie	p. 91
2.3. Le Maroc	p. 98
2.4. L'Algérie	p. 100
CHAPITRE III : LE PROBLEME	p. 105
SECTION I : ANACHRONISME JURIDICO-SOCIOLOGIQUE DE LA NOTION DE CHEFFERIES TRADITIONNELLES : DU "NGA BULA" AU RESPONSABLE POLITICO-ADMINISTRATIF ACTUEL	p. 107
SECTION II : LA BUREAUCRATIE	p. 119
2.1. la théorie	p. 119
2.2. le système d'organisation bureaucratique français	p. 122
2.3. le système soviétique	p. 131
SECTION III : LES CLASSES SOCIALES	p. 140
3.1. La notion	p. 140
3.2. de l'existence des classes dans les pays socialistes de l'Europe de l'Est	p. 146
3.3. Problématique des classes dans une perspective africaine	p. 150
SECTION IV : LE SYSTEME BUREAUCRATICO-LIGNAGER	p. 166
- Hypothèses	p. 175
- Méthodologie	p. 180

DEUXIEME PARTIE :	
LE PHENOMENE ETHNOLIGNAGER ET LE ROLE	
CONTRADICTOIRE DE LA CLASSE DIRIGEANTE	p. 198

CHAPITRE I : LE PHENOMENE ETHNOLIGNAGER AU CONGO	p. 200
---	--------

SECTION I : APPROCHE HISTORIQUE	p. 201
--	--------

1.1. Avant le Congo. Royaumes et chefferies	p. 201
---	--------

1.1.1. Les royaumes	p. 201
---------------------	--------

△ 1.1.1.1. Le royaume de Kongo	p. 201
1.1.1.2. Le royaume de MAKOKO (ou MUCOCO)	p. 203
1.1.1.3. Le royaume de LOANGO	p. 203

1.1.2. Les chefferies du Nord Congo	p. 205
-------------------------------------	--------

1.2. Les ethnies congolaises	p. 205
------------------------------	--------

1.2.1. De l'origine de quelques ethnies	p. 206
---	--------

1.2.1.1. Les Sundis	p. 207
---------------------	--------

1.2.1.2. Les Kambas	p. 207
---------------------	--------

1.2.1.3. Les Tékés	p. 208
--------------------	--------

1.2.1.4. Les Mbochi	p. 209
---------------------	--------

1.3. La territorialisation au Congo	p. 212
-------------------------------------	--------

1.3.1. Régions administratives et représentations de l'espace	p. 213
---	--------

1.3.2. Le problème linguistique au Congo : les "Brazzavilles noires" trente ans après	p. 217
--	--------

SECTION II : LES FACTEURS CULTURELS D'ECLOSION DES SOLIDARITES ET DES ANTAGONISMES ETHNO-LIGNAGERS	p. 224
2.1. du village à la ville	p. 225
2.2. la ville et les relations inter-ethniques	p. 230
SECTION III : SOURCES SOCIO-ECONOMIQUES DU PHENOMENE ETHNO-LIGNAGER	p. 236
3.1. Le sous-développement régional inégal	p. 238.
3.1.1. Sur le plan des infrastructures culturelles	p. 238
3.1.2. La situation économique	p. 241
3.1.2.1. Les inégalités régionales en matière d'infrastructures économiques	p. 246
3.2. Conditions de vie (en ville) et recours aux institutions traditionnelles	p. 247
3.2.1. La disparité de revenu	p. 248
3.2.2. Les conditions de logement	p. 254
3.2.3. La protection sociale	p. 257
3.2.4. Les conditions de transport	p. 262
3.2.5. Quelques formes de protection contre la pénurie	p. 263
SECTION IV : FACTEURS POLITIQUES D'ECLOSION ET DE REMANENCE DU PHENOMENE ETHNOLIGNAGER.	p. 272
4.1. De la conférence de Brazzaville à la loi-cadre 1944-1956	p. 274
4.2. La loi cadre Gaston Deferre	p. 276
4.3. Le régime Youlou	p. 281
4.3.1. De l'indépendance à la chute de Youlou 1960-1963	p. 284
4.3.2. L'unité politique de 1963	p. 286
4.4. Le régime MASSAMBA-DEBAT ou la perpétuation de l'hégémonie Kongo-Lari	p. 289
4.5. Inversion de la tendance : vers l'hégémonie mbochi-kouyou	p. 294
4.5.1. L'après Ngouabi ou l'accélération du processus de "nordisation" du pouvoir	p. 300

△ 4.6. "Colonisation" des ministères ou existence des hiérarchies stratégiques bureaucratiques-ethnorégionales	p. 314
CHAPITRE II : BUREAUCRATIE ET CLASSES SOCIALES	p. 322
SECTION I : LA BUREAUCRATIE CONGOLAISE	p. 323
1.1.1. La période coloniale	p. 324
1.1.2. La loi-cadre et l'indépendance : de l'autonomie au mimétisme	p. 326
1.1.2.1. L'autonomie	p. 326
1.1.3. L'indépendance : le mimétisme institutionnel	p. 328
1.1.4. Les régimes socialistes et le polymimétisme administratif	p. 331
1.1.5. La représentation du responsable politico-administratif par les congolais	p. 333
1.2. Le parti et les organisations de masse. Discours et réalité	p. 336
1.2.1. Le Parti	p. 336
1.2.2. Le Pouvoir d'Etat et les organisations de masses	p. 347
1.2.2.1. L'Assemblée nationale populaire	p. 348
1.2.2.2. La confédération syndicale congolaise (C.S.C.)	p. 349
1.2.2.3. Union de la jeunesse socialiste congolaise	p. 351
SECTION II LES DIFFERENCIATIONS SOCIALES : LE ROLE CONTRADICTOIRE DE LA CLASSE DIRIGEANTE	p. 357
2.1. La mission du PARTI (Et de l'Etat)	p. 357
2.2. L'analyse des classes dans une perspective congolaise	p. 360
2.2.1. Classe dirigeante et la bourgeoisie nationale	p. 363
2.2.1.1. La classe dirigeante	p. 365
2.2.1.2. Les différentes factions de la classe dirigeante : le point de vue de l'opposition	p. 371
2.2.1.2.1. L'opposition "de droite"	p. 371
2.2.1.2.2. L'opposition apparemment inclassable :	

l'association des étudiants congolais en France A.E.C.	p. 377
2.2.2. La classe moyenne	p. 383
2.2.3. Le prolétariat	p. 385
2.2.4. Les producteurs ruraux	p. 385
2.3. La redistribution bureaucratique-ethno-lignagère comme facteur d'opacité de la conscience de classe	p.389
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	p. 395
TROISIEME PARTIE : DE L'ECOLE A L'ENTREPRISE	p. 398
CHAPITRE I : L'ECOLE ET LA REPRODUCTION SOCIALE AU CONGO	p. 400
SECTION I : PROBLEMATIQUE	p. 400
1.1. Les théories de la reproduction	p. 400
1.1.1. L'analyse de BOURDIEU	p. 400
1.1.2. L'étude de Baudelot et Establet	p. 402
1.1.3. Les stratégies de reproduction selon BOURDIEU	p. 406
1.2. Nouvelle approche de la reproduction sociale en Afrique	p. 409
SECTION II : LOGIQUE LIGNAGERE ET REPRODUCTION L'ECOLE AU CONGO	p. 413
2.1. L'école un enjeu social	p. 414
2.1.1. L'explosion scolaire	p. 415
2.1.2. Inadéquation formation/emploi	p. 418
2.1.3. Stratégie des lignages des classes et de l'Etat	p. 421
2.1.3.1. L'Etat	p. 421
2.1.3.2. Stratégies des lignages ou des ethnies imbriquées dans les stratégies des classes.	p. 430
2.1.3.2.1. Théorie du "don contre don" et stratégie de réussite scolaire	p. 434

2.1.3.2.2. La logique des "cas sociaux"	p. 438
2.2. Réseau S.T.S. et réseau S.T.P.	p. 443
SECTION III : LES STRATEGIES D'INSERTION PROFESSIONNELLE	p. 448
3.1. Les circuits formels de recrutements	p. 448
3.2. Le circuit informel des recrutements	p. 455
CHAPITRE II : LA GESTION DES CADRES DANS LES ENTREPRISES D'ETAT	p. 464
SECTION I : SITUATION DU SECTEUR D'ETAT	p. 465
1.1. Rapport secteur privé, secteur d'Etat	p. 466
1.1.1. Place du secteur privé	p. 466
1.1.2. La Fonction Publique	p. 467
1.1.3. Qu'est-ce que l'entreprise d'Etat	p. 468
1.2. La Gestion de l'entreprise d'Etat	p. 441
1.2.1. La trilogie et l'affectation des cadres. Structure formelle	p. 472
1.2.2. La réalité	p. 476
1.2.2.1. Les faits	p. 478
1.2.2.1.1. Impacts des circuits informels des recrutements	p. 479
1.2.2.1.2. L'impunité et la crise de l'autorité	p. 482
1.2.2.1.3. L'absentéisme	p. 483
1.2.2.1.4. La situation commerciale	p. 484
1.2.2.1.5. La situation financière	p. 486
1.2.2.1.6. Analyse de contenu de la conférence des entreprises d'Etat	p. 487
SECTION II : LE SYSTEME BUREAUCRATICO-LIGNAGER DANS LES ENTREPRISES D'ETAT	p. 494
2.1. L'entreprise en tant qu'organisation	p. 494
2.1.1. Organisation formelle/organisation informelle dans les entreprises congolaises	p. 497

2.1.1.1. Les relations de pouvoir	p. 498
2.1.1.2. pouvoir des experts et pouvoir légal : lutte pour le contrôle des zones d'incertitude	p. 501
2.1.2. La théorie des conflits et les organisations congolaises	p. 503
2.1.2.1. Les conflits individuels	p. 503
2.1.2.2. Les conflits individuels à l'intérieur de l'organisation	p. 504
2.1.2.3. Les conflits entre groupes dans une organisation.	p. 505
2.1.3. La tendance au consensus ou l'institutionnalisation des "cas sociaux".	p. 506
 CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	 p. 515
 CONCLUSION GENERALE	 p. 517
 ANNEXES	 p. 527
organisation administrative au lendemain de l'Indép.	
Dette du Congo	p. 528
Les ressources du budget de fonctionnement 1985	p. 529
Les ressources du budget d'investissement 1985	p. 530
Evolution du commerce extérieur	p. 531
Evolution des importations (Hors U.D.E.A.C.)	p. 532
Evolution d'exonération du Budget de l'Etat. Gestion 70 à 82	p. 533
Crédits consommés par rapport au budget 1982	p. 534
Composition sociale du gouvernement issu du soulèvement d'août 1963	p. 535
Comité central du P.C.T. 31 décembre 1969	p. 536
Comité Central du P.C.T. issu du congrès extraordinaire de Mars 1970	p. 537
Bureau Politique du P.C.T. issu du congrès extraordinaire de Mars 1970	p. 538
Bureau Politique du P.C.T. 1972	p. 539
Bureau Politique du P.C.T. 1974	p. 540
Comité central du P.C.T. 1979	p. 541
Bulletin Quotidien:le Congo du PrésidentSassou	p. 534b

Bureau Politique du P.C.T. issu du congrès extraordinaire de 1979	p. 542
Comité central 1984	p. 543
Bureau Politique 1984	p. 544
Liste du personnel de l'ambassade de la R.P.C. en France	p. 545
Organigramme du Parti congolais du travail	p. 546
motion de soutien à la section A.E.C	p. 545b
Questionnaire destiné aux élèves des classes terminales	p. 547

Tableaux n° 45	rapport âge/projet des élèves de terminale	lycée Technique 1er Mai	548
" 46	" " " " " " "	lycée Tech Agri. A. Cabral	548
" 47	" " " " " " "	lycée LIBERATION	549
" 48	" " " " " " "	lycée E.P. Lumumba	549
" 49	rapport C.S.P. du père ou tuteur/aspirations	lycée Technique 1er Mai	550
" 50	" " " " " " "	lycée technique agricole	550
" 51	" " " " " " "	lycée LIBERATION	551
" 52	" " " " " " "	l.E.P. Lumumba	551

Proportions de la population âgée de 15 ans et plus ayant au moins le niveau de l'enseignement secondaire au sens large selon l'âge.	p. 552
--	--------

Répartition des élèves de l'enseignement Technique du Premier cycle par année d'études et par spécialité au 1.1.1978	p. 553
--	--------

Enseignement technique 2ème cycle. Répartition des élèves par année d'études spécialités et section 1.1.1978	p. 554
Graphique III taux scolarisation /age	

		555
Tableau n° 56	Evolution des effectifs à l'Université Marien Ngouabi	
Tableau n° 57	Effectif des étudiants par filière en 1970 (Brazzaville et étranger)	555
Tableau n° 58	Effectif des étudiants par filière en 1982 (Brazzaville et étranger)	556
Tableau n° 59/	L'offre totale de la main-d'œuvre (en milliers)	556
Tableau n° 60 ✓	Le bilan de l'offre et de la demande de la main d'œuvre au Congo 1974-1990 (en milliers)	557
Tableau n° 61	effectif du personnel enseignant en 1979	558
Tableau n° 62	Echelonnement indiciaire des fonctionnaires	559
	barème de salaire Personnel O.N.P.T.	559
	barème de salaire Personnel HYDRO CONGO	560
	Situation des entreprises publiques. Bilan de la conférence des entreprises d'Etat 1980	561
Tableau n° 63	Valeur ajoutée et frais de personnel dans quelques entreprises	562
Tableau n° 64	Proportion "zonale" par direction divisionnaire à l'ANAC	563
Tableau n° 65	Proportion "zonale" par direction divisionnaire à la SOTEXCO	563
Tableau n° 66	Proportion "zonale" par direction divisionnaire à l'ONPT	564
Tableau n° 67	Proportion "zonale" par direction divisionnaire, services et sections à la SNDE	564
Tableau n° 68	Proportion zonale à HYDRO/CONGO	564
Tableau 69	Evolution des effectifs des salariés entre 1974 et 1990	567





MARC & FILS

COPIE-SERVICE

21, rue des Carmes - NANCY.

83.35.29.36